JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 14 mars 1946 jusqu'au 31 août 1946, inclusivement, durant la dixième année du règne de Notre Souverain Seigneur, le Roi George VI

DEUXIÈME SESSION DU VINGTIÈME PARLEMENT DU CANADA

L'honorable GASPARD FAUTEUX, ORATEUR

SESSION DE 1946

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



11325

OTTAWA
EDMOND CLOUTIER, C.M.G., B.A., L.Ph.,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
1947

VOLUME LXXXVII

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS



ATHLONE
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos bien-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au vingt-huitième jour du mois de janvier 1946, date à laquelle il vous a été enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru opportun de et par l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous de vous trouver avec Nous le vendredi, huitième jour du mois de mars 1946, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre cher Oncle, Notre très fidèle et très aimé Cousin et Conseiller, Alexandre Auguste Frédéric Georges, Comte d'Athlone, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, Colonel de Notre Armée (retraité), ayant le grade honoraire de Major-Général, un de Nos Aides de camp personnels, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingt et unième jour de janvier en l'an de grâce mil neuf cent quarante-six, le dixième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN,
Sous-secrétaire d'Etat.

T. RINFRET,
Député du Gouverneur général.
[L.S.]

CANADA

GEORGE SIX, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos très-aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé jusqu'au huitième jour du mois de mars 1946. Néanmoins, pour certaines causes et considérations, Nous avons cru convenable de proroger de nouveau ledit Parlement jusqu'à jeudi, le quatorzième jour du mois de mars 1946, de sorte que vous et chacun de vous ne soyez tenus et contraints d'être présents ledit huitième jour du mois de mars 1946, en Notre cité d'Ottawa. Nous voulons que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, jeudi, le quatorzième jour du mois de mars 1946, à 3 h. de l'après-midi, pour L'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada; pourront par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller l'honorable THIBAUDEAU RINFRET, Juge en chef du Canada et député de Notre cher Oncle, Notre très fidèle et très aimé Cousin et Conseiller, Alexandre Auguste Frédéric Georges, Comte d'Athlone, Chevalier de Notre Ordre très noble de la Jarretière, Membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de Notre Ordre royal de Victoria, Compagnon de Notre Ordre du Service distingué, Colonel de Notre Armée (retraité), ayant le grade honoraire de Major-Général, un de Nos Aides de camp personnels, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce cinquième jour de février en l'an de grâce mil neuf cent quarante-six, le dixième de Notre Règne.

Par ordre,

E. H. COLEMAN.
Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 14 MARS 1946

Les membres de la Chambre des Communes, convoqués par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général, se sont réunis aujourd'hui, date fixée par ladite proclamation, pour l'expédition des affaires.

PRIÈRES.

M. l'Orateur fait part à la Chambre de la lettre suivante qu'il a reçue:

RESIDENCE DU GOUVERNEUR
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

4 mars 1946.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à la porte centrale du Parlement à 3 heures de l'après-midi, le jeudi 14 mars prochain, et lorsqu'on l'avertira que tout est prêt, il se rendra à la salle des séances du Sénat où il présidera à l'ouverture de la deuxième session du vingtième Parlement du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. L. C. PEREIRA,
Assistant Secrétaire du Gouverneur général.

L'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire communique un message ainsi conçu:

M. l'Orateur,

Son Excellence le Gouverneur général requiert la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre se conforme à ce désir et, une fois de retour;

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King présente alors le Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur rapporte que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour même, dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour prévenir les erreurs il en a obtenu une copie qui se lit comme suit:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Il y a à peine plus de six mois que le Canada est sorti de six longues années de guerre. L'agitation qui a suivi la guerre a créé de nouveaux problèmes pour les gouvernements de toutes les parties du globe. Un malaise général règne dans le monde. La faim, les privations et la souffrance sont devenues le partage de millions de personnes. Des millions d'autres, dont un grand nombre en exil, sont sans foyer. Les problèmes qui se posent aux hommes d'Etat de chaque nation sont vraiment formidables.

Ce n'est qu'en fonction de la situation mondiale que tous nos problèmes peuvent être envisagés sous leur vrai jour. L'avenir de notre pays, comme des autres, repose sur le succès qui couronnera l'œuvre de la reconstruction mondiale, et sur l'établissement d'une paix durable. Plusieurs des mesures que vous serez appelés à étudier au cours de la présente session porteront sur cet aspect plus général des affaires humaines.

Parmi les problèmes mondiaux qui exigent une attention immédiate, il n'en est pas de plus pressant que le ravitaillement des populations menacées de disette aiguë et, en certaines régions, de famine générale. L'espoir d'une reconstruction pacifique du monde est subordonné au problème de l'alimentation. La pénurie est actuellement très grande. En outre, le problème ne se pose pas seulement pour les prochains mois, mais pour quelques années. A moins qu'il ne satisfasse à ce pressant besoin, le monde peut s'attendre à de graves désordres, qui mettront en danger la paix elle-même.

Le Gouvernement ne néglige aucun moyen susceptible de fournir à l'exportation le maximum de denrées alimentaires. Il encourage le plus possible le relèvement de la production. La gravité de la situation exige, de la part de toute la population canadienne, un effort conjugué et enthousiaste.

Le maintien à un niveau élevé de l'embauchage et du revenu national est au premier plan du programme ministériel. L'embauchage, aussi bien que le revenu, est étroitement lié à la restauration et à l'expansion du commerce mondial. Les marchés d'exportation sont essentiels à l'emploi productif d'un très grand nombre de Canadiens.

Le Gouvernement s'est constamment efforcé de rétablir les anciens marchés, d'en trouver de nouveaux et, en général, de développer le commerce extérieur du temps de paix. Afin de favoriser ce programme, il a mis à la disposition de plusieurs alliés de guerre les crédits additionnels à l'exportation votés à la dernière session.

Au cours de cette session, vous serez invités à approuver un accord, récemment conclu et accordant au Royaume-Uni un prêt qui contribuera à conserver le marché britannique aux denrées alimentaires et aux autres produits d'exportation du Canada. L'accord contribuera également à l'expansion soutenue des échanges entre les deux pays, à la suppression des barrières commerciales et au libre emploi des devises pour les fins du commerce international.

Bien que le Canada, comme tous les autres pays, continue de subir les effets de bouleversements inévitables pendant la période de transition de la guerre à la paix, il n'est pas de nation où cette transition se soit opérée plus rapidement ou avec moins de heurts.

La conversion des industries de guerre à la production civile progresse régulièrement tandis que sont réduits au minimum les différends industriels et que s'accroît la coopération entre patrons et ouvriers.

Les restrictions et régies du temps de guerre sont abolies à mesure que le permettent les circonstances. On a suspendu l'application du plafond des prix à l'égard de nombreux articles. Les régies relatives aux salaires et aux traitements ont été mitigées. Certaines subventions ont été supprimées. Seules ont été maintenues les réglementations jugées nécessaires pour prévenir l'inflation et favoriser le bien-être de la population.

A l'exception des forces maintenues en service pour l'occupation de l'Allemagne, presque tous nos militaires sont maintenant rapatriés. La démobilisation des hommes et des femmes s'effectue rapidement. On ne néglige rien pour assurer la réintégration ordonnée des anciens combattants dans la vie civile.

Afin que soit complété l'examen de la "Charte des anciens combattants", vous serez invités à reconstituer le comité spécial des affaires des anciens combattants.

On vous invitera aussi à pourvoir au maintien de forces armées permanentes dont la composition a fait l'objet d'une longue étude.

Au Canada comme dans les autres pays, la demande de logements continue de l'emporter sensiblement sur l'offre. En dépit de la pénurie de matériaux et de main-d'œuvre, on a construit, depuis le jour de la victoire en Europe, un très grand nombre d'habitations. L'on déploie des efforts spéciaux en vue d'accélérer la fourniture de matériaux de construction, de satisfaire à la demande de logements permanents et, entre-temps, de procurer des logements d'urgence. La Société centrale de logement et d'hypothèque a été établie, et son activité est en voie de se coordonner étroitement avec celles de la Wartime Housing Limited et de l'Administration de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants, afin que toutes les affaires se rattachant à la construction de logements puissent, dans la plus large mesure possible, être soumises à l'administration d'un seul ministre de la couronne.

Il vous sera demandé d'adopter des dispositions en vue de rajuster la représentation à la Chambre des communes.

Au nombre des autres projets législatifs sur lesquels l'on appellera votre attention, figureront des mesures ayant pour objet de reviser et d'élucider la définition de la citoyenneté canadienne ainsi que de rendre conformes à cette définition les lois sur le statut national, la naturalisation et l'immigration, des mesures qui tendront à insérer dans les statuts un certain nombre de décrets du conseil auxquels il importe de donner un caractère législatif permanent, et aussi certaines modifications aux lois actuelles.

Depuis la clôture de la dernière session, la première réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies s'est tenue à Londres. L'Assemblée terminera sa première session à New-York, en septembre. Le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, la Commission de l'énergie atomique et la Cour internationale de Justice ont été établis. Notre pays était représenté à l'Assemblée générale par une délégation qui comprenait des ministres de la Couronne,

certains membres du Parlement et des hauts fonctionnaires du Service public. Le Canada a été élu au Conseil économique et social ainsi qu'à la Commission de l'énergie atomique. On a choisi un Canadien distingué comme l'un des juges de la Cour internationale.

Mes Ministres ont pour politique de voir à ce que le Canada appuie sans réserve l'Organisation des Nations Unies.

Les problèmes qu'entraîne l'établissement de la paix sont astreignants et ardus.

L'Allemagne et le Japon continuent d'être assujettis à l'Administration militaire alliée. Dès le début de l'année, on créait une Mission canadienne à Berlin, chargée de sauvegarder les intérêts canadiens en Allemagne. Les intérêts du Canada au Japon sont surveillés par nos représentants au sein de la Commission d'Extrême-Orient, qui a visité Tokyo récemment. Le siège de la Commission est à Washington.

La rédaction des traités de paix demandera du temps. On doit tenir à Paris, au cours de l'année, une conférence en vue d'étudier les traités projetés avec l'Italie, la Finlande, la Hongrie, la Roumanie et la Bulgarie. Le Canada sera représenté à cette conférence.

Une assemblée du Comité de coordination de la Conférence fédérale-provinciale a eu lieu en janvier. L'examen des propositions soumises par les gouvernements du Dominion et des provinces a progressé. Le comité se réunira de nouveau le 25 avril.

La conférence donnera peut-être lieu à la présentation d'autres projets législatifs.

Membres de la Chambre des communes,

Il vous sera demandé de pourvoir aux dispositions financières pour tous les services essentiels et aux crédits requis pour maintenir le commerce d'exportation ainsi qu'un haut niveau d'embauchage et de revenu national.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

L'exercice de mes fonctions arrive à son terme. On vous a déjà annoncé la nomination de mon successeur, le maréchal vicomte Alexander de Tunis. Lord Alexander arrivera au Canada au début d'avril. Puisque c'est la dernière fois que j'ai l'honneur de vous adresser la parole, on me permettra peut-être d'ajouter une note personnelle.

En 1914, je n'ai pu succéder à Son Altesse Royale le duc de Connaught, au poste de gouverneur général, pour la simple raison que j'étais alors sous les armes. La déception que j'avais éprouvée se trouva cependant plus que compensée par ma nouvelle nomination de 1940, qui, chose singulière, avait lieu pendant une autre guerre mondiale. Ce fut pour moi un grand honneur d'être choisi. Les étroites relations que nous avons eues avec le premier ministre, les ministres, le Parlement et le peuple de ce grand pays vous ont acquis à tous une place de choix dans le cœur de la princesse Alice et de moi-même.

Les années que nous avons passées au Canada sont les plus marquantes de l'histoire du monde. C'est avec une profonde admiration que nous avons été témoins du grand rôle que le Canada a joué dans la préservation de la liberté, le soulagement des peuples souffrants et l'établissement des bases d'un ordre nouveau dans le monde.

La princesse Alice et moi-même, nous nous souviendrons toujours de l'insigne honneur que nous avons eu, pendant ces années mémorables, de partager vos anxiétés et vos réjouissances. Nous garderons toute notre vie une affection impérissable pour le Canada et son peuple.

Puisse la divine Providence continuer de bénir cette nation et de guider le Parlement du Canada dans toutes ses délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King il est ordonné,—Que le Discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit mis à l'étude vendredi prochain, et que cet ordre ait priorité sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills et les avis de motions du gouvernement, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné—Qu'un comité spécial soit désigné pour dresser avec toute la diligence possible, les listes des membres qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, et pour faire rapport, ce comité devant se composer de MM. Mackenzie, Chevrier, Casselman, Johnston et Weir.

M. Mackenzie King remet un message de Son Excellence le Gouverneur général que M. l'Orateur lit comme suit:

ATHLONE:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute approuvée du Conseil nommant l'honorable Ian A. Mackenzie, ministre des Affaires des vétérans, le très honorable J. L. Ilsley, ministre des Finances, l'honorable J. A. MacKinnon, ministre du Commerce, le très honorable Louis-S. St-Laurent, ministre de la Justice, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa,
Le 14 mars 1946.

M. l'Orateur dépose alors le rapport des Bibliothécaires du Parlement, qui se lit ainsi:

A l'honorable Président de la Chambre des communes,

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de vous soumettre le rapport de la bibliothèque pour l'année 1945.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque qui contient la liste des livres achetés et reçus en don au cours de l'année, est actuellement sous presse et sera distribué aussitôt que possible.

Le personnel de la bibliothèque, fort réduit au cours des deux ou trois dernières années, est maintenant au complet. Le poste de bibliothécaire adjoint est actuellement occupé par suite de la nomination de M. Robert M. Hamilton, B.A., et bachelier en bibliothéconomie.

Le service courant a subi plusieurs modifications, qui, espérons-le, seront d'une grande utilité pour les sénateurs et les députés; tout de même, les bibliothécaires signalent de nouveau que l'institution d'un système d'administration vraiment moderne ne sera pas possible avant que la bibliothèque ne soit pourvue de l'espace nécessaire au rayonnage. Le ministère des Travaux publics a promis de mettre à notre disposition un local dans le nouvel édifice de la Cour Suprême; mais cette installation additionnelle n'apportera qu'une atténuation légère et momentanée à l'encombrement actuel.

On a installé un nouveau système d'éclairage fluorescent dans deux des alcôves de la bibliothèque; cet éclairage sera étendu à toute la bibliothèque après l'adoption des crédits affectés aux Travaux publics au cours de la présente session.

La bibliothèque s'est procuré les ouvrages d'actualité dans la mesure de ses ressources budgétaires. Le prix des livres et le coût des services essentiels ont accusé une forte augmentation. On espère cependant que le crédit retranché du budget de la bibliothèque, il y a quelques années en raison d'économie de guerre, sera rétabli cette année.

Les statistiques de la bibliothèque seront présentées au Comité mixte de la bibliothèque lors de sa première réunion.

Respectueusement soumis,

FELIX DESROCHERS,
F. A. HARDY,
Bibliothécaires conjoints.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, ce 14 mars 1946.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copie de l'Accord financier conclu entre le Canada et le Royaume-Uni, signé à Ottawa, le 6 mars 1946, en même temps que les notes échangées à ce sujet. (Recueil de traités 1946, No 9.)

Aussi,—Copie de l'Accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni au sujet du règlement des réclamations de guerre, signé à Ottawa, le 6 mars 1946. (Recueil des traités, 1946, No 10.)

Et aussi,—Copie de documents relatifs à l'enquête de la Commission royale créée par l'arrêté en conseil C.P. 411, approuvé le 5 février 1946, au sujet de la divulgation de renseignements secrets et confidentiels à des personnes non autorisées, y compris certains membres du personnel d'une puissance étrangère à Ottawa, en même temps que l'arrêté en conseil C.P. 6444, approuvé le 6 octobre 1945, concernant la même question; y compris le premier rapport intérimaire de ladite commission royale.

La Chambre s'ajourne alors à 4 heures et 35 jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 15 MARS 1946

PRIÈRES.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose sur la table,—Copie du deuxième rapport intérimaire de la Commission royale nommée sous l'empire de l'arrêté en conseil C.P. 411, approuvé le 5 février 1946, pour faire enquête sur la divulgation de renseignements secrets et confidentiels à des personnes non autorisées, y compris des membres du personnel d'une puissance étrangère à Ottawa. (Versions anglaise et française.)

Et aussi,—Copie d'une lettre de MM. E. K. Williams, Gérald Fauteux, D. W. Mundell, aviseurs légaux de la Commission royale, renfermant une copie de l'opinion légale donnée par F. P. Brais, c.r., de Montréal, concernant la question de savoir si l'on peut arrêter un membre du parlement fédéral, qui aurait commis un crime sous l'empire de la loi des secrets officiels, soit pendant la prochaine session du parlement ou soit durant les quelques jours qui précédaient immédiatement la réunion des Chambres le 14 courant, etc.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'on imprime sans délai 2,500 copies en anglais et 1,000 copies en français des documents relatifs à l'enquête de la Commission royale créée en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 411, du 5 février 1946, en y ajoutant les premier et deuxième rapports intérimaires de la Commission royale déposés en Chambre les 14 et 15 mars courant, et qu'on suspende à ce sujet l'application de l'article 64 du Règlement.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport du directeur général des élections sur les élections partielles tenues au cours de l'année 1945, en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 56 de la Loi des élections fédérales, 1938. (Anglais et français.)

Et aussi,—Liste des officiers et des membres, ainsi que les procès-verbaux de la Société Royale du Canada, 1945.

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu de la loi des mesures de guerre entre le 13 décembre 1945, et le 31 décembre 1945, en anglais, et de novembre 1945 au 12 décembre 1945, en français, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 5793 approuvé le 18 décembre 1945: Modifiant C.P. 946 du 5 février 1943, relatif aux Japonais.

Arrêté en conseil C.P. 7120 approuvé le 27 novembre 1945: Révoquant la nomination de J. Gerald Godsoe au poste de membre de la Commission de la production du charbon en période de crise et nommant F. G. Neate à sa place.

Arrêté en conseil C.P. 7328 approuvé le 13 décembre 1945: Modifiant l'Ordonnance No 1, 1943, du Corps d'aviation royal canadien (Modification de l'*Air Force Act*).

Arrêté en conseil C.P. 7329 approuvé le 13 décembre 1945: Prolongeant la période durant laquelle les chemins de fer ne peuvent offrir de tarifs réduits constituant un encouragement au voyage.

Arrêté en conseil C.P. 7332 approuvé le 13 décembre 1945: Révoquant l'autorisation relative à l'établissement du Bureau de renseignements de la Croix-Rouge, à Ottawa.

Arrêté en conseil C.P. 259/7354 approuvé le 15 décembre 1945: Permettant l'importation de fils de chaîne de chanvre produits au pénitencier de San Quentin.

Arrêté en conseil C.P. 7377 approuvé le 21 décembre 1945: Prolongeant la période durant laquelle le contrôle et la surveillance du personnel administratif de la Commission d'assurance-chômage doivent rester à la disposition du ministre du Travail.

Arrêté en conseil C.P. 7388 approuvé le 21 décembre 1945: Prolongeant le régime tarifaire spécial des serviettes, etc.

Arrêté en conseil C.P. 7414 approuvé le 28 décembre 1945: Maintenant en pleine vigueur et de plein effet, après le 31 décembre 1945, les arrêtés et règlements édictés en exécution de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 7430 approuvé le 21 décembre 1945: Modifiant les règlements du service sélectif national (emplois civils).

Arrêté en conseil C.P. 7438 approuvé le 21 décembre 1945: Révoquant C.P. 1422 du 23 février 1942, concernant les installations radiotélégraphiques à bord de certaines classes de navires.

Arrêté en conseil C.P. 7446 approuvé le 28 décembre 1945: Déclarant que C.P. 5281 du 26 juillet 1945 relatif à l'assurance contre les risques de guerre, est d'application générale.

Arrêté en conseil C.P. 7460 approuvé le 28 décembre 1945: Modifiant le Décret de remboursement de prime.

Arrêté en conseil C.P. 7479 approuvé le 28 décembre 1945: Prescrivant que les traitements et les soins médicaux gratuits fournis aux marins du commerce (voir C.P. 164/6991 du 4 septembre 1943) ne seront donnés qu'à l'égard d'invalidité, etc., survenue avant le 1er janvier 1946.

Arrêté en conseil C.P. 7481 approuvé le 28 décembre 1945: Révoquant à compter du 1er août 1946, les dispositions du C.P. 2393 relatif à l'assurance du grain dans les élévateurs de l'Est.

Arrêté en conseil C.P. 7482 approuvé le 28 décembre 1945: Relatif au recouvrement par la Commission canadienne du blé de la surcharge imposée sur les produits de la farine et du blé vendus aux navires quittant le Canada à destination de ports étrangers.

Arrêté en conseil C.P. 7483 approuvé le 28 décembre 1945: Visant l'organisation de la marine royale canadienne (réserve), etc.

Arrêté en conseil C.P. 7484 approuvé le 28 décembre 1945: Relatif au Comité interministériel du logement.

Arrêté en conseil C.P. 7499 approuvé le 28 décembre 1945: Transférant à la Société centrale d'hypothèques et de logement, les pouvoirs, devoirs et fonc-

tions du ministre des Finances à l'égard de la transformation d'immeubles convenables en logements multiples.

Arrêté en conseil C.P. 27/7500 approuvé le 29 décembre 1945: Relatif au payement du prix de voyages en chemin de fer des employés appartenant à certaines classes.

Arrêté en conseil C.P. 30/7500 approuvé le 29 décembre 1945: Relatif au droit de préférence accordé aux anciens combattants dans les nominations au service public.

Arrêté en conseil C.P. 71/7500 approuvé le 29 décembre 1945: Modifiant C.P. 18/5610, du 15 juillet 1943, concernant les congés des employés au service public du Canada en vue de leur service dans les Forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 154/7500 approuvé le 29 décembre 1945: Autorisant l'octroi d'une aide aux personnes à charge d'anciens membres des Forces armées résidant hors du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 232/7500 approuvé le 29 décembre 1945: Remettant les droits et les taxes sur le surplus de matériel du gouvernement du Royaume-Uni, transféré au gouvernement canadien pour être écoulé.

Arrêté en conseil C.P. 7502 approuvé le 28 décembre 1945: Transférant l'application des Règlements concernant les logements d'urgence à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Arrêté en conseil C.P. 7509 approuvé le 28 décembre 1945: Révoquant certains des Règlements concernant la défense du Canada et divers arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 7517 approuvé le 31 décembre 1945: Relatif aux emprunts effectués par la Commission canadienne du blé sur la garantie du blé par elle détenu ou possédé.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant des circonstances critiques nationales pour le mois de janvier 1946, en anglais et en français, et pour le mois de février et jusqu'au 7 mars 1946, en anglais, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 7524 approuvé le 8 janvier 1946: Approuvant la convention conclue entre la province de la Nouvelle-Ecosse et le "Fishermen's Loan Board of Nova Scotia", relatif à la répartition des produits de la vente forcée d'un bateau dont la construction a fait l'objet d'un octroi de prime.

Arrêté en conseil C.P. 2 approuvé le 15 janvier 1946: Révoquant C.P. 3888 qui a institué le Comité national des approvisionnements en cuirs et textiles.

Arrêté en conseil C.P. 16 approuvé le 4 janvier 1946: Autorisant le versement d'une quote-part dans le coût de remplacement des machines, etc., en usage dans les écoles de formation sous l'empire des accords avec les provinces afférents au programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 17 approuvé le 11 janvier 1946: Modifiant les Règlements concernant le paiement de l'allocation de réadaptation.

Arrêté en conseil C.P. 18 approuvé le 11 janvier 1946: Modifiant le décret autorisant le payement d'une indemnité spéciale aux marins marchands.

Arrêté en conseil C.P. 32 approuvé le 15 janvier 1946: Visant l'insigne de service de guerre, catégorie "Service général".

Arrêté en conseil C.P. 78 approuvé le 11 janvier 1946: Relatif à la Médaille canadienne des Volontaires.

Arrêté en conseil C.P. 115 approuvé le 15 janvier 1946: Révoquant la régie imposée à l'*American Can Co.*

Arrêté en conseil C.P. 49/119 approuvé le 19 janvier 1946: Nommant Harry D. Anger au poste d'agent d'exécution des règlements près la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 132/119 approuvé le 16 janvier 1946: Permettant à la *Canadian Pacific Air Lines Ltd.*, d'importer des aéronefs usagés.

Arrêté en conseil C.P. 205 approuvé le 22 janvier 1946: Remettant au 1er avril 1946 le transfert des pouvoirs du Conseil du travail de l'Ouest au Conseil national du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 38 238 approuvé le 23 janvier 1946: Prolongeant le délai durant lequel W. A. Gough peut décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil à l'égard du temps antérieur qu'il a passé dans le service.

Arrêté en conseil C.P. 245 approuvé le 23 janvier 1946: Etablissant les Règlements concernant l'acier, etc.

Arrêté en conseil C.P. 255 approuvé le 24 janvier 1946: Autorisant le payement des frais de transport au Canada des épouses et enfants des personnes libérées des forces armées en vue de recevoir une formation dans le Royaume-Uni, etc.

Arrêté en conseil C.P. 1/271 approuvé le 24 janvier 1946: Recommandant la continuation du programme R en cours d'exécution à la Grosse Isle.

Arrêté en conseil C.P. 289 approuvé le 29 janvier 1946: Relatif à l'attribution de l'insigne du service de guerre, catégorie "Service général" aux surveillants des services auxiliaires.

Arrêté en conseil C.P. 325 approuvé le 31 janvier 1946: Révoquant la nomination de J. G. Glassco au poste de régisseur de la *Clyde Aircraft Manufacturing Company Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 348 approuvé le 31 janvier 1946: Modifiant l'Ordonnance de 1943 régissant les salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 349 approuvé le 31 janvier 1946: Modifiant le Décret concernant les traitements en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6444, approuvé le 6 octobre 1945: autorisant la détention de personnes soupçonnées de divulguer des renseignements à une puissance étrangère.

Arrêté en conseil C.P. 254, approuvé le 7 février 1946: continuation des allocations de réadaptation aux anciens combattants à certaines conditions.

Arrêté en conseil C.P. 358, approuvé le 7 février 1946: autorisant un Accord avec la *Dominion Shipping Co.* relatif à l'octroi d'aide financière pour le transport de minerais, pierre à chaux et de fluor, de Terreneuve à Sydney.

Arrêté en conseil C.P. 382, approuvé le 5 février 1946: modifiant les règlements concernant les armes à feu automatiques, 1945.

Arrêté en conseil C.P. 387, approuvé le 5 février 1946: changeant certains articles relevant du "contrôle des importations".

Arrêté en conseil C.P. 13/446, approuvé le 8 février 1946: modifiant C.P. 11/9151, accordant un octroi aux opérateurs de dictaphone.

Arrêté en conseil C.P. 42/446, approuvé le 8 février 1946: modifiant C.P. 18/5610, congé aux employés du service civil qui servent dans les forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 459, approuvé le 12 février 1946: autorisant la révision No 63 de la liste des personnes désignées.

Arrêté en conseil C.P. 460, approuvé le 12 février 1946: enlevant du contrôle des importations le fil, les tissus et les sacs de jute.

Arrêté en conseil C.P. 467, approuvé le 12 février 1946: prohibant l'exportation du thorium, excepté sous permis.

Arrêté en conseil C.P. 520, approuvé le 15 février 1946: modifiant les règlements au sujet de l'acier.

Arrêté en conseil C.P. 588, approuvé le 19 février 1946: révoquant C.P. 6650, du 26 octobre 1945, qui rendait disponibles comme paiement d'une dette due à la Couronne les crédits de réadaptation.

Arrêté en conseil C.P. 599, approuvé le 19 février 1946: révoquant la nomination de H. P. Herington comme commissaire auprès de la *Link Manufacturing Co.*

Arrêté en conseil C.P. 600, approuvé le 19 février 1946: nomination d'Arthur May et W. H. Fitzpatrick comme régisseur associé et sous-régisseur de l'acier respectivement.

Arrêté en conseil C.P. 32/630, approuvé le 22 février 1946: pour prolonger la période pendant laquelle certains employés du service civil peuvent décider de participer à la loi des pensions de retraite du service civil à l'égard de leur emploi temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 631, approuvé le 21 février 1946: nomination de B. W. Newsam comme administrateur fédéral des réclamations pour l'explosion et les désordres à Halifax.

Arrêté en conseil C.P. 634, approuvé le 21 février 1946: autorisation donnée au bureau du Trésor pour accorder des suppléments pour services de guerre et augmentations annuelles, etc.

Arrêté en conseil C.P. 750, approuvé le 7 mars 1946: pour enlever certaines restrictions sur les importations, etc.

Arrêté en conseil C.P. 791, approuvé le 7 mars 1946: révoquant l'arrêté en conseil 3297 du 25 octobre 1939, au sujet de la mise à la retraite en vertu de la Loi des pensions de la milice.

Arrêté en conseil C.P. 823, approuvé le 7 mars 1946: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 4564, du 4 juin 1943, au sujet de l'utilisation des rues ou voies publiques.

Aussi,—Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, chapitre 165, S.R.C., 1927, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 59, approuvé le 11 janvier 1946: Transfert des pouvoirs, devoirs et fonctions de la division des services volontaires féminins du ministère des services nationaux de guerre du ministre des services nationaux de guerre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Arrêté en conseil C.P. 767, approuvé le 7 mars 1946: Transfert des devoirs de la Commission canadienne d'aide mutuelle, en tant qu'ils s'appliquent aux approvisionnements, services et outillage exigés par l'UNRRA, au ministre du Commerce.

Aussi,—Conditions d'un accord d'armistice avec l'Italie, signé le 3 et 29 septembre, et le 9 novembre 1943, avec les documents connexes. (Recueil des traités 1943, No 21).

Aussi,—Conditions d'un accord d'armistice avec la Finlande, signé à Moscou, le 19 septembre 1944, avec les documents et les protocoles connexes. (Recueil des traités 1944, No 38).

Aussi,—Conditions d'un accord d'armistice avec la Bulgarie, signé à Moscou, le 28 octobre 1944, avec le protocole de l'armistice. (Recueil des traités 1944, No 39).

Aussi,—Conditions d'un accord d'armistice avec la Roumanie, signé à Moscou, le 12 septembre 1944, avec annexe et protocole. (Recueil des traités 1944, No 40).

Aussi,—Conditions d'un accord d'armistice avec la Hongrie, signé à Moscou, le 20 janvier 1945, avec annexe et protocole. (Recueil des traités 1945, No 20).

Aussi,—Actes de la reddition militaire de l'Allemagne, signé le 29 avril, ainsi que les 4, 7 et 8 mai 1945. (Recueil des traités 1945, No 15).

Aussi,—Déclaration et autres documents relatifs à la défaite de l'Allemagne et la prise de l'autorité suprême au sujet de l'Allemagne par les gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des républiques

soviétiques socialistes, et par le gouvernement provisoire de la république française, signé à Berlin le 5 juin 1945. (Recueil des traités 1945, No 16).

Aussi,—Instrument de la reddition du Japon, signé dans la baie de Tokyo, Japon, le 2 septembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 19).

Aussi,—Accord visant les questions de télécommunications entre le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine, l'Inde, la Rhodésie du sud et les Etats-Unis d'Amérique, signé aux Bermudes le 4 décembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 14).

Aussi,—Décisions de la Conférence internationale de la pêche à la baleine, tenue à Londres, du 20 novembre au 26 novembre 1945. (Recueil des traités 1945, No. 21).

Aussi,—Accord intérimaire entre le Canada et d'autres gouvernements pour réglementer l'usage des bandes d'ondes de radiodiffusion dans la zone nord-américaine, signé à Washington, le 25 février 1946. (Recueil des traités 1946, No 8).

Aussi,—Accord entre le Canada et le Royaume-Uni visant les services aériens, signé aux Bermudes, le 21 décembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 17).

Aussi,—Acte final de la conférence des Nations Unies visant la création d'un organisme d'éducation, de science et de culture, tenue à Londres du 1er au 16 novembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 18).

Aussi,—Acte final de la conférence de Paris sur les réparations, (y compris un projet d'accord sur les réparations allemandes, sur la création d'une agence interalliée des réparations, et sur la restitution de l'or monétaire), signé le 21 décembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 23).

Aussi,—Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant la disposition des accommodations d'entreposage et de chargement à Prince-Rupert, du 21 décembre 1945, au 3 janvier 1946. (Recueil des traités 1946, No 1).

Aussi,—Echange de notes entre le Canada et la Nouvelle-Zélande constituant un accord sur l'exemption réciproque de l'impôt sur le revenu dans le cas des profits d'agents, du 3 novembre 1945 au 30 janvier 1946. (Recueil des traités 1946, No 5).

Aussi,—Echange de notes entre le Canada et les Pays-Bas constituant un accord concernant la reprise des relations commerciales, Ottawa, février du 1er au 5, 1946. (Recueil des traités, 1946, No 6).

Et aussi,—Jugement de la Cour suprême au sujet d'une référence sur la validité des arrêtés en conseil du 15 décembre 1945 (C.P. 7355, 7356 et 7357) au sujet des personnes de race japonaise.

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Gendarmerie royale à cheval du Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1945. (Version française).

Aussi,—Rapport annuel du surintendant des pénitenciers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

Il dépose aussi,—Rapport supplémentaire à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toutes pétitions présentées par toutes corporation, personne ou personnes, relatives à la demande de désaveu de certaines mesures législatives adoptées par l'Assemblée législative de la Saskatchewan,

à savoir: Loi concernant la sécurité des fermes, Loi sur la Commission de l'administration locale (pouvoirs spéciaux), et Loi sur l'imposition des minéraux, ainsi que copie de toute correspondance relative à ce sujet et échangée entre le ministère de la Justice, les pétitionnaires et le gouvernement de la province de la Saskatchewan.

M. MacKinnon (Edmonton-ouest), membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Rapport de la commission canadienne du blé pour l'année récolte 1943-44.

M. Mackenzie, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des affaires des anciens combattants, y compris les rapports du directeur de la Loi de la réhabilitation et de l'établissement sur les terres des anciens combattants, du président de la commission canadienne des pensions, du président de la commission des allocations aux anciens combattants, et du directeur de la défense civile, pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

Aussi,—Copie des règlements adoptés en vertu de la Loi du ministère des affaires des anciens combattants.

Aussi,—Précis relatif aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur la réhabilitation des anciens combattants.

Et aussi,—Précis relatif aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur les terres des anciens combattants, 1942.

M. Gardiner, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général.—Rapport annuel du ministère de l'agriculture pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

Aussi,—Rapport des opérations sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies pour l'année récolte 1944-45.

M. Fournier (Hull), membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des travaux publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

M. Chevrier, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des transports pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

Aussi,—Etat des terres vendues par la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien au cours de l'année terminée le 30 septembre 1945.

Aussi,—Relevé des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année civile 1945, en conformité des dispositions de l'article 18 du chapitre 89, Loi concernant les ports et jetées du gouvernement.

Aussi,—Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

Aussi,—Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

Et aussi,—Quarante et unième rapport de la commission des transports du Canada (anciennement commission des chemins de fer) pour l'année terminée le 31 décembre 1945.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 10 octobre 1945,—Copie de tous rapports que le gouvernement des Etats-Unis a faits au gouvernement fédéral au cours de la récente guerre, sur les conditions atmosphériques dans les eaux et le territoire aérien avoisinant ce que l'on appelle communément la route de la Baie d'Hudson.

M. Mitchell, membre du conseil privé du roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 15 octobre 1945,—Etat montrant:—1. Depuis le premier septembre 1939, quel est le nombre de personnes, dans chacune des provinces, qui ont demandé l'exemption du service militaire, comme objecteurs de conscience?

2. Combien de ces demandes, dans chacune des provinces, *a*) ont été acceptées; *b*) ont été refusées?

3. Quel est le nombre de ces demandes, dans chacune des provinces, qui ont été faites, *a*) avant que l'appliquant ait subi son examen médical; *b*) après que l'applicant ait subi son examen médical?

4. Quelle est, par groupe, l'origine raciale de ceux qui ont ainsi demandé l'exemption du service militaire comme objecteurs de conscience?

M. Claxton, membre du conseil privé du roi, dépose—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 novembre 1945,—Etat montrant:—1. *a*) Combien d'argent, par année, a-t-il été dépensé par la Commission de l'information en temps de guerre, ou par son entremise, au cours de son existence? *b*) De ce montant, combien a-t-on payé à des personnes à l'extérieur du Canada, et pourquoi, et quelles étaient ces personnes?

2. *a*) Quel a été le nombre le plus élevé de personnes à l'emploi de la commission, et quand a-t-on atteint ce chiffre? *b*) Quel était le nombre de personnes à l'emploi de la commission d'information en temps de guerre le 28 septembre 1945? *c*) Combien d'entre elles ont été transférées à l'emploi du service canadien de l'information?

3. Quel est le traitement du directeur du service canadien de l'information?

4. Quelles sont les dépenses mensuelles estimatives du service canadien de l'information et quels sont les postes de ces dépenses?

Aussi,—Précis des règlements adoptés en vertu de la Loi du ministère de la santé nationale et du bien-être social.

Aussi,—Précis des règlements adoptés en vertu de la Loi des médicaments brevetés.

Aussi,—Précis des arrêtés en conseil ou règlements adoptés en vertu de la Loi de la santé dans les entreprises publiques.

Aussi,—Précis des règlements adoptés en vertu de la Loi des pensions de vieillesse.

Et aussi,—Modifications apportées aux règlements concernant la Loi des allocations familiales de 1934 en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 6588, approuvé le 6 novembre 1945.

M. Martin, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général:—Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1945.

Aussi,—Rapport annuel de l'Imprimerie nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

Aussi,—Rapport de la commission du service civil sur les positions exemptées des dispositions de la Loi du service civil, au cours de l'année civile 1945, sous l'empire de l'article 59 de ladite loi, chapitre 22, S.R.C. 1927.

Aussi,—Rapport des archives publiques pour l'année 1945.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 octobre 1945:—Etat donnant:—*a*) les noms de toutes les compagnies de la Couronne constituées légalement depuis le 1er septembre 1939; *b*) la fin pour laquelle chacune de ces compagnies a été constituée; *c*) l'activité et les opérations actuelles de chacune de ces compagnies; *d*) les noms, adresses, professions habituelles et traitements des administrateurs et des fonctionnaires principaux de chacune de ces compagnies.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 18 octobre 1945,—Etat montrant:—1. Quel est le montant que le gouvernement a payé en subventions du 1er septembre 1939 au 15 septembre 1945?

2. Pour quels produits a-t-on versé des subventions au cours de cette période et quel montant a-t-on payé pour chaque produit?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 31 octobre 1945,—Etat montrant:—1. En quelle année a-t-on employé des femmes, pour la première fois, dans les services de l'Etat?

2. Combien de femmes emploie-t-on actuellement dans les services de l'Etat; quel y est le nombre des hommes?

3. Combien de femmes sont à la tête de ministère?

4. Combien de femmes occupent un poste de sous-ministre?

5. Combien d'hommes occupent des positions permanentes dont le traitement est de $2,500 ou plus?

6. Combien de femmes occupent des positions permanentes dont le traitement est de $2,500 ou plus?

7. Quel est le nombre de femmes, occupant des positions permanentes dans les services de l'Etat, dont le traitement annuel est: de $1,000 ou moins; de $1,500 ou moins; de $1,800 ou moins; de plus de $1,800?

8. Quel est le nombre d'hommes dont le traitement annuel est: de $1,800 ou moins; de $1,800 ou plus?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 5 novembre 1945,—Etat montrant:— 1. Quel a été le résultat des dénonciations de certains particuliers faites par la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, et dont le ministre des Finances a fait mention à la page 5840 des Débats du 31 juillet 1944?

2. Outre ceux dont il a été fait mention ci-dessus, y a-t-il eu quelques autres personnes ou maisons de commerce que quelque ministère, département ou commission du gouvernement ont accusées de complot de fraude à l'égard du gouvernement ou d'autre malversation, relativement à la fabrication de literie, depuis le 1er septembre 1939?

3. Dans l'affirmative, l'une ou l'autre de ces personnes ou maisons de commerce ont-elles été condamnées à subir leur procès?

4. Ces procès ont-ils eu lieu? Dans l'affirmative, quel en a été le résultat? Sinon, pourquoi?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 14 novembre 1945:—Copie de tous contrats, baux et accords conclus par le gouvernement pour la construction et l'entretien de l'école d'entraînement aérien à Swift-Current, Saskatchewan.

Aussi,—Réponse finale à un ordre de la Chambre en date du 19 novembre 1945—Etat montrant.—1. Du 1er avril au 1er novembre 1945, quelles dépenses à l'égard de relations publiques, de publicité et d'information ont été faites par les divers ministères du gouvernement et les commissions et corporations adjointes?

2. *a)* A quelles personnes n'appartenant pas au service de l'Etat a-t-on versé ces paiements? *b)* Combien, et pour quels services, chaque personne a-t-elle reçu?

3. Combien de personnes les divers ministères du gouvernement et les commissions et corporations adjointes emploient-ils dans les relations publiques, la publicité et l'information?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 décembre 1945,—Etat montrant:—1. Est-ce que Eugène Parker, C.R., de Halifax, Nouvelle-Ecosse, avait été nommé avocat de la commission royale d'enquête sur les coopératives?

2. Dans l'affirmative, quand a-t-il été nommé et quand cette nomination a-t-elle pris fin?

3. Combien, en donnant le montant total, lui paie-t-on par jour en allocations pour ses services et ses autres frais?

4. Quel est le nom de la société légale à laquelle M. Parker est associé à Halifax?

5. Depuis le commencement de la guerre, quel est le montant total qui a été payé à cette société légale, et/ou à tous ses membres, par tous les départements du gouvernement, y compris les compagnies de la Couronne?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 5 décembre 1945,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût total de l'achat et de la construction du terrain d'atterrissage, des camps et des aménagements de toutes sortes construits à St-Honoré, comté de Chicoutimi, Québec?

2. Combien de temps ces camps et ce terrain d'atterrissage ont-ils été utilisés pour fin d'entraînement militaire?

3. Quel a été le nombre de militaires casernés à cet endroit en 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 6 décembre 1945,—Etat montrant:—1. Combien d'instruments de musique ont été achetés par le gouvernement de 1939 à 1945?

2. Quel a été le montant global affecté à cette fin?

3. Un certain nombre de ces instruments ont-ils été déclarés en surplus?

4. Dans l'affirmative, quel nombre et à quelle date, et combien ont été vendus à date?

5. Dans la négative, quand ces instruments seront-ils déclarés en surplus?

6. Le gouvernement a-t-il contracté envers les vendeurs d'instruments de musique, ou qui que ce soit, des obligations limitant ses droits de revendre ces instruments?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 6 décembre 1945,—Etat montrant:—1. Les camps militaires situés à St-Honoré, Bagotville, Arvida et Chicoutimi, comté de Chicoutimi, province de Québec, ont-ils été vendus depuis leur désaffectation?

2. Si oui, à qui et à quelles conditions?

3. Y a-t-il eu des soumissions demandées? Le cas échéant, à qui?

4. Quels ont été les soumissionnaires?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 décembre 1945,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il contribué aux frais de construction des routes forestières entreprises par les provinces, pour quelqu'une des années de 1936 à 1940 inclusivement?

2. S'il en a été ainsi, quel a été le total des contributions pour chaque année dans chaque province?

M. Glen, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des mines et ressources pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

Aussi,—Liste des avances consenties comme aide aux Indiens, en vertu de la Loi des Indiens, chapitre 98, SRC, 1927, modifiée par le paragraphe 94-b (2) de l'article 2 du chapitre 31 du Statut de 1938, depuis le dernier rapport fait au Parlement.

Aussi,—Rapport annuel des permis octroyés au cours de la période du 10 août au 31 décembre 1945, tel qu'exigé par le paragraphe 2 de l'article 4 de la Loi de l'immigration.

Aussi,—Précis des ventes de terrains et des baux annulés en vertu de l'article 64 de la Loi des Indiens, chapitre 98, SRC, 1927, depuis le dernier rapport au Parlement.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, SRC, 1927, article 75, depuis le dernier rapport au Parlement.

Aussi,—Précis des permis de boissons alcooliques octroyés depuis le dernier rapport au Parlement, tel qu'exigé par l'article 93 de la Loi des territoires du nord-ouest, SRC, 1927.

Aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 330, approuvé le 31 janvier 1946: modification des dispositions de la Loi concernant la convention sur les oiseaux migrateurs, chapitre 16 des Statuts du Canada, 1932-33.

Aussi,—Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi des territoires du nord-ouest, chapitre 142, SRC, 1927—concernant l'administration de la justice civile; les affaires, les professions, les métiers et les occupations; ordonnances concernant les permis; enregistrement des naissances, mariages et sépultures; modifiant l'ordonnance concernant l'administration locale dans chaque district; et une ordonnance modifiant l'ordonnance sur les chiens.

Aussi,—Précis concernant les dettes pour les grains de semence et les secours en vertu des dispositions de l'article 2, chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne".

Et aussi,—Permis de coupe de bois annulés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales depuis le dernier rapport au Parlement, chapitre 113, SRC, 1927.

M. Bridges, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Le quinzième rapport annuel du ministère des pêcheries (78ème rapport annuel sur les pêcheries du Dominion) pour l'année financière terminée le 31 mars 1945. (Versions anglaise et française).

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 738, approuvé le 28 février 1946: autorisant la distribution du paiement des primes de pêche pour l'année financière 1945-46, en vertu des dispositions du chapitre 74, S.R.C., 1927, intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche".

Et aussi,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 6636, approuvé le 23 octobre 1945: émission de permis à des bateaux de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique pour leur permettre d'acheter de la boëte, glace, seines, lignes ou autres approvisionnements ou agrès.

M. Gibson, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Copie des ordres généraux et de routine promulgués pour le corps d'aviation royal canadien du 7 septembre 1945 au 22 février 1946.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des finances, dépose sur la Table,—Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la Loi d'assurance du service civil, pour l'année terminée le 31 mars 1945, en vertu de l'article 21 du chapitre 23, S.R.C., 1927.

Aussi,—Etat du surintendant de l'Assurance sur le fonctionnement de la Loi concernant l'assurance des anciens combattants, durant l'année terminée le 31 mars 1945, en conformité des dispositions des Statuts du Canada, 1920, C. 54, s. 19.

Aussi,—Huitième rapport annuel sur le fonctionnement de la loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, pour l'année terminée le 31 décembre 1945. Statuts du Canada, 1938, chapitre 33, article 10.

Aussi,—Rapports du classement des prêts et dépôts des banques à charte du Canada, au 31 octobre 1945, conformément à l'article 118 (3) de la Loi des banques.

Aussi,—Rapport sur les recettes et dépenses d'opérations courantes et autres renseignements sur les banques à charte du Canada pour l'année financière 1945.

Aussi,—Liste des soldes de comptes, etc., des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1945, en vertu de l'article 118 (3), chapitre 30, Statuts du Canada, 1944.

Aussi,—Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1945, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, Statuts du Canada, 1944.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1945, en vertu de l'article 118 (3), chapitre 30, Statuts du Canada, 1944.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1945, en vertu de l'article 9, du chapitre 39, Statuts du Canada, 1944.

Aussi,—Rapport annuel de la Banque du Canada au ministre des Finances et état de comptes pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1945.

Et aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Dominion du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1944.—Compagnies de prêts et de fiducie.

Il dépose aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre en date du 10 octobre 1945,—Etat montrant: 1. Au cours de chacune des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et jusqu'au 12 septembre en 1945: *a*) Combien de livres de sucre brut de canne l'administration du sucre a-t-elle importées au Canada? *b*) Quel a été le prix total d'achat, en argent canadien, que l'administration du sucre a payé pour le sucre brut de canne importé, franco-bord sur le littoral? *c*) Quel prix moyen a-t-on ainsi payé par quintal?
2. Au cours de chacune des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et 1945, jusqu'au 12 septembre: *a*) Combien de livres de sucre brut de canne l'administration du sucre a-t-elle vendues aux raffineries canadiennes de sucre de canne? *b*) Quel a été le prix total en argent canadien, franco-bord sur le littoral, que les raffineries canadiennes ont payé à l'administration du sucre pour ce sucre? *c*) Quel prix moyen, par quintal, a-t-on ainsi payé?

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre en date du 10 octobre 1945.—Etat montrant:—1. Sur le sucre brut de canne qu'elle a importé au cours des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et jusqu'au 12 septembre 1945, l'administration canadienne du sucre a-t-elle réalisé un bénéfice ou enregistré quelque perte, pour chacune des années énumérées?

2. Quel a été le montant de bénéfice ou de perte pour chacune des années indiquées?

3. Quelle a été la moyenne du bénéfice ou de la perte par cent livres, pour chacune des années ci-dessus mentionnées?

4. A la suite de ces achats et ventes de sucre brut de canne par l'administration du sucre du Canada, quelle somme d'argent a-t-on accumulée dans le fonds de stabilisation du sucre à la suite des opérations de toute la période mentionnée?

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre en date du 10 octobre 1945,—Etat montrant: 1. Y a-t-il quelque différence entre le plafond du prix (de gros) du sucre de canne et celui du sucre de betterave qu'alloue l'administration du sucre au Canada?

2. Le gouvernement a-t-il en quelque occasion restreint par règlement ou limité autrement la production du sucre de betterave au Canada?

3. Quel est le montant total que l'industrie du sucre de betterave a payé au fonds de stabilisation des prix établi par l'administrateur du sucre en juin 1940?

4. Ce versement au fonds a-t-il haussé le coût du sucre de betterave pour le consommateur? Dans l'affirmative, de combien?

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre en date du 11 octobre 1945,—Etat montrant: 1. Combien d'argent le fonds de stabilisation du sucre a-t-il reçu d'autres sources que de l'achat d'importations de sucre de canne brut et de la vente de ce même produit aux raffineries de sucre?

2. De quelles autres sources a-t-on obtenu ces sommes, et quel a été le montant provenant de chaque source au cours de chacune des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, et en 1945 jusqu'au 15 septembre?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 22 octobre 1945,—Etat montrant:—1. Quels étaient les camps *a*) de l'armée, *b*) de l'aviation, pouvant accommoder 800 hommes ou plus, en service le jour de la Victoire en Europe?

2. De ces camps, combien *a*) ont été abandonnés comme établissements militaires, *b*) ont été déclarés de surplus?

3. Quels sont les effectifs militaires dans ces camps abandonnés comme centres d'instruction et que maintiennent *a*) l'armée, *b*) l'aviation?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 octobre 1945,—Etat montrant:—Quel a été le coût du Service des Relations extérieures (Armée) dans chaque district militaire, chaque année, depuis le début de la guerre?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 24 octobre 1945,—Copie de tous les documents, transferts, demandes de transferts, etc., contenus dans le dossier du soldat Marcel Poirier, D-497231, actuellement cantonné au Dépôt No 8, RCASC, Sardis, C.-B.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 12 novembre 1945,—Etat montrant:—1. Combien de soldats des forces armées d'outre-mer ont été condamnés à des termes de détention dans les casernes de détention de Headley, Hampshire, Angleterre?

2. Pour quelles infractions; où ces soldats sont-ils actuellement emprisonnés, et pour quelle durée?

3. Quelles ont été les déductions totales de solde, gratification et autres crédits qui leur ont été imposées à la suite d'ordonnances de tribunaux d'enquête?

4. A-t-on reçu des plaintes au sujet des lourdes sanctions imposées et de la perte de solde qui en résulte pour les familles de soldats à cause du système d'amendes basé sur les déductions de solde?

5. Combien a-t-on tenu de cours martiales outre-mer et quels services en première ligne les membres de ces cours possédaient-ils?

6. Le nouveau conseil de revision fera-t-il l'examen de ces sentences imposées pour désertion et autres causes?

7. Qui sont les directeurs de ces casernes et quels en sont les officiers principaux?

8. A-t-on ramené au Canada l'un ou l'autre de ces prisonniers pour qu'ils terminent leurs sentences? S'il en est ainsi, quel en est le nombre et où sont-ils emprisonnés?

9. A-t-on apporté des réformes à l'administration de cette unité outre-mer et quelle visite fait-on de cet endroit?

10. Y a-t-il eu quelques émeutes dans les casernes susmentionnées? Le cas échéant, par qui; quelle en était la cause et quels dommages a-t-on causés?

11. A-t-on tenu des cours martiales publiques; le nouveau conseil de revision fera-t-il enquête sur ces cas et sur les autres survenus à Aldershot, et soumettra-t-il un rapport?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 5 décembre 1945,—Etat montrant:—1. Combien d'hommes, qui ne s'étaient pas enrôlés dans la province de la Colombie-Britannique, ont été démobilisés à Vancouver et à Victoria?

2. Le ministre de la Défense nationale s'abstiendra-t-il de démobiliser encore des hommes, en Colombie-Britannique, qui ne se sont pas enrôlés dans cette province, ou dont les dépendants n'y demeurent pas actuellement, jusqu'à ce que la situation de l'embauchage en Colombie-Britannique se soit améliorée?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 10 décembre 1945,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût total de construction du camp militaire à Maple Creek, Saskatchewan?

2. Combien d'hommes ont été postés à ce camp au cours de chaque année de 1941 à 1945?

3. Quel était, pour chacune de ces années, le coût total d'entretien et d'administration?

M. Mackenzie King, appuyé par M. Bracken, propose,—Que, considérant que les Chambres du Parlement désirent présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général à l'occasion du terme des fonctions officielles de Son Excellence au pays, il soit résolu par cette Chambre que ladite Adresse soit formulée dans les termes suivants:

A Son Excellence le Major Général le Très Honorable Comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre Très Noble de la Jarretière, Membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très Honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre Très Distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Royal de Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service Distingué, un des Aides de camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur Général et Commandant en Chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, le Sénat et les Communes du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis de faire part à Votre Excellence du regret qu'éprouve toute la population du pays à la nouvelle que vont prochainement cesser vos relations officielles à titre de représentant au Canada de Sa Majesté le Roi.

Votre Excellence a exercé ses fonctions pendant les années les plus marquantes de l'histoire de l'humanité. Il doit vous être extrêmement agréable de sentir, en quittant votre poste de Gouverneur général, que les années que vous avez passées au Canada ont coïncidé avec la victoire sur les ennemis de la liberté, avec l'avènement du Canada au rang de puissance mondiale, occupant l'une des premières places parmi les Nations Unies.

Nous ne pouvons faire nos adieux à Votre Excellence sans vous exprimer notre vive reconnaissance de votre bienveillante collaboration aux travaux du gouvernement durant ces années de constante anxiété. Vous avez toujours donné sans compter votre temps et vos pensées au maintien et à l'affermissement du moral de la nation en guerre. Par la parole et par l'exemple, vous avez encouragé et réconforté les forces armées, les services auxiliaires, les ouvriers de tous les domaines de la production et des approvisionnements de guerre. Vous avez accordé votre appui à tout appel national digne d'encouragement. Universités, écoles, hôpitaux, organismes de santé et de bien-être social, tout a bénéficié de votre bienveillante attention personnelle.

De nombreux voyages ont procuré à Votre Excellence une connaissance intime du pays, de ses ressources et de sa puissance économique latente. Vous avez vu le Canada à l'œuvre sous la tragique impulsion imprimée par la guerre. Vous avez aussi assisté à la reconversion de ses industries au pied de paix. Nous nous réjouissons de ce que vous avez pu jeter les yeux sur les vastes territoires de notre pays, et de ce que vous avez goûté ses beautés pittoresques. Vos voyages dans toutes les régions du Canada, souvent dans des endroits reculés, ont été vivement appréciés. Vous avez été l'objet d'un accueil chaleureux partout où vous êtes allé et l'on y gardera longtemps votre souvenir.

Jamais, dans son histoire, le Canada n'a reçu la visite d'un aussi grand nombre de personnalités mondiales. A l'Hôtel du Gouvernement, à Ottawa, aussi bien qu'à la Citadelle de Québec, vous avez exercé, au nom du Canada, la plus cordiale hospitalité.

Votre Excellence a, toute sa vie, donné la preuve constante de son dévouement au service public. Nous n'oublions pas que vous avez été, pendant sept ans, le représentant de Sa Majesté auprès de l'Union Sud-Africaine. Au Canada, tout comme en Afrique du Sud, votre courtoisie constante, votre large et généreuse sympathie ainsi que votre vaste expérience du gouvernement constitutionnel ont aidé à la réalisation des idéaux de tolérance et de bonne volonté. Vous avez par là contribué à renforcer l'unité nationale et les liens qui réunissent, dans un attachement étroit à la Couronne, les nations du Commonwealth britannique.

La présence au Canada de Votre Excellence et de Son Altesse Royale a également eu pour effet d'affermir les liens qui unissent le peuple canadien à la famille royale. Nous prions Votre Excellence, à son retour au Royaume-Uni, de transmettre à Leurs Majestés le roi et la reine, l'assurance de la fidélité du Canada à la Couronne, ainsi que du dévouement et de l'affection du peuple canadien pour Leurs Majestés. Nous vous saurions gré de bien vouloir aussi nous rappeler au bon souvenir de la reine Marie. Nous espérons que, dans un avenir prochain, le Canada pourra être honoré d'une visite de Leurs Altesses Royales la princesse Elizabeth et la princesse Margaret.

Au moment de dire adieu à Votre Excellence, nous ne saurions exprimer en termes trop chaleureux notre appréciation de l'aide précieuse que Son Altesse Royale la princesse Alice a toujours si gracieusement apportée à Votre Excellence dans l'exercice de ses hautes fonctions. Par sa collaboration active, généreuse et sympathique à l'accomplissement de vos fonctions publiques et sociales, Son Altesse Royale la princesse Alice s'est attiré, de façon durable, l'admiration et l'affection du peuple canadien. Votre Excellence et Son Altesse Royale ont toujours été d'accord lorsqu'il s'est agi de porter à un haut degré le sens du devoir public et des responsabilités sociales.

A Votre Excellence et à Son Altesse Royale nous exprimons, au nom de tout le Canada, nos meilleurs vœux pour l'avenir. Puissiez-vous, au soir de la vie, jouir ensemble de la santé, des forces et du bonheur que vous ont mérités vos longues années de dévouement à la chose publique.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée à l'unanimité. (La Chambre debout.)

A l'appel de l'ordre pour la prise en considération d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à Son discours lors de l'ouverture de la session;

M. Viau propose, appuyé par M. Winters:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le Major-Général le très honorable Comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides de camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et une discussion s'élevant, elle est ajournée sur une motion de M. Bracken.

Sur motion de M. Mackenzie King,—la Chambre s'ajourne alors à 5 heures 30 p.m., jusqu'à trois heures de l'après-midi lundi prochain.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 18 MARS 1946

Prières.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Affaires extérieures, pour l'année terminée le 31 décembre 1945.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport du colonel D. M. Brodie, commissaire nommé en vertu des dispositions de la 1ère partie de la Loi des enquêtes, chapitre 99, S.R.C., 1927, pour tenir une enquête sur l'achat de certaines portions des lots 3 et 4, concession No 5, canton de Sandwich-ouest, comté d'Essex, Ontario, couvrant une superficie de 79·10 acres, plus ou moins (propriété Oliver).

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Précis des dépenses imprévues du 29 juin 1945 au 13 mars 1946.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail, pour l'année financière terminée le 31 mars 1945, rapport comprenant des exposés du fonctionnement des lois suivantes: Loi du ministère du Travail, Loi de la conciliation et du travail, Loi des enquêtes sur les différends industriels, Loi de la coordination de l'entraînement de la jeunesse, Loi de l'éducation technique, Loi sur les annuités de l'Etat, Loi des enquêtes sur les monopoles, Loi de coordination des bureaux d'emploi, la Commission de l'assurance-chômage, Loi de réintégration dans les emplois civils, la Commission de sécurité de la Colombie-Britannique, l'Organisation internationale du travail, le Conseil national du travail en temps de guerre, la Loi des justes salaires et des heures de travail, Commission des relations ouvrières en temps de guerre, Commission de coopération de la production industrielle, fonctionnement du Service sélectif national, etc. (Version française).

Aussi,—Quatrième rapport de la Commission d'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1945 (Version française).

Aussi,—Rapport du directeur de la formation professionnelle pour l'année financière 1944-45 (Version française).

Aussi,—Rapport des séances de la conférence technique préparatoire sur les questions maritimes qui a réuni les pays qui sont membres du Bureau international du Travail, à Copenhague, Danemark, du 15 novembre au 1er décembre 1945.

Et aussi,—Rapport des séances du comité sur les entreprises de développement international, organisme du Bureau international du Travail, tenues à Montréal pendant la semaine du 28 janvier 1946.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'année financière terminée le 31 mars 1945, qui comprend les rapports des services naval et militaire et du corps d'aviation royal canadien (Version anglaise).

Aussi,—Copie des ordres généraux promulgués pour l'armée canadienne du 24 septembre 1945 au 8 janvier 1946 (version anglaise), et du 24 septembre 1945 au 22 décembre 1945 (version française), en vertu des dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 décembre 1945,—Etat montrant:—Au sujet: *a*) du personnel militaire attaché, le 1er décembre 1945, au quartier général militaire canadien outre-mer, au quartier général de la Défense nationale et aux quartiers généraux de chaque district militaire canadien; *b*) du personnel naval attaché, le 1er décembre 1945, au quartier général naval canadien outre-mer, au quartier général de la Défense nationale et aux quartiers généraux de chaque division navale au Canada; *c*) du personnel de l'aviation attaché, le 1er décembre 1945, au quartier général de l'aviation canadienne outre-mer, au quartier général de la Défense nationale et aux quartiers généraux de chaque région aérienne au Canada:

1. Quel était le nombre total des effectifs pour chaque grade des services?

2. Quel était le nombre des officiers des services armés, détenant le grade d'officier supérieur ou un grade équivalent, compris dans la question No 1 susmentionnée, en provenance de chacun des districts militaires, régions aériennes et divisions navales du Canada?

M. MacNicol, appuyé par M. Bradette, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 2, Loi concernant le jour de Jack Miner et de la faune, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Adamson, appuyé par M. Bruce, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 3, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Fair, appuyé par M. Marshall, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 4, Loi modifiant la Loi de 1938 sur les élections fédérales, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Fair, appuyé par M. Hansell, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 5, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Mackenzie King, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 6, Loi modifiant la Loi du ministère des Affaires extérieures, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Viau, appuyé par M. Winters:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le Major-Général le très honorable Comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides de camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et ladite motion mise aux voix;

M. Bracken propose en amendement, appuyé par M. Graydon: Que les mots suivants soient ajoutés à ladite Adresse:

"Nous soumettons humblement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ont:

(1) Failli à la tâche de satisfaire aux besoins des anciens combattants et des ouvriers par l'élaboration d'un régime de reconversion propre à éviter le chômage et le chaos;

(2) Failli à la tâche de prendre des mesures suffisantes et opportunes pour procurer aux Canadiens des logis convenables;

(3) Failli à la tâche d'organiser un programme de production agricole susceptible de répondre aux conditions nouvelles qui existent dans le monde;

(4) Failli à la tâche d'alléger le fardeau des impôts surtout pour les contribuables de revenus modiques".

Et un débat s'élevant;

M. Coldwell propose, appuyé par M. MacInnis, en amendement audit projet d'amendement: Que l'on retranche de l'amendement tous les mots qui suivent "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"Nous soumettons respectueusement, cependant, que de l'avis de la Chambre, les conseillers de Votre Excellence dans leur confiance à l'égard de l'entreprise privée ont failli à la tâche d'offrir un programme national d'ensemble que l'état d'urgence actuelle requiert;

Nous soumettons également qu'un tel programme est essentiel si l'on veut obtenir un embauchage total, pourvoir à la réadaptation normale des anciens

combattants, assurer à l'agriculteur un revenu stable et suffisant, construire les logements dont la population canadienne éprouve un si urgent besoin, et atteindre le haut niveau de production agricole et industrielle qui seul assurera au Canada et à sa population un mode d'existence progressif, et répondra aux besoins pressants des pays ravagés par la guerre de façon à contribuer à jeter les bases d'une paix durable."

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Low.

La Chambre s'ajourne alors à 10.15 du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 19 MARS 1946

PRIÈRES.

Douze pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le premier rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, présentées le 18 mars, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Margaret Ruth Weir Allan, épouse de Malcolm Moncrieff Allan, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher*.

De Violet Maude Griffiths Barraclough, épouse de Norman John Barraclough, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean*.

De Clermont Gendreau, de Montréal, P.Q., époux de Liliane Filion Gendreau.—M. *MacLean*.

De Vera Harriet May Kinghorn Hodgson, présentement domiciliée à Outremont, P.Q., épouse de Granville Albert Hodgson, de Westmount, P.Q.—M. *MacLean*.

De Marion Cruickshank Isaac, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de James Williamson Isaac, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank*.

De Mary Jaclyn Robinson Jeffrey, épouse de Stanley Boyd Jeffrey, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean*.

De Laura Olive Byers Manley, épouse de George William Manley, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher*.

De Gwenyth Lorraine Madge Popkin, présentement domiciliée à Toronto, Ontario, épouse de Herbert Alfred Popkin, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean*.

D'Almeda Mabel Hartry Ritchie, épouse de Sidney Fielding Ritchie, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher*.

D'Elsie Rachel Silverson Ward, épouse de Victor Thomas Ward, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean*.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Le premier rapport annuel du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1945. (Version française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 décembre 1945,—Etat montrant:—1. A-t-on versé des allocations, sous le régime de la Loi sur les allocations familiales, à quelques groupements chargés de l'entretien d'enfants, sociétés d'aide à l'enfance, organismes publics ou bénévoles de bienfaisance, pour le compte d'enfants confiés à leur direction?

2. Dans l'affirmative, *a*) à quels organismes, *b*) à l'égard de combien d'enfants, *c*) pour quel montant global, dans chaque province, jusqu'au 31 octobre 1945?

3. A-t-on posé des conditions à de tels versements? Si c'est le cas, quelles sont-elles et qui est chargé de l'application de ces conditions et de voir à leur observation?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des archives publiques pour l'année 1945. (Version française).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Viau pour présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Bracken et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Burton.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 20 MARS 1946

PRIÈRES.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 19 mars, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Thomas Allan, de Verdun, P.Q., époux de Theresa Ann Farrell Allan.—M. *Emmerson.*

De Wilfred Fields Benlow, de Montréal, P.Q., époux de Mabel Elizabeth Gordon Ferguson Benlow.—M. *Emmerson.*

D'Edward Frank Fulton, de Montréal, P.Q., époux de Rita Bourque Fulton, présentement domiciliée à Iberville, P.Q.—M. *Emmerson.*

De Michael Gibson, de Montréal, P.Q., époux de Laura Rose Kane Gibson.—M. *Emmerson.*

De Pauline Francesca Evans Gladwish, épouse d'Eric Lovel Gladwish, de Montréal, P.Q.—M. *Emmerson.*

D'Emilien Guilbault, de Montréal, P.Q., époux de Gilberte Gagnon Guilbault.—M. *Emmerson.*

De Jessie Hope Forbes Hardie, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de C. Dougall Hardie, aussi connu sous le nom de Charles D. Hardie, de Westmount, P.Q., présentement domicilié à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Emmerson.*

D'Arthur Joseph Hubbard, de Montréal, P.Q., époux de Dorothy Witham Hubbard.—M. *Emmerson.*

D'Elizabeth Carr Johnstone, épouse de Norman Hope Johnstone, de Montréal, P.Q.—M. *Emmerson.*

De Samuel John Revelle, de Montréal, P.Q., époux d'Anna Kaleininkas (Keller) Revelle.—M. *Emmerson.*

D'Irène Renée Levey Ritchie, épouse de Frederick Edward Ritchie, de Montréal, P.Q.—M. *Emmerson.*

De Marie Komyati Sznyitar, épouse de Joseph Sznyitar, de Montréal, P.Q. —M. *Emmerson.*

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique en vue d'éviter la double imposition (droits successoraux), signée à Ottawa, le 8 juin 1944, rétroactive au 14 juin 1941. (Recueil des traités 1944, No 17).

Et aussi,—Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique en vue d'éviter la double imposition (droits successoraux).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Viau pour présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Bracken et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bertrand (*Prescott*).

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 21 MARS 1946

PRIÈRES.

Dix-neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le troisième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 19 mars, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De George Burley Beresford, de Montréal, P.Q., époux de Ruth Robertson Beresford.—M. *MacLean.*

De Marie-Jeanne-Antoinette Bastien Cadieux, présentement domiciliée à Ste-Geneviève, P.Q., épouse de Joseph-Henri-Hector Cadieux, de Montréal, P.Q. —M. *MacLean.*

De Richard Carter Eaton, de Montréal, P.Q., époux de Mildred Ruth Clearihue Eaton, présentement domiciliée à Verdun, P.Q.—M. *MacLean.*

D'Elizabeth Maude Foy Gage, épouse de Robert George Gage, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

De Joseph-François-George Landry, de Montréal, P.Q., époux de Adrienne-Marie-Anna Gagné Landry.—M. *MacLean.*

D'Anne Levy Marder, épouse de Sydney Marder, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

De David Ritchie McEwen, de Westmount, P.Q., époux de Nora Katherine O'Neill McEwen, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

De Roland Taillon, de Montréal, P.Q., époux de Liliane Charette Taillon. —M. *MacLean.*

D'Albert Stuart White, de Montréal, P.Q., époux d'Elsie Isabell Atkinson White.—M. *MacLean.*

D'Alfred Wade, de Montréal, P.Q., époux de Lucilla Joyce Wade.—M. *MacLean.*

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Rapport de S. T. Wood, commissaire de la Gendarmerie royale à cheval du Canada, au sujet de la façon dont on a traité aux casernes de Rockliffe les personnes détenues en rapport avec l'enquête présente sur l'espionnage.

M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Travaux publics pour l'année financière terminée le 31 mars 1945. (Version française).

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 novembre 1945,—Etat montrant:—Depuis le commencement de la guerre, combien a-t-il été payé, chaque année, par le gouvernement fédéral, et tout office, commission et corporation de l'Etat, et tout autre organisme fédéral:

1. A la société légale Borden, Elliot, Sankey & Kelly, avocats et procureurs, de la ville de Toronto?

2. Aux associés suivants de la société ci-dessus mentionnée: *a*) H. Borden, C.R.; *b*) B. V. Elliot, C.R.; *c*) R. H. Sankey, C.R.; *d*) W. A. G. Kelley; *e*) J. T. Johnson; *f*) I. G. Wahn; *g*) A. D. McAlpine, et *h*) l'honorable C. P. McTague, C.R.?

Du consentement de la Chambre, M. Martin présente le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Viau pour présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Bracken et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacInnis.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 22 MARS 1946

PRIÈRES.

Vingt pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 21 mars, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Isabella Eleonora Cantlie Angus, épouse de Richard Forrest Angus, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Nellie Harrison Andersen, épouse de William Helmuth Andersen, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Martta Haavisto Aaltonen, épouse d'Eelis Aaltonen, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank.*

De Margaret Fern Hobbs Burns, épouse de Raymond William Burns, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mary MacDonald Short Browne, épouse d'Albert Bateman Browne, de Montréal-Ouest, P.Q.—M. *Maybank.*

De Morris Boyman, d'Outremont, P.Q., époux de Dora Dobrutsky Boyman, domiciliée présentement à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Esther Irene Lind Booth, épouse d'Aubrey Alexander Booth, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Margaret Penelope Brown, présentement domiciliée à Ottawa, Ontario, épouse de Norman Crosby Brown, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Isabel Greenshields Biggs, épouse de John Francis Patrick Biggs, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Malcolm Ernest Bigelow, de Montréal, P.Q., époux d'Eyline, aussi connue sous le nom de Cécile, Aline et Antonia Beauséjour Bigelow.—M. *Maybank.*

De Thomas Bryson Beakes, de Waterloo, P.Q., époux d'Angelina Charby Beakes.—M. *Maybank.*

De William Thomas Bennett, de Montréal, P.Q., époux d'Ella Sophia Olsen Bennett.—M. *Maybank.*

D'Alma Gosselin Carbonneau, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Henry J. Carbonneau, de Sorel, P.Q.—M. *Maybank.*

De John Louis Charlebois, de Hull, P.Q., époux de Dorothy Charlebois, maintenant domiciliée à Britannia, Ontario.—M. *Maybank.*

De Sadie Joseph Saikaley Charles, présentement domiciliée à Ottawa, Ontario, épouse de Phillip Charles, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Nora Kathleen Loury Cheverton, épouse de Frederick Seymour Cheverton, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

D'Ida Portnoff Clarke, épouse de Victor Samuel Clarke, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank.*

De Mildred Florence Rooke Cochrane, présentement domiciliée à Montréal-Sud, P.Q., épouse de Vincent Charles Cochrane, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De Phyllis Thorburn Rice Colby, présentement domiciliée à St-Jovite, P.Q., épouse d'Arbold James Colby, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Margaret Ruth Weir Allan, de Montréal, P.Q., épouse de Malcolm Moncrieff Allan.

De Thomas Allan, de Verdun, P.Q., époux de Theresa Ann Farrell Allan.

De George Burley Beresford, de Montréal, P.Q., époux de Ruth Robertson Beresford.

De Wilfred Fields Benlow, de Montréal, P.Q., époux de Mabel Elizabeth Gordon Ferguson Benlow.

De Richard Carter Eaton, de Montréal, P.Q., époux de Mildred Ruth Clearihue Eaton.

D'Edward Frank Fulton, de Montréal, P.Q., époux de Rita Bourque Fulton.

De Michael Gibson, de Montréal, P.Q., époux de Laura Rose Kane Gibson.

D'Elizabeth Maude Foy Gage, de Montréal, P.Q., épouse de Robert George Gage.

D'Emilien Guilbault, de Montréal, P.Q., époux de Gilberte Gagnon Guilbault.

De Vera Harriet May Kinghorn Hodgson, d'Outremont, P.Q., épouse de Granville Albert Hodgson.

De Jessie Hope Forbes Hardie, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Dougall Hardie.

D'Arthur Joseph Hubbard, de Montréal, P.Q., époux de Dorothy Whitham Hubbard.

De Marion Cruickshank Isaac, de Montréal, P.Q., épouse de James Williamson Isaac.

De Joseph-François-George Landry, de Montréal, P.Q., époux d'Adrienne-Marie-Anna Gagné Landry.

D'Anne Levy Marder, de Montréal, P.Q., épouse de Sydney Marder.

D'Irene Renee Levey Ritchie, de Montréal, P.Q., épouse de Frederick Edward Ritchie.

D'Almeda Mabel Hartry Ritchie, de Montréal, P.Q., épouse de Sidney Fielding Ritchie.

De Samuel John Revelle, de Montréal, P.Q., époux d'Anna Kaleininkas (Keller) Revelle.

De Marie Komyati Sznyitar, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Sznyitar.

De Rolland Taillon, de Montréal, P.Q., époux de Liliane Charette Taillon.

D'Alfred Wade, de Montréal, P.Q., époux de Lucilla Joyce Wade.

D'Albert Stuart White, de Montréal, P.Q., époux d'Elsie Isabell Atkinson White.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un comité spécial soit institué pour faire l'examen des dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour la défense nationale et la démobilisation, et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, y compris l'aliénation des biens de guerre en surplus, et pour signaler les économies compatibles avec l'exécution de la politique énoncée par le gouvernement qui, le cas échéant, peuvent être effectuées; et que, nonobstant l'article 65 du Règlement, le comité se compose de vingt-cinq membres, savoir: MM. Benidickson, Black (*Cumberland*), Bradette, Cleaver, Côté (*Verdun*), Dion (*Lac-St-Jean-Roberval*), Golding, Homuth, Isnor, Jackman, Knowles, Lalonde, Macdonell, Marier, Marquis, McGregor, McIlraith, McLure, Michaud, Probe, Reid, Shaw, Smith (*Calgary-Ouest*), Stewart (*Winnipeg-Nord*) et Winkler; que le comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers, d'entendre des témoins et de faire rapport de temps à autre à la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie, il est résolu,—Qu'un comité spécial soit nommé dans le but: 1. De faire l'étude de toute la législation, adoptée depuis le commencement de la guerre avec le Reich allemand, relative aux pensions, au traitement médical et au rétablissement des anciens membres des forces armées de Sa Majesté et d'autres personnes qui se sont livrées à des occupations se rattachant étroitement à la guerre;

2. D'élaborer et de présenter une ou plusieurs mesures propres à éclaircir, modifier ou compléter la législation précitée;

Que ce comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, documents et dossiers; de faire imprimer ses délibérations et de faire rapport de temps à autre à la Chambre;

Que les dispositions du paragraphe 1 de l'article 65 du Règlement soient suspendues à l'égard de ce comité; et

Que ledit comité se compose des membres suivants, savoir, Messieurs: Abbott, Adamson, Archibald, Ashby, Baker, Belzile, Benidickson, Bentley, Blair, Blanchette, Bridges, Brooks, Bruce, Claxton, Cleaver, Cockeram, Croll, Cruickshank, Dion (*Lac St-Jean-Roberval*), Dorion, Drope, Emmerson, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Gibson (*Hamilton-Ouest*), Gillis, Green, Hallé, Harkness, Harris (*Grey-Bruce*), Herridge, Isnor, Jutras, Kidd, Langlois, Lapointe, Lennard, Marshall, Mackenzie, Macdonald (*Halifax*), MacNaught, Merritt, Mitchell, Moore, Mutch, Pearkes, Power, Probe, Quelch, Ross (*Souris*), Sinclair (*Vancouver-Nord*), Skey, Tremblay, Tucker, Viau, White (*Hastings-Peterborough*), Whitman, Winkler, Winters et Wright.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. McCullough (*Assiniboia*) remplace celui de M. Knowles comme membre du comité spécial des dépenses et économies de guerre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Viau pour présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Bracken et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Pouliot.

Un message est reçu du Sénat, pour informer la Chambre que l'honorable Président, les honorables sénateurs Aseltine, Aylesworth (Sir Allen), Beaubien (*Montarville*), Bench, Blais, Chapais (Sir Thomas), David, Fallis, Gershaw, Gouin, Jones, Lambert, Léger, MacLennan, McDonald (*Kings*) et Wilson ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de ladite Bibliothèque.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que l'honorable Président, les honorables sénateurs Beaubien (*St-Jean-Baptiste*), Blais, Chapais (Sir Thomas), Davies, Dennis, Donnelly, Euler, Fallis, Foster, Green, Harmer, Lacasse, Macdonald (*Cardigan*), McDonald (*Shediac*), Moraud, Mullins, Nicol, St-Père, Sinclair, Stevenson et White ont été constitués en un comité chargé de surveiller les Travaux d'impression du Sénat, durant la présente session, et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des Travaux d'impression du Parlement.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que l'honorable Président, les honorables sénateurs Beaubien (*Montarville*), Fallis, Haig, Hardy, Howard et McLean ont été constitués en un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du Restaurant du Parlement, en ce qui concerne les intérêts du Sénat et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit Restaurant.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne à 9 heures 50 minutes p.m., jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 25 MARS 1946

Prières.

Vingt pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 22 mars, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Beatrice Emily Young Crane, épouse d'Edward Wells Crane, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Henry Arthur Creates, de Montréal, P.Q., époux de Betty Marjory Brough Creates.—M. *Maybank.*

De Ralph Samuel Currie, de Montréal, P.Q., époux de Beryl O'Rourke Currie.—M. *Maybank.*

De Mary Jane J. Ahern de Brabant, épouse de Jacques J. J. de Brabant, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Herbert Beatson de Gruchy, de Montréal, P.Q., époux de Cora Hallis de Gruchy.—M. *Maybank.*

D'Olive Esther Rose Ewen, épouse de Claude Seymour Ewen, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ottocar Fiedler, de Montréal, P.Q., époux d'Angelina Beaudry Fiedler. —M. *Maybank.*

De John William Fields, de Montréal, P.Q., époux de Florence Beatrice Kiernan Fields.—M. *MacLean.*

D'Alastair Trenholme Lovat Fraser, de Dixie, P.Q., époux de Virginia Ransom Reynolds Fraser, présentement domiciliée à Montréal-Ouest, P.Q.—M. *Maybank.*

De Kay Florence Smart Gardiner, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Garfield Sydney Gardiner, de Beauharnois, P.Q.—M. *Maybank.*

De Malvina Angelina Séguin Gascon, épouse d'Albert Gascon, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Marie-Olivette-Marthe Pépin Giguère, épouse de Joseph-Alphonse-Henri-Benoit Giguère, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Anna Blumenthal Gillman, épouse de Joseph Gillman, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank.*

De Rose Hannah Colbeck Grant, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse d'Harold Edward Grant, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De George Graver, de Montréal, P.Q., époux de Marcella Emma MacAskill Graver, présentement domiciliée à Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

De Norman Peter Gray, de Montréal-Ouest, époux de Fredina Queenie Snook Gray, présentement domiciliée à Londres, Angleterre.—M. *Maybank.*

De Bessie Goldrosen Green, épouse de Louis Green, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Louise Jocelyn Wolfrey Black Griffin, épouse d'Arthur St-George Griffin, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Kathleen Elizabeth Regan Griffiths, épouse de Robert Trevor Griffiths, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Marguerita McKeigan Guillevin, présentement domiciliée à Halifax, Nouvelle-Ecosse, épouse de François-Eugène Guillevin, de Montréal, P.Q..—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Nellie Harrison Andersen, de Montréal, P.Q., épouse de William Helmuth Andersen.

De Martta Haavisto Aaltonen, de Montréal, P.Q., épouse d'Eelis Aaltonen.

D'Isabella Eleonora Cantlie Angus, de Montréal, P.Q., épouse de Richard Forrest Angus.

De Margaret Fern Hobbs Burns, de Verdun, P.Q., épouse de Raymond William Burns.

D'Esther Irene Lind Booth, de Montréal, P.Q., épouse d'Aubrey Alexander Booth.

De Malcolm Ernest Bigelow, de Montréal, P.Q., époux d'Eyline (aussi connue sous les noms de Cécile, Aline et Antonia) Beauséjour Bigelow.

De Margaret Penelope Brown, de Montréal, P.Q., qui demeure actuellement à Ottawa, Ontario, épouse de Norman Crosby Brown.

De Thomas Bryson Beakes, de Waterloo, P.Q., époux d'Angelina Charby Beakes.

D'Isabel Greenshields Biggs, de Montréal, P.Q., épouse de John Francis Patrick Biggs.

De John Louis Charlebois, de Hull, P.Q., époux de Dorothy Charlebois.

De Phyllis Thorburn Rice Colby, de Ste. Jovite, P.Q., épouse d'Arnold James Colby.

De Nora Kathleen Loury Cheverton, de Montréal, P.Q., épouse de Frederick Seymour Cheverton.

D'Ida Portnoff Clarke, de Montréal, P.Q., épouse de Victor Samuel Clarke.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du surintendant des pénitenciers, pour l'année financière terminée le 31 mars 1945. (Version française).

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 décembre 1945,—Copie des témoignages entendus à l'enquête publique sur les prétendues irrégularités au bureau de scrutin No 50 dans le district électoral de Melville au cours de l'élection générale de 1945.

Il dépose aussi sur la Table,—Mémoire supplémentaire au rapport de l'Imprimeur du roi et contrôleur de la papeterie adressé à l'honorable Paul Martin, secrétaire d'Etat du Canada et ministre en charge de l'administration de l'Imprimerie nationale, tel qu'il apparaît au rapport annuel de cette division pour l'année financière 1944-45.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Viau pour présenter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse au discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la session, et sur la motion en amendement de M. Bracken et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. Coldwell.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Dorion.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 26 MARS 1946

PRIÈRES.

Dix-huit pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le sixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 25 mars, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Mary Epstein Harris, épouse de Reuben Harris, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Beatrice Irene Moore Hawes, présentement domiciliée à Greenfield Park, P.Q., épouse d'Edward Arthur Hawes, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Maitabel Horwitz Hollander, épouse de Philip Hollander, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Margo Ismena Graydon Heubach, épouse de Frederick Allan Heubach, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Ernest Leslie Maddock Jones, époux d'Elizabeth Learh Jones, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Ruby Eileen Baker Jones, épouse de John Tify Jones, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Frederick Albert Johnson, de Verdun, P.Q., époux de Marie-Germaine-Gertrude Perrault Johnson, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Hilda Forsey Pearce Johnston, épouse de James Alexander Johnston, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Charles Patrick Kavanagh, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Dunbar Laverie Kavanagh, présentement domiciliée à Moose-Jaw, Saskatchewan.—M. *Maybank*.

De Lila Edna Page Kennedy, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de David Edgar Kennedy, de St-Jérôme, P.Q.—M. *Maybank.*

De Dorothy Ellen Cope Kimpton, épouse de Geoffrey Holiday Kimpton, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De James Delmer Thomas Kirton, époux de Florence Lillian Beelby Kirton, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Evelyn Helen Deeb Kouri, épouse de John Jos. Kouri, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank.*

De Paul Krawchuk, de Montréal, P.Q., époux d'Elizabeth Yavdochuk Krawchuk.—M. *Maybank.*

De Simone Tardif Laverdure, épouse d'Arthur Laverdure, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Rose Klein Levin, épouse de Louis Levin, de Montréal, P.Q.— M. *Maybank.*

De Cyril Mackie, de Hull, P.Q., époux de Stella Oldfield Mackie, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Audrey Helen Jackson Maxham, présentement domiciliée à Toronto, Ontario, épouse de Henry George Maxham, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Laura Lillian Butler May, épouse de Leonard May, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank.*

De Zoita Tchanciuc Moldovan, épouse de Ioan (Johan) Moldovan, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Mary Jane M. Ahern de Brabant, de Montréal, P.Q., épouse de Jacques J. J. de Brabant.

De Ralph Samuel Currie, de Montréal, P.Q., époux de Beryl O'Rourke Currie.

D'Henry Arthur Creates, de Montréal, P.Q., époux de Betty Marjorie Brough Creates.

D'Olive Esther Rose Ewen, de Montréal, P.Q., épouse de Claude Seymour Ewen.

D'Ottocar Fiedler, de Montréal, P.Q., époux d'Angelina Beaudry Fiedler.

De John William Fields, de Montréal, P.Q., époux de Florence Beatrice Kiernan Fields.

De Kathleen Elizabeth Regan Griffiths, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Trevor Griffiths.

De Louise Jocelyn Wolfrey Black Griffin, de Montréal, P.Q., épouse d'Arthur St. George Griffin.

De Bessie Goldrosen Green, de Montréal, P.Q., épouse de Louis Green.

De George Graver, de Montréal, P.Q., époux de Marcella Emma MacAskill Graver.

De Marguerita McKeigan Guillevin, qui demeure actuellement à Halifax, N.-E., épouse de François-Eugène Guillevin, de Montréal, P.Q.

D'Anna Blumenthal Gillman, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph Gillman.

De Rose Hannah Colbeck Grant, de Montréal, P.Q., épouse de Harold Edward Grant.

De Marie-Olivette-Marthe Pépin Giguère, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Alphonse-Henri-Benoît Giguère.

De Herbert Beatson de Gruchy, de Montréal, P.Q., époux de Cora Hallis de Gruchy.

De Malvina-Angelina Séguin Gascon, de Montréal, P.Q., épouse d'Albert Gascon.

De Kay Florence Smart Gardiner, de Montréal, P.Q., épouse de Garfield Sydney Gardiner.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

(1) Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre;

(2) Que son quorum soit fixé à 15 membres et qu'à cet égard soit suspendue l'application du paragraphe 3 de l'article 65 du Règlement.

Sur motion de M. Tucker, ledit rapport est agréé.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 873, approuvé le 13 mars 1946: pour autoriser certains fonctionnaires à agir comme présidents en l'absence du surveillant régional.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport de F. A. McGregor, commissaire de la Loi des enquêtes sur les coalitions, sur les cartels internationaux, sur certains arrangements de cartels et sur les rapports des brevets avec les cartels et les coalitions, signé à Ottawa, le 10 octobre 1945. (Version française).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des propositions pour l'expansion du commerce mondial et de l'embauchage, communiquées par le gouvernement des Etats-Unis, suivies du texte de l'accord financier entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis, signé à Washington, le 6 décembre 1945, et autres documents connexes.—Série des conférences, No 3, 1945. (Version française).

Il dépose aussi sur la Table,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les accords de Bretton Woods, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 7421, approuvé le 21 décembre 1945: pour autoriser la signature des accords et leur ratification au nom du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 632, approuvé le 21 février 1946: nommant le très honorable J. L. Ilsley comme gouverneur du Fonds monétaire international, ainsi que de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; M. Towers comme gouverneur suppléant dudit fonds et M. W. C. Clark comme gouverneur suppléant de ladite banque.

Arrêté en conseil C.P. 983, approuvé le 15 mars 1946: nommant M. G. F. Towers comme gouverneur suppléant de la banque en remplacement de M. Clark.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'un comité spécial composé de Messieurs Adamson, Gladstone, Glen, Golding, Hansell, Jean, MacInnis, McGarry, Pouliot, Smith (*Calgary-Ouest*), et Stirling, soit institué pour aider Monsieur l'Orateur à faire la revision du Règlement de la Chambre dans le but de simplifier, de hâter et de dépêcher le travail de celle-ci, et de faire rapport à la Chambre au cours de la présente session.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Qu'il importe, de l'avis de cette Chambre, que le Canada possède un drapeau national distinctif et qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué dans le but de faire étude et rapport sur un motif approprié pour ce drapeau;

Que Messieurs Beaudoin, Blanchette, Castleden, Emmerson, Gingues, Gladstone, Hackett, Hansell, Harris (*Grey-Bruce*), Herridge, LaCroix, Lafontaine, Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), MacNicol, Martin, Matthews (*Brandon*), McCulloch (*Pictou*), McIvor, Reid, Smith (*Calgary-Ouest*), Stanfield, Stirling, Thatcher, Warren et Zaplitny soient nommés pour agir, de la part de la Chambre, comme membres du comité;

Que l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet effet;

Que ledit comité soit autorisé à envoyer quérir personnes, documents et dossiers afin de l'aider dans l'accomplissement de ses fonctions; et à faire rapport de temps à autre; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre des communes a institué ce comité et pour inviter Leurs Honneurs à faire le choix de membres du Sénat dans le but de siéger au sein de ce comité avec les membres de la Chambre des communes et de constituer un comité mixte des deux Chambres.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Viau, appuyé par M. Winters:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le Major-Général le très honorable Comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides de camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur le projet de motion en amendement de M. Bracken: Que les mots suivants soient ajoutés à ladite Adresse:

"Nous soumettons humblement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ont:

(1) Failli à la tâche de satisfaire aux besoins des anciens combattants et des ouvriers par l'élaboration d'un régime de reconversion propre à éviter le chômage et le chaos;

(2) Failli à la tâche de prendre des mesures suffisantes et opportunes pour procurer aux Canadiens des logis convenables;

(3) Failli à la tâche d'organiser un programme de production agricole susceptible de répondre aux conditions nouvelles qui existent dans le monde;

(4) Failli à la tâche d'alléger le fardeau des impôts surtout pour les contribuables de revenus modiques".

Et sur le projet de sous-amendement de M. Coldwell audit projet d'amendement: Que l'on retranche de l'amendement tous les mots qui suivent "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"Nous soumettons respectueusement, cependant, que de l'avis de la Chambre, les conseillers de Votre Excellence dans leur confiance à l'égard de l'entreprise privée ont failli à la tâche d'offrir un programme national d'ensemble que l'état d'urgence actuelle requiert;

Nous soumettons également qu'un tel programme est essentiel si l'on veut obtenir un embauchage total, pourvoir à la réadaptation normale des anciens combattants, assurer à l'agriculteur un revenu stable et suffisant, construire les logements dont la population canadienne éprouve un si urgent besoin, et atteindre le haut niveau de production agricole et industrielle qui seul assurera au Canada et à sa population un mode d'existence progressif, et répondra aux besoins pressants des pays ravagés par la guerre de façon à contribuer à jeter les bases d'une paix durable."

Et après plus ample discussion, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix et il est rejeté sur le vote suivant:

Pour:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Bentley,
Bowerman,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Coldwell,
Herridge,
Jaenicke,
Knight,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
MacInnis,
McKay,
Matthews (Kootenay-Est),
Moore,
Nicholson,
Probe,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Strum, Mme,
Townley-Smith,
Wright,
Zaplitny—25.

Contre:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Ashby,
Baker,
Barrett,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Chateauguay-Huntingdon),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Boucher,
Bourget,
Bracken,
Bradette,
Bradshaw,
Breithaupt,
Brooks,
Brown,
Brunelle,
Case,
Casselman,
Charlton,
Chevrier,
Church,
Cleaver,
Cloutier,
Cockeram,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Desmond,
Diefenbaker,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dorion,
Douglas,
Drope,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Fair,
Farquhar,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),

Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hallé,
Hamel,
Harkness,
Harris (Grey-Bruce),
Hatfield,
Hazen,
Healy,
Henderson,
Héon,
Hlynka,
Hodgson,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jackman,
Jaques,
Jean,
Johnston,
Jutras,
Kidd,
King, Mackenzie,
Kuhl,
Lacombe,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lennard,
Lesage,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Parry-Sound),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Marshall,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Menary,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Murphy,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Pearkes,
Picard,
Pinard,
Pouliot,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Bruce),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
St-Laurent,
Senn,
Shaw,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Smith (York-Nord),
Stanfield,
Stephenson,
Stuart (Charlotte),
Stirling,
Stokes,
Tremblay,
Tucker,
Tustin,
Viau,
Warren,
Webb,
Weir,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wylie—182.

Et ledit projet d'amendement est ensuite mis aux voix et il est rejeté par le vote suivant:

Pour:

Messieurs

Barrett,
Black (Yukon),
Blair,
Boucher,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Case,
Casselman,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Drope,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Graydon,
Green,
Hackett,
Harkness,
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Héon
Hodgson,
Jackman,
Kidd,
Lennard,
Lockhart,
McGregor,
MacNicol,
Menary,
Murphy,
Pearkes,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Senn,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stirling,
Stokes,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est)—48.

Contre:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Ashby,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),

Bertrand (Terrebonne), Blackmore, Blanchette, Boivin, Bonnier, Bourget, Bowerman, Bradette, Brown, Brunelle, Bryce, Burton, Campbell, Castleden, Chevrier, Cleaver, Cloutier, Coldwell, Côté (Matapédia-Matane), Côté (St-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Croll, Cruickshank, Dechêne, Denis, Dion (Lac St-Jean-Roberval), Dionne (Beauce), Dorion, Douglas, Dubois, Emmerson, Eudes, Fair, Farquhar, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gagnon, Gardiner, Gariépy, Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gibson (Hamilton-Ouest), Gillis, Gingues, Gladstone, Glen, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Hallé, Hamel, Harris (Grey-Bruce), Healy, Herridge, Hlynka, Howe, Ilsley, Isnor, Jaenicke, Jean, Johnston, King, Mackenzie, Knight, Kuhl, Lacombe, Lafontaine, Lalonde, Lapointe, Laurendeau, Léger, Lesage, Little, McCann, McCuaig, McCubbin, McCulloch (Pictou), McCullough (Assiniboïa), McGarry, McIlraith, MacInnis, McIvor, McKay, Mackenzie, MacKinnon, MacLean, Maloney, Marier, Marquis, Marshall, Martin, Matthews (Brandon), Matthews (Kootenay-Est), Maybank, Mayhew, Michaud, Mitchell, Moore, Mullins, Mutch, Nicholson, Nixon, Parent, Picard, Pinard, Pouliot, Probe, Quelch, Raymond (Beauharnois-Laprairie), Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Ross (Hamilton-Est), St-Laurent, Shaw, Sinclair (Ontario), Sinclair (Vancouver-Nord), Sinnott, Smith (York-Nord), Stewart (Winnipeg-Nord), Stuart (Charlotte), Strum, Mme, Townley-Smith, Tremblay, Tucker, Viau, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Winters, Wright, Wylie, Zaplitny—149.

Et le débat reprenant sur la motion principale, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Quelch.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 27 MARS 1946

Prières.

Vingt et une pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 26 mars, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Eliza Ritchie McDerment, épouse de William Whyte McDerment, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

De Georgina Hylda Swaffield McKenzie, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse d'Andrew McKenzie, de Lachine, P.Q.—M. *Maybank.*

De Margaret June Purdy MacKinnon, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de William Laidlaw MacKinnon, de Montréal-Ouest, P.Q.—M. *Maybank.*

De Stephanie Tymchuk McLean, épouse de Laurence McLean, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Alexander Marr Meldrum, de Verdun, P.Q., époux de Jeannette Laberge Meldrum.—M. *Maybank.*

De Nancy Harrison Moore, épouse d'Edward William Moore, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

De Kenneth Edwin Morrison, de Montréal, P.Q., époux de Marjorie Elsie Curtis Morrison,—M. *Maybank.*

De Blanche Bélanger Mullin, épouse de John Joseph Mullin, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Rhona Gertrude Paikowsky Munn, épouse d'Allan MacGregor Munn, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Beatrice Lock Norman, présentement domiciliée à Westmount, P.Q., épouse de Cecil George Norman, d'Otterburn Park, P.Q.—M. *Maybank.*

De Madge Aileen Hunter Parker, présentement domiciliée à Toronto, Ontario, épouse de Lawrence Egbert Parker, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Amelia Jesik Pascas, épouse de William Pascas, de St-Laurent, P.Q., et d'adresse présentement inconnue.—M. *Maybank.*

De Florence Gertrude Asson Pashley, épouse de Norman Pashley, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Claire Yaroslawa Lytwin Pendiuk, épouse de Walter Wolodymyr Pendiuk, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Katie Hoffman Pinsky, épouse de Sam Pinsky, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Carol Gordon Case Planche, présentement domiciliée à St-Lambert, P.Q., épouse de Harold Aubrey Planche, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Annie Spivack Prosterman, épouse d'Issie Prosterman, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank.*

D'Esther Genevieve Johnson Potter, épouse de George Howard Potter, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. Isnor, du comité spécial des dépenses et économies de guerre, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 500 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Que le quorum du comité soit réduit de 13 à 10, et qu'à cet égard soit suspendue l'application du paragraphe 3 de l'article 65 du Règlement.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1029, approuvé le 22 mars 1946: renouvellement d'une garantie pour une période d'un an à dater du 1er mai 1946, d'un bon du trésor de la province du Manitoba représentant une somme de $3,500,000 détenu par la Banque Royale du Canada comme garantie de prêts consentis à ladite province afin de servir de couverture à des obligations échues à New-York, ledit bon du trésor portant intérêt au taux de 1.40 pour cent par année.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Cinquante-troisième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Transports pour l'année financière terminée le 31 mars 1945. (Version française).

M. Côté (*Matapédia-Matane*), du consentement de la Chambre, appuyé par M. Lesage, présente le Bill No 8, Loi concernant la fête du Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Fournier (*Hull*), du consentement de la Chambre, présente le Bill No 9, Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Chevrier, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 10, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Viau, appuyé par M. Winters:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le Major-Général le très honorable Comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides de camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et le débat se poursuivant;

M. Quelch propose en amendement, appuyé par M. Blackmore:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

"Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence auraient dû informer Votre Excellence qu'ils apporteraient, au cours de la présente session, dans l'organisation financière, économique et politique du pays, les changements propres à établir immédiatement une démocratie chrétienne revivifiée, sous le régime de laquelle le niveau d'existence de tous les Canadiens serait haussé en raison directe de la puissance grandement accrue du Canada de produire et de distribuer les articles de consommation et les services".

Après discussion, ladite motion d'amendement est mise aux voix, et elle est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Ashby,	Fair,	Low,	Quelch,
Bentley,	Ferguson,	McCuaig,	Robinson (Bruce),
Blackmore,	Gillis,	McCullough (Assiniboïa),	Shaw,
Bowerman,	Herridge,	McKay,	Skey,
Burton,	Hlynka,	Marshall,	Strum, Mme,
Case,	Jaques,	Matthews (Kootenay-Est),	Thatcher,
Castleden,	Johnston,	Moore,	Townley-Smith,
Church,	Knight,		Wright,
Coldwell,	Kuhl,		Wylie,
			Zaplitny—35.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Aylesworth,
Baker,
Barrett,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Black (Yukon),
Blair,
Bonnier,
Boucher,
Bourget,
Bradette,
Bradshaw,
Brooks,
Brown,
Brunelle,
Bryce,
Campbell,
Cardiff,
Casselman,
Charlton,
Chevrier,
Clark,
Cleaver,
Cloutier,
Cockeram,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Desmond,
Diefenbaker,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dorion,
Douglas,
Drope,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Graydon,
Green,
Hackett,
Harkness,
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Healy,
Henderson,
Hodgson,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
Kidd,
King, Mackenzie,
Lacombe,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lennard,
Lesage,
Little,
Lockhart,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Parry Sound),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
MacInnis,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Manross,
Marier,
Marquis,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Menary,
Merritt,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Murphy,
Mutch,
Nicholson,
Nixon,
Parent,
Pearkes,
Picard,
Pinard,
Pouliot,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Ross (St. Paul's),
St-Laurent,
Senn,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (Calgary-Ouest),
Smith (York-Nord),
Stanfield,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Stirling,
Stokes,
Tremblay,
Tucker,
Tustin,
Viau,
Warren,
Webb,
Weir,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winkler,
Winters—166.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale, ledit débat est ajourné sur une motion de Mme Strum.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 28 MARS 1946

PRIÈRES.

Vingt pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 27 mars, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Gratia Lauzon Rousseau, épouse d'Edouard Rousseau, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Erminia Taccani Roncarelli, épouse de Francesco Roncarelli, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De May Andria Thistle Shirres Richardson, épouse d'Ogden Barker Richardson, de Montréal, P.Q., présentement domicilié à Hartford, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maybank.*

De Robert Frederick Ring, de Montréal, P.Q., époux de Levina Clara Borgon Ring.—M. *Maybank.*

De Berthe-Alice Cardinal Reid, présentement domiciliée à Lachine, P.Q., épouse de Douglas Talbot Reid, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Helen Douglas Stewart Rankin, épouse de Gordon Rankin, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Leonard Raymond, de Magog, P.Q., époux de Jane Rose MacMillan Raymond, présentement domiciliée à Fredericton, N.-B.—M. *Maybank.*

De Mary Kathleen Maloney Rassie, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Charles Rassie, d'Outremont, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Alexander Fitz Ormonde Spooner, de Montréal, P.Q., époux de Marie Mottley Spooner.—M. *Maybank.*

D'Eileene Ruby Aspell Stinson, épouse de Clarence Oswald Stinson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Irene Carry Staley, épouse d'Arnold Lewis Staley, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Hilda Mary Kelly Smith, présentement domiciliée à Pointe-Claire, P.Q., épouse de Raymond Frank Smith, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De Violet May Armour Smith, épouse de Robert Arthur Smith, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Estelle Warhaft Slobod, épouse d'Edward M. Slobod, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Max Schacter, de Montréal, P.Q., époux de Sadie Fishman Schacter.—M. *Maybank.*

De Joseph-Victor-Emile Tassé, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Cécile-Gracia Béland Tassé.—M. *Maybank.*

D'Erika Gossen Tenzer, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Fritz Tenzer, aussi connu sous le nom de Frank Charles Tenzer, de Ste-Agathe, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mary Walker Tiffney, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de James Tiffney (Tiffany), de Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Emily Kathleen Mennie Thissen, épouse de Jacob Charles Thissen, fils, de Sherbrooke, P.Q., et qui demeure, croit-on, à l'heure actuelle, à New-York, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maybank.*

De Winnifred Violet Unsworth Thomas, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de Guy Hinxman Thomas, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Helen Sylvia Stacey Thompson, épouse de Leopold Nelson Thompson, de Granby, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Violet Maude Griffiths Barraclough, de Montréal, P.Q., épouse de Norman John Barraclough.

De Marie-Jeanne-Antoinette Bastien Cadieux, de Ste-Geneviève, P.Q., épouse de Joseph-Henri-Hector Cadieux.

De Béatrice Emily Young Crane, de Montréal, P.Q., épouse d'Edward Wells Crane.

De Béatrice Irène Moore Hawes, de Greenfield Park, P.Q., épouse d'Edward Arthur Hawes.

De Maitabel Horwitz Hollander, de Montréal, P.Q., épouse de Philip Hollander.

De Mary Epstein Harris, de Montréal, P.Q., épouse de Reuben Harris.

De Hilda Forsey Pearce Johnston, de Montréal, P.Q., épouse de James Alexander Johnston.

De Frederick Albert Johnson, de Verdun, P.Q., époux de Marie-Germaine-Gertrude Perrault Johnson.

De Ruby Eileen Baker Jones, de Montréal, P.Q., épouse de John Tify Jones.

De Lila Edna Page Kennedy, de Verdun, P.Q., épouse de David Edgar Kennedy.

De Paul Krawchuk, de Montréal, P.Q., époux d'Elizabeth Yavdochuk Krawchuk.

D'Evelyn Helen Deeb Kouri, de Montréal, P.Q., épouse de John Jos. Kouri.

De Dorothy Ellen Cope Kimpton, de Montréal, P.Q., épouse de Geoffrey Holiday Kimpton.

De Charles Patrick Kavanagh, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Dunbar Laverie Kavanagh.

De James Delmer Thomas Kirton, de Montréal, P.Q., époux de Florence Lillian Beelby Kirton.

De Rose Klein Levin, de Montréal, P.Q., épouse de Louis Levin.

De Simone Tardif Laverdure, de Montréal, P.Q., épouse d'Arthur Laverdure.

D'Audrey Helen Jackson Maxham, qui demeure actuellement à Toronto, Ontario, épouse de Henry George Maxham, de Montréal, P.Q.

De Margaret June Purdy MacKinnon, de Montréal, P.Q., épouse de William Laidlaw MacKinnon.

De Zoita Tehanciuc Moldovan, de Montréal, P.Q., épouse de Ioan (Johan) Moldovan.

De Rhona Gertrude Paikowsky Munn, de Montréal, P.Q., épouse d'Allan MacGregor Munn.

De Kenneth Edwin Morrison, de Montréal, P.Q., époux de Marjorie Elsie Curtis Morrison.

De Stephanie Tymchuk McLean, de Montréal, P.Q., épouse de Laurence McLean.

De Georgina Hylda Swaffield McKenzie, de Montréal, P.Q., épouse d'Andrew McKenzie.

De Nancy Harrison Moore, de Verdun, P.Q., épouse d'Edward William Moore.

De David Ritchie McEwen, de Westmount, P.Q., époux de Nora Katherine O'Neill McEwen.

De Blanche Bélanger Mullin, de Montréal, P.Q., épouse de John Joseph Mullin.

De Laura Lillian Butler May, de Montréal, P.Q., épouse de Leonard May.

D'Alexander Marr Meldrum, de Verdun, P.Q., époux de Jeannette Laberge Meldrum.

De Madge Aileen Hunter Parker, qui demeure actuellement à Toronto, Ontario, épouse de Lawrence Egbert Parker, de Montréal, P.Q.

De Carol Gordon Cass Planche, de St-Lambert, P.Q., épouse d'Harold Aubrey Planche.

D'Esther Genevieve Johnson Potter, de Montréal, P.Q., épouse de George Howard Potter.

De Gwenyth Lorraine Madge Popkin, qui demeure actuellement à Toronto, Ontario, épouse d'Herbert Alfred Popkin, de Montréal, P.Q.

De Katie Hoffman Pinsky, de Montréal, P.Q., épouse de Sam Pinsky.

De Claire Yaroslawa Lytwyn Pendiuk, de Montréal, P.Q., épouse de Walter Wolodymyr Pendiuk.

D'Annie Spivack Prosterman, de Montréal, P.Q., épouse d'Issie Prosterman.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Viau, appuyé par M. Winters:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le Major-Général le très honorable Comte d'Athlone, Chevalier de l'Ordre très noble de la Jarretière, Membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier grand-croix de l'Ordre

très honorable du Bain, Grand Maître de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Chevalier grand-croix de l'Ordre royal de Victoria, Compagnon de l'Ordre du Service distingué, l'un des Aides de camp personnels de Sa Majesté, Gouverneur général et Commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné que ladite Adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre, vendredi prochain, se forme en comité pour examiner les subsides accordés à Sa Majesté.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que la Chambre, vendredi prochain, se forme en comité des Voies et Moyens pour prélever les subsides nécessaires à Sa Majesté.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs se joignent effectivement à la Chambre des communes aux fins d'instituer un comité mixte des deux Chambres pour faire étude et rapport sur un motif approprié pour un drapeau distinctif national.

Que les honorables sénateurs Aseltine, David, Davies, Gershaw, Gouin, Howden, Johnston, Lambert, Léger, Quinn, Robinson et White ont été nommés pour agir au nom du Sénat comme membres dudit comité mixte.

Que ledit comité mixte est autorisé à envoyer quérir personnes, dossiers et documents.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence l'Administrateur, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:

THIBODEAU-RINFRET,

L'Administrateur transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada durant l'année expirant le 31 mars 1947, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, Son Excellence l'Administrateur recommande ce budget à la Chambre des communes.

Hôtel du Gouvernement,
OTTAWA, mars 1946.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et crédits sont transmis pour étude au comité des Subsides.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence l'Administrateur, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

THIBODEAU-RINFRET,

L'Administrateur transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1946, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence l'Administrateur recommande ce budget à la Chambre des communes.

Hôtel du Gouvernement,
OTTAWA, mars 1946.

Sur motion de M. Ilsley, lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsides.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Stewart (*Winnipeg-Nord*)—1. Quelle est la valeur des avions en plastique, et de leurs accessoires, fabriqués suivant le procédé thermique par l'usine possédée par l'Etat et exploitée par la *Canadian Cockshutt Plow Company*?

2. Quelle est la valeur de tous les autres avions semblables en plastique et de tous les autres accessoires en plastique, fabriqués suivant le procédé thermique, achetés par le gouvernement canadien?

3. Quels montants a-t-on payés à M. J. Vidal, de New-York?

4. Combien en redevances?

5. Combien en frais de gestion?

6. Quels montants a-t-on payés à la *Aircraft Research Limited*?

7. Combien a-t-on payé à M. H. Atwood, du New-Hampshire?

8. Combien a-t-on payé à M. Atwood en frais de déplacement de Vancouver à Ottawa?

9. Combien en redevances ou en tout autre versement?

10. Combien a-t-on payé à la *Cockshutt Plow Corporation* en frais de gestion?

11. A-t-on fait quelque paiement à la *Vancouver Sales and Appraisals Limited* pour avoir porté à la connaissance du gouvernement les opérations de plastique, à savoir la méthode Vidal et la méthode Atwood?

12. Si aucun paiement n'a été effectué, quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises en vue de rembourser cette compagnie pour tous ses services rendus?

13. Le gouvernement a-t-il utilisé le brevet No 366724 et le brevet No 384742, ou les brevets des Etats-Unis No 2126711 et No 2373738?

14. Qui est propriétaire de ces brevets?

15. A-t-on effectué quelque paiement pour l'utilisation de ces brevets?

Par M. Pouliot—1. Depuis 1941 inclusivement, quelle quantité de chaque espèce *a*) d'aliments, *b*) de combustible, *c*) d'armes, *d*) de munitions, *e*) de véhicules et de pièces de véhicules, *f*) d'avions et de pièces d'avions, *g*) d'autre matériel de guerre, *h*) de caoutchouc et *i*) d'autres produits manufacturés le Canada a-t-il expédiée chaque année à la Russie, (1) directement, (2) via le Royaume-Uni et (3) via les Etats-Unis?

2. Quelle est la valeur totale de ces expéditions?

3. Quel est le total des paiements faits par la Russie au Canada depuis la date ci-dessus mentionnée?

Par M. Matthews (*Brandon*)—1. Où est situé le siège social de la *Canadian Industries Limited*?

2. Cette compagnie forme-t-elle société avec quelque compagnie non canadienne appartenant à un cartel international? Le cas échéant, avec quelles compagnies et quels cartels?

3. Quelques-uns des produits fabriqués par la *Canadian Industries Limited* jouissent-ils de la protection des droits tarifaires canadiens?

4. La fabrication de cartouches jouit-elle de cette protection? Le cas échéant, quel en est le taux?

5. Quelle a été la quantité totale des cartouches importées au Canada au cours de chaque année de 1943 jusqu'à cette date?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser—Quelles instructions et/ou directives a-t-on données, au cours des douze derniers mois, aux chefs des divers départements du gouvernement concernant le renvoi des fonctionnaires civils temporaires?

Par M. Fraser—1. Combien de corvettes le gouvernement a-t-il vendues depuis la fin de la guerre?

2. Quels en sont les noms et quel prix le gouvernement a-t-il reçu pour chaque navire?

3. Quel avait été le coût de chacune de ces corvettes et où chacune avait-elle été lancée?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser—1. Combien de fonctionnaires civils temporaires, *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, ont été renvoyés au cours des douze derniers mois?

2. De ces fonctionnaires combien ont été renvoyés: *a*) dans le but de les remplacer par des anciens combattants compétents; *b*) parce qu'ils ne répondaient plus aux besoins des départements auxquels ils étaient attachés; *c*) parce qu'il s'agissait de femmes mariées qui n'avaient pas à pourvoir par elles-mêmes à leur propre soutien?

Par M. Fraser—1. Combien de fonctionnaires civils *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, le gouvernement a-t-il nommés au cours des six derniers mois?

2. Combien, hommes ou femmes, étaient d'anciens combattants?

Par M. Fair—1. Quel montant, par année, a été perçu, dans chaque province, depuis l'imposition de la taxe de guerre de trois cents le gallon sur l'essence?

2. Au cours de la même période, quel montant a été payé en subvention sur le pétrole brut?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Stewart (*Winnipeg-Nord*)—1. Au cours de chacun des douze derniers mois, quel était, au Canada, le nombre *a*) d'unités de logement terminées chaque mois, *b*) de maisons en construction?

2. Quel était le modèle de construction de ces logements?

3. Quel était le coût moyen approximatif de ces logements?

Par M. McCuaig—Quel a été, en 1945, le coût d'administration *a*) de la ligue des cadets de l'air, *b*) de la ligue des cadets de la marine, *c*) de la ligue des cadets de l'armée, *d*) de l'escadrille des cadets de l'air à Eastend, Saskatchewan?

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—Combien en coûte-t-il encore au Canada pour couvrir, chaque année, les frais de la première grande guerre, soit en pensions, frais généraux ou autres.

Par M. Hansell—1. Quel est l'ordre des priorités pour l'achat de nouvelles automobiles?

2. Y a-t-il quelques cas spéciaux en plus de ceux visés par les priorités? Le cas échéant, quelle procédure suit-on pour en faire l'étude?

3. Les chiropraticiens sont-ils considérés comme appartenant à la même catégorie que les médecins? Sinon, le gouvernement a-t-il songé à leur accorder quelque priorité particulière?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Dorion—Le 1er janvier 1946: *a*) quels étaient les secrétaires particuliers des ministres, avec indication du ministère auquel ils étaient attachés? *b*) quelle rémunération recevait chacun d'entre eux?

Par M. Dorion—Le 1er janvier 1946: *a*) quels étaient les sous-ministres et les autres personnes ayant rang de sous-ministre, avec indication du ministère auquel ils appartenaient? *b*) quelle rémunération recevait chacun d'entre eux?

Par M. Brooks—1. Le 1er mars 1946, quelle quantité des articles suivants trouvait-on dans les divers départements du quartier-maître général: *a*) chaussures, *b*) uniformes de combat, *c*) tenues de ville, *d*) uniformes de corvée, *e*) couvertes?

2. Quelques-uns des articles ci-haut mentionnés sont-ils remis à la Corporation des biens de guerre?

3. Le gouvernement envisage-t-il l'envoi ou la vente de l'un quelconque de ces articles aux pays dévastés de l'Europe ou de l'Asie?

Par M. Gauthier (*Portneuf*)—1. Combien de permis temporaires d'entrée au Canada ont été émis par le ministre des Mines et ressources en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 9440 du 10 décembre 1943 à des réfugiés transférés du Royaume-Uni au Canada?

2. Combien de ces permis ont été renouvelés?

3. Combien de ces permis sont encore en vigueur?

4. Ces permis ont-ils été émis *a*) avant ou *b*) après l'entrée au Canada de ces réfugiés et combien furent émis dans chaque cas?

5. Combien de ces permis furent émis à des réfugiés anti-nazis qui étaient dans des camps de concentration canadiens?

Par M. Gillis—1. Le ministère de la Défense nationale pour l'Armée, la Marine et l'Air a-t-il établi un conseil de revision pour faire l'examen de tout renvoi pour mauvaise conduite?

2. Le cas échéant, quels sont les noms et le grade des membres de ce conseil?

3. Combien de renvois a-t-on examinés jusqu'à date?

4. Quel est le nombre des cas examinés qui ont été modifiés?

5. En cas de modification du renvoi pour mauvaise conduite, accordera-t-on automatiquement la gratification à la personne intéressée?

Par M. Moore—1. Combien de tonnes de sucre le Canada a-t-il importées au cours de chacune des années 1943, 1944 et 1945?

2. De quels pays a-t-on importé ce sucre?

3. Le Canada a-t-il consenti à n'importer du sucre que des pays qui appartiennent au syndicat international des producteurs de sucre?

4. Quelqu'un des pays producteurs de sucre n'appartenant pas à ce syndicat a-t-il tenté la vente du sucre au Canada?

5. Le cas échéant, quelles mesures est à prendre le gouvernement en vue de permettre l'achat de sucre dans les pays producteurs qui n'appartiennent pas au syndicat?

Par M. Wright—1. Au cours des années 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et 1945, combien de personnes se sont vues refuser l'entrée dans les forces armées à cause de défauts nerveux de parole, comme le bredouillement, le bégaiement, etc.?

2. Le ministère de la Défense nationale a-t-il pourvu à des centres de traitement où les personnes souffrant de défauts nerveux de parole pouvaient recevoir quelque soin et être ainsi en mesure de servir dans les forces armées?

3. Le cas échéant, qui a fourni ces centres de traitement, et pour quelle durée, et à combien de personnes, dans chaque service, a-t-on accordé traitement ou assistance?

Par M. Zaplitny—1. Y a-t-il, à l'heure actuelle, des concessions forestières de plus d'un million de pieds, qui font l'objet d'un contrat entre des compagnies ou des personnes et le gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, *a*) où sont situées ces concessions? *b*) A quelle date chaque contrat a-t-il été conclu et à quelle date expire-t-il? *c*) Quels sont les noms et adresses des compagnies ou personnes détenant chacune un contrat?

Par M. Dorion—1. Combien de départements chaque ministre de la Couronne a-t-il sous sa juridiction?

2. Quels sont ces départements?

3. Qui est sous-ministre de chaque département?

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi concernant le jour de Jack Miner et de la faune;

M. MacNicol propose, appuyé par M. Graydon: Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Glen.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir, jusqu'à trois heures de l'après-midi demain.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 29 MARS 1946

PRIÈRES.

Vingt pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le neuvième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 28 mars, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Annie Solomon Birnbaum, présentement domiciliée à Outremont, P.Q., épouse de Herman Birnbaum, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Pauline Frances Beaton Bridgeman, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse d'Allan Edwin William Bridgeman, de St-Lambert, P.Q.—M. *Maybank*.

De Paul-Martial Chevalier, de Montréal, P.Q., époux de Mary-Claire Rea Chevalier, présentement domiciliée à Pont-Viau, P.Q.—M. *Maybank*.

De Shirley Boyd Fuller Dichow, épouse d'Ejnar Yvan Dichow, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Harry Dyce, de Montréal, P.Q., époux d'Alice Spicer Lovelock Dyce, présentement domiciliée à Toronto, Ont.—M. *Maybank*.

D'Alexander (Eddie) Grant, de Val d'Or, P.Q., époux de Margaret Chisholm Grant.—M. *Maybank*.

De Dorothy MacLelland Hamilton, épouse de Mervyn Thorold Hamilton, d'Alcove, P.Q.—M. *Maybank*.

De Grace Ellen Rafter Munro, épouse de Wilfred Osbert Gun Munro, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Miriam Vineberg Perel, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Sabsai Perel, d'Outremont, P.Q.—M. *Maybank*.

De John Rae, de Buckingham, P.Q., époux d'Evelyn Laforce Rae, présentement domiciliée à Hull, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Edith May Hort Search, épouse de Norman Leslie Search, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Anita Spinner Starr, épouse de David Starr, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Arthur Corey Thomson, de Verdun, P.Q., époux de Ruth Marguerite Vallance Thomson, présentement domiciliée à Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De Hannah Green Turton, présentement domiciliée à St-Laurent, P.Q., épouse d'Edward Purcell Turton, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ambrose Keble (Fred) Vernham, de Montréal, P.Q., époux d'Azelma Trépanier Vernham.—M. *Maybank.*

De Pauline-Gisèle Guénette Villeneuve, épouse de Charlemagne Villeneuve, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Robert Venor, de Montréal, P.Q., époux de Yetta Greenberg Venor.—M. *Maybank.*

D'Irving Vengroff, de Montréal, P.Q., époux d'Ettie Abramovitch Vengroff.—M. *Maybank.*

De Wanita Winifred Ellerton Upton, épouse de Mervyn Charles Upton, d'Hemmingford, P.Q.—M. *Maybank.*

De Martin Thomas Walsh, de St-Lambert, P.Q., époux de Pauline Rita White Walsh, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Robert Frederick Ring, de Montréal, P.Q., époux de Levina Clara Borgon Ring.

D'Erminia Taccani Roncarelli, de Montréal, P.Q., épouse de Francesco Roncarelli.

De May Andria Thistle Shirres Richardson, de Montréal, P.Q., épouse d'Ogden Barker Richardson.

De Helen Douglas Stewart Rankin, de Montréal, P.Q., épouse de Gordon Rankin.

D'Estelle Warhaft Slobod, de Montréal, P.Q., épouse d'Edward M. Slobod.

D'Alexander Fitz Ormonde Spooner, de Montréal, P.Q., époux de Marie Mottley Spooner.

D'Irene Carry Staley, de Montréal, P.Q., épouse d'Arnold Lewis Staley.

De Max Schacter, de Montréal, P.Q., époux de Sadie Fishman Schacter.

D'Eileene Ruby Aspell Stinson, de Montréal, P.Q., épouse de Clarence Oswald Stinson.

D'Emily Kathleen Mennie Thissen, de Sherbrooke, P.Q., épouse de Jacob Charles Thissen, Jr.

De Joseph-Victor-Emile Tassé, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Cécile-Gracia Béland Tassé.

De Winnifred Violet Unsworth Thomas, de Verdun, P.Q., épouse de Guy Hinxman Thomas.

De Mary Walker Tiffney (Tiffany), de Montréal, P.Q., épouse de James Tiffney (Tiffany).

De Helen Sylvia Stacey Thompson, de Granby, P.Q., épouse de Leopold Nelson Thompson.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du troisième rapport intérimaire de la Commission royale nommée par l'arrêté en conseil C.P. 411, approuvé le 5 février 1946: pour faire enquête sur la divulgation de renseignements secrets et confidentiels à des personnes non autorisées. (Version anglaise).

M. Mackenzie, du comité spécial institué pour dresser et présenter les listes des députés qui composeront les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, présente le rapport suivant:

Votre comité propose que les députés, dont les noms paraissent dans les listes ci-jointes, composent les comités permanents de la Chambre en vertu de l'article 63 du Règlement, à savoir:

No 1

Privilèges et élections

Messieurs

Baker,
Benidickson,
Brooks,
Brunelle,
Casselman,
Coldwell,
Côté *(Verdun)*,
Côté *(Matapédia-Matane)*,
Cruickshank,
Diefenbaker,
Fair,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Graydon,
Green,
Harris *(Grey-Bruce)*,
Jaenicke,
Knowles,
MacNicol,
Manross,
Marquis,
Martin,
Mutch,
Parent,
Pouliot,
Raymond *(Wright)*,
Richard *(Ottawa-est)*,
Richard *(Gloucester)*,
Smith *(Calgary-ouest)*,
Winters—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer et canaux et télégraphes

Messieurs

Adamson,
Archibald,
Ashby,
Aylesworth,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Bentley,
Bertrand *(Terrebonne)*,
Black *(Cumberland)*,
Blair,
Bonnier,
Bourget,
Breithaupt,
Brooks,
Campbell,
Chevrier,
Church,
Cloutier,
Drope,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Gagnon,
Gauthier *(Portneuf)*,
Gauthier *(Nipissing)*,
Gourd,
Grant,
Harris *(Danforth)*,
Hatfield,
Herridge,
Hodgson,
Irvine,
Johnston,
Knight,
Lesage,
Little,
Maybank,
Mayhew,
McIvor,
McCulloch *(Pictou)*,
McKay,
Michaud,
Mullins,
Mutch,
Pearkes,
Picard,
Pouliot,
Robinson *(Simcoe-est)*,
Robinson *(Bruce)*,
Ross *(Souris)*,
Ross *(Hamilton-est)*,
Shaw,
Smith *(York-nord)*,
Stephenson,
Viau,
White *(Hastings-Peterborough)*,
White *(Middlesex-est)*,
Whitman,
Winters—60.

(Quorum 20)

No 3

Bills privés

Messieurs

Black *(Yukon)*,
Bonnier,
Boucher,
Bowerman,
Brooks,
Brown,
Charlton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté *(Verdun)*,
Croll,
Dechêne,
Dubois,
Ferguson,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Gariépy,
Gladstone,
Grant,
Hallé,
Hamel,
Hazen,
Healy,
Hlynka,
Laurendeau,
Lennard,
Little,
Lockhart,
Macdonald *(Halifax)*,
MacLean,
Matthews *(Brandon)*,
Matthews *(Kootenay-est)*,
Maybank,
Mayhew,
McCuaig,
McGregor,
Murphy,
Nixon,
Parent,
Picard,
Probe,
Richard *(Gloucester)*,
Rose,
Ross *(St. Paul's)*,
Sinclair *(Ontario)*,
Sinnott,
Stokes,
Townley-Smith,
Webb,
Whitman,
Wylie—50.

(Quorum 15)

No 4

Banque et commerce

Messieurs

Argue,
Arsenault,
Beaudry,
Belzile,
Black *(Cumberland)*,
Blackmore,
Bradette,
Breithaupt,
Cleaver,
Côté *(St-Jean-Iberville-Napierville)*,
Dechêne,
Dionne *(Beauce)*,
Dorion,
Fleming,
Fournier *(Maisonneuve-Rosemont)*,
Fraser,
Fulton,
Gour,
Hackett,
Harkness,
Harris *(Danforth)*,
Hazen,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jackman,
Jutras,
Lesage,
Low,
Macdonnell *(Muskoka-Ontario)*,
MacNaught,
Manross,
Marier,
Marquis,
Maybank,
Mayhew,
McIlraith,
Michaud,
Murphy,
Nixon,
Picard,
Pinard,
Quelch,
Rinfret,
Ross *(Souris)*,
Sinclair *(Ontario)*,
Stewart *(Winnipeg-nord)*,
Strum (Mme),
Thatcher,
Tucker—50.

(Quorum 15)

No 5

Comptes publics

Messieurs

Argue,
Arsenault,
Beaudry,
Black (*Yukon*),
Boucher,
Bradette,
Burton,
Case,
Cleaver,
Cockeram,
Côté (*Verdun*),
Côté (*St-Jean-Iberville-Napierville*),
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Diefenbaker,
Dionne,
Ferguson,
Fournier (*Hull*),
Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*),
Fraser,
Gibson (*Comox-Alberni*),
Gladstone,
Golding,
Grant,
Green,
Hamel,
Harris (*Danforth*),
Homuth,
Howe,
Isnor,
Jackman,
Jaenicke,
Johnston,
Kirk,
Marshall,
Maybank,
McCubbin,
Picard,
Pinard,
Raymond (*Wright*),
Richard (*Ottawa-est*),
Rinfret,
Rowe,
Smith (*Calgary-ouest*),
Stewart (*Winnipeg-nord*),
Stuart (*Charlotte*),
Thatcher,
Warren,
Winkler.—50.

(Quorum 15)

No 6

Agriculture et colonisation

Messieurs

Argue,
Arsenault,
Barrett,
Beaudoin,
Belzile,
Bentley,
Bertrand (*Prescott*),
Black (*Cumberland*),
Black (*Huntingdon*),
Bryce,
Burton,
Cardiff,
Charlton,
Clark,
Cloutier,
Côté (*Matapédia-Matane*),
Coyle,
Cruickshank,
Dechêne,
Desmond,
Diefenbaker,
Douglas,
Drope,
Dubois,
Fair,
Farquhar,
Fontaine,
Gagnon,
Gardiner,
Gibson (*Comox-Alberni*),
Golding,
Gour,
Hackett,
Hallé,
Harkness,
Harris (*Grey-Bruce*),
Hatfield,
Jutras,
Kirk,
Lapalme,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Matthews (*Brandon*),
McCubbin,
McGarry,
McLure,
Menary,
Michaud,
Quelch,
Ross (*Souris*),
Senn,
Sinnott,
Townley-Smith,
Tucker,
Warren,
Webb,
Whitman,
Wright,
Wylie.—60.

(Quorum 20)

No 7

Règlement

Messieurs

Bertrand (*Prescott*),
Bowerman,
Brunelle,
Cardiff,
Daniel,
Denis,
Hamel,
Jaques,
Knowles,
Lapalme,
MacLean,
Marier,
Murphy,
Pinard,
Robinson (*Simcoe-est*),
Sinnott,
Smith (*York-nord*),
Stokes,
Stuart,
Tustin.—20.

(Quorum 8)

No 8

Marine et pêcheries

Messieurs

Archibald,
Arsenault,
Ashby,
Baker,
Belzile,
Benidickson,
Blair,
Bridges,
Brooks,
Bryce,
Côté (*Matapédia-Matane*),
Farquhar,
Gibson (*Comox-Alberni*),
Gillis,
Hazen,
Kirk,
Kuhl,
Langlois,
Lafontaine,
Léger,
Lennard,
Little,
MacInnis,
MacNaught,
McDonald (*Parry Sound*),
McLure,
Merritt,
Pearkes,
Reid,
Sinclair (*Vancouver-nord*),
Sinnott,
Stanfield,
Stirling,
Stuart (*Charlotte*),
Winters.—35.

(Quorum 15)

No 9

Mines, forêts et cours d'eau

Messieurs

Adamson,
Black (*Yukon*),
Blackmore,
Boivin,
Cockeram,
Dion (*Lac St-Jean-Roberval*),
Gagnon,
Gariépy,
Gour,
Gourd,
Hodgson,
Kuhl,
Lafontaine,
Lalonde,
Lapalme,
Little,
MacNicol,
Maloney,
Matthews (*Kootenay-est*),
McCann,
McCulloch (*Pictou*),
McCullough (*Assiniboia*),
McDonald (*Parry Sound*),
McGarry,
McMaster,
Moore,
Raymond (*Wright*),
Ross (*Hamilton-est*),
Ross (*Souris*),
Sinclair (*Vancouver-nord*),
Sinnott,
Viau,
Webb,
White (*Hastings-Peterborough*),
Zaplitny.—35.

(Quorum 10)

No 10

Relations industrielles

Messieurs

Archibald,
Baker,
Beaudry,
Belzile,
Black (*Cumberland*),
Blackmore,
Brown,
Case,
Côté (*Verdun*),
Croll,
Daniel,
Dechêne,
Ferguson,
Gauthier (*Nipissing*),
Gillis,
Gingues,
Homuth,
Johnston,
Lalonde,
Lapalme,
Lockhart,
MacNicol,
Maloney,
Maybank,
Merritt,
MacInnis,
McIvor,
Moore,
Pouliot,
Raymond
Reid,
Ross (*Hamilton-est*),
Sinclair (*Vancouver-nord*),
Smith (*Calgary-ouest*),
Viau.—35.

(Quorum 10)

No 11

Débats

Messieurs

Barrett,
Brown,
Desmond,
Dubois,
Hlynka,
Knowles,
Matthews (*Brandon*),
Pouliot,
Richard (*Gloucester*),
Richard (*Ottawa-est*),
Rinfret,
Rowe—12.

(Quorum 7)

No 12

Affaires extérieures

Messieurs

Beaudoin,
Benidickson,
Boucher,
Bradette,
Claxton,
Coldwell,
Côté (*Matapédia-Matane*),
Croll,
Diefenbaker,
Fleming,
Fraser,
Graydon,
Green,
Hackett,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Kidd,
Knowles,
Lapointe,
Léger,
Low,
Macdonald (*Halifax*),
MacInnis,
MacLean,
Marquis,
Mayhew,
McIlraith,
Mutch,
Picard,
Raymond (*Beauharnois-Laprairie*),
Reid,
Sinclair (*Ontario*),
Tremblay,
Winkler—35.

(Quorum 10)

No 13

Impressions

(Députés qui agissent au nom des Communes)

Messieurs

Adamson,
Arsenault,
Aylesworth,
Baker,
Beaudry,
Bertrand *(Prescott)*,
Bertrand *(Terrebonne)*,
Boivin,
Bradette,
Bradshaw,
Brunelle,
Campbell,
Castleden,
Church,
Clark,
Côté *(St-Jean-Iberville-Napierville)*,
Dubois,
Emmerson,
Fontaine,
Fraser,
Gauthier *(Nipissing)*,
Gibson *(Hamilton-ouest)*,
Golding,
Hallé,
Hansell,
Healy,
Henderson,
Hlynka,
Kidd,
Kuhl,
Lacombe,
Lalonde,
Lapalme,
Lapointe,
Lennard,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
McCuaig,
McCullough *(Assiniboïa)*,
McDonald *(Parry Sound)*,
McGregor,
McLure,
McMaster,
Nicholson,
Robinson *(Simcoe-est)*,
Ross *(St. Paul's)*,
Sinclair *(Vancouver-nord)*,
Sinnott,
Strum (Mme),
Tustin,
Viau,
White *(Hastings-Peterborough)*,
Winters—54.

Sur une motion de M. Mackenzie, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que chaque comité permanent soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que les députés suivants soient nommés pour aider à Son Honneur M. l'Orateur à diriger les affaires du restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et qu'ils agissent comme membres du comité mixte des deux Chambres pour les questions qui affectent le Restaurant: Messieurs Black (*Yukon*), Bradshaw, Breithaupt, Côté (*Matapédia-Matane*), Coyle, Gariépy, Gladstone, Jutras, Kirk, Laurendeau, Léger, Lesage, Marshall, Mayhew, McGregor, McIvor, Murphy, Richard (*Ottawa-Est*), Rose, Strum (Mme), Tustin et Wright.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que les députés suivants soient nommés pour aider à Son Honneur M. l'Orateur à diriger les affaires de la bibliothèque, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et qu'ils agissent comme membres du comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque: Messieurs Adamson, Aylesworth, Black (*Châteauguay-Huntingdon*), Bruce, Cardiff, Castleden, Cloutier, Dion, Douglas, Eudes, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Gauthier (*Nipissing*), Gourd, Gingues, Herridge, Henderson, Howe, Jaques, Kidd, Knight, Lapalme, Léger, MacLean, Marier,

Marshall, Matthews (*Brandon*), McGarry, McIlraith, McKay, Menary, Mitchell, Mullins, Nixon, Pearkes, Probe, Reid, Richard (*Ottawa-Est*), Ross (*St. Paul's*), Skey, Smith (*York-Nord*), Stephenson, White (*Middlesex-Est*), Winkler et Zaplitny.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. McKay remplace celui de M. Probe comme membre du comité des Affaires des anciens combattants.

Sur motion de M. Isnor, le premier rapport du comité spécial sur les dépenses et économies de guerre, déposé le mercredi, 27 mars courant, est agréé.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à modifier la Loi de la milice dans le but de décréter l'établissement d'une troupe permanente d'officiers et de soldats suivant le nombre que pourra autoriser le gouverneur en conseil, et l'emploi, au cours de la période de démobilisation, de tels membres des forces militaires qui pourront être jugées nécessaires à l'exécution méthodique de cette démobilisation.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que, lorsque la Chambre s'ajournera, mercredi, le 17 avril, elle reste ajournée jusqu'au mercredi 24 avril 1946.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure, destinée à entrer en vigueur, en tout ou en partie, par proclamation, dans le but d'approuver l'Accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé à Ottawa, le 6 mars 1946, et d'accorder l'autorité: *a*) d'avancer au gouvernement du Royaume-Uni, avant le 31 décembre 1951, des sommes n'excédant pas dans l'ensemble un milliard deux cent cinquante millions de dollars ($1,250,000,000); *b*) de maintenir jusqu'au 1er janvier 1951 la stipulation exonérant d'intérêt le prêt accordé au gouvernement du Royaume-Uni en vertu de la Loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni); *c*) d'annuler le montant dû par le gouvernement du Royaume-Uni au gouvernement du Canada en raison du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, montant établi à quatre cent vingt-cinq millions de dollars ($425,000,000); *d*) de prélever, par voie d'emprunt, pour les fins du paragraphe *a*), sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, des sommes ne dépassant pas un milliard deux cent cinquante millions de dollars ($1,250,000,000); et *e*) de mettre à exécution les autres clauses dudit Accord.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence l'Administrateur, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Commerce pour l'année terminée le 31 mars 1944. (Version française).

La Chambre se forme en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

CRÉDITS PRINCIPAUX 1946-47

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $273,197,945.73, représentant un sixième de chacun des différents item à être votés, tel qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1947, présenté à la Chambre des communes, au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1947.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1947, la somme de $273,197,945.73 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 11, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1947.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1945-46

AGRICULTURE

Service de l'administration

648	Administration—Crédit supplémentaire . . . . $	14,795 00

Service de la production

649	Administration—Crédit supplémentaire	2,966 00

Service des marchés

650	Subvention aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services—Crédit supplémentaire	31,846 31
651	Fruits, légumes, produits de l'érable et miel—Crédit supplémentaire	50,000 00

AFFAIRES EXTÉRIEURES

652	Bureau des passeports—Administration—Crédit supplémentaire	10,000 00
653	Pour pourvoir aux frais de réception des visiteurs de l'étranger—Crédit supplémentaire	7,500 00
654	Pour pourvoir aux frais de la délégation canadienne envoyée aux Bermudes pour discuter l'aviation civile avec les délégués de la Grande-Bretagne et de Terre-Neuve . . .	1,500 00

Contribution du Canada au maintien d'organisations extérieures

655	Commission internationale de la navigation aérienne, de 1941 à 1945 inclusivement	8,300 00
656	Contribution aux frais administratifs du Comité intergouvernemental des réfugiées pour l'année 1945—Crédit supplémentaire	215,000 00
657	Contribution au fonds de roulement de l'Organisation des Nations Unies pour pourvoir à ses frais administratifs en attendant la répartition et l'encaissement des contributions régulières	1,205,002 50

FINANCES

658	Inspection des banques (Bureau de l'inspecteur général des banques)—Crédit supplémentaire	75,000 00
659	Pensions et indemnités de retraite—Contribution de l'Etat au Fonds de pension—Crédit supplémentaire	100,000 00

Généralités

660	Pour pourvoir aux dépenses du Bureau du Contrôleur du Trésor—Crédit supplémentaire	190,000 00

PÊCHERIES

661	Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque obtenues par le Canada d'après l'accord provisoire sur les phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis par l'échange de notes en date des 8 et 19 décembre 1942—Crédit supplémentaire	100,361 34

JUSTICE

662	Cour de l'Echiquier du Canada—Administration—Crédit supplémentaire	5,000 00

SERVICE LÉGISLATIF

Chambre des communes

663	Budget du Sergent d'armes—Crédit supplémentaire	10,000 00

Généralités

664	Impressions du Parlement, y compris traitement du personnel du service conjoint de la distribution—Crédit supplémentaire	25,000 00

MINES ET RESSOURCES

Division des terres, parcs et forêts

665	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—Administration générale, exploitation et entretien des services, y compris le parc Wood Buffalo—Crédit supplémentaire	50,000 00
666	Aérodrome de Yellowknife—Crédit supplémentaire	110,000 00

Divisions des levés et du génie

667	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.—Crédit supplémentaire	3,000 00

DÉFENSE NATIONALE

668	Entretien et rajustements divers (Guerre de 1914-1918)—Crédit supplémentaire.	800 00

REVENU NATIONAL

Douane et accise

669	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rémunération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyers—Crédit supplémentaire.	65,000 00

POSTES

670	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire	1,234,720 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

671 Impression, reliure et distribution des statuts annuels—Crédit supplémentaire 6,000 00
672 *Gazette du Canada*—Crédit supplémentaire. 19,000 00
673 Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public—Crédit supplémentaire. 20,000 00

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte en chef

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics
Nouvelle-Ecosse

674 Armdale—Bureau de poste temporaire. 7,000 00

Québec

675 Montréal—Ancien entrepôt d'inspection—Addition, modifications et améliorations. 100,000 00

Division de l'ingénieur en chef

Dragage

676 Colombie-Britannique et Yukon—Crédit supplémentaire—Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières. 62,000 00

Nouveau-Brunswick

677 Lord's Cove—Reconstruction du brise-lames—Crédit supplémentaire. 6,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

678 Route de la rivière Great Bear, T.N.-O.—prolongement. . . . 371,000 00

Colombie-Britannique et Yukon

679 Fleuve Fraser (Calamity-Point)—Contribution à l'amélioration du chenal. 3,000 00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Bureau des brevets et du droit d'auteur

680 Contribution à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques—Crédit supplémentaire. 1,490 00

COMMERCE

681 Services d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides—Crédit supplémentaire. 5,000 00

Subventions aux paquebots-poste et aux navires

682 Administration—Crédit supplémentaire. 1,463 33

TRANSPORTS

Service de la marine

683	Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris les traitements et allocations des gardiens de phare—Crédit supplémentaire..	78,000 00

Service des chemins de fer

684	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Crédit supplémentaire excédant la somme de $3,500,000 déjà affectée pour autoriser et solder, au besoin, pendant l'année financière 1945-46 envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie et par eux certifiée au ministre des Transports à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes entre les taux des tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1945 sous le régime des tarifs approuvés sur les lignes de l'Est (définies à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada—Crédit supplémentaire..	19,878 84

Service aérien

(Régie et surveillance transportées au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements par les arrêtés en conseil C.P. 7995 du 13 octobre 1944 et 8207 du 24 octobre 1944.)

Division de l'aviation civile

685	Subventions pour instruction aéronautique avancée et aux clubs d'aviation y compris une subvention à l'Association canadienne des clubs d'aviation—Crédit supplémentaire	1,250 00

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

686	Administration—Crédit supplémentaire	50,000 00
687	Administration régionale—Crédit supplémentaire	450,000 00
688	Bureau des anciens combattants—Crédit supplémentaire ..	10,000 00

Payements aux anciens combattants et aux personnes à leur charge ou pour leur compte

689	Hospitalisation et autres allocations—Crédit supplémentaire	40,000 00
690	Distribution de décorations—Crédit supplémentaire	120,000 00
691	Allocations de commisération aux veuves—Crédit supplémentaire	50,000 00
692	Allocations de commisération—Enfants orphelins à charge—Crédit supplémentaire	2,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1946, la somme de $4,938,873.32 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 12, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1946.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 5 heures 55 de l'après-midi jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 1er AVRIL 1946

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 29 mars, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Helen Louise Mitchell Meyer, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Robert Frank Meyer, de Montréal-Ouest, P.Q.—M. *Maybank*.

De Ruby Rosina Burnett Walters, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de Cecil Robert Walters, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Mildred Cavers Watson, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de James Allan Watson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Robert Patrick Warren, de Verdun, P.Q., époux de Marie-Germaine-Rita Secours Warren.—M. *Maybank*.

De Gladys Ethel Standring Weldon, épouse de Robert William Weldon, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Eleanor Manning Williams, présentement domiciliée à Toronto, Ont., épouse de George Williams, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Helen Irene Flewelling Wilson, épouse d'Edward Arthur Wilson, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Allan Reginald Duncan Woolley, d'Otterburn Park, P.Q., époux d'Evelyn Margaret Empey Woolley, présentement domiciliée à Cornwall, Ont.—M. *Maybank*.

De Katherina Demidovich Zouikin, épouse de Valentin Zouikin, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Frank Russell Yeoman, de Montréal, P.Q., époux de Frances Mary McDonald Yeoman.—M. *Maybank*.

De Rose Dawson Brady, épouse de Maurice Brady, de Montréal, P.Q.—M. *Stuart*.

De Luc Chadillon, de St-Constant, P.Q., époux d'Alberta Demers Chadillon, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Stuart.*

D'Ernest Crète, de Verdun, P.Q., époux de Martha Rodie Crète, présentement domiciliée à Ville La Salle, P.Q.—M. *Stuart.*

D'Annie Coyle Frances, épouse de William Frances, de Montréal, P.Q.—M. *Stuart.*

De Dorothy Catherine Benson Hunter, épouse de Charles Thomas Walter Hunter, de Westmount, P.Q.—M. *Stuart.*

De John Bernth Jones, de Montréal, P.Q., époux d'Annie May Garnett Jones.—M. *Stuart.*

De Mary McCallum McNamara, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de Bernard McNamara, de Montréal, P.Q.—M. *Stuart.*

De Florence Winnifred Dunlop Starkey, épouse de George Samuel Starkey, de Montréal, P.Q.—M. *Stuart.*

D'Edward Charles McKerness, de Montréal, P.Q., époux de Vera Gregor McKerness.—M. *MacLean.*

De Francis Gordon Sullivan, de Mascouche, P.Q., époux de Mary Martha Vlastnik Sullivan, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Annie Solomon Birnbaum, d'Outremont, P.Q., épouse de Herman Birnbaum.

De Harry Dyce, de Montréal, P.Q., époux d'Alice Spicer Lovelock Dyce.

De Shirley Boyd Fuller Dichow, de Montréal, P.Q., épouse d'Ejnar Yvan Dichow.

De Mary Jaclyn Robinson Jeffrey, de Montréal, P.Q., épouse de Stanley Boyd Jeffrey.

D'Eliza Ritchie McDerment, de Verdun, P.Q., épouse de William Whyte McDerment.

D'Amelia Jezik Pascas, de St-Laurent, P.Q., épouse de William Pascas.

De John Rae, de Buckingham, P.Q., époux d'Evelyn Laforce Rae.

D'Edith May Hort Search, de Montréal, P.Q., épouse de Norman Leslie Search.

De Hannah Green Turton, de St-Laurent, P.Q., épouse d'Edward Purcell Turton.

D'Arthur Corey Thomson, de Verdun, P.Q., époux de Ruth Marguerite Vallance Thomson.

De Wanita Winifred Ellerton Upton, de Hemmingford, P.Q., épouse de Mervyn Charles Upton.

D'Ambrose Keble (Fred) Vernham, de Montréal, P.Q., époux d'Azelma Trépanier Vernham.

De Pauline-Gisèle Guenette Villeneuve, de Montréal, P.Q., épouse de Charlemagne Villeneuve.

De Robert Venor, de Montréal, P.Q., époux d'Yetta Greenberg Venor.

D'Irving Vengroff, de Montréal, P.Q., époux d'Ettie Abramovitch Vengroff.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1262, approuvé le 1er avril 1946: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 6444, approuvé le 6 octobre 1945, pourvoyant à l'interrogatoire, et partant à la détention, de certaines personnes; accompagné d'une copie de lettre adressée au ministre de la Justice par les procureurs nommés afin d'aider les Commissaires, en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 411, approuvé le 5 février 1946, relativement à la divulgation de renseignements secrets et confidentiels à des personnes non autorisées, et avertissant le ministre de la Justice qu'il ne sera plus nécessaire d'avoir recours à d'autres ordres sous le régime de l'arrêté en conseil C.P. 6444.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant des circonstances critiques nationales, la Loi du ministère de la Reconstruction, 1944, et la Loi du ministère de la Reconstruction et de l'approvisionnement, 1945:

Arrêté en conseil C.P. 1184, approuvé le 27 mars 1946: concernant les programmes de construction et leur contrôle par les divers organismes municipaux du Canada.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1940 sur le soulagement du chômage et l'assistance à l'agriculture:

Arrêté en conseil C.P. 1201, approuvé le 29 mars 1946; renouvellement d'un prêt au montant de $1,850,000.00 consenti à la province de la Colombie britannique et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'Honorable Orateur et messieurs Adamson, Aylesworth, Black (*Châteauguay-Huntington*), Bruce, Cardiff, Castleden, Cloutier, Dion, Douglas, Eudes, Fournier (*Maisonneuve-Rosemont*), Gauthier (*Nipissing*), Gourd, Gingues, Herridge, Henderson, Howe, Jaques, Kidd, Knight, Lapalme, Léger, MacLean, Marier, Marshall, Matthews (*Brandon*), McGarry, McIlraith, McKay, Menary, Mitchell, Mullins, Nixon, Pearkes, Probe, Reid, Richard (*Ottawa-Est*), Ross (*St. Paul's*), Skey, Smith (*York-Nord*), Stephenson, White (*Middlesex-Est*), Winkler et Zaplitny, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir au nom de la Chambre des communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Son Honneur M. l'Orateur ainsi que messieurs Black (*Yukon*), Bradshaw, Breithaupt, Côté (*Matapédia-Matane*), Coyle, Gariépy, Gladstone, Jutras, Kirk, Laurendeau, Léger, Lesage, Marshall, Mayhew, McGregor, McIvor, Murphy, Richard (*Ottawa-Est*), Rose, Strum (Mme), Tustin et Wright pour aider à Son Honneur M. l'Orateur à diriger les affaires du restaurant, en tant qu'il s'agit des intérêts de la Chambre des communes, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres pour les questions qui affectent le Restaurant.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour constituer un comité mixte des Impressions et que les membres du comité des

Impressions, savoir: Messieurs Adamson, Arsenault, Aylesworth, Baker, Beaudry, Bertrand (*Prescott*), Bertrand (*Terrebonne*), Boivin, Bradette, Bradshaw, Brunelle, Campbell, Castleden, Church, Clark, Côté (*St-Jean-Iberville-Napierville*), Dubois, Emmerson, Fontaine, Fraser, Gauthier (*Nipissing*), Gibson (*Hamilton-Ouest*), Golding, Hallé, Hansell, Healy, Henderson, Hlynka, Kidd, Kuhl, Lacombe, Lalonde, Lapalme, Lapointe, Lennard, MacLean, MacNaught, Maloney, McCuaig, McCullough (*Assiniboia*), McDonald (*Parry-Sound*), McGregor, McLure, McMaster, Nicholson, Robinson (*Simcoe-Est*), Ross (*St. Paul's*), Sinclair (*Vancouver-Nord*), Sinnott, Madame Strum, Messieurs Tustin, Viau, White (*Hastings-Peterborough*), et Winters agiront de la part de la Chambre comme membres dudit comité mixte.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Richard (*Gloucester*) remplace celui de M. Richard (*Ottawa-Est*) comme membre du comité permanent des Comptes publics.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Gibson (*Comox-Alberni*) remplace celui de M. Reid comme membre du comité permanent des Relations industrielles.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Moore—Quelles mesures ont été adoptées par le gouvernement pour utiliser la route de Fort Churchill et de la Baie d'Hudson au cours de la saison de navigation de 1946?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Stewart (*Winnipeg-Nord*)—1. Quelque ministère du gouvernement a-t-il vendu des accumulateurs à la compagnie *Solway & Sons*, de Toronto?

2. A quel prix ces accumulateurs ont-ils été vendus à cette maison de commerce?

3. Combien avaient-ils coûté au gouvernement?

4. Combien d'accumulateurs ont été vendus à *Solway & Sons*?

5. Les accumulateurs vendus à la compagnie précitée avaient-ils été endommagés de quelque façon?

6. Le cas échéant, quelle était la nature de ces dégâts?

7. Combien de ces accumulateurs avaient été utilisés avant leur vente?

8. Des accumulateurs ont-ils été déclarés de surplus par quelque ministère du gouvernement?

Par M. McKay—1. Combien d'anciens combattants recevaient des prestations d'assurance-chômage au cours de *a*) décembre 1945, *b*) janvier 1946, *c*) février 1946?

2. Combien d'anciens combattants recevaient des allocations de chômage au cours de *a*) décembre 1945, *b*) janvier 1946, *c*) février 1946?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—1. Y a-t-il actuellement des membres de l'armée canadienne en service aux Indes?

2. Dans l'affirmative, quel en est le nombre?

3. A quoi sont-ils occupés?

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—1. Quel était l'effectif total des troupes canadiennes, appartenant aux divers services de l'armée, qui se trouvaient en dehors du territoire canadien le 14 mars 1946?

2. Où ces troupes sont-elles en garnison?

3. Quel en est le nombre à chaque endroit?

Par M. Cruickshank—1. Combien a-t-on reçu de demandes d'achat *a*) de fermes, *b*) de petits bien-fonds, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans les municipalités de Matsqui, Mission, Maple Ridge, Pitt Meadows, et le territoire non organisé dans la vallée de la rivière Fraser?

2. Combien *a*) de fermes, *b*) de petits biens-fonds ont été vendus?

Par M. Cruickshank—1. Quand le reste des fermes japonaises sera-t-il offert aux acheteurs sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quelles mesures prend-on pour les garder en état de production d'ici leur vente?

Par M. Brooks—1. La Loi de tempérance du Canada est-elle encore en vigueur dans quelque partie du Canada?

2. S'il en est ainsi, dans quels comtés et municipalités des diverses provinces?

Par M. Knight—1. Le gouvernement a-t-il recours à un système de priorité pour faire le choix du personnel de ses services entre: *a*) les hommes qui se sont offerts comme volontaires pour le service actif mais n'ont pas été acceptés pour cause physique; *b*) les hommes ayant pris du service outre-mer; *c*) les hommes qui ont pris du service au Canada?

2. Quel est l'ordre de toute cette priorité à l'égard des catégories précitées?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Zaplitny—1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu des accumulateurs au cours de 1945 et 1946?

2. Dans l'affirmative, combien, à qui, à quelles dates et à quels prix?

3. Avait-on annoncé la mise en vente de ces accumulateurs?

4. De ces accumulateurs combien étaient non usagés?

5. Quelques-uns de ces accumulateurs étaient-ils endommagés? Le cas échéant, combien et dans quelle mesure?

Par M. Lacombe—1. Quelles étaient, au Canada, les réserves totales de beurre au premier mars 1946?

2. Quelle était, à la même date, la réserve de beurre entreposée dans chacune des provinces du Canada?

3. Quelle est actuellement cette réserve dans chaque province?

4. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations à l'effet que dans certaines régions du pays il est impossible de se procurer du beurre?

5. Dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement a-t-il adoptées pour remédier à la situation?

Par M. Lockhart—1. Combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions, le ministère de la Défense nationale possédait-il au Canada le jour V-J?

2. Depuis le jour V-J, combien *a*) d'automobiles, *b*) camions, ont été déclarés de surplus et remis à la Corporation des biens de guerre pour qu'elle en dispose?

3. Combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions, remis par le ministère de la Défense nationale à la Corporation des biens de guerre, pour qu'elle en dispose, depuis le jour V-J, ont été aliénés jusqu'à date?

4. Combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions que possède le ministère de la Défense nationale sont encore dans les entrepôts en plein air à l'heure actuelle?

Par M. Church—1. Quelles recommandations du rapport de la Commission sur la réforme pénale ont été adoptées par le gouvernement depuis que le rapport a été déposé?

2. De qui relèvent les prisons fédérales, du ministre de la Justice ou du Solliciteur général, et quel est, s'il y a lieu, le partage de juridiction entre les deux?

3. Qui fait la nomination de ceux de qui relèvent ces institutions, ainsi que du personnel, et quelle expérience possèdent-ils dans ce genre de travail avant leur nomination?

4. Quelle inspection fait-on de ces institutions et combien de visites d'inspection ont été faites par le ministre titulaire?

5. Quelle expérience d'ordre pratique de ce travail possèdent les fonctionnaires principaux du département avant leur nomination?

6. Le grand jury fait-il une visite d'inspection de ces institutions et présente-t-il un rapport? Dans l'affirmative, à qui?

7. Aux termes de la loi, qui fait partie du conseil des inspecteurs, outre les fonctionnaires fédéraux et les membres de la Chambre des communes?

8. Prendra-t-on des dispositions afin que tout membre de la Chambre des communes fasse, au cours de l'année, une visite d'inspection de ces institutions fédérales dans chacune des provinces dont il est le représentant?

9. Depuis la dernière session du Parlement, quelles améliorations a-t-on apportées à la solution de tout ce problème et quelles améliorations nouvelles ont été mises à exécution?

10. Y a-t-il eu des émeutes dans les diverses institutions?

11. Fait-on l'inspection de ces endroits pour s'assurer qu'on s'y conforme aux règlements modernes de l'hygiène publique?

12. Combien de soldats qui ont servi outre-mer dans la dernière guerre sont incarcérés dans chaque institution, et à quels endroits?

Par M. Church—1. A quelles conditions les immigrants peuvent-ils maintenant entrer au Canada?

2. De 1938 à 1945, combien d'immigrants sont entrés au Canada, chaque année, en provenance *a*) de la Grande-Bretagne, de l'Irlande du nord et du sud, *b*) des Etats-Unis d'Amérique, *c*) de l'Europe continentale?

3. Accorde-t-on quelque subvention pour le transport de ceux qui viennent de Grande-Bretagne?

4. Depuis la fin de la guerre, ou quelque peu auparavant, le gouvernement a-t-il tenu quelque conférence avec la Grande-Bretagne ou les autres Dominions concernant l'émigration, au sein de l'Empire, avec l'aide de subventions de transport, des membres des forces armées de Grande-Bretagne ou des autres Dominions qui désirent venir au Canada?

5. Quelles modifications le gouvernement a-t-il apportées, après la guerre, à sa politique d'immigration, subséquemment aux dispositions des arrêtés en conseil: C.P. 3016, en date du 29 novembre 1938; C.P. 2653, en date du 14 septembre 1939, tel que modifié par C.P. 3547, en date du 21 mai 1941?

Par M. Dorion—Au cours de la dernière année financière, quels ont été les octrois accordés par les différents départements à la compagnie *Clarke Steamship Limited*, pour chacun des services exécutés par cette compagnie sur la côte nord du fleuve St-Laurent?

Par M. Church—1. Quels règlements et ordonnances le gouvernement a-t-il édictés au sujet des matériaux de construction et de la main-d'œuvre destinés à l'érection de théâtres?

2. Les théâtres jouissent-ils, à l'heure actuelle, de priorité de construction sur les maisons?

3. Le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, a-t-il reçu des plaintes de la Corporation de la ville de Toronto, ou de l'un de ses fonctionnaires, au sujet de l'octroi de main-d'œuvre et de matériaux de construction pour l'érection de théâtres?

4. Quelles sont les priorités de construction actuellement en vigueur à Toronto?

Par M. Quelch—1. Combien d'argent a-t-on payé aux cultivateurs, dans chacune des trois provinces des Prairies, sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, au cours des années 1943, 1944 et 1945 respectivement?

2. Au cours de la même période quelle somme a-t-on perçue dans chaque province en vertu de la taxe de un pour cent?

Les Adresses suivantes à Son Excellence l'Administrateur sont votées, et, avec les ordres suivants de la Chambre, sont transmis aux officiers compétents, à savoir:

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de chaque modification apportée aux Ordonnances et Règlements royaux applicables à la Milice canadienne, 1939, concernant les conditions d'aptitude physique et instructions relatives à l'examen médical des soldats et recrues de l'armée canadienne, active et réserve.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker—Ordre de la Chambre—Copie de la transcription des témoignages entendus par le tribunal lors du procès du SS. général Kurt Meyer.

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents, datés de 1936 au 15 mars 1946, que possède le ministère des Postes et le ministère des Travaux publics relativement à la construction d'un bureau de poste à St-Siméon, comté de Charlevoix.

Par M. Fraser—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous les arrêtés en conseil et règlements pris sous le régime de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Par M. Fraser—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous les règlements édictés par le gouverneur en conseil sous l'autorité de la Loi sur l'assurance des anciens combattants.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Henderson—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous les règlements édictés par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Par M. Henderson—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous les arrêtés en conseil approuvés, depuis le 1er juillet 1945, sous l'autorité de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

Par M. Green, pour M. Brooks—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous les règlements édictés par le gouverneur en conseil en conformité de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche.

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Copie de tous les règlements administratifs de la Banque d'expansion industrielle.

Par M. Boucher, pour M. Desmond—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous les arrêtés en conseil établissant les prérogatives spéciales du Premier ministre.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précédent.

Par M. McCullough (*Assiniboia*)—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1944, que possède la Corporation des biens de guerre, ou tout ministère du gouvernement, concernant l'aliénation des bâtiments et fournitures de l'aéroport d'Estevan.

Par M. Campbell—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous télégrammes et correspondance échangés, au 1er juillet 1945 jusqu'à date, entre tout ministère du gouvernement et le conseil de ville de North Battleford, ou tous autres particulier ou particuliers, au sujet de la vente des bâtiments du Corps d'aviation royal canadien à North Battleford.

Par M. Diefenbaker—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance entre M. David, architecte, de Montréal, P.Q., et toute personne à son emploi, et le ministère de la Défense nationale, et/ou le ministère des Travaux publics, et/ou le ministère des Affaires des anciens combattants, concernant les plans (et leur annulation, le cas échéant), pour l'érection future du Currie Memorial Hospital et/ou de l'hôpital pour les soldats convalescents dans la ville de Montréal.

M. Irvine propose, appuyé par Mme Strum:—Que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait mettre immédiatement à l'étude la question de la construction d'une voie ferrée pour servir de débouché à la région de la Rivière-à-la-Paix sur la côte du Pacifique.

Et un débat s'élevant;

Huit heures du soir

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la démission de l'hon. Herbert A. Bruce comme membre du district électoral de Parkdale;

Et qu'il a, en conséquence, adressé son mandat au directeur général des élections pour que ce dernier émette un nouveau bref d'élection pour ledit district électoral.

DISTRICT ÉLECTORAL DE PARKDALE

150 avenue Balmoral, Toronto, Ontario,

le 30 mars 1946.

A M. l'Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa, Canada.

Honorable Monsieur,

Je, Herbert A. Bruce, député de Parkdale à la Chambre des communes, déclare mon intention d'offrir ma démission comme membre dudit comté et que je présente ma résignation comme tel.

Daté à Toronto, ce 30e jour de mars 1946.

HERBERT A. BRUCE (L.S.)

Témoins:
Olive E. Donnelly
Betty L. Stewart

Le débat reprend ensuite sur le projet de motion de M. Irvine, appuyé par Mme Strum:—Que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait mettre immédiatement à l'étude la question de la construction d'une voie ferrée pour servir de débouché à la région de la Rivière-à-la-Paix sur la côte du Pacifique.

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Bertrand (*Terrebonne*) propose, appuyé par M. Gauthier (*Portneuf*):—Que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait ajouter à son programme de sécurité sociale un système d'allocations en faveur de toute personne, sans revenus ou ressources, qui, en raison d'une blessure, d'un accident, d'une infirmité congénitale, est notablement désavantagée dans la recherche ou l'obtention d'un emploi, est incapable d'assurer sa subsistance et dont l'âge l'empêche de bénéficier de la législation de sécurité sociale actuellement en vigueur.

Et un débat s'élevant et se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de Mme Strum.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 58 jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 2 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

2 avril 1946.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Patrick Kerwin, agissant comme substitut de Son Excellence l'Administrateur, se rendra à la salle des séances du Sénat, le mercredi, 3 avril, à 5.50 heures p.m., pour y donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

F. L. C. PEREIRA,
Assistant secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des communes,
Ottawa, Ontario.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant des circonstances critiques nationales, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 1218, approuvé le 29 mars 1946: constituant en corporation la Corporation commerciale canadienne aux fins d'aider au développement du commerce entre le Canada et les autres nations au cours de la période de transition résultant des conditions commerciales exceptionnelles créées par la guerre jusqu'à leur retour au normal.

A l'appel pour la deuxième lecture du Bill No 6, Loi modifiant la Loi du ministère des Affaires extérieures;

M. Mackenzie King propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers;

M. Martin propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

Et un débat s'élevant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Appel des bills privés et publics en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacNicol pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi concernant le jour de Jack Miner et de la faune.

Et après plus ample discussion, ledit bill, du consentement de la Chambre, est retiré.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 3, Loi modifiant la Loi des chemins de fer;

M. Graydon propose, pour M. Adamson,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

Et la Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Martin: Que le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Jaenicke.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 54 jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 3 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Seize pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le onzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 2 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

Du *National Council of Women of Canada* qui demande l'adoption d'une loi pour modifier sa loi le constituant en corporation.—M. *Harris* (Grey-Bruce).

D'Ottar Nerby, de Toronto, Ontario, et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Canadian Acceptance Company*.—M. *Harris* (Grey-Bruce).

M. Isnor, du comité spécial des Dépenses et des économies de guerre, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger d'un endroit à un autre ainsi qu'il le jugera opportun.

M. Harris (*Grey-Bruce*), du comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour faire étude et rapport sur un motif approprié pour un drapeau national distinctif, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 1,500 exemplaires en anglais et 800 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement;

2. Que le quorum des représentants de la Chambre des communes au comité soit réduit de 13 à 8 et que soit suspendue à cet effet l'application du paragraphe 3 de l'article 65 du Règlement;

3. Que les représentants de la Chambre des communes au comité soient autorisés à siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Harris (*Grey-Bruce*), ledit rapport est agréé.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1272, approuvé le 2 avril 1946, révoquant l'arrêté en conseil C.P. 1841, approuvé le 10 mars 1942, tel que modifié: relativement à l'émission de permis de sortie aux femmes et aux enfants de moins de seize ans qui se rendent à des destinations situées hors de l'hémisphère occidental.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—Quel a été, en 1945, le coût d'administration *a*) de la ligue des cadets de l'air, *b*) de la ligue des cadets de la marine, *c*) de la ligue des cadets de l'armée, *d*) de l'escadrille des cadets de l'air à Eastend, Saskatchewan?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—Le 1er janvier 1946: *a*) quels étaient les secrétaires particuliers des ministres, avec indication du ministère auquel ils étaient attachés? *b*) quelle rémunération recevait chacun d'entre eux?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—Le 1er janvier 1946: *a*) quels étaient les sous-ministres et les autres personnes ayant rang de sous-ministre, avec indication du ministère auquel ils appartenaient? *b*) quelle rémunération recevait chacun d'entre eux?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Winters—1. Les produits de la pêche ont-ils fait l'objet des discussions qui ont précédé les ententes conclues entre la Grande-Bretagne et le Canada et annoncées par le ministre de l'Agriculture le 26 mars 1946?

2. Dans l'affirmative, a-t-on conclu des ententes au sujet des produits de la pêche?

3. Si on en est venu à des ententes au sujet des produits de la pêche, quelles sont les espèces et les quantités de produits visés et dans quelles régions du Canada fera-t-on ces achats?

Par M. McCuaig—1. Quels sont les noms des enquêteurs et des surveillants affectés dans la province de la Saskatchewan, à l'application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture dans les Prairies en 1945?

2. Combien de temps chacun d'entre eux a-t-il été embauché au cours de cette année?

3. Quel salaire chacun a-t-il reçu au cours de 1945?

4. Quelle somme a-t-on payée à chacun en frais de déplacement en 1945?

Par M. Ross (*Hamilton-Est*)—1. Quelles propriétés le gouvernement a-t-il sous bail ou à loyer dans la cité de Hamilton et le comté de Wentworth?

2. A qui appartient chacune de ces propriétés?

3. Sur quelle base chaque propriété est-elle louée?

4. Quelles sont les conditions de chaque bail?

Par M. Fulton—1. Combien d'édifices le gouvernement fédéral a-t-il *a*) construits, *b*) loués, à Kamloops, Colombie-Britannique, pour loger la division (1) des magasins militaires, (2) du matériel sanitaire du district No 11, et (3) le personnel et les magasins du corps royal des ingénieurs établis à cet endroit?

2. Quel est le nombre de bâtiments pour chaque service?

3. Combien d'édifices de chaque service sont actuellement évacués?

4. Quelles mesures a-t-on prises, ou compte-t-on prendre, en vue de disposer de ces édifices?

5. La Corporation des biens de guerre a-t-elle déjà mis en vente, vendu ou loué quelqu'un de ces édifices et, s'il en est ainsi, quels sont-ils?

Par M. Fraser—1. Quelles subventions le gouvernement a-t-il payées au cours de l'année 1945?

2. Quelles subventions a-t-on payées depuis le 1er janvier 1946?

Par M. Fraser—1. Combien y a-t-il d'employés au service de la Corporation des biens de guerre?

2. Quels sont les noms de tous les employés de la Corporation des biens de guerre recevant un traitement ou salaire de $3,000 ou plus par année?

3. Dans quelles divisions de la Corporation des biens de guerre ces personnes sont-elles employées?

4. Où sont-elles employées?

5. Quel est le montant total des salaires et traitements payés chaque mois par la Corporation des biens de guerre?

Par M. Cruickshank—1. Combien de fermes japonaises, dans la vallée de la Fraser, ont été vendues *a*) à des anciens combattants, *b*) à des civils, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quelle est la description légale de chaque propriété, son prix d'achat par les Japonais et son prix de vente soit à un ancien combattant, soit à un civil, sous l'empire de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou sous quelque autre régime?

Par M. Stirling—1. A quelle date se propose-t-on de fermer *a*) le centre d'entraînement, *b*) le camp de brigade, actuellement situés à Vernon, C.-B.?

2. Les bâtiments érigés dans le but de loger le personnel posté à Vernon au cours de la période de guerre seront-ils *a*) laissés inoccupés, *b*) ou aliénés par l'entremise de la Corporation des biens de guerre ou *c*) laissés à l'usage de l'armée de réserve pour son entraînement d'été?

3. S'il doit en être selon *c*), se propose-t-on de disposer de quelques-uns des bâtiments, ou tous les édifices seront-ils affectés à cette fin?

4. Quels seront les effectifs de toute troupe permanente postée à Vernon pour entretenir et surveiller ce camp?

L'Adresse suivante à Son Excellence l'Administrateur est votée et l'ordre suivant de la Chambre est transmis aux officiers compétents, à savoir:

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, résolutions, pétitions et autres documents échangés entre le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, et toutes personne ou personnes, relativement au bill portant le numéro 20 en 1945, et le numéro 7 en 1946, intitulé: "Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, et sur le statut des étrangers".

Par M. Herridge—Adresse à Son Excellence l'Administrateur—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le Premier Ministre du Canada, ou l'un des membres ou fonctionnaires du gouvernement fédéral, et le premier ministre de la Colombie-Britannique, ou l'un des membres

ou fonctionnaires du gouvernement de cette province, entre le 1er janvier 1943 et le 1er janvier 1946, relativement à la déviation de la route publique provinciale du sud de la Colombie-Britannique en territoire des Etats-Unis, entre les cités de Laurier et Patterson dans l'Etat de Washington.

M. Thatcher, appuyé par M. Castleden, propose,—Que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier aussitôt que possible l'à-propos d'instituer un programme modéré d'immigration, établi suivant la capacité d'absorption du Canada, ses besoins économiques et ses possibilités de développement.

Et un débat s'élevant;

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants:

Bill No 11, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1947.

Bill No 12, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1946.

Un message est reçu de l'honorable juge Patrick Kerwin, agissant comme substitut de Son Excellence l'Administrateur, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend alors à la salle du Sénat, et une fois de retour;

M. l'Orateur rapporte qu'il s'est adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence l'Administrateur dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur les bills suivants:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1947.

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1946.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Thatcher, appuyé par M. Castleden:—Que la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier aussitôt que possible l'à-propos d'instituer un programme modéré d'immigration, établi suivant la capacité d'absorption du Canada, ses besoins économiques et ses possibilités de développement.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Zaplitny.

A six heures et dix du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 4 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le douzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 3 avril, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur dans chaque cas, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Elsie Fisher Armitage, épouse d'Allan Richard Armitage, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Alfred Goodman, de Montréal, P.Q., époux de Minnie Sanders Goodman. —M. *Maybank.*

De Donald Dale Carr-Harris, de Montréal, P.Q., époux d'Annette Sheila Allen Carr-Harris, présentement domiciliée à Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De John Anderson Hutchins, de Montréal, P.Q., époux de Mary Isobel Stuart Saunders Hutchins, présentement domiciliée à Oakville, Ont.—M. *Maybank.*

De Lillian Audrey Atkinson Jackson, épouse de William George Jackson, de Montréal, P.Q.—M. *Casselman.*

D'Edna Bookalam Howick, épouse de Henry Deeb Howick, de Montréal, P.Q.—M. *Casselman.*

De Frances Eleanor Miller Foster, présentement domiciliée à Ottawa, Ont., épouse de William Wells Foster, de Montréal, P.Q.—M. *Casselman.*

D'Ivy May Baylis Larivière, épouse de Jean-Roger Larivière, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Dorothy Adams Acer McDougall, épouse de John Rae McDougall, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Ann Low Fuller Mitchell, épouse de James Simpson Mitchell, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Evelyn Clare Ward Davis Murray, épouse de William Angus Murray, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Isobel Cameron McLaggan Oswald, épouse de William Edward Douglas Oswald, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Andrew Prem-Das, de Montréal, P.Q., époux d'Iva Loraine Showers Prem-Das, présentement domiciliée à Detroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique.—M. *Maybank.*

De Parker Bancroft Reid, de Montréal, P.Q., époux de Marjorie Bent Stevens Reid.—M. *Maybank.*

De Florence Mabel McIntosh Simpson, épouse de James Simpson, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank.*

De Reginald Wesley Titcombe, de Montréal, P.Q., époux de Olive Mary Cooper Titcombe.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Ernest Crete, de Verdun, P.Q., époux de Martha Rodie Crete.

De Clermont Gendreau, de Montréal, P.Q., époux de Liliane Filion Gendreau.

De Pauline Francesca Evans Gladwish, de Montréal, P.Q., épouse d'Eric Lovel Gladwish.

De Margo Ismena Graydon Heubach, de Montréal, P.Q., épouse de Frederick Allan Heubach.

De Dorothy Catherine Benson Hunter, de Westmount, P.Q., épouse de Charles Thomas Walter Hunter.

De Miriam Vineberg Perel, de Montréal, P.Q., épouse de Shabsai Perel.

De Francis Gordon Sullivan, de Mascouche, P.Q., époux de Martha Vlastnik Sullivan.

De Florence Winnifred Dunlop Starkey, de Montréal, P.Q., épouse de George Samuel Starkey.

D'Erika Gossen Tenzer, de Ste-Agathe, P.Q., épouse de Fritz Tenzer, autrement dit Frank Charles Tenzer.

De Gladys Ethel Standring Weldon, de Montréal, P.Q., épouse de Robert William Weldon.

De Ruby Rosina Burnett Walters, de Verdun, P.Q., épouse de Cecil Robert Walters.

De Robert Patrick Warren, de Verdun, P.Q., époux de Marie-Germaine-Rita Secours Warren.

De Martin Thomas Walsh, de St-Lambert, P.Q., époux de Pauline Rita White Walsh.

D'Allan Reginald Duncan Woolley, d'Otterburn Park, P.Q., époux d'Evelyn Margaret Empey Woolley.

D'Eleanor Manning Williams, qui demeure actuellement à Toronto, Ontario, épouse de George Williams, de Montréal, P.Q.

D'Elsie Rachel Silverson Ward, de Montréal, P.Q., épouse de Victor Thomas Ward.

D'Helen Irene Flewelling Wilson, de Westmount, P.Q., épouse d'Edward Arthur Wilson.

De Frank Russell Yeoman, de Montréal, P.Q., époux de Frances Mary McDonald Yeoman.

De Katherina Demidovich Zouikin, de Montréal, P.Q., épouse de Valentin Zouikin.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant des circonstances critiques nationales pour le mois de février 1946 (en français) et pour le mois de mars 1946 (en anglais), comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 882, approuvé le 13 mars 1946: révoquant la nomination du commissaire auprès des établissements de *Burns and Co. Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 883, approuvé le 13 mars 1946: révoquant la nomination du commissaire auprès des établissements de *Swift Canadian Company, Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 884, approuvé le 13 mars 1946: révoquant la nomination du commissaire auprès des établissements de *Canada Packers Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 885, approuvé le 13 mars 1946: révoquant la nomination de sous-commissaires auprès de *Burns & Company Limited, Swift Canadian Company Limited* et *Canada Packers Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 908, approuvé le 13 mars 1946: pour fixer les dates de cessation des allocations versées en vertu des dispositions de la Loi de 1944 sur les allocations pour services de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 909, approuvé le 9 mars 1946: pour fixer les dates de cessation des allocations versées en vertu de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Arrêté en conseil C.P. 926, approuvé le 13 mars 1946: révoquant la nomination de A. J. Andrews, comme commissaire auprès de la *Canadian Aircraft Instruments and Accessories Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 988, approuvé le 19 mars 1946: autorisant le paiement d'allocations, droits et privilèges à certaines personnes affectées à des fonctions spéciales sur des théâtres de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 991, approuvé le 19 mars 1946: modifiant l'ordonnance de 1942 sur les boissons alcooliques en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 29/1046, approuvé le 22 mars 1946: pour exclure certaines classes de personnes de l'application de la préférence pour service de guerre prévue par la Loi du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 43/1046, approuvé le 22 mars 1946: pour prolonger la période durant laquelle certains fonctionnaires peuvent décider de participer à la Loi de retraite du service civil, eu égard à leur emploi temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 1116, approuvé le 26 mars 1946: pour mettre fin à l'opération de la Commission canadienne de recrutement et de répartition du personnel médical.

Arrêté en conseil C.P. 1144, approuvé le 29 mars 1946: nomination de W. E. Uren comme régisseur des véhicules moteurs en remplacement de E. T. Milne, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 1175, approuvé le 29 mars 1946: nomination de B. S. Liberty comme régisseur du transport en remplacement de J. M. McDougall, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 1206, approuvé le 29 mars 1946: instituant l'Office de l'inspection du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 1/1209, approuvé le 28 mars 1946: pour autoriser l'importation d'aéronefs usagés.

Arrêté en conseil C.P. 1210, approuvé le 29 mars 1946: révoquant la nomination de G. A. Vissac comme commissaire auprès de *Fuel Underwriters of Canada* et de *Birnwel Coal Ltd.*

Arrêté en conseil C.P. 1213, approuvé le 29 mars 1946: pour diminuer la prime versée pour le porc.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. A quelles conditions les immigrants peuvent-ils maintenant entrer au Canada?

2. De 1938 à 1945, combien d'immigrants sont entrés au Canada, chaque année, en provenance *a*) de la Grande-Bretagne, de l'Irlande du nord et du sud, *b*) des Etats-Unis d'Amérique, *c*) de l'Europe continentale?

3. Accorde-t-on quelque subvention pour le transport de ceux qui viennent de Grande-Bretagne?

4. Depuis la fin de la guerre, ou quelque peu auparavant, le gouvernement a-t-il tenu quelque conférence avec la Grande-Bretagne ou les autres Dominions concernant l'émigration, au sein de l'Empire, avec l'aide de subventions de transport, des membres des forces armées de Grande-Bretagne ou des autres Dominions qui désirent venir au Canada?

5. Quelles modifications le gouvernement a-t-il apportées, après la guerre, à sa politique d'immigration, subséquemment aux dispositions des arrêtés en conseil: C.P. 3016, en date du 29 novembre 1938; C.P. 2653, en date du 14 septembre 1939, tel que modifié par C.P. 3547, en date du 21 mai 1941?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—Combien en coûte-t-il encore au Canada pour couvrir, chaque année, les frais de la première grande guerre, soit en pensions, frais généraux ou autres.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. Quelles recommandations du rapport de la Commission sur la réforme pénale ont été adoptées par le gouvernement depuis que le rapport a été déposé?

2. De qui relèvent les prisons fédérales, du ministre de la Justice ou du Solliciteur général, et quel est, s'il y a lieu, le partage de juridiction entre les deux?

3. Qui fait la nomination de ceux de qui relèvent ces institutions, ainsi que du personnel, et quelle expérience possèdent-ils dans ce genre de travail avant leur nomination?

4. Quelle inspection fait-on de ces institutions et combien de visites d'inspection ont été faites par le ministre titulaire?

5. Quelle expérience d'ordre pratique de ce travail possèdent les fonctionnaires principaux du département avant leur nomination?

6. Le grand jury fait-il une visite d'inspection de ces institutions et présente-t-il un rapport? Dans l'affirmative, à qui?

7. Aux termes de la loi, qui fait partie du conseil des inspecteurs, outre les fonctionnaires fédéraux et les membres de la Chambre des communes?

8. Prendra-t-on des dispositions afin que tout membre de la Chambre des communes fasse, au cours de l'année, une visite d'inspection de ces institutions fédérales dans chacune des provinces dont il est le représentant?

9. Depuis la dernière session du Parlement, quelles améliorations a-t-on apportées à la solution de tout ce problème et quelles améliorations nouvelles ont été mises à exécution?

10. Y a-t-il eu des émeutes dans les diverses institutions?

11. Fait-on l'inspection de ces endroits pour s'assurer qu'on s'y conforme aux règlements modernes de l'hygiène publique?
12. Combien de soldats qui ont servi outre-mer dans la dernière guerre sont incarcérés dans chaque institution, et à quels endroits?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 1er avril 1946,—Copie de tous les règlements édictés par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Du consentement de la Chambre, M. Church, appuyé par M. Ross (*St. Paul's*), présente le Bill No 13, Loi modifiant la Loi des juges, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hazen—1. A combien de fabricants, le cas échéant, a-t-on permis d'ajouter une surtaxe sur la vente de leurs produits?
2. A quels produits s'applique cette surtaxe?
3. A quelle date a-t-on accordé cette permission, dans le cas de chaque surtaxe?
4. Quel était le montant de la surtaxe dans chaque cas?
5. Dans quels cas a-t-on permis des surtaxes supplémentaires: *a*) pour quel montant; *b*) depuis quand sont-elles entrées en vigueur?
6. Ces surtaxes sont-elles absorbées ou payées par le consommateur?

Par M. Diefenbaker—1. Quel est le nombre *a*) d'enquêteurs, *b*) d'autres fonctionnaires, agents et membres du personnel actuellement à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?
2. Quelle somme a-t-on payée *a*) en salaires, *b*) en honoraires, *c*) en déboursés, pour le compte de ces employés, depuis la création de la commission jusqu'à date?
3. Depuis les débuts de la commission jusqu'à date, quel est le total des dépenses *a*) en loyers, *b*) en autres frais à l'exclusion des salaires, honoraires ou déboursés?

Par M. Diefenbaker—1. Par province, combien a-t-on intenté de poursuites, jusqu'à date, pour infractions à tous règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?
2. Quel est le montant total des amendes et frais recouvrés?
3. *a*) Quel est le montant total des honoraires et déboursés payés aux avocats ou procureurs pour le compte de ces poursuites? *b*) Quels montants sont encore dus?

Par M. Probe—1. Combien y avait-il de prisonniers de guerre canadiens entre les mains de l'ennemi au cours de chaque année de 1940 à 1945?
2. Au cours de chacune de ces années, combien de colis de vivres a-t-on envoyés du Canada, par l'entremise de la Croix rouge ou de quelque autre source, en vue d'être distribués aux prisonniers de guerre canadiens détenus dans chaque camp ennemi, et quel était le coût des colis pour chaque année spécifiée?
3. Combien de Canadiens attachés au personnel de la Croix rouge compte-t-on actuellement outre-mer, dans quels pays sont-ils et quelle est la nature de leurs fonctions actuelles?

Par M. Fraser—1. Quels ministères ou organismes du gouvernement fédéral offrent des programmes sur le réseau de la société Radio-Canada ou sur tous autres postes radiophoniques à travers le Canada ou les Etats-Unis?

2. Quels sont ces programmes?

3. Quel est, dans chaque cas, le but de ces émissions?

4. Combien en coûte-t-il par semaine pour chacune de ces radiodiffusions?

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 8, Loi concernant la fête du Canada;

M. Côté (*Matapédia-Matane*), appuyé par M. Pinard, propose:—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Church propose en amendement, appuyé par M. Ross (*St. Paul's*):—Que ledit bill ne soit pas lu immédiatement en deuxième lecture, mais qu'il soit lu dans six mois à dater d'aujourd'hui.

Et le débat se poursuivant encore;

M. Maybank propose, appuyé par M. Tucker:—Que le débat soit maintenant ajourné.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée.

Et la motion d'amendement de M. Church, mise aux voix, est aussi rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Aylesworth,
Barrett,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Cruickshank,
Daniel,
Desmond,
Diefenbaker,
Drope,
Fraser,
Fulton,
Gladstone,
Graydon,
Green,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Hlynka,
Hodgson,
Jackman,
Kidd,
Kuhl,
Lennard,
McGregor,
McLure,
McMaster,
MacNicol,
Marshall,
Menary,
Merritt,
Murphy,
Pearkes,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Senn,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stephenson,
Stirling,
Stokes,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wylie—60.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Breithaupt,
Bridges,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Cardin,
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),

Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gagnon,
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hamel,
Herridge,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
Knight,
Knowles,
Lacombe,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Laurendeau,
Léger,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Parry Sound),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Mutch,
Parent,
Picard,
Pinard,
Power,
Probe,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Simcoe-Est),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Strum, Mme,
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winters,
Wright,
Zaplitny—131.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale:—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

M. Gladstone propose, appuyé par M. Cruickshank:—Que ledit débat soit maintenant ajourné.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Breithaupt,
Brown,
Claxton,
Cleaver,
Cruickshank,
Emmerson,
Farquhar,
Gardiner,
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Golding,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
McCann,
McCubbin,
McIlraith,
Mackenzie,
MacKinnon,
Martin,
Matthews (Brandon),
Mitchell,
Reid,
Tucker,
Warren,
Weir,
Winters—28.

CONTRE:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Arsenault,
Aylesworth,
Baker,
Barrett,
Beaudoin,
Belzile,
Bentley,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Boucher,
Bourget,
Bowerman,
Bracken,
Bradette,
Bradshaw,
Bridges,
Brooks,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Cardiff,
Cardin,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,

Chevrier,
Church,
Cloutier,
Cockeram,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Desmond,
Diefenbaker,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Douglas,
Drope,
Dubois,
Eudes,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gillis,
Gingues,
Glen,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Graydon,
Green,
Hamel,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Herridge,
Hlynka,
Hodgson,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jean,
Johnston,
Jutras,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lacombe,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Laurendeau,
Léger,
Lennard,
Little,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
McDonald (Parry Sound),
McGarry,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
McLure,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Michaud,
Moore,
Mullins,
Murphy,
Mutch,
Parent,
Pearkes,
Picard,
Pinard,
Power,
Probe,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Raymond (Wright),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Bruce),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Senn,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Smith (York-Nord),
Stanfield,
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Stirling,
Stokes,
Strum, Mme,
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tustin,
Viau,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Wright,
Wylie,
Zaplitny—161.

Et la motion principale est alors mise aux voix et elle est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Bentley,
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Breithaupt
Bridges,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Cardin,
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gagnon,
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hamel,
Herridge,
Ilsley,

Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
Kirk,
Knight,
Knowles,
Lacombe,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Laurendeau,
Léger,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
McDonald (Parry Sound),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Michaud,
Moore,
Mullins,
Mutch,
Parent,
Picard,
Pinard,
Power,
Probe,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Raymond (Wright),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Simcoe-Est),
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Strum, Mme,
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winters,
Wright,
Zaplitny—129.

CONTRE:

Messieurs

Aylesworth,
Barrett,
Blackmore,
Blair,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Church,
Cockeram,
Daniel,
Diefenbaker,
Drope,
Fraser,
Fulton,
Graydon,
Green,
Harkness,
Harris (Danforth),
Hatfield,
Hazen,
Hlynka,
Hodgson,
Jackman,
Johnston,
Kidd,
Kuhl,
Lennard,
McCubbin,
McLure,
McMaster,
MacNicol,
Marshall,
Mayhew,
Menary,
Merritt,
Mitchell,
Murphy,
Pearkes,
Quelch,
Reid,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Senn,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stephenson,
Stirling,
Stokes,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wylie—59.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement.

M. Côté (*Matapédia-Matane*) propose alors: Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Breithaupt,
Bridges,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Cardin,
Castleden,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),

Côté (St-Jean-Iberville-Napierville), Côté (Verdun), Denis, Dion (Lac St-Jean-Roberval), Douglas, Dubois, Emmerson, Eudes, Farquhar, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gagnon, Gardiner, Gariépy, Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gibson (Hamilton Ouest), Gillis, Gingues, Glen,
Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Hamel, Herridge, Ilsley, Irvine, Isnor, Jaenicke, Jean, Jutras, Kirk, Knight, Lacombe, LaCroix, Lafontaine, Lalonde, Langlois, Lapalme, Laurendeau, Léger, Little, McCann, McCuaig, McCulloch (Pictou),
McDonald (Parry Sound), McGarry, McIlraith, MacInnis, McIvor, McKay, Mackenzie, MacLean, Marier, Marquis, Martin, Matthews (Brandon), Matthews (Kootenay Est), Maybank, Michaud, Moore, Mullins, Mutch, Parent, Picard, Pinard, Pouliot, Power, Probe,
Raymond (Wright), Richard (Ottawa Est), Robinson (Simcoe Est), Sinclair (Ontario), Sinclair (Vancouver Nord), Sinnott, Smith (York-Nord), Stewart (Winnipeg Nord), Stuart (Charlotte), Strum, Mme, Thatcher, Townley-Smith, Tremblay, Tucker, Viau, Warren, Weir, Whitman, Winters, Wright, Zaplitny—123.

CONTRE:

Messieurs

Ashby, Barrett, Blackmore, Blair, Boucher, Bracken Bradshaw, Brooks, Cardiff, Case, Casselman, Charlton, Church, Cockeram, Cruickshank, Daniel,
Diefenbaker, Drope, Fleming, Fraser, Fulton, Graydon, Green, Harkness, Harris (Danforth), Hazen, Hlynka, Hodgson, Homuth, Jackman, Johnston, Kidd,
Kuhl, Lennard, McCubbin, McGregor, McLure, McMaster, MacNicol, Marshall, Mayhew, Menary, Mitchell, Murphy, Pearkes, Quelch, Reid, Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's), Ross (Souris), Rowe, Senn, Skey, Stanfield, Stephenson, Stirling, Stokes, Tustin, Webb, White (Hastings-Peterborough), White (Middlesex Est), Wylie—62.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois.

M. Côté (*Matapédia-Matane*) propose alors: Que ledit bill passe et que son titre soit celui qui figure au Feuilleton.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill passe.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils proposent à l'approbation de la Chambre:

Bill No 14 (C du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'exportation".

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Bertrand (*Terrebonne*), appuyé par M. Gauthier (*Portneuf*):

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait ajouter à son programme de sécurité sociale un système d'allocations en faveur de toute personne, sans revenus ou ressources, qui, en raison d'une blessure, d'un accident, d'une infirmité congénitale, est notablement désavantagée dans la recherche ou l'obtention d'un emploi, est incapable d'assurer sa subsistance et dont l'âge l'empêche de bénéficier de la législation de sécurité sociale actuellement en vigueur.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Picard.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 5 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Treize pétitions sont déposées sur le Bureau.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le treizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 4 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De la *Rupert's Land Trading Company* qui demande l'adoption d'une loi pour modifier et augmenter ses prérogatives.—M. *Maybank*.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le deuxième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les dispositions de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants et est d'avis que certaines modifications devraient lui être immédiatement apportées, afin que les anciens combattants puissent, durant la présente campagne agricole, jouir des prestations qu'elle prévoit.

Votre comité recommande donc que le gouvernement étudie l'à-propos de modifier par arrêté en conseil la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants afin que le Directeur puisse:

(1) Avec l'approbation du ministre, conclure un accord sous le régime de la Loi avec un soldat colon relevant de la Loi de l'établissement des soldats qui a vendu sa propriété, ou dont la propriété est retournée au directeur, et qui est encore légalement endetté envers le directeur.

(2) D'acheter des animaux de ferme et de l'outillage, jusqu'à concurrence d'une valeur de $3,000, pour un ancien combattant qui prend une ferme à bail, ou qui possède sa propre ferme; toutefois, le montant de ce prêt ne devra pas dépasser 40 pour 100 de la valeur de la terre et des bâtiments, telle que déterminée par le directeur; et l'ancien combattant devra en outre acquitter 20 pour

100 du coût des animaux de ferme et de l'outillage ainsi achetés. Il est proposé en outre que des dispositions soient prises en vue d'accorder, dès la conclusion de l'accord et à des conditions semblables à celles que la Loi prévoit actuellement, une allocation de l'ordre de 40 pour 100 du montant du prêt; et que, si un ancien combattant désire plus tard acheter une terre et des bâtiments, il soit admissible à une aide financière comportant une allocation conditionnelle analogue de 40 pour 100, jusqu'à concurrence du montant de la différence entre le montant de son emprunt et la somme de $5,800.

On a signalé à l'attention du comité une anomalie dans la loi actuelle, en ce sens qu'un ancien combattant doit renoncer à son crédit de réadaptation pour profiter soit des prestations de formation intellectuelle, soit des prestations prévues par la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, mais qu'il peut recevoir une formation universitaire tout en étant admissible à l'aide financière prévue par la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Il est donc recommandé en outre que le gouvernement étudie l'à-propos d'adopter un arrêté en conseil qui rendrait inadmissible aux prestations prévues par la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants tout ancien combattant qui a reçu, sous l'empire de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, une formation universitaire autre que la formation, dans un collège d'agriculture, que comporte un cours abrégé de pas plus de dix mois de durée dit cours de "diplôme".

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Il a été signalé au comité que les membres du *Women's Royal Naval Service* ne sont pas membres des forces armées de la Couronne, bien qu'elles aient droit à la pension et à certaines autres prestations provenant du gouvernement du Royaume-Uni et établies d'après une base semblable à celle qui s'applique aux membres féminins des forces armées. En conséquence, les membres dudit service qui étaient domiciliés au Canada avant leur enrôlement ne sont pas admissibles en tant que membres des "Forces de Sa Majesté autres que celles levées au Canada" aux prestations prévues par les lois canadiennes relatives aux anciens combattants. Antérieurement à l'adoption de l'arrêté en conseil C.P.6938 du 15 novembre 1945, la même situation s'était présentée relativement aux Canadiennes membres du *South African Military Nursing Service.*

En vue de faire disparaître cette inégalité de traitement, votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un projet de loi, dont l'avant-projet est ci-joint, en vue d'accorder aux Canadiennes anciens membres de ces deux services les prestations prévues par les lois relatives aux anciens combattants.

AVANT-PROJET

INTITULÉ

Loi concernant des prestations aux membres du Corps féminin de la Marine royale canadienne et du *South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires).

SA MAJESTÉ, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur le Corps féminin de la Marine royale canadienne et le South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires). [*Prestations*].

2. Dans la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "membre", par rapport au Corps féminin de la Marine royale canadienne, signifie une personne qui
   (i) s'est enrôlée dans le Corps féminin de la Marine royale canadienne;
   (ii) s'est enrôlée dans le *Queen Alexandra's Royal Naval Nursing Service* ou dans la réserve de ce dernier;
   (iii) s'est enrôlée comme médecin ou dentiste employé par le Service médical ou le Service dentaire de la Marine royale et ayant les qualités requises par le service naval pour le service général;

b) "Ministre" désigne le ministre des Affaires des anciens combattants.

3. Toute personne domiciliée et résidant au Canada, qui, depuis le dix septembre mil neuf cent trente-neuf, a servi comme membre du Corps féminin de la Marine royale canadienne ou comme membre du *South African Military Nursing Service* en dehors du Canada, et qui, à l'époque où une telle personne est devenue membre de l'un ou de l'autre de ces services, était domiciliée au Canada, est, lors de la terminaison de ce service, réputée

a) un "ancien combattant" selon les définitions contenues
   (i) à l'alinéa *d*) de l'article deux de la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants,* modifiée par le chapitre 34 du Statut de 1945;
   (ii) à l'alinéa *k*) de l'article deux de la *Loi sur l'assurance des anciens combattants;*
   (iii) au sous-alinéa (ii) de l'alinéa *m*) de l'article deux de la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants;* et
   (iv) à l'alinéa *d*) de l'article quatre de la *Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants,*

   et, comme telle, admise à tous les droits, privilèges et avantages prévus par ces lois respectivement, sous réserve de toutes conditions spécifiées dans ces lois;

b) une personne qui
   (i) "a servi dans les forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté", ainsi que l'expression est employée dans l'article cinq de la *Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants* et semblablement employée dans le sous-alinéa (i) de l'alinéa *a*) de l'article deux de la *Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils* et semblablement employée dans l'article vingt-neuf de la *Loi du service civil;*
   (ii) "a été en activité de service dans l'une des forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté autres que celles levées au Canada", ainsi que cette expression est employée dans l'article dix-sept de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre,* et semblablement employée dans les articles *46A* et *46B* de la *Loi des pensions,* et
   (iii) est comprise dans la catégorie décrite comme "membres des forces navales, militaires et aériennes du Canada pendant qu'ils sont dans les armées actives canadiennes", ainsi que cette expression est employée dans l'alinéa *t*) de l'article quatre de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu,*

   et, comme telle, admise à tous les droits, privilèges et avantages prévus par ces lois respectivement, sous réserve de toutes conditions spécifiées dans ces lois.

4. Le Ministre peut, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, édicter les règles et règlements jugés nécessaires ou opportuns pour donner effet aux dispositions de la présente loi selon leur esprit et leur intention véritables et, à cette fin, pour compléter ces dispositions.

5. Est abrogé l'arrêté en conseil 6938 du 15 novembre 1945.

6. La présente loi est censée être entrée en vigueur le jour de 1946.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le quatrième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les dispositions de la Loi d'établissement de soldats et il a incorporé ses conclusions dans un avant-projet de loi, dont un exemplaire est ci-joint. Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter ce projet de loi.

AVANT-PROJET

D'UNE

LOI MODIFIANT LA LOI D'ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. Est modifiée la *Loi d'établissement de soldats*, chapitre cent quatre-vingt-huit des Statuts revisés du Canada, 1927, par l'addition des articles suivants:

"76. Dans tous les cas où

a) une personne est endettée à l'égard d'un contrat conclu sous le régime de la présente loi;

b) une personne n'a pas abandonné sa terre;

c) le contrat n'a pas été résilié, annulé ni cédé;

d) une personne, en tout temps pendant la guerre commencée en septembre mil neuf cent trente-neuf,
   (i) était engagée en activité de service dans une des forces navales, militaires ou aériennes du Canada; ou
   (ii) était engagée en activité de service dans l'une quelconque des forces de Sa Majesté et, à la date de son enrôlement dans celle-ci, était ordinairement domiciliée ou résidante au Canada;

e) une personne
   (i) a servi sur un théâtre réel de guerre désigné par le gouverneur en conseil sous le régime de la *Loi des pensions;* ou
   (ii) a servi seulement dans les parties du Canada qui ne sont pas ainsi désignées par le gouverneur en conseil comme théâtre réel de guerre, durant une période d'au moins douze mois; ou
   (iii) reçoit une pension pour cause d'invalidité résultant d'un tel service; et

f) une personne a été honorablement libérée du corps dans lequel elle était ainsi engagée ou a été autorisée à démissionner ou à se retirer honorablement dudit corps,

le taux d'intérêt qui peut être prélevé à l'égard d'un semblable contrat après la date réglementaire en l'année mil neuf cent quarante-deux, ou le jour de son enrôlement dans le corps en question, selon la date antérieure, est de trois et demi pour cent l'an.

"77. Lorsqu'un colon n'a pas abandonné sa terre et que le contrat par lui conclu en vertu de la présente loi n'a pas été résilié, annulé ni cédé, le taux d'intérêt qui peut être prélevé relativement à tout semblable contrat après la date réglementaire en l'année mil neuf cent quarante-quatre, est de trois et demi pour cent l'an."

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Combien de tonnes de sucre le Canada a-t-il importées au cours de chacune des années 1943, 1944 et 1945?

2. De quels pays a-t-on importé ce sucre?

3. Le Canada a-t-il consenti à n'importer du sucre que des pays qui appartiennent au syndicat international des producteurs de sucre?

4. Quelqu'un des pays producteurs de sucre n'appartenant pas à ce syndicat a-t-il tenté la vente du sucre au Canada?

5. Le cas échéant, quelles mesures est à prendre le gouvernement en vue de permettre l'achat de sucre dans les pays producteurs qui n'appartiennent pas au syndicat?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. La Loi de tempérance du Canada est-elle encore en vigueur dans quelque partie du Canada?

2. S'il en est ainsi, dans quels comtés et municipalités des diverses provinces?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. Quelles étaient, au Canada, les réserves totales de beurre au 1er mars 1946?

2. Quelle était, à la même date, la réserve de beurre entreposée dans chacune des provinces du Canada?

3. Quelle est actuellement cette réserve dans chaque province?

4. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations à l'effet que dans certaines régions du pays il est impossible de se procurer du beurre?

5. Dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement a-t-il adoptées pour remédier à la situation?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents, datés de 1936 au 15 mars 1946, que possèdent le ministère des Postes et le ministère des Travaux publics relativement à la construction d'un bureau de poste à St-Siméon, comté de Charlevoix.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 octobre 1945.—Copie des demandes d'annulation, par année et par province, de mesures législatives fédérales-provinciales présentées et refusées depuis 1920.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Copie de tous les règlements administratifs de la Banque d'expansion industrielle.

Sur motion de M. Isnor, le deuxième rapport du comité spécial des dépenses et des économies de guerre, présenté le 3 avril courant, est agréé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Martin: Que le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Appel des bills privés et publics en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Graydon pour la deuxième lecture du Bill No 3, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Et le débat se poursuivant;

M. Chevrier propose,—Que ledit bill ne soit pas immédiatement lu la deuxième fois mais que le sujet qui forme la matière dudit bill soit référé pour étude au comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, n'est pas lu la deuxième fois, mais le sujet qui en fait la matière est référé pour étude au comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes.

Puis l'heure consacrée aux bills publics étant écoulée;

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans modification:

Bill No 6, Loi modifiant la Loi du ministère des affaires extérieures.

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Martin: Que le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Fleming.

La Chambre s'ajourne à 10 heures 39 minutes p.m., jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 8 AVRIL 1946

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatorzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 5 avril, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Julia Patricia Byrne Côté, épouse d'Albert-Alphonse Côté, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Jean Wilbur Cassils Dawes, épouse d'Ormiston James Norman Dawes, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Gwendolyn Edith Stewart Edson, présentement domiciliée à Toronto, Ontario, épouse de Cedric Arlington Edson, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Vera Gertrude Horder Fournier, épouse de Louis Fournier, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Bertha Lipshitz Joslove, épouse de Louis Joslove, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Eveline Richmond Sykes Lacoe, épouse de Norman Lacoe, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Dorothy Adelaide Grace Vennor O'Toole, épouse de Henry James O'Toole, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Lucille-Eileen Piché Perrier, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Paul-Samuel Perrier, de St-Philippe de Laprairie, P.Q.—M. *Maybank*.

De Jean St-Claire Macdonald Routledge, présentement domiciliée à Toronto, Ontario, épouse de James Colin Routledge, de Georgeville, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Eda Margel Sand, présentement domiciliée à Toronto, Ontario, épouse d'Ezriel Sand, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Alexander Thompson Powell Scott, de Montréal, P.Q., époux d'Elsie Wild Scott.—M. *Maybank*.

De Francis John Stone, de North Hatley, P.Q., époux de Mervyn Lynnette Patricia Freeman Stone.—M. *Maybank.*

D'Eugene Ernest Hubert George Colnaghi Williams Waterfield, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Aimée-Blanche-Simone Shehyn Waterfield.—M. *Maybank.*

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 15 (D du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)".

Bill No 16 (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la fabrication, l'épreuve, l'emmagasinage et l'importation des explosifs".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

Du *National Council of Women of Canada* pour une Loi modifiant la Loi qui le constitue en corporation.

D'Ottar Nerby, de Toronto, Ontario, et autres, pour une loi constituant en corporation la *Canadian Acceptance Company.*

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Echange de notes (30 mars 1946) entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique constituant un Accord au sujet des surplus de guerre et autres questions connexes, pour prendre effet le 31 mars 1946. (Recueil des traités, 1946, No 12). Chemin de l'Alaska, route carossable du Nord-Ouest, etc.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des règlements promulgués en vertu des dispositions de la Loi du ministère des affaires des anciens combattants, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 303-1046, approuvé le 22 mars 1946: La caisse des frais funéraires. (Versions anglaise et française).

Aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 266-1046, approuvé le 22 mars 1946, pour prolonger jusqu'au 31 mars 1946, la période au cours de laquelle le conseil du trésor pourra réduire les dettes contractées par des personnes devenues débitrices en vertu du plan d'établissement de 3.000 familles britanniques, ou du plan d'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick. (Versions anglaise et française).

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Quelle est la valeur des avions en plastique, et de leurs accessoires, fabriqués suivant le procédé thermique par l'usine possédée par l'Etat et exploitée par la *Canadian Cockshutt Plow Company?*

2. Quelle est la valeur de tous les autres avions semblables en plastique et de tous les autres accessoires en plastique, fabriqués suivant le procédé thermique, achetés par le gouvernement canadien?

3. Quels montants a-t-on payés à M. J. Vidal, de New-York?

4. Combien en redevances?
5. Combien en frais de gestion?
6. Quels montants a-t-on payés à la *Aircraft Research Limited?*
7. Combien a-t-on payé à M. H. Atwood, du New-Hampshire?
8. Combien a-t-on payé à M. Atwood en frais de déplacement de Vancouver à Ottawa?
9. Combien en redevances ou en tout autre versement?
10. Combien a-t-on payé à la *Cockshutt Plow Corporation* en frais de gestion?
11. A-t-on fait quelque paiement à la *Vancouver Sales and Appraisals Limited* pour avoir porté à la connaissance du gouvernement les opérations de plastique, à savoir la méthode Vidal et la méthode Atwood?
12. Si aucun paiement n'a été effectué, quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises en vue de rembourser cette compagnie pour tous ses services rendus?
13. Le gouvernement a-t-il utilisé le brevet No 366724 et le brevet No 384742, ou les brevets des Etats-Unis No 2126711 et No 2373738?
14. Qui est propriétaire de ces brevets?
15. A-t-on effectué quelque paiement pour l'utilisation de ces brevets?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—Quelles instructions et/ou directives a-t-on données, au cours des douze derniers mois, aux chefs des divers départements du gouvernement concernant le renvoi des fonctionnaires civils temporaires?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. Quelque ministère du gouvernement a-t-il vendu des accumulateurs à la compagnie *Solway & Sons*?
2. A quel prix ces accumulateurs ont-ils été vendus à cette maison de commerce?
3. Combien avaient-ils coûté au gouvernement?
4. Combien d'accumulateurs ont été vendus à *Solway & Sons*?
5. Les accumulateurs vendus à la compagnie précitée avaient-ils été endommagés de quelque façon?
6. Le cas échéant, quelle était la nature de ces dégâts?
7. Combien de ces accumulateurs avaient été utilisés avant leur vente?
8. Des accumulateurs ont-ils été déclarés de surplus par quelque ministère du gouvernement?

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 1er avril 1946—Copie de tous les règlements édictés par le gouverneur en conseil en conformité de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Au cours des années 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et 1945, combien de personnes se sont vues refuser l'entrée dans les forces armées à cause de défauts nerveux de parole, comme le bredouillement, le bégaiement, etc.?
2. Le ministère de la Défense nationale a-t-il pourvu à des centres de traitement où les personnes souffrant de défauts nerveux de parole pouvaient recevoir quelque soin et être ainsi en mesure de servir dans les forces armées?
3. Le cas échéant, qui a fourni ces centres de traitement, et pour quelle durée, et à combien de personnes, dans chaque service, a-t-on accordé traitement ou assistance?

Et aussi.—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril 1946,—Etat montrant:—1. A quelle date se propose-t-on de fermer *a*) le centre d'entraînement, *b*) le camp de brigade, actuellement situés à Vernon, C.-B.?

2. Les bâtiments érigés dans le but de loger le personnel posté à Vernon au cours de la période de guerre seront-ils *a*) laissés inoccupés, *b*) ou aliénés par l'entremise de la Corporation des biens de guerre ou *c*) laissés à l'usage de l'armée de réserve pour son entraînement d'été?

3. S'il doit en être selon *c*), se propose-t-on de disposer de quelques-uns des bâtiments, ou tous les édifices seront-ils affectés à cette fin?

4. Quels seront les effectifs de toute troupe permanente postée à Vernon pour entretenir et surveiller ce camp?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant des assurances pour l'année terminée le 31 décembre 1944, sur les compagnies de petits prêts et de prêteurs d'argent détenteurs de permis en vertu de la Loi des petits prêts de 1939.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Isnor—1. Antérieurement à la déclaration de la guerre, en 1939, le ministère des Pêcheries exploitait-il un navire connu sous le nom de "*The Arleux*"?

2. S'il en est ainsi, à quelle fin ce navire a-t-il servi au cours de la guerre?

3. Ce navire a-t-il été mis à la disposition de la Marine royale canadienne? Le cas échéant, à quelle date et à quelle date a-t-il été transféré?

4. Ce navire a-t-il été vendu depuis? Dans l'affirmative, l'a-t-il été par vente particulière ou publique, et comment s'est faite cette opération?

5. Dans le cas de vente publique, *a*) combien de soumissions a-t-on reçues; *b*) quels étaient les soumissionnaires et les montants des soumissions?

Par M. Diefenbaker—1. Combien de prétendus déserteurs de l'armée américaine ont été appréhendés et remis aux autorités des Etats-Unis en vertu des dispositions du décret du conseil C.P. 6577?

2. Combien de Canadiens vivant aux Etats-Unis ont été renvoyés au Canada en vertu des arrangements réciproques?

Par M. Cockeram—1. Quel est le nombre du personnel militaire, appartenant à tous les services, actuellement posté à Washington?

2. Combien d'officiers de tous grades, appartenant à tous les services, sont actuellement postés à Washington et quelles fonctions y remplissent-ils?

3. Quels sont les noms des officiers les plus élevés en grade, appartenant à tous les services, actuellement postés à Washington?

Par M. Cockeram—1. Quel est le nombre des officiers actuellement sur les effectifs des services armés et prêtés à d'autres services du gouvernement qui détiennent les grades suivants: dans l'armée: général, lieutenant-général, major-général, brigadier et colonel; dans la marine: amiral, vice-amiral, contre-amiral, commodore et capitaine; dans l'aviation: maréchal en chef de l'air, maréchal de l'air, vice-maréchal de l'air, commodore de l'air et capitaine de groupe?

2. Quels sont-ils et quel est leur grade effectif comparativement au grade temporaire qu'ils détiennent actuellement?

3. A quel département ont-ils été prêtés?

Par M. Cockeram—1. Quels sont les noms de tous les officiers de la marine royale canadienne, de l'armée et des forces aériennes qui ont pris leur retraite depuis septembre 1939?

2. Quel grade détenait chacun de ces officiers et quel était son grade en septembre 1939?

3. Quel est le montant de la pension versée à chacun de ces officiers?

Par M. McKay—1. Quel est le nombre *a*) d'appréciateurs, *b*) d'autres hauts fonctionnaires civils et de membres du personnel actuellement à l'emploi de la division de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, au ministère de l'Agriculture?

2. Quel est le nombre de ces employés *a*) en Alberta, *b*) en Saskatchewan, *c*) au Manitoba, *d*) à Ottawa?

3. Depuis la mise en vigueur de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, quelles sommes ont été versées *a*) en traitements, *b*) en dépenses, à l'égard de ces employés?

4. Quelles sont les dépenses totales sous le régime de cette loi *a*) en loyer de bureaux, *b*) pour tous autres frais?

M. MacNicol propose, appuyé par M. Diefenbaker:—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'à-propos de présenter, au cours de la session actuelle, une mesure législative destinée à instituer une commission ou un office interprovincial permanent, où seraient représentés en nombre égal les trois provinces des prairies et le Dominion, dont le président serait un juge de la Cour Suprême du Canada ou quelque autre personne compétente, qui ferait des enquêtes et des études sur les moyens les plus réalisables et économiques de conserver et d'utiliser le bassin oriental des eaux des Montagnes Rocheuses, en particulier le bassin des eaux de la rivière Saskatchewan.

Et un débat s'élevant et se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Dechêne.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 9 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur le Bureau.

Le Greffier de la Chambre dépose sur le Bureau le quinzième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 8 courant, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

D'Albert Ernest Collins, de Red Deer, Alberta, et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation le Conseil exécutif de l'Eglise du Nazaréen.—M. *Warren.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Elsie Fisher Armitage, de Montréal, P.Q., épouse d'Allan Richard Armitage.

De Donald Dale Carr-Harris, de Montréal, P.Q., époux d'Annette Sheila Allen Carr-Harris.

De Frances Eleanor Miller Foster, qui demeure actuellement à Ottawa, Ont., épouse de William Wells Foster, de Montréal, P.Q.

D'Annie Coyle Frances, de Montréal, P.Q., épouse de William Frances.

De Dorothy MacLelland Hamilton, d'Alcove, P.Q., épouse de Mervyn Thorold Hamilton.

D'Eveline Richmond Sykes Lacoe, de Montréal, P.Q., épouse de Norman Lacoe.

De Dorothy Adams Acer McDougall, de Montréal, P.Q., épouse de John Rae McDougall.

D'Ann Low Fuller Mitchell, de Montréal, P.Q., épouse de James Simpson Mitchell.

D'Evelyn Clare Ward Davis Murray, de Montréal, P.Q., épouse de William Angus Murray.

D'Isobel Cameron McLaggan Oswald, de Montréal, P.Q., épouse de William Edward Douglas Oswald.

De Lucille-Eileen Piché Perrier, de Montréal, P.Q., épouse de Paul-Samuel Perrier.

D'Andrew Prem-Das, de Montréal, P.Q., époux d'Iva Loraine Showers Prem-Das.

De Berthe-Alice Cardinal Reid, de Lachine, P.Q., épouse de Douglas Talbot Reid.

De Jean St. Claire Macdonald Routledge, de Georgeville, P.Q., épouse de James Colin Routledge.

De Mary Kathleen Maloney Rassie, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Rassie.

De Florence Mabel McIntosh Simpson, de Verdun, P.Q., épouse de John Simpson.

D'Eda Margel Sand, qui demeure actuellement à Toronto, Ont., épouse d'Ezriel Sand, de Montréal, P.Q.

De Reginald Wesley Titcombe, de Montréal, P.Q., époux d'Olive Mary Cooper Titcombe.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que le nom de M. Robinson (*Bruce*) remplace celui de M. Bruce comme membre du comité spécial des Affaires des anciens combattants.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 1er avril 1946,—Copie de tous les arrêtés en conseil approuvés, depuis le 1er juillet 1945, sous l'autorité de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Y a-t-il, à l'heure actuelle, des concessions forestières de plus d'un million de pieds, qui font l'objet d'un contrat entre des compagnies ou des personnes et le gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, *a*) où sont situées ces concessions? *b*) A quelle date chaque contrat a-t-il été conclu et à quelle date expire-t-il? *c*) Quels sont les noms et adresses des compagnies ou personnes détenant chacune un contrat?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Combien de permis temporaires d'entrée au Canada ont été émis par le ministre des Mines et ressources en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 9440 du 10 décembre 1943 à des réfugiés transférés du Royaume-Uni au Canada?

2. Combien de ces permis ont été renouvelés?

3. Combien de ces permis sont encore en vigueur?

4. Ces permis ont-ils été émis *a*) avant ou *b*) après l'entrée au Canada de ces réfugiés et combien furent émis dans chaque cas?

5. Combien de ces permis furent émis à des réfugiés anti-nazis qui étaient dans des camps de concentration canadiens?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu des accumulateurs au cours de 1945 et 1946?

2. Dans l'affirmative, combien, à qui, à quelles dates et à quels prix?

3. Avait-on annoncé la mise en vente de ces accumulateurs?

4. De ces accumulateurs combien étaient non usagés?

5. Quelques-uns de ces accumulateurs étaient-ils endommagés? Le cas échéant, combien et dans quelle mesure?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—Au cours de la dernière année financière, quels ont été les octrois accordés par les différents départements à la compagnie *Clarke Steamship Limited,* pour chacun des services exécutés par cette compagnie sur la côte nord du fleuve St-Laurent?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'argent a-t-on payé aux cultivateurs, dans chacune des trois provinces des Prairies, sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, au cours des années 1943, 1944 et 1945 respectivement?

2. Au cours de la même période quelle somme a-t-on perçue dans chaque province en vertu de la taxe de un pour cent?

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 14 (C du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'exportation".—M. *Glen.*

A l'appel de l'ordre du jour pour la première lecture du bill du Sénat No 15 (D du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses)";

M. Gardiner propose,—Que l'ordre pour la première lecture du Bill No 15 soit enlevé du Feuilleton et que ledit bill soit renvoyé au Sénat pour y subir quelques corrections.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 16 (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la fabrication, l'épreuve, la vente, l'emmagasinage et l'importation des explosifs".

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que le lundi, 15 avril prochain, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les ordres du gouvernement aient priorité, le lundi, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des bills, les questions des députés et les avis de motions pour la production de documents.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Martin: Que le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Merritt.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Coldwell.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 10 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le seizième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 9 avril, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Fannie Miller Astrofsky, épouse de William Astrofsky, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Janet Cox, présentement domiciliée à Ottawa, Ont., épouse d'Earl Cox, de Wright, P.Q.—M. *Maybank*.

De Caroline Smith Feeney, aussi connue sous le nom de Margarita Alice Smith Tiffney, épouse de John Feeney, de Verdun, P.Q.—M. *Maybank*.

De Florence Joy McGibbon Lafleur, épouse de Henri Grier Lafleur, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Elsie Alvina Hirsh Sidaway, épouse de Wilfred Daniel Sidaway, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Edward Mortin Montgomery, de South Durham, P.Q., époux d'Edna Maud Wolfrey Montgomery, présentement domiciliée à Dolbeau, P.Q.—M. *Maybank*.

De Dorothy Ruth Bennett Macnutt, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Percival Stephenson Macnutt, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank*.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Le premier rapport du comité spécial, institué le 26 mars 1946, pour aider monsieur l'Orateur à reviser le Règlement de la Chambre en vue de simplifier, d'accélérer et d'expédier les travaux de la Chambre, et de faire rapport à la Chambre au cours de la présente session, rapport qui se lit comme suit:

Votre comité recommande à la considération de la Chambre les règles suivantes concernant la longueur des débats et le renvoi à un comité permanent ou spécial de tout projet de résolution compris dans le budget annuel des dépenses:

DÉBATS PROLONGÉS

1. Lorsqu'une question, y compris la motion principale et tout amendement y apporté, a fait l'objet d'un débat pendant au moins trente heures, l'Orateur peut, aux intervalles qu'il juge convenables, demander si la Chambre est prête à voter sur la question, et si aucune objection n'est soulevée, il procède sur-le-champ à mettre aux voix toutes les questions qui peuvent être nécessaires pour déterminer la décision définitive de la Chambre sur la question initiale.

2. S'il y a opposition, l'Orateur demande aux députés qui sont en faveur de la mise aux voix de la question ou des questions, de se lever sur-le-champ. Si cinq députés au moins se lèvent, une division a lieu, et si la majorité donne un vote affirmatif, l'Orateur procède sur-le-champ à toutes les mises aux voix qui peuvent être nécessaires pour déterminer la décision définitive de la Chambre sur la question initiale.

RENVOI DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AUX COMITÉS PEMANENTS OU SPÉCIAUX

1. Il est permis de présenter une motion sans avis ni débat pour retirer du comité des Subsides tout projet de résolution compris dans le budget annuel et pour le renvoyer à un comité permanent ou spécial, qui doit l'étudier selon les mêmes règles de procédure que celles du comité des Subsides.

2. Il est permis à un ministre qui ne fait pas partie de ce comité permanent ou spécial, ainsi qu'à son sous-ministre, de prendre la parole au comité, lors de l'étude des prévisions budgétaires de son ministère.

3. Tout député ne faisant pas partie de ce comité permanent ou spécial qui étudie les prévisions budgétaires, a le droit de se présenter au comité et d'y prendre part aux discussions.

4. Les discussions et les délibérations ayant trait aux prévisions budgétaires à l'étude par les comités permanents et spéciaux sont imprimées et distribuées selon les mêmes règles que celles qui s'appliquent aux comptes rendus officiels des débats.

5. Lorsque ce comité permanent ou spécial a adopté les prévisions budgétaires, celles-ci font l'objet d'un rapport à la Chambre et sont renvoyées de nouveau au comité des Subsides.

Si les changements proposés sont approuvés par la Chambre, il faudra renuméroter et réimprimer les Règles.

M. Isnor, du comité spécial des Dépenses et économies de guerre, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

D'après les témoignages que votre comité a jusqu'ici recueillis dans son enquête sur la liquidation des biens de guerre de surplus, il appert qu'il pourrait être disposé avec plus de célérité des surplus de matériel en revisant les délais établis relativement à la concession de priorités. En conséquence, votre comité recommande qu'à l'égard des priorités accordées aux autorités fédérales, provinciales et municipales, la période de trente jours maintenant établie soit réduite à dix jours.

Il a aussi été recommandé à votre comité que lorsque des biens doivent être déclarés de surplus par les services armés ou par quelque autre organisme, avis préalable en soit donné à la Corporation des biens de guerre afin qu'un repré-

sentant de celle-ci se trouve sur les lieux pour vérifier et recevoir ce matériel excédentaire. Votre comité recommande donc d'adopter ce mode de procéder qui, à son avis, entraînerait plus d'efficacité et une plus grande économie.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—Au cours de la dernière année financière, quels ont été les octrois accordés par les différents départements à la compagnie *Clarke Steamship Limited*, pour chacun des services exécutés par cette compagnie sur la côte nord du fleuve St-Laurent?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946, —Etat montrant:—1. Combien y avait-il de prisonniers de guerre canadiens entre les mains de l'ennemi au cours de chaque année de 1940 à 1945?

2. Au cours de chacune de ces années, combien de colis de vivres a-t-on envoyés du Canada, par l'entremise de la Croix rouge ou de quelque autre source, en vue d'être distribués aux prisonniers de guerre canadiens détenus dans chaque camp ennemi, et quel était le coût des colis pour chaque année spécifiée?

3. Combien de Canadiens attachés au personnel de la Croix rouge compte-t-on actuellement outre-mer, dans quels pays sont-ils et quelle est la nature de leurs fonctions actuelles?

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1946, indiquant en même temps la somme versée à chacun.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 1278, approuvé le 2 avril 1946: clause modifiant le prix de vente de certaines propriétés aux anciens combattants.

Arrêté en conseil C.P. 1325, approuvé le 5 avril 1946: pour fournir aux anciens combattants une somme plus considérable afin de leur permettre d'acheter des bestiaux et du roulant.

Arrêté en conseil C.P. 1380, approuvé le 9 avril 1946: prêts ou avances aux anciens combattants.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Pouliot—Relativement au plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique:

1. *a*) Quand, *b*) où, *c*) par qui a-t-il été signé d'abord au nom des premiers partenaires du plan, et *d*) quelle était la qualité ministérielle, le cas échéant, de chacun des signataires?

2. Une copie du plan primitif a-t-elle jamais été déposée en l'une ou l'autre Chambre du Parlement du Canada au cours de la session qui a suivi l'approbation du plan par les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni?

3. Dans l'affirmative, quand et où?

4. Sinon, une copie a-t-elle été déposée au cours d'une session ultérieure de l'une ou l'autre Chambre avant le 23 novembre 1944?

5. Dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) où, et *c*) pourquoi n'avait-elle pas été déposée à une session antérieure?

6. Sinon, pourquoi ne l'a-t-elle pas été?

7. Le ministre de la Défense nationale pour l'Air alors en fonctions avait-il envoyé une copie dudit plan primitif à tous les membres du Parlement pour leur information personnelle?

8. Le cas échéant, quand?

9. Sinon, pourquoi?

10. Avait-il été convenu, en premier lieu, entre les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni que le plan primitif aurait dû fonctionner à une date antérieure à celle de ses débuts réels?

11. Dans l'affirmative, quelle était cette date?

12. Sinon, quelle était la raison de ce retard?

13. Le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il omis de remplir quelqu'une de ses obligations premières et, en particulier, celle de livrer des hélices d'avion au gouvernement du Canada pour la mise à exécution dudit plan?

14. S'il en a été ainsi, *a*) quand cela est-il arrivé, *b*) pendant combien de temps cela a-t-il retardé le commencement actuel de l'entraînement?

15. Le ministre de la Défense nationale pour l'Air a-t-il mis le Parlement au courant de la question et en a-t-il informé les membres du Parlement?

16. Le cas échéant, quand, et, sinon, pourquoi?

17. Le gouvernement du Canada a-t-il rempli quelqu'une des obligations prises en premier lieu par le gouvernement du Royaume-Uni et, s'il en est ainsi, combien le Canada a-t-il payé en conséquence?

18. Avant le 23 novembre 1944, le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il remis quelque montant au gouvernement du Canada parce que ce dernier avait rempli quelque obligation prise antérieurement par lui?

19. Le cas échéant, quand et combien?

20. Sinon, pourquoi?

Par M. Fraser—1. Quelles écoles professionnelles les ministères du Travail ou des Affaires des anciens combattants ont-ils établies au Canada, ou utilisent-ils, pour la formation et l'instruction des anciens combattants, hommes et femmes?

2. Quelles matières enseigne-t-on dans chacune de ces écoles?

3. Combien y a-t-il d'inscrits dans chacune de ces écoles?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Coldwell—1. Wilson Kew, de Staveley, Alberta, est-il employé au camp d'internement de Lethbridge, Alberta, comme surveillant, à titre intermittent, des services auxiliaires?

2. Quel est son traitement et ses frais mensuels?

3. Quelles sont ses fonctions au camp?

4. Quels jours ou quelles heures de la semaine est-il employé?

5. Le ministère a-t-il payé les réparations faites à son automobile particulier au cours des trois dernières années? S'il en est ainsi, pour quel montant?

6. Combien de gallons d'essence le ministère a-t-il fournis pour cet automobile au cours des trois dernières années?

Par M. Cockeram—1. Quel est le nombre des officiers qui font partie des effectifs de l'Armée canadienne, au pays et outre-mer, et détiennent le grade *a*) de général, *b*) de lieutenant-général, *c*) de major-général, *d*) de brigadier, *e*) de colonel?

2. Combien de ces officiers ont reçu une promotion depuis le jour V-J?

3. Qui sont-ils, quel grade détiennent-ils actuellement et quelles fonctions accomplissent-ils?

4. Combien de ces officiers, de plus, ont reçu de l'avancement depuis le 1er décembre 1945?

Par M. Ross (*St. Paul's*)—1. Le poste de radiodiffusion à ondes courtes à Sackville est-il terminé?

2. Dans l'affirmative, quel en est le coût total?

3. Sinon, combien a-t-on dépensé et quel sera le total des engagements financiers?

4. A quelles régions et à quels principaux pays envoie-t-on des émissions?

5. Quel est le nombre de ces émissions et à quelles heures ont-elles lieu?

6. Dans quelles langues se font les émissions?

7. Quelle est la nature de ces émissions?

8. Quels ministères du gouvernement font usage des facilités de ce poste?

9. Quel en est, au 1er octobre dernier, le coût d'exploitation?

10. Combien y a-t-il d'employés affectés à l'exploitation de ce service?

11. Quelle est la nature de leurs fonctions et quel est le traitement ou salaire de chacun?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Jackman—1. Combien d'hommes l'organisme canadien de formation professionnelle est-elle à former en vue de l'industrie de la construction?

2. Où sont situées les diverses écoles de formation professionnelle et quel est le nombre d'élèves que peut recevoir chaque école?

3. Quelles sont les conditions d'admission?

4. Combien de personnes y forme-t-on pour chaque catégorie de métier?

5. Quelle est la durée de formation pour chaque catégorie?

6. Quelle rétribution reçoivent les élèves au cours de leur instruction?

7. Quel est le nombre prévu d'élèves qui parachèveront chacun des divers cours: *a*) le 30 septembre 1946, *b*) le 31 mars 1947?

8. Prévoit-on un cours de perfectionnement pour les anciens combattants qui ont eu quelque expérience antérieure dans l'industrie de la construction?

9. Dans l'affirmative, quels en sont les détails et quel est le nombre des anciens combattants suivant ces classes de perfectionnement?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Nicholson—1. Quels sont actuellement les stocks visibles d'orge propre au maltage au Canada?

2. Exporte-t-on aux Etats-Unis de l'orge propre au maltage?

3. Depuis octobre 1945, quelle quantité d'orge propre au maltage a été exportée au cours de chaque mois?

4. *a*) Exporte-t-on aux Etats-Unis du malt de brasserie? *b*) Quelles quantités a-t-on exportées chaque mois depuis octobre 1945?

5. Quelle quantité de bière canadienne a été exportée aux Etats-Unis au cours de chaque année depuis 1940, et au cours de chaque mois depuis octobre 1945?

Par M. Reid—1. Quel est le nombre de Canadiens, *a*) dans l'armée, *b*) dans l'aviation, *c*) dans la marine, *d*) à titre civil, qui sont actuellement au Japon au service du gouvernement canadien?

2. Combien de Canadiens reçoivent l'instruction ou subissent la formation afin que l'on utilise leurs services au Japon ou dans d'autres pays du Pacifique?

3. A quelles fins spécifiques se sert-on du personnel militaire ou civil au Japon?

4. Y a-t-il quelque entente prévoyant l'utilisation au Japon de Canadiens, tant militaires que civils?

5. Dans l'affirmative, quelles sont les clauses de cette entente?

A l'appel de la motion numéro trois ainsi formulée au Feuilleton:—La Chambre est d'avis que l'article 63 du Règlement soit modifié en ajoutant, après le paragraphe *l*), le paragraphe suivant: *m*) la santé nationale, le bien-être et la sécurité sociale, nombre des membres: 35; quorum: 10.

M. l'Orateur déclare ladite motion irrecevable parce qu'elle porte sur une question déjà soumise à un comité.

M. MacInnis propose, appuyé par M. Gillis, la motion suivante:—La Chambre est d'avis que l'on devrait faire l'étude de modifications à apporter à la Loi des pensions de vieillesse dans le but d'abaisser à soixante ans l'âge de la pension, d'augmenter le montant de la pension afin de permettre aux bénéficiaires de vivre en santé et avec dignité et de supprimer les conditions relatives au revenu requises pour recevoir la pension.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Claxton.

A six heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 11 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-septième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 10 avril, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Nellie Mugford Brumby, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de Keith Walter Lyon Brumby, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Alphonse Christen, de Témiscamingue, P.Q., époux de Clemence Baechler Christen, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De Tillie Miller Cohen, épouse de Harry Cohen, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Edward Cotapschi, de Montréal, P.Q., époux d'Irodia Boka Cotapschi.—M. *Maybank*.

De Robert Malcolm Dickenson, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Wolverson Young Dickenson.—M. *Maybank*.

De Marian Dunfield, présentement domiciliée à Midland, Ontario, épouse de Lawrence Dunfield, d'Amos, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Ivy Anderson Lobb, épouse de Roy Willis Lobb, fils, de Montréal, P.Q. —M. *Maybank*.

De Catherine Young Rivard, épouse de Louis-Philippe Rivard, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De James Lamb Runciman, de Montréal, P.Q., époux de Hazel Elizabeth Carvell Runciman.—M. *Maybank*.

De Charles Thomson, de Montréal, P.Q., époux de Kathleen May Austin Thomson, présentement domiciliée à Brighton, Angleterre.—M. *Maybank*.

63263—9½

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Fannie Miller Astrofsky, de Montréal, P.Q., épouse de William Astrofsky.

De Mildred Florence Rooke Cochrane, de Montréal-Sud, P.Q., épouse de Vincent Charles Cochrane.

De Janet Cox, qui demeure actuellement à Ottawa, Ont., épouse d'Earl Cox, de Wright, P.Q.

De Caroline Smith Feeney, autrement dite Margarita Alice Smith Tiffney, de Verdun, P.Q., épouse de John Feeney.

D'Edna Bookalam Howick, de Montréal, P.Q., épouse d'Henry Deeb Howick.

De Bertha Lipshitz Joslove, de Montréal, P.Q., épouse de Louis Joslove.

De Florence Joy McGibbon Lafleur, de Montréal, P.Q., épouse d'Henri Grier Lafleur.

D'Edward Mortin Montgomery, de Durham-Sud, P.Q., époux d'Edna Maud Wolfrey Montgomery.

De Cyril Mackie, de Hull, P.Q., époux de Stella Oldfield Mackie.

De Dorothy Ruth Bennett Macnutt, de Montréal, P.Q., épouse de Percival Stephenson Macnutt.

D'Hilda Mary Kelly Smith, de Pointe-Claire, P.Q., épouse de Raymond Frank Smith.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils recommandent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 17, (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant le poinçonnage des objets contenant de l'or, de l'argent ou du platine".

Bill No 18, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliana-Edmonda-Isabella-Ferdinanda Becquaert de Beaujeu".

Bill No 19, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Penelope Brown".

Bill No 20, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Cruickshank Isaac".

Bill No 21, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malvina-Angelina Séguin Gascon".

Bill No 22, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Kathleen Loury Cheverton".

Bill No 23, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Fisher Armitage".

Bill No 24, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mabel McIntosh Simpson".

Bill No 25, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Gordon Sullivan".

Bill No 26, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Jane Cory".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce plus haut mentionnées, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel des lignes aériennes Trans-Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1945 (Versions anglaise et française).

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les pénitenciers, 1939, telle que modifiée, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1313, approuvé le 5 avril 1946: nommant le major général Ralph B. Gibson commissaire en vertu des dispositions de l'article 4A de la Loi sur les pénitenciers, 1939, à un salaire de $12,000 par année.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du bureau des commissaires des grains du Canada pour l'année 1945.

Du consentement de la Chambre, M. Church présente le Bill No 27, Loi modifiant le Code criminel (véhicules moteurs), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Wylie—1. Quels sont les noms des enquêteurs et des surveillants affectés à la province de l'Alberta, en 1945, sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Pendant combien de temps chacun d'entre eux a-t-il été employé au cours de cette année?

3. Quel traitement chacun a-t-il reçu au cours de cette année?

4. Quel montant en frais de déplacement a été payé à chacun au cours de l'année 1945?

Par M. Charlton—1. Combien d'automobiles de voyageurs du modèle de 1946 le gouvernement a-t-il achetés?

2. Quels ministères ont fait ces achats?

3. *a*) Quel nombre, *b*) quelle marque et/ou quel modèle ont été achetés par chaque ministère?

Par M. Ross (*St. Paul's*)—1. Quel était, à la date du 31 mars 1946, le nombre total des employés du gouvernement du Canada, y compris les employés des commissions et offices nommés en vertu de l'autorité fédérale?

2. Quel est le montant total des traitements, salaires et allocations payés à ces employés en mars 1946?

A l'appel de l'ordre pour l'étude en comité plénier d'un projet de résolution destiné à approuver l'Accord financier par lequel le gouvernement du Canada avancera au gouvernement du Royaume-Uni, avant le 31 décembre 1951, des sommes n'excédant pas dans l'ensemble un milliard deux cent cinquante millions de dollars ($1,250,000,000), etc.,

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure, destinée à entrer en vigueur, en tout ou en partie, par proclamation, dans le but d'approuver l'Accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé à Ottawa, le 6 mars 1946, et d'accorder l'autorité: *a*) d'avancer au gouvernement du Royaume-Uni, avant le 31 décembre 1951, des sommes n'excédant pas dans l'ensemble un milliard deux cent cinquante millions de dollars ($1,250,000,000); *b*) de maintenir jusqu'au 1er janvier 1951 la stipulation exonérant d'intérêt le prêt accordé au gouvernement du Royaume-Uni en vertu de la Loi de 1942 sur les crédits de guerre (Financement du Royaume-Uni); *c*) d'annuler le montant dû par le gouvernement du Royaume-Uni au gouvernement du Canada en raison du Plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, montant établi à quatre cent vingt-cinq millions de dollars ($425,000,000); *d*) de prélever, par voie d'emprunt, pour les fins du paragraphe (*a*), sous le régime des dispositions de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, 1931, des sommes ne dépassant pas un milliard deux cent cinquante millions de dollars ($1,250,000,000); et *e*) de mettre à exécution les autres clauses dudit Accord.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et acceptée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le Bill No 28, Loi concernant un Accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le 6 mars 1946, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour renvoyer, une fois corrigé, le Bill No 15 (D du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (réunions de courses)", qui avait été envoyé au Sénat pour lui permettre d'y apporter certaines corrections.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Martin: Que le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacNicol.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 12 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Sept pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-huitième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 11 avril, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Mary Norma Wickens Baker, épouse de Richard Patrick Baker, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Minerva Jane McGugan Cory, présentement domiciliée à Ste. Catharines, Ontario, épouse de William Arthur Cory, de Westmount, P.Q.—M. *Maybank.*

De Kerttu Helvi Helen Raitio Fascio, épouse de Victor Francis Mario Fascio, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Mary Wetstein Szabo, épouse d'Emil Szabo, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Azarie Trottier, de Dorion, P.Q., époux de Marie-Marguerite-Florence Gendron Trottier, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Nellie Mugford Brumby, de Verdun, P.Q., épouse de Keith Walter Lyon Brumby.

De Minerva Jane McGugan Cory, qui demeure actuellement à St. Catharines, Ontario, épouse de William Arthur Cory, de Westmount, P.Q.

De Laura Olive Byers Manley, de Montréal, P.Q., épouse de George William Manley.

De Charles Thomson, de Montréal, P.Q., époux de Kathleen May Austin Thomson.

M. Mackenzie King propose, appuyé par M. Bracken,—Que le discours de Son Excellence le très honorable vicomte Alexander de Tunis, G.C.B., gouverneur général du Canada, ainsi que l'adresse de bienvenue lue par le Premier ministre dans la salle des séances du Sénat ce matin, soient imprimés sous forme d'appendice au rapport officiel des débats de la Chambre des communes et qu'ils fassent partie des archives permanentes de ce Parlement.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Le ministère de la Défense nationale pour l'Armée, la Marine et l'Air a-t-il établi un conseil de revision pour faire l'examen de tout renvoi pour mauvaise conduite?

2. Le cas échéant, quels sont les noms et le grade des membres de ce conseil?

3. Combien de renvois a-t-on examinés jusqu'à date?

4. Quel est le nombre des cas examinés qui ont été modifiés?

5. En cas de modification du renvoi pour mauvaise conduite, accordera-t-on automatiquement la gratification à la personne intéressée?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1280, approuvé le 5 avril 1946: autorisant d'autres avances aux chemins de fer nationaux du Canada pour leur permettre de souscrire un montant additionnel de deux cent mille actions du capital-actions des lignes aériennes Trans-Canada ($20,000,000).

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Au cours de chacun des douze derniers mois, quel était, au Canada, le nombre *a*) d'unités de logement terminées chaque mois, *b*) de maisons en construction?

2. Quel était le modèle de construction de ces logements?

3. Quel était le coût moyen approximatif de ces logements?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 avril 1946,—Etat montrant:—1. Par province, combien a-t-on intenté de poursuites, jusqu'à date, pour infractions à tous règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Quel est le montant total des amendes et frais recouvrés?

3. *a*) Quel est le montant total des honoraires et déboursés payés aux avocats ou procureurs pour le compte de ces poursuites? *b*) Quels montants sont encore dus?

Sur motion de M. Isnor, le troisième rapport du comité spécial des Dépenses et des économies de guerre déposé mercredi, le 10 avril, est agréé.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 19, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Penelope Brown".—M. *Maybank.*

Bill No 20, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Cruickshank Isaac".—M. *Maybank.*

Bill No 21, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malvina-Angelina Séguin Gascon".—M. *Maybank.*

Bill No 22, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Kathleen Loury Cheverton".—M. *Maclean.*

Bill No 23, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Fisher Armitage".—*M. Maybank.*

Bill No 24, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mabel McIntosh Simpson".—M. *Maybank.*

Bill No 25, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Gordon Sullivan".—M. *Maclean.*

Bill No 26, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Jane Cory".—M. *Maybank.*

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 15 (D du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (réunions de courses)".—M. *Gardiner.*

M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi destiné à modifier la Loi d'établissement de soldats afin de stipuler qu'un soldat-colon, aux termes de la loi, qui a servi pendant la deuxième guerre mondiale, qui n'a pas abandonné sa terre et dont le contrat n'a pas été résilié, annulé ni cédé, et qu'un soldat-colon qui n'a pas servi pendant la deuxième guerre mondiale, qui n'a pas abandonné sa terre et dont le contrat n'a pas été résilié, annulé ni cédé, paiera, dans le cas d'un soldat-colon de la deuxième guerre mondiale, un taux d'intérêt de trois et demi pour cent l'an relativement au contrat par lui conclu sous le régime de la loi après la date réglementaire en l'année 1942 ou la date de son enrôlement, selon la date antérieure, et dans le cas d'un soldat-colon qui n'a pas servi pendant la deuxième guerre mondiale, un taux d'intérêt de trois et demi pour cent l'an après la date réglementaire en l'année 1944.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi dans le but de stipuler que les membres du Corps féminin de la Marine royale canadienne et du *South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires) seront admis aux droits, privilèges et avantages dont jouissent les Canadiens en service dans les forces de Sa Majesté autres que les forces canadiennes au cours de la deuxième guerre mondiale sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées

aux anciens combattants, la Loi sur l'assurance des anciens combattants, la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, la Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils, la Loi du service civil, la Loi des pensions et la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Chevrier, il est résolu,—Qu'un comité des chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle soit institué, pour la présente session, afin de faire l'examen des comptes, des prévisions budgétaires et des projets de loi qui ont trait aux Chemins de fer Nationaux du Canada, aux *Canadian National (West Indies) Steamships* et aux Lignes aériennes Trans-Canada, sous réserve cependant des droits du comité des subsides relativement au vote des deniers publics; et que ce comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, et à faire rapport de temps à autre; et que, nonobstant les dispositions de l'article 63 du Règlement, ledit comité se compose de Messieurs Chevrier, Clark, Coyle, Belzile, Bourget, Emmerson, Gibson (*Comox-Alberni*), Harkness, Harris (*Grey-Bruce*), Hazen, Jackman, LaCroix, Lockhart, Maybank, McCulloch (*Pictou*), McLure, Moore, Mutch, Nicholson, Picard, Pouliot, Reid et Shaw.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 28, Loi concernant un accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le 6 mars 1946;

M. Ilsley propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Appel des bills privés et publics en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

Puis ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

Du consentement de la Chambre, M. l'Orateur informe la Chambre qu'un message a été reçu du Sénat pour mettre la Chambre au courant du fait que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 29, (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929".

Bill No 30, (H du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Conseil national des femmes du Canada".

La Chambre reprend alors le débat sur le projet de motion de M. Ilsley: Que le Bill No 28, Loi concernant un Accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le 6 mars 1946, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que soient suspendues les dispositions de l'article 7 du Règlement et que la présente séance de la Chambre se poursuive après onze heures du soir.

Le débat reprend alors sur le projet de motion de M. Ilsley: Que le Bill No 28, Loi concernant un Accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le 6 mars 1946, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures du soir, exactement onze heures et cinq minutes, M. l'Orateur ajourne alors la Chambre, sans mettre la motion aux voix, jusqu'à trois heures de l'après-midi, lundi prochain.

63263—10½

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 15 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Neuf pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-neuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 12 avril, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Nellie Isbitsky Abracen, épouse de Jack Abracen, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Andrew Kovacs, de Montréal, P.Q., époux de Katalin Nagy Kovacs.—M. *Maybank*.

De William Joseph O'Sullivan, de Montréal, P.Q., époux de Simone-Marion Lemieux O'Sullivan.—M. *Maybank*.

D'Eleanor Hibberd Howe, présentement domiciliée à Toronto, Ont., épouse de Herbert Sydney Howe, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

D'Augusta Clement Lajeunesse, présentement domiciliée à Toronto, Ont., épouse d'Antonio Lajeunesse, d'Outremont, P.Q.—M. *Maybank*.

De Solomon Shulman, de Montréal, P.Q., époux de Rosalind Kaufmann Shulman.—M. *Maybank*.

De Mildred Emily Rogers Thoms, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de Joseph John Thoms, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils recommandent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 31, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Irene Lind Booth".

Bill No 32, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katie Hoffman Pinsky".

Bill No 33, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Adams Acer McDougall".

Bill No 34, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Douglas Stewart Rankin".

Bill No 35, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Esther Rose Ewen".

Bill No 36, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Prem-Das".

Bill No 37, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Evelyn Dormer".

Bill No 38, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald Wesley Titcombe".

Bill No 39, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Forsey Pearce Johnston".

Bill No 40, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Low Fuller Mitchell".

Bill No 41, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerita St. Catherine McKeigan Guillevin".

Bill No 42, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Goldrosen Green".

Bill No 43, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Helen Jackson Maxham".

Bil No 44, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Russell Yeoman".

Bill No 45, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Joy McGibbon Lafleur".

Bill No 46, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isobel Cameron McLaggan Oswald".

Bill No 47, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John-Louis Charlebois".

Bill No 48, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ruth Weir Allan".

Bill No 49, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Hylda Swaffield McKenzie".

Bill No 50, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ellen Cope Kimpton".

Bill No 51, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Harriet May Kinghorn Hodgson".

Bill No 52, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Patrick Kavanagh".

Bill No 53, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Gertrude Carry Staley".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1945.

Aussi,—Rapport relatif au fonds de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1945. (Versions anglaise et française).

Et aussi,—Rapport de l'auditeur au Parlement sur le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada; sur le fonds de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada; sur la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited;* sur les Lignes aériennes Trans-Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1945. (Versions anglaise et française).

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que l'on transmette au comité de session des Chemins de fer et des Lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, les rapports annuels de 1945 sur les Chemins de fer nationaux du Canada, sur le fonds de garantie des Chemins de fer nationaux du Canada, et le rapport des auditeurs sur le réseau des Chemins de fer nationaux du Canada, déposés aujourd'hui, en même temps que le rapport annuel pour 1945 des Lignes aériennes Trans-Canada qui a été déposé en Chambre, le 11 avril 1946, en y ajoutant les items suivants du budget des dépenses pour l'année 1946-47:

Vote No 422—Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Chemins de fer nationaux du Canada.

Vote No 423—Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Chemins de fer autres que le Canadien national.

Vote No 469—Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard.—Déficit 1946.

Et que la résolution adoptée par la Chambre le 28 mars 1946, transmettant l'étude de certaines dépenses au Comité des subsides, soit annulée eu égard aux dispositions de cette résolution qui se rapportent aux Votes Nos 422, 423 et 469.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'Accord financier conclu entre le Canada et la France, signé à Ottawa, le 9 avril 1946, avec une copie des notes échangées. (Recueil des traités, 1946-14). (Versions anglaise et française).

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre des officiers actuellement sur les effectifs des services armés et prêtés à d'autres services du gouvernement qui détiennent les grades suivants: dans l'armée: général, lieutenant-général, major-général, brigadier et colonel; dans la marine: amiral, vice-amiral, contre-amiral, commodore et capitaine; dans l'aviation: maréchal en chef de l'air, maréchal de l'air, vice-maréchal de l'air, commodore de l'air et capitaine de groupe?

2. Quels sont-ils et quel est leur grade effectif comparativement au grade temporaire qu'ils détiennent actuellement?

3. A quel département ont-ils été prêtés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre des officiers qui font partie des effectifs de l'Armée canadienne, au pays et outre-mer, et détiennent le grade *a*) de général, *b*) de lieutenant-général, *c*) de major-général, *d*) de brigadier, *e*) de colonel?

2. Combien de ces officiers ont reçu une promotion depuis le jour V-J?

3. Qui sont-ils, quel grade détiennent-ils actuellement et quelles fonctions accomplissent-ils?

4. Combien de ces officiers, de plus, ont reçu de l'avancement depuis le 1er décembre 1945?

M. Mitchell, du consentement de la Chambre, présente le bill No 54, Loi modifiant la Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 17 (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant le poinçonnage des objets contenant de l'or, de l'argent ou du platine".—M. *MacKinnon.*

Bill No 29 (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques 1929".—M. *Claxton.*

De son siège en Chambre, M. Bracken demande alors l'autorisation, en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter une question définie d'importance publique urgente, et il en explique ainsi l'objet:

"La décision du gouvernement, telle qu'annoncée samedi dernier, de permettre une hausse de $12\frac{1}{2}$ pour cent sur le plafond des prix des machines aratoires, sans autoriser en même temps une hausse correspondante du prix des produits de la ferme, imposant ainsi aux agriculteurs une augmentation du coût de la production au moment précis où ils se préparent à produire à pleine capacité pour faire face à la crise de l'alimentation."

Il soumet alors à M. l'Orateur le texte écrit du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur après l'avoir lu à la Chambre pose ainsi la question: Le député est-il autorisé à poursuivre?

Et comme il ne s'élève pas d'objection;

M. l'Orateur, en conséquence, invite le député à proposer sa motion.

M. Bracken, appuyé par M. Graydon, propose alors: Que la Chambre s'ajourne immédiatement.

Après discussion, ladite motion est retirée, avec l'autorisation de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et sept minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures de l'après-midi, demain.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 16 AVRIL 1946

Prières.

Dix pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 15 avril, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Florence Cleveland Smith Des Baillets, épouse de Jacques-Arthur Des Baillets, de Westmount, P.Q.—M. *MacLean.*

De Juliana-Edmonda-Isabella-Ferdinanda Becquaert de Beaujeu, épouse de Jacques-Omfroy-Pierre-Certain de Beaujeu, de Sainte-Marguerite du Lac Masson, P.Q.—M. *MacLean.*

D'Ida Solomon Caplan, épouse d'Irving Caplan, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

De Bernard Cook, de Montréal, P.Q., époux de Lilian Pring Cook.—M. *MacLean.*

De Walter Vernon Lewis, de Montréal, P.Q., époux de Patricia Elizabeth Fawcett Lewis, présentement domiciliée à Toronto, Ont.—M. *MacLean.*

De Charlotte Arsenault Léonard, épouse de Samuel Léonard, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

D'Anne Shacket Payne, épouse de Charles Payne, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

De Marjorie Cleghorn Pope, épouse de John Avery Pope, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

De Bernice Skidmore Weale, présentement domiciliée à Ormstown, P.Q., épouse de John Francis Weale, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Nellie Isbitsky Abracen, de Montréal, P.Q., épouse de Jack Abracen.

De Juliana-Edmonda-Isabella-Ferdinanda Becquaert de Beaujeu, de Ste-Marguerite du Lac Masson, P.Q., épouse de Jacques-Omfroy-Pierre-Certain de Beaujeu.

D'Alphonse Christen, de Témiscamingue, P.Q., époux de Clemence Baechler Christen.

D'Alastair Trenholme Lovat Fraser, de Dixie, P.Q., époux de Virginia Ransom Reynolds Fraser.

D'Alfred Goodman, de Montréal, P.Q., époux de Minnie Sanders Goodman.

D'Alexander (Eddie) Grant, de Val d'Or, P.Q., époux de Margaret Chisholm Grant.

D'Eleanor Hibbert Howe, qui demeure actuellement à Toronto, Ont., épouse d'Herbert Sydney Howe, de Montréal, P.Q.

D'Andrew Kovacs, de Montréal, P.Q., époux de Katalin Nagy Kovacs.

De Mary McCallum McNamara, de Verdun, P.Q., épouse de Bernard McNamara.

De William Joseph O'Sullivan, de Montréal, P.Q., époux de Simone-Marion Lemieux O'Sullivan.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited,* pour l'année terminée le 31 décembre 1945. (Versions anglaise et française).

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le rapport annuel de la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited,* pour l'année 1945, déposé aujourd'hui, soit transmis pour étude au comité de session des Chemins de fer et lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il d'employés au service de la Corporation des biens de guerre?

2. Quels sont les noms de tous les employés de la Corporation des biens de guerre recevant un traitement ou salaire de $3,000 ou plus par année?

3. Dans quelles divisions de la Corporation des biens de guerre ces personnes sont-elles employées?

4. Où sont-elles employées?

5. Quel est le montant total des salaires et traitements payés chaque mois par la Corporation des biens de guerre?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. Quels règlements et ordonnances le gouvernement a-t-il édictés au sujet des matériaux de construction et de la main-d'œuvre destinés à l'érection de théâtres?

2. Les théâtres jouissent-ils, à l'heure actuelle, de priorité de construction sur les maisons?

3. Le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, a-t-il reçu des plaintes de la Corporation de la ville de Toronto, ou de l'un de ses fonctionnaires, au sujet de l'octroi de main-d'œuvre et de matériaux de construction pour l'érection de théâtres?
4. Quelles sont les priorités de construction actuellement en vigueur à Toronto?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril 1946,—Copie de tous télégrammes, correspondance, résolutions, pétitions et autres documents échangés entre le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, et toutes personne ou personnes, relativement au bill portant le numéro 20 en 1945, et le numéro 7 en 1946, intitulé: "Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, et sur le statut des étrangers".

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre du personnel militaire, appartenant à tous les services, actuellement posté à Washington?
2. Combien d'officiers de tous grades, appartenant à tous les services, sont actuellement postés à Washington et quelles fonctions y remplissent-ils?
3. Quels sont les noms des officiers les plus élevés en grade, appartenant à tous les services, actuellement postés à Washington?

M. Picard, appuyé par M. Blanchette, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 55, Loi modifiant certaines lois relatives à l'étiquetage et au marquage des aliments et des drogues, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. McCann, il est résolu,—Qu'un comité spécial de la radiodiffusion, dont les membres seront nommés plus tard, soit institué pour étudier le rapport annuel de la société Radio-Canada et revoir les méthodes et les buts de la société ainsi que ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son développement, et que ce comité ait le pouvoir d'étudier et d'examiner les questions et sujets dont il vient d'être fait mention, de faire rapport, de temps à autre, de ses observations et opinions à ce sujet, et d'envoyer quérir personnes, écrits et documents.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera le mercredi, 17 avril, elle restera ajournée jusqu'au lundi, 29 avril 1946, à trois heures de l'après-midi.

Le Bill No 28, Loi concernant l'Accord financier signé le 6 mars 1946 entre le Canada et le Royaume-Uni, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

(*Appel des bills privés et publics en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 13, Loi modifiant la Loi des juges;

M. Church, appuyé par M. MacNicol, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné, sur une motion de M. Church.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 27, Loi modifiant le Code criminel (voitures automobiles);

M. Church, appuyé par M. MacNicol, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné, sur une motion de M. Church.

Puis ayant disposé de l'ordre sur les bills privés et publics;

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'approbation de la Chambre, à savoir:

Bill No 56, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval, 1944".

Bill No 57, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien".

La Chambre reprend alors en comité plénier l'examen du Bill No 28, Loi concernant l'Accord financier signé le 6 mars 1946 entre le Canada et le Royaume-Uni, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 17 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Vingt-deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-et-unième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 16 avril, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Charles Howard Alexander, de Montréal, P.Q., époux d'Eileen Jean Maxwell Alexander.—M. *MacLean.*

De Jessie Violet Louise Stargratt Burton, épouse de Joseph Franklin Burton, de Verdun, P.Q.—M. *MacLean.*

De Bertha Silverberg Gass, épouse de Morris Gass, de Montréal, P.Q.—M. *McGregor.*

De Jeanne d'Arc Guilmette Henchey, épouse de Joseph Michael Goodwin Henchey, de Québec, P.Q.—M. *MacLean.*

De Mildred Cohen Share, épouse de Charles Share, de Montréal, P.Q.—M. *McGregor.*

De Maurice Olivier Singfield, de Québec, P.Q., époux de Fleurette Benoit Singfield, présentement domiciliée à Hamilton, Ont.—M. *MacLean.*

De Pauline Grégoire Girard, épouse de Vallère Girard, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

De Mary Stetch Slobodzian, présentement domiciliée à Sydney, Nouvelle-Ecosse, épouse de Harry Slobodzian, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

De Florence Margaret Louise Jekill Wiggett, présentement domiciliée à Outremont, P.Q., épouse de Kenneth Heath Wiggett, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

De Joseph McCaffery, de Verdun, P.Q., époux de Winnifred Edith Quicke McCaffery.—M. *MacLean.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu une lettre de l'assistant-secrétaire du Gouverneur général renfermant la réponse du Très honorable comte d'Athlone, K.G., etc., etc., à l'Adresse d'adieu qui lui a été présentée par les deux Chambres du Parlement à l'occasion de sa prochaine retraite comme Gouverneur général du Dominion du Canada.

Le texte en est alors lu dans les termes suivants:

Honorables membres du Sénat,
membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie très sincèrement de l'émouvante adresse d'adieu que vous m'avez présentée à l'occasion de ma prochaine retraite comme gouverneur général du Dominion du Canada.

C'est avec des sentiments de regret que je termine ma carrière officielle de représentant de Sa Majesté le Roi en ce pays. J'ai eu l'honneur et le rare privilège de servir comme gouverneur général durant les années les plus mouvementées et les plus désastreuses de l'histoire de notre temps. La période de guerre était hérissée d'innombrables difficultés dont un grand nombre parurent à leur heure insurmontables. Mais par leur dévouement désintéressé et inlassable à la cause de la liberté, le Parlement et le peuple canadien ont joué un rôle de premier plan dans la lutte victorieuse des Nations Unies contre les ennemis implacables de la démocratie.

Mes multiples voyages à travers ce vaste pays m'ont permis de visiter presque toutes les régions du Canada.

J'ai été témoin de la compétence, de l'endurance et du courage qu'ont déployés les hommes et les femmes du Canada enrôlés dans les Forces armées, ou bien encore travaillant dans les usines ou servant au sein de l'une de ces nombreuses associations qui ont accompli de tels miracles d'organisation et de rendement. Un pareil empressement à répondre à l'appel du devoir a prouvé le loyalisme du peuple canadien envers Sa Majesté le Roi et à l'égard de la Communauté des Nations britanniques, dont le Canada fait si brillamment partie.

Il m'est fort agréable de rappeler que mes rapports avec les membres des deux Chambres ont été des plus heureux.

Je ne manquerai pas, dès mon retour en Angleterre, de faire part à Leurs Majestés le Roi et la Reine des sentiments de fidélité si admirablement exprimés dans votre adresse. J'aurai aussi le plaisir de transmettre à la reine Marie vos bienveillants respects. Sa Majesté la reine Mère porte le plus vif intérêt à la population de ce pays.

Je me joins à vous pour souhaiter que Leurs Altesses royales la princesse Elizabeth et la princesse Margaret puissent visiter le Canada dans un avenir rapproché.

Au nom de la princesse Alice, je tiens à vous manifester l'appréciation de Son Altesse royale pour les mots très aimables que vous avez eus à son endroit dans votre adresse. Nous en avons été particulièrement émus tous les deux.

Nous n'oublierons jamais l'apport du Canada en ces six années difficiles et angoissantes. Votre pays a conquis l'admiration et la gratitude sincères de tous les peuples libres par sa contribution magnifique et munificente à la poursuite victorieuse de la guerre, ainsi qu'au bien-être et à la restauration des populations souffrantes du monde.

En vous disant adieu, la princesse Alice et moi-même tenons à vous assurer de notre affection profonde et durable, et aussi à vous exprimer la foi entière que nous avons dans la prospérité soutenue du Canada et dans la stabilité de son rang glorieux de premier Dominion au sein de la Communauté des Nations britanniques.

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril 1946,—Etat montrant:—1. Les produits de la pêche ont-ils fait l'objet des discussions qui ont précédé les ententes conclues entre la Grande-Bretagne et le Canada et annoncées par le ministre de l'Agriculture le 26 mars 1946?

2. Dans l'affirmative, a-t-on conclu des ententes au sujet des produits de la pêche?

3. Si on en est venu à des ententes au sujet des produits de la pêche, quelles sont les espèces et les quantités de produits visés et dans quelles régions du Canada fera-t-on ces achats?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions, le ministère de la Défense nationale possédait-il au Canada le jour V-J?

2. Depuis le jour V-J, combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions, ont été déclarés de surplus et remis à la Corporation des biens de guerre pour qu'elle en dispose?

3. Combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions, remis par le ministère de la Défense nationale à la Corporation des biens de guerre, pour qu'elle en dispose, depuis le jour V-J, ont été aliénés jusqu'à date?

4. Combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions que possède le ministère de la Défense nationale sont encore dans les entrepôts en plein air à l'heure actuelle?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quelles propriétés le gouvernement a-t-il sous bail ou à loyer dans la cité de Hamilton et le comté de Wentworth?

2. A qui appartient chacune de ces propriétés?

3. Sur quelle base chaque propriété est-elle louée?

4. Quelles sont les conditions de chaque bail?

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 31, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Irene Lind Booth".—M. *Maybank*.

Bill No 32, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katie Hoffman Pinsky".—M. *Maybank*.

Bill No 33, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Adams Acer McDougall".—M. *Maybank*.

Bill No 34, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Douglas Stewart Rankin".—M. *Maybank*.

Bill No 35, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Esther Rose Ewen".—M. *Maybank*.

Bill No 36, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Prem-Das".—M. *Maybank*.

Bill No 38, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald Wesley Titcombe".—M. *Maybank*.

Bill No 39, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Forsey Pearce Johnston".—M. *Maybank*.

Bill No 40, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Low Fuller Mitchell".—M. *Maybank*.

Bill No 41, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerita St. Catherine McKeigan Guillevin".—M. *Maybank*.

Bill No 42, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Goldrosen Green".—M. *Maybank*.

Bill No 43, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Helen Jackson Maxham".—M. *Maybank*.

Bil No 44, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Russell Yeoman".—M. *Maybank*.

Bill No 45, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Joy McGibbon Lafleur".—M. *Maybank*.

Bill No 46, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isobel Cameron McLaggan Oswald".—M. *Maybank*.

Bill No 47, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John-Louis Charlebois".—M. *Maybank*.

Bill No 49, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Hylda Swaffield McKenzie".—M. *Maybank*.

Bill No 50, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ellen Cope Kimpton".—M. *Maybank*.

Bill No 52, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Patrick Kavanagh".—M. *Maybank*.

Bill No 53, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Gertrude Carry Staley".—M. *Maybank*.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois respectivement et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 56, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du service naval, 1944".—M. *Abbott*.

Bill No 57, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien".—M. *Gibson*.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Nicholson—1. Combien a-t-on construit et terminé de maisons, sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation, au cours *a*) de 1944, *b*) de 1945?

2. Au cours des douze derniers jours, combien de prêts l'administration de la Loi nationale sur l'habitation a-t-elle approuvés pour des maisons coûtant: *a*) moins de $3,000; *b*) de $3,000 à $3,999; *c*) de $4,000 à $4,999; *d*) de $5,000 à $5,999; *e*) de $6,000 à $6,999; *f*) de $7,000 à $7,999; *g*) plus de $8,000?

3. *a*) Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été établies sous les dispositions de l'article 9 de la Loi sur l'habitation? *b*) Combien d'unités de logement ont été complétées par ces sociétés de logement à dividende limité?

4. *a*) Combien a-t-on complété de logements ruraux suivant les dispositions de la partie III de la Loi nationale sur l'habitation? *b*) Combien d'habitations rurales est-on à construire actuellement aux termes de la partie III de la Loi nationale sur l'habitation?

5. *a*) Quelles sommes d'argent ont été dépensées pour les recherches sur le logement et l'aménagement des collectivités aux termes des dispositions de la partie V de la Loi nationale sur l'habitation? *b*) Quel est le nombre de personnes actuellement affectées exclusivement à des recherches sur le logement et l'aménagement des collectivités?

Par M. Webb—1. Combien de Canadiens ont servi outre-mer dans le Corps civil des pompiers canadiens?

2. Le traitement et les allocations que ces hommes ont reçus pendant leur service outre-mer sont-ils sujets à l'impôt sur le revenu?

3. Dans l'affirmative, quelles mesures, le cas échéant, a-t-on prises pour soustraire ce traitement et ces allocations à l'impôt sur le revenu?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Thatcher—Depuis le 1er janvier 1946, quelles mesures spécifiques ont été adoptées par le gouvernement en vue de fournir des denrées à l'Inde?

Par M. Townley-Smith—1. Quelle est la population estimative actuelle du district de McKenzie des Territoires du Nord-Ouest?
2. Quelle représentation fédérale a-t-on accordée à ce district?
3. Quelle était la population de chaque province lors de son admission dans la Confédération?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Pearkes—1. Combien d'emplacements d'aérodromes ont été exploités dans le district intérieur sud-ouest de Vancouver-New-Westminster de la Colombie-Britannique?
2. Existe-t-il d'autres emplacements qui pourraient être exploités?
3. Dans l'affirmative, Boundary Bay en est-il un?
4. Garde-t-on cet emplacement à cet effet?

Par M. Lacombe—1. Quelle était la production du beurre de crémerie en mars 1946?
2. Quelle était, en quantité et en pourcentage, la diminution dans la production du beurre de crémerie en mars 1946 comparativement à mars 1945?
3. Quelle est la production estimative du beurre de crémerie du 1er mai 1946 au 30 avril 1947?
4. Quelle a été la cause de la pénurie actuelle de beurre de crémerie depuis janvier?
5. La pénurie actuelle de beurre de crémerie a-t-elle eu pour cause une forte diminution dans la production du beurre dans les provinces des Prairies?
6. Les cultivateurs retirent-ils un revenu plus élevé de la fabrication du fromage que de la fabrication du beurre?
7. La production du beurre pourrait-elle être augmentée rapidement si l'on diminuait la production du fromage destiné à être exporté au Royaume-Uni?

Par M. Hamel—1. Quelles sont les cités et villes ou municipalités du Canada qui bénéficient de la livraison du courrier, à domicile, par facteurs?
2. En quelle année, pour chacune d'elles, ce service a-t-il été inauguré?
3. Quels étaient, à ce moment-là, le chiffre de la population, le nombre de chefs de famille et le revenu du bureau de poste?

Par M. Harkness—1. De quelles sources provenaient les approvisionnements d'huile importée dans les provinces des Prairies en 1946?
2. Quelle était la quantité provenant de chaque source?
3. Quel était l'endroit de livraison de cette huile pour chaque source?
4. Quelles étaient les sociétés à qui cette huile était livrée, et en quelle quantité à chaque société?
5. Quelle subvention payait-on par baril dans chaque cas?
6. Quel était le coût de cette huile par baril à la source d'approvisionnement?
7. Quels étaient les taux de transport dans chaque cas?
8. Quel était le poids spécifique de l'huile à la source d'approvisionnement dans chaque cas?

Par M. White (*Hastings-Peterborough*)—1. Combien de camions, de voitures de service militaire et d'automobiles de voyageurs ont été livrés *a*) à l'armée, *b*) à la marine, *c*) à l'aviation, (1) depuis le jour V-E, (2) depuis le jour V-J?
2. Combien de ces véhicules ont été déclarés de surplus?

Par M. Hansell—Quel a été le coût total de la participation du Canada aux conférences *a*) de Dumbarton Oaks, *b*) de Bretton Woods et *c*) de San-Francisco?

Par M. Church—Quel est le nombre probable des morts, blessés et disparus au cours de la grande guerre de 1939 à la fin de 1945?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker—1. Combien de maisons ont été construites *a*) à Regina, *b*) à Saskatoon, *c*) à Moose-Jaw, en vertu de l'autorité du gouvernement sous le contrôle de la *Wartime Housing* et/ou d'autres organismes ou entreprises du gouvernement?

2. Quel est le coût total du contrat de construction de chaque catégorie d'entreprise?

3. A-t-on vendu quelques maisons? Dans l'affirmative, quel en est le prix pour chaque catégorie de maisons vendues?

4. Si on a loué des maisons, quel est le loyer demandé pour les diverses catégories de maisons?

Par M. Shaw—1. Quel a été le chiffre des affaires faites au bureau des douanes à Red Deer, Alberta, au cours de chaque année de 1935 à 1945?

2. Combien y avait-il d'employés dans ce bureau au cours de chacune de ces années?

3. Quel a été le montant total payé à ces employés au cours de chacune des années susmentionnées?

Par M. McCuaig—1. Quels sont les noms des surveillants et inspecteurs de l'administration de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies affectés à la province de la Saskatchewan en 1945?

2. Pendant combien de temps chacun a-t-il été employé en 1945?

3. Quelle somme chacun a-t-il reçue en traitement au cours de cette période?

4. Quelle somme a-t-on payée à chacun en frais de déplacement au cours de la même période?

M. Gillis propose, appuyé par M. MacInnis,—Considérant que l'exploitation des ressources minérales du Canada laissée à l'entreprise privée n'a pas fonctionné au meilleur des intérêts de tout le peuple canadien;

. Il est résolu, en conséquence, que, de l'avis de cette Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'assujettir au contrôle et à l'administration de l'Etat les ressources minérales exploitées et inexploitées du Canada.

Et un débat s'élevant et se poursuivant;

A six heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à lundi le 29 avril prochain, à trois heures de l'après-midi (heure d'été), en conformité de l'ordre spécial adopté mardi, le 16 avril 1946.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 29 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Cinquante-quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-deuxième rapport du greffier des pétitions, exposant qu'il a examiné les pétitions suivantes, présentées le 17 avril, toutes demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre le mariage et pour obtenir le divorce du demandeur, et qu'il a constaté que toutes les prescriptions de l'article 68 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Henri Edme Bernard, de Montréal, P.Q., époux de (Rachel) Maria Cinalta Palermo (Palerme) Bernard.—M. *Boucher*.

De Marie Evelyn Johnson Dormer, épouse de Charles Henry Aloysius Dormer, de Gatineau, P.Q.—M. *Boucher*.

De Gladys Elsie Larivière Doyle, présentement domiciliée à Richmond, P.Q., épouse de Leslie Elbridge Doyle, de Mansonville, P.Q.—M. *Baker*.

D'Ellen Margaret Price Garvie, épouse de William Joshua Grenville Garvie, de Montréal, P.Q.—M. *Baker*.

De Beatrice Lydia Ogulnik Goldin, épouse de Richard Allen Goldin, de Westmount, P.Q.—M. *Boucher*.

D'Edmund Lionel Hurd, de Bulwer, P.Q., époux d'Eva Mary Wood Hurd. —M. *Baker*.

De Pauline Hellier Kirsch, épouse d'Arthur Nathan Kirsch, de Montréal, P.Q.—M. *Casselman*.

D'Inga Mary Frances Kitching, présentement domiciliée à Ste-Adèle, P.Q., épouse de George Kitching, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher*.

D'Elizabeth Jean Warden Leupold, épouse de John Barnston Leupold, de Westmount, P.Q.—M. *Casselman*.

D'Ernestine Anne Lothrop MacNaughton, épouse de James Alexander MacNaughton, de Lennoxville, P.Q.—M. *Baker*.

De Sophie Shoob Natovitch, épouse de Jack Natovitch, de Montréal, P.Q. —M. *Casselman*.

De Joseph-Wilfrid-Lionel-Anecie St-Denis, de Montréal, P.Q., époux de Maria-Rosa-Blanche-Laurette Roy St-Denis.—M. *Casselman.*

De Frank Ernest Smith, de Sherbrooke, P.Q., époux de Gladys Esther Maud Soper Smith, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Baker.*

De Cécile-Simone Robert Turgeon, présentement domiciliée à Ottawa, Ont., épouse de George-Louis Turgeon, de Montréal, P.Q.—M. *Boucher.*

De Thomas Beach, de Verdun, P.Q., époux d'Eva Smithman Beach, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Casselman.*

De Cleora Elizabeth Doyle Mastine, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Walter Raymond Mastine, de Richmond, P.Q.—M. *Senn.*

De Henry Wallace Argall, de Montréal, P.Q., époux de Florence Elizabeth Gunning Argall, présentement domiciliée à Timiskaming, P.Q.—M. *Baker.*

De Lilias Clark Watt James, épouse de John Wallace James, de Verdun, P.Q.—M. *Brown.*

D'Ida Berman Zatz, épouse de Solomon Zatz, de Montréal, P.Q.—M. *Brown.*

De Rosalie Evelyn Taylor Shaffer, épouse de Lorne Edward Shaffer, de Montréal, P.Q.—M. *Baker.*

De Nathalie Kathleen Fearon Kirouac, présentement domiciliée à Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Alphonse-Gérard Kirouac, de Rouyn, P.Q.—M. *Baker.*

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 17 courant, et constate qu'elle est conforme en tout aux dispositions de l'article 68 du Règlement, à savoir:

De l'*Army and Navy Veterans in Canada* qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi qui la constitue en corporation.—M. *Cleaver.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Florence Cleveland Smith Des Baillets, de Westmount, P.Q., épouse de Jacques-Arthur Des Baillets.

De Rose Dawson Brady, de Montréal, P.Q., épouse de Maurice Brady.

D'Alma Gosselin Carbonneau, de Montréal, P.Q., épouse d'Henry-J. Carbonneau.

De Sadie Joseph Saikaley Charles, qui demeure actuellement à Ottawa, Ont., épouse de Phillip Charles, de Montréal, P.Q.

De Luc Chadillon, de St-Constant, P.Q., époux d'Alberta Demers Chadillon.

De Bernard Cook, de Montréal, P.Q., époux de Lillian Pring Cook.

De Marie Evelyn Johnson Dormer, de Gatineau, P.Q., épouse de Charles Henry Aloysius Dormer.

De Robert Malcolm Dickenson, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Wolverson Young Dickenson.

De Norman Peter Gray, de Montréal-Ouest, P.Q., époux de Fredina Queenie Snook Gray.

De Bertha Silverberg Gass, de Montréal, P.Q., épouse de Morris Gass.
D'Ernest Leslie Maddock Jones, de Montréal, P.Q., époux d'Elizabeth Learh Jones.
De Lillian Audrey Atkinson Jackson, de Montréal, P.Q., épouse de William George Jackson.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique sur les pêcheries dans les Grands Lacs, signée à Washington, le 2 avril 1946. (Recueil des traités 1946-13).

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, à savoir:
Arrêté en conseil C.P. 1513, approuvé le 16 avril 1946: pour transférer les pouvoirs, les devoirs et les fonctions investis dans le ministre des Finances en vertu des dispositions de la Loi sur la société centrale d'hypothèques et de logement, etc., dans le ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on reçu de demandes d'achat *a)* de fermes, *b)* de petits biens-fonds, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans les municipalités de Matsqui, Mission, Maple Ridge, Pitt Meadows, et le territoire non organisé dans la vallée de la rivière Fraser?
2. Combien *a)* de fermes, *b)* de petits biens-fonds ont été vendus?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport sur le fonctionnement de la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour l'année terminée le 31 décembre 1945, Statuts du Canada, 1944, chapitre 41, article 13.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur les secours aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, à savoir:
Arrêté en conseil C.P. 1458, approuvé le 16 avril 1946: renouvellement d'un prêt au montant de $1,797,500.00 consenti à la province de l'Alberta pour une période d'un an à partir du 15 avril 1946, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946.—Etat montrant:—1. Combien a-t-on construit et terminé de maisons, sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation, au cours *a)* de 1944, *b)* de 1945?
2. Au cours des douze derniers jours, combien de prêts l'administration de la Loi nationale sur l'habitation a-t-elle approuvés pour des maisons coûtant: *a)* moins de 3,000; *b)* de $3,000 à $3,999; *c)* de $4,000 à $4,999; *d)* de $5,000 à $5,999; *e)* de $6,000 à $6,999; *f)* de $7,000 à $7,999; *g)* plus de $8,000?
3. *a)* Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été établies sous les dispositions de l'article 9 de la Loi sur l'habitation? *b)* Combien d'unités de logement ont été complétées par ces sociétés de logement à dividende limité?
4. *a)* Combien a-t-on complété de logements ruraux suivant les dispositions de la partie III de la Loi nationale sur l'habitation? *b)* Combien d'habitations rurales est-on à construire actuellement aux termes de la partie III de la Loi nationale sur l'habitation?

5. *a*) Quelles sommes d'argent ont été dépensées pour les recherches sur le logement et l'aménagement des collectivités aux termes des dispositions de la partie V de la Loi nationale sur l'habitation? *b*) Quel est le nombre de personnes actuellement affectées exclusivement à des recherches sur le logement et l'aménagement des collectivités?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel a été le chiffre des affaires faites au bureau des douanes à Red Deer, Alberta, au cours de chaque année de 1935 à 1945?

2. Combien y avait-il d'employés dans ce bureau au cours de chacune de ces années?

3. Quel a été le montant total payé à ces employés au cours de chacune des années susmentionnées?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel était l'effectif total des troupes canadiennes, appartenant aux divers services de l'armée, qui se trouvaient en dehors du territoire canadien le 14 mars 1946?

2. Où ces troupes sont-elles en garnison?

3. Quel en est le nombre à chaque endroit?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms de tous les officiers de la marine royale canadienne, de l'armée et des forces aériennes qui ont pris leur retraite depuis septembre 1939?

2. Quel grade détenait chacun de ces officiers et quel était son grade en septembre 1939?

3. Quel est le montant de la pension versée à chacun de ces officiers?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1946,—Etat montrant:—1. Wilson Kew, de Staveley, Alberta, est-il employé au camp d'internement de Lethbridge, Alberta, comme surveillant, à titre intermittent, des services auxiliaires?

2. Quel est son traitement et ses frais mensuels?

3. Quelles sont ses fonctions au camp?

4. Quels jours ou quelles heures de la semaine est-il employé?

5. Le ministère a-t-il payé les réparations faites à son automobile particulier au cours des trois dernières années? S'il en est ainsi, pour quel montant?

6. Combien de gallons d'essence le ministère a-t-il fournis pour cet automobile au cours des trois dernières années?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien de camions, de voitures de service militaire et d'automobiles de voyageurs ont été livrés *a*) à l'armée, *b*) à la marine, *c*) à l'aviation, (1) depuis le jour V-E, (2) depuis le jour V-J?

2. Combien de ces véhicules ont été déclarés de surplus?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Le 1er mars 1946, quelle quantité des articles suivants trouvait-on dans les divers départements du quartier-maître général: *a*) chaussures, *b*) uniformes de combat, *c*) tenues de ville, *d*) uniformes de corvée, *e*) couvertes?

2. Quelques-uns des articles ci-haut mentionnés sont-ils remis à la Corporation des biens de guerre?

3. Le gouvernement envisage-t-il l'envoi ou la vente de l'un quelconque de ces articles aux pays dévastés de l'Europe ou de l'Asie?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946—Copie de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1944, que possède la Corporation des biens de guerre, ou tout ministère du gouvernement, concernant l'aliénation des bâtiments et fournitures de l'aéroport d'Estevan.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 1er avril 1946,—Copie de tous télégrammes et correspondance échangés, du 1er juillet 1945 jusqu'à date, entre tout ministère du gouvernement et le conseil de ville de North Battleford, ou tous autres particulier ou particuliers, au sujet de la vente des bâtiments du Corps d'aviation royal canadien à North Battleford.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1946,—Etat montrant:—1. Antérieurement à la déclaration de la guerre, en 1939, le ministère des Pêcheries exploitait-il un navire connu sous le nom de "*The Arleux*"?

2. S'il en est ainsi, à quelle fin ce navire a-t-il servi au cours de la guerre?

3. Ce navire a-t-il été mis à la disposition de la Marine royale canadienne? Le cas échéant, à quelle date et à quelle date a-t-il été transféré?

4. Ce navire a-t-il été vendu depuis? Dans l'affirmative, l'a-t-il été par vente particulière ou publique, et comment s'est faite cette opération?

5. Dans le cas de vente publique, *a*) combien de soumissions a-t-on reçues; *b*) quels étaient les soumissionnaires et les montants des soumissions?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1946,—Etat montrant:—Relativement au plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique:

1. *a*) Quand, *b*) où, *c*) par qui a-t-il été signé d'abord au nom des premiers partenaires du plan, et *d*) quelle était la qualité ministérielle, le cas échéant, de chacun des signataires?

2. Une copie du plan primitif a-t-elle jamais été déposée en l'une ou l'autre Chambre du Parlement du Canada au cours de la session qui a suivi l'approbation du plan par les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni?

3. Dans l'affirmative, quand et où?

4. Sinon, une copie a-t-elle été déposée au cours d'une session ultérieure de l'une ou l'autre Chambre avant le 23 novembre 1944?

5. Dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) où, et *c*) pourquoi n'avait-elle pas été déposée à une session antérieure?

6. Sinon, pourquoi ne l'a-t-elle pas été?

7. Le ministre de la Défense nationale pour l'Air alors en fonctions avait-il envoyé une copie dudit plan primitif à tous les membres du Parlement pour leur information personnelle?

8. Le cas échéant, quand?

9. Sinon, pourquoi?

10. Avait-il été convenu, en premier lieu, entre les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni que le plan primitif aurait dû fonctionner à une date antérieure à celle de ses débuts réels?

11. Dans l'affirmative, quelle était cette date?

12. Sinon, quelle était la raison de ce retard?

13. Le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il omis de remplir quelqu'une de ses obligations premières et, en particulier, celle de livrer des hélices d'avion au gouvernement du Canada pour la mise à exécution dudit plan?

14. S'il en a été ainsi, *a*) quand cela est-il arrivé, *b*) pendant combien de temps cela a-t-il retardé le commencement actuel de l'entraînement?

15. Le ministre de la Défense nationale pour l'Air a-t-il mis le Parlement au courant de la question et en a-t-il informé les membres du Parlement?

16. Le cas échéant, quand, et sinon, pourquoi?

17. Le gouvernement du Canada a-t-il rempli quelqu'une des obligations prises en premier lieu par le gouvernement du Royaume-Uni et, s'il en est ainsi, combien le Canada a-t-il payé en conséquence?

18. Avant le 23 novembre 1944, le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il remis quelque montant au gouvernement du Canada parce que ce dernier avait rempli quelque obligation prise antérieurement par lui?

19. Le cas échéant, quand et combien?

20. Sinon, pourquoi?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre de Canadiens, *a*) dans l'armée, *b*) dans l'aviation, *c*) dans la marine, *d*) à titre civil, qui sont actuellement au Japon au service du gouvernement canadien?

2. Combien de Canadiens reçoivent l'instruction ou subissent la formation afin que l'on utilise leurs services au Japon ou dans d'autres pays du Pacifique?

3. A quelles fins spécifiques se sert-on du personnel militaire ou civil au Japon?

4. Y a-t-il quelque entente prévoyant l'utilisation au Japon de Canadiens, tant militaires que civils?

5. Dans l'affirmative, quelles sont les clauses de cette entente?

Du consentement de la Chambre, M. Beaudoin, appuyé par M. Sinclair (*Vancouver-Nord*), présente le Bill No 58, Loi sur la reconnaissance, l'observation et la commémoration de la citoyenneté canadienne, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant du Sénat est lu, sur division, une première et une deuxième fois, à savoir:

Bill No 51, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Harriet May Kinghorn Hodgson".—M. *MacLean*.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Knowles—1. Le gouvernement ou la Corporation des biens de guerre, a-t-il vendu de la machinerie neuve à la *John Bertram Company Limited*, de Dundas, Ontario? Dans l'affirmative, combien ces machines ont-elles coûté au gouvernement et à quel prix les a-t-on vendues à la *John Bertram Company?*

2. Le gouvernement, ou la Corporation des biens de guerre, a-t-il vendu de la machinerie comme rebut à la *John Bertram Company Limited*, de Dundas, Ontario? Dans l'affirmative, combien ces machines ont-elles coûté au gouvernement et à quel prix ont-elles été vendues à la *John Bertram Company?*

3. Le gouvernement, ou la Corporation des biens de guerre, a-t-il vendu de la machinerie usagée à la *John Bertram Company Limited*, de Dundas, Ontario? Dans l'affirmative, combien ces machines ont-elles coûté au gouvernement et à quel prix ont-elles été vendues à la *John Bertram Company?*

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Ross (*St. Paul's*)—1. A-t-on procédé à un rajustement ou à une modification du nombre et de la classification des voies de télécommunication assignées au Canada, en vertu des Accords de La Havane? Le cas échéant, en vertu de quels accords, et quelles voies sont actuellement assignées au Canada?

2. Quelle est la fréquence de chacune de ces voies?

3. Quelle est la puissance minimum et maximum de chaque voie de télécommunication?

4. Combien de ces voies sont actuellement occupées?

5. Quels sont les postes qui les occupent?

6. Quelle puissance utilisent ces postes?

7. Quelles voies de télécommunication sont dispensées de l'usage de la puissance maximum?

8. Depuis 1939, quels postes ont demandé une augmentation de puissance; quelle puissance ont-ils demandée et quelle augmentation leur a-t-on accordée?

9. Depuis 1939, a-t-on fait une demande d'utilisation des voies de télécommunication qui étaient inoccupées?

10. Le cas échéant, quelle puissance avait-on demandée?

11. Quelle est la puissance minimum des voies de télécommunication inoccupées?

12. Quels postes ont demandé des licences pour faire des expériences sur les modulations de fréquence, la télévision, la radiodiffusion de facsimilés, ou pour d'autres fins?

13. A-t-on accordé des licences?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Charlton—1. Quel est le nombre *a*) d'automobiles de voyageurs, *b*) de voitures de service militaire, *c*) de camions de livraison à conduite intérieure que possèdent les divisions *a*) de l'armée, *b*) de la marine, *c*) de l'aviation du ministère de la Défense nationale (i) qui ont été déclarés de surplus; (ii) sont détenus par la Corporation des biens de guerre à des fins d'aliénation; *c*) ont été aliénés par la Corporation des biens de guerre?

2. A qui a-t-on vendu ces véhicules et à quel prix?

3. En a-t-il été vendu à des ministères du gouvernement?

4. Dans l'affirmative, à quels ministères et en quels nombres à chacun?

Par M. Fraser—1. Quelles sont, par catégories, les ventes totales faites par la Corporation des biens de guerre à des organismes d'éducation au Canada pour des fins de formation professionnelle et d'instruction académique?

2. Quel est le modèle des fournitures que la Corporation des biens de guerre a aliénées et prêtées pour une période indéfinie à des organismes d'éducation pour des fins de formation professionnelle et d'instruction académique?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. McKay—Quelle a été la recette des bureaux de postes suivants en Saskatchewan, au cours des années 1938 à 1945 inclusivement, *a*) Radville, *b*) Weyburn, *c*) Milestone, *d*) Lanigan?

Par M. Hazen—1. Le gouvernement a-t-il octroyé des contrats à des établissements de construction navale, au Canada, cette année, pour la construction de navires destinés à être gérés par le gouvernement ou l'un de ses ministères?

2. Dans l'affirmative, quelles sociétés ont obtenu ces contrats, quelles sont les dimensions des navires que l'on est à construire et à quelles fins serviront ces navires?

3. Le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de mettre en adjudication la construction d'autres navires cette année? Dans l'affirmative, de quelles dimensions seront ces navires et à quelles fins serviront-ils?

4. Le gouvernement remplacera-t-il, cette année, quelques navires déclassés dont il est le propriétaire? Dans l'affirmative, quels navires déclassés seront remplacés et où sont-ils immatriculés?

Par M. Church—1. Quel est, remis au point, le total des pertes causées par le feu dans les divers camps et bâtiments, au Canada, occupés par les forces armées au cours de la dernière guerre, depuis le rapport déposé en 1944?

2. Où ont eu lieu ces incendies?

3. Quel était le montant des assurances à l'égard de chaque endroit?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Lockhart—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance touchant les matériaux de construction échangée entre le gouvernement fédéral et toute autorité municipale depuis le jour V-J jusqu'à l'adoption du décret du conseil C.P. 1184.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Martin:—Que le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 53 jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 30 AVRIL 1946

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions suivantes présentées le 29 courant, et constate que le délai étant expiré pour présenter des pétitions, celles-ci ne peuvent être reçues, savoir:

De la *Workers Benevolent Association of Canada* qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Maybank.*

De la *Canadian Indemnity Company* qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Maybank.*

De la *Canadian Fire Insurance Company* qui demande l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Maybank.*

De William Mossman Dubrule, et autres, de Prescott, Ont., qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Prescott and Ogdensburg Bridge Company.*—M. *Croll.*

De Hilldron A. Crofford, de Delisle, Saskatchewan, et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation la *Cooperative Life of Canada.*—M. *Tucker.*

D'Albert D. Marshall, de Heinsberg, Alberta, et autres, qui demandent l'adoption d'une loi pour constituer en corporation les Eglises évangéliques de la Pentecôte.—M. *Dechêne.*

De La Société des Artisans canadiens-français qui demandent l'adoption d'une loi pour modifier la loi la constituant en corporation.—M. *Fournier* (Maisonneuve-Rosemont).

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-cinquième rapport du greffier des pétitions qui a examiné les pétitions suivantes présentées le 29 avril, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre

le mariage du demandeur, et il déclare que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés. celles-ci ne peuvent pas être acceptées, à savoir:

De Marie-Irène-Clémentine Elizabeth Ash, présentement domiciliée à Ottawa, Ont., épouse de Joseph Clayton Ernest Ash, de Hull, P.Q.—M. *Maybank.*

De Charles Horatio Baldwin, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Cora Beryl Boa Baldwin, présentement domiciliée à Brownsburg, P.Q.—M. *Maybank.*

De Rita Vallerand Barraclough, épouse de John Barraclough, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Joseph-Euclide Beaudoin, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Yvonne Boucher Beaudoin, présentement domiciliée à Timmins, Ont.—M. *Maybank.*

De James Arthur Bellows, de Montréal, P.Q., époux de Helen Higgins Bellows.—M. *Maybank.*

De John Boosamra, de Montréal, P.Q., époux d'Alice Mercier Boosamra, présentement domiciliée à Ste-Agathe, P.Q.—M. *MacLean.*

De Mary Rose Ellement Boulet, épouse de Joseph-Guy Boulet, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

D'Herménégilde Bruneau, de Ville Saint-Pierre, P.Q., époux de Delia Lambert Bruneau.—M. *Maybank.*

De Dollard Charest, de La Malbaie, P.Q., époux de Hilda Maltais Charest, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Ross David Chartier, de Waterloo, P.Q., époux de Catherine May Roderick Chartier, présentement domiciliée à Scarboro, Ont.—M. *Maybank.*

De Gaston Marcel Chapdelaine, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Jeannette Beaulieu Chapdelaine.—M. *MacLean.*

De Lillian Doris Howard Clark, épouse de Donald Clark, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Harold Clayton Webb Clout, de East-Angus, P.Q., époux d'Ellen Louise Millwood Clout, de Bury, P.Q.—M. *Maybank.*

De Helen Agnes Stuart Colt, épouse de Willard Burtrand Colt, de Montréal, P.Q.—M. *MacLean.*

De Lloyd George Corbett, de Montréal, P.Q., époux de Joan Gertrude Fox Corbett, présentement domiciliée à Londres, Angleterre.—M. *Maybank.*

De Bruno Côté, de Lachine, P.Q., époux de Fernande Clément Côté, présentement domiciliée à Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Clinton Leslie Dobson, de New Carlisle, P.Q., époux de Freda Jean Gallant Dobson.—M. *Maybank.*

De Muriel Elizabeth Clarke Gagnon, présentement domiciliée à St-Lambert, P.Q., épouse de Cairlan Lawrence Earle Gagnon, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Josephine Isabelle Nichols Broglie Geoffrion, épouse de George-Amédée Geoffrion, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

D'Anne Goldsmith Glick, épouse de Saul Glick, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Mary Alice Berrigan Hamelin, épouse de Joseph-Onésime Hamelin, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

D'Elizabeth-S. Hamelin, épouse de John-Marc Hamelin, de Hull, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Myrtle Ethel Anderson Hamill, épouse de William Edward Hamill, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

De George Christie Henderson, de Verdun, P.Q., époux de Ivy Louise Young Henderson.—M. *Maybank.*

De Harry Hys, de Montréal, P.Q., époux de Martha Swatko Hys.—M. *Maybank.*

De Frances Mary Fisk Irwin, présentement domiciliée à Abbotsford, P.Q., épouse de Kenneth Harley Irwin, de Granby, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Lucille-Aimée Cadieux Lacombe, épouse de Georges Lacombe, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Fay Podolne Litwin, épouse de Benjamin Litwin, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Leah Helen Shute Main, épouse de William Johnston Main, de Verdun, P.Q.,—M. *MacLean.*

De Jean Stewart Lavery Martin, épouse de Lambert Martin, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Barbara Robertson MacNab, épouse de Peter MacNab, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

D'Eloi Paquette, de Montréal, P.Q., époux de Thérèse Michel Paquette.—M. *Maybank.*

De Conrad Provost, de Montréal, P.Q., époux d'Hermelina Savoie Provost.—M. *Maybank.*

De Marie-Rose-Yvette Breton Philips, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de John Cunningham Philips, de Montréal, P.Q.,—M. *MacLean.*

De Helen Louise Willcox Reid, présentement domiciliée à Verdun, P.Q., épouse de James Reid, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

D'Yvonne-Rachel Mayer Richard, épouse de Roméo Richard, de Montréal, P.Q.,—M. *MacLean.*

De Jean Ethelwynne Marshall Ross, présentement domiciliée à Westmount, P.Q., épouse de Philip Simpson Ross, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Mayford Roy Roy, présentement domiciliée à Hull, P.Q., épouse d'Ernest Roy, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Pearl Summers Slater, épouse d'Arthur George Slater, de Verdun, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Jean Alexandra Oughtred Scott, épouse de Robert Bruce Scott, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

D'Albert Sephton, de Montréal, P.Q., époux de Béatrice Leclair Sephton.—M. *Maybank.*

De Dawz Veitch Sims, présentement domiciliée à Toronto, Ont., épouse de Arthur George Sims, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Fanny Pustopedsky Sobolevicius, épouse de Doris Sobolevicius, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Joseph-Henry Veaudry, de Montréal, P.Q., époux de Rose-Eva Bouchard Veaudry.—M. *Maybank.*

D'Edna Marjorie Pitts Wellington, présentement domiciliée à Westmount, P.Q., épouse de Lionel Wellington, de Montréal, P.Q.,—M. *Maybank.*

De Thomas Gordon Williams, de Montréal, P.Q., époux de Jennie Louise Sheals Williams.—M. *Maybank.*

De Catherine Edith Thompson Williamson, épouse de James Dean Travers Williamson, de Lennoxville, P.Q.—M. *Maybank.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Henry Wallace Argall, de Montréal, P.Q., époux de Florence Elizabeth Gunning Argall.

De Thomas Beach, de Verdun, P.Q., époux d'Eva Smithman Beach.

D'Henri-Edme Bernard, de Montréal, P.Q., époux de (Rachel) Marie Cinalta Palermo (Palerme) Bernard.

De Gwendolyn Edith Stewart Edson, qui demeure actuellement à Toronto, Ont., épouse de Cedric Arlington Edson, de Montréal, P.Q.

De Beatrice Lydia Ogulnik Goldin, de Westmount, P.Q., épouse de Richard Allan Goldin.

De Lilias Clark Watt James, de Verdun, P.Q., épouse de John Wallace James.

D'Elizabeth Carr Johnstone, de Montréal, P.Q., épouse de Norman Hope Johnstone.

De Pauline Hellier Kirsch, de Montréal, P.Q., épouse d'Arthur Nathan Kirsch.

D'Elizabeth Jean Warden Leupold, de Westmount, P.Q., épouse de John Barnston Leupold.

D'Augusta-Clement Lajeunesse, qui demeure actuellement à Toronto, Ont., épouse d'Antonio Lajeunesse, d'Outremont, P.Q.

D'Ivy Anderson Lobb, de Montréal, P.Q., épouse de Roy Willis Lobb, fils.

D'Ernestine Anne Lothrop MacNaughton, de Lennoxville, P.Q., épouse de James Alexander MacNaughton.

De Cleora Elizabeth Doyle Mastine, de Montréal, P.Q., épouse de Walter Raymond Mastine.

De Joseph McCaffery, de Verdun, P.Q., époux de Winnifred Edith Quicke McCaffery.

De Beatrice Lock Norman, de Westmount, P.Q., épouse de Cecil George Norman.

D'Anne Shacket Payne, de Montréal, P.Q., épouse de Charles Payne.

De Catherine Young Rivard, de Montréal, P.Q., épouse de Louis-Philippe Rivard.

De Frank Ernest Smith, de Sherbrooke, P.Q., époux de Gladys Esther Maud Soper Smith.

D'Alexander Thompson Powell Scott, de Montréal, P.Q., époux d'Elsie Wild Scott.

De Violet May Armour Smith, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Arthur Smith.

De Solomon Shulman, de Montréal, P.Q., époux de Rosalind Kaufmann Shulman.

De Mildred Cohen Share, de Montréal, P.Q., époux de Charles Share.

De Maurice Olivier Singfield, de Québec, P.Q., époux de Fleurette Benoit Singfield.

D'Elsie Alvina Hirsch Sidaway, de Montréal, P.Q., épouse de Wilfred Daniel Sidaway.

De Bernice Skidmore Weale, d'Ormstown, P.Q., épouse de John Francis Weale.

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que l'on transmette au comité permanent du Règlement les pétitions en instance de bills privés qui ont fait l'objet des vingt-quatrième et vingt-cinquième rapports du greffier des pétitions en date du 30 avril courant, en même temps que ces deux rapports pour que le comité fasse à leur endroit les recommandations qu'il jugera convenables.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie du rapport de la Première partie de la première réunion de l'Assemblée générale des Nations unies, tenue à Londres, Angleterre, du 10 janvier au 14 février 1946.—(Recueil des conférences 1946-1).

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des enquêteurs et des surveillants affectés dans la province de la Saskatchewan, à l'application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture dans les Prairies en 1945?

2. Combien de temps chacun d'entre eux a-t-il été embauché au cours de cette année?

3. Quel salaire chacun a-t-il reçu au cours de 1945?

4. Quelle somme a-t-on payée à chacun en frais de déplacement en 1945?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre *a*) d'appréciateurs, *b*) d'autres hauts fonctionnaires civils et de membres du personnel actuellement à l'emploi de la division de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, au ministère de l'Agriculture?

2. Quel est le nombre de ces employés *a*) en Alberta, *b*) en Saskatchewan, *c*) au Manitoba, *d*) à Ottawa?

3. Depuis la mise en vigueur de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, quelles sommes ont été versées *a*) en traitements, *b*) en dépenses, à l'égard de ces employés?

4. Quelles sont les dépenses totales sous le régime de cette loi *a*) en loyer de bureaux, *b*) pour tous autres frais?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des enquêteurs et des surveillants affectés à la province de l'Alberta, en 1945, sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Pendant combien de temps chacun d'entre eux a-t-il été employé au cours de cette année?

3. Quel traitement chacun a-t-il reçu au cours de cette année?

4. Quel montant en frais de déplacement a été payé à chacun au cours de l'année 1945?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946,—Etat montrant:—Quel a été le coût total de la participation du Canada aux conférences *a*) de Dumbarton Oaks, *b*) de Bretton Woods et *c*) de San-Francisco?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien de maisons ont été construites *a*) à Regina, *b*) à Saskatoon, *c*) à Moose-Jaw, en vertu de l'autorité du gouvernement sous le contrôle de la Wartime Housing et/ou d'autres organismes ou entreprises du gouvernement?

2. Quel est le coût total du contrat de construction de chaque catégorie d'entreprise?

3. A-t-on vendu quelques maisons? Dans l'affirmative, quel en est le prix pour chaque catégorie de maisons vendues?

4. Si on a loué des maisons, quel est le loyer demandé pour les diverses catégories de maisons?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des surveillants et inspecteurs de l'administration de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies affectés à la province de la Saskatchewan en 1945?

2. Pendant combien de temps chacun a-t-il été employé en 1945?

3. Quelle somme chacun a-t-il reçue en traitement au cours de cette période?

4. Quelle somme a-t-on payée à chacun en frais de déplacement au cours de la même période?

Sur motion de M. MacLean, il est ordonné,—Que le Bill No 51, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Harriet May Kinghorn Hodgson", qui a été lu une première et une deuxième fois le 29 avril courant, soit transmis pour étude au comité permanent des Bills privés.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 30, (H du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Conseil national des femmes du Canada".—M. *Harris* (Grey-Bruce).

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois sur division et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 37, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Evelyn Dormer".—M. *Boucher*.

Bill No 48, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ruth Weir Allan".—M. *Boucher*.

Le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, est étudié de nouveau en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont alors lus séparément la deuxième fois sur division et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires à ces bills avaient été soumises), à savoir:

Bill No 19, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Penelope Brown".

Bill No 20, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Cruickshank Isaac".

Bill No 21, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malvina-Angelina Séguin Gascon".

Bill No 22, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Kathleen Loury Cheverton".

Bill No 23, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Fisher Armitage".

Bill No 24, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mabel McIntosh Simpson".

Bill No 25, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Gordon Sullivan".

Bill No 26, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Jane Cory".

Bill No 31, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Irene Lind Booth".

Bill No 32, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katie Hoffman Pinsky".

Bill No 33, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Adams Acer McDougall".

Bill No 34, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Douglas Stewart Rankin".

Bill No 35, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Esther Rose Ewen".

Bill No 36, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Prem-Das".

Bill No 38, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald Wesley Titcombe".

Bill No 39, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Forsey Pearce Johnston".

Bill No 40, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Low Fuller Mitchell".

Bill No 41, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerita St. Catherine McKeigan Guillevin".

Bill No 42, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Goldrosen Green".

Bill No 43, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Helen Jackson Maxham".

Bill No 44, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Russell Yeoman".

Bill No 45, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Joy McGibbon Lafleur".

Bill No 46, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isobel Cameron McLaggan Oswald".

Bill No 47, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John-Louis Charlebois".

Bill No 49, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Hylda Swaffield McKenzie".

Bill No 50, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ellen Cope Kimpton".

Bill No 52, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Patrick Kavanagh".

Bill No 53, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Gertrude Carry Staley".

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 4, Loi modifiant la Loi des élections fédérales, 1938;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Fair, ledit appel est rayé du Feuilleton et le bill retiré.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 5, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé, 1935;

M. Fair propose, appuyé par M. Hlynka,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 1ER MAI 1946

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

Du Révérend Albert Ernest Collins, de Red Deer, Alberta, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation le Conseil exécutif de l'Eglise du Nazaréen.

De la *Rupert's Land Trading Company*, demandant l'adoption d'une loi visant à modifier et à élargir ses pouvoirs.

M. Breithaupt, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.
2. Qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.
3. Que le quorum soit réduit de 20 membres à 12 et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 (1) (*b*) du Règlement.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Breithaupt, ledit rapport est agréé.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946,—Etat montrant:—Depuis le 1er janvier 1946, quelles mesures spécifiques ont été adoptées par le gouvernement en vue de fournir des denrées à l'Inde?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quelle était la production du beurre de crémerie en mars 1946?

2. Quelle était, en qualité et en pourcentage, la diminution dans la production du beurre de crémerie en mars 1946 comparativement à mars 1945?

3. Quelle est la production estimative du beurre de crémerie du 1er mai 1946 au 30 avril 1947?

4. Quelle a été la cause de la pénurie actuelle de beurre de crémerie depuis janvier?

5. La pénurie actuelle de beurre de crémerie a-t-elle eu pour cause une forte diminution dans la production du beurre dans les provinces des Prairies?

6. Les cultivateurs retirent-ils un revenu plus élevé de la fabrication du fromage que de la fabrication du beurre?

7. La production du beurre pourrait-elle être augmentée rapidement si l'on diminuait la production du fromage destiné à être exporté au Royaume-Uni?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril 1946,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t il octroyé des contrats à des établissements de construction navale, au Canada, cette année, pour la construction de navires destinés à être gérés par le gouvernement ou l'un de ses ministères?

2. Dans l'affirmative, quelles sociétés ont obtenu ces contrats, quelles sont les dimensions des navires que l'on est à construire et à quelles fins serviront ces navires?

3. Le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de mettre en adjudication la construction d'autres navires cette année? Dans l'affirmative, de quelles dimensions seront ces navires et à quelles fins serviront-ils?

4. Le gouvernement remplacera-t-il, cette année, quelques navires déclassés dont il est le propriétaire? Dans l'affirmative, quels navires déclassés seront remplacés et où sont-ils immatriculés?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des remaniements et transferts de fonctions dans le service public, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1448, approuvé le 16 avril 1946: pour transférer du Secrétaire d'Etat du Canada au Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures la responsabilité de faire insérer dans la *Gazette du Canada* certains avis de nominations.

Arrêté en conseil C.P. 1696, approuvé le 30 avril 1946: pour transférer les pouvoirs et les fonctions du ministre des Services nationaux de guerre, eu égard au corps des pompiers canadiens (civils) engagés pour le Royaume-Uni, au ministre des Affaires des anciens combattants.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 novembre 1946,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on reçu de rapports de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours de chaque année d'imposition de 1939 à 1944?

2. Sur combien de rapports de particuliers, pour chaque année, a-t-on établi l'imposition, jusqu'à date?

3. Quel était le revenu net sur lequel l'imposition a été approuvée et le montant de l'impôt établi pour chaque année d'imposition de 1939 à 1944?

4. Combien a-t-on reçu de rapports de l'impôt sur les corporations au cours de chaque année d'imposition de 1939 à 1944?

5. Sur combien de rapports de corporations, pour chaque année, a-t-on établi l'imposition jusqu'à date?

6. Quel était le revenu net sur lequel l'imposition a été approuvée et le montant de l'impôt établi, pour chaque année d'imposition de 1939 à 1944?

Le bill suivant du Sénat subit sa première lecture, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 18, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliana-Edmonda-Isabella Ferdinanda Becquaert de Beaujeu".—M. *MacLean.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Coldwell—1. A quelle aide financière ont droit les anciens combattants qui résident dans la région de Whitehorse au Yukon?

2. Des terres agricoles approuvées sont-elles mises à la disposition des anciens combattants, dans ce district, pour des fins d'établissement?

3. Les anciens combattants peuvent-ils acheter une propriété et remplir les conditions requises pour la construction de maisons dans Whitehorse?

4. Quelles mesures ont été adoptées par le ministère des Affaires des anciens combattants en vue de la réadaptation des anciens combattants dans le territoire du Yukon?

Par M. Probe—1. Le 31 mars 1946, dans quels bureaux de poste au Canada le ministère avait-il l'habitude de vendre des timbres-postes au public sans accorder de commission pour ces ventes?

2. Vend-on des timbres-postes dans les bureaux de poste au Canada par l'entremise de particuliers ou de compagnies qui reçoivent une commission pour de telles ventes? Dans l'affirmative, dans quels bureaux de poste et à quel taux de commission ou à quelles conditions?

3. Y a-t-il des personnes ou compagnies, autres que celles qui vendent des timbres dans les bureaux de poste réguliers, qui reçoivent une commission pour la vente de timbres? Dans l'affirmative, à quel taux de commission et à quelles conditions?

4. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946, combien de personnes ou compagnies ont reçu des commissions pour les ventes susmentionnées?

5. Quels sont les cas généraux où le montant des ventes de timbres dans leurs propres bureaux de poste affecte le traitement ou la rémunération des maîtres de poste?

6. Relativement aux personnes ou compagnies visées aux questions 2 et 3, combien, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946, ont reçu des commissions *a*) inférieures à $1.000; *b*) de $1.000 à $5.000; *c*) de plus de $5.000?

Par M. Pearkes—1. A-t-on autorisé la construction d'une patinoire pour les casernes maritimes royales canadiennes à Esquimalt, C.-B.?

2. Dans l'affirmative, à combien évalue-t-on le coût de cet édifice?

3. La construction en a-t-elle été commencée?

4. Dans l'affirmative, a-t-on accordé quelque priorité pour les matériaux de construction?

5. A-t-on reçu des demandes de permis de construction pour une patinoire civique à Victoria?

6. Dans l'affirmative, a-t-on accordé ou refusé des permis de construction dans le cas de la patinoire civique?

7. Si les permis ont été refusés, quelle en a été la raison?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général, et l'ordre suivant émis aux officiers compétents:

Par M. Coldwell—Ordre de la Chambre—Copie de toutes entente ou ententes en vertu desquelles la compagnie de chemin de fer de White Pass et du Yukon a acquis des propriétés dans les districts de Whitehorse et du Yukon.

Par M. Gillis—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute entente conclue entre la *Sydney Engineering and Dry Dock Company* et le ministère des Munitions et approvisionnements, ou le ministère de la Reconstruction, concernant l'administration de la cale maritime de halage à Anderson's Point, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse.

M. Coldwell propose, appuyé par M. MacInnis,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général le priant de faire produire en Chambre—Copie de tous rapports, correspondance et recommandations échangés entre le ministère des Transports, la Société Radio-Canada et tout gouvernement provincial touchant la possession de postes de radio par des compagnies provinciales de la Couronne ou des gouvernements provinciaux.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Argue,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Bowerman,
Bracken,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Cardiff,
Case,
Castleden,
Charlton,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Desmond,
Diefenbaker,
Drope,
Fair,
Fraser,
Fulton,
Gibson (Comox-Alberni),
Gillis,
Graydon,
Hansell,
Harris (Danforth),
Henderson,
Hlynka,
Hodgson,
Irvine,
Jaques,
Johnston,
Knight,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McLure,
McMaster,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Rowe,
Senn,
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stanfield,
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Strum, Mme,
Thatcher,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Zaplitny.—75

CONTRE:

Messieurs

Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Breithaupt,
Bridges,
Brown,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dorion,
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,

Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gagnon,
Gardiner,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Howe,
Ilsley,
Isnor,
Jutras,
King, Mackenzie,
Kirk,
Lacombe,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Léger,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Parent,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Rinfret,
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Warren,
Weir,
Winkler,
Winters.—97

M. Zaplitny propose, appuyé par M. Probe,—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait faire l'étude des voies et moyens de répartir également à travers le Dominion les avantages de l'enseignement et d'accorder une aide financière aux diverses provinces à cette fin.

Et un débat s'élevant;

A six heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 2 MAI 1946

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, pour le mois de mars 1946, en français, et pour le mois d'avril 1946, en anglais, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 297, approuvé le 27 avril 1946: révocation des fonctions d'administrateurs de la *DeHavilland Aircraft of Canada, Ltd.*

Arrêté en conseil C.P. 1207, approuvé le 5 avril 1946: pour désigner les membres de la Commission d'inspection du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 1240, approuvé le 2 avril 1946: pour prolonger le temps au cours duquel des réclamations en dommages peuvent être reçues par l'administrateur fédéral dans le cas de l'explosion et de l'émeute de Halifax.

Arrêté en conseil C.P. 1241, approuvé le 2 avril 1946: rétablissement, en vertu des dispositions de la Loi du Conseil des recherches de 1924, du comité d'administration du fonds sir Frederick Banting.

Arrêté en conseil C.P. 1243, approuvé le 1er avril 1946: pour autoriser l'émission de reçus d'urgence pour le blé livré avant le 30 juin 1946, et permettant aux détenteurs de reçus de se faire payer n'importe quand avant le 31 décembre 1948.

Arrêté en conseil C.P. 1263, approuvé le 2 avril 1946: nomination de M. L.-P. St-Amour comme directeur de la Corporation commerciale canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 1291, approuvé le 5 avril 1946: modification de C.P. 5706, du 19 juillet 1943, faisant remise de déductions d'impôts sur le revenu aux personnes non-résidentes qui reçoivent des redevances, etc.

Arrêté en conseil C.P. 1292, approuvé le 5 avril 1946: modification de C.P. 6284, du 20 juillet 1942, conditions générales et mémoire d'évaluation pour les contrats de munitions et d'approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 1293, approuvé le 5 avril 1946: modifiant C.P. 153, du 9 janvier 1942.

Arrêté en conseil C.P. 1294, approuvé le 5 avril 1946: révoquant C.P. 3242, du 22 avril 1942, au sujet de baux pour fins de production de munitions, etc.

Arrêté en conseil C.P. 1295, approuvé le 5 avril 1946: pour autoriser l'emploi de la glycerine comme ingrédient dans la fabrication du pain.

Arrêté en conseil C.P. 1296, approuvé le 5 avril 1946: pour autoriser l'emploi de la propionate comme ingrédient dans la préparation du fromage.

Arrêté en conseil C.P. 1297, approuvé le 26 avril 1946: pour révoquer certains arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1298, approuvé le 9 avril 1946: modification des règlements relatifs à la réintégration.

Arrêté en conseil C.P. 1322, approuvé le 9 avril 1946: modification de C.P. 9750, du 24 décembre 1943, au sujet de la Commission des inventions.

Arrêté en conseil C.P. 1373, approuvé le 9 avril 1946: règlements en vertu de la Loi d'immigration au sujet de l'entrée au Canada d'aubains ennemis.

Arrêté en conseil C.P. 1382, approuvé le 9 avril 1946: révoquant C.P. 6577, du 23 octobre 1945, au sujet des déserteurs des forces armées américaines.

Arrêté en conseil C.P. 1385, approuvé le 11 avril 1946: pour révoquer l'application des dispositions de la Loi d'indemnisation des employés de l'état aux employés de *Dow Chemicals of Canada* et autres.

Arrêté en conseil C.P. 1439, approuvé le 16 avril 1946: nomination de J.-M. Bédard comme membre du Comité régional du travail de guerre pour la province de Québec.

Arrêté en conseil C.P. 1449, approuvé le 16 avril 1946: prolongation du temps pendant lesquel peut s'appliquer la clause de double dépréciation pour les fins de l'impôt de guerre sur le revenu.

Arrêté en conseil C.P. 1452, approuvé le 12 avril 1946: révocation de C.P. 4671, du 7 juin 1943, au sujet de l'observance des fêtes statutaires.

Arrêté en conseil C.P. 1493, approuvé le 16 avril 1946: pour autoriser le paiement garanti des notes destinées à assurer le prix d'achat du combustible, pendant l'été 1946.

Arrêté en conseil C.P. 1512, approuvé le 16 avril 1946: relativement à l'éligibilité des membres et des anciens membres des forces armées pour profiter des avantages de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.

Arrêté en conseil C.P. 64-1523, approuvé le 17 avril 1946: pour prolonger la période durant laquelle certains employés, en service temporaire, pourront continuer de verser des contributions au fonds de pension de retraite du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 1609, approuvé le 23 avril 1946: pour établir des règlements au sujet des matériaux de construction.

Arrêté en conseil C.P. 1645, approuvé le 26 avril 1946: révoquant certaines ordonnances adoptées en vertu de la Loi des mesures de guerre, (ministère de l'Agriculture).

Arrêté en conseil C.P. 1646, approuvé le 26 avril 1946: révoquant certaines ordonnances adoptées en vertu de la Loi de mesures de guerre, (ministère des Pêcheries).

Arrêté en conseil C.P. 1684, approuvé le 30 avril 1946: abolissant la Commission d'urgence de la production du charbon.

Arrêté en conseil C.P. 1691, approuvé le 30 avril 1946: soins donnés aux marins: certaines dispositions prises en vertu de la Loi des mesures de guerre pourront se poursuivre en vertu de la Loi de la santé nationale et du bien-être social.

Arrêté en conseil C.P. 63-1700, approuvé le 30 avril 1946: pour prolonger la période durant laquelle certains employés, en service temporaire, pourront continuer de verser des contributions au fonds de pension de retraite du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 70-1700, approuvé le 30 avril 1946: pour prolonger la période durant laquelle J.-E.-L. Lauzon, du ministère des Postes, employé temporairement, pourra continuer de verser des contributions au fonds de pension de retraite du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 75-1700, approuvé le 30 avril 1946: pour prolonger la période durant laquelle John O'Donovan, du ministère du Commerce, employé temporairement, pourra continuer de verser des contributions au fonds de pension de retraite du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 1701, approuvé le 30 avril 1946: modification des règlements relatifs aux allocations de réintégration.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril 1946,—Etat montrant:—Quelle a été la recette des bureaux de postes suivants en Saskatchewan, au cours des années 1938 à 1945 inclusivement, *a*) Radville, *b*) Weyburn, *c*) Milestone, *d*) Lanigan?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quelles subventions le gouvernement a-t-il payées au cours de l'année 1945?

2. Quelles subventions a-t-on payées depuis le 1er janvier 1946?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien de fermes japonaises, dans la vallée de la Fraser, ont été vendues *a*) à des anciens combattants, *b*) à des civils, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quelle est la description légale de chaque propriété, son prix d'achat par les Japonais et son prix de vente soit à un ancien combattant, soit à un civil, sous l'empire de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou sous quelque autre régime?

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 1er mai 1946,—Copie de toute entente conclue entre la *Sydney Engineering and Dry Dock Company* et le ministère des Munitions et approvisionnements, ou le ministère de la Reconstruction, concernant l'administration de la cale maritime de halage à Anderson's Point, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Probe—1. Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t il entamé des pourparlers en vue d'assurer un service régulier de courrier et de transport aux anciens combattants établis, sous le régime des petits biens-fonds de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) à Regina, *b*) à Saskatoon? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces pourparlers et avec qui ont-ils été entamés?

2. Quelles mesures a-t-on adoptées en vue d'obtenir une priorité pour l'achat et l'installation des accessoires téléphoniques pour le compte des anciens combattants établis sur des petits biens-fonds à Regina, Saskatoon et Prince-Albert, dans les cas où la nature du travail des anciens combattants exige l'installation de ce service?

Par M. Winters—1. Combien a-t-on accordé de subventions sous le régime de la Loi de 1907 sur les installations frigorifiques?

2. A qui a-t-on accordé ces subventions?

3. A quelles fins, dans chaque cas, a-t-on accordé ces subventions?

4. Quel a été le montant de la subvention dans chaque cas?

Le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 3 MAI 1946

Prières.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-sixième rapport du greffier des pétitions qui a examiné les pétitions suivantes présentées le 2 mai, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celles-ci ne peuvent pas être acceptées, à savoir:

D'Evangeline May Connelly Stervinou, épouse d'Alexandre Louis Stervinou, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

De Joseph Stopka, de Montréal, P.Q., époux de Loretta Leroux Stopka.—M. *Maybank.*

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 59, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Acceptance Company*".

Bill No 60, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Rupert's Land Trading Company*".

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, pour l'année terminée le 31 décembre 1945, y compris les importants développements survenus jusqu'au 1er mars 1946.

Le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, est étudié de nouveau en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.)

(Bills privés)

M. Maybank propose que les bills suivants soient immédiatement lus la deuxième fois, à savoir:

Bill No 37, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Evelyn Dormer".

Bill No 48, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ruth Weir Allan".

Bill No 18, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliana-Edmonda-Isabella-Ferdinanda Becquaert de Beaujeu".

Et un débat s'élevant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics expire;

La Chambre reprend l'étude en comité plénier du Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 6 MAI 1946

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'on substitue le nom de M. Murphy à celui de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), comme membre du comité spécial sur les Dépenses et les économies de guerre.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 59, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation la *Canadian Acceptance Company*".—M. *Harris* (Grey-Bruce).

Bill No 60, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Rupert's Land Trading Company*".—M. *Maybank*.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hansell—1. Quels sont les membres de l'Office national du film? Où demeure chacun de ses membres et quelle est la profession régulière de chaque membre?

2. De quelle façon est organisé l'Office et quelle fonction, le cas échéant, y remplit chaque membre?

3. Qui est le commissaire de cinématographie de l'Etat et est-il membre du Bureau de cinématographie?

4. Combien de fois le Bureau a-t-il siégé au cours de 1945, à quelles dates et qui a assisté à chacune de ses séances?

5. Les séances de la commission sont-elles ouvertes au public?

6. Des personnes autres que les membres du Bureau ont-elles assisté à ces séances? Dans l'affirmative, quelles sont ces personnes et en quelles occasions ont-elles assisté aux séances?

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Isnor—1. Y a-t-il un édifice que possède ou contrôle le gouvernement et qui porte le nom de la Tour Martello dans le parc Point Pleasant à Halifax?

2. Dans l'affirmative, *a*) quand a-t-il été construit; *b*) par qui; c) quel en a été le coût; *d*) quels en ont été les frais d'entretien de 1940 à 1945 inclusivement?

3. L'édifice est-il ouvert au public?

4. Y a-t-il un concierge chargé de faire visiter la Tour aux touristes?

Par M. Charlton—Combien de demandes le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il reçues pour les logements que l'on est actuellement à construire à Brantford, Ontario, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

Par M. Murphy—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes touchant la pollution des eaux de la rivière St. Clair par suites des opérations de la *Polymer Corporation Limited,* ou de l'une de ses filiales ou de ses usines, depuis le 1er octobre 1945?

2. Dans l'affirmative, que fait-on dans le but de faire disparaître et de diminuer cette incommodité?

Par M. Murphy—1. Combien de demandes d'achats de fermes sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le comté de Lambton, sont actuellement en suspens en attendant qu'on en fasse l'inspection?

2. Combien a-t-on acheté de fermes dans ce comté depuis l'entrée en vigueur de ladite loi?

3. Quelle était l'étendue de chaque ferme et quel prix a-t-on payé pour chacune?

Par M. Pouliot—Quelle est la somme totale de tous les paiements effectués, chaque année, pour des fins de guerre, dans d'autres pays, à l'extérieur du Canada, par le gouvernement fédéral, ou chacun de ses organismes, depuis le 1er septembre 1939?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est résolu,—Que mercredi le 8 mai, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement aient priorité, les mercredis, sur toutes les autres affaires, sauf la présentation des projets de loi, les questions des députés et les avis de motions pour la production de documents.

Le Bill No 28, Loi concernant un Accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le 6 mars 1946, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Bracken propose en amendement, appuyé par M. Green:

Que l'on retranche de la motion tous les mots placés après "que" et qu'on les remplace par les suivants:

La Chambre est d'avis que la politique du gouvernement de plafonner les prix des produits de la ferme détourne de produire la nourriture nécessaire et

impose aux producteurs de denrées alimentaires du Canada une part injuste du fardeau provenant du maintien de la politique gouvernementale de la stabilisation des prix.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de Mme Strum.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 7 MAI 1946

PRIÈRES.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour M. Mackenzie King,—Copies de l'Accord conclu entre le Canada, Terre-Neuve et le Royaume-Uni, au sujet d'installations de défense prises à Terre-Neuve, et signé à St-Jean et à Londres, les 8 avril et 3 mai 1946. Versions anglaise et française. (Recueil des traités, 1946-15).

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1946,—Etat montrant:—1. Le 31 mars 1946, dans quels bureaux de poste au Canada le ministère avait-il l'habitude de vendre des timbres-postes au public sans accorder de commission pour ces ventes?

2. Vend-on des timbres-postes dans les bureaux de poste au Canada par l'entremise de particuliers ou de compagnies qui reçoivent une commission pour de telles ventes? Dans l'affirmative, dans quels bureaux de poste et à quel taux de commission ou à quelles conditions?

3. Y a-t-il des personnes ou compagnies, autres que celles qui vendent des timbres dans les bureaux de poste réguliers, qui reçoivent une commission pour la vente de timbres? Dans l'affirmative, à quel taux de commission et à quelles conditions?

4. Au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946, combien de personnes ou compagnies ont reçu des commissions pour les ventes susmentionnées?

5. Quels sont les cas généraux où le montant des ventes de timbres dans leurs propres bureaux de poste affecte le traitement ou la rémunération des maîtres de poste?

6. Relativement aux personnes ou compagnies visées aux questions 2 et 3, combien, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946, ont reçu des commissions *a*) inférieures à $1,000; *b*) de $1,000 à $5,000; *c*) de plus de $5,000?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Combien de départements chaque ministre de la Couronne a-t-il sous sa juridiction?

2. Quels sont ces départements?

3. Qui est sous-ministre de chaque département?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Copie de toute correspondance entre M. David, architecte, de Montréal, P.Q., et toute personne à son emploi, et le ministère de la Défense nationale, et ou le ministère des Travaux publics, et ou le ministère des Affaires des anciens combattants, concernant les plans (et leur annulation, le cas échéant), pour l'érection future du Currie Memorial Hospital et ou de l'hôpital pour les soldats convalescents dans la ville de Montréal.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien de prétendus déserteurs de l'armée américaine ont été appréhendés et remis aux autorités des Etats-Unis en vertu des dispositions du décret du conseil C.P. 6577?

2. Combien de Canadiens vivant aux Etats-Unis ont été renvoyés au Canada en vertu des arrangements réciproques?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946,—Etat montrant:—1. De quelles sources provenaient les approvisionnements d'huile importée dans les provinces des Prairies en 1946?

2. Quelle était la quantité provenant de chaque source?

3. Quel était l'endroit de livraison de cette huile pour chaque source?

4. Quelles étaient les sociétés à qui cette huile était livrée, et en quelle quantité à chaque société?

5. Quelle subvention payait-on par baril dans chaque cas?

6. Quel était le coût de cette huile par baril à la source d'approvisionnement?

7. Quels étaient les taux de transport dans chaque cas?

8. Quel était le poids spécifique de l'huile à la source d'approvisionnement dans chaque cas?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1946,—Etat montrant:—1. A-t-on autorisé la construction d'une patinoire pour les casernes maritimes royales canadiennes à Esquimalt, C.-B.?

2. Dans l'affirmative, à combien évalue-t-on le coût de cet édifice?

3. La construction en a-t-elle été commencée?

4. Dans l'affirmative, a-t-on accordé quelque priorité pour les matériaux de construction?

5. A-t-on reçu des demandes de permis de construction pour une patinoire civique à Victoria?

6. Dans l'affirmative, a-t-on accordé ou refusé des permis de construction dans le cas de la patinoire civique?

7. Si les permis ont été refusés, quelle en a été la raison?

Le Bill No 28, Loi concernant un Accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le 6 mars 1946, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification;

M. Ilsley propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott, Adamson, Argue, Baker, Barrett, Beaudoin, Belzile, Benidickson, Bentley, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Black (Châteauguay-Huntingdon), Black (Cumberland), Black (Yukon), Blackmore, Blair, Blanchette, Bonnier, Boucher, Bourget, Bowerman, Bracken, Bradette, Bradshaw, Bridges, Brown, Brunelle, Bryce, Burton, Campbell, Cardiff, Case, Casselman, Castleden, Clark, Cleaver, Cloutier, Cockeram, Coldwell, Côté (Matapédia-Matane), Côté (Verdun), Croll, Cruickshank,

Daniel, Dechêne, Denis, Desmond, Diefenbaker, Dion (Lac St-Jean-Roberval), Douglas, Drope, Emmerson, Eudes, Farquhar, Ferguson, Fleming, Fontaine, Fournier (Hull), Fraser, Fulton, Gariépy, Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gillis, Gingues, Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Green, Hackett, Hallé, Hansell, Harkness, Harris (Danforth), Harris (Grey-Bruce), Healy, Herridge, Hlynka, Hodgson, Howe, Ilsley, Irvine, Isnor, Jaenicke,

Jaques, Jean, Johnston, Jutras, Kirk, Knight, Kuhl, Lafontaine, Lalonde, Léger, Lennard, Little, Lockhart, Low, McCubbin, McCulloch (Pictou), McCullough (Assiniboïa), Macdonald (Brantford), McDonald (Parry Sound), McGarry, McGregor, McIlraith, MacInnis, McIvor, McKay, Mackenzie, MacKinnon, MacLean, McLure, MacNicol, Maloney, Marier, Marquis, Marshall, Martin, Matthews (Brandon), Matthews (Kootenay-Est), Mayhew, Merritt, Michaud,

Mitchell, Moore, Mullins, Mutch, Nicholson, Nixon, Parent, Pearkes, Pinard, Probe, Quelch, Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Rinfret, Robinson (Bruce), Ross (St. Paul's), Ross (Souris), St-Laurent, Senn, Shaw, Sinclair (Vancouver-Nord), Sinnott, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Smith (York-Nord), Stewart (Winnipeg-Nord), Stuart (Charlotte), Stirling, Stokes, Strum, Mme, Townley-Smith, Tremblay, Viau, Webb, Weir, White (Hastings-Peterborough), Whitman, Winkler, Wright, Wylie.—167

CONTRE:

Messieurs

Dorion, Gagnon, LaCroix, Hamel, Pouliot.—6 Lacombe,

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Appel des ordres pour les bills privés et publics en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et transmis pour étude à leur comité respectif, comme suit:

Au *comité permanent des Bills privés:*

Bill No 30, (H du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Conseil national des Femmes du Canada".

Au *comité permanent de la Banque et du commerce:*

Bill No 59, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Acceptance Corporation*".

Bill No 60, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Rupert's Land Trading Company*".

(*Bills publics*)

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Fair:—Que le Bill No 5, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé de 1935, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics ayant expiré;

Le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 8 MAI 1946

PRIÈRES.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quels sont actuellement les stocks visibles d'orge propre au maltage au Canada?

2. Exporte-t-on aux Etats-Unis de l'orge propre au maltage?

3. Depuis octobre 1945, quelle quantité d'orge propre au maltage a été exportée au cours de chaque mois?

4. *a*) Exporte-t-on aux Etats-Unis du malt de brasserie? *b*) Quelles quantités a-t-on exportées chaque mois depuis octobre 1945?

5. Quelle quantité de bière canadienne a été exportée aux Etats-Unis au cours de chaque année depuis 1940, et au cours de chaque mois depuis octobre 1945?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'automobiles de voyageurs du modèle de 1946 le gouvernement a-t-il achetés?

2. Quels ministères ont fait ces achats?

3. *a*) Quel nombre, *b*) quelle marque et/ou quel modèle ont été achetés par chaque ministère?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'emplacements d'aérodromes ont été exploités dans le district intérieur sud-ouest de Vancouver-New-Westminster de la Colombie-Britannique?

2. Existe-t-il d'autres emplacements qui pourraient être exploités?

3. Dans l'affirmative, Boundary Bay en est-il un?

4. Garde-t-on cet emplacement à cet effet?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Budget des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, pour l'année civile 1946.

Sur motion de M. Chevrier, il est ordonné,—Que le budget des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, pour l'année civile 1946, déposé aujourd'hui, soit transmis au comité sessionnel des Chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle.

Les bills suivants sont lus respectivement la première fois, du consentement de la Chambre, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 61, Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon. —M. *Glen*.

Bill No 62, Loi modifiant la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon. —M. *Glen*.

Bill No 63, Loi concernant les limites de certains parcs nationaux. —M. *Glen*.

Bill No 64, Loi modifiant la Loi sur les aliments du bétail, 1937.— M. *Gardiner*.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Gillis—1. Au cours de la période du 1er octobre 1943 au 1er novembre 1945, des navires ont-ils été réparés, en vertu des contrats E.R.A., *a*) par l'*Atlantic Spring and Machine Company Limited*, et *b*) par la *Pushie's Machine Shop*, de Sydney, Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces navires et les montants payés aux maisons ci-haut mentionnées pour ces réparations?

Par M. Dorion—1. A quelle date le Dr David Shugar est-il entré au service de l'administration fédérale?

2. Quelle était son occupation avant son entrée dans le service?

3. Par qui a-t-il été recommandé?

4. Quelle était son occupation vers la fin de janvier 1946?

5. Quelle était son occupation le, et après le 13 mars 1946?

6. A-t-il subi un examen de la Commission du Service civil?

7. La Commission du Service civil a-t-elle annoncé publiquement l'ouverture de la position que le Dr David Shugar a été appelé à remplir?

8. Dans l'affirmative, de quelle manière ont été faites ces annonces?

9. Si non, pourquoi?

10. Des applications ont-elles été faites par d'autres personnes pour la position que le Dr David Shugar a été appelé à remplir? Le cas échéant, quelles sont ces personnes?

11. Est-il Canadien de naissance ou par naturalisation?

12. Si par naturalisation, à quelle date a-t-il obtenu son certificat?

13. Quelles étaient les qualifications du Dr David Shugar?

14. La position qu'il occupait le, ou après le 13 mars 1946, était-elle occupée par quelqu'un autre auparavant?

15. Le cas échéant, par qui, et quand était-elle devenue vacante?

16. Si non, quand cette position a-t-elle été créée?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Diefenbaker—1. Par province, combien de poursuites ont été intentées contre des personnes de l'armée, *a*) du 1er janvier 1945 au 1er janvier 1946, *b*) du 1er janvier 1946 jusqu'à cette date, pour cause (i) de désertion, (ii) d'absence sans permission?

2. Par province, dans combien de cas a-t-on imposé *a*) des sentences aux pénitenciers, *b*) des sentences d'emprisonnement, *c*) des amendes, à la suite de chacune de ces infractions?

Par M. Knight—1. Les membres du corps civil des pompiers canadiens ont-ils à payer l'impôt sur le revenu sur la solde qu'ils ont reçue pendant leur activité de service outre-mer?

2. Quelque partie de cette taxe a-t-elle été déduite à la source lorsque cette solde leur était payée?

3. Sinon, pourquoi n'y a-t-il pas eu déduction à la source?

4. Des membres du corps des pompiers paient-ils actuellement de l'impôt sur le revenu sur ces salaires ou cette solde?

Par M. Low—Quel est le total des montants payés en loyer par le gouvernement fédéral pour des bureaux dans la ville d'Edmonton pour la période du 1er septembre 1939 au 31 mars 1945?

Par M. Pouliot—A propos de M. L. W. Moffit, examinateur du service civil:

1. Quels sont ses antécédents et qu'a-t-il fait avant d'être nommé à la Commission du service civil?

2. *a*) A-t-il obtenu congé de ses fonctions au département comme examinateur du service civil et *b*) occupe-t-il encore son bureau à la Commission du service civil (Edifice Harris-Campbell)?

3. A-t-il été autorisé à faire un travail entièrement différent de celui d'examinateur du service civil et, dans l'affirmative, *a*) à partir de quelle date et *b*) quel est ce travail?

4. Est-il encore payé comme examinateur du service civil pour accomplir ce travail différent et, le cas échéant, combien?

5. A-t-il reçu quelque chose pour ses dépenses de déplacement ou de subsistance depuis la date ci-haut mentionnée et, le cas échéant, combien?

6. Depuis la date ci-haut mentionnée, lui a-t-on permis d'avoir les services de un ou plusieurs sténographes et dactylographes et, le cas échéant, quels étaient-ils?

7. Lui a-t-on permis de faire usage de la papeterie du gouvernement pour son travail?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Probe—1. Quels bureaux du gouvernement canadien ou quels autres bureaux canadiens de l'immigration fonctionnaient en Europe avant la guerre?

2. Quel était le coût d'administration de chacun de ces bureaux pour la dernière année de leur fonctionnement?

3. Quels bureaux en Europe fonctionnent encore? Quels bureaux ont été fermés?

4. Quelles mesures est-on à prendre pour rouvrir ces bureaux?

Par M. Thatcher—1. Combien de demandes, de chaque province, la Commission canadienne du prêt agricole a-t-elle reçues, depuis le 1er janvier 1946?

2. Par province, combien de ces demandes de prêt ont été approuvées?

3. Par province, combien de ces prêts ont été actuellement effectuées par la Commission au cours de la même période?

4. Quelque membre ou fonctionnaire du gouvernement a-t-il donné quelques directives particulières au sujet de l'octroi des prêts en Saskatchewan?

5. Dans l'affirmative, quelle était la teneur de ces directives?

Par M. Zaplitny—1. Quels sont les noms et adresses de toutes les personnes à l'emploi du gouvernement fédéral dans le parc national de Riding Mountain?

2. *a*) Quelles sont les fonctions, *b*) quel est le traitement de ces personnes?

3. Quelle est la date de nomination de chaque employé et quelle est la durée de chaque nomination?

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à pourvoir au fonctionnement et au financement des compagnies de l'Etat, à définir leur statut comme mandataires de Sa Majesté, et à pourvoir, de plus, à la retraite, à la pension et aux autres droits des employés de ces compagnies.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Et la Chambre reprend l'étude en comité plénier du Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 9 MAI 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils recommandent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 65, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Rosina Burnett Walters".

Bill No 66, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Violet Unsworth Thomas".

Bill No 67, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Louisa Wilcox Reid".

Bill No 68, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Carter Eaton".

Bill No 69, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Coyle Frances".

Bill No 70, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Irene Moore Hawes".

Bill No 71, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lillian Butler May".

Bill No 72, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ethel Standring Weldon".

Bill No 73, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Maude Foy Gage".

Bill No 74, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Burley Beresford".

Bill No 75, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Eleonora Cantlie Angus".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce plus haut mentionnées, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quels ministères ou organismes du gouvernement fédéral offrent des programmes sur le réseau de la société Radio-Canada ou sur tous autres postes radiophoniques à travers le Canada ou les Etats-Unis?

2. Quels sont ces programmes?

3. Quel est, dans chaque cas, le but de ces émissions?

4. Combien en coûte-t-il par semaine pour chacune de ces radiodiffusions?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on accordé de subventions sous le régime de la Loi de 1907 sur les installations frigorifiques?

2. A qui a-t-on accordé ces subventions?

3. A quelles fins, dans chaque cas, a-t-on accordé ces subventions?

4. Quel a été le montant de la subvention dans chaque cas?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 avril 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'édifices le gouvernement fédéral a-t-il *a*) construits, *b*) loués, à Kamloops, Colombie-Britannique, pour loger la division (1) des magasins militaires, (2) du matériel sanitaire du district No 11, et (3) le personnel et les magasins du corps royal des ingénieurs établis à cet endroit?

2. Quel est le nombre de bâtiments pour chaque service?

3. Combien d'édifices de chaque service sont actuellement évacués?

4. Quelles mesures a-t-on prises, ou compte-t-on prendre, en vue de disposer de ces édifices?

5. La Corporation des biens de guerre a-t-elle déjà mis en vente, vendu ou loué quelqu'un de ces édifices et, s'il en est ainsi, quels sont-ils?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel est, remis au point, le total des pertes causées par le feu dans les divers camps et bâtiments, au Canada, occupés par les forces armées au cours de la dernière guerre, depuis le rapport déposé en 1944?

2. Où ont eu lieu ces incendies?

3. Quel était le montant des assurances à l'égard de chaque endroit?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McKay—1. En quelle année ont été érigés les bureaux de poste actuels *a*) à Foam Lake, *b*) à Lanigan, en Saskatchewan?

2. Quelle a été la recette provenant du bureau de poste de Foam Lake au cours de chaque année, de 1938 à 1945 inclusivement?

3. Quelle recette exige-t-on d'un bureau de poste pour justifier la construction d'un édifice postal par le gouvernement fédéral?

Par M. Isnor—1. Le Premier Ministre a-t-il reçu, de la section d'Amherst de la Légion canadienne de la Ligue des services de l'Empire britannique, une protestation contre l'emprisonnement de Kurt Meyer au pénitencier de Dorchester?

2. Dans l'affirmative, quelle disposition, s'il en est, a été prise en vue de transférer ce prisonnier dans un autre pénitencier?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 10 MAI 1946

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés à l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Mary MacDonald Short Browne, de Montréal, P.Q., épouse d'Albert Bateman Browne.

De Pauline Frances Beaton Bridgeman, de Verdun, P.Q., épouse d'Allan Edwin William Bridgeman.

De Paul Martial Chevalier, de Montréal, P.Q., époux de Mary Claire Rea Chevalier.

D'Ida Solomon Caplan, de Montréal, P.Q., épouse d'Irving Caplan.

De Jean Wilbur Cassils Dawes, de Montréal, P.Q., épouse d'Ormiston James Norman Dawes.

D'Ellen Margaret Price Garvie, de Montréal, P.Q., épouse de William Joshua Grenville Garvie.

D'Edmund Lionel Hurd, de Bulwer, P.Q., époux d'Eva Mary Wood Hurd.

De John Anderson Hutchins, de Montréal, P.Q., époux de Mary Isobel Stuart Saunders Hutchins.

De Walter Vernon Lewis, de Montréal, P.Q., époux de Patricia Elizabeth Fawcett Lewis.

De James Lamb Runciman, de Montréal, P.Q., époux de Hazel Elizabeth Carvell Runciman.

De Francis John Stone, de Hatley-Nord, P.Q., époux de Mervyn Lynnette Patricia Freeman Stone.

De Mildred Cavers Watson, de Verdun, P.Q., épouse de James Allan Watson.

M. MacLean, du comité permanent du Règlement, dépose le premier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Le 29 avril 1946, cinquante-quatre pétitions introductives de bills privés ont été soumises à la Chambre.

Le 30 avril 1946, le greffier des pétitions a signalé à ce sujet que "le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, elles ne devraient pas être reçues". Plus tard ce jour-là la Chambre a déféré les cinquante-quatre pétitions susdites à votre comité "pour qu'il fasse à leur endroit les recommandations qu'il jugera convenables".

L'article 92 du Règlement énonce que les pétitions introductives de bills privés "ne sont reçues par la Chambre que si elles sont présentées dans les six premières semaines de la session".

Les six premières semaines de la session se sont terminées le 24 avril 1946, mais vu l'ajournement de la Chambre le 17 avril 1946, les pétitions transmises au greffier de la Chambre au cours de la dernière semaine—du 18 au 24 avril 1946—l'une des six premières semaines de la session, ne purent être soumises avant que la Chambre ne reprît ses séances le 29 avril 1946.

Votre comité recommande que toutes les pétitions introductives de bills privés transmises au greffier de la Chambre du 18 au 24 avril 1946, selon l'énumération ci-après, soient considérées comme ayant été soumises à la Chambre au cours des six premières semaines de la session, et qu'elles soient lues et reçues.

No de la pétition

274 De la *Workers Benevolent Association of Canada.*
275 De la *Canadian Indemnity Company.*
276 De la *Canadian Fire Insurance Company.*
277 De William Mossman Dubrule et autres de Prescott, Ont., pour la constitution en corporation de la *Prescott and Ogdensburg Bridge Company.*
278 De Hilldron A. Crofford, de Delisle, Sask., et autres, pour la constitution en corporation de la *Cooperative Life of Canada.*
279 D'Albert D. Marshall, D'Heinsberg, Alberta, et autres, pour la constitution en corporation des *Evangelical Churches of Pentecost.*
280 De la Société des Artisans Canadiens-Français.

DIVORCES

281 De Marie-Irène-Clémentine Elizabeth Ash.
282 De Charles Horatio Baldwin.
283 De Rita Vallerand Barraclough.
284 De Joseph-Euclide Beaudoin.
285 De James Arthur Bellows.
286 De John Boosamra.
287 De Mary Rose Ellement Boulet.
288 De Herménégilde Bruneau.
289 De Dollard Charest.
290 De Ross David Chartier.
291 De Gaston-Marcel Chapdelaine.

292 De Lillian Doris Howard Clark.
293 De Harold Clayton Webb Clout.
294 De Helen Agnes Stuart Colt.
295 De Lloyd George Corbett.
297 De Clinton Leslie Dobson.
298 De Muriel Elizabeth Clarke Gagnon.
299 De Josephine Isabelle Nicholls Broglie Geoffrion.
300 D'Anne Goldsmith Glick.
301 De Mary Alice Berrigan Hamelin.
302 D'Elizabeth-S. Hamelin.
303 De Myrtle Ethel Anderson Hamill.
304 De George Cristie Henderson.
305 De Harry Hys.
306 De Frances Mary Fisk Irwin.
307 De Lucille-Aimée Cadieux Lacombe.
308 De Fay Podolne Litwin.
309 De Leah Helen Shute Main.
310 De Jean Stewart Lavery Martin.
311 De Barbara Robertson MacNab.
312 D'Eloi Paquette.
313 De Conrad Prévost.
314 De Marie-Rose-Yvette Breton Phillips.
315 De Helen Louise Willcox Reid.
316 D'Yvonne-Rachel Mayer Richard.
317 De Jean Ethelwynne Marshall Ross.
318 De Mayford Roy Roy.
319 De Pearl Summers Slater.
320 De Jean Alexandra Oughtred Scott.
321 D'Albert Sephton.
322 De Dawz Veitch Sims.
323 De Fanny Pustopedsky Sobolevicius.
324 De Joseph-Henri Veaudry.
325 D'Edna Marjorie Pitts Wellington.
326 De Thomas Gordon Williams.
327 De Catherine Edith Thompson Williamson.

L'une des pétitions déférées à votre comité pour étude, à savoir, la pétition No 296, de Bruno Côté, pour l'obtention d'un bill de divorce, fut transmise le 26 avril 1946, soit deux jours après l'expiration des six premières semaines de la session. A ce sujet, il a été établi à la satisfaction de votre comité qu'une pétition avait été soumise à la dernière session, mais qu'il n'avait pu y être donné suite à l'époque, et que l'indisposition de l'intéressé a causé le dépôt tardif de la pétition à la session actuelle.

En ce qui concerne ladite pétition de Bruno Côté, votre comité recommande:

1. Que soit suspendue l'application de l'article 92 du Règlement et que la pétition soit lue et reçue.

2. Que soit suspendue l'application de l'article 93 (3) *c*) du Règlement.

3. Que, relativement aux recommandations Nos 1 et 2, soit suspendue l'application de l'article 93 (3) *a*) du Règlement.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 65, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Rosina Burnett Walters".—M. *Maybank*.

Bill No 66, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Violet Unsworth Thomas".—M. *Maybank*.

Bill No 67, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Louisa Willcox Reid".—M. *Maybank*.

Bill No 68, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Carter Eaton".—M. *MacLean*.

Bill No 69, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Coyle Frances".—M. *Stuart* (Charlotte).

Bill No 70, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Irene Moore Hawes".—M. *Maybank*.

Bill No 71, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lillian Butler May".—M. *Maybank*.

Bill No 72, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ethel Standring Weldon".—M. *Maybank*.

Bill No 73, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Maude Foy Gage".—M. *MacLean*.

Bill No 74, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Burley Beresford".—M. *MacLean*.

Bill No 75, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Eleonora Cantlie Angus".—M. *Maybank*.

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que les votes Nos 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55 et 56, qui traitent des Affaires extérieures, et transmis pour étude au comité des Subsides, le 26 mars 1946, soient retirés de ce comité et transmis pour les mêmes fins au comité des Affaires extérieures.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont alors lus séparément la deuxième fois sur division et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires à ces bills avaient été soumises), à savoir:

Bill No 37, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Evelyn Dormer".

Bill No 48, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ruth Weir Allan".

Bill No 18, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliana-Edmonda-Isabella-Ferdinanda Becquaert de Beaujeu".

(*Bills publics*)

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Fair:—Que le Bill No 5, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé de 1935, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. MacKinnon.

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend sa séance en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Services de l'administration

1 Administration	$ 163,190 00
2 Division de la publicité et de la propagande	154,804 00
3 Comité consultatif des services agricoles	3,000 00
4 Contribution aux *Empire Bureaux*	47,397 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 13 MAI 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans aucune modification:

Bill No 28, Loi concernant un Accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le six mars 1946.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 76, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Stuart White".

Bill No 77, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Morton Montgomery".

Bill No 78, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Clare Ward Davis Murray".

Bill No 79, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Genevieve Johnson Potter".

Bill No 80, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wanita Winifred Ellerton Upton".

Bill No 81, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Victor-Emile Tassé".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce plus haut mentionnées, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. McCullough (*Pictou*), du comité sessionnel des Chemins de fer et de la marine marchande que l'Etat possède, exploite et contrôle, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement;
2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre;
3. Que son quorum soit réduit de 12 à 8.

Sur motion de M. McCullough (*Pictou*), ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. MacLean, le premier rapport du comité permanent du Règlement, déposé le 10 mai 1946, est agréé.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1946,—Etat montrant:—1. A quelle aide financière ont droit les anciens combattants qui résident dans la région de Whitehorse au Yukon?

2. Des terres agricoles approuvées sont-elles mises à la disposition des anciens combattants, dans ce district, pour des fins d'établissement?

3. Les anciens combattants peuvent-ils acheter une propriété et remplir les conditions requises pour la construction de maisons dans Whitehorse?

4. Quelles mesures ont été adoptées par le ministère des Affaires des anciens combattants en vue de la réadaptation des anciens combattants dans le territoire du Yukon?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Depuis 1941 inclusivement, quelle quantité de chaque espèce *a*) d'aliments, *b*) de combustible, *c*) d'armes, *d*) de munitions, *e*) de véhicules et de pièces de véhicules, *f*) d'avions et de pièces d'avions, *g*) d'autre matériel de guerre, *h*) de caoutchouc et *i*) d'autres produits manufacturés le Canada a-t-il expédiée chaque année à la Russie, (1) directement, (2) via le Royaume-Uni et (3) via les Etats-Unis?

2. Quelle est la valeur totale de ces expéditions?

3. Quel est le total des paiements faits par la Russie au Canada depuis la date ci-dessus mentionnée?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre *a*) d'enquêteurs, *b*) d'autres fonctionnaires, agents et membres du personnel actuellement à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Quelle somme a-t-on payée *a*) en salaires, *b*) en honoraires, *c*) en déboursés, pour le compte de ces employés, depuis la création de la commission jusqu'à date?

3. Depuis les débuts de la commission jusqu'à date, quelle est le total des dépenses *a*) en loyers, *b*) en autres frais à l'exclusion des salaires, honoraires ou déboursés?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai 1946,—Etat montrant:—1. En quelle année ont été érigés les bureaux de poste actuels *a*) à Foam Lake, *b*) à Lanigan, en Saskatchewan?

2. Quelle a été la recette provenant du bureau de poste de Foam Lake au cours de chaque année, de 1938 à 1945 inclusivement?

3. Quelle recette exige-t-on d'un bureau de poste pour justifier la construction d'un édifice postal par le gouvernement fédéral?

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Fournier (*Hull*), membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du conseil des administrateurs de la Galerie nationale du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1945. (Editions française et anglaise).

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport sur les opérations en vertu des dispositions de la Loi sur l'Accord de Bretton-Woods, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Winkler—1. Combien d'anciens combattants, *a*) de la première, *b*) de la seconde guerre mondiale, ont demandé et obtenu une terre sous le régime de la Loi d'établissement de soldats ou de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le district électoral de Lisgar?

2. Parmi ceux-ci, combien ont fait face à tous les paiements dus et redevables en vertu de leurs contrats?

3. Combien ont fait une demande de secours sous le régime de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers?

4. Quelle somme, exprimée en dollars, représentent ces secours ainsi demandés?

5. Dans le district électoral de Lisgar, combien sont encore endettés sous le régime de la Loi d'établissement de soldats et quel est le montant total de ces redevances?

Par M. Black (*Cumberland*)—1. A-t-on promis une solde plus élevée aux membres des forces armées qui ont été affectés au service, ou se sont engagés comme volontaires et ont servi sur le théâtre des hostilités dans le Pacifique?

2. A quelle date cette augmentation de solde a-t-elle commencé et est-elle encore en vigueur?

3. Quel était le barême des soldes accrues pour les divers grades?

4. A-t-on refusé cette plus haute solde à quelques officiers et soldats qui ont servi dans le théâtre du Pacifique? Le cas échéant, pourquoi?

Par M. Black (*Cumberland*)—1. De quels bâtiments et terrains d'exposition le gouvernement a-t-il pris possession, par achat, expropriation ou loyer, depuis le commencement de la guerre, en disant où ils sont situés et à quelle fin on en a pris possession?

2. Quel était le prix d'achat ou le loyer annuel, et pour quelle durée en a-t-on pris possession, en donnant la date du commencement et de la fin de l'occupation?

3. Quel est le total des dépenses faites par le gouvernement pour ou sur chaque propriété pour *a*) son agrandissement, *b*) son amélioration, *c*) son aménagement, et ces dépenses demeurent-elles pour le bénéfice des premiers propriétaires?

4. Quelles ont été les pertes causées par le feu ou les autres dégâts survenus à chaque propriété pendant qu'elle était en la possession du gouvernement, en donnant le montant perçu en assurances et le coût de renouvellement ou de remplacement de la propriété dans chaque cas?

Par M. Diefenbaker—1. Combien d'avocats en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba ont reçu des paiements pour services rendus, ou des honoraires, de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre depuis 1939?

2. Quels sont leurs noms, et combien chacun a-t-il reçu?

3. Reste-t-il quelque solde à payer sur les comptes rendus? Dans l'affirmative, à qui et combien?

Par M. Cockeram—1. Quel est le montant, y compris les dons, qui a été payé à la Commission des fonds régimentaires, pour le compte des fonds de cantine, depuis le 1er septembre 1939, par *a*) les forces navales, *b*) l'armée, *c*) l'aviation, *d*) les Services de guerre de la Légion canadienne, les Chevaliers de Colomb, le Y.M.C.A., l'Armée du Salut et par toutes autres sources?

2. Comment cet argent est-il placé et quel taux d'intérêt rapporte-t-il?

3. A quelles fins les fonds doivent-ils servir?

4. Quels sont les membres chargés de l'administration actuelle de ces fonds, quel est le nombre des membres de leur personnel et quels traitements leur verse-t-on ainsi qu'aux membres de leur personnel?

Par M. Cockeram—1. Quel a été le coût total de l'administration de la Loi de 1944 sur les allocations familiales pour les six premiers mois de son application?

2. Combien d'employés, *a*) temporaires, *b*) permanents du gouvernement fédéral étaient affectés à l'administration de la loi le 31 décembre 1945 et quel en est le nombre actuel?

3. Combien de ces employés reçoivent des traitements *a*) inférieurs à $1,500; *b*) de $1,500 à $2,500; *c*) de $2,500 à $3,600; *d*) supérieurs à $3,600; *e*) de $5,000 et plus, et quel a été le total des salaires ou traitements du 1er juillet au 31 décembre de l'année 1945?

4. Quel est le nom et quelles sont les fonctions de chaque personne employée pour l'administration de la Loi et recevant $5,000 ou plus en traitement, et quel est le montant du traitement ou de toute autre rémunération payés dans chaque cas?

5. Quel est le montant total payé ou évalué (pour fins de comptabilité), pour le loyer annuel des locaux utilisés pour l'administration de la Loi sur les allocations familiales?

6. Quel est le montant total dépensé pour l'achat de locaux servant pour l'administration de la Loi?

7. Combien emploie-t-on d'enquêteurs sous le régime de la Loi et quel en est le nombre employé dans chaque province?

8. Quel a été le coût total des enquêtes pour les six premiers mois de l'application de la Loi?

9. Combien d'argent a-t-on dépensé pour les fins de la publicité, *a*) par la radio, *b*) par les journaux et périodiques, *c*) par la poste, au cours des six premiers mois de l'application de la Loi?

10. Quel a été le montant total payé en allocations familiales au cours des six premiers mois de l'application de la Loi?

11. Combien de familles recevaient des allocations familiales à la fin des six premiers mois de l'application de la Loi?

12. Combien de familles reçoivent présentement des allocations familiales?

Par M. Sinclair (*Vancouver-Nord*)—1. Quelle est l'étendue totale de l'espace pour bureaux qui a été louée dans des édifices privés, dans la ville de Vancouver, par tous ministères du gouvernement fédéral, compagnies de la Couronne, commissions royales et tous autres organismes du gouvernement fédéral?

2. Quelle est l'étendue totale de l'espace pour bureaux dans les trois édifices du gouvernement, sur la 4ème Avenue-ouest, dans la ville de Vancouver, qui était occupée, au cours de la guerre, par la marine, l'armée et l'aviation?

3. Combien d'anciens combattants, dans la ville de Vancouver, ont été incapables d'obtenir de l'espace pour bureaux afin de reprendre leurs carrières professionnelles ou commerciales après leur licenciement?

Par M. Winkler—1. Combien d'officiers des forces permanentes *a*) de la marine, *b*) de l'armée, *c*) de l'aviation ont été libérés du service, depuis le jour V-E, sans pension pour cause *a*) d'invalidité, *b*) de mauvaise conduite ou d'incompétence, *c*) pour toute autre raison?

2. Combien de cas des catégories précitées sont encore à l'étude?

Les adresses suivantes à Son Excellence le Gouverneur général sont votées et l'ordre suivant est transmis à l'officier compétent:

Par M. Murphy—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous contrats, ententes, lettres, et autres documents tenant lieu de contrat, signés ou conclus, en tous temps depuis le 1er septembre 1945, entre la *Polymer Corporation Limited* et l'*Imperial Oil Limited*, et entre la *Polymer Corporation Limited* et la *St. Clair Processing Corporation Limited*, et entre la *Polymer Corporation Limited* et la *Dow Chemical Company of Canada*.

Aussi, copie de tous arrêtés en conseil relatifs à la *Polymer Corporation Limited* datés depuis le 1er septembre 1945.

Par M. Murphy—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, contrats et autres documents échangés, du 31 janvier 1942 au 1er mai 1946, entre le ministère des Transports, ou tout autre ministère du gouvernement, et la *Dominion Transportation Company* et la *Owen Sound Transportation Company*.

Aussi, copie de tous décrets du conseil depuis le 31 janvier 1942 touchant la *Dominion Transportation Company* et la *Owen Sound Transportation Company*.

Par M. Murphy—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous contrats, ententes, lettres et autres documents tenant lieu de contrats, signés ou conclus à quelque date que ce soit, entre le 1er janvier 1942 et le 1er septembre 1945, entre la *Polymer Corporation Limited* et la *Dow Chemical Company of Canada*.

Aussi, copie de tous décrets du conseil datés depuis le 1er janvier 1942 se rapportant à la *Dow Chemical Company of Canada*.

Par M. Zaplitny—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés, de 1939 jusqu'à date, entre le ministère des Postes, ou tout autre ministère du gouvernement, et tous particuliers et groupements au sujet de la construction d'un édifice public à Grandview, Manitoba.

M. Glen propose—Qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour faire l'examen et l'étude de la Loi des Indiens, chapitre 98 des Statuts revisés du Canada, 1927, et de ses amendements, et proposer les modifications qu'il jugera utiles et que ce comité soit autorisé à faire enquête et rapport sur l'administration des Affaires indiennes en général et, en particulier, sur les questions suivantes:

1. Les droits et obligations découlant de traités;
2. La qualité de membre de la bande;
3. L'obligation des Indiens à payer les taxes;
4. L'émancipation, libre ou obligatoire, des Indiens;
5. L'aptitude des Indiens à voter aux élections fédérales;
6. L'empiètement des blancs sur les réserves indiennes;
7. Le fonctionnement des externats et des internats à l'usage des Indiens; et
8. Toute autre question ou tout autre sujet concernant le statut social et économique des Indiens et leur avancement, qui, de l'avis de ce comité, devrait être incorporé dans la Loi revisée.

Que les membres suivants soient nommés pour représenter la Chambre des communes au sein de ce comité mixte, savoir: Messieurs Arsenault, Blackmore, Brown, Brunelle, Bryce, Case, Castleden, Charlton, Farquhar, Gariépy, Gibson (*Comox-Alberni*), Glen, Harkness, Little, MacNicol, MacLean, Matthews (*Brandon*), Raymond (*Wright*), Reid, Richard (*Gloucester*), Stanfield et Stirling.

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour inviter Leurs Honneurs à nommer les Sénateurs qui doivent les représenter au sein de ce comité mixte spécial.

Que ce comité soit autorisé à instituer, avec les membres qui le composent, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter d'aspects déterminés des problèmes susmentionnés; que ce comité et ces sous-comités aient l'autorisation d'assigner des personnes, de faire produire des documents et des dossiers, de faire l'examen de témoins ayant prêté serment et de faire imprimer, au jour le jour, ce que le comité décidera pour l'usage du comité et des membres de la Chambre des communes et du Sénat.

Que ce comité fasse rapport de temps à autre et que les dispositions de l'article 65 du Règlement limitant le nombre des membres des comités spéciaux soient suspendues à cet effet et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 14 MAI 1946

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Marie Irene Clementine Elizabeth Ash, qui demeure actuellement à Ottawa, Ont., épouse de Joseph Clayton Ernest Ash, de Hull, P.Q.

De Charles Horatio Baldwin, de Montréal, P.Q., époux de Margaret Cora Beryl Boa Baldwin.

De Mary Rose Ellement Boulet, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Guy Boulet.

De Rita Vallerand Barraclough, de Montréal, P.Q., épouse de John Barraclough.

De Bruno Côté, de Lachine, P.Q., époux de Fernande Clément Côté.

De Myrtle Ethel Anderson Hamill, de Montréal, P.Q., épouse de William Edward Hamill.

De Jean Stewart Lavery Martin, de Montréal, P.Q., épouse de Lambert Martin.

De Marie-Rose-Yvette Breton Philips, de Verdun, P.Q., épouse de John Cunningham Philips.

D'Helen Louisa Willcox Reid, de Verdun, P.Q., épouse de James Reid.

D'Yvonne Rachel Mayer Richard, de Montréal, P.Q., épouse de Roméo Richard.

D'Albert Sephton, de Montréal, P.Q., époux de Béatrice Leclair Sephton.

De Joseph-Henri Veaudry, de Montréal, P.Q., époux de Rose-Eva Bouchard Veaudry.

De Catherine Edith Thompson Williamson, de Lennoxville, P.Q., épouse de James Dean Travers Williamson.

D'Edna Marjorie Pitts Wellington, de Westmount, P.Q., épouse de Lionel Wellington.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Que son quorum soit réduit de 15 à 10 et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 63 *d*) du Règlement.

2. Qu'il soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Cleaver, ledit rapport est agréé.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et en recommande l'adoption sans modification, à savoir:

Bill No 59, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation la *Canadian Acceptance Company*".

Bill No 60, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Rupert's Land Trading Company*".

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des échanges de Notes entre le Canada et la France visant la mainlevée du contrôle du gouvernement sur certains biens privés, signées à Ottawa, le 12 février, les 22, 23 et 27 mars, ainsi que le 3 avril 1946. (Recueil des traités 1946-16). Versions anglaise et française.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quels bureaux du gouvernement canadien ou quels autres bureaux canadiens de l'immigration fonctionnaient en Europe avant la guerre?

2. Quel était le coût d'administration de chacun de ces bureaux pour la dernière année de leur fonctionnement?

3. Quels bureaux en Europe fonctionnent encore? Quels bureaux ont été fermés?

4. Quelles mesures est-on à prendre pour rouvrir ces bureaux?

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 76, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Stuart White".—M. *MacLean*.

Bill No 77, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Morton Montgomery".—M. *Maybank*.

Bill No 78, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Clare Ward Davis Murray".—M. *Maybank*.

Bill No 79, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Genevieve Johnson Potter".—M. *Maybank*.

Bill No 80, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wanita Winifred Ellerton Upton".—M. *Maybank*.

Bill No 81, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Victor-Emile Tassé".—M. *Maybank*.

M. McCann propose,—Que le comité nommé, le 16 avril dernier, pour faire l'étude du rapport annuel de la Société Radio-Canada et la revue de la ligne de conduite de la Société se compose des membres suivants, savoir: Messieurs Beaudoin, Bertrand (*Prescott*), Bowerman, Diefenbaker, Fleming, Fulton, Gauthier (*Portneuf*), Hackett, Hansell, Knight, Laurendeau, Léger, Maybank, McCann, McCullough, Mullins, Nixon, Picard, Pinard, Robinson (*Simcoe-Est*), Ross (*Hamilton-Est*), Ross (*St. Paul's*), Smith (*Calgary-Ouest*), Sinclair (*Vancouver-Nord*), et Zaplitny.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

La Chambre reprend en comité plénier l'étude du Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers, qui est rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un projet de résolution destinée à pourvoir au fonctionnement et au financement des compagnies de l'Etat, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont alors lus séparément la deuxième fois sur division et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires à ces bills avaient été soumises), à savoir:

Bill No 65, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Rosina Burnett Walters".

Bill No 66, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Violet Unsworth Thomas".

Bill No 67, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Louisa Wilcox Reid".

Bill No 68, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Carter Eaton".

Bill No 69, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Coyle Frances".

Bill No 70, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Irene Moore Hawes".

Bill No 71, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lillian Butler May".

Bill No 72, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ethel Standring Weldon".

Bill No 73, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Maude Foy Gage".

Bill No 74, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Burley Beresford".

Bill No 75, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Eleonora Cantlie Angus".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 9, Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables;

M. Fournier (*Hull*) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 15, (D du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (réunions de courses)";

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 64, Loi modifiant la Loi sur les aliments du bétail, 1937;

M. Gardiner propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 54, Loi modifiant la Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils;

M. Mitchell propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que le sujet qui en fait la matière soit renvoyé au comité spécial des Affaires des anciens combattants avec instruction de l'étudier et d'en faire rapport à la Chambre.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill n'est pas lu la deuxième fois, mais le sujet qui en fait la matière est renvoyé au *comité spécial des Affaires des anciens combattants.*

Le Bill No 14, (C du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des exportations", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 61, Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 62, Loi modifiant la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 63, Loi concernant les limites de certains parcs nationaux;

M. Glen informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de la matière qui fait l'objet dudit bill, a donné son consentement à l'étude dudit bill.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli ledit comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 15 MAI 1946

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Sur ce, M. Macdonald (*Ville de Brantford*), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 82, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation le Bureau exécutif de l'Eglise du Nazaréen".

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.
2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des amendements apportés aux règlements relatifs aux maladies vénériennes incorporés dans l'arrêté en conseil C.P. 1690, approuvé le 30 avril 1946, en vertu des dispositions de la Loi sur la santé publique et le bien-être social. (Versions anglaise et française).

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 mai 1946,—Etat montrant:—1. Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il entamé des pourparlers en vue d'assurer un service régulier de courrier et de transport aux anciens combattants établis, sous le régime des petits biens-fonds de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) à Regina, *b*) à Saskatoon? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces pourparlers et avec qui ont-ils été entamés?

2. Quelles mesures a-t-on adoptées en vue d'obtenir une priorité pour l'achat et l'installation des accessoires téléphoniques pour le compte des anciens combattants établis sur des petits biens-fonds à Regina, Saskatoon et Prince-Albert, dans les cas où la nature du travail des anciens combattants exige l'installation de ce service?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mai 1946,—Etat montrant:—Combien de demandes le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il reçues pour les logements que l'on est actuellement à construire à Brantford, Ontario, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mai 1946,—Etant montrant:—1. Combien de demandes d'achats de fermes sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le comté de Lambton, sont actuellement en suspens en attendant qu'on en fasse l'inspection?

2. Combien a-t-on acheté de fermes dans ce comté depuis l'entrée en vigueur de ladite loi?

3. Quelle était l'étendue de chaque ferme et quel prix a-t-on payé pour chacune?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Murphy—1. Est-ce que le gouvernement, ou la Corporation des biens de guerre, a vendu à la *General Supply Company of Canada Limited*, d'Ottawa, Ontario, quelques nouvelles machines à déblayer ou de construction, comme pelles à gazoline, niveleuses, etc.?

2. Dans l'affirmative, combien ont coûté ces machines au gouvernement et à quel prix les a-t-on vendues à la *General Supply Company of Canada Limited*?

3. Est-ce que le gouvernement, ou la Corporation des biens de guerre, a vendu à la *General Supply Company of Canada Limited* quelques machines usagées à déblayer ou de construction, comme des pelles à gasoline, niveleuses, etc.?

4. Dans l'affirmative, combien ont coûté ces machines au gouvernement et à quel prix les a-t-on vendues à la *General Supply Company of Canada Limited*?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Argue—1. Quelles conditions doit remplir celui qui fait une demande de terre, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le district de Regina?

2. Quels sont les membres du conseil de revision établi sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

3. Quelle est la compétence de chaque membre à occuper cette position?

4. Quelle est leur profession respective?

5. Combien de demandes de paiement, sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans le district de Regina, ont été étudiées par le comité?

6. De ces demandes, combien ont été approuvées?

Par M. Hamel.—1. Quelle est la valeur des biens appartenant aux ressortissants français et administrés par le Séquestre?

2. Depuis quand ces biens sont-ils entre les mains du Séquestre, et quand seront-ils remis à leurs propriétaires?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Stewart (*Winnipeg-Nord*)—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, recommandations et autres documents échangés entre *Solway & Sons*, de Toronto, et tout ministère du gouvernement, de juillet 1945 au 30 avril 1946, relativement à l'achat, la vente et l'aliénation d'accumulateurs de rebut ou d'autre sorte.

Le Bill No 62, Loi modifiant la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon, est lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides;

Et sur le projet d'amendement de M. Bracken:

Que l'on retranche de la motion tous les mots placés après "que" et qu'on les remplace par les suivants:

La Chambre est d'avis que la politique du gouvernement de plafonner les prix des produits de la ferme détourne de produire la nourriture nécessaire et impose aux producteurs de denrées alimentaires du Canada une part injuste du fardeau provenant du maintien de la politique gouvernementale de la stabilisation des prix.

Et le débat se poursuivant;

Mme Strum propose en amendement, appuyée par M. Gillis:

Que l'on retranche tous les mots qui viennent après "gouvernement" à la première ligne de l'amendement qui paraît au bas de la page 184 des *Procès-verbaux* du 6 mai 1946, jusqu'au mot "impose" en haut de la page 185, et qu'on les remplace par les suivants:

"en autorisant les hausses injustifiables récentes dans le prix des machines aratoires et de l'acier, comme résultante"
et que l'amendement soit en plus modifié en insérant les mots "et aux ouvriers" après le mot "alimentaires" dans la troisième ligne de l'amendement.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Harkness.

A six heures p.m., M. l'Orateur suppléant ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 16 MAI 1946

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs acceptent l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill No 15 (D du Sénat), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (réunions de courses)", sans autre modification.

M. l'Orateur suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De *The Canadian Fire Insurance Company*, pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

De *The Canadian Indemnity Company*, pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

Du révérend Albert D. Marshall, de Heinsberg, Alberta, et autres, pour une loi constituant en corporation les Eglises évangéliques de la Pentecôte.

De La Société des Artisans Canadiens-Français, pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 82, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Bureau exécutif de l'Eglise du Nazaréen".

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Quelch—1. Des 3,800 soldats-colons, classés parmi les grades trois et quatre le 31 mars 1942, combien ont obtenu un rajustement de dettes sous le régime de l'arrêté ministériel C.P. 10472?

2. Combien parmi eux ont négligé de soumettre une demande sous ce régime?

3. Parmi ceux qui ont joui d'un rajustement de dettes, combien ont obtenu une réduction de leurs dettes telle que la valeur résiduelle de leur terre *a)* est supérieure à 30 p.c.; *b)* est supérieure à 15 p.c.; *c)* est inférieure à 15 p.c., en se basant sur l'évaluation de 1941-1942?

Par M. Webb—1. Quelle est la valeur totale des propriétés du gouvernement détruites par le feu au cours des années suivantes: 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et 1945?

2. Quelle a été la répartition de ces pertes entre: *a)* l'armée, *b)* la marine, *c)* l'aviation, *d)* les compagnies de la Couronne, *e)* les propriétés appartenant à la Couronne et confiées à la garde d'autres personnes, *f)* toutes autres propriétés du gouvernement?

3. Ces propriétés étaient-elles assurées?

4. Dans l'affirmative, quel a été le montant total recouvré des assureurs?

Par M. Winkler—1. Combien en coûte-t-il par jour à l'Etat pour un prisonnier dans chacun des pénitenciers au Canada et que représente ce chiffre comparativement au coût d'il y a vingt ans?

2. Quelle est la proportion des récidivistes parmi tous ces prisonniers?

3. Que représente cette proportion comparativement aux chiffres des récentes années depuis la première guerre mondiale?

4. Quelles gratifications accorde-t-on, lors de leur libération, à ceux qui ont servi une longue sentence, c'est-à-dire de cinq ans ou plus? Est-ce une augmentation sur le montant octroyé il y a vingt ans?

Par M. Gingues—1. Du 1er février 1942 jusqu'à date, combien de consommateurs de sucre à titre industriel ont été condamnés pour infraction aux règlements sur le rationnement du sucre dans chaque province?

2. Quels étaient leurs noms et adresses?

3. Quelle a été la sentence imposée par le tribunal dans chaque cas?

4. Quelles amendes ont été imposées?

5. A-t-on suspendu les opérations commerciales de ces contrevenants?

6. Dans l'affirmative, pour combien de jours dans chaque cas?

Par M. Marshall—1. Quand et par quelle autorité a été instituée la Caisse d'assurance établie sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quel est l'administrateur de cette Caisse et quel personnel y emploie-t-on?

3. Quel est le taux de la prime annuelle et comment a-t-il été fixé?

4. Combien de demandes d'assurance a-t-on reçues depuis le commencement des opérations de la Caisse?

5. Que représentent ces taux comparativement à ceux des compagnies de ce genre pratiquant l'assurance contre des risques semblables?

6. Combien de réclamations ont été présentées et quelle est la proportion entre les assurances octroyées et les pertes subies?

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers;

M. Martin propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. Diefenbaker propose en amendement, appuyé par M. Graydon:—Que ledit bill ne soit pas immédiatement lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec instructions d'exercer son pouvoir de le modifier de la façon suivante:

1. En ajoutant une deuxième clause (2) à l'article 27, comme suit:

27. (2) Qu'au moment où cette loi entrera en vigueur, si le Parlement siège, ou, s'il ne siège pas, dans les dix premiers jours après l'ouverture de la session suivante, la question d'adopter une déclaration des droits, afin d'assurer le maintien et la sauvegarde des procédés traditionnels et démocratiques de liberté et d'égalité devant la loi de tous les citoyens canadiens, quelle que soit leur race, leur affiliation religieuse ou leur couleur, devra être présentée à la Chambre des communes sous la forme d'une résolution à être étudiée par un comité spécial qui représente bien toute la population du Canada.

M. l'Orateur déclare l'amendement irrecevable parce qu'il est étranger à la question.

De cette décision, M. Diefenbaker en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet la question suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue sur le vote suivant:

Pour:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Baker,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Brown,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Chevrier,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gagnon,
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Grant,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hamel,
Hansell,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Herridge,
Hlynka,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Jutras,
Knight,
Lacombe,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Lesage,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboia),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Maloney,
Marier,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Mayhew,
Mitchell,
Moore,
Mullins,

Mutch, Nicholson, Nixon, Pinard, Probe, Quelch, Raymond (Beauharnois-Laprairie), Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Robinson (Simcoe-Est), St-Laurent, Sinclair (Ontario), Smith (York-Nord), Stewart (Winnipeg-Nord), Stuart (Charlotte), Strum, Mme, Thatcher, Townley-Smith, Tremblay, Tucker, Viau, Warren, Weir, Winkler, Winters, Wright, Zaplitny.—125.

CONTRE:

Messieurs

Aylesworth, Barrett, Black (Yukon), Blair, Boucher, Bradshaw, Brooks, Cardiff, Case, Charlton, Drope, Fraser, Graydon, Green, Hackett, Hatfield, Henderson, Hodgson, Jackman, Kuhl, Lennard, Low, Macdonnell (Muskoka-Ontario), MacNicol, Menary, Merritt, Murphy, Pearkes, Ross (Souris), Senn, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Stephenson, Stirling, Stokes, Tustin, Webb, Wylie.—38.

Et après plus ample discussion, la motion principale: Que ledit bill subisse maintenant sa troisième lecture, est mise aux voix, et elle est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa troisième lecture et passe.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées comme subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

SERVICES TECHNIQUES

5	Administration des services techniques	$ 32,487 00
6	Pathologie animale et avicole	177,560 00
7	Bactériologie et recherches en industrie laitière	64,775 00
8	Botanique et phytopathologie	534,121 00
9	Chimie agricole	171,910 00
	Entomologie—	
10	Entomologie agricole	680,375 00
11	Entomologie forestière	721,916 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 17 MAI 1946

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-septième rapport du greffier des pétitions qui a examiné la pétition suivante présentée le 16 mai, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Mary Innocent Gorman Martin Gillean, présentement domiciliée à Halifax, Nouvelle-Ecosse, épouse de Robert Hampson Gillean, de Westmount, P.Q.—M. *Weir*.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat se joint effectivement à la Chambre des communes aux fins d'instituer un comité mixte des deux Chambres pour faire l'examen et l'étude de la Loi des Indiens, chapitre 98, S.R.C. 1927, et les amendements y apportés, et proposer les modifications qu'il jugera utiles, et que ce comité mixte est autorisé à faire enquête et rapport sur l'administration, en général et en particulier, des Affaires indiennes, sur les questions suivantes:

1. Les droits et obligations découlant de traités;
2. La qualité de membre de la bande;
3. L'obligation des Indiens à payer les taxes;
4. L'émancipation, libre ou obligatoire, des Indiens;
5. L'aptitude des Indiens à voter aux élections fédérales;
6. L'empiètement des blancs sur les réserves indiennes;
7. Le fonctionnement des externats et des internats à l'usage des Indiens; et
8. Toute autre question ou tout autre sujet concernant le statut social et économique des Indiens et leur avancement, qui, de l'avis de ce comité, devrait être incorporé dans la loi revisée.

Que les honorables sénateurs Blais, Dupuis, Fallis, Ferland, Horner, Johnston, Jones, Macdonald (*Cardigan*), MacLennan, Nicol, Paterson et Taylor sont nommés pour agir au nom du Sénat comme membres dudit comité mixte.

Que ce comité est autorisé à instituer, avec les membres qui le composent, les sous-comités qu'il jugera utiles ou nécessaires pour traiter d'aspects déterminés des problèmes susmentionnés; que ce comité et ces sous-comités sont autorisés à assigner des personnes, de faire produire des documents et des dossiers, de faire l'examen de témoins ayant prêté serment et de faire imprimer, au jour le jour, ce que le comité décidera pour son usage et pour celui des membres du Sénat et de la Chambre des communes.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 83, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Taillon".

Bill No 84, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Albert Johnson".

Bill No 85, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-François-Georges Landry".

Bill No 86, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Bennett Macnutt".

Bill No 87, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Levy Marder".

Bill No 88, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Ritchie McEwen".

Bill No 89, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Antoinette Bastien Cadieux".

Bill No 90, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwenyth Lorraine Madge Popkin".

Bill No 91, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Jocelyn Wolfrey Black Griffin".

Bill No 92, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Delmer Thomas Kirton".

Bill No 93, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Sylvia Stacey Thompson".

Bill No 94, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kay Florence Smart Gardiner".

Bill No 95, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zoita Tehanciuc Moldovan".

Bill No 96, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Keble Fred Vernham".

Bill No 97, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clermont Gendreau".

Bill No 98, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Lydia Ogulnik Goldin".

Bill No 99, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Dyce".

Bill No 100, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alastair Trenholme Lovat Fraser".

Bill No 101, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Rachel Silverson Ward".

Bill No 102, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Joseph O'Sullivan".

Bill No 103, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy McLelland Hamilton".

Bill No 104, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Maude Griffiths Barraclough".

Bill No 105, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Peter Gray".

Bill No 106, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Kovacs".

Bill No 107, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eda Margel Sand".

Bill No 108, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille-Eileen Piché Perrier".

Bill No 109, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Lipshitz Joslove".

Bill No 110, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Leslie Maddock Jones".

Bill No 111, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Komyati Sznyitar".

Bill No 112, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Renee Levey Ritchie".

Bill No 113, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Marr Meldrum".

Bill No 114, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ottocar Fiedler".

Bill No 115, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Elizabeth Regan Griffiths".

Bill No 116, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eliza Ritchie McDerment".

Bill No 117, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Eileen Baker Jones".

Bill No 118, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Samuel Currie".

Bill No 119, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Tardif Laverdure".

Bill No 120, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Schacter".

Bill No 121, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Walker Tiffney".

Bill No 122, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret June Purdy MacKinnon".

Bill No 123, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Rae".

Bill No 124, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Mugford Brumby".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce plus haut mentionnées, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Sur motion de M. Bradette, le premier rapport du comité permanent des Affaires extérieures, présenté mercredi, le 15 mai 1946, est agréé.

M. McCulloch (*Pictou*), du comité sessionnel des Chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les prévisions budgétaires suivantes pour l'exercice se terminant le 31 mars 1947, qui lui ont été déférées le 15 avril 1946, et en recommande l'adoption, à savoir:

Crédit 422,	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Chemins de fer Nationaux du Canada	$3,042,000 00
Crédit 423,	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—Chemins de fer autres que les Chemins de fer Nationaux du Canada.	900,000 00
Crédit 469,	Bac transbordeur et termini de l'Ile du Prince-Edouard—Déficit de 1946.	707,000 00

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mai 1946,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes touchant la pollution des eaux de la rivière St. Clair par suite des opérations de la *Polymer Corporation Limited*, ou de l'une de ses filiales ou de ses usines, depuis le 1er octobre 1945?

2. Dans l'affirmative, que fait-on dans le but de faire disparaître et de diminuer cette incommodité?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mai 1946,—Etat montrant:—1. Au cours de la période du 1er octobre 1943 au 1er novembre 1945, des navires ont-ils été réparés, en vertu des contrats E.R.A., *a*) par l'*Atlantic Spring and Machine Company Limited*, et *b*) par la *Pushie's Machine Shop*, de Sydney, Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces navires et les montants payés aux maisons ci-haut mentionnées pour ces réparations?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quelle est la valeur des biens appartenant aux ressortissants français et administrés par le Séquestre?

2. Depuis quand ces biens sont-ils entre les mains du Séquestre, et quand seront-ils remis à leurs propriétaires?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le montant, y compris les dons, qui a été payé à la Commission des fonds régimentaires, pour le compte des fonds de cantine, depuis le 1er septembre 1939, par *a*) les forces navales, *b*) l'armée, *c*) l'aviation, *d*) les Services de guerre de la Légion canadienne, les Chevaliers de Colomb, le Y.M.C.A., l'Armée du Salut et par toutes autres sources?

2. Comment cet argent est-il placé et quel taux d'intérêt rapporte-t-il?

3. A quelles fins les fonds doivent-ils servir?

4. Quels sont les membres chargés de l'administration actuelle de ces fonds, quel est le nombre des membres de leur personnel et quels traitements leur verse-t-on ainsi qu'aux membres de leur personnel?

Les bills suivants sont présentés respectivement, du consentement de la Chambre, subissent leur première lecture et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 125, Loi modifiant la Loi de la Chambre des communes.—M. *Martin*.

Bill No 126, Loi modifiant la Loi d'assurance sur les crédits d'exportation.—M. *MacKinnon*.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir au contrôle public et à la surveillance du développement, de l'emploi et de l'usage de l'énergie atomique et, à cette fin, de décréter la constitution en corporation de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, la création de corporations destinées à exercer certains pouvoirs de la Commission qui peuvent être exécutés plus commodément par des corporations distinctes; de pourvoir à la nomination des membres de la Commission et de ses hauts fonctionnaires et employés, à la durée de leurs fonctions, à leur rémunération et à leurs dépenses; de pourvoir à l'organisation, à l'administration et au financement des corporations; aussi, de pourvoir à la retraite, à la pension et aux autres droits des employés de la Commission et des corporations; et, aussi, de stipuler que la Commission peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, acquérir, ou faire acquérir, à la suite d'achat, de bail, de réquisitionnement ou d'expropriation, des substances désignées et toutes mines, tous dépôts ou toutes concessions de substances désignées, et toutes entreprises ou tout matériel de production, ou de préparation à la production, de l'énergie atomique, ou de recherches ou d'études sur l'énergie atomique.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite resolution.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à modifier la Loi du Conseil de recherches en vue de pourvoir au maintien du comité des recherches industrielles et scientifiques du Conseil privé; à la nomination de deux vice-présidents au Conseil de recherches, à la durée de leurs fonctions et à leurs traitements; à la nomination d'un comité exécutif du Conseil; à la création de corporations dans le but d'exercer certains pouvoirs du Conseil qui peuvent être exécutés plus commodément par une corporation distincte; et, aussi, de pourvoir à l'organisation, à l'administration et au financement de ces corporations; et, de plus, de pourvoir à la retraite, à la pension et aux autres droits des employés de ces corporations.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées comme subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Services techniques

12 Protection des plantes.. .. ..$ 431,540 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

13	Administration des fermes expérimentales..	70,755 00
14	Ferme expérimentale centrale..	972,867 00
15	Fermes régionales, stations et stations de démonstration.. ..	1,960,886 00
16	Amendement des prairies (travaux de culture autrefois régis par la Loi du rétablissement agricole des Prairies, y compris les nominations pouvant être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil)..	451,340 00

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont alors lus séparément la deuxième fois, les bills de divorce sur division, et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires auxdits bills de divorce mentionnés plus haut avaient été soumises), à savoir:

Bill No 76, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Stuart White".

Bill No 77, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Morton Montgomery".

Bill No 78, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Clare Ward Davis Murray".

Bill No 79, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Genevieve Johnson Potter".

Bill No 80, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wanita Winifred Ellerton Upton".

Bill No 81, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Victor-Emile Tassé".

Bill No 82, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation le Bureau exécutif de l'Eglise du Nazaréen".

(*Bills publics*)

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Fair:—Que le Bill No 5, Loi modifiant la Loi de la Commission canadienne du blé de 1935, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

M. MacKinnon propose en amendement:—Que ledit bill ne subisse pas immédiatement sa deuxième lecture, mais que le sujet qui en fait la matière soit référé pour étude et rapport au comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, le sujet qui fait la matière dudit bill est référé au comité permanent de l'Agriculture et de la colonisation.

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend sa séance en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée (*moins la somme votée en subside intérimaire*):

AGRICULTURE

Service de la production

17 Administration . . . .$ 38,865 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 20 MAI 1946

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-huitième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 17 mai 1946 par M. Harkness, à savoir:

De René-A. Pelletier, de Calgary, Alberta, formulant le vœu—

1. Que l'on présente une loi pour aider aux anciens combattants à s'établir et à s'occuper d'affaires à leur compte au Canada.
2. Qu'on fournisse l'occasion audit pétitionnaire, aux frais du public, au cours de la présente session du Parlement, de fournir les raisons qui rendent une telle mesure d'intérêt public.

Cette pétition anticipe une dépense d'argent public non recommandée par la Couronne, et, pour cette raison, ne peut pas être acceptée.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Mary Norma Wickens Baker, de Montréal, P.Q., épouse de Richard Patrick Baker.

De Julia Patricia Byrne Côté, de Montréal, P.Q., épouse d'Albert-Alphonse Côté.

D'Edward Cotapschi, de Montréal, P.Q., époux d'Irodia Boka Cotapschi.

D'Helen Agnes Stuart Colt, de Montréal, P.Q., épouse de Willard Burtrand Colt.

De Tillie Miller Cohen, de Montréal, P.Q., épouse d'Harry Cohen.

D'Harold Clayton Webb Clout, d'Angus-Est, P.Q., époux d'Ellen Louise Midwood Clout.

De Vera Gertrude Horder Fournier, de Montréal, P.Q., épouse de Louis Fournier.

De Pauline Grégoire Girard, de Montréal, P.Q., épouse de Vallère Girard.

De Jeanne d'Arc Guilmette Henchey, de Québec, P.Q., épouse de Joseph Michael Goodwin Henchey.

D'Ivy May Baylis Larivière, de Montréal, P.Q., épouse de Jean-Roger Larivière.

De Charlotte Arsenault Leonard, de Montréal, P.Q., épouse de Samuel Leonard.

D'Helen Louise Mitchell Meyer, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Frank Meyer.

D'Edward Charles McKerness, de Montréal, P.Q., époux de Vera Gregor McKerness.

De Leah Helen Shute Main, de Montréal, P.Q., épouse de William Johnston Main.

De Sophie Shoob Natovitch, de Montréal, P.Q., épouse de Jack Natovitch.

De Dorothy Adelaide Grace Vennor O'Toole, de Montréal, P.Q., épouse d'Henry James O'Toole.

De Gratia Lauzon Rousseau, de Montréal, P.Q., épouse d'Edouard Rousseau.

D'Eugene Ernest Hubert George Colnaghi Williams Waterfield, de Montréal, P.Q., époux de Marie Aimée Blanche Simone Shehyn Waterfield.

De Florence Margaret Louise Jekill Wiggett, d'Outremont, P.Q., épouse de Kenneth Heath Wiggett.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien en coûte-t-il par jour à l'Etat pour un prisonnier dans chacun des pénitenciers au Canada et que représente ce chiffre comparativement au coût d'il y a vingt ans?

2. Quelle est la proportion des récidivistes parmi tous ces prisonniers?

3. Que représente cette proportion comparativement aux chiffres des récentes années depuis la première guerre mondiale?

4. Quelles gratifications accorde-t-on, lors de leur libération, à ceux qui ont purgé une longue sentence, c'est-à-dire de cinq ans ou plus? Est-ce une augmentation sur le montant octroyé il y a vingt ans?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Combien de fonctionnaires civils temporaires, *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, ont été renvoyés au cours des douze derniers mois?

2. De ces fonctionnaires combien ont été renvoyés: *a*) dans le but de les remplacer par des anciens combattants compétents; *b*) parce qu'ils ne répondaient plus aux besoins des départements auxquels ils étaient attachés; *c*) parce qu'il s'agissait de femmes mariées qui n'avaient pas à pourvoir par elles-mêmes à leur propre soutien?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 mars 1946,—Etat montrant:—1. Combien de fonctionnaires civils *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, le gouvernement a-t-il nommés au cours des six derniers mois?

2. Combien, hommes ou femmes, étaient d'anciens combattants?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 mai 1946,—Etat montrant:—1. Le Premier Ministre a-t-il reçu, de la section d'Amherst de la Légion canadienne de la Ligue des services de l'Empire britannique, une protestation contre l'emprisonnement de Kurt Meyer au pénitencier de Dorchester?

2. Dans l'affirmative, quelle disposition, s'il en est, a été prise en vue de transférer ce prisonnier dans un autre pénitencier?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1997, approuvé le 17 mai 1946: renouvellement d'un prêt au montant de $935,000.00 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à dater du 22 juin 1946, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p.c. par année.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1946.—Etat montrant:—1. Combien d'avocats en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba ont reçu des paiements pour services rendus, ou des honoraires, de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre depuis 1939?

2. Quels sont leurs noms, et combien chacun a-t-il reçu?

3. Reste-t-il quelque solde à payer sur les comptes rendus? Dans l'affirmative, à qui et combien?

Du consentement de la Chambre, M. Martin présente le Bill No 127, Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 83, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Taillon".—M. *MacLean.*

Bill No 84, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Albert Johnson".—M. Maybank.

Bill No 85, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-François-Georges Landry".—M. *MacLean.*

Bill No 86, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Bennett Macnutt".—M. *Maybank.*

Bill No 87, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Levy Marder".—M. *MacLean.*

Bill No 88, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Ritchie McEwen".—M. *MacLean.*

Bill No 89, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Antoinette Bastien Cadieux".—M. *MacLean.*

Bill No 90, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwenyth Lorraine Madge Popkin".—M. *MacLean.*

Bill No 91, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Jocelyn Wolfrey Black Griffin".—M. *Maybank.*

Bill No 92, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Delmer Thomas Kirton".—M. *Maybank.*

Bill No 93, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Sylvia Stacey Thompson".—M. *Maybank.*

Bill No 94, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kay Florence Smart Gardiner".—M. *Maybank.*

Bill No 95, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zoita Tehanciuc Moldovan".—M. *Maybank*.

Bill No 96, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Keble Fred Vernham".—M. *Maybank*.

Bill No 97, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clermont Gendreau".—M. *MacLean*.

Bill No 98, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Lydia Ogulnik Goldin".—M. *Boucher*.

Bill No 99, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Dyce". —M. *Maybank*.

Bill No 100, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alastair Trenholme Lovat Fraser".—M. *Maybank*.

Bill No 101, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Rachel Silverson Ward".—M. *MacLean*.

Bill No 102, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Joseph O'Sullivan".—M. *Maybank*.

Bill No 103, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy McLelland Hamilton".—M. *Maybank*.

Bill No 104, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Maude Griffiths Barraclough".—M. *MacLean*.

Bill No 105, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Peter Gray".—M. *Maybank*.

Bill No 106, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Kovacs".—M. *Maybank*.

Bill No 107, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eda Margel Sand".—M. *Maybank*.

Bill No 108, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille-Eileen Piché Perrier".—M. *Maybank*.

Bill No 109, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Lipshitz Joslove".—M. *Maybank*.

Bill No 110, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Leslie Maddock Jones".—M. *Maybank*.

Bill No 111, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Komyati Sznyitar".—M. *Emmerson*.

Bill No 112, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Renee Levey Ritchie".—M. *Emmerson*.

Bill No 113, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Marr Meldrum".—M. *Maybank*.

Bill No 114, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ottocar Fiedler".—M. *Maybank*.

Bill No 115, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Elizabeth Regan Griffiths".—M. *Maybank*.

Bill No 116, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eliza Ritchie McDerment".—M. *Maybank*.

Bill No 117, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Eileen Baker Jones".—M. *Maybank*.

Bill No 118, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Samuel Currie".—M. *Maybank*.

Bill No 119, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Tardif Laverdure".—M. *Maybank*.

Bill No 120, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Schacter". —M. *Maybank*.

Bill No 121, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Walker Tiffney".—M. *Maybank*.

Bill No 122, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret June Purdy MacKinnon".—M. *Maybank*.

Bill No 123, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Rae". —M. *Maybank.*

Bill No 124, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Mugford Brumby".—M. *Maybank.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Bertrand (*Terrebonne*)—1. Tous les jeux et articles de sport, en usage à Bouchard, D.I.L., pendant la période de production, ont-ils été déclarés surplus de guerre?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ont-ils été passés à la Corporation des biens de guerre?

3. La Corporation en a-t-elle disposé?

4. Dans l'affirmative, quels sont les articles dont elle a disposé; en faveur de qui et à quel prix?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et des approvisionnements, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Hansell—1. Combien de sucre par essaim d'abeilles accorde-t-on, ce printemps, aux apiculteurs pour les fins de nourriture?

2. Quelle en est la comparaison avec la quantité accordée en 1945?

3. Y a-t-il une diminution dans le nombre des essaims d'abeilles expédiés au Canada en provenance de la Californie et d'autres endroits, comparativement à 1945? Dans l'affirmative, dans quelle mesure?

Par M. Stanfield—1. Sous l'autorité de qui le gouvernement fédéral a-t-il choisi l'emplacement pour la construction des maisons d'anciens combattants à Onslow, comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse?

2. Combien a-t-on payé pour le terrain?

3. Pourquoi a-t-on construit les maisons sur un tel emplacement?

4. Combien de maisons ont été construites?

5. Quel a été le coût total de toutes ces maisons?

Par M. Fleming—Quels montants *a*) d'obligations, *b*) de toutes autres espèces de dettes et de créances émises ou garanties par le Dominion du Canada sont remboursables (1) en fonds anglais, à Londres, (2) en fonds américains, à New-York, et quelles en sont les dates d'échéance?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Fleming—Quels paiements ont été faits, chaque année, à chaque province sous le régime de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, depuis l'entrée en vigueur de la loi?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose immédiatement la réponse à l'ordre précité.

Par M. Thatcher—1. Expédiera-t-on du blé canadien ou d'autres denrées par le chemin de fer et la route maritime de la Baie d'Hudson cette année?

2. Dans l'affirmative, quelle quantité?

3. Sinon, pourquoi?

4. Quelques commissaires du commerce du Canada en Europe ont-ils été invités à obtenir l'envoi de cargos par la route de la Baie d'Hudson?

5. Le gouvernement a-t-il étudié l'à-propos d'obtenir temporairement l'importation de charbon anglais par les cargos faisant usage de la route de la Baie d'Hudson?

Par M. Diefenbaker—1. Combien d'exemplaires de l'édition de 1945 de l'*Annuaire du Canada* a-t-on fait imprimer?

2. Combien en a-t-on vendu au public en général, à part la distribution régulière faite aux ministères du gouvernement?

3. Combien d'exemplaires du Manuel "*Canada 1946*" a-t-on fait imprimer?

4. Combien d'exemplaires du Manuel "*Canada 1945*" ont été vendus au public en général, à part la distribution régulière faite aux ministères du gouvernement?

Par M. Lockhart—1. Sous le service administratif de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, combien a-t-on approuvé de modèles de maisons d'anciens combattants dans la province d'Ontario? *a*) En donner la désignation par lettre ou par chiffre; *b*) Combien de maisons sont terminées et occupées; *c*) Indiquer dans quels endroits elles sont situées; *d*) Combien sont actuellement sous construction; *e*) Indiquer dans quels endroits elles sont situées?

2. Combien a-t-on octroyé de contrats à somme globale et à prix stipulé, dans la province d'Ontario, *a*) Pour quels modèles, *b*) A qui ont-ils été octroyés, *c*) Quel a été, dans chaque cas, le prix stipulé de l'entreprise, *d*) En vertu de ces contrats, alloue-t-on des frais supplémentaires pour l'utilisation de l'outillage ou pour d'autres fins, *e*) Dans l'affirmative, sur quelle base paie-t-on ces frais supplémentaires?

3. Combien a-t-on octroyé de contrats en régie intéressée, dans la province d'Ontario, pour la construction de maisons d'anciens combattants, *a*) Pour quels modèles, *b*) A qui a-t-on octroyé ces contrats, *c*) Dans quels endroits, *d*) En vertu de ces contrats, alloue-t-on des frais supplémentaires pour l'utilisation de l'outillage ou pour d'autres fins, *e*) Dans l'affirmative, sur quelle base paie-t-on ces frais supplémentaires, *f*) En vertu des contrats en régie intéressée, l'entrepreneur retire-t-il des honoraires fixes, *g*) Dans l'affirmative, quels sont les honoraires fixes alloués dans chaque cas?

4. Sous le régime des contrats en régie intéressée, calcule-t-on les frais généraux avant d'accorder les contrats, *a*) Dans l'affirmative, à combien a-t-on évalué, en en donnant le détail, les frais généraux pour chaque modèle de maison d'anciens combattants?

5. Les frais d'administration étaient-ils compris dans tous les devis estimatifs, *a*) Les frais d'administration étaient-ils inclus dans les frais généraux que l'on fait payer à l'ancien combattant, *b*) Quels étaient les frais estimatifs d'administration par unité pour chaque modèle approuvé?

6. Combien emploie-t-on d'inspecteurs, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, par rapport au logement, dans la province d'Ontario, *a*) Quels sont les noms de ces inspecteurs et dans quelles régions sont-ils employés, *b*) Quel traitement paie-t-on, ou a-t-on payé, dans chaque cas, *c*) Quels titres de compétence a-t-on établis pour celui qui veut obtenir de l'emploi comme inspecteur sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

7. Sur le conseil de qui ont été choisis les emplacements pour les maisons d'anciens combattants?

8. Qui a recommandé les emplacements choisis à Niagara-Falls, à Welland et à St. Catharines?

Par M. Lockhart—1. *a*) Combien a-t-on établi d'aérodromes d'essais au Canada depuis septembre 1939; *b*) Où étaient-ils situés?

2. Combien a-t-on enregistré de réclamations pour dégâts à la propriété, ou pour d'autres raisons, par suite de l'opération de ces aérodromes d'essais, en donnant le nombre des réclamations reçues pour le compte de chaque aérodrome d'essai?

3. *a)* Combien a-t-on payé de réclamations en dommage provenant de l'opération de ces aérodromes d'essais, avant l'adoption de l'Arrêté en conseil C.P. 80/4133 du 31 mai 1944, *b)* De quel aérodrome d'essai provenaient ces réclamations?

4. *a)* Combien a-t-on payé de réclamations depuis l'adoption du décret C.P. 80/4133, *b)* De quel aérodrome d'essai provenaient ces réclamations?

5. Combien de réclamations a-t-on refusées jusqu'à date, en donnant l'emplacement de l'aérodrome d'essai d'où provenaient ces réclamations?

6. Combien de réclamations sont encore à l'étude, et de quels endroits proviennent-elles?

7. *a)* Sur la recommandation de qui a été adopté le décret C.P. 80/4133, *b)* Pour quelle raison a-t-il été adopté?

Par M. Lennard—1. Combien de militaires de tous grades appartenant *a)* à la Marine royale canadienne, *b)* à l'armée canadienne, *c)* au Corps d'aviation royal canadien, ont servi sur un théâtre de guerre dans le Pacifique avant le jour V-J?

2. Est-ce que tous ceux dont il est fait mention ci-dessus ont reçu la solde du Pacifique? Sinon, pourquoi?

Par M. Black (Yukon)—1. Le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis ont-ils conclu une entente, en vertu de laquelle les ouvriers canadiens des entrepreneurs, américains ou canadiens, employés par les Etats-Unis dans les entreprises au Yukon, y compris la route de l'Alaska, étaient ou sont, sujets aux dispositions de la loi des Etats-Unis sur l'indemnisation des débardeurs et des ouvriers des ports, et aucune loi fédérale ou provinciale d'indemnisation des ouvriers, en vigueur au Canada, ne pourrait s'appliquer à ces employés au Yukon?

2. Le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis ont-ils conclu une entente en vertu de laquelle les Canadiens ou tous les autres civils recevant des blessures ou subissant des dommages par suite de la négligence d'un membre ou de membres de l'armée des Etats-Unis d'Amérique au Yukon, Canada, sont privés de leurs droits d'intenter des poursuites en dommages contre les Etats-Unis d'Amérique ou contre l'armée des Etats-Unis d'Amérique devant le tribunal territorial du Territoire du Yukon, et, dans l'affirmative, quels droits, s'il en est, ont été donnés ou accordés à ces Canadiens au lieu des droits dont on les a privés?

M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—Quelles subventions le gouvernement a-t-il payées au cours des années 1939 à 1944 inclusivement?

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*) — Quelle quantité de chaque espèce d'aliments le Canada a-t-il expédiée, chaque année, depuis 1940 jusqu'à 1945 inclusivement, aux divers pays d'Europe, et en quelle quantité à chaque pays?

Par M. MacInnis—1. Combien y a-t-il de personnes d'origine japonaise actuellement internées au Canada?

2. Combien, parmi ces personnes, sont: *a)* des ressortissants japonais; *b)* des citoyens canadiens par naturalisation; *c)* des citoyens canadiens de naissance?

3. Combien ont été libérées de l'internement depuis le jour V-J?

4. Est-ce que les conseils de revision, nommés aux termes des Règlements concernant la Défense du Canada, font enquête sur les internés canadiens d'origine japonaise dans le but de soumettre des recommandations au ministre de la Justice?

L'ordre suivant est émis aux officiers compétents:

Par M. Murphy—Ordre de la Chambre—Copie de l'état des finances de la *Polymer Corporation Limited*, *a*) le 31 mars 1945; *b*) le 31 mars 1946, donnant: 1) le bilan; 2) le compte rendu de l'exploitation; 3) les dépenses de la centrale hydraulique; 4) les frais généraux de la centrale; 5) le capital fixe détenu en fidéicommis pour le compte de la Couronne.

M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'octroyer des prestations financières ou autres à certaines personnes qui étaient attachées aux forces navales, militaires ou aériennes du Canada et ont fait du service avec elles, hors de l'hémisphère occidental, au cours de la deuxième guerre mondiale, à titre de surveillants des Services auxiliaires.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'octroyer certaines prestations financières et autres à certains pompiers qui ont fait du service hors de l'hémisphère occidental, au cours de la deuxième guerre mondiale, à titre de membres du Corps civil des pompiers canadiens.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 63, Loi concernant les limites de certains parcs nationaux, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude un peu plus tard aujourd'hui.

Le Bill No 10, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer nationaux, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 16 (E du Sénat), intitulé: "Loi concernant la fabrication, l'épreuve, la vente, l'emmagasinage et l'importation des explosifs", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 63, Loi concernant les limites de certains parcs nationaux, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 29, (B du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 57 (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant le corps d'aviation royal canadien", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides, et sur le projet d'amendement de M. Bracken et sur le projet de sous-amendement de Mme Strum.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Brown.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 21 MAI 1946

PRIÈRES.

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que la pétition de Mary Innocent Gorman Martin Gillean, en instance de divorce, présentée le 16 mai 1946, ainsi que le rapport à son sujet du greffier des pétitions déposé le 17 mai 1946, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne à son égard les dispositions qu'il jugera raisonnables.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des subsides, et sur le projet d'amendement de M. Bracken et sur le projet de sous-amendement de Mme Strum.

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Harris (*Grey-Bruce*) propose,—Que M. l'Orateur quitte immédiatement le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité plénier pour l'examen des bills privés suivants, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont alors étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés:

Bill No 59, (O-2 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation la *Canadian Acceptance Company*".

Bill No 60, (P-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant la *Rupert's Land Trading Company*".

Les bills suivants sont alors lus séparément la deuxième fois sur division et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires à ces bills avaient été soumises), à savoir:

Bill No 83, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Taillon".

Bill No 84, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Albert Johnson".

Bill No 85, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-François-Georges Landry".

Bill No 86, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Bennett Macnutt".

Bill No 87, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Levy Marder".

Bill No 88, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Ritchie McEwen".

Bill No 89, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Antoinette Bastien Cadieux".

Bill No 90, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwenyth Lorraine Madge Popkin".

Bill No 91, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Jocelyn Wolfrey Black Griffin".

Bill No 92, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Delmer Thomas Kirton".

Bill No 93, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Sylvia Stacey Thompson".

Bill No 94, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kay Florence Smart Gardiner".

Bill No 95, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zoita Tehanciuc Moldovan".

Bill No 96, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Keble Fred Vernham".

Bill No 97, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clermont Gendreau".

Bill No 98, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Lydia Ogulnik Goldin".

Bill No 99, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Dyce".

Bill No 100, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alastair Trenholme Lovat Fraser".

Bill No 101, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Rachel Silverson Ward".

Bill No 102, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Joseph O'Sullivan".

Bill No 103, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy McLelland Hamilton".

Bill No 104, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Maude Griffiths Barraclough".

Bill No 105, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Peter Gray".

Bill No 106, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Kovacs".

Bill No 107, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eda Margel Sand".

Bill No 108, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille-Eileen Piché Perrier".

Bill No 109, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Lipshitz Joslove".

Bill No 110, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Leslie Maddock Jones".

Bill No 111, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Komyati Sznyitar".

Bill No 112, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Renee Levey Ritchie".

Bill No 113, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Marr Meldrum".

Bill No 114, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ottocar Fiedler".

Bill No 115, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Elizabeth Regan Griffiths".

Bill No 116, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eliza Ritchie McDerment".

Bill No 117, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Eileen Baker Jones".

Bill No 118, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Samuel Currie".

Bill No 119, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Tardif Laverdure".

Bill No 120, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Schacter".

Bill No 121, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Walker Tiffney".

Bill No 122, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret June Purdy MacKinnon".

Bill No 123, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Rae".

Bill No 124, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Mugford Brumby".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Subsides, et sur le projet d'amendement de M. Bracken et sur le projet de sous-amendement de Mme Strum.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bryce.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 128, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Hort Search".

Bill No 129, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Thompson Powell Scott".

Bill No 130, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Eleanor Miller Foster".

Bill No 131, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Maloney Rassie".

Bill No 132, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Florence Rooke Cochrane".

Bill No 133, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileene Ruby Aspell Stinson".

Bill No 134, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Bookalam Howick".

Bill No 135, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Berthe-Alice Cardinal Reid".

Bill No 136, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Jean Warden Leupold".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce plus haut mentionnées, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 22 MAI 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour annoncer à la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans aucun amendement:

Bill No 61, Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des textes authentiqués de la recommandation qui a été adoptée au cours de la vingt-septième session de la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail tenue à Paris, du 15 octobre au 5 novembre 1945, conformément aux dispositions de l'article 406 du Traité de Versailles et aux dispositions correspondantes des autres traités de paix; aussi le texte de l'arrêté en conseil C.P. 1889, en date du 14 mai 1946, concernant la compétence du Parlement relativement à la matière qui fait le sujet de cette recommandation.

Les bills suivants du Sénat, sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 128, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Hort Search".—M. *Maybank.*

Bill No 129, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Thompson Powell Scott".—M. *Maybank.*

Bill No 130, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Eleanor Miller Foster".—M. *Casselman.*

Bill No 131, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Maloney Rassie".—M. *Maybank.*

Bill No 132, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Florence Rooke Cochrane".—M. *Maybank.*

Bill No 133, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileene Ruby Aspel Stinson".—M. *Maybank.*

Bill No 134, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Bookalam Howick".—M. *Casselman.*

Bill No 135, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Berthe-Alice Cardinal Reid".—M. *Maybank.*

Bill No 136, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Jean Warden Leupold".—M. *Casselman.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Castleden—1. A quelles corporations, sociétés, personnes, ou à quels gouvernements provinciaux, la Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu des avions utilisables, jusqu'à date?

2. A quelles sociétés, corporations ou personnes la Corporation des biens de guerre a-t-elle eu recours comme agents reconnus pour la vente des avions utilisables?

3. Quels modèles d'avions, et en quel nombre, a-t-on vendus à chacune de ces sociétés jusqu'au 1er avril 1946?

4. Quel a été le prix de chaque modèle d'avion ainsi vendu?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. MacInnis—1. Combien de navires de la *Park Steamship* le gouvernement a-t-il vendus du 1er avril 1945 jusqu'à date?

2. Quels en ont été les acquéreurs dans chaque cas?

3. La convention de vente comportait-elle quelque disposition exigeant que les navires vendus devaient être manœuvrés par des officiers et un équipage canadiens?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Sinclair (*Vancouver-Nord*)—Quels sont *a*) les noms, *b*) l'adresse, *c*) le service militaire de chacun des hommes qui vendent actuellement des permis de radio en faisant de la sollicitation à domicile dans la ville et le district de Vancouver-Nord?

Par M. Fraser—1. De quelles publications et de quels moyens de publicité la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle fait usage au cours de 1945 et de 1946?

2. Quel a été le coût de ces publications pour 1945 et 1946?

3. Quel a été le coût de toute autre réclame au cours de 1945 et de 1946?

Par M. Matthews (*Brandon*)—1. Combien emploie-t-on de camions et de tracteurs à l'aéroport à Carberry, Manitoba, et au dépôt No 2, à Brandon?

2. Y a-t-il des camions et des tracteurs dont on ne se sert pas à chacun de ces endroits?

3. Dans l'affirmative, combien et de quelle capacité, à chaque endroit?

4. Qui a la direction ou la disposition de ces camions et tracteurs inutilisés à l'heure actuelle?

5. Les a-t-on déclarés biens de guerre de surplus?

6. Sinon, quand le seront-ils?

7. Dans l'affirmative, quelles mesures est-on à prendre pour mettre ces camions et tracteurs en circulation?

M. Cockeram propose, appuyé par M. Boucher,—Que la Chambre émette un ordre pour la production d'une copie du rapport du conseil d'enquête tenu par le général Price Montague, C.B., D.S.O., M.C., sur l'administration de l'Armée canadienne en Hollande.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Aylesworth,
Barrett,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bradshaw,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Cardiff,
Case,
Castleden,
Charlton,
Cockeram,
Coldwell,
Coyle,
Daniel,
Desmond,
Drope,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gibson (Comox-Alberni),
Gillis,
Graydon,
Green,
Hackett,
Harkness,
Hatfield,
Henderson,
Hodgson,
Homuth,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Kidd,
Knight,
Kuhl,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboia),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McLure,
McMaster,
MacNicol,
Marshall,
Menary,
Moore,
Murphy,
Nicholson,
Probe,
Robinson (Bruce),
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Strum, Mme,
Thatcher,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wright,
Wylie,
Zaplitny.—79.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Brown,
Brunelle,
Clark,
Claxton,
Cloutier,
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Ilsley,
Jean,
Jutras,
LaCroix,
Lafontaine,
Lapalme,
Lapointe,
Laurendeau,
Lesage,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
McDonald (Parry Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Picard,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters.—95.

L'ordre suivant de la Chambre est émis à l'officier compétent:

Par M. Castleden—Ordre de la Chambre—Copie de tous contrats, ententes ou autres accords passés entre le ministère des Munitions et approvisionnements et la *Dominion Magnesium Limited*, ou d'autres compagnies ou personnes, concernant la construction et l'exploitation de l'usine de magnésium à Haley's Corners, Ontario.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Subsides, et sur le projet d'amendement de M. Bracken et sur le projet de sous-amendement de Mme Strum.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Zaplitny.

Par consentement, M. Ilsley propose,—Que l'on suspende l'application des dispositions de l'article 28 du Règlement qui dit que M. l'Orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre pour lui permettre de se former en comité des Subsides, à la séance de jeudi, 23 mai 1946.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 23 MAI 1946

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent au bon plaisir de la Chambre, à savoir:

Bill No 137, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Eglises Evangéliques de la Pentecôte".

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées, savoir:

De Hilldron A. Crofford, de Delisle, Saskatchewan, et autres, demandant l'adoption d'une loi constituant en corporation *"Co-operative Life of Canada."*

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel et bilans de la Société d'assurance des crédits à l'exportation pour l'année financière se terminant le 31 mars 1946.

Sur motion de M. Ilsley, il est ordonné,—Que les postes Nos 422, 423 et 469 du Budget des dépenses pour 1946-47, approuvés et rapportés par le comité parlementaire des Chemins de fer et de la marine marchande que possède, exploite et contrôle l'Etat, soient renvoyés au comité des Subsides.

Du consentement de la Chambre, les bills suivants sont présentés respectivement, subissent leur première lecture, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill No 138, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.—M. *Chevrier.*

Bill No 139, Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du ministère des Transports.—M. *Chevrier.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hatfield—1. L'exportation du bois de pâte est-elle réglementée par un système de permis d'exportation?

2. Au cours de chaque année, de 1942 à 1945 inclusivement, combien de cordes de bois de pâte *a*) d'épinette, *b*) de baumiers a-t-on exportées aux Etats-Unis, sous le régime de permis, 1) du Nouveau-Brunswick, 2) de Québec, 3) d'Ontario, 4) de la Nouvelle-Ecosse, 5) du Manitoba, 6) de la Saskatchewan?

3. Quelle a été, en cordes, la production totale du bois de pâte pour les fabricants canadiens de pulpe et de papier, au cours de la saison 1944-45, *a*) au Nouveau-Brunswick, *b*) dans Québec, *c*) en Ontario, *d*) au Manitoba, *e*) dans la Nouvelle-Ecosse?

4. Quel a été le nombre total de cordes de bois de pâte exportées aux Etats-Unis, au cours de la saison 1945-46 jusqu'à date *a*) du Nouveau-Brunswick, *b*) de Québec, *c*) de l'Ontario, *d*) du Manitoba, *e*) de la Saskatchewan?

5. Au cours de chacune des années 1942, 1943, 1944 et 1945, combien a-t-on exporté de cordes de bois à des scieries *a*) dans le Minnesota, *b*) dans le Wisconsin, *c*) dans le Michigan, *d*) dans l'Ohio, *e*) en Pennsylvanie, *f*) dans le Maine?

Par M. Fleming—1. Combien d'unités de logement ont été construites et étaient terminées et prêtes à être occupées, entre le 8 mai 1945 et le 8 mai 1946?

2. De ce nombre, combien ont été construites: *a*) sous le régime de la Partie I, *b*) de la Partie II, *c*) de la Partie III de la Loi nationale sur l'habitation; *d*) par le service administratif de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; *e*) par la *Wartime Housing Limited;* *f*) par la *Housing Enterprises Limited*?

3. Jusqu'au 8 mai 1946, sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation:

a) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie I?

b) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles on a autorisé des prêts sous le régime de la Partie I?

c) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?

d) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie I?

e) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie II de la Loi?

f) Quel est le nombre total des projets d'habitations à loyer autorisés sous le régime de la Partie II?

g) De ce nombre, combien sont des projets d'habitations à bas loyer?

h) Combien, parmi ces projets d'habitations à loyer, ont été parachevés et sont maintenant occupés, et combien sont des projets d'habitations à bas loyers et où sont-ils situés?

i) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie II?

j) Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été reconnues comme pouvant recevoir des prêts aux termes de l'article 9 de la Loi? Quelles sont-elles, et à quels endroits les a-t-on autorisées à faire l'exploitation de projets d'habitations à loyer? Lesquelles sont des sociétés d'habitations instituées et lesquelles sont des compagnies détentrices instituées?

k) De ces sociétés de logement à dividende limité, combien ont reçu des prêts sous le régime de la Partie II?

l) (1) A combien de municipalités a-t-on accordé des subventions aux termes de l'article 12; (2) Quels sont les montants particuliers de ces subventions et quelles municipalités respectives les ont reçues; (3) Quelles sont, le cas échéant, les autres conditions de ces subventions?

m) (1) Combien de municipalités ont fait une demande de subventions aux termes de l'article 12; (2) Combien de demandes ont été refusées; (3) Combien de ces demandes sont encore à l'étude?

n) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie III?

o) (1) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles des prêts ont été autorisés sous le régime de la Partie III; (2) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?

p) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie III?

q) Combien a-t-on passé de contrats avec des fabricants d'appareils de plomberie ou de chauffage ou d'autres parties constituantes de maisons aux termes de l'article 15?

r) Combien a-t-on effectué de paiements sous le régime de la Partie IV, et quel en est le total?

s) Quelles études, enquêtes et recherches et quels tracés de plans ont été entrepris sous le régime de la Partie V?

t) Quelles dépenses ont été effectuées, sous le régime de la Partie V, à même les $5,000,000.00 autorisés par le Parlement, en 1945, aux termes de l'article 27A?

Par M. Fleming—1. Jusqu'au 8 mai 1946, combien de maisons la *Wartime Housing Limited* avait-elle terminées prêtes à être occupées?

2. *a*) Quelles dépenses ont été faites par la *Wartime Housing Limited* jusqu'au 8 mai 1946; *b*) Quelle partie de ces dépenses, le cas échéant, a été affectée à autre chose qu'à des maisons? Dans l'affirmative, quelle partie et à quel propos?

3. *a*) Combien de maisons la *Wartime Housing Limited* est-elle à construire, ou à faire construire pour son compte; *b*) Dans quelles municipalités sont-elles situées?

4. *a*) Pour la construction de combien d'autres maisons la *Wartime Housing Limited* a-t-elle passé des contrats; *b*) Dans quelles municipalités seront-elles situées?

5. Quand compte-t-on que toutes ces maisons seront terminées et prêtes à être occupées?

6. *a*) Des maisons terminées, combien ont des caves, et combien n'en ont pas; *b*) Des maisons à terminer, combien auront des caves, et combien n'en auront pas?

7. De quelles quantités de matériaux de construction de toutes sortes la *Wartime Housing Limited* dispose-t-elle?

8. *a*) Combien de personnes la *Wartime Housing Limited* a-t-elle à son emploi; *b*) Qui, parmi ces personnes, reçoit un salaire de $3,000 ou plus par année, et quelles sont-elles et quelles fonctions accomplissent-elles; *c*) Quel est le montant mensuel de la feuille d'émargement de la *Wartime Housing Limited?*

Par M. Fleming—1. A quelles dates sont entrées en vigueur les trois Parties de la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement?

2. Qui a-t-on nommé comme hauts fonctionnaires et administrateurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à quelles dates et à quelle rémunération?

3. Où résident, respectivement, ces hauts fonctionnaires et administrateurs?

4. Quels sont les titres respectifs de compétence de chacun?

5. Combien de séances la Corporation a-t-elle tenues, à quelles dates et qui était présent à chacune de ces séances?

6. Combien de séances ont été tenues par le conseil d'administration, à quelles dates, et qui était présent à chaque séance?

7. Quels sont les membres du comité exécutif, et quand sont-ils entrés en fonctions à ce titre?

8. Combien de séances ont été tenues par le comité exécutif, à quelles dates et qui était présent à chacune de ces séances?

9. Combien de personnes sont à l'emploi de la Société?

10. *a*) Combien de bureaux possède la Société, *b*) Où sont-ils situés, *c*) Combien y emploie-t-on de personnes dans chacun?

11. *a*) Quelle échelle de traitements et de salaires et de pensions ou d'allocations de retraite a-t-on établie pour le bénéfice des hauts fonctionnaires et des employés, *b*) Quel est le total actuel de la feuille d'émargement, *c*) Le conseil d'administration songe-t-il à augmenter le personnel et les traitements?

12. Quelles dépenses la Société a-t-elle faites et à quelles fins?

13. Quelles mesures ont été adoptées et quelles dépenses ont été effectuées par la Société pour des recherches, et pour quels genres de recherches?

Par M. Lennard—Quelle rémunération, sous forme *a*) de traitement, *b*) d'honoraires, *c*) de commission, *d*) de frais, a été reçue par M. W. C. Thomson, C.R., de Toronto, ou lui est due, pour le travail qu'il a accompli pour le compte du gouvernement fédéral pendant qu'il représentait le ministère des Affaires des anciens combattants, du 1er janvier au 31 décembre de l'année 1945?

Par M. Blair—1. Quelle était la valeur de la récolte de pommes *a*) en Ontario, *b*) dans Québec, *c*) en Colombie-Britannique, *d*) en Nouvelle-Ecosse, pour chaque année de 1939 à 1944 inclusivement?

2. Combien a-t-on payé en subvention sur les pommes dans chacune de ces provinces au cours de chacune de ces années?

Par M. Diefenbaker—1. Joseph Nicholisan Planidin, de Blaine Lake, Saskatchewan, est-il à l'emploi du gouvernement outre-mer?

2. Dans l'affirmative, à quel titre?

3. Quelles sont ses fonctions et quel est son traitement?

4. Qui l'a recommandé?

Par M. Pouliot—1. Combien d'avions le gouvernement canadien possédait-il le 8 mai 1945?

2. Combien en possède-t-il aujourd'hui?

3. Les avions appartenant au gouvernement canadien et qui se trouvaient dans d'autres pays à la conclusion des hostilités ont-ils tous été ramenés au Canada?

4. Sinon, pourquoi?

5. Combien d'avions mentionnés au numéro trois n'ont pas été ramenés au Canada?

6. Ont-ils été vendus?

7. Dans l'affirmative, combien et à qui et à quel prix?

8. Le prix de ces avions a-t-il été payé comptant?

9. Sinon, pourquoi?

En conformité de l'ordre spécial adopté le 22 mai 1946, la Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Subsides, et sur le projet d'amendement de M. Bracken et sur le projet de sous-amendement de Mme Strum.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bracken.

Par consentement, M. Ilsley propose,—Que l'on suspende l'application des dispositions de l'article 28 du Règlement qui dit que M. l'Orateur quitte le fauteuil sans consulter la Chambre pour lui permettre de se former en comité des Subsides, à la séance de vendredi, 24 mai 1946.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 24 MAI 1946

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingt-neuvième rapport du greffier des pétitions qui a examiné la pétition suivante présentée le 23 mai, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Peter Rosen, de Montréal, P.Q., époux de Florence Mavis Ship Rosen. —M. *Maybank.*

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans aucune modification:

Bill No 9, Loi modifiant la Loi pour la protection des eaux navigables.

Bill No 63, Loi concernant les limites de certains parcs nationaux.

Bill No 10, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-et-unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-et-unième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Gladys Elsie Larivière Doyle, de Richmond, P.Q., épouse de Leslie Elbridge Doyle.

De Josephine Isabelle Nicholls Broglie Geoffrion, de Montréal, P.Q., épouse de George-Amédée Geoffrion.

De Barbara Robertson MacNab, de Montréal, P.Q., épouse de Peter MacNab.

De Leonard Raymond, de Magog, P.Q., époux de Jane Rose MacMillan Raymond.

De Mary Stetch Slobodzian, qui demeure actuellement à Sydney, N.-E., épouse de Harry Slobodzian, de Montréal, P.Q.

De Joseph-Wilfrid-Lionel-Anecie St. Denis, de Montréal, P.Q., époux de Maria-Rosa-Blanche-Laurette Roy St. Denis.

De Jean Alexandra Oughtred Scott, de Montréal, P.Q., épouse de Robert Bruce Scott.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le cinquième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le Gouvernement adopte sans délai un arrêté en conseil restaurant le "principe d'assurance" posé par la Loi des pensions et décrétant l'application de ce principe aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale qui ont servi au Canada seulement.

M. Ilsley, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 140, Loi modifiant la Loi des compagnies de petits prêts, 1939, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 137, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Eglises Evangéliques de la Pentecôte".—M. *Dechêne.*

En conformité de l'ordre spécial adopté le 23 mai 1946, la Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Subsides, et sur le projet d'amendement de M. Bracken et sur le projet de sous-amendement de Mme Strum.

Et le débat se poursuivant;

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur ne quitte pas le fauteuil à 6 heures du soir aujourd'hui.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur le projet d'amendement de M. Bracken:

Que l'on retranche de la motion tous les mots placés après "que" et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre est d'avis que la politique du gouvernement de plafonner les prix des produits de la ferme détourne de produire la nourriture nécessaire et impose aux producteurs de denrées alimentaires du Canada une part injuste du fardeau provenant du maintien de la politique gouvernementale de la stabilisation des prix."

Et sur la proposition de Mme Strum en amendement audit projet d'amendement:

Que l'on retranche tous les mots qui viennent après "gouvernement" à la première ligne de l'amendement qui paraît au bas de la page 184 des *Procès-verbaux* du 6 mai 1946, jusqu'au mot "impose" en haut de la page 185, et qu'on les remplace par les suivants:

"en autorisant les hausses injustifiables récentes dans le prix des machines aratoires et de l'acier, comme résultante"

et que l'amendement soit en plus modifié en insérant les mots "et aux ouvriers" après le mot "alimentaires" dans la troisième ligne de l'amendement.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix, et il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald, Argue, Bentley, Blackmore, Bowerman, Bryce, Burton, Campbell, Castleden, Coldwell, Fair, Irvine, Jaenicke, Knight, Kuhl, Low, McCuaig, McCullough (Assiniboia), MacInnis, McKay, Matthews (Kootenay-Est), Moore, Quelch, Stewart (Winnipeg-Nord), Thatcher, Townley-Smith, Wright, Wylie, Zaplitny.—29.

CONTRE:

Messieurs

Arsenault, Baker, Beaudoin, Bertrand (Prescott), Blair, Boivin, Boucher, Bracken, Bradette, Brunelle, Cardiff, Clark, Côté (Verdun), Cruickshank, Dechêne, Denis, Diefenbaker, Dionne (Beauce), Douglas, Emmerson, Farquhar, Fontaine, Fournier (Hull), Fulton, Gardiner, Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gibson (Hamilton Ouest), Glen, Golding, Gourd (Chapleau), Grant, Graydon, Green, Hackett, Harkness, Hazen, Howe, Ilsley, Jean, Jutras, Lafontaine, Langlois, Laurendeau, Little, McCann, McCulloch (Pictou), McGregor, McIlraith, McIvor, Mackenzie, MacKinnon, MacLean, McLure, McMaster, MacNicol, Marquis, Maybank, Mayhew, Mitchell, Mutch, Nixon, Pearkes, Reid, Richard (Ottawa-Est), Ross (Souris), St-Laurent, Sinclair (Vancouver-Nord), Sinnott, Smith (Calgary-Ouest), Stuart (Charlotte), Stirling, Tremblay, Tucker, Tustin, Viau, Warren, Weir, Winkler, Winters.—80.

Et ledit projet d'amendement, mis aux voix, est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Coldwell,
Diefenbaker,
Fair,
Graydon,
Jaenicke,
Knight,
Kuhl,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboia),
MacInnis,
McKay,
McLure,
McMaster,
Matthews (Kootenay-Est),
Moore,
Quelch,
Smith (Calgary-Ouest),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Thatcher,
Townley-Smith,
Tustin,
Wright,
Wylie,
Zaplitny.—37.

CONTRE:

Messieurs

Arsenault,
Baker,
Bertrand (Prescott),
Boivin,
Bradette,
Brunelle,
Côté (Verdun),
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Glen,
Golding,
Gourd (Chapleau),
Grant,
Howe,
Ilsley,
Jutras,
Lafontaine,
Langlois,
Laurendeau,
Little,
McCann,
McCulloch (Pictou),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Marquis,
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Mutch,
Nixon,
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Winkler,
Winters.—56.

Et ladite motion principale, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

CRÉDITS PRINCIPAUX 1946-47

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $136,598,972.86 représentant un douzième de chacun des différents item à être votés, tels qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1947, présenté à la Chambre des communes, au cours de la présente session du Parlement;

Plus une somme additionnelle ne dépassant pas $2,327,018.33, représentant un douzième du montant de chacun des item No 8, 10, 11, 16, 26, 122, 125, 126, 139, 140, 142, 159, 160, 163, 165, 166, 167, 170, 175, 373, 401, 402, 433, 479, 541, 554, 559, et 620;

Plus une autre somme additionnelle ne dépassant pas $64,911,397.66, ce qui représente un sixième du montant de chacun des item No 172, 174, 419, 464, 482, 487, 501, 549, 551, 555, 558, 569, 605, 610, et 611;

Soit un total de $203,837,388.85 soit octroyé à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1947.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1947, la somme de $203,837,388.85 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1947.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne alors à 7 heures et cinq minutes du soir jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 27 MAI 1946

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trentième rapport du greffier des pétitions qui a examiné la pétition suivante présentée le 24 mai, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Muriel Gertrude McKnight Carroll, épouse de Thomas Alexander Carroll, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank.*

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:

Bill No 141, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1947.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 142, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Bryson Beakes".

Bill No 143, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lila Edna Page Kennedy".

Bill No 144, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Crête".

Bill No 145, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Hellier Kirsch".

Bill No 146, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Fields Benlow".

Bill No 147, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Allan".

Bill No 148, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martta Haavisto Aaltonen".

Bill No 149, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhona Gertrude Paikowsky Munn".

Bill No 150, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Joseph Hubbard".

Bill No 151, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Hibberd Howe".

Bill No 152, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Graver".

Bill No 153, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Ernest Bigelow".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce qui ont servi de base aux bills plus haut mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, présente le sixième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a été saisi de la question d'accorder aux universités des subventions complémentant les frais de scolarité payés pour le compte des étudiants anciens combattants, et il recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un bill modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Un avant-projet de loi établi à cet égard par votre comité est annexé au présent rapport.

AVANT-PROJET

DE

Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. L'article onze de la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants*, chapitre trente-cinq du Statut du Canada, est modifié par l'addition du paragraphe suivant:

"(4) Avec l'assentiment du gouverneur en conseil et sous réserve des règlements, le Ministre peut octroyer une somme supplémentaire à toute université en vue d'aider cette université à subvenir aux dépenses occasionnées par la formation des anciens combattants à l'égard de qui des frais de scolarité sont payables en vertu de la présente loi. Toutefois, le montant de cet octroi à une université quelconque ne doit pas excéder cent cinquante dollars, dans le cas d'un ancien combattant, pour une période de douze mois, et lorsque des frais de scolarité sont payables sous le régime de la présente loi, à l'égard d'un ancien combattant, pour une partie seulement d'année académique, le montant de cet octroi supplémentaire relatif audit ancien combattant ne doit pas excéder une somme ayant le même rapport avec le montant de cent cinquante dollars qu'entre cette période et l'année acédémique entière. De plus dans aucun cas, le total des paiements faits par le Ministre à une université, en ce qui concerne un ancien combattant, pour une année académique quelconque, ne doit excéder cinq cents dollars."

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2077, approuvé le 23 mai 1946: modification de la Loi des pensions pour restaurer le "principe de l'assurance" dans les cas où le service complet s'est confiné au Canada, cette modification devant entrer en vigueur le 1er juin 1946.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Breithaupt remplace celui de M. McIlraith comme membre du comité permanent des Affaires extérieures.

Que le nom de M. Coldwell remplace celui de M. Zaplitny comme membre du comité spécial de la radiodiffusion.

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné:—Que les pétitions en instance de divorce de

a) Evangeline May Connelly Stervinou;
b) Peter Rosen; et de
c) Muriel Gertrude McKnight Carroll;

déposées respectivement les 2, 23 et 24 mai 1946, en même temps que le rapport du greffier des pétitions s'y rapportant, en date des 3, 24 et 27 mai 1946, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne à leur sujet les dispositions qu'il jugera raisonnables.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Stephenson—1. Quel est le nom de la compagnie qui construit des maisons d'anciens combattants sur la route No 2, à deux milles à l'est de Bowmanville?

2. Si cette compagnie a été constituée en corporation, quels sont les noms des administrateurs et des hauts fonctionnaires de la compagnie?
3. S'il s'agit d'associés, quels sont ces derniers?
4. Sur quelle base ce contrat a-t-il été octroyé?
5. Combien de maisons est-on à construire à cet endroit?
6. Quand seront-elles terminées?
7. Quel en sera le prix de vente, et en a-t-on déjà vendu quelqu'une?

Par M. Stephenson—1. Quel est le nom de la compagnie qui construit des maisons d'anciens combattants, sur le terrain situé sur la route No 2, près de Port Hope, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Si la compagnie a été constituée en corporation, quels sont les noms des administrateurs et hauts fonctionnaires de la compagnie?
3. S'il s'agit d'associés, quels sont ces derniers?
4. Sur quelle base ce contrat a-t-il été adjugé?
5. Combien de maisons est-on à construire à cet endroit?
6. Quand seront-elles terminées?
7. Quel en sera le prix de vente et en a-t-on déjà vendu quelqu'une?

Par M. Coyle—1. Combien de fermes, achetées sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, reste-t-il à inspecter dans le comté d'Elgin?

2. Combien de fermes a-t-on achetées dans le comté d'Elgin depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

3. Quelle était l'étendue en acres de chaque ferme?

4. Quel prix a-t-on payé pour chaque ferme?

Par M. Stephenson—1. Combien de maisons ont été construites au Canada, sous l'administration du ministère des Affaires des anciens combattants, sur des terres que l'on qualifie de petits biens-fonds?

2. Combien se vendent ces maisons aux anciens combattants et à quelles conditions?

3. Combien de maisons ont été actuellement vendues et sont maintenant occupées par des anciens combattants?

4. Quels sont les projets du gouvernement relativement à la continuation de cette entreprise de maisons d'anciens combattants?

Par M. Marshall—1. Au cours de la dernière année financière, a-t-on mis à l'amende des compagnies d'assurances parce qu'elles avaient négligé de remettre, dans le délai prescrit, leur bilan commercial aux termes de la Loi sur le département des assurances?

2. Dans l'affirmative, quelles compagnies?

3. Quelques-unes de ces compagnies ont-elles obtenu des redressements de taxes?

4. Dans l'affirmative, quelles compagnies, pour quels montants et pour quelles raisons?

5. Est-ce que des compagnies, ayant retardé à soumettre ces bilans, n'ont pas été mises à l'amende? Le cas échéant, quelles compagnies?

Par M. Reid—1. Quel est le nombre des ressortissants japonais pour qui on a fait des arrangements en vue de leur rapatriement au Japon?

2. De ceux-ci, combien étaient nés au Canada et combien étaient nés au Japon?

3. A-t-on pris des arrangements en vue de transférer à leur compte, au Japon, l'argent ou les autres biens de ces ressortissants?

4. Dans l'affirmative, quel est le montant total des valeurs au comptant qui seront à leur disposition lors de leur arrivée au Japon?

5. Le gouvernement canadien offre-t-il quelques dons ou sommes d'argent aux Japonais qui sont rapatriés?

6. Dans l'affirmative, ces sommes d'argent sont-elles additionnelles aux valeurs au comptant appartenant à ceux qui sont rapatriés?

7. Quel sera le coût ou quels seront les frais pour chaque ressortissant japonais rapatrié, en donnant le coût *a*) du transport et par chemins de fer et par bateau, *b*) de tout don ou de toute somme d'argent?

8. Quel sera le coût total pour ceux pour qui on a fait des arrangements en vue de leur rapatriement?

9. Le général MacArthur a-t-il la direction des affaires au Japon? Le cas échéant, l'a-t-on consulté à ce sujet?

10. A-t-il approuvé l'entrée et l'établissement au Japon des ressortissants japonais au Canada qui ont demandé leur rapatriement?

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la Loi du Conseil de recherches.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à modifier la Loi du Conseil de recherches en vue de pourvoir au maintien du comité des recherches industrielles et scientifiques du Conseil privé; à la nomination de deux vice-présidents au Conseil de recherches, à la durée de leurs fonctions et à leurs traitements; à la nomination d'un comité exécutif du Conseil; à la création de corporations dans le but d'exercer certains pouvoirs du Conseil qui peuvent être exécutés plus commodément par une corporation distincte; et, aussi, de pourvoir à l'organisation, à l'administration et au financement de ces corporations; et, de plus, de pourvoir à la retraite, à la pension et aux autres droits des employés de ces corporations.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le Bill No 154, Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, d'un certain projet de résolution destinée à pourvoir au fonctionnement et au financement des compagnies de l'Etat.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure destinée à pourvoir au fonctionnement et au financement des compagnies de l'Etat, à définir leur statut comme mandataires de Sa Majesté, et à pourvoir, de plus, à la retraite, à la pension et aux autres droits des employés de ces compagnies.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le Bill No 155, Loi concernant le fonctionnement des compagnies de l'Etat, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

63263—18½

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 28 MAI 1946

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 28 mai 1946.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le mardi 28 mai, à six heures moins dix, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

M. Maybank, du comité spécial de la Radiodiffusion, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 500 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et témoignages et que soit suspendue à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

2. Qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

3. Que le quorum soit de 9, nonobstant le Règlement 65 (3).

Du consentement de la Chambre, ledit rapport est agréé, sur motion de M. Maybank.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms et adresses de toutes les personnes à l'emploi du gouvernement fédéral dans le parc national de Riding Mountain?

2. *a*) Quelles sont les fonctions, *b*) quel est le traitement de ces personnes?

3. Quelle est la date de nomination de chaque employé et quelle est la durée de chaque nomination?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 13 mai 1946,—Copie de tous contrats, ententes, lettres et autres documents tenant lieu de contrats, signés ou conclus à quelque date que ce soit, entre le 1er janvier 1942 et le 1er septembre 1945, entre la *Polymer Corporation Limited* et la *Dow Chemical Company of Canada.*

Aussi, copie de tous décrets du conseil datés depuis le 1er janvier 1942 se rapportant à la *Dow Chemical Company of Canada.*

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 13 mai 1946,—Copie de tous contrats, ententes, lettres et autres documents tenant lieu de contrat, signés ou conclus, en tous temps depuis le 1er septembre 1945, entre la *Polymer Corporation Limited* et l'*Imperial Oil Limited*, et entre la *Polymer Corporation Limited* et la *St. Clair Processing Corporation Limited*, et entre la *Polymer Corporation Limited* et la *Dow Chemical Company of Canada.*

Aussi, copie de tous arrêtés en conseil relatifs à la *Polymer Corporation Limited* datés depuis le 1er septembre 1945.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai 1946,—Etat montrant:—Quels sont *a*) les noms, *b*) l'adresse, *c*) le service militaire de chacun des hommes qui vendent actuellement des permis de radio en faisant de la sollicitation à domicile dans la ville et le district de Vancouver-Nord?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai 1946,—Copie de tous contrats, ententes ou autres accords passés entre le ministère des Munitions et approvisionnements et la *Dominion Magnesium Limited*, ou d'autres compagnies ou personnes, concernant la construction et l'exploitation de l'usine de magnésium à Haley's Corners, Ontario.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel de la Commission des ports nationaux pour l'année civile 1945.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 204-1995, approuvé le 17 mai 1946: modification des règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur les terres des anciens combattants, 1942, au sujet du comité consultatif régional.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1946,—Etat montrant:—1. Sous l'autorité de qui le gouvernement fédéral a-t-il choisi l'emplacement pour la construction des maisons d'anciens combattants à Onslow, comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse?

2. Combien a-t-on payé pour le terrain?

3. Pourquoi a-t-on construit les maisons sur un tel emplacement?

4. Combien de maisons ont été construites?

5. Quel a été le coût total de toutes ces maisons?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport des opérations en vertu de la Partie II de la Loi d'assurance sur les crédits d'exportation, pour l'année financière terminée le 31 mars 1946, Statuts du Canada 1944, chapitre 39, article 26.

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1946,—Etat montrant:—1. A-t-on promis une solde plus élevée aux membres des forces armées qui ont été affectés au service, ou se sont engagés comme volontaires et ont servi sur le théâtre des hostilités dans le Pacifique?

2. A quelle date cette augmentation de solde a-t-elle commencé et est-elle encore en vigueur?

3. Quel était le barême des soldes accrues pour les divers grades?

4. A-t-on refusé cette plus haute solde à quelques officiers et soldats qui ont servi dans le théâtre du Pacifique? Le cas échéant, pourquoi?

Du consentement de la Chambre, M. Saint-Laurent présente le Bill No 156, Loi modifiant la Loi de l'extension des frontières de Québec, 1912, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 142, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Bryson Beakes".

Bill No 143, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lila Edna Page Kennedy".

Bill No 144, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Crête".

Bill No 145, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Hellier Kirsch".

Bill No 146, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Fields Benlow".

Bill No 147, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Allan".

Bill No 148, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martta Haavisto Aaltonen".

Bill No 149, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhona Gertrude Paikowsky Munn".

Bill No 150, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Joseph Hubbard".

Bill No 151, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Hibberd Howe".

Bill No 152, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Graver".

Bill No 153, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Ernest Bigelow".

M. MacKinnon propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue d'établir une Corporation qui sera connue sous le nom de Corporation commerciale canadienne et qui aura l'habilité à aider au développement du commerce entre le Canada et les autres nations, et à aider aux personnes au Canada à obtenir des marchandises et des denrées hors du Canada et à disposer des marchandises et des denrées qui sont disponibles pour être exportées du Canada. La mesure prévoit aussi des octrois à la Corporation, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, de montants n'excédant pas la somme globale de dix millions de dollars, et d'autres octrois à même le Fonds du revenu consolidé comme il sera autorisé.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Saint-Laurent, pour M. Mackenzie King, propose,—

Considérant que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, déclare que, relativement à la représentation à la Chambre des communes, la province de Québec doit avoir un nombre fixe de soixante-cinq députés;

Considérant qu'aux termes de ladite loi il est attribué à chacune des autres provinces un nombre de députés ayant avec le chiffre de sa population le même rapport qu'entre le nombre soixante-cinq et le chiffre de la population de Québec;

Considérant que ladite loi prévoit le rajustement de la représentation après l'achèvement de chaque recensement décennal et déclare que, lors de ce rajustement, le nombre des députés d'une province ne doit être réduit que si la proportion du chiffre de la population de la province au chiffre de la population globale du Canada, lors du rajustement précédent du nombre des députés de la province, accuse, au recensement alors le plus récent, une diminution d'un vingtième ou plus;

Considérant que l'effet des dispositions susmentionnées n'a pas été satisfaisant en ce sens que la représentation proportionnée des provinces selon la population n'a pas été maintenue;

Et considérant qu'on estime qu'il serait possible d'effectuer une répartition plus équitable de députés entre les diverses provinces si le rajustement avait lieu sur la base de la population de toutes les provinces prise dans son ensemble;

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Votre Majesté, les membres de la Chambre des communes du Canada en Parlement assemblés, approchons humblement Votre Majesté, demandant respectueusement qu'Elle daigne faire soumettre une mesure au Parlement du Royaume-Uni, exprimée ainsi qu'il suit:

Loi prévoyant le rajustement de la représentation à la Chambre des communes du Canada sur la base de la population du Canada:

Considérant que le Sénat et la Chambre des communes du Canada, réunis en Parlement, ont présenté une adresse à Sa Majesté, demandant humblement que Sa Majesté daigne faire soumettre un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni pour l'établissement des dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté le Roi, sur l'avis conforme et avec l'assentiment des lords spirituels et temporels et des communes assemblés en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

1. Est par les présentes abrogé l'article cinquante et un de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et remplacé par le suivant:

"51. (1) Le nombre des membres de la Chambre des communes est de deux cent cinquante-cinq et la représentation des provinces à ladite Chambre doit, dès l'entrée en vigueur du présent article et, dans la suite, sur l'achèvement de chaque recensement décennal, être rajustée par l'autorité, de la manière et à compter de l'époque que le Parlement du Canada prévoit à l'occasion, sous réserve et en conformité des règles suivantes:

1. Sous réserve des dispositions ci-après, il est attribué à chacune des provinces un nombre de députés calculé en divisant la population totale des provinces par deux cent cinquante-quatre et en divisant la population de chaque province par le quotient ainsi obtenu, abstraction faite, sauf ce qui est prévu ci-après au présent article, du reste (s'il en est) consécutif à ladite méthode de division.

2. Si le nombre total de députés attribué à toutes les provinces en vertu de la règle 1 est inférieur à deux cent cinquante-quatre, d'autres députés seront attribués (à raison d'un par province) aux provinces qui ont des quantités restantes dans le calcul visé par la règle 1, en commençant par la province possédant le reste le plus considérable et en continuant avec les autres provinces par ordre d'importance de leurs quantités restantes respectives jusqu'à ce que le nombre total de députés attribué atteigne deux cent cinquante-quatre.

3. Nonobstant toute disposition du présent article, si, une fois achevé le calcul prévu par les Règles 1 et 2, le nombre de députés à attribuer à une province est inférieur au nombre de sénateurs représentant ladite province, les règles 1 et 2 cesseront de s'appliquer à l'égard de ladite province, et il lui sera attribué un nombre de députés égal audit nombre de sénateurs.

4. Si les règles 1 et 2 cessent de s'appliquer à l'égard d'une province, alors, pour le calcul du nombre de députés à attribuer aux provinces concernant lesquelles les règles 1 et 2 demeurent applicables, la population totale des provinces doit être réduite du chiffre de la population de la province à l'égard de laquelle les règles 1 et 2 ne s'appliquent plus, et le nombre deux cent cinquante-quatre doit être réduit du nombre de députés attribué à cette province sous le régime de la règle 3.

5. Ce rajustement n'entrera en vigueur qu'à la fin du Parlement alors existant.

(2) Le territoire du Yukon, tel qu'il a été constitué par le chapitre quarante et un du Statut du Canada de 1901, avec toute partie du Canada non comprise dans une province qui peut, à l'occasion, y être incluse par le Parlement du Canada aux fins de représentation au Parlement, a droit à un député."

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1946; et les Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1943, l'Acte de l'Amérique du Nord, 1907, et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1946.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Diefenbaker.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre de nouveau se forme en comité des Subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant son fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

AGRICULTURE

Service de la production

	Santé des animaux—	
18	Application de la Loi des épizooties viandes et conserves alimentaires	$2,103,508 00
19	Dédommagement pour les animaux abattus	373,036 00
20	Bétail et volaille	839,625 00
21	Produits végétaux—Contrôle des semences, fourrages, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de $25,000 à l'Association canadienne des producteurs de semences	708,256 00

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour,

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le substitut du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi du ministère des Affaires extérieures.

Loi concernant un accord financier entre le Canada et le Royaume-Uni, signé le 6 mars 1946.

Loi modifiant le Code criminel (Réunions de courses).

Loi modifiant la Loi des exportations.

Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929.

Loi concernant la fabrication, l'épreuve, la vente, l'emmagasinage et l'importation des explosifs.

Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon.

Loi constituant en corporation la *Canadian Acceptance Company*.

Loi concernant la *Rupert's Land Trading Company*.

Loi modifiant la Loi de la protection des eaux navigables.

Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux.

Loi concernant les limites de certains parcs nationaux.

Et qu'il s'est alors adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1947.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée par le Greffier du Sénat, par ordre du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.)

(Bills privés)

Les bills suivants sont alors lus séparément la deuxième fois, les bills de divorce sur division, et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires auxdits bills de divorce mentionnés plus haut avaient été soumises), à savoir:

Bill No 128, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Hort Search".

Bill No 129, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Thompson Powell Scott".

Bill No 130, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Eleanor Miller Foster".

Bill No 131, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Maloney Rassie".

Bill No 132, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Florence Rooke Cochrane".

Bill No 133, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileene Ruby Aspell Stinson".

Bill No 134, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Bookalam Howick".

Bill No 135, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Berthe-Alice Cardinal Reid".

Bill No 136, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Jean Warden Leupold".

Bill No 137, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Eglises Evangéliques de la Pentecôte".

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend sa séance en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

AGRICULTURE

Service de la production

22	Subventions aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services .. .. $	30,000 00
23	Subventions aux organismes agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services	38,500 00

Service des marchés

24	Administration	113,322 00
25	Economie agricole, y compris les enquêtes régies autrefois par la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies..	245,520 00
26	Produits laitiers	438,652 00
27	Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services	694,221 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 29 MAI 1946

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le vingt-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Lillian Doris Howard Clark, de Montréal, P.Q., épouse de Donald Clark.

De Grace Ellen Rafter Munro, de Montréal, P.Q., épouse de Wilfred Osbert Gun Munro.

De Marjorie Cleghorn Pope, de Montréal, P.Q., épouse de John Avery Pope.

M. Brown, du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes institué pour faire l'étude et l'examen de la Loi des Indiens (chapitre 98, S.R.C. 1927) et de toutes les autres questions à lui déférées, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande:

1. Que le quorum du comité spécial mixte soit réduit à neuf;
2. Que ledit comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Brown, ledit rapport est agréé.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût total de l'administration de la Loi de 1944 sur les allocations familiales pour les six premiers mois de son application?

2. Combien d'employés, *a*) temporaires, *b*) permanents du gouvernement fédéral étaient affectés à l'administration de la loi le 31 décembre 1945 et quel en est le nombre actuel?

3. Combien de ces employés reçoivent des traitements *a*) inférieurs à $1,500; *b*) de $1,500 à $2,500; *c*) de $2,500 à $3,600; *d*) supérieurs à $3,600; *e*) de $5,000 et plus, et quel a été le total des salaires ou traitements du 1er juillet au 31 décembre de l'année 1945?

4. Quel est le nom et quelles sont les fonctions de chaque personne employée pour l'administration de la Loi et recevant $5,000 ou plus en traitement, et quel est le montant du traitement ou de toute autre rémunération payés dans chaque cas?

5. Quel est le montant total payé ou évalué (pour fins de comptabilité), pour le loyer annuel des locaux utilisés pour l'administration de la Loi sur les allocations familiales?

6. Quel est le montant total dépensé pour l'achat de locaux servant pour l'administration de la Loi?

7. Combien emploie-t-on d'enquêteurs sous le régime de la Loi et quel en est le nombre employé dans chaque province?

8. Quel a été le coût total des enquêtes pour les six premiers mois de l'application de la Loi?

9. Combien d'argent a-t-on dépensé pour les fins de la publicité, *a*) par la radio, *b*) par les journaux et périodiques, *c*) par la poste, au cours des six premiers mois de l'application de la Loi?

10. Quel a été le montant total payé en allocations familiales au cours des six premiers mois de l'application de la Loi?

11. Combien de familles recevaient des allocations familiales à la fin des six premiers mois de l'application de la Loi?

12. Combien de familles reçoivent présentement des allocations familiales?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 13 mai 1946,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, contrats et autres documents échangés, du 31 janvier 1942 au 1er mai 1946, entre le ministère des Transports, ou tout autre ministère du gouvernement, et la *Dominion Transportation Company* et la *Owen Sound Transportation Company*.

Aussi, copie de tous décrets du conseil depuis le 31 janvier 1942 touchant la *Dominion Transportation Company* et la *Owen Sound Transportation Company*.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'exemplaires de l'édition de 1945 de l'*Annuaire du Canada* a-t-on fait imprimer?

2. Combien en a-t-on vendu au public en général, à part la distribution régulière faite aux ministères du gouvernement?

3. Combien d'exemplaires du Manuel "*Canada 1946*" a-t-on fait imprimer?

4. Combien d'exemplaires du Manuel "*Canada 1945*" ont été vendus au public en général, à part la distribution régulière faite aux ministères du gouvernement?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel sur le fonctionnement de la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, pour l'année terminée le 31 mars 1946.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hackett—1. Le gouvernement a-t-il demandé aux producteurs de la betterave à sucre du sud-ouest de l'Ontario d'ensemencer 35,000 acres de betteraves à sucre en 1946?

2. Dans l'affirmative, quelle disposition a été prise en vue de fournir des prisonniers de guerre provenant des camps de travail pour la culture de la betterave à sucre dans cette région?

3. Le nombre des prisonniers de guerre employés cette année à la culture de la betterave à sucre et provenant des camps est-il beaucoup moindre que l'an dernier? Dans l'affirmative, pourquoi?

4. Combien de prisonniers de guerre ont été employés à la culture de la betterave à sucre dans les camps du Manitoba et de l'Alberta cette année, et que représente ce chiffre comparativement à l'an dernier?

Par M. Diefenbaker—1. Combien de terres d'un quart de section d'étendue ont été vendues par la Commission d'établissement de soldats dans la province de la Saskatchewan à compter de 1943 jusqu'à 1945 inclusivement?

2. Quels ont été les prix les plus élevés et les plus bas réalisés sur ces ventes?

3. Combien de ces terres ainsi vendues ont été rachetées par l'administration de la Loi des terres destinées aux anciens combattants?

Les ordres suivants de la Chambre sont émis à l'officier compétent:

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents que possède le ministère des Postes relativement à l'établissement d'un service de levée de boîtes aux lettres dans la ville de Beauharnois.

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents que possède le ministère des Postes relativement à l'établissement d'un service de levée de boîtes aux lettres dans la ville de Laprairie.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre de nouveau se forme en comité des Subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant son fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

AGRICULTURE

Service des marchés

28 Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture $ 683,764 00

29 Animaux de ferme et produits des animaux de ferme 721,521 00

30 Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires pouvant être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas excéder $15,000..	25,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne alors à 5 heures et 45 de l'après-midi jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 30 MAI 1946

Prières.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le nom de l'honorable sénateur Paterson a été substitué à celui de l'honorable sénateur Davies sur la liste des membres de la section du Sénat du comité mixte des deux Chambres chargé d'étudier et de faire rapport sur un motif approprié pour un drapeau national distinctif.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le nom de l'honorable sénateur Stevenson a été substitué à celui de l'honorable sénateur Paterson sur la liste des membres de la section du Sénat du comité mixte des deux Chambres chargé de faire l'examen et l'étude de la Loi des Indiens.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans aucune modification:

Bill No 7, Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers.

Bill No 64, Loi modifiant la Loi sur les aliments du bétail, 1937.

M. l'Orateur, du comité mixte des deux Chambres sur la Bibliothèque du Parlement, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a l'honneur de soumettre son premier rapport sur la bibliothèque du Parlement.

Votre comité s'est réuni le 22 mai 1946, et a reçu de la part des cobibliothécaires un rapport qui a été adopté à l'unanimité et dont le texte suit:

Le Dr Gaspard Fauteux, président de la Chambre des communes, a demandé aux bibliothécaires de présenter un rapport sur l'état de la bibliothèque, sous forme de réponses à certaines questions qui lui ont été soumises par un député. Voici ces questions et leurs réponses:

Question 1:

Nombre total des volumes reçus par la bibliothèque jusqu'à ce jour?

Réponse:

Il est possible de donner seulement un chiffre approximatif, car au début la bibliothèque n'avait pas de registres des additions. Le chiffre de 500,000 volumes paraît une estimation raisonnable, sans compter les brochures. La bibliothèque possède 1,180 volumes reliés de brochures canadiennes et 1,557 boîtes contenant des brochures américaines, anglaises et canadiennes non reliées.

Question 2:

Nombre de volumes reliés par la bibliothèque, chaque année depuis 1940?

Réponse:

En 1945, qui peut servir d'indice pour les cinq dernières années, les deux relieurs de la bibliothèque ont relié 658 volumes sur les lieux, et l'Imprimerie nationale a relié pour la bibliothèque 464 volumes, principalement des journaux et des périodiques.

Question 3:

Nombre de volumes prêtés par la bibliothèque, chaque année depuis 1940?

Question 4:

Nombre de brochures, etc., prêtées?

Réponse:

A cause de l'extrême pénurie de personnel, de 1941 à 1945, il est impossible de donner des chiffres pour les années 1940 à 1944; les chiffres suivants s'appliquent seulement à 1945:

Nombre total de volumes catalogués, prêtés	23,028
Nombre total de brochures cataloguées, prêtées	377
Nombre total de journaux catalogués, prêtés	29
Nombre total de périodiques catalogués, prêtés	642
Statuts, débats, procès-verbaux, documents parlementaires, etc., environ	575

Question 5:

Nombre de volumes en circulation au 31 décembre de chaque année, de 1940 à 1945 inclusivement?

Réponse:

Volumes en circulation au 31 décembre 1945	3,860
Brochures en circulation au 31 décembre 1945	160
Débats (Chambre des communes et Sénat) en circulation au 31 décembre 1945	63
Statuts (Chambre des communes et Sénat) en circulation au 31 décembre 1945	55
Journaux (Chambre des communes et Sénat) en circulation au 31 décembre 1945	7

Question 6:

Nombre total des volumes remis à la bibliothèque chaque année, de 1940 à 1945 inclusivement?

Réponse:

19,140 volumes catalogués ont été remis en 1945. Il restait très peu de brochures, statuts, documents parlementaires, etc, en circulation au 31 décembre 1945.

Question 7:

Nombre de volumes précieux ($4 et plus) sortis depuis plus de 3 ans?

Réponse:

Pour les raisons exposées plus haut, et vu que ces ouvrages forment la majorité des livres autres que les romans, à l'achat desquels est affectée la plus grande partie du crédit annuel, il est impossible d'en préciser le nombre.

Question 8:

Nombre de ces volumes que les bibliothécaires perdent tout espoir de recouvrer?

Réponse:

Les bibliothécaires hésitent à dire qu'un livre ne sera jamais remis. Il arrive souvent que des livres sortis depuis plusieurs années, et considérés comme perdus, font retour à la bibliothèque. Mais on peut considérer comme temporairement perdus un certain nombre de ces livres, lorsque ceux qui les empruntent en premier lieu—des sénateurs, des députés ou des fonctionnaires civils, pour les besoins de leurs travaux parlementaires ou de leur service—les perdent de vue après les avoir passés à un collègue ou à un supérieur qui désire les lire ou les consulter. Les chiffres suivants donnent une bonne idée des livres qui peuvent être comptés comme perdus depuis les quinze dernières années.

Livres encore en circulation et figurant au nom de sénateurs et députés, décédés, non réélus, ou retraités:

avant 1935	245
à la fin de 1940, et encore en circulation	88
à la fin de 1945, et encore en circulation	74

Quant à la détérioration des volumes: ce méfait, assez fréquent il y a une quinzaine ou une vingtaine d'années, est plutôt rare aujourd'hui. Cela tient sans doute à l'observation rigoureuse des règles interdisant le prêt de journaux et de documents précieux, sauf aux ministres et hauts fonctionnaires.

Question 9:

Nombre de volumes que, d'après les bibliothécaires, on pourrait transporter dans un autre édifice ou dans une autre bibliothèque pour faire place à des ouvrages plus récents et probablement plus utiles?

Réponse:

Cela dépend de l'usage auquel ces livres sont destinés. S'il s'agit d'un simple entreposage, nous pourrions transporter hors de la bibliothèque au moins 150,000 volumes. Si l'on créait une Bibliothèque nationale, nous pourrions probablement en fournir 100,000 de plus, pourvu qu'ils restent commodément à la disposition des sénateurs et des députés.

Questions 10 et 12:

Personnel de la bibliothèque, durée de service et traitement?
Nombre d'années de service de chaque employé?

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

N° de renvoi	Titre	Traitement	Titulaire	Traitement (y compris indemnité)	Durée de service depuis:	Date de naissance
1	Bibliothécaire parlementaire	$6,000	F. A. Hardy	$6,000	1919 (mai)	25 avril 1890
2	Bibliothécaire général	6,000	Felix Desrochers	6,000	1933 (février)	13 avril 1886
3	Bibliothécaire adjoint	$3,720- 4,140	R. M. Hamilton	3,720	1946 (janvier)	25 mars 1912
4	Bibliothécaire adjoint	3,720- 4,140	Ernest Bilodeau	4,140	1923 (juillet)	30 novembre 1880
5	Commis en chef des références	3,120- 3,720	Joseph Tarte	3,720	1922 (avril)	15 décembre 1875
6	Commis des références	2,520- 3,000	T. E. Monette	2,718	1925 (mars)	6 octobre 1897
7	Catalogueur	1,740- 2,400	F. A. Matley	2,418	1930 (février)	5 septembre 1906
8	Catalogueur	1,740- 2,400	L. J. W. Lusignan	2,478	1934 (juin)	18 juillet 1903
9	Commis-teneur de livres de bibliothèque	1,620- 2,220	H. G. Tinney	1,961	1930 (février)	13 septembre 1886
10	Préposé aux revues	1,320- 1,920	L. O. Tarte	1,661	1939 (février)	13 avril 1913
11	Adjoint senior de bibliothèque ..	1,380- 1,800	E. E. Trudel	2,021	1920 (mars)	9 septembre 1890
12	Préposé aux registres et aux rayons	1,440- 1,920	(Vacant)			
13	Adjoint senior de bibliothèque ..	1,380- 1,800	C. Wray	1,901	1921 (avril)	18 décembre 1890
16	Relieur senior	1,920- 2,400	J. C. Brown	2,478	1924 (novembre)	8 août 1875
17	Adjoint de bibliothèque	1,080- 1,620	K. C. Binks	1,601	1945 (juillet)	19 mai 1925
18	Adjoint de bibliothèque	1,080- 1,620	R. J. Gravel	1,601	1945 (septembre)	8 juillet 1898
19	Adjoint de bibliothèque	1,080- 1,620	F. B. Fox	1,601	1946 (janvier)	4 janvier 1890
20	Secrétaire de l'exécutif	1,740- 2,100	W. M. P. Raye, (Miss) ..	2,081	1927 (août)	12 février 1892

Employés temporaires

Nom	Traitement (y compris indemnité)	Durée de service depuis:	Date de naissance
Rosaire Choquette	$1,863.54	1930 (septembre)	30 octobre 1897
J. Cunningham	1,552.20	1945 (juin)	29 juin 1909
Therese Foster, (Mme)	2,046.04	1939 (septembre)	21 septembre 1909
René Fortier	1,863.54	1941 (novembre)	1 novembre 1889
E. Giard	546.66	1945 (décembre)	11 février 1893
M. R. Lafontaine	1,863.54	1939 (janvier)	18 février 1876
Agathe Legault, (Mlle)	1,552.20	1945 (juin)	16 août 1922
J. N. Matte	2,172.53	1923 (juillet)	10 août 1870
M. L. P. Taschereau, (Lady—)	1,681.04	1929 (octobre)	27 février 1878

(Données pour l'exercice financier 1945-46 terminé au 31 mars 1946. Préparées en mars 1946.)

Question 11:

Le nombre de semaines de vacances à chacun de ces employés, chaque année?

Réponse:

Vingt-six jours ouvrables pour le personnel, en majorité permanent, qui travaille des heures supplémentaires pendant les sessions du Parlement. Dix-huit jours ouvrables pour les employés temporaires qui ne travaillent pas d'heures supplémentaires.

A la suite de ces questions, les bibliothécaires sont aussi priés de faire des recommandations à l'égard des sujets suivants:

(1) Trouver de l'espace pour d'autres livres de lecture, dans la bibliothèque.

Réponse:

La bibliothèque, comme on l'a souvent répété, est devenue beaucoup trop exiguë. En ce moment, on est obligé, à certains endroits, d'empiler les livres sur le parquet. Il existe un moyen de remédier à cet état de choses: se procurer un édifice où déposer certaines sections de la bibliothèque, comme les vieux journaux, les vieux documents parlementaires canadiens, américains et anglais, les périodiques reliés, et les anciennes éditions d'annuaires, de répertoires d'adresses urbaines, de manuels juridiques, et de services commerciaux et financiers, rarement consultés. On pourrait également atténuer l'encombrement en microfilmant les liasses de journaux. Le coût de ce projet serait plutôt élevé, mais on pourrait acheter tout d'abord une machine à lire le microfilm, et obtenir des éditions microfilmiques d'un certain nombre des principaux journaux, comme le *Globe and Mail*, le *Colonist* de Vancouver, le *Free Press* de Winnipeg, le *Spectator* de Hamilton, le *Citizen* d'Ottawa, la *Gazette* de Montréal, le *New York Times*, etc. Il est probable que des groupes intéressés s'occuperont bientôt de microfilmer quelques-uns des anciens journaux.

En troisième lieu, il reste encore le projet soumis par le ministère des Travaux publics, il y a une vingtaine d'années, et consistant à agrandir la bibliothèque au moyen d'une annexe souterraine, sur un des côtés ou en arrière. Cela coûterait probablement très cher, mais pas plus qu'un nouvel édifice.

(2) Nouvel éclairage.

Réponse:

Comme nous l'avons mentionné dans notre rapport au Parlement, le ministère des Travaux publics a commencé, l'an dernier, l'installation d'un nouveau système d'éclairage, qu'il a dû interrompre à cause du manque de fonds, après avoir presque terminé deux alcôves. Malheureusement, le budget principal des dépenses de cette année ne prévoit pas de crédit pour l'achèvement de l'installation. On nous informe que le budget supplémentaire contiendra un crédit à cet égard, et nous avons le ferme espoir que ce crédit recevra l'approbation du Conseil du Trésor, puis celle du Parlement.

(3) Recommandations à l'égard des traitements, programmes, heures de service et conditions de travail du personnel.

Réponse:

Les bibliothécaires estiment que la classification actuelle du personnel doit être sérieusement revisée. Ils ont demandé à la Commission du Service civil de faire enquête à ce sujet. Au cours des trois dernières années, nous avons perdu deux employés occupant le poste de préposés aux registres et aux rayons, poste qui exige des diplômes universitaires et celui de bibliothéconomiste, mais ne comporte qu'un traitement maximum de $1,920, soit le même maximum que celui d'un agent du service de sûreté. Il en est de même des autres postes. La Commission du Service civil reconnaît que, d'après la lettre circulaire du Conseil du Trésor du 21 avril 1945, quant à la reclassification pour cause de grave inégalité ou d'injustice flagrante, il y a lieu de procéder à une enquête de ce genre. Les bibliothécaires recommandent, de plus, qu'en attendant la reclassification du personnel, ainsi que la nouvelle disposition ou l'entreposage d'une partie des volumes, et en vue de l'amélioration générale du cataloguement, il convient d'employer à titre temporaire un catalogueur expérimenté et un classeur-dactylographe spécialisé, afin de procéder à la préparation d'un nouveau catalogue des volumes, selon la méthode employée depuis longtemps par la bibliothèque du Congrès. Ce projet a déjà été inauguré, mais les progrès sont lents, cette tâche ne pouvant être confiée à aucun membre de notre personnel.

Le tout respecteusement soumis.

(Signé) FELIX DESROCHERS,
Bibliothécaire général;

F. A. HARDY,
Bibliothécaire parlementaire.

Votre comité a l'honneur de recommander:

1. Que les mesures nécessaires soient prises pour repeindre l'intérieur de la bibliothèque et pour remplacer par un système de chauffage à l'eau chaude le chauffage à vapeur actuellement installé dans la partie centrale de la bibliothèque.

2. Que, pour atténuer l'encombrement dans la bibliothèque, le gouvernement envisage la nécessité de faire entreposer ailleurs tous les volumes et documents que les bibliothécaires jugent actuellement inutiles aux besoins de la bibliothèque du Parlement. Ces volumes et documents pourront plus tard servir de noyau à une Bibliothèque nationale qui, de l'avis de votre comité, devrait être située à Ottawa, et dont la nécessité se fait depuis longtemps sentir.

3. Que l'on adopte un système de microfilmage des journaux reliés, au moyen d'une machine à lire les microfilms, et par l'acquisition des éditions microfilmiques courantes d'un certain nombre de journaux.

4. Que soit complétée, le plus tôt possible, l'installation du nouveau système d'éclairage commencée l'an dernier.

5. Qu'il soit procédé à la reclassification du personnel de la bibliothèque par la Commission du Service civil, et que soient retenus, à titre temporaire, les services d'un catalogueur expérimenté et d'un classeur-typographe spécialisé, en vue d'entreprendre le nouveau cataloguement partiel des livres de la bibliothèque, selon les méthodes de la bibliothèque du Congrès, et que soit engagé un apprenti qui se formera auprès des relieurs expérimentés actuels.

6. Que le rapport des deux bibliothécaires soit adopté.

M. MacLean, du comité permanent du Règlement, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément aux ordres de la Chambre émis les 21 et 27 mai 1946, votre comité a étudié l'à-propos de suspendre l'application des articles du Règlement relatifs à la présentation tardive des pétitions suivantes introductives de bills privés, et conclut comme suit:

1. *Mary Innocent Gorman Martin Gilleen—Divorce*

Cette pétition est datée du 18 avril 1946, soit une semaine avant la date définitive pour la présentation de pétitions à cette Chambre. Par inadvertance, l'avocat de la pétitionnaire a omis de présenter la pétition dans le délai prescrit par l'article 92 du Règlement. Toutes les autres formalités ont été remplies dans le délai prescrit.

2. *Evangeline May Connelly Stervinou—Divorce*

L'infraction alléguée a été commise le 3 avril 1946, mais la maladie a empêché la pétitionnaire de se présenter au bureau de son avocat avant le 25 avril 1946.

3. *Peter Rosen—Divorce*

L'agent de l'avocat a fait savoir qu'il ne désirait pas donner suite à cette demande.

4. *Muriel Gertrude McKnight Carroll—Divorce*

Une pétition dans cette cause a été présentée au cours de la dernière session, mais la pétitionnaire n'avait pas les fonds nécessaires pour procéder en l'affaire. La demande a été renouvelée au Sénat durant la présente session, mais par inadvertance, l'agent de l'avocat a omis de présenter une autre pétition à cette Chambre.

Votre comité recommande, relativement aux pétitions susdites:

a) Que soit suspendue l'application des articles 92 et 93 (3) *c*) relativement aux pétitions 1 et 4, et que l'article 93 (3) *a*) du Règlement s'applique seulement à la suspension de l'article 92 du Règlement.

b) Que lesdites pétitions 1 et 4 soient lues et reçues.

c) Que nulle suspension ne soit consentie au sujet de la pétition 2.

L'approbation des recommandations ci-dessus entraînera, dans chaque cas, une amende de $100.00 à l'égard des pétitions 1 et 4.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1944.—Volume I—Compagnies d'assurances autres que sur la vie.

Et aussi,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de secours aux chômeurs et d'aide à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2037, approuvé le 21 mai 1946: renouvellement d'un prêt au montant de $2,448,000.00 consenti à la province de l'Alberta pour un an à compter du 1er juin 1946, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p.c. par année.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mai 1946, —Etat montrant:—1. Combien de demandes, de chaque province, la Commission canadienne du prêt agricole a-t-elle reçues, depuis le 1er janvier 1946?

2. Par province, combien de ces demandes de prêt ont été approuvées?

3. Par province, combien de ces prêts ont été actuellement effectués par la Commission au cours de la même période?

4. Quelque membre ou fonctionnaire du gouvernement a-t-il donné quelques directives particulières au sujet de l'octroi des prêts en Saskatchewan?

5. Dans l'affirmative, quelle était la teneur de ces directives?

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 mai 1946,—Etat montrant:—1. Le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis ont-ils conclu une entente, en vertu de laquelle les ouvriers canadiens des entrepreneurs américains ou canadiens, employés par les Etats-Unis dans les entreprises au Yukon, y compris la route de l'Alaska, étaient ou sont, sujets aux dispositions de la loi des Etats-Unis sur l'indemnisation des débardeurs et des ouvriers des ports, et aucune loi fédérale ou provinciale d'indemnisation des ouvriers, en vigueur au Canada, ne pourrait s'appliquer à ces employés au Yukon?

2. Le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis ont-ils conclu une entente en vertu de laquelle les Canadiens ou tous les autres civils recevant des blessures ou subissant des dommages par suite de la négligence d'un membre ou de membres de l'armée des Etats-Unis d'Amérique au Yukon, Canada, sont privés de leurs droits d'intenter des poursuites en dommages contre les Etats-Unis d'Amérique ou contre l'armée des Etats-Unis d'Amérique devant le tribunal territorial du Territoire du Yukon, et, dans l'affirmative, quels droits, s'il en est, ont été donnés ou accordés à ces Canadiens au lieu des droits dont on les a privés?

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'officiers des forces permanentes *a*) de la marine, *b*) de l'armée, *c*) de l'aviation ont été libérés du service, depuis le jour V-E, sans pension pour cause *a*) d'invalidité, *b*) de mauvaise conduite ou d'incompétence, *c*) pour toute autre raison?

2. Combien de cas des catégories précitées sont encore à l'étude?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien de militaires de tous grades appartenant *a*) à la Marine royale canadienne, *b*) à l'Armée canadienne, *c*) au Corps d'aviation royal canadien, ont servi sur un théâtre de guerre dans le Pacifique avant le jour V-J?

2. Est-ce que tous ceux dont il est fait mention ci-dessus ont reçu la solde du Pacifique? Sinon, pourquoi?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Murphy—1. A-t-on utilisé quelque variété de caoutchouc en échange pour du matériel fourni ou des services rendus à la *Polymer Corporation Limited* par quelque personne, compagnie ou corporation?

2. Dans l'affirmative, quand, en quelle quantité et à quel prix?

3. A-t-on vendu ou expédié du caoutchouc hors du Canada?

4. Dans l'affirmative, quand, à qui, en quelle quantité et à quel prix?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—1. Quelles sont les conditions exigées pour établir un service de levée de boîtes aux lettres dans les villes?

2. Quelles sont les villes où il existe un service de levée de boîtes aux lettres et quelle est la population de chacune de ces villes?

3. Y a-t-il des villes ou municipalités où l'on a établi un service de levée de boîtes aux lettres sans qu'il existe un service de distribution à domicile?

Par M. Thatcher—1. Quelle est, en dollars, la valeur totale des travaux d'impression du gouvernement que l'Imprimeur du Roi a accordés à des compagnies de l'extérieur depuis le 1er janvier 1946?

2. Quels sont les noms de toutes les compagnies qui ont reçu des travaux d'impression du gouvernement depuis la date précitée?

3. Depuis le 1er janvier 1946, quelle est la valeur des travaux exécutés par chacune de ces compagnies, et quelle est la valeur des contrats courants avec chacune?

4. Au cours de cette période, combien de travaux d'impression du gouvernement ont été exécutés *a*) dans chacune des provinces maritimes, *b*) dans chacune des quatre provinces de l'ouest?

5. Comment l'Imprimeur du Roi accorde-t-il les contrats d'impression à l'extérieur, par adjudication ou suivant quelque autre méthode?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées comme subsides intérimaires*):

AGRICULTURE

Crédits spéciaux

31	Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau. (Compte non tenu du coût des études et des ouvrages techniques à l'égard des entreprises d'irrigation de Medicine-Hat et de dérivation de Red-Deer en Alberta et de l'entreprise sur la rivière Saskatchewan du sud, lequel coût a été prévu au crédit de $10,000,000, No 606, du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements)	$3,000,000 00
32	Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies	250,000 00
33	Primes à la réduction des emblavures—Engagements inexécutés des années antérieures	25,000 00
34	Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries	2,000,000 00
35	Aide pour le remplacement du matériel de fabrication des produits de l'érable	200,000 00
36	Frais d'administration, Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles	50,000 00
37	Projets spéciaux de recherches agricoles	200,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 31 MAI 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 157, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Epstein Harris".

Bill No 158, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Irene Flewelling Wilson".

Bill No 159, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maitabel Horwitz Hollander".

Bill No 160, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline-Gisèle Guénette Villeneuve".

Bill No 161, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jaclyn Robinson Jeffrey".

Bill No 162, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Hope Forbes Hardie".

Bill No 163, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Venor".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, et sur lesquelles sont basés lesdits bills, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel était, à la date du 31 mars 1946, le nombre total des employés du gouvernement du Canada, y compris les employés des commissions et offices nommés en vertu de l'autorité fédérale?

2. Quel est le montant total des traitements, salaires et allocations payés à ces employés en mars 1946?

63263—19½

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quand et par quelle autorité a été instituée la Caisse d'assurance établie sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quel est l'administrateur de cette Caisse et quel personnel y emploie-t-on?

3. Quel est le taux de la prime annuelle et comment a-t-il été fixé?

4. Combien de demandes d'assurance a-t-on reçues depuis le commencement des opérations de la Caisse?

5. Que représentent ces taux comparativement à ceux des compagnies de ce genre pratiquant l'assurance contre des risques semblables?

6. Combien de réclamations ont été présentées et quelle est la proportion entre les assurances octroyées et les pertes subies?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 1er avril 1946,—Copie de la transcription des témoignages entendus par le tribunal lors du procès du SS. général Kurt Meyer.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. Y a-t-il actuellement des membres de l'armée canadienne en service aux Indes?

2. Dans l'affirmative, quel en est le nombre?

3. A quoi sont-ils occupés?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre des ressortissants japonais pour qui on a fait des arrangements en vue de leur rapatriement au Japon?

2. De ceux-ci, combien étaient nés au Canada et combien étaient nés au Japon?

3. A-t-on pris des arrangements en vue de transférer à leur compte, au Japon, l'argent ou les autres biens de ces ressortissants?

4. Dans l'affirmative, quel est le montant total des valeurs au comptant qui seront à leur disposition lors de leur arrivée au Japon?

5. Le gouvernement canadien offre-t-il quelques dons ou sommes d'argent aux Japonais qui sont rapatriés?

6. Dans l'affirmative, ces sommes d'argent sont-elles additionnelles aux valeurs au comptant appartenant à ceux qui sont rapatriés?

7. Quel sera le coût ou quels seront les frais pour chaque ressortissant japonais rapatrié, en donnant le coût *a*) du transport et par chemins de fer et par bateau, *b*) de tout don ou de toute somme d'argent?

8. Quel sera le coût total pour ceux pour qui on a fait des arrangements en vue de leur rapatriement?

9. Le général MacArthur a-t-il la direction des affaires au Japon? Le cas échéant, l'a-t-on consulté à ce sujet?

10. A-t-il approuvé l'entrée et l'établissement au Japon des ressortissants japonais au Canada qui ont demandé leur rapatriement?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois sur division et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires à ces bills avaient été soumises), à savoir:

Bill No 142, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Bryson Beakes".

Bill No 143, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lila Edna Page Kennedy".

Bill No 144, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Crête".

Bill No 145, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Hellier Kirsch".

Bill No 146, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Fields Benlow".

Bill No 147, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Allan".

Bill No 148, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martta Haavisto Aaltonen".

Bill No 149, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhona Gertrude Paikowsky Munn".

Bill No 150, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Joseph Hubbard".

Bill No 151, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Hibberd Howe".

Bill No 152, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Graver".

Bill No 153, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Ernest Bigelow".

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend sa séance en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 3 JUIN 1946

PRIÈRES.

Sur une motion de M. MacLean, le deuxième rapport du comité permanent du Règlement, déposé en Chambre le 30 mai 1946, est agréé.

Du consentement de la Chambre, M. Bridges présente le Bill No 164, Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires, qui est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 157, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Epstein Harris".—M. *Maybank*.

Bill No 158, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Irene Flewelling Wilson".—M. *Maybank*.

Bill No 159, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maitabel Horwitz Hollander".—M. *Maybank*.

Bill No 160, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline-Gisèle Guénette Villeneuve".—M. *Maybank*.

Bill No 161, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jaclyn Robinson Jeffrey".—M. *MacLean*.

Bill No 162, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Hope Forbes Hardie".—M. *Emmerson*.

Bill No 163, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Venor".—M. *Maybank*.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 1er avril 1946,—Copie de tous les arrêtés en conseil et règlements pris sous le régime de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1946,—Copie de l'état des finances de la *Polymer Corporation Limited,* *a*) le 31 mars 1945; *b*) le 31 mars 1946, donnant: (1) le bilan; (2) le compte rendu de l'exploitation; (3) les dépenses de la centrale hydraulique; (4) les frais généraux de la centrale; (5) le capital fixe détenu en fidéicommis pour le compte de la Couronne.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1946,—Etat montrant:—1. L'exportation du bois de pâte est-elle réglementée par un système de permis d'exportation?

2. Au cours de chaque année, de 1942 à 1945 inclusivement, combien de cordes de bois de pâte *a*) d'épinette, *b*) de baumiers a-t-on exportées aux Etats-Unis, sous le régime de permis, (1) du Nouveau-Brunswick, (2) de Québec, (3) d'Ontario, (4) de la Nouvelle-Ecosse, (5) du Manitoba, (6) de la Saskatchewan?

3. Quelle a été, en cordes, la production totale du bois de pâte pour les fabricants canadiens de pulpe et de papier, au cours de la saison 1944-45, *a*) au Nouveau-Brunswick, *b*) dans Québec, *c*) en Ontario, *d*) au Manitoba, *e*) dans la Nouvelle-Ecosse?

4. Quel a été le nombre total de cordes de bois de pâte exportées aux Etats-Unis, au cours de la saison 1945-46 jusqu'à date *a*) du Nouveau-Brunswick, *b*) de Québec, *c*) de l'Ontario, *d*) du Manitoba, *e*) de la Saskatchewan?

5. Au cours de chacune des années 1942, 1943, 1944 et 1945, combien a-t-on exporté de cordes de bois à des scieries *a*) dans le Minnesota, *b*) dans le Wisconsin, *c*) dans le Michigan, *d*) dans l'Ohio, *e*) en Pennsylvanie, *f*) dans le Maine?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence l'Administrateur, en date du 3 avril 1946,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le Premier Ministre du Canada, ou l'un des membres ou fonctionnaires du gouvernement fédéral, et le premier ministre de la Colombie-Britannique, ou l'un des membres ou fonctionnaires du gouvernement de cette province, entre le 1er janvier 1943 et le 1er janvier 1946, relativement à la déviation de la route publique provinciale du sud de la Colombie-Britannique en territoire des Etats-Unis, entre les cités de Laurier et Patterson dans l'Etat de Washington.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mai 1946,—Etat montrant:—1. Y a-t-il un édifice que possède ou contrôle le gouvernement et qui porte le nom de la Tour Martello dans le parc Point Pleasant à Halifax?

2. Dans l'affirmative, *a*) quand a-t-il été construit; *b*) par qui; *c*) quel en a été le coût; *d*) quels en ont été les frais d'entretien de 1940 à 1945 inclusivement?

3. L'édifice est-il ouvert au public?

4. Y a-t-il un concierge chargé de faire visiter la Tour aux touristes?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1946,—Etat montrant:—1. Au cours de la dernière année financière, a-t-on mis à l'amende des compagnies d'assurances parce qu'elles avaient négligé de remettre, dans le délai prescrit, leur bilan commercial aux termes de la Loi sur le département des assurances?

2. Dans l'affirmative, quelles compagnies?

3. Quelques-unes de ces compagnies ont-elles obtenu des redressements de taxes?

4. Dans l'affirmative, quelles compagnies, pour quels montants et pour quelles raisons?

5. Est-ce que des compagnies, ayant retardé à soumettre ces bilans, n'ont pas été mises à l'amende? Le cas échéant, quelles compagnies?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Pouliot—1. Combien de navires océaniques ont appartenu à *Park Steamship Company Limited* pendant la guerre?

2. Combien cette compagnie en a-t-elle encore?

3. Quel était le tonnage respectif de chacun de ces navires *a*) qui lui appartenaient et *b*) qui lui appartiennent encore?

4. A qui la compagnie a-t-elle vendu chacun de ces navires?

5. A qui des demandes de soumissions ont-elles été adressées pour chaque vente de navires?

6. Les navires vendus sont-ils encore tous enregistrés au Canada?

7. Sinon, *a*) combien étaient enregistrés au Canada pendant la guerre; *b*) combien le sont aujourd'hui?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Zaplitny—1. Quelle est la superficie des concessions forestières numéros 571 et 551D, dans le parc national de Riding Mountain que détient la *Northern Trust Company*?

2. Quelles sommes d'argent cette compagnie a-t-elle payées lorsqu'elle a loué ces concessions?

3. Quel loyer annuel pour le sol cette compagnie paie-t-elle à l'égard de ces concessions?

4. Quelle somme annuelle cette compagnie paie-t-elle en protection contre les incendies à l'égard de ces deux concessions?

Par M. Hansell—1. Combien y a-t-il eu d'enregistrements *a*) pour la saison, *b*) pour des excursions, à l'entrée de Canmore au Parc national de Banff en 1945?

2. Combien y a-t-il eu d'enregistrements *a*) pour la saison, *b*) pour des excursions, à l'entrée Radium en 1945?

3. Quel a été le montant total perçu en frais d'enregistrement à chaque entrée en 1945?

Par M. Homuth—1. Quel est le coût total du personnel de la publicité au ministère de la Défense nationale, *a*) à l'Armée, *b*) au Service naval, *c*) à l'Aviation?

2. Qui y est employé?

3. Quels traitements y paie-t-on?

4. Le ministère publie-t-il un journal? Dans l'affirmative, quel en est le coût de publication, *a*) pour l'Armée, *b*) pour le Service naval, *c*) pour l'Aviation?

Par M. Church—Quelles mesures ont été adoptées par le gouvernement, depuis la dernière session, en vue d'assurer l'aide de gardes-malades et de domestiques *a*) aux familles de soldats, *b*) aux civils au Canada?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à pourvoir au contrôle public et à la surveillance du développement, de l'emploi et de l'usage de l'énergie atomique;

M. Howe propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de pourvoir au contrôle public et à la surveillance du développement, de l'emploi et de l'usage de l'énergie atomique et, à cette fin, de décréter la constitution en corporation de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, la création de corporations destinées à exercer certains pouvoirs de la Commission qui peuvent être exécutés plus commodément par des corporations distinctes; de pourvoir à la nomination des membres de la Commission et de ses hauts fonctionnaires et employés, à la durée de leurs fonctions, à leur rémunération et à leurs dépenses; de pourvoir à l'organisation, à l'administration et au financement des corporations; aussi, de pourvoir à la retraite, à la pension et aux autres droits des employés de la Commission et des corporations; et, aussi, de stipuler que la Commission peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, acquérir, ou faire acquérir, à la suite d'achat, de bail, de réquisitionnement ou d'expropriation, des substances désignées et toutes mines, tous dépôts ou toutes concessions de substances désignées, et toutes entreprises ou tout matériel de production, ou de préparation à la production, de l'énergie atomique, ou de recherches ou d'études sur l'énergie atomique.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le Bill No 165, Loi concernant le développement et le contrôle de l'énergie atomique, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 154, Loi modifiant la Loi du Conseil des recherches;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné, sur motion de M. Green, à plus tard aujourd'hui.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 155, Loi concernant le fonctionnement des compagnies de l'Etat;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ross (*St. Paul's*).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 4 JUIN 1946

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De William Thomas Bennett, de Montréal, P.Q., époux d'Ella Sophia Olsen Bennett.

De James Arthur Bellows, de Montréal, P.Q., époux d'Helen Higgins Bellows.

De Lloyd George Corbett, de Montréal, P.Q., époux de Joan Gertrude Fox Corbett.

De Muriel Gertrude McKnight Carroll, de Montréal, P.Q., épouse de Thomas Alexander Carroll.

De Clinton Leslie Dobson, de New-Carlisle, P.Q., époux de Freda Jean Gallant Dobson.

De Mary Innocent Gorman Martin Gillean, qui demeure actuellement à Halifax, N.-É., épouse de Robert Hampson Gillean, fils, de Westmount, P.Q.

D'Anne Goldsmith Glick, de Montréal, P.Q., épouse de Saul Glick.

De George Christie Henderson, de Verdun, P.Q., époux d'Ivy Louise Young Henderson.

De Jean Ethelwynne Marshall Ross, de Westmount, P.Q., épouse de Philip Simpson Ross.

De Mayford Roy Roy, de Hull, P.Q., épouse d'Ernest Roy.

De Fanny Pustopedsky Sobolevicius, de Montréal, P.Q., épouse de Boris Sobolevicius.

De Mildred Emily Rogers Thoms, de Verdun, P.Q., épouse de Joseph John Thoms.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis de deux députés l'avertissant que les vacances suivantes viennent de se produire dans les rangs de la députation, à savoir:

De W. R. McDonald, écuyer, membre du district électoral de Pontiac, par décès.

De Harry Leader, écuyer, membre du district électoral de Portage-la-Prairie, par décès.

Et qu'il a, en conséquence, émis des brefs au directeur général des élections, pour tenir une élection pour lesdits districts électoraux.

DISTRICT ÉLECTORAL DE PONTIAC

Puissance du Canada }
A savoir } CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Président de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral de Pontiac, province de Québec, par suite de la mort de Wallace Reginald McDonald, écuyer, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce quatrième jour de juin 1946.

(signé) JOHN T. HACKETT, (L.S.)
Député du district électoral de Stanstead.

(signé) J. M. MACDONNELL, (L.S.)
Député du district électoral de Muskoka-Ontario.

DISTRICT ÉLECTORAL DE PORTAGE-LA-PRAIRIE

Puissance du Canada }
A savoir } CHAMBRE DES COMMUNES

A l'honorable Président de la Chambre des communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis par les présentes qu'une vacance est survenue dans les rangs de la députation de la Chambre des communes pour le district électoral de Portage-la-Prairie, Manitoba, par suite de la mort de Harry Leader, écuyer, député de ce comté.

Donné sous nos seing et sceau, en cette ville d'Ottawa, ce quatrième jour de juin 1946.

JAS. ART. ROSS, (L.S.)
Député du district électoral de Souris.

J. G. DIEFENBAKER, (L.S.)
Député du district électoral de Lake-Centre.

M. Brown, du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des Communes institué pour faire l'étude et l'examen de la Loi des Indiens (chapitre 98, S.R.C., 1927) et de toutes les autres questions à lui déférées, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité sollicite l'autorisation de retenir les services d'un avocat-conseil.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Brown, ledit rapport est agréé.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, pour le mois d'avril 1946 en français, et pour le mois de mai 1946, en anglais, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1456, approuvé le 14 mai 1946: approuvant l'accord conclu avec la *Nova Scotia Apple Marketing Board Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 1457, approuvé le 14 mai 1946: établissant des règlements au sujet de la *Nova Scotia Apple Marketing Board Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 1767, approuvé le 7 mai 1946: pour maintenir en force certaines variations, en vertu de la Loi des mesures de guerre, dans les formules imposées par la Loi des aliments et drogues sur certains articles d'alimentation et des drogues, jusqu'au 31 décembre 1946.

Arrêté en conseil C.P. 1768, approuvé le 3 mai 1946: modification des règlements du service Sélectif national pour les civils.

Arrêté en conseil C.P. 1782, approuvé le 7 mai 1946: abolition de l'honoraire de $2.00 imposé pour les permis d'exportation.

Arrêté en conseil C.P. 1783, approuvé le 7 mai 1946: rappel de l'établissement, dans les cadres du ministère de la Défense nationale, du comité du matériel réformé et de la Commission de récupération de l'armée.

Arrêté en conseil C.P. 1784, approuvé le 7 mai 1946: au sujet de la réclamation des membres de la Marine royale canadienne qui veulent être licenciés comme question de droit.

Arrêté en conseil C.P. 1809, approuvé le 7 mai 1946: nomination de C. F. Magurn comme sous-directeur des priorités, en remplacement de H. J. Sissons.

Arrêté en conseil C.P. 1810, approuvé le 7 mai 1946: pour maintenir en vigueur les dispositions de l'accord conclu en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 6496, du 12 octobre 1945, (assurance des constructeurs contre les pertes).

Arrêté en conseil C.P. 1811, approuvé le 7 mai 1946: modification des règlements d'urgence relatifs à l'habitation.

Arrêté en conseil C.P. 1826-37, approuvé le 8 mai 1946: au sujet des règlements relatifs aux indemnités versées aux marins de la marine marchande pour dommages causés à leurs effets par la guerre, 1944.

Arrêté en conseil C.P. 1878, approuvé le 10 mai 1946: modification des règlements du Service sélectif national pour les civils.

Arrêté en conseil C.P. 1904, approuvé le 14 mai 1946: révocation de certains règlements et ordonnances édictés en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1925, approuvé le 14 mai 1946: révocation des mesures administratives des ports canadiens de l'Atlantique en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1980, approuvé le 17 mai 1946: prohibant l'exportation du charbon et du coke, excepté sous permis.

Arrêté en conseil C.P. 22/1995, approuvé le 17 mai 1946: pour prolonger le temps durant lequel certains fonctionnaires peuvent verser des contributions pour service temporaire en vertu des dispositions de la Loi des pensions du Service civil.

Arrêté en conseil C.P. 80/1995, approuvé le 17 mai 1946: accordant l'autorité nécessaire pour l'emploi temporaire d'instructeurs et de conférenciers civils pour le programme d'éducation de l'armée.

Arrêté en conseil C.P. 1996, approuvé le 17 mai 1946: pourvoyant à la nomination de membres alternatifs des commissions régionales du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1998, approuvé le 17 mai 1946: nomination d'Hector McDonald Sparks comme membre alternatif de la Commission régionale de Québec du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2003, approuvé le 17 mai 1946: pour changer la date de la nomination de J.-M. Bédard, comme membre de la Commission régionale de Québec du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2004, approuvé le 17 mai 1946: révoquant C.P. 4440, du 7-9-40, au sujet des dispositions prises pour l'accès des ports aux navires.

Arrêté en conseil C.P. 47/2046, approuvé le 22 mai 1946: prolongeant le temps durant lequel Gerald-M. Champagne pourra décider de verser des contributions en vertu des dispositions de la Loi des pensions du service civil, pour service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 140/2046, approuvé le 22 mai 1946: autorisant l'importation d'aéroplanes usagés par certaines personnes.

Arrêté en conseil C.P. 2093, approuvé le 28 mai 1946: révoquant les ordonnances établissant la Commission de sélection et de congédiement industriel, etc.

Arrêté en conseil C.P. 2132, approuvé le 28 mai 1946: modifiant certaines ordonnances promulguées en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2147, approuvé le 28 mai 1946: révoquant les ordonnances relatives au plan de compensation pour le papier à journal.

Arrêté en conseil C.P. 27/2148, approuvé le 29 mai 1946: prolongeant le temps durant lequel Joseph-A.-E. Cayer pourra décider de verser des contributions en vertu des dispositions de la Loi des pensions du service civil pour service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 35/2148, approuvé le 29 mai 1946: prolongeant le temps durant lequel certains fonctionnaires pourront décider de verser des contributions en vertu des dispositions de la Loi des pensions du service civil pour service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 44/2148, approuvé le 29 mai 1946: prolongeant le temps durant lequel certains fonctionnaires pourront décider de verser des contributions en vertu des dispositions de la Loi des pensions du service civil pour service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 52/2148, approuvé le 29 mai 1946: autorisant l'émission de permis à certains chalutiers norvégiens.

Arrêté en conseil C.P. 21/49, approuvé le 28 mai 1946: modifiant l'ordonnance relative à l'allocation spéciale versée aux marins de la marine marchande.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2092, approuvé le 28 mai 1946: en vertu duquel les ouvriers engagés dans les opérations forestières de la Colombie-Britannique seront assujettis aux dispositions de la Loi d'assurance-chômage, à partir du 1er août 1946.

Aussi,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2093, approuvé le 28 mai 1946: révoquant les arrêtés en conseil suivants à dater du 31 mai 1946:

a) arrêté en conseil C.P. 3683, approuvé le 24 mai 1945: établissant les commissions de sélection et de congédiement industriel, ainsi que le comité de sélection et de congédiement industriel;

b) arrêté en conseil C.P. 4644, approuvé le 28 juin 1945: établissant un comité de sélection et de congédiement pour les services du gouvernement.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du Rapport du Bureau international du Travail sur la 27e session de la Conférence internationale du Travail tenue à Paris, en octobre 1945; la Conférence technique internationale préparatoire sur les questions maritimes, tenue à Copenhague en novembre 1945; et celle des comités industriels sur la houille et le transport intérieur, tenue à Londres en décembre 1945.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1946,—Etat montrant:—1. Jusqu'au 8 mai 1946, combien de maisons la *Wartime Housing Limited* avait-elle terminées prêtes à être occupées?

2. *a)* Quelles dépenses ont été faites par la *Wartime Housing Limited* jusqu'au 8 mai 1946; *b)* Quelle partie de ces dépenses, le cas échéant, a été affectée à autre chose qu'à des maisons? Dans l'affirmative, quelle partie et à quel propos?

3. *a)* Combien de maisons la *Wartime Housing Limited* est-elle à construire, ou à faire construire pour son compte; *b)* Dans quelles municipalités sont-elles situées?

4. *a)* Pour la construction de combien d'autres maisons la *Wartime Housing Limited* a-t-elle passé des contrats; *b)* Dans quelles municipalités seront-elles situées?

5. Quand compte-t-on que toutes ces maisons seront terminées et prêtes à être occupées?

6. *a)* Des maisons terminées, combien ont des caves, et combien n'en ont pas; *b)* Des maisons à terminer, combien auront des caves, et combien n'en auront pas?

7. De quelles quantités de matériaux de construction de toutes sortes la *Wartime Housing Limited* dispose-t-elle?

8. *a)* Combien de personnes la *Wartime Housing Limited* a-t-elle à son emploi; *b)* Qui, parmi ces personnes, reçoit un salaire de $3,000 ou plus par année, et quelles sont-elles et quelles fonctions accomplissent-elles; *c)* Quel est le montant mensuel de la feuille d'émargement de la *Wartime Housing Limited*?

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1946,—Etat montrant:—Quelle rémunération, sous forme *a)* de traitement, *b)* d'honoraires, *c)* de commission, *d)* de frais, a été reçue par M. W. C. Thomson, C.R., de Toronto, ou lui est due, pour le travail qu'il a accompli pour le compte du gouvernement fédéral pendant qu'il représentait le ministère des Affaires des anciens combattants, du 1er janvier au 31 décembre de l'année 1945?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien de fermes, achetées sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, reste-t-il à inspecter dans le comté d'Elgin?

2. Combien de fermes a-t-on achetées dans le comté d'Elgin depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

3. Quelle était l'étendue en acres de chaque ferme?

4. Quel prix a-t-on payé pour chaque ferme?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'anciens combattants, *a*) de la première, *b*) de la seconde guerre mondiale, ont demandé et obtenu une terre sous le régime de la Loi d'établissement de soldats ou de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le district électoral de Lisgar?

2. Parmi ceux-ci, combien ont fait face à tous les paiements dus et redevables en vertu de leurs contrats?

3. Combien ont fait une demande de secours sous le régime de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers?

4. Quelle somme, exprimée en dollars, représentent ces secours ainsi demandés?

5. Dans le district électoral de Lisgar, combien sont encore endettés sous le régime de la Loi d'établissement de soldats et quel est le montant total de ces redevances?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mai 1946,—Etat montrant:—1. Du 1er février 1942 jusqu'à date, combien de consommateurs de sucre à titre industriel ont été condamnés pour infraction aux règlements sur le rationnement du sucre dans chaque province?

2. Quels étaient leurs noms et adresses?

3. Quelle a été la sentence imposée par le tribunal dans chaque cas?

4. Quelles amendes ont été imposées?

5. A-t-on suspendu les opérations commerciales de ces contrevenants?

6. Dans l'affirmative, pour combien de jours dans chaque cas?

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Maloney remplace celui de M. Léger comme membre du comité spécial sur la Radiodiffusion.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Howe: Que le Bill No 155, Loi concernant le fonctionnement des compagnies de l'Etat, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois sur division et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justifi-

catives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires à ces bills avaient été soumises), à savoir:

Bill No 157, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Epstein Harris".

Bill No 158, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Irene Flewelling Wilson".

Bill No 159, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maitabel Horwitz Hollander".

Bill No 160, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline-Gisèle Guénette Villeneuve".

Bill No 161, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jaclyn Robinson Jeffrey".

Bill No 162, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Hope Forbes Hardie".

Bill No 163, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Venor".

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Howe:—Que le Bill No 155, Loi concernant le fonctionnement des compagnies de l'Etat, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur le vote suivant:

Pour:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Boivin,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Brown,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dubois,
Eudes,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Grant,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Herridge,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Jaenicke,
Jutras,
Knowles,
Lafontaine,
Lapalme,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford City),
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Maloney,
Marquis,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Mutch,
Nicholson,
Pinard,
Power,
Probe,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Strum, Mme,
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wright,
Zaplitny.—107.

CONTRE:

Messieurs

Ashby,
Barrett,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Charlton,
Church,
Diefenbaker,
Dorion,
Drope,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gibson (Comox-Alberni),
Graydon,
Hackett,
Harkness,
Hatfield,
Henderson,
Héon,
Jaques,
Kuhl,
Lockhart,
Low,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacNicol,
Manross,
Marshall,
Menary,
Merritt,
Pearkes,
Quelch,
Ross (Souris),
Senn,
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stirling,
Stokes,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
White (Middlesex-Est),
Wylie.—47.

Ledit bill est, en conséquence, lu la deuxième fois, étudié en comité plénier et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 5 JUIN 1946

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-et-unième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 4 courant par M. Reid et il constate qu'elle est en tout conforme aux dispositions de l'article 68 du Règlement, à savoir:

De William Jenny, de Vancouver-Ouest, C.-B., et autres, tous membres de la ligue du rapatriement des Japonais, demandant:

1. Qu'il ne soit pas permis aux personnes de race japonaise de demeurer dans la province de la Colombie-Britannique.
2. Que toutes les personnes de race japonaise qui ne se sont pas rétablies d'une façon permanente à l'est des Montagnes Rocheuses soient rapatriées au Japon ou rétablies dans quelque territoire de l'Océan Pacifique placé sous la juridiction des Etats-Unis ou de quelque organisation internationale encore à établir.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 166, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Audrey Atkinson Jackson".

Bill No 167, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Cook".

Bill No 168, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle R. Warhaft Slobod".

Bill No 169, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Fitz Ormonde Spooner".

Bill No 170, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Williams".

Bill No 171, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Henri Veaudry".

Bill No 172, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Amelia Jezik Pascas".

Bill No 173, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Mackie".

Bill No 174, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carol Gordon Cass Planche".

Bill No 175, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eveline Richmond Sykes Lacoe".

Bill No 176, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Miriam Vineberg Perel".

Bill No 177, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Krawchuk".

Bill No 178, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Arthur Creates".

Bill No 179, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephanie Tymchuk McLean".

Bill No 180, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Spivack Prosterman".

Bill No 181, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Edwin Morrison".

Bill No 182, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Almeda Mabel Hartry Ritchie".

Bill No 183, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margo Ismena Graydon Heubach".

Bill No 184, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Erika Gossen Tenzer".

Bill No 185, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Greenshields Biggs".

Bill No 186, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henri-Edme Bernard".

Bill No 187, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Harrison Andersen".

Bill No 188, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Irène-Clémentine Elizabeth Ash".

Bill No 189, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Grant".

Bill No 190, (F-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Beach".

Bill No 191, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Miller Astrofsky".

Bill No 192, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ellen Rafter Munro".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, et sur lesquelles sont basés lesdits bills, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des allocations pour services de guerre, 1944, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2278, approuvé le 4 juin 1946: règlements relatifs aux crédits de réadaptation.

Arrêté en conseil C.P. 2279, approuvé le 4 juin 1946: règlements relatifs aux allocations pour services de guerre.

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport de la Commission de contrôle du change étranger pour l'année terminée le 31 décembre 1945.

M. St-Laurent, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 192, Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Diefenbaker, appuyé par M. Boucher, propose,—Que l'ordre suivant de la Chambre soit voté:—Copie de tous procès-verbaux ou mémoires de la Société Radio-Canada, depuis le 1er juillet 1945, se rapportant ou ayant trait à l'annulation de la longueur d'ondes ou fréquence présentement attribuée à CFRB de Toronto, et/ou à la prise de possession, par la Société, de cette longueur d'ondes ou fréquence.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Adamson,
Aylesworth,
Barrett,
Black (Yukon),
Blair,
Boucher,
Bradshaw,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Daniel,
Diefenbaker,
Dorion,
Drope,
Fleming,
Fraser,
Green,
Hackett,
Harkness,
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Jackman,
Kidd,
Lockhart,
McGregor,
McMaster,
MacNicol,
Manross,
Menary,
Merritt,
Murphy,
Pearkes,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Ross (St. Paul's),
Senn,
Stephenson,
Stirling,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough).—41.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blackmore,
Bourget,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Claxton,
Cleaver.
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Fair,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Golding,
Gour (Russell),
Grant,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Howe,
Irvine,
Jaenicke,
Johnston,
Jutras,
Knowles,
Kuhl,
LaCroix,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford City),
McDonald (Parry Sound),
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
Mackenzie,
MacLean,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Matthews (Kootenay-Est),

Mayhew, Michaud, Mitchell, Moore, Mullins, Nicholson, Nixon, Picard, Probe, Quelch, Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Robinson (Simcoe-Est), Ross (Hamilton-Est). St-Laurent, Sinclair (Ontario), Sinclair (Vancouver-Nord), Sinnott, Stewart (Winnipeg-Nord), Stuart (Charlotte), Strum, Mme, Thatcher, Townley-Smith, Tremblay, Viau, Weir, Whitman, Winkler, Winters, Wright, Wylie, Zaplitny.—115.

Le Bill No 155, Loi concernant le fonctionnement des compagnies de l'Etat, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié;

M. Howe propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'élevant;

M. Bracken propose en amendement, appuyé par M. Boucher:

Que le Bill No 155 ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité pour être modifié de la façon suivante:

1. Que les mots "non attribués" soient rayés de la troisième ligne du paragraphe *a*) de l'article 4 de ladite loi et soient remplacés par le mot "attribués".

2. Que les mots "non attribués" soient rayés de la deuxième ligne du paragraphe *b*) de l'article 5 de ladite loi et soient remplacés par le mot "attribués".

3. Que les mots "non attribués" soient rayés de la troisième ligne du paragraphe *c*) de l'article 5 de ladite loi et soient remplacés par le mot "attribués".

Et ledit projet d'amendement mis aux voix, il est rejeté sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Aylesworth, Barrett, Black (Yukon), Blackmore, Blair, Brooks, Case, Charlton, Church, Daniel, Diefenbaker, Dorion, Drope, Fair, Ferguson, Fleming, Fraser, Fulton, Graydon, Green, Hackett, Harkness, Hatfield, Hazen, Henderson, Homuth, Jackman, Jaques, Johnston, Kidd, Kuhl, Lockhart, Low, McGregor, McMaster, MacNicol, Marshall, Menary, Merritt. Murphy, Pearkes, Rowe, Senn, Sinnott, Skey, Stephenson, Stirling, Tustin, Webb, White (Hastings-Peterborough).—50.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Brown,
Brunelle,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Claxton,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hamel,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Herridge,
Howe,
Ilsley,
Irvine,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
Knowles,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
McCann,
McCuaig,
McDonald (Parry Sound),
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
Mackenzie,
MacLean,
Maloney,
Marquis,
Martin,
Matthews (Kootenay-Est),
Michaud,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Mutch,
Nicholson,
Nixon,
Parent,
Picard,
Probe,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Strum, Mme,
Townley-Smith,
Tremblay,
Viau,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters,
Wright,
Zaplitny.—105.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

La Chambre ajourne alors à 5 heures 50 p.m. jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 6 JUIN 1946

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni afin d'éviter le double impôt et prévenir l'évasion du fisc en tant qu'il s'agit des impôts sur le revenu, signé à Londres, Angleterre, 5 juin 1946. (Recueil des traités, 1946—17).

Et aussi,—Copie de l'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni pour éviter la double taxe et prévenir l'évasion du fisc en tant qu'il s'agit des droits successoraux des personnes défuntes, signé à Londres, Angleterre, le 5 juin 1946. (Recueil des traités, 1946—18).

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des Ordonnances pour le Yukon, tel qu'exigé par l'article 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

La question suivante inscrite au Feuilleton est changée en ordre de rapport, en vertu des dispositions de l'article 44 du Règlement, et l'ordre suivant de la Chambre transmis à l'officier compétent, à savoir:

Par M. Harkness—1. Quels sont les noms des inspecteurs sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui ont travaillé dans le district électoral de Battle-River, Alberta, en 1945?

2. Combien de rapports ont été présentés par chacun?

3. Quel était le traitement et les frais payés à chacun?

4. Combien d'inspecteurs ont travaillé dans ce district électoral au cours de 1946?

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 166, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Audrey Atkinson Jackson".—M. *Casselman.*

Bill No 167, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Cook". —M. *MacLean.*

Bill No 168, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle R. Warhaft Slobod".—M. *Maybank.*

Bill No 169, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Fitz Ormonde Spooner".—M. *Maybank.*

Bill No 170, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Williams".—M. *Maybank.*

Bill No 171, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Henri Veaudry".—M. *Maybank.*

Bill No 172, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Amelia Jezik Pascas".—M. *Maybank.*

Bill No 173, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Mackie". —M. *Maybank.*

Bill No 174, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carol Gordon Cass Planche".—M. *Maybank.*

Bill No 175, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eveline Richmond Sykes Lacoe".—M. *Maybank.*

Bill No 176, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Miriam Vineberg Perel".—M. *Maybank.*

Bill No 177, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Krawchuk".—M. *Maybank.*

Bill No 178, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Arthur Creates".—M. *Maybank.*

Bill No 179, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephanie Tymchuk McLean".—M. *Maybank.*

Bill No 180, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Spivack Prosterman".—M. *Maybank.*

Bill No 181, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Edwin Morrison".—M. *Maybank.*

Bill No 182, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Almeda Mabel Hartry Ritchie".—M. *Boucher.*

Bill No 183, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margo Ismena Graydon Heubach".—M. *Maybank.*

Bill No 184, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Erika Gossen Tenzer".—M. *Maybank.*

Bill No 185, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Greenshields Biggs".—M. *Maybank.*

Bill No 186, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henri-Edme Bernard".—M. *Boucher.*

Bill No 187, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Harrison Andersen".—M. *Maybank.*

Bill No 188, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Irène-Clémentine Elizabeth Ash".—M. *Maybank.*

Bill No 189, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Grant".—M. *Maybank.*

Bill No 190, (F-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Beach".—M. *Casselman.*

Bill No 191, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Miller Astrofsky".—M. *Maybank.*

Bill No 192, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ellen Rafter Munro".—M. *Maybank.*

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Saint-Laurent:

Considérant que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, déclare que, relativement à la représentation à la Chambre des communes, la province de Québec doit avoir un nombre fixe de soixante-cinq députés;

Considérant qu'aux termes de ladite loi il est attribué à chacune des autres provinces un nombre de députés ayant avec le chiffre de sa population le même rapport qu'entre le nombre soixante-cinq et le chiffre de la population de Québec;

Considérant que ladite loi prévoit le rajustement de la représentation après l'achèvement de chaque recensement décennal et déclare que, lors de ce rajustement, le nombre des députés d'une province ne doit être réduit que si la proportion du chiffre de la population de la province au chiffre de la population globale du Canada, lors du rajustement précédent du nombre des députés de la province, accuse au recensement alors le plus récent, une diminution d'un vingtième ou plus;

Considérant que l'effet des dispositions susmentionnées n'a pas été satisfaisant en ce sens que la représentation proportionnée des provinces selon la population n'a pas été maintenue;

Et considérant qu'on estime qu'il serait possible d'effectuer une répartition plus équitable de députés entre les diverses provinces si le rajustement avait lieu sur la base de la population de toutes les provinces prise dans son ensemble;

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Votre Majesté, les membres de la Chambres des communes du Canada en Parlement assemblés, approchons humblement Votre Majesté, demandant respectueusement qu'Elle daigne faire soumettre une mesure au Parlement du Royaume-Uni, exprimée ainsi qu'il suit:

Loi prévoyant le rajustement de la représentation à la Chambre des communes du Canada sur la base de la population du Canada:

Considérant que le Sénat et la Chambre des communes du Canada, réunis en Parlement, ont présenté une adresse à Sa Majesté, demandant humblement que Sa Majesté daigne faire soumettre un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni pour l'établissement des dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté le Roi, sur l'avis conforme et avec l'assentiment des lords spirituels et temporels et des communes assemblés en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

1. Est par les présentes abrogé l'article cinquante et un de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et remplacé par le suivant:

"51. (1) Le nombre des membres de la Chambre des communes est de deux cent cinquante-cinq et la représentation des provinces à ladite Chambre doit, dès l'entrée en vigueur du présent article et, dans la suite, sur l'achèvement de chaque recensement décennal, être rajustée par l'autorité, de la manière et à compter de l'époque que le Parlement du Canada prévoit à l'occasion, sous réserve et en conformité des règles suivantes:

1. Sous réserve des dispositions ci-après, il est attribué à chacune des provinces un nombre de députés calculé en divisant la population totale des provinces par deux cent cinquante-quatre et en divisant la population de chaque province par le quotient ainsi obtenu, abstraction faite, sauf ce qui est prévu ci-après au présent article, du reste (s'il en est) consécutif à ladite méthode de division.

2. Si le nombre total de députés attribué à toutes les provinces en vertu de la règle 1 est inférieur à deux cent cinquante-quatre, d'autres députés seront attribués (à raison d'un par province) aux provinces qui ont des quantités restantes dans le calcul visé par la règle 1, en commençant par la province possédant le reste le plus considérable et en continuant avec les autres provinces par ordre d'importance de leurs quantités restantes respectives jusqu'à ce que le nombre total de députés attribué atteigne deux cent cinquante-quatre.

3. Nonobstant toute disposition du présent article, si, une fois achevé le calcul prévu par les règles 1 et 2, le nombre de députés à attribuer à une province est inférieur au nombre de sénateurs représentant ladite province, les règles 1 et 2 cesseront de s'appliquer à l'égard de ladite province, et il lui sera attribué un nombre de députés égal audit nombre de sénateurs.

4. Si les règles 1 et 2 cessent de s'appliquer à l'égard d'une province, alors, pour le calcul du nombre de députés à attribuer aux provinces concernant lesquelles les règles 1 et 2 demeurent applicables, la population totale des provinces doit être réduite du chiffre de la population de la province à l'égard de laquelle les règles 1 et 2 ne s'appliquent plus, et le nombre deux cent cinquante-quatre doit être réduit du nombre de députés attribué à cette province sous le régime de la règle 3.

5. Ce rajustement n'entrera en vigueur qu'à la fin du Parlement alors existant.

(2) Le territoire du Yukon, tel qu'il a été constitué par le chapitre quarante et un du Statut du Canada de 1901, avec toute partie du Canada non comprise dans une province qui peut, à l'occasion, y être incluse par le Parlement du Canada aux fins de représentation au Parlement, a droit à un député."

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1946; et les Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1943, l'Acte de l'Amérique du Nord, 1907, et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1946.

Et le débat se poursuivant;

M. Diefenbaker propose en amendement, appuyé par M. Smith (*Calgary-Ouest*):

Que l'on modifie la motion en rayant les mots suivants: "Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:" et en les remplaçant par les suivants:

"Et considérant qu'il est désirable que le gouvernement consulte les diverses provinces relativement à ce sujet.

"A ces causes qu'il soit résolu que le gouvernement soit tenu de consulter immédiatement les diverses provinces et sur résultat satisfaisant de telle consultation soit autorisé à présenter une humble adresse à Sa Majesté dans les termes suivants:".

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Fulton.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 7 JUIN 1946

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-deuxième rapport du greffier des pétitions qui a examiné la pétition suivante présentée le 6 courant, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage du demandeur, et il déclare que le délai étant expiré pour recevoir des pétitions en instance de bills privés, celle-ci ne peut pas être acceptée, à savoir:

De Mary Winifred Joyce Dick Dunford, épouse d'Errington Parrish Dunford, de Montréal, P.Q.—M. *Maybank*.

De son siège en Chambre, M. Cruickshank demande l'autorisation, en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter une question définie d'urgence publique importante, à savoir:

"Le danger de perte imminente de la récolte actuelle de baies, de fruits, de légumes, et de la production du beurre, d'œufs et de poissons dans la province de la Colombie-Britannique, par suite de la disette de récipients en bois ou en produits du bois."

Il communique alors à M. l'Orateur une déclaration écrite du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur, après l'avoir lue à la Chambre, pose la question: "Le député est-il autorisé à poursuivre son exposé?"

Comme aucune objection n'est soulevée;

M. l'Orateur, en conséquence, invite le député à présenter sa motion.

M. Cruickshank, appuyé par M. Sinclair (*Vancouver-Nord*), propose alors: Que la Chambre s'ajourne immédiatement.

Après discussion, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois sur division et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions qui ont servi de base à ces bills avaient été soumises), à savoir:

Bill No 166, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Audrey Atkinson Jackson".

Bill No 167, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Cook".

Bill No 168, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle R. Warhaft Slobod".

Bill No 169, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Fitz Ormonde Spooner".

Bill No 170, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Williams".

Bill No 171, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Henri Veaudry".

Bill No 172, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Amelia Jezik Pascas".

Bill No 173, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Mackie".

Bill No 174, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carol Gordon Cass Planche".

Bill No 175, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eveline Richmond Sykes Lacoe".

Bill No 176, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Miriam Vineberg Perel".

Bill No 177, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Krawchuk".

Bill No 178, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Arthur Creates".

Bill No 179, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephanie Tymchuk McLean".

Bill No 180, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Spivack Prosterman".

Bill No 181, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Edwin Morrison".

Bill No 182, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Almeda Mabel Hartry Ritchie".

Bill No 183, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margo Ismena Graydon Heubach".

Bill No 184, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Erika Gossen Tenzer".

Bill No 185, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Greenshields Biggs".

Bill No 186, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henri-Edme Bernard".

Bill No 187, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Harrison Andersen".

Bill No 188, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Irène-Clémentine Elizabeth Ash".

Bill No 189, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Grant".

Bill No 190, (F-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Beach".

Bill No 191, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Miller Astrofsky".

Bill No 192, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ellen Rafter Munro".

Ayant disposé de l'appel des bills privés et publics;

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées comme subsides intérimaires*):

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

200	Administration	$ 422,774 00

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE

201	Administration de la division, y compris subvention de $1,134 au Bureau International de la Santé publique	212,986 00
202	Aliments et drogues	365,032 00
203	Opium et drogues narcotiques	87,832 00
204	Médicaments brevetés	19,832 00
205	Quarantaine et léproserie	226,710 00
206	Laboratoire d'hygiène	197,166 00
207	Inspection médicale des immigrants	84,905 00
208	Hygiène infantile et maternelle	108,709 00
209	Génie sanitaire	133,443 00
210	Traitement des marins malades	332,065 00
211	Hygiène industrielle	103,151 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 10 JUIN 1946

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Charles Howard Alexander, de Montréal, P.Q., époux d'Eileen Jean Maxwell Alexander.

De Jessie Violet Louise Stargratt Burton, de Verdun, P.Q., épouse de Joseph Franklin Burton.

De John Boosamra, de Montréal, P.Q., époux d'Alice Mercier Boosamra.

De Frances Mary Fisk Irwin, d'Abbotsford, P.Q., épouse de Kenneth Harley Irwin.

De Mary Wetstein Szabo, de Montréal, P.Q., épouse d'Emil Szabo.

D'Azarie Trottier, de Dorion, P.Q., époux de Marie-Marguerite-Florence Gendron Trottier.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le septième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a fait une étude approfondie de la législation relative aux pensions d'invalidité pour les anciens combattants de la première et de la deuxième guerres mondiales, et il a incorporé ses conclusions dans un avant-projet de loi modifiant la Loi des pensions, dont un exemplaire est ci-joint. Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter ce projet de loi.

Un exemplaire des procès-verbaux du comité ainsi que des témoignages qu'il a recueillis jusqu'à ce jour est aussi annexé au présent rapport.

(Pour copie des procès-verbaux et des témoignages, consulter l'appendice No 1 des Journaux.)

AVANT-PROJET

relatif à la

Loi modifiant la Loi des pensions

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. L'alinéa *dd*) de l'article deux de la Loi des pensions, chapitre cent cinquante-sept des Statuts revisés du Canada, 1927, édicté par l'article trois du chapitre trente-huit du Statut de 1928, est abrogé et remplacé par le suivant:

"*dd*) 'ministère' signifie le ministère des Affaires des anciens combattants et comprend, relativement aux questions soulevées antérieurement à la présente loi, la commission des hôpitaux militaires, le ministère du Rétablissement des soldats dans la vie civile et le ministère des Pensions et de la santé nationale;"

2. Est abrogé l'alinéa *ggg*) de l'article deux de ladite loi, édicté par l'article premier du chapitre quarante-cinq du Statut de 1933, et remplacé par le suivant:

"*ggg*) "allocation d'hospitalisation" signifie la solde et les allocations ou l'indemnité payables ou payées par le ministère à une personne qui subit un traitement ou pour son compte."

3. L'alinéa *o*) de l'article deux de ladite loi, édicté par l'article premier du chapitre vingt-trois du Statut de 1940-41, est abrogé et remplacé par le suivant:

"*o*) "service sur un théâtre réel de guerre" signifie

(i) dans le cas des forces militaires ou aériennes, durant la première guerre mondiale, le service dans la zone des armées alliées sur les continents d'Europe, d'Asie ou d'Afrique ou en quelque autre lieu que ce soit où le membre des forces a été blessé ou a contracté la maladie directement par un acte hostile de l'ennemi;

(ii) dans le cas des forces navales durant la première guerre mondiale, le service en haute mer ou partout où contact a été pris avec des forces hostiles de l'ennemi, ou en tout autre lieu où le membre des forces a été blessé ou a contracté la maladie directement par un acte hostile de l'ennemi;

(iii) dans le cas des forces navales, militaires ou aériennes durant la seconde guerre mondiale, le service sur mer, en campagne ou dans les airs, à tout endroit hors du Canada; ou le service en tout endroit au Canada où le membre des forces a été blessé ou a contracté la maladie directement par un acte hostile de l'ennemi."

4. Les alinéas *p*) et *q*) de l'article deux de ladite loi, édictés par l'article deux du chapitre vingt-trois du Statut de 1940-41, sont abrogés et remplacés par les suivants:

"*p*) "Première guerre mondiale" signifie la guerre déclarée par l'empereur d'Allemagne et ses alliés à Sa Majesté et aux alliés de Sa Majesté; et la période désignée par l'expression "Première guerre mondiale" est la

période comprise entre le quatrième jour d'août mil neuf cent quatorze et le trente et unième jour d'août mil neuf cent vingt et un, les deux dates incluses;

"*q*) "Seconde guerre mondiale" signifie la guerre déclarée par Sa Majesté et les alliés de Sa Majesté à l'Allemagne et aux alliés de l'Allemagne, laquelle, pour les fins de la présente loi, est censée avoir commencé le premier jour de septembre mil neuf cent trente-neuf et se terminer à la date ou aux dates, selon le cas, que le gouverneur en conseil pourra fixer par proclamation;"

5. L'article deux de ladite loi, modifié par le chapitre trente-huit du Statut de 1928, le chapitre trente-cinq du Statut de 1930, le chapitre quarante-cinq du Statut de 1932-33, le chapitre quarante-quatre du Statut de 1936, le chapitre trente-deux du Statut de 1939 (1re session), le chapitre vingt-trois du Statut de 1940-41 et la présente loi, est en outre modifié par l'addition des paragraphes suivants:

"(2) Les expressions "première guerre mondiale" et "seconde guerre mondiale" sont substituées respectivement aux expressions "Grande Guerre" et "guerre avec le Reich allemand" chaque fois que celles-ci apparaissent dans la présente loi.

"(3) La désignation "ministère des Affaires des anciens combattants" est substituée à la désignation "ministère des Pensions et de la santé nationale" chaque fois que celle-ci apparaît dans la présente loi."

6. Les paragraphes trois, sept et neuf de l'article trois de ladite loi, édictés par l'article deux du chapitre quarante-quatre du Statut de 1936, sont abrogés et remplacés par les suivants:

"(3) Le gouverneur en conseil nomme l'un des commissaires président de la Commission et un autre commissaire, vice-président.

(7) Le président touche un traitement de neuf mille dollars par année; le vice-président, un traitement de sept mille cinq cents dollars par année, et chacun des autres commissaires, y compris les commissaires *ad hoc*, un traitement au taux de sept mille dollars par année. Ces traitements sont payés, chaque mois, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé du Canada.

(9) *a*) Pour les fins de la présente loi, le président de la Commission a le rang et les pouvoirs d'un sous-chef de ministère. Il a la direction des attributions et devoirs des autres commissaires, et exerce un contrôle sur les devoirs à remplir par le personnel que le ministère peut assigner à la Commission.

b) En cas d'absence du président ou de son incapacité d'agir, le vice-président exerce les pouvoirs du président, pour lui ou à sa place, et, en pareille circonstance, tous règlements, ordonnances et autres documents signés par le vice-président ont la même vigueur et le même effet que s'ils portaient la signature du président.

c) Lorsque le vice-président paraît avoir agi pour le président ou à sa place, il doit être présumé, d'une manière décisive, qu'il a ainsi agi en l'absence ou pendant l'incapacité du président au sens de l'alinéa *b*) du présent paragraphe.

d) Lorsque le président l'estime nécessaire à l'expédition plus rapide et plus commode des affaires, il peut à l'occasion déléguer, par écrit, au vice-président l'accomplissement de toutes fonctions que lui imposent les dispositions de la présente loi ou qui découlent de l'application de celle-ci, et lorsque l'accomplissement de ces fonctions a été ainsi délégué, leur exécution a la même vigueur et le même effet que si elles étaient accomplies par le président."

7. L'article dix de ladite loi est modifié par l'addition des paragraphes suivants:

"(6) En sus des devoirs prescrits par les articles procéduraux de la présente loi relativement à la préparation et à la présentation des causes de pension, le Bureau des vétérans doit, sur demande, émettre des avis consultatifs aux pensionnés et aux requérants sur toute disposition de la présente loi ou toute phase de loi ou d'administration des pensions susceptible d'avoir un rapport avec leurs demandes de pension, soit à l'égard du droit à pension selon l'article onze, soit autrement, et, lorsque l'avocat en chef des pensions le juge nécessaire ou opportun, le Bureau des vétérans doit faire des observations écrites ou orales à la Commission ou à un bureau d'appel de cette dernière pour avancer ces demandes.

(7) Aux fins du paragraphe précédent du présent article, les avocats des pensions sont autorisés à assister le pensionné ou requérant ou, en son absence, à la représenter lors de toute audition, devant la Commission ou un de ses bureaux d'appel, à laquelle il a le droit d'être présent."

8. Les mots introductoires du paragraphe premier de l'article onze de ladite loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

"(1) En ce qui concerne le service militaire accompli pendant la première guerre mondiale ou pendant la seconde guerre mondiale,"

9. L'alinéa *c*) du paragraphe premier de l'article onze de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

"*c*) Nulle déduction ne doit être effectuée quant au degré d'invalidité véritable d'un membre quelconque des forces qui a servi sur un théâtre réel de guerre pendant la première ou la seconde guerre mondiale, à cause d'une invalidité ou d'une prédisposition à l'invalidité qui existait en lui antérieurement à sa période de service dans l'une ou l'autre des guerres susdites; toutefois, le service accompli par un membre des forces sur un théâtre réel de guerre ne peut être compté, pour les fins du présent alinéa, que s'il a été accompli dans la guerre particulière à l'égard de laquelle la pension a été accordée. De plus, aucune pension ne doit être payée pour une invalidité ou prédisposition à l'invalidité qui, à l'époque où il est devenu membre des forces, était cachée intentionnellement et de propos délibéré, était évidente ou a été constatée lors d'un examen médical avant l'enrôlement;"

10. Le paragraphe deux de l'article onze de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

"(2) A l'égard du service militaire accompli dans la milice active non permanente ou dans l'armée de réserve pendant la seconde guerre mondiale et à l'égard du service militaire en temps de paix, des pensions sont accordées aux membres ou relativement aux membres des forces qui ont subi une invalidité, d'après les taux indiqués à l'annexe A de la présente loi, et relativement aux membres des forces qui sont morts, d'après les taux indiqués à l'annexe B de la présente loi, lorsque la blessure ou maladie ou son aggravation ayant occasionné l'invalidité ou le décès sur lequels porte la demande de pension, était consécutive ou se rattachait directement à ce service militaire."

11. Le paragraphe trois de l'article onze de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

"(3) Nonobstant les articles vingt-sept et trente-sept de la Loi des pensions, dans le cas d'une pension accordée pour invalidité ou décès à l'égard du service militaire, pendant la seconde guerre mondiale, entièrement rendu au Canada à compter du vingt et un mai mil neuf cent quarante, et dont nulle partie n'a été rendue sur un théâtre réel de guerre, lorsque la blessure ou maladie ou son aggravation ayant occasionné l'invalidité ou le décès sur lesquels porte la demande

de pension, n'était pas consécutive ou ne se rattachait pas directement à ce service militaire, la pension ne produira son effet qu'à compter du premier juin mil neuf cent quarante-six."

12. L'alinéa *c)* de l'article douze de ladite loi, édicté par l'article sept du chapitre vingt-trois du Statut de 1940-41, est abrogé et remplacé par le suivant:

"*c)* En cas de maladie vénérienne contractée avant l'enrôlement et aggravée au cours du service, la pension doit être concédée pour la totalité de l'invalidité ouvrant droit à la pension à l'époque de la réforme dans tous les cas où le membre des forces a servi sur un théâtre réel de guerre, et nulle aggravation de l'invalidité après licenciement n'ouvre droit à la pension, mais si par la suite il appert après examen que le degré de cette invalidité a diminué, la pension est réduite en conséquence. Toutefois, la pension peut par la suite être augmentée ou diminuée, sous réserve de la restriction ci-dessus, en conformité du dégré d'invalidité qui peut être constaté lors d'un examen subséquent."

13. L'article seize de ladite loi, édicté par l'article huit du chapitre huit du Statut de 1928 et modifié par l'article sept du chapitre quarante-cinq du Statut de 1933, est abrogé et remplacé par le suivant:

"16. Lorsqu'un pensionnaire paraît incapable de dépenser ou ne dépense pas la pension d'une manière convenable, ou qu'il n'entretient pas les membres de sa famille qu'il a pour devoir d'entretenir, ou, à la discrétion de la Commission, lorsqu'une pension rétroactive est accordée ou qu'un pensionnaire reçoit un traitement ou des soins du ministère, la Commission peut ordonner que la pension soit administrée dans l'intérêt du pensionnaire et/ou des membres de sa famille, par la Commission ou par le ministère ou par une personne que la Commission désigne."

14. Le paragraphe sept de l'article vingt-deux de ladite loi, édicté par l'article douze du chapitre vingt-trois du Statut de 1941, est abrogé et remplacé par le suivant:

"(7) Les enfants d'un pensionnaire décédé, lequel au moment de son décès recevait une pension de l'une des classes un à onze mentionnées dans l'Annexe A de la présente loi, ont droit à une pension tout comme si ledit pensionnaire était mort en service, que son décès ait été ou non attribuable à son service."

15. (1) Les paragraphes neuf et dix de l'article vingt-deux de ladite loi, édictés par l'article treize du chapitre vingt-trois du Statut de 1940-41, sont abrogés et remplacés par les suivants:

"(9) Au décès et après le décès de l'épouse d'un pensionnaire à qui une pension est payée en raison d'une invalidité, la pension supplémentaire accordée à un membre marié des forces peut, à la discrétion de la Commission, lui être continuée tant qu'il y a un enfant mineur ou des enfants mineurs d'âge donnant droit à pension, pourvu qu'il existe une fille ou une autre personne en état de se charger et qui se charge des travaux du ménage et du soin de l'enfant ou des enfants, et que, dans les cas où le pensionnaire en question est pensionné à l'égard du service pendant la première guerre mondiale, lesdits enfants soient nés avant le premier jour de mai 1944.

(10) Au décès et après le décès de la veuve d'un membre des forces qui touchait une pension, la pension de la veuve peut, à la discrétion de la Commission, être continuée, tant qu'il reste un enfant mineur ou des enfants mineurs d'âge à recevoir la pension, à une fille en état de se charger et qui se charge des travaux du ménage et du soin de l'autre enfant ou des autres enfants. Toutefois, dans ces cas, la pension payable aux enfants est continuée, mais les taux relatifs aux orphelins ne s'appliquent pas. De plus, dans le cas où

la veuve en question recevait une pension à l'égard du service pendant la première guerre mondiale, lesdits enfants doivent être nés avant le premier jour de mai 1944."

(2) L'article vingt-deux de ladite loi est en outre modifié par l'addition du paragraphe suivant:

"(11) La Commission peut, à sa discrétion, concéder ou refuser de concéder une pension supplémentaire à un ou des enfants d'un membre des forces du sexe féminin ou relativement à cet enfant ou à ces enfants."

16. Est abrogé l'article vingt-trois de ladite loi, et remplacé par le suivant:

"23. Lorsqu'une pension peut être concédée en vertu des dispositions de la présente loi à l'égard du décès d'un membre des forces et que ce membre des forces est mort laissant un enfant orphelin, ou lorsque sa veuve, sa femme divorcée, sa parente, ou la femme à qui une pension a été accordée sous l'autorité du paragraphe trois de l'article trente-deux de la présente loi, est morte laissant un enfant orphelin de ce membre des forces, cet enfant orphelin a droit à une pension, conformément aux dispositions de l'annexe B."

17. Le paragraphe trois de l'article vingt-quatre de ladite loi, édicté par l'article quatorze du chapitre vingt-trois du Statut de 1941, est abrogé et remplacé par le suivant:

"(3) Des pensions pour une invalidité qui résulte de la tuberculose pulmonaire, alors que pendant le traitement d'un membre des forces la présence du bacille tuberculeux a été découverte dans les crachats ou qu'il a été établi que la maladie est modérément avancée et cliniquement active, sont concédées et maintenues comme suit:

a) Dans le cas d'un membre des forces qui a servi sur un théâtre réel de guerre et dont la maladie était attribuable au service de guerre ou a été contractée ou aggravée pendant ledit service, pendant la première ou la seconde guerre mondiale, et dans le cas d'un membre des forces qui n'a pas servi sur un théâtre réel de guerre et dont la maladie a été contractée au cours du service de guerre pendant l'une ou l'autre desdites guerres, une pension de cent pour cent est concédée à compter de la date à laquelle finit ce traitement, et elle est maintenue sans réduction pendant une période de deux ans, à moins qu'un nouveau traitement ne soit requis;

b) Dans le cas d'un membre des forces qui n'a pas servi sur un théâtre réel de guerre, et dont la maladie s'est aggravée au cours du service de guerre, pendant la première ou la seconde guerre mondiale, une pension de quatre-vingt-dix pour cent est concédée à compter de la date à laquelle finit ce traitement, et elle est maintenue sans réduction pendant une période de deux ans, à moins qu'un nouveau traitement ne soit requis;

c) Dans le cas d'un membre des forces qui a servi dans la milice active non permanente ou dans l'armée de réserve pendant la seconde guerre mondiale, ou dans le cas d'un membre des forces qui a servi en temps de paix, et dons la maladie est survenue pendant le service et a résulté dudit service ou s'y rattache directement, une pension de cent pour cent est concédée à compter de la date à laquelle finit ce traitement et elle est maintenue sans réduction pendant une période de deux ans, à moins qu'un nouveau traitement ne soit requis;

d) Dans le cas d'un membre des forces qui a servi dans la milice active non permanente ou dans l'armée de réserve pendant la seconde guerre mondiale, ou dans le cas d'un membre des forces qui a servi en temps de paix, et dont la maladie a été aggravée pendant le service et lorsque l'aggravation a résulté dudit service ou s'y rattache directement, une

pension de quatre-vingt-dix pour cent est concédée à compter de la date à laquelle finit ce traitement et elle est maintenue sans réduction pendant une période de deux ans, à moins qu'un nouveau traitement ne soit requis;

Toutefois, lorsque les deux ans sont expirés, nulle pension concédée relativement à la tuberculose pulmonaire n'est réduite de plus de vingt pour cent à une même époque, et cette réduction ne doit pas être effectuée à des intervalles moindres que six mois. De plus, les dispositions des alinéas *b*) et *d*) du présent paragraphe ne s'appliquent pas si la maladie s'est manifestée dans les trois mois qui ont suivi l'enrôlement."

18. L'article vingt-sept de ladite loi, édicté par l'article onze du chapitre trente-deux du Statut de 1939, est modifié par l'addition du paragraphe suivant:

"(3) Nonobstant toute restriction contenue dans le présent article, la Commission peut, à sa discrétion, relativement au service pendant la seconde guerre mondiale, accorder une somme additionnelle n'excédant pas un montant équivalent à dix-huit mois de pension additionnelle, lorsque, par suite de retards dans l'obtention des dossiers militaires ou autres, ou par suite d'autres difficultés administratives, indépendantes de la volonté du requérant, il appert qu'une injustice pourrait autrement s'ensuivre."

19. L'article vingt-neuf de ladite loi, édicté par l'article vingt du chapitre trente-huit du Statut de 1928, modifié par l'article douze du chapitre quarante-cinq du Statut de 1933 et modifié de nouveau par l'article seize du chapitre quarante-quatre du Statut de 1936, est abrogé et remplacé par le suivant:

"29. (1) Pendant qu'un pensionnaire, sous le régime des règlements départementaux à cet égard, a droit à l'allocation d'hospitalisation alors qu'il est un malade interne sous les soins du ministère et que sa pension comprenant une pension, le cas échéant, pour des personnes à sa charge, est plus élevée que l'allocation d'hospitalisation que peut lui accorder le ministère, la pension doit être réduite d'un montant qui la rendra égale à l'allocation d'hospitalisation.

(2) Pendant qu'un pensionnaire, en vertu des règlements départementaux à cet égard, suit un traitement à titre de malade interne pour une invalidité autre que celle qui lui donne droit à sa pension, cette dernière, si elle excède le montant qu'il aurait eu droit de recevoir sous forme d'allocation d'hospitalisation, lorsque l'invalidité pour laquelle il suit un traitement donnait droit à pension, doit être réduite à ce montant; en attendant une nouvelle concession, le paiement de la pension entière doit reprendre dès que l'internat susdit cesse pour le pensionnaire.

(3) L'allocation d'hospitalisation est payée à même tout crédit accordé à cette fin par le Parlement ou à même des deniers votés par le Parlement pour le paiement des pensions sous le régime de la présente loi.

(4) Nonobstant les dispositions des paragraphes un et deux du présent article, toute addition à une pension accordée en vertu des paragraphes un et deux de l'article vingt-six de la présente loi à un membre des forces qui est aveugle, doit être versée durant le temps qu'il est un malade interne subissant un traitement ou recevant des soins du ministère."

20. (1) Le paragraphe premier de l'article trente-deux de ladite loi, édicté par l'article vingt-quatre du chapitre trente-huit du Statut de 1928, et modifié par l'article douze du chapitre trente-cinq du Statut de 1930, est abrogé et remplacé par le suivant:

"32. (1) *a*) Nulle pension ne doit être payée à la veuve d'un membre des forces, sauf si cette personne a vécu avec lui, ou était, de l'avis de la Commission, en droit d'exiger qu'il subvienne à ses besoins, lors de son décès et durant une période raisonnable avant ce décès.

b) Nulle pension ne doit être payée au veuf d'un membre des forces."

(2) Le paragraphe deux dudit article, édicté par l'article seize du chapitre vingt-trois du Statut de 1940-41, est abrogé et remplacé par le suivant:

"(2) Sous réserve des dispositions contraires de la présente loi, lorsqu'un membre des forces touchait, au moment de son décès, une pension dans l'une des catégories un à onze inclusivement, mentionnées à l'Annexe A de la présente loi, la veuve dudit membre a droit à une pension comme s'il était mort en activité de service, que son décès fût attribuable ou non à son service,

a) Dans le cas du service pendant la première guerre mondiale, si elle l'avait épousé antérieurement au premier jour de mai 1944, et

(i) si le décès de son époux est survenu plus d'une année après la date du mariage, ou

(ii) si le décès de son époux est survenu moins d'une année après la date du mariage, et que la Commission soit d'avis qu'à la date de ce mariage, il avait une perspective raisonnable de vivre encore au moins une année;

toutefois, dans le cas des pensions accordées aux veuves mariées le ou après le premier jour de janvier 1930, nul versement ne doit être effectué sous le régime des présentes pour une période antérieure au premier jour de mai 1944;

b) Dans le cas du service pendant la seconde guerre mondiale et dans le cas du service en temps de paix, si elle avait épousé ce membre des forces avant qu'une pension fût accordée à son époux; toutefois, dans les cas où le mariage a eu lieu après l'octroi de cette pension, elle a droit à une pension,

(i) si le décès de son mari est survenu plus d'une année après la date du mariage, ou

(ii) si le décès de son mari est survenu moins d'une année après la date du mariage, et que la Commission soit d'avis qu'à la date de ce mariage, il avait une perspective raisonnable de vivre encore au moins une année;

de plus, nul versement ne doit être effectué sous le régime du présent paragraphe à compter d'une date antérieure à celle d'où la pension est payable aux termes de l'article trente-sept de la présente loi."

21. L'article trente-deux de ladite loi, édicté par l'article trente-trois du chapitre quarante-trois du Statut de 1919 et modifié par l'article seize du chapitre vingt-trois du Statut de 1941, est de nouveau modifié en en abrogeant le paragraphe quatre et en y substituant ce qui suit:

"(4) *a*) Une femme qui a été divorcée, ou légalement ou conventionnellement séparée d'un membre des forces décédé n'a pas droit à une pension, à moins qu'on ne lui ait accordé une pension alimentaire ou allocation alimentaire, ou quelle n'ait droit à une allocation en vertu des stipulations de la convention de séparation, auquel cas elle a droit, si elle est dans un état de dépendance, à l'équivalent de la pension de la veuve ou à l'équivalent de la pension alimentaire ou allocation alimentaire qui lui avait été accordée, ou de l'allocation à laquelle elle a droit en vertu des stipulations de la convention de séparation, selon le montant le moins élevé. Toutefois, lorsque ce montant est inférieur à la pension de la veuve, il peut, à la discrétion de la Commission, être porté à une somme n'excédant pas les taux indiqués dans l'annexe B de la présente loi.

b) Nonobstant toute disposition de l'alinéa *a)* du présent paragraphe, lorsqu'une femme a été divorcée d'un membre des forces, et que cette femme est dans un état de dépendance, la Commission peut, à sa discrétion, accorder une pension, n'excédant pas les taux indiqués dans l'annexe B de la présente loi, qu'elle croit appropriée dans les circonstances, bien qu'aucune pension alimentaire n'ait été accordée à cette femme, si, de l'avis de la Commission, elle aurait eu droit à l'octroi d'une pension alimentaire si elle en avait fait la demande selon les voies de droit régulières."

22. L'alinéa *a)* du premier paragraphe de l'article 32A de ladite loi, édicté par l'article dix-sept du chapitre vingt-trois du Statut de 1940-41, est abrogé et remplacé par le suivant:

"*a)* Dans le cas du service durant la première guerre mondiale, si elle était mariée à ce membre des forces soit avant qu'il reçût une pension pour la blessure ou la maladie qui a déterminé sa mort, ou si le mariage a eu lieu après l'octroi de cette pension, elle a droit à une pension pourvu qu'elle l'ait épousé avant le premier jour de mai 1944, et

(i) que le décès de son époux soit survenu plus d'une année après la date du mariage, ou

(ii) que le décès de son époux soit survenu moins d'une année après la date du mariage, et que la Commission soit d'avis qu'à la date de ce mariage, il avait une perspective raisonnable de vivre encore au moins une année;

toutefois, dans le cas des pensions accordées aux veuves mariées le et après le premier jour de janvier 1930, nul versement ne doit être effectué pour une période antérieure au premier jour de mai 1944."

23. Est abrogé le paragraphe deux de l'article trente-trois de ladite loi, et remplacé par le suivant:

"(2) Lorsqu'un membre des forces est décédé laissant une veuve ou une veuve et des enfants ou des enfants orphelins ayant droit à pension, en sus d'un père ou d'une mère ou d'une personne tenant lieu de père ou mère, qui, avant son enrôlement, ou durant son service, était entièrement ou en grande partie entretenu par lui, la Commission peut, à sa discrétion, octroyer à chaque semblable père ou mère ou personne, une pension ne dépassant pas trois cent soixante dollars par année."

24. (1) L'article trente-sept de ladite loi, édicté par l'article treize du chapitre trente-deux du Statut de 1939, est modifié par l'abrogation du paragraphe deux et son remplacement par le suivant:

"(2) Nonobstant toute restriction contenue dans le présent article, la Commission peut, à sa discrétion, accorder une somme additionnelle qui n'excède pas un montant équivalent à une pension supplémentaire de six mois dans le cas où il est manifeste que la privation et la gêne pourraient autrement s'ensuivre. Toutefois, il ne peut être effectué, sous le régime du présent article, relativement à un membre des forces qui est décédé, aucun paiement pour une période antérieure à la date du décès, ou pour une période de plus de dix-huit mois antérieure à la date où la pension est accordée définitivement, sauf les dispositions contraires du paragraphe trois du présent article."

(2) Est en outre modifié ledit article par l'addition du paragraphe suivant:

"(3) Nonobstant les restrictions contenues dans le présent article, la Commission peut discrétionnairement, en ce qui concerne le service durant la seconde guerre mondiale, accorder une somme additionnelle n'excédant pas un montant équivalent à une pension supplémentaire de dix-huit mois lorsque, par suite de

retard dans l'obtention de dossiers militaires ou autres ou en raison d'autres difficultés administratives, indépendantes de la volonté du requérant, il est manifeste qu'une injustice pourrait autrement s'ensuivre. Toutefois, à l'égard d'un membre des forces qui est décédé, nul semblable paiement ne peut être effectué pour une période antérieure à la date du décès."

25. Les articles quarante-cinq et quarante-six de ladite loi, édictés par les articles dix-huit et dix-neuf du chapitre vingt-trois du Statut de 1941, sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

"45. Les avantages de la présente loi, dans la mesure seulement où les mêmes avantages ou des avantages équivalents ne sont pas prévus dans les lois ou règlements de membres du Commonwealth des nations britanniques, autres que le dominion du Canada, ou dans les lois et règlements des divers pays alliés à Sa Majesté, sont attribués à toutes personnes domiciliées au Canada à la date du commencement de la première guerre mondiale qui, après la date en question, ont servi dans les forces navales, militaires ou aériennes de l'un desdits membres du Commonwealth des nations britanniques, ou dans l'une des forces susdites de quelque pays allié à Sa Majesté et qui, au cours de ce service pendant ladite guerre, ont été frappées d'invalidité ou de mort, à l'égard de laquelle invalidité ou mort une gratification ou pension a été accordée aux termes des lois ou règlements de l'un quelconque des pays ci-dessus mentionnés; et la veuve, les enfants et autres personnes à charge desdites personnes ont droit aux avantages de la présente loi dans la mesure où les mêmes avantages ou d'autres équivalents ne sont pas prévus à leur égard dans des lois ou règlements de l'un quelconque des pays susdits. Toutefois, les versements ne peuvent être effectués, sous le régime des dispositions du présent article, qu'aux personnes qui sont des résidents du Canada, et seulement pendant la durée de leur résidence au Canada. De plus, aucun paiement ne doit être fait en vertu de ces dispositions à l'égard d'une période antérieure au premier juin mil neuf cent quarante-six."

26. Est en outre modifiée ladite loi par l'addition de l'article suivant, immédiatement après l'article quarante-six:

"46A. Les avantages de la présente loi, dans la mesure seulement où des avantages semblables ou équivalents ne sont pas prévus dans les lois et règlements de membres du Commonwealth des nations britanniques, autres que le dominion du Canada et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ou dans les lois et règlements des divers pays alliés à Sa Majesté, sont attribués à toutes personnes domicilées au Canada à la date du commencement de la seconde guerre mondiale, lesquelles, postérieurement à ladite date, ont servi dans les forces navales, militaires ou aériennes de l'un quelconque desdits membres du Commonwealth des nations britanniques, ou dans l'une des forces susdites de quelque pays allié à Sa Majesté, et qui, pendant qu'elles servaient ainsi durant la guerre en question, ont été frappées d'invalidité ou de mort, à l'égard de laquelle invalidité ou mort une gratification ou pension a été accordée aux termes des lois ou règlements de l'un quelconque des pays ci-dessus mentionnés; et les veuves, enfants et autres particuliers à la charge de ces personnes ont droit aux avantages de la présente loi, dans la mesure où des avantages semblables ou équivalents ne sont pas prévus à leur égard dans les lois ou règlements de l'un quelconque des pays susdits. Toutefois, les versements ne peuvent être effectués, aux termes du présent article, qu'aux personnes résidant au Canada, et seulement pendant la durée de leur résidence dans ce pays."

27. Est en outre modifiée ladite loi par l'addition de l'article suivant, immédiatement après l'article 46A:

"46B. Lors de l'étude d'une demande ou de l'autorisation d'un octroi sous le régime des dispositions de l'un quelconque des trois articles qui précèdent,

la Commission doit enjoindre au requérant ou pensionné de prendre la totalité ou chacune des mesures en vue de réclamer le paiement ou le paiement additionnel prévu par les lois ou règlements des divers pays sous l'autorité desquels a été effectué le premier octroi de pension, ou aux termes de toute convention qui peut avoir été conclue ou qui peut être conclue par la suite avec l'un quelconque des pays intéressés."

28. Le paragraphe premier de l'article cinquante-deux de ladite loi, édicté par l'article vingt et un du chapitre quarante-quatre du Statut de 1936, est abrogé et remplacé par le suivant:

"52. (1) Lorsqu'une demande relative au service pendant la première guerre mondiale est en premier lieu présentée à la Commission après l'entrée en vigueur de la loi modificatrice de 1936, la Commission doit considérer sans retard cette demande et recueillir les renseignements pertinents, s'il en est, qui peuvent se trouver dans les archives de tout ministère du gouvernement du Canada, et instituer, par ses médecins et autres fonctionnaires, les enquêtes qui paraissent opportunes concernant les faits sur lesquels la demande est fondée; si, d'après les éléments disponibles, la Commission est convaincue que le requérant a droit à une pension, elle doit alors accorder cette pension et prendre les mesures nécessaires pour en faire effectuer le paiement."

29. Le paragraphe cinq de l'article cinquante-deux de ladite loi est modifié par l'addition de ce qui suit:

"Toutefois, lorsqu'un requérant souffre d'une affection neuropsychiatrique, il appartient à l'avocat en chef des pensions de décider, à sa discrétion, si un sommaire de la preuve doit être fourni au requérant."

30. Est en outre modifiée ladite loi par l'addition de l'article suivant, immédiatement après l'article cinquante-deux:

"52A. (1) A l'égard de toutes demandes en vue de l'établissement du droit à la pension résultant de la seconde guerre mondiale, la Commission doit considérer sans retard chaque demande et recueillir les renseignements pertinents, s'il en est, qui peuvent se trouver dans les archives de tout ministère du Gouvernement du Canada, et instituer, par ses médecins et autres fonctionnaires, les enquêtes qui paraissent opportunes concernant les faits sur lesquels la demande est fondée; si, d'après les éléments disponibles, la Commission est convaincue que le requérant a droit à une pension, elle doit alors accorder cette pension et prendre les mesures nécessaires pour en faire effectuer le paiement.

(2) Lorsque cette demande n'est pas accordée dans son intégralité, la Commission doit sans délai aviser par écrit le requérant de sa décision, en énonçant les motifs de celle-ci, et elle doit informer ce requérant qu'il peut renouveler sa demande à la Commission en soumettant une preuve supplémentaire, ou au Bureau d'appel de la Commission soit en personne, soit en étant accompagné ou représenté, avec ou sans preuve supplémentaire, et qu'il peut obtenir l'aide du Bureau des vétérans à titre gratuit ou d'un bureau social d'une organisation d'anciens combattants, ou d'un autre représentant à ses propres frais, dans la préparation et la présentation de sa demande."

(3) Si le requérant renouvelle sa demande à la Commission, comme le prévoit le paragraphe deux du présent article, et que la Commission soit convaincue, d'après les éléments disponibles, que le requérant y a droit, elle doit alors accorder cette pension et prendre les mesures nécessaires pour en faire effectuer le paiement. Cependant, s'il n'est pas accédé à l'intégralité de cette demande renouvelée, la Commission doit aviser par écrit le requérant de sa décision, en énonçant comme auparavant les motifs d'une telle décision, et elle doit l'informer qu'il peut, s'il le désire, comparaître devant un Bureau d'appel de la Commission.

(4) La Commission peut, à sa discrétion, accueillir une autre demande relative à toute blessure ou maladie entraînant l'invalidité, avant qu'il y ait eu audition par le Bureau d'appel de la Commission; mais après qu'il y a eu audition par ce dernier, la Commission ne peut accueillir aucune nouvelle demande relative à une blessure ou maladie quelconque, sous réserve des dispositions du paragraphe quatre de l'article cinquante-sept de la présente loi quant à l'autorisation de soumettre de nouveau une demande dans certains cas.

(5) Lorsqu'une décision a été rendue par la Commission sur la requête écrite du requérant, la Commission prendra des mesures en vue d'une audition par un Bureau d'appel de la Commission, sous réserve des conditions suivantes:

a) Que de plus amples renseignements soient soumis;

b) Que le requérant ait soumis à la Commission, avant l'audition par un Bureau d'appel, une déclaration portant sa signature, indiquant toutes les invalidités au sujet desquelles des décisions adverses ont été antérieurement rendues par la Commission, invalidités qui d'après lui résultent de blessure ou de maladie ou de leur aggravation, attribuable au service militaire ou survenue au cours dudit service, et à l'égard desquelles il peut désirer réclamer une pension:

c) Qu'aucun membre d'un Bureau d'appel de la Commission ne se prononce sur un cas dont est saisi le Bureau d'appel conformément aux dispositions du présent article, si ce membre a antérieurement siégé comme membre de la Commission lors d'une audition du même cas, comme il est prévu aux présentes, à moins que le requérant n'y ait d'abord consenti.

(6) Sur demande d'un requérant en vue d'une audition devant un Bureau d'appel, la Commission doit aviser le Bureau des anciens combattants en conséquence, et ce dernier doit dès lors préparer un sommaire de la preuve disponible concernant la réclamation et en envoyer une copie par la poste au requérant ou à tout représentant que celui-ci peut désigner. Toutefois, lorsqu'un requérant souffre d'une affection neuropsychiatrique, il appartient à l'avocat en chef des pensions de décider, à sa discrétion, si un sommaire de la preuve doit être fourni au requérant."

31. L'article soixante-deux de ladite loi, édicté par l'article quatorze du chapitre trente-cinq du Statut de 1930, est abrogé et remplacé par le suivant:

"62. Nonobstant les dispositions de la présente loi, sur demande de pension, le requérant a droit au bénéfice du doute, ce qui signifie qu'il ne lui est pas nécessaire de produire une preuve concluante de son droit à la pension qu'il sollicite, mais que le corps qui se prononce sur sa requête a le droit de tirer et doit tirer, des circonstances entourant le cas, de la preuve produite et des opinions médicales, toutes déductions et présomptions raisonnables en faveur du réquérant."

32. L'article soixante-sept de ladite loi, édicté par l'article vingt-deux du chapitre vingt-trois du Statut de 1940-41, est abrogé et remplacé par le suivant:

"67. Nonobstant les dispositions de la présente loi ou de toute autre loi, aucune pension ou pension supplémentaire, susceptible d'être accordée ou versée en exécution des dispositions de la présente loi, ne doit être accordée ni versée,

a) Pour service durant la première guerre mondiale sous le régime de l'annexe A ou de l'annexe B de la présente loi, à ou relativement à l'enfant d'un membre des forces ou pensionnaire, si cet enfant est né le premier jour de mai 1944 ou après;

b) Pour service pendant la première guerre mondiale sous le régime de l'annexe A de la présente loi, à ou relativement à l'épouse d'un membre des forces ou pensionnaire si elle l'a épousé à la date précitée ou après, à moins qu'il n'y ait un enfant mineur ou des enfants mineurs du pensionnaire dont l'âge leur donne droit à pension et nés avant ladite date d'un mariage antérieur et qu'elle n'assume les devoirs domestiques et le soin de cet enfant ou de ces enfants, auquel cas une pension additionnelle pour un membre marié des forces peut, à la discrétion de la Commission, être accordée ou payée durant le temps que cet enfant ou ces enfants sont d'un âge leur donnant droit à pension."

33. Est en outre modifiée ladite loi par l'addition de l'article suivant:

"68. Les dispositions de la présente loi qui visent les membres des forces sont réputées comprendre les membres des forces du sexe féminin et les membres du Corps féminin de l'armée canadienne, sauf lorsque le contraire est expressément édicté dans la présente loi. Cependant, tout paiement ou paiement supplémentaire autorisé pour un espace de temps antérieur au dixième jour de janvier 1945, à l'égard des membres des forces du sexe féminin, sera versé aux taux antérieurement prescrits par le gouverneur en conseil."

M. Maybank, du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu d'en faire rapport sans modification:

Bill No 18, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliana-Edmonda-Isabella-Ferdinanda Becquaert de Beaujeu".

Bill No 19, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Penelope Brown".

Bill No 20, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Cruickshank Isaac".

Bill No 21, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malvina-Angelina Séguin Gascon".

Bill No 22, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Kathleen Loury Cheverton".

Bill No 23, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Fisher Armitage".

Bill No 24, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mabel McIntosh Simpson".

Bill No 25, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Gordon Sullivan".

Bill No 26, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Jane Cory".

Bill No 30, (H du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Conseil national des Femmes du Canada".

Bill No 31, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Irene Lind Booth".

Bill No 32, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katie Hoffman Pinsky".

Bill No 33, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Adams Acer McDougall".

Bill No 34, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Douglas Stewart Rankin".

Bill No 35, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Esther Rose Ewen".

Bill No 36, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Prem-Das".

Bill No 37, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Evelyn Dormer".

Bill No 38, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald Wesley Titcombe".

Bill No 39, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Forsey Pearce Johnston".

Bill No 40, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Low Fuller Mitchell".

Bill No 41, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerita St. Catherine McKeigan Guillevin".

Bill No 42, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Goldrosen Green".

Bill No 43, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Helen Jackson Maxham".

Bill No 44, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Russell Yeoman".

Bill No 45, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Joy McGibbon Lafleur".

Bill No 46, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isobel Cameron McLaggan Oswald".

Bill No 47, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John-Louis Charlebois".

Bill No 48, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ruth Weir Allan".

Bill No 49, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Hylda Swaffield McKenzie".

Bill No 50, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ellen Cope Kimpton".

Bill No 51, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Harriet May Kinghorn Hodgson".

Bill No 52, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Patrick Kavanagh".

Bill No 53, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Gertrude Carry Staley".

Bill No 65, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Rosina Burnett Walters".

Bill No 66, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Violet Unsworth Thomas".

Bill No 67, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Louisa Willcox Reid".

Bill No 68, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Carter Eaton".

Bill No 69, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Coyle Frances".

Bill No 70, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Irene Moore Hawes".

Bill No 71, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lillian Butler May".

Bill No 72, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ethel Standring Weldon".

Bill No 73, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Maude Foy Gage".

Bill No 74, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Burley Beresford".

Bill No 75, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Eleonora Cantlie Angus".

Bill No 76, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Stuart White".

Bill No 77, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Mortin Montgomery".

Bill No 78, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Clare Ward Davis Murray".

Bill No 79, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Genevieve Johnson Potter".

Bill No 80, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wanita Winifred Ellerton Upton".

Bill No 81, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Victor-Emile Tassé".

Bill No 82, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation le conseil excécutif de *The Church of the Nazarene*".

Bill No 83, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Taillon".

Bill No 84, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Albert Johnson".

Bill No 85, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-François-Georges Landry".

Bill No 86, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Bennett Macnutt".

Bill No 87, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Levy Marder".

Bill No 88, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Ritchie McEwen".

Bill No 89, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Antoinette Bastien Cadieux".

Bill No 90, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwenyth Lorraine Madge Popkin".

Bill No 91, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Jocelyn Wolfrey Black Griffin".

Bill No 92, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Delmer Thomas Kirton".

Bill No 93, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Sylvia Stacey Thompson".

Bill No 94, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kay Florence Smart Gardiner".

Bill No 95, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zoita Tehanciuc Moldovan".

Bill No 96, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Keble Fred Vernham".

Bill No 97, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clermont Gendreau".

Bill No 98, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Lydia Ogulnik Goldin".

Bill No 99, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Dyce".

Bill No 100, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alastair Trenholme Lovat Fraser".

Bill No 101, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Rachel Silverson Ward".

Bill No 102, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Joseph O'Sullivan".

Bill No 103, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy McLelland Hamilton".

Bill No 104, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Maude Griffiths Barraclough".

Bill No 105, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Peter Gray".

Bill No 106, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Kovacs".

Bill No 107, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eda Margel Sand".

Bill No 108, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille-Eileen Piché Perrier".

Bill No 109, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Lipshitz Joslove".

Bill No 110, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Leslie Maddock Jones".

Bill No 111, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Komyati Sznyitar".

Bill No 112, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Renee Levey Ritchie".

Bill No 113, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Marr Meldrum".

Bill No 114, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ottocar Fiedler".

Bill No 115, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Elizabeth Regan Griffiths".

Bill No 116, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eliza Ritchie McDerment".

Bill No 117, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Eileen Baker Jones".

Bill No 118, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Samuel Currie".

Bill No 119, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Tardif Laverdure".

Bill No 120, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Schacter".

Bill No 121, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Walker Tiffney".

Bill No 122, (X-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret June Purdy MacKinnon".

Bill No 123, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Rae".

Bill No 124, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Mugford Brumby".

Bill No 128, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Hort Search".

Bill No 129, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Thompson Powell Scott".

Bill No 130, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Eleanor Miller Foster".

Bill No 131, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Maloney Rassie".

Bill No 132, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Florence Rooke Cochrane".

Bill No 133, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileene Ruby Aspell Stinson".

Bill No 134, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Bookalam Howick".

Bill No 135, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Berthe-Alice Cardinal Reid".

Bill No 136, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Jean Warden Leupold".

Bill No 137, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Eglises Evangéliques de la Pentecôte".

Bill No 142, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Bryson Beakes".

Bill No 143, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lila Edna Page Kennedy".

Bill No 144, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Crête".

Bill No 145, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Hellier Kirsch".

Bill No 146, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Fields Benlow".

Bill No 147, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Allan".

Bill No 148, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martta Haavisto Aaltonen".

Bill No 149, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhona Gertrude Paikowsky Munn".

Bill No 150, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Joseph Hubbard".

Bill No 151, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Hibberd Howe".

Bill No 152, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Graver".

Bill No 153, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Ernest Bigelow".

Bill No 157, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Epstein Harris".

Bill No 158, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Irene Flewelling Wilson".

Bill No 159, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maitable Horwitz Hollander".

Bill No 160, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline-Gisèle Guénette Villeneuve".

Bill No 161, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jaclyn Robinson Jeffrey".

Bill No 162, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Hope Forbes Hardie".

Bill No 163, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Venor".

Bill No 166, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Audrey Atkinson Jackson".

Bill No 167, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Cook".

Bill No 168, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle R. Warhaft Slobod".

Bill No 169, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Fitz Ormonde Spooner".

Bill No 170, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Williams".

Bill No 171, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Henri Veaudry".

Bill No 172, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Amelia Jezik Pascas".

Bill No 173, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Mackie".

Bill No 174, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carol Gordon Cass Planche".

Bill No 175, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eveline Richmond Sykes Lacoe".

Bill No 176, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Miriam Vineberg Perel".

Bill No 177, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Krawchuk".

Bill No 178, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Arthur Creates".

Bill No 179, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephanie Tymchuk McLean".

Bill No 180, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Spivack Prosterman".

Bill No 181, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Edwin Morrison".

Bill No 182, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Almeda Mabel Hartry Ritchie".

Bill No 183, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margo Ismena Graydon Heubach".

Bill No 184, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Erika Gossen Tenzer".

Bill No 185, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Greenshields Biggs".

Bill No 186, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henri-Edmé Bernard".

Bill No 187, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Harrison Andersen".

Bill No 188, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Irène-Clémentine Elizabeth Ash".

Bill No 189, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Grant".

Bill No 190, (F-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Beach".

Bill No 191, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Miller Astrofsky".

Bill No 192, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ellen Rafter Munro".

M. Ilsley propose, appuyé par M. Graydon, pour M. Bracken,—Qu'une humble adresse soit envoyée à Sa Majesté le roi George VI dans les termes suivants:

A SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI,

TRÈS GRACIEUX SOUVERAIN,

Nous, les membres de la Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblés, désirons présenter à Votre Majesté, en ce jour consacré à la célébration au Canada de l'anniversaire de naissance de Votre Majesté, nos loyaux hommages et nos vœux bien sincères.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée. (La Chambre debout).

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour M. Martin, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1945. (Version française).

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il de personnes d'origine japonaise actuellement internées au Canada?

2. Combien, parmi ces personnes, sont: *a*) des ressortissants japonais; *b*) des citoyens canadiens par naturalisation; *c*) des citoyens canadiens de naissance?

3. Combien ont été libérées de l'internement depuis le jour V-J?

4. Est-ce que les conseils de revision, nommés aux termes des Règlements concernant la Défense du Canada, font enquête sur les internés canadiens d'origine japonaise dans le but de soumettre des recommandations au ministre de la Justice?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'avions le gouvernement canadien possédait-il le 8 mai 1945?

2. Combien en possède-t-il aujourd'hui?

3. Les avions appartenant au gouvernement canadien et qui se trouvaient dans d'autres pays à la conclusion des hostilités ont-ils tous été ramenés au Canada?

4. Sinon, pourquoi?

5. Combien d'avions mentionnés au numéro trois n'ont pas été ramenés au Canada?

6. Ont-ils été vendus?

7. Dans l'affirmative, combien et à qui et à quel prix?

8. Le prix de ces avions a-t-il été payé comptant?

9. Sinon, pourquoi?

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre *a*) d'automobiles de voyageurs, *b*) de voitures de service militaire, *c*) de camions de livraison à conduite intérieure que possèdent les divisions *a*) de l'armée, *b*) de la marine, *c*) de l'aviation du ministère de la Défense nationale (i) qui ont été déclarés de surplus; (ii) sont détenus par la Corporation des biens de guerre à des fins d'aliénation; *c*) ont été aliénés par la Corporation des biens de guerre?

2. A qui a-t-on vendu ces véhicules et à quel prix?

3. En a-t-il été vendu à des ministères du gouvernement?

4. Dans l'affirmative, à quels ministères et en quels nombres à chacun?

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport concernant l'administration de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, pour l'année civile 1945.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er avril 1946,—Etat montrant:—1. Quand le reste des fermes japonaises sera-t-il offert aux acheteurs sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quelles mesures prend-on pour les garder en état de production d'ici leur vente?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre e ndate du 20 mai 1946,—Etat montrant:—1. Sous le service administratif de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, combien a-t-on approuvé de modèles de maisons d'anciens combattants dans la province d'Ontario? *a*) En donner la désignation par lettre ou par chiffre; *b*) Combien de maisons sont terminées et occupées; *c*) Indiquer dans quels endroits elles sont situées; *d*) Combien sont actuellement sous construction; *e*) Indiquer dans quels endroits elles sont situées?

2. Combien a-t-on octroyé de contrats à somme globale et à prix stipulé, dans la province d'Ontario, *a*) Pour quels modèles, *b*) A qui ont-ils été octroyés, *c*) Quel a été, dans chaque cas, le prix stipulé de l'entreprise, *d*) En vertu de ces contrats, alloue-t-on des frais supplémentaires pour l'utilisation de l'outillage ou pour d'autres fins, *e*) Dans l'affirmative, sur quelle base paie-t-on ces frais supplémentaires?

3. Combien a-t-on octroyé de contrats en régie intéressée, dans la province d'Ontario, pour la construction de maisons d'anciens combattants, *a*) Pour quels modèles, *b*) A qui a-t-on octroyé ces contrats, *c*) Dans quels endroits, *d*) En vertu de ces contrats, alloue-t-on des frais supplémentaires pour l'utilisation de l'outillage ou pour d'autres fins, *e*) Dans l'affirmative, sur quelle base paie-t-on ces frais supplémentaires, *f*) En vertu des contrats en régie intéressée, l'entrepreneur retire-t-il des honoraires fixes, *g*) Dans l'affirmative, quels sont les honoraires fixes alloués dans chaque cas?

4. Sous le régime des contrats en régie intéressée, calcule-t-on les frais généraux avant d'accorder les contrats, *a*) Dans l'affirmative, à combien a-t-on évalué, en en donnant le détail, les frais généraux pour chaque modèle de maison d'anciens combattants?

5. Les frais d'administration étaient-ils compris dans tous les devis estimatifs, *a*) Les frais d'administration étaient-ils inclus dans les frais généraux que l'on fait payer à l'ancien combattant, *b*) Quels étaient les frais estimatifs d'administration par unité pour chaque modèle approuvé?

6. Combien emploie-t-on d'inspecteurs, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, par rapport au logement, dans la province d'Ontario, *a*) Quels sont les noms de ces inspecteurs et dans quelles régions sont-ils employés, *b*) Quel traitement paie-t-on, ou a-t-on payé, dans chaque cas, *c*) Quels titres de compétence a-t-on établis pour celui qui veut obtenir de l'emploi comme inspecteur sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

7. Sur le conseil de qui ont été choisis les emplacements pour les maisons d'anciens combattants?

8. Qui a recommandé les emplacements choisis à Niagara-Falls, à Welland et à St. Catharines?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Hazen—1. Depuis le 1er janvier 1944, quelques personnes ont-elles reçu quelque indemnisation du gouvernement fédéral en conséquence de blessures reçues par suite de la négligence de fonctionnaires, employés, mandataires, et adjudicataires de la Couronne? Dans l'affirmative, combien?

2. Quelques personnes ont-elles reçu cette indemnisation après avoir eu recours à des poursuites judiciaires et après que le tribunal ait rendu jugement?

3. Dans l'affirmative, combien et quel est le nom de chacune de ces personnes et combien chacune a-t-elle reçu?

4. Des personnes ont-elles reçu une telle indemnisation ou une indemnisation à titre gratuit ou à d'autre titre après l'ouverture de poursuites mais avant que le jugement ait été rendu?

5. Dans l'affirmative, combien, et quel est le nom de chacune de ces personnes et combien chacune a-t-elle reçu?

6. Des personnes ont-elles reçu ces indemnisations ou une indemnisation à titre gratuit ou à quelque autre titre avant l'ouverture des poursuites judiciaires?

7. Dans l'affirmative, combien et quels sont les noms de ces personnes et combien chacune a-t-elle reçu?

Par M. Benidickson—1. Le 1er juin 1946, combien y avait-il encore de militaires canadiens sur le théâtre de guerre en Europe et en Grande-Bretagne?

2. Le 1er juin 1946, quel était le nombre estimatif *a*) des femmes, *b*) des autres dépendants de militaires canadiens attendant qu'on les amène du théâtre de guerre en Europe et de la Grande-Bretagne au Canada?

Par M. Benidickson—Combien de prisonniers de guerre *a*) étaient au Canada; *b*) étaient employés dans l'industrie du bois au Canada; *c*) étaient employés dans l'industrie du bois en Ontario; *d*) étaient employés à l'agriculture au Canada; *e*) étaient employés à l'agriculture en Ontario (1) le 1er janvier 1946, (2) le 1er avril 1946, (3) le 1er juin 1946?

Par M. Reid—1. Des quelque 22,000 ressortissants japonais qui ont été déplacés des régions côtières de la Colombie-Britannique, à la suite de l'attaque du Japon contre Pearl Harbour, combien résident encore dans la province de la Colombie-Britannique?

2. Combien de ressortissants japonais résident actuellement dans chacune des huit autres provinces?

3. Accorde-t-on quelque aide financière aux ressortissants japonais afin de leur permettre de s'établir dans les autres provinces?

4. Dans l'affirmative, quelles sommes totales ont été dépensées à cette fin jusqu'à l'heure actuelle?

5. Quelle aide individuelle accorde-t-on et pour quelle fin spécifique accorde-t-on de l'aide?

Par M. McGregor—Quel est le montant total des honoraires légaux déboursés par le gouvernement fédéral depuis le 1er septembre 1939?

Par M. McGregor—1. Combien de personnes reçoivent du gouvernement fédéral une pension de plus de $2,000?

2. Quels sont les noms de ces personnes et quel est le montant de la pension reçue dans chaque cas?

Par M. McGregor—Quelle est la somme totale d'argent que le gouvernement fédéral a dépensée pour la publicité depuis le 1er septembre 1939?

Par M. McGregor—1. Quelles propriétés et quels biens de guerre ont été vendus par le gouvernement depuis le 1er septembre 1939, à l'exclusion de ce qui a été aliéné ou confié à la Corporation des biens de guerre?

2. Combien en a-t-il coûté au gouvernement fédéral pour chacune de ces propriétés ou chacun de ces biens de guerre, à qui les a-t-on vendus et quel en a été le prix reçu dans chaque cas?

Par M. McCuaig—1. Quel était le nombre d'immigrants entrés au Canada au cours des années 1930 à 1946 inclusivement et provenant *a*) des Etats-Unis d'Amérique, *b*) du Royaume-Uni, *c*) des autres pays?

2. Quel était le nombre des personnes qui, au cours des années 1930 à 1946 inclusivement, ont émigré du Canada à destination *a*) des Etats-Unis d'Amérique, *b*) du Royaume-Uni, *c*) des autres pays?

3. Quelle diminution ou quelle augmentation de population, par province, en est-il résultée?

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que la pétition de Mary Winifred Joyce Dick Dunford, en instance de divorce, présentée le 6 juin 1946, ainsi que le rapport à son sujet du greffier des pétitions déposé le 7 juin 1946, soient transmis au comité permanent du Règlement pour qu'il prenne à son égard les dispositions qu'il jugera raisonnables.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Howe: Que le Bill No 154, Loi modifiant la Loi du Conseil des recherches, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 165, Loi concernant le développement et le contrôle de l'énergie atomique;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Howe.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 du soir, jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 11 JUIN 1946

PRIÈRES.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mai 1946,—Etat montrant:—1. Par province, combien de poursuites ont été intentées contre des personnes de l'armée, *a*) du 1er janvier 1945 au 1er janvier 1946, *b*) du 1er janvier 1946 jusqu'à cette date, pour cause (i) de désertion, (ii) d'absence sans permission?

2. Par province, dans combien de cas a-t-on imposé *a*) des sentences aux pénitenciers, *b*) des sentences d'emprisonnement, *c*) des amendes, à la suite de chacune de ces infractions?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mai 1946,—Etat montrant:—1. Des 3,800 soldats-colons, classés parmi les grades trois et quatre le 31 mars 1942, combien ont obtenu un rajustement de dettes sous le régime de l'arrêté ministériel C.P. 10472?

2. Combien parmi eux ont négligé de soumettre une demande sous ce régime?

3. Parmi ceux qui ont joui d'un rajustement de dettes, combien ont obtenu une réduction de leurs dettes telle que la valeur résiduelle de leur terre *a*) est supérieure à 30 p.c.; *b*) est supérieure à 15 p.c.; *c*) est inférieure à 15 p.c., en se basant sur l'évaluation de 1941-1942?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien emploie-t-on de camions et de tracteurs à l'aéroport à Carberry, Manitoba, et au dépôt No 2, à Brandon?

2. Y a-t-il des camions et des tracteurs dont on ne se sert pas à chacun de ces endroits?

3. Dans l'affirmative, combien et de quelle capacité, à chaque endroit?

4. Qui a la direction ou la disposition de ces camions et tracteurs inutilisés à l'heure actuelle?

5. Les a-t-on déclarés biens de guerre de surplus?

6. Sinon, quand le seront-ils?

7. Dans l'affirmative, quelles mesures est-on à prendre pour mettre ces camions et tracteurs en circulation?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nom de la compagnie qui construit des maisons d'anciens combattants sur la route No 2, à deux milles à l'est de Bowmanville?

2. Si cette compagnie a été constituée en corporation, quels sont les noms des administrateurs et des hauts fonctionnaires de la compagnie?

3. S'il s'agit d'associés, quels sont ces derniers?

4. Sur quelle base ce contrat a-t-il été octroyé?

5. Combien de maisons est-on à construire à cet endroit?

6. Quand seront-elles terminées?

7. Quel en sera le prix de vente, et en a-t-on déjà vendu quelqu'une?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nom de la compagnie qui construit des maisons d'anciens combattants, sur le terrain situé sur la route No 2, près de Port Hope, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Si la compagnie a été constituée en corporation, quels sont les noms des administrateurs et hauts fonctionnaires de la compagnie?

3. S'il s'agit d'associés, quels sont ces derniers?

4. Sur quelle base ce contrat a-t-il été adjugé?

5. Combien de maisons est-on à construire à cet endroit?

6. Quand seront-elles terminées?

7. Quel en sera le prix de vente, et en a-t-on déjà vendu quelqu'une?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien de terres d'un quart de section d'étendue ont été vendues par la Commission d'établissement de soldats dans la province de la Saskatchewan à compter de 1943 jusqu'à 1945 inclusivement?

2. Quels ont été les prix les plus élevés et les plus bas réalisés sur ces ventes?

3. Combien de ces terres ainsi vendues ont été rachetées par l'administration de la Loi des terres destinées aux anciens combattants?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quelle est la superficie des concessions forestières numéros 571 et 551D, dans le parc national de Riding Mountain que détient la *Northern Trust Company*?

2. Quelles sommes d'argent cette compagnie a-t-elle payées lorsqu'elle a loué ces concessions?

3. Quel loyer annuel pour le sol cette compagnie paie-t-elle à l'égard de ces concessions?

4. Quelle somme annuelle cette compagnie paie-t-elle en protection contre les incendies à l'égard de ces deux concessions?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai 1946,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il demandé aux producteurs de la betterave à sucre du sud-ouest de l'Ontario d'ensemencer 35,000 acres de betteraves à sucre en 1946?

2. Dans l'affirmative, quelle disposition a été prise en vue de fournir des prisonniers de guerre provenant des camps de travail pour la culture de la betterave à sucre dans cette région?

3. Le nombre des prisonniers de guerre employés cette année à la culture de la betterave à sucre et provenant des camps est-il beaucoup moindre que l'an dernier? Dans l'affirmative, pourquoi?

4. Combien de prisonniers de guerre ont été employés à la culture de la betterave à sucre dans les camps du Manitoba et de l'Alberta cette année, et que représente ce chiffre comparativement à l'an dernier?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1946,—Etat montrant:—1. *a*) Combien a-t-on établi d'aérodromes d'essais au Canada depuis septembre 1939; *b*) Où étaient-ils situés?

2. Combien a-t-on enregistré de réclamations pour dégâts à la propriété, ou pour d'autres raisons, par suite de l'opération de ces aérodromes d'essais, en donnant le nombre des réclamations reçues pour le compte de chaque aérodrome d'essai?

3. *a*) Combien a-t-on payé de réclamations en dommage provenant de l'opération de ces aérodromes d'essais, avant l'adoption de l'arrêté en conseil C.P. 80/4133 du 31 mai 1944, *b*) De quel aérodrome d'essai provenaient ces réclamations?

4. *a*) Combien a-t-on payé de réclamations depuis l'adoption du décret C.P. 80/4133, *b*) De quel aérodrome d'essai provenaient ces réclamations?

5. Combien de réclamations a-t-on refusées jusqu'à date, en donnant l'emplacement de l'aérodrome d'essai d'où provenaient ces réclamations?

6. Combien de réclamations sont encore à l'étude, et de quels endroits proviennent-elles?

7. *a*) Sur la recommandation de qui a été adopté le décret C.P. 80/4133, *b*) Pour quelle raison a-t-il été adopté?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Howe: Que le Bill No 165, Loi concernant le développement et le contrôle de l'énergie atomique, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Maybank propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour l'étude des bills privés suivants, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont alors respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois (les bills de divorce sur division) et passés, savoir:

Bill No 18, (I du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Juliana-Edmonda-Isabella-Ferdinanda Becquaert de Beaujeu".

Bill No 19, (J du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Penelope Brown".

Bill No 20, (K du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Cruickshank Isaac".

Bill No 21, (L du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malvina-Angelina Séguin Gascon".

Bill No 22, (M du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Kathleen Loury Cheverton".

Bill No 23, (N du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Fisher Armitage".

Bill No 24, (O du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mabel McIntosh Simpson".

Bill No 25, (P du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis Gordon Sullivan":

Bill No 26, (Q du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minerva Jane Cory".

Bill No 30, (H du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Conseil national des Femmes du Canada".

Bill No 31, (R du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Irene Lind Booth".

Bill No 32, (S du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katie Hoffman Pinsky".

Bill No 33, (T du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Adams Acer McDougall".

Bill No 34, (U du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Douglas Stewart Rankin".

Bill No 35, (V du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Esther Rose Ewen".

Bill No 36, (W du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Prem-Das".

Bill No 37, (X du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Evelyn Dormer".

Bill No 38, (Y du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Reginald Wesley Titcombe".

Bill No 39, (Z du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Forsey Pearce Johnston".

Bill No 40, (A-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ann Low Fuller Mitchell".

Bill No 41, (B-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marguerita St. Catherine McKeigan Guillevin".

Bill No 42, (C-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bessie Goldrosen Green".

Bill No 43, (D-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Helen Jackson Maxham".

Bill No 44, (E-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Russell Yeoman".

Bill No 45, (F-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Joy McGibbon Lafleur".

Bill No 46, (G-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isobel Cameron McLaggan Oswald".

Bill No 47, (H-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John-Louis Charlebois".

Bill No 48, (I-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Ruth Weir Allan".

Bill No 49, (J-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Hylda Swaffield McKenzie".

Bill No 50, (K-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ellen Cope Kimpton".

Bill No 51, (L-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Harriet May Kinghorn Hodgson".

Bill No 52, (M-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Patrick Kavanagh".

Bill No 53, (N-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Gertrude Carry Staley".

Bill No 65, (T-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Rosina Burnett Walters".

Bill No 66, (U-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Winnifred Violet Unsworth Thomas".

Bill No 67, (V-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Louisa Willcox Reid".

Bill No 68, (W-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Richard Carter Eaton".

Bill No 69, (X-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Coyle Frances".

Bill No 70, (Y-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Irene Moore Hawes".

Bill No 71, (Z-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Lillian Butler May".

Bill No 72, (A-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Ethel Standring Weldon".

Bill No 73, (B-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Maude Foy Gage".

Bill No 74, (C-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Burley Beresford".

Bill No 75, (D-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabella Eleonora Cantlie Angus".

Bill No 76, (E-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Stuart White".

Bill No 77, (F-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Mortin Montgomery".

Bill No 78, (G-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Clare Ward Davis Murray".

Bill No 79, (H-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Genevieve Johnson Potter".

Bill No 80, (I-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wânita Winifred Ellerton Upton".

Bill No 81, (J-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Victor-Emile Tassé".

Bill No 82, (S-2 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation le conseil exécutif de *The Church of the Nazarene*".

Bill No 83, (K-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roland Taillon".

Bill No 84, (L-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Albert Johnson".

Bill No 85, (M-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-François-Georges Landry".

Bill No 86, (N-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Bennett Macnutt".

Bill No 87, (O-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Levy Marder".

Bill No 88, (P-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à David Ritchie McEwen".

Bill No 89, (Q-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Antoinette Bastien Cadieux".

Bill No 90, (R-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwenyth Lorraine Madge Popkin".

Bill No 91, (S-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Louise Jocelyn Wolfrey Black Griffin".

Bill No 92, (T-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Delmer Thomas Kirton".

Bill No 93, (U-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Sylvia Stacey Thompson".

Bill No 94, (V-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kay Florence Smart Gardiner".

Bill No 95, (W-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Zoita Tehanciuc Moldovan".

Bill No 96, (X-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ambrose Keble Fred Vernham".

Bill No 97, (Y-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Clermont Gendreau".

Bill No 98, (Z-3 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Lydia Ogulnik Goldin".

Bill No 99, (A-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Dyce".

Bill No 100, (B-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alastair Trenholme Lovat Fraser".

Bill No 101, (C-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Rachel Silverson Ward".

Bill No 102, (D-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Joseph O'Sullivan".

Bill No 103, (E-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy McLelland Hamilton".

Bill No 104, (F-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet Maude Griffiths Barraclough".

Bill No 105, (G-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Norman Peter Gray".

Bill No 106, (H-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Kovacs".

Bill No 107, (I-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eda Margel Sand".

Bill No 108, (J-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille-Eileen Piché Perrier".

Bill No 109, (K-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Lipshitz Joslove".

Bill No 110, (L-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Leslie Maddock Jones".

Bill No 111, (M-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie Komyati Sznyitar".

Bill No 112, (N-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Renee Levey Ritchie".

Bill No 113, (O-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Marr Meldrum".

Bill No 114, (P-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ottocar Fielder".

Bill No 115, (Q-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Elizabeth Regan Griffiths".

Bill No 116, (R-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eliza Ritchie McDerment".

Bill No 117, (S-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ruby Eileen Baker Jones".

Bill No 118, (T-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ralph Samuel Currie".

Bill No 119, (U-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Simone Tardif Laverdure".

Bill No 120, (V-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Max Schacter".

Bill No 121, (W-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Walker Tiffney".

Bill No 122, (X-4, du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret June Purdy MacKinnon".

Bill No 123, (Y-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Rae".

Bill No 124, (Z-4 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Mugford Brumby".

Bill No 128, (C-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edith May Hort Search".

Bill No 129, (D-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Thompson Powell Scott".

Bill No 130, (E-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Eleanor Miller Foster".

Bill No 131, (F-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Kathleen Maloney Rassie".

Bill No 132, (G-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Florence Rooke Cochrane".

Bill No 133, (H-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eileene Ruby Aspell Stinson".

Bill No 134, (I-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Bookalam Howick".

Bill No 135, (J-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Berthe-Alice Cardinal Reid".

Bill No 136, (K-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Jean Warden Leupold".

Bill No 137, (B-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation les Eglises Evangéliques de la Pentecôte".

Bill No 142, (M-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Bryson Beakes".

Bill No 143, (N-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lila Edna Page Kennedy".

Bill No 144, (O-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernest Crête".

Bill No 145, (P-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Hellier Kirsch".

Bill No 146, (Q-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Fields Benlow".

Bill No 147, (R-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Allan".

Bill No 148, (S-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martha Haavisto Aaltonen".

Bill No 149, (T-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rhona Gertrude Paikowsky Munn".

Bill No 150, (U-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Joseph Hubbard".

Bill No 151, (V-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Hibberd Howe".

Bill No 152, (W-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Graver".

Bill No 153, (X-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Malcolm Ernest Bigelow".

Bill No 157, (A-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Epstein Harris".

Bill No 158, (B-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Irene Flewelling Wilson".

Bill No 159, (C-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maitable Horwitz Hollander".

Bill No 160, (D-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline-Gisèle Guénette Villeneuve".

Bill No 161, (E-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jaclyn Robinson Jeffrey".

Bill No 162, (F-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Hope Forbes Hardie".

Bill No 163, (G-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Venor".

Bill No 166, (H-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Audrey Atkinson Jackson".

Bill No 167, (I-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernard Cook".

Bill No 168, (J-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Estelle R. Warhaft Slobod".

Bill No 169, (K-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Fitz Ormonde Spooner".

Bill No 170, (L-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eleanor Williams".

Bill No 171, (M-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Henri Veaudry".

Bill No 172, (N-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Amelia Jezik Pascas".

Bill No 173, (O-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cyril Mackie".

Bill No 174, (P-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Carol Gordon Cass Planche".

Bill No 175, (Q-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eveline Richmond Sykes Lacoe".

Bill No 176, (R-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Miriam Vineberg Perel".

Bill No 177, (S-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Krawchuk".

Bill No 178, (T-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Arthur Creates".

Bill No 179, (U-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Stephanie Tymchuk McLean".

Bill No 180, (V-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Spivack Prosterman".

Bill No 181, (W-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kenneth Edwin Morrison".

Bill No 182, (X-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Almeda Mabel Hartry Ritchie".

Bill No 183, (Y-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margo Ismena Graydon Heubach".

Bill No 184, (Z-6 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Erika Gossen Tenzer".

Bill No 185, (A-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Greenshields Biggs".

Bill No 186, (B-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henri-Edmé Bernard".

Bill No 187, (C-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Harrison Andersen".

Bill No 188, (D-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Irène-Clémentine Elizabeth Ash".

Bill No 189, (E-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alexander Grant".

Bill No 190, (F-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Beach".

Bill No 191, (G-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fanny Miller Astrofsky".

Bill No 192, (H-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Ellen Rafter Munro".

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Howe: Que le Bill No 165, Loi concernant le développement et le contrôle de l'énergie atomique, soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli la Chambre obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Saint-Laurent qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi visant le rajustement de la représentation à la Chambre des communes du Canada sur la base de la population du Canada; et sur la motion d'amendement de M. Diefenbaker.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Hackett.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 12 JUIN 1946

PRIÈRES.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Etat des recettes et dépenses en vertu des dispositions de la Ve Partie de la Loi de la marine marchande (Marins malades dans la misère), pour l'année financière terminée le 31 mars 1946. (Versions anglaise et française).

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien de maisons ont été construites au Canada, sous l'administration du ministère des Affaires des anciens combattants, sur des terres que l'on qualifie de petits biens-fonds?

2. Combien se vendent ces maisons aux anciens combattants et à quelles conditions?

3. Combien de maisons ont été actuellement vendues et sont maintenant occupées par des anciens combattants?

4. Quels sont les projets du gouvernement relativement à la continuation de cette entreprise de maisons d'anciens combattants?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1946,—Etat montrant:—1. A quelles dates sont entrées en vigueur les trois Parties de la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement?

2. Qui a-t-on nommé comme hauts fonctionnaires et administrateurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à quelles dates et à quelle rémunération?

3. Où résident, respectivement, ces hauts fonctionnaires et administrateurs?

4. Quels sont les titres respectifs de compétence de chacun?

5. Combien de séances la Corporation a-t-elle tenues, à quelles dates et qui était présent à chacune de ces séances?

6. Combien de séances ont été tenues par le conseil d'administration, à quelles dates, et qui était présent à chaque séance?

7. Quels sont les membres du comité exécutif, et quand sont-ils entrés en fonctions à ce titre?

8. Combien de séances ont été tenues par le comité exécutif, à quelles dates et qui était présent à chacune de ces séances?

9. Combien de personnes sont à l'emploi de la Société?

10. *a*) Combien de bureaux possède la Société, *b*) Où sont-ils situés, *c*) Combien y emploie-t-on de personnes dans chacun?

11. *a*) Quelle échelle de traitements et de salaires et de pensions ou d'allocations de retraite a-t-on établie pour le bénéfice des hauts fonctionnaires et des employés, *b*) Quel est le total annuel de la feuille d'émargement, *c*) Le conseil d'administration songe-t-il à augmenter le personnel et les traitements?

12. Quelles dépenses la Société a-t-elle faites et à quelles fins?

13. Quelles mesures ont été adoptées et quelles dépenses ont été effectuées par la Société pour des recherches, et pour quels genres de recherches?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1946,—Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés, de 1944 jusqu'à date, entre le ministère des Postes, ou tout autre ministère du gouvernement, et tous particuliers et groupements au sujet de la construction d'un édifice public à Grandview, Manitoba.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1946,—Etat montrant:—1. Expédiera-t-on du blé canadien ou d'autres denrées par le chemin de fer et la route maritime de la Baie d'Hudson cette année?

2. Dans l'affirmative, quelle quantité?

3. Sinon, pourquoi?

4. Quelques commissaires du commerce du Canada en Europe ont-ils été invités à obtenir l'envoi de cargos par la route de la Baie d'Hudson?

5. Le gouvernement a-t-il étudié l'à-propos d'obtenir temporairement l'importation de charbon anglais par les cargos faisant usage de la route de la Baie d'Hudson?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'unités de logement ont été construites et étaient terminées et prêtes à être occupées, entre le 8 mai 1945 et le 8 mai 1946?

2. De ce nombre, combien ont été construites: *a*) sous le régime de la Partie I, *b*) de la Partie II, *c*) de la Partie III de la Loi nationale sur l'habitation; *d*) par le service administratif de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; *e*) par la *Wartime Housing Limited;* *f*) par la *Housing Enterprises Limited*?

3. Jusqu'au 8 mai 1946, sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation:

a) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie I?

b) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles on a autorisé des prêts sous le régime de la Partie I?

c) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?

d) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie I?

e) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie II de la Loi?

f) Quel est le nombre total des projets d'habitations à loyer autorisés sous le régime de la Partie II?

g) De ce nombre, combien sont des projets d'habitations à bas loyer?

h) Combien, parmi ces projets d'habitations à loyer, ont été parachevés et sont maintenant occupés, et combien sont des projets d'habitations à bas loyer et où sont-ils situés?

i) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie II?

j) Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été reconnues comme pouvant recevoir des prêts aux termes de l'article 9 de la Loi? Quelles sont-elles, et à quels endroits les a-t-on autorisées à faire l'exploitation de projets d'habitations à loyer? Lesquelles sont des sociétés d'habitations instituées et lesquelles sont des compagnies détentrices instituées?

k) De ces sociétés de logement à dividende limité, combien ont reçu des prêts sous le régime de la Partie II?

l) (1) A combien de municipalités a-t-on accordé des subventions aux termes de l'article 12; (2) Quels sont les montants particuliers de ces subventions et quelles municipalités respectives les ont reçues; (3) Quelles sont, le cas échéant, les autres conditions de ces subventions?

m) (1) Combien de municipalités ont fait une demande de subventions aux termes de l'article 12; (2) Combien de demandes ont été refusées; (3) Combien de ces demandes sont encore à l'étude?

n) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie III?

o) (1) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles des prêts ont été autorisés sous le régime de la Partie III; (2) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?

p) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie III?

q) Combien a-t-on passé de contrats avec des fabricants d'appareils de plomberie ou de chauffage ou d'autres parties constituantes de maisons aux termes de l'article 15?

r) Combien a-t-on effectué de paiements sous le régime de la Partie IV, et quel en est le total?

s) Quelles études, enquêtes et recherches et quels tracés de plans ont été entrepris sous le régime de la Partie V?

t) Quelles dépenses ont été effectuées, sous le régime de la Partie V, à même les $5,000,000.00 autorisés par le Parlement, en 1945, aux termes de l'article 27A?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1946,—Etat montrant:—1. Joseph Nicholisan Planidin, de Blaine Lake, Saskatchewan, est-il à l'emploi du gouvernement outre-mer?

2. Dans l'affirmative, à quel titre?

3. Quelles sont ses fonctions et quel est son traitement?

4. Qui l'a recommandé?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Drope—1. Y a-t-il des villes, au Canada, dont la population est inférieure à six mille âmes qui ont un service de livraison postale à domicile?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces villes avec leur population?

Par M. Hansell—1. Quel est le nombre approximatif de milles de la route Trans-Canada relevant de la juridiction du gouvernement fédéral, et quel en est le nombre de milles dans chacune des provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique?

2. Combien y a-t-il de milles inachevés de cette route dans les provinces *a*) d'Ontario, *b*) du Manitoba et *c*) de la Colombie-Britannique?

3. Quelle est la somme estimative dépensée jusqu'à date par le gouvernement fédéral pour cette route?

4. Quelle est la somme estimative requise pour terminer cette route, *a*) pour en construire les autres parties, *b*) pour réparer et ouvrir à la circulation ces parties que l'on a laissé détériorer?

Par M. McGregor—1. Dans combien de chantiers au Canada a-t-on construit des navires au cours de la guerre?

2. Quels étaient les propriétaires de chacun de ces chantiers?

3. Quels navires a-t-on construits dans chacun de ces chantiers depuis le 1er septembre 1939, par qui ont-ils été construits et quel a été le coût de chacun?

4. Combien de ces navires le gouvernement a-t-il aliénés, à qui chacun l'a-t-il été et à quel prix dans chaque cas?

Par M. McGregor—1. Quel a été le coût total des commissions royales fédérales nommées depuis septembre 1939?

2. Quelles commissions a-t-on nommées et quel en a été le coût total dans chaque cas?

Par M. McGregor—1. Combien de commissions, du gouvernement fédéral, autres que les commissions royales, ont été nommées depuis septembre 1939?

2. Quelles commissions a-t-on nommées et quel en a été le coût total dans chaque cas?

Par M. Hatfield—1. Quelle quantité de pommes de terre de consommation de première qualité a-t-on importée des Etats-Unis au Canada entre le 1er janvier et le 31 mai 1946?

2. Quel montant, s'il en est, a-t-on versé en subventions sur ces pommes de terre?

3. Quelle quantité de pommes de terre de petite grosseur a-t-on importée des Etats-Unis au Canada entre le 1er janvier et le 31 mai 1946?

4. Quel montant, s'il en est, a-t-on versé en subventions sur ces pommes de terre?

5. A-t-on offert quelque prime à nos cultivateurs en vue de les encourager à augmenter leur récolte de pommes de terre?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Saint-Laurent qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi le priant qu'il daigne faire soumettre un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni pour modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour le rajustement de la représentation à la Chambre des communes du Canada, et sur le projet d'amendement à cette motion par M. Diefenbaker.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Brooks.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 13 JUIN 1946

PRIÈRES.

De son siège en Chambre, M. Church demande l'autorisation, en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter une question définie d'urgence publique importante, à savoir:

"L'interdiction imposée, en date du 11 juin, sur l'exportation du charbon par les Etats-Unis à la bourse du minerai et du charbon de Cleveland, à cause de la grève des équipages sur les navires des Grands Lacs, interdiction suspendue temporairement, et aussi l'immobilisation de près de 25,000 wagons de charbon prêts à transborder leur combustible à bord des navires canadiens à destination du Canada dans les ports des lacs aux Etats-Unis, et pour discuter le grave danger où se trouvent les foyers canadiens de manquer totalement d'approvisionnement, surtout dans le centre du Canada, l'automne et l'hiver prochains, et le besoin pressant qui en résulte d'adopter un programme entièrement national pour le charbon au Canada."

Il communique alors à M. l'Orateur une déclaration écrite du sujet qu'il se propose de discuter, et M. l'Orateur, après l'avoir lue à la Chambre, pose la question: "Le député est-il autorisé à poursuivre son exposé?"

Comme aucune objection n'est soulevée;

M. l'Orateur, en conséquence, invite le député à présenter sa motion.

M. Church, appuyé par M. MacNicol, propose alors: Que la Chambre s'ajourne immédiatement.

Après discussion, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre des Munitions et des approvisionnements, dépose,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 29 avril 1946,—Copie de toute correspondance touchant les matériaux de construction, échangée entre le gouvernement fédéral et toute autorité municipale depuis le jour V-J jusqu'à l'adoption du décret du conseil C.P. 1184.

La question suivante inscrite au Feuilleton est acceptée par la Chambre comme ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et un ordre de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Probe—1. Quelles sont les conditions exigées par le ministère de la Défense nationale au sujet de l'engagement dans l'armée projetée du Canada pour l'après-guerre?

2. Combien a-t-on rejeté, jusqu'à date, de demandes de service dans l'armée projetée pour l'après-guerre qui avaient été faites par des membres de l'armée permanente du Canada d'avant-guerre répondant aux conditions requises d'aptitude physique et ayant servi sur quelque théâtre de guerre au cours de la deuxième guerre mondiale?

3. Quelles sont, en résumé, les causes de refus des demandes mentionnées à la question 2?

4. Qui a recommandé de refuser les demandes susmentionnées?

5. Quel recours a été ou sera permis aux candidats dont il est fait mention à la question 2?

6. Le 15 mai 1946, combien d'officiers, de chacune des provinces du Canada, *a*) ayant servi dans la force permanente d'avant-guerre et pris du service dans un théâtre de guerre; *b*) ayant fait partie de la force permanente mais n'ayant pas servi dans une zone de combat; *c*) n'ayant pas fait partie de la force permanente d'avant-guerre et ayant pris du service dans un théâtre de guerre; *d*) n'ayant pas fait partie de la force permanente d'avant-guerre et n'ayant pas servi dans une zone de guerre, avaient été retenus pour servir dans l'armée d'après-guerre?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Saint-Laurent qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi le priant qu'il daigne faire soumettre un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni pour modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour le rajustement de la représentation à la Chambre des communes du Canada, et sur le projet d'amendement à cette motion par M. Diefenbaker.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Jaenicke.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 50 du soir jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 14 JUIN 1946

PRIÈRES.

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue d'établir des dispositions législatives pour le contrôle du change étranger actuellement exercé en vertu d'arrêtés en conseil approuvés sous le régime de la Loi des mesures de guerre et, à cette fin, notamment,

a) de laisser au nom du ministre des Finances le compte spécial du fonds du change établi sous le régime de la Loi sur le fonds du change;

b) d'établir une Commission de contrôle du change étranger qui succédera à la Commission actuelle de contrôle du change étranger et qui aura le pouvoir, sous la direction et le contrôle du ministre des Finances, de réglementer et de contrôler les opérations des devises étrangères et les opérations connexes et d'administrer et de gérer le compte du fonds du change;

c) d'autoriser le ministre des Finances à faire des avances au compte du fonds du change à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé suivant les termes et les conditions que le gouverneur en conseil peut prescrire;

d) d'autoriser le paiement, aux négociants autorisés, à même le compte du fonds du change de la rémunération que le gouverneur en conseil peut autoriser.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 165, Loi concernant le développement et le contrôle de l'énergie atomique, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées comme subsides intérimaires*):

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Division de la santé nationale

212	Division de la santé du Service public (y compris Division des investigations médicales)	$ 180,078 00
213	Service d'hygiène alimentaire	142,992 00
	Lutte contre les maladies vénériennes—	
214	Administration	36,970 00
215	Aide aux provinces dans la lutte contre les maladies vénériennes, en vertu des règlements approuvés par le Gouverneur en conseil	175,000 00
216	Distribution de drogues en vertu des règlements approuvés par le Gouverneur en conseil	50,000 00
217	Direction des études sur l'assurance-santé	43,555 00
218	Division de l'hygiène dentaire	56,785 00
219	Division des projets d'hôpitaux	72,516 00
220	Division de l'hygiène mentale	32,285 00
221	Division de la lutte contre la cécité	42,566 00
222	Division de la lutte contre la tuberculose	32,051 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 17 JUIN 1946

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le vingt-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

D'Harry Hys, de Montréal, P.Q., époux de Martha Swatko Hys.

De Natalie Kathleen Fearon Kirouac, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Alphonse-Gérard Kirouac.

D'Inga Mary Frances Kitching, de Ste-Adèle, P.Q., épouse de George Kitching.

De Lucille-Aimée Cadieux Lacombe, de Montréal, P.Q., épouse de Georges Lacombe.

De Thomas Gordon Williams, de Montréal, P.Q., époux de Jennie Louise Sheals Williams.

M. MacLean, du comité permanent du Règlement, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément à un ordre de la Chambre du 10 juin 1946, votre comité a étudié la pétition en divorce de Mary Winifred Joyce Dunford, présentée postérieurement au délai prescrit à l'article 92 du Règlement.

Une attestation de la pétitionnaire a été déposée et lue. L'affidavit déclarait que les restrictions apportées au voyage des civils ont retenu la pétitionnaire en Angleterre, où elle avait été appelée auprès de sa mère invalide.

Votre comité recommande:

1. Que l'application de l'article 92 du Règlement soit suspendue, et que la pétition soit lue et reçue.

2. Que l'application de l'article 93 (3) *c*) du Règlement soit suspendue.

Si la Chambre agrée ces recommandations, la peine pécuniaire encourue s'élèvera à $200.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1946,—Etat montrant:—1. Combien de sucre par essaim d'abeilles accorde-t-on, ce printemps, aux apiculteurs pour les fins de nourriture?

2. Quelle en est la comparaison avec la quantité accordée en 1945?

3. Y a-t-il une diminution dans le nombre des essaims d'abeilles expédiés au Canada en provenance de la Californie et d'autres endroits, comparativement à 1945? Dans l'affirmative, dans quelle mesure?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 mai 1946,—Etat montrant:—Quelle est la somme totale de tous les paiements effectués, chaque année, pour des fins de guerre, dans d'autres pays, à l'extérieur du Canada, par le gouvernement fédéral, ou chacun de ses organismes, depuis le 1er septembre 1939?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 23 mai 1946.—Etat montrant:—1. Quelle était la valeur de la récolte de pommes *a*) en Ontario, *b*) dans Québec, *c*) en Colombie-Britannique, *d*) en Nouvelle-Ecosse, pour chaque année de 1939 à 1944 inclusivement?

2. Combien a-t-on payé en subvention sur les pommes dans chacune de ces provinces au cours de chacune de ces années?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quelle est, en dollars, la valeur totale des travaux d'impression du gouvernement que l'Imprimeur du Roi a accordés à des compagnies de l'extérieur depuis le 1er janvier 1946?

2. Quels sont les noms de toutes les compagnies qui ont reçu des travaux d'impression du gouvernement depuis la date précitée?

3. Depuis le 1er janvier 1946, quelle est la valeur des travaux exécutés par chacune de ces compagnies, et quelle est la valeur des contrats courants avec chacune?

4. Au cours de cette période, combien de travaux d'impression du gouvernement ont été exécutés *a*) dans chacune des provinces maritimes, *b*) dans chacune des quatre provinces de l'Ouest?

5. Comment l'Imprimeur du Roi accorde-t-il les contrats d'impression à l'extérieur, par adjudication ou suivant quelque autre méthode?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin 1946,—Etat montrant:—Quelles mesures ont été adoptées par le gouvernement, depuis la dernière session, en vue d'assurer l'aide de gardes-malades et de domestiques *a*) aux familles de soldats, *b*) aux civils au Canada?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 mai 1946,—Etat montrant:—1. De quelles publications et de quels moyens de publicité la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle fait usage au cours de 1945 et de 1946?

2. Quel a été le coût de ces publications pour 1945 et 1946?
3. Quel a été le coût de toute autre réclame au cours de 1945 et de 1946?

Du consentement de la Chambre, M. Chevrier présente le Bill No 194, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et l'acquisition du chemin de fer du Manitoba, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Knight—1. Les chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils congédié des hommes dans la région de Saskatoon depuis le 1er novembre 1945?

2. Dans l'affirmative, *a*) combien; *b*) combien sont des anciens combattants de la récente guerre?

3. Des anciens combattants de la récente guerre ont-ils perdu leur position dans cette région, depuis la date mentionnée, à la suite de la perte de leur rang d'ancienneté dans la compagnie à cause de reclassement? Dans l'affirmative, combien?

Par M. Fraser—1. Quelle mesure est à prendre le gouvernement pour renvoyer au Royaume-Uni et en Europe les femmes et enfants du personnel militaire de retour au pays qui ont eu des ennuis d'ordre matrimonial?

2. Dans quelles circonstances, s'il y a lieu, le gouvernement prend-il à sa charge les frais de renvoi dans leurs foyers des dépendants du personnel militaire de retour au pays?

Par M. Knight—1. Combien y a-t-il de chalets ou cabines dans le parc national de Prince-Albert?

2. Quelques-uns de ces chalets ou de ces cabines sont-ils sous-loués par leurs propriétaires?

3. Dans l'affirmative, quelle est l'échelle de prix, par mois, par semaine?

4. Quels sont les propriétaires des principales concessions de cabines, et quelles sommes ont été payées au gouvernement par chacun d'entre eux?

5. Combien a-t-on construit de chalets ou de cabines au cours de la récente guerre?

6. A quels taux loue-t-on habituellement ces chalets ou cabines *a*) par mois, *b*) par semaine, *c*) par nuit?

7. Y a-t-il des concessions détenues au nom de Stephenson et/ou de Sanderson?

8. Dans l'affirmative, quelle est l'étendue de ces concessions?

9. Quels droits sont payés au gouvernement fédéral à leur égard?

Par M. Lacombe—1. Quelles sont les prescriptions du ministère des Affaires des anciens combattants relativement aux lentilles toriques de première qualité?

2. Combien de temps doit attendre un ancien combattant pour une paire de lunettes qui lui a été prescrite par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants?

3. Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il cessé l'examen du travail d'opticien? Dans l'affirmative, pour quelle raison?

4. Quelle facilité possède un spécialiste pour faire l'examen de la qualité du travail d'opticien?

5. Quelle disposition prend le ministère à l'égard de l'ancien combattant qui n'obtient pas les lunettes voulues?

6. Quelles mesures adopte le ministère des Affaires des anciens combattants relativement à l'examen du travail d'opticien pour les anciens combattants?

7. Le ministère a-t-il reçu des plaintes de la part d'anciens combattants au sujet de la livraison de leurs lunettes?

8. Quelles sont les raisons apportées par le directeur des services de prosthétique pour ne pas faire cet examen?

9. Combien d'examens et d'épreuves du travail d'opticien a-t-on faits à l'Hôpital militaire de Montréal au cours de la période du 1er mars au 1er mai 1946?

10. Quelle qualification exige-t-on d'une maison d'opticien reconnue par le ministère des Affaires des anciens combattants?

Par M. Fraser—1. Quelles publications a fait paraître le Service canadien d'information au cours de 1945?

2. Quelles publications a-t-il fait paraître au cours des cinq premiers mois de 1946?

3. Combien de personnes sont à l'emploi du Service canadien d'information?

4. Qu'a-t-on payé en salaires ou traitements à ces employés au cours de 1945?

5. Le Service canadien d'information a-t-il délégué des orateurs au cours de 1945?

6. Dans l'affirmative, quelles ont été ces personnes?

7. Quels frais, s'il en est, a-t-on alloués à chacune de ces personnes?

Par M. Knowles—1. Combien de personnes dans chacune des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest recevaient des pensions de vieillesse à la date la plus récente pour laquelle ces renseignements sont disponibles?

2. Quel était le paiement mensuel moyen dans chaque province à cette date?

3. Cette moyenne mensuelle comprend-elle des sommes supplémentaires versées par les provinces?

4. Quelles sommes supplémentaires sont payées et quelles autres dispositions spéciales sont adoptées par les diverses provinces?

Par M. Knowles—1. Combien de personnes dans chacune des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest recevaient des pensions de cécité à la date la plus récente pour laquelle ces renseignements sont disponibles?

2. Quel était le paiement mensuel moyen dans chaque province à cette date?

3. Cette moyenne mensuelle comprend-elle des sommes supplémentaires versées par les provinces?

4. Quelles sommes supplémentaires sont payées et quelles autres dispositions spéciales sont adoptées par les diverses provinces?

Par M. Moore—1. Quelle est la somme totale d'argent que les particuliers ont retirée en vertu du système d'épargne obligatoire du gouvernement au cours de la guerre?

2. A quelles dates commence le remboursement de ces épargnes?

3. Pendant quelle période de temps se continuera ce remboursement?

Par M. Church—1. Le gouvernement a-t-il transféré la propriété du *Old Fort* et du *New Fort* à Toronto aux autorités municipales de cette ville?

2. Dans l'affirmative, quand et à quelles conditions?

3. Le gouvernement a-t-il reçu quelque demande en vue d'utiliser pour des fins d'exposition le *Old Fort* et le *New Fort* aux casernes Stanley?

4. Dans l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement à cette demande?

5. Continuera-t-on la politique de conserver ces deux Forts comme des sites historiques?

Par M. Lennard—1. Combien de nominations *a*) temporaires, *b*) permanentes ont été faites par le ministère des Postes à sa division du service postal ambulant depuis le 1er janvier 1944?

2. Combien de ces nominations *a*) temporaires, *b*) permanentes ont été accordées à des hommes ayant servi (1) outre-mer, (2) au Canada, au cours de la dernière guerre?

Par M. White (*Middlesex-Est*)—1. Combien de boisseaux de fèves soya ont été importés au Canada au cours de chaque année de 1940 à 1945 inclusivement?

2. Par quelles compagnies ont-elles été importées?

3. Quel prix ces compagnies ont-elles payé, chaque année, pour les fèves soya?

4. Quelle subvention a été payée sur chaque boisseau au cours de chaque année?

5. Quel était le prix maximum sur les fèves soya cultivées au Canada au cours de chaque année de 1940 à 1943?

Par M. Gillis—1. Le gouvernement a-t-il adopté quelque mesure en vue de donner suite au rapport du comité spécial sur les fonds de cantines présenté à la Chambre en juillet 1942?

2. Dans l'affirmative, a-t-on nommé un comité pour contrôler et examiner les bénéfices?

3. Quels sont les noms et le grade des membres de ce comité?

4. Le gouvernement a-t-il institué des comités provinciaux pour fonctionner sous la direction du comité central de surveillance? Dans l'affirmative, quels sont les noms et le grade des membres de divers comités dans les provinces respectives?

5. Les unités et les formations ont-elles fait des arrangements en vue de verser au comité central de surveillance tous les fonds de cantines dont elles disposaient à la cessation des hostilités?

6. Quelle somme d'argent les diverses armes: *a*) l'armée, *b*) l'aviation, *c*) la marine, ont-elles remise au comité central de surveillance ou versée dans le Fonds du revenu consolidé?

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution en vue d'établir des dispositions législatives relativement au change étranger.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue d'établir des dispositions législatives pour le contrôle du change étranger actuellement exercé en vertu d'arrêtés en conseil approuvés sous le régime de la Loi des mesures de guerre et, à cette fin, notamment,

a) de laisser au nom du ministre des Finances le compte spécial du fonds du change établi sous le régime de la Loi sur le fonds du change;

b) d'établir une Commission de contrôle du change étranger qui succédera à la Commission actuelle de contrôle du change étranger et qui aura le pouvoir, sous la direction et le contrôle du ministre des Finances, de réglementer et de contrôler les opérations des devises étrangères et les opérations connexes et d'administrer et de gérer le compte du fonds du change;

c) d'autoriser le ministre des Finances à faire des avances au compte du fonds du change à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé suivant les termes et les conditions que le gouverneur en conseil peut prescrire;

d) d'autoriser le paiement, aux négociants autorisés, à même le compte du fonds du change, de la rémunération que le gouverneur en conseil peut autoriser.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente le Bill No 195, Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non-résidents, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Division de la santé nationale

223	Division de la publicité et de l'étiquetage	$ 70,463 00
224	Subventions aux institutions d'aide aux marins, selon les sommes indiquées aux Détails des services	2,400 00
225	Services médicaux—Indiens et Esquimaux	4,103,390 00
226	Subvention aux hôpitaux qui prennent soin des Indiens et des Esquimaux	204,320 00

Division du bien-être social

227	Administration	37,635 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 18 JUIN 1946

PRIÈRES.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le huitième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que soit prorogé au premier septembre 1946 le délai dans lequel les soldats-colons peuvent, aux termes des arrêtés en conseil C.P. 10472 du 19 novembre 1942 et C.P. 191/6282 du 28 septembre 1945, demander la réduction de leur dette envers le Directeur de l'Etablissement de soldats.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1946,—Etat montrant:—Combien de prisonniers de guerre *a*) étaient au Canada; *b*) étaient employés dans l'industrie du bois au Canada; *c*) étaient employés dans l'industrie du bois en Ontario; *d*) étaient employés à l'agriculture au Canada; *e*) étaient employés à l'agriculture en Ontario (1) le 1er janvier 1946, (2) le 1er avril 1946, (3) le 1er juin 1946?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 3 juin 1946,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il eu d'enregistrements *a*) pour la saison, *b*) pour des excursions, à l'entrée de Canmore au Parc national de Banff en 1945?

2. Combien y a-t-il eu d'enregistrements *a*) pour la saison, *b*) pour des excursions, à l'entrée Radium en 1945?

3. Quel a été le montant total perçu en frais d'enregistrement à chaque entrée en 1945?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1940 sur l'assistance aux chômeurs et l'aide à l'agriculture, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 2346, approuvé le 11 juin 1946: renouvelant un prêt au montant de $2,132,047.54 à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à partir du 27 juillet 1946, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

Le Bill No 165, Loi concernant le développement et le contrôle de l'énergie atomique, est lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Saint-Laurent qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi le priant qu'il daigne faire soumettre un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni pour modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour le rajustement de la représentation à la Chambre des communes du Canada, et sur le projet d'amendement à cette motion par M. Diefenbaker.

Et le débat se poursuivant;

Par consentement, M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil édicté en vertu de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2503, approuvé le 18 juin 1946: nommant Gordon Bell, écuyer, de Vancouver, C.-B., régisseur de tous les établissements en Colombie-Britannique se livrant à l'exploitation d'une scierie ou d'une usine de bois et, en particulier, de toute usine de bois se livrant d'ordinaire à la fabrication des récipients de bois devant servir à la récolte et à l'écoulement des fruits et des légumes, ou d'un camp d'abatage du bois se livrant d'ordinaire à la fourniture de billes à toute usine de ce genre.

Du consentement de la Chambre, sur proposition de M. Mackenzie, il est résolu,—Qu'il y ait aujourd'hui interruption dans la séance de la Chambre de six heures à neuf heures du soir, nonobstant toute disposition contraire de l'article 6 du Règlement à ce sujet.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à neuf heures du soir, en vertu de l'ordre spécial adopté aujourd'hui.

Neuf heures du soir.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Saint-Laurent qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi le priant qu'il daigne faire soumettre un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni pour modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour le rajustement de la représentation à la Chambre des communes du Canada, et sur le projet d'amendement à cette motion par M. Diefenbaker.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Rinfret.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 19 JUIN 1946

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De *The Army and Navy Veterans in Canada,* pour une loi modifiant la loi qui les constitue en corporation.

De William Mossman Dubrule et autres, de Prescott, Ontario, pour une loi constituant en corporation la *Prescott and Ogdensburg Bridge Company.*

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quelles conditions doit remplir celui qui fait une demande de terre, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le district de Regina?

2. Quels sont les membres du conseil de revision établi sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

3. Quelle est la compétence de chaque membre à occuper cette position?

4. Quelle est leur profession respective?

5. Combien de demandes de paiement, sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans le district de Regina, ont été étudiées par le comité?

6. De ces demandes, combien ont été approuvées?

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport du directeur général des élections pour la vingtième élection générale, tenue en 1945, en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 56 de la Loi des élections générales, 1938. (Versions **anglaise et française).**

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1946,—Etat montrant:—1. Le 1er juin 1946, combien y avait-il encore de militaires canadiens sur le théâtre de guerre en Europe et en Grande-Bretagne?

2. Le 1er juin 1946, quel était le nombre estimatif *a*) des femmes, *b*) des autres dépendants de militaires canadiens attendant qu'on les amène du théâtre de guerre en Europe et de la Grande-Bretagne au Canada?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Dixième rapport annuel des opérations de la Loi de rétablissement agricole des Prairies, pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

Sur motion de M. MacLean, le troisième rapport du comité permanent du Règlement, présenté en Chambre le 17 juin 1946, est agréé.

Sur motion de M. Mackenzie, le premier rapport du comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque du Parlement, présenté en Chambre le 30 mai 1946, est agréé.

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Liste des employés de la Société Radio-Canada à Toronto, indiquant *a*) la durée de leur résidence dans cette ville, *b*) leurs profession et résidence antérieures, *c*) la durée de leur service, *d*) leurs traitements et autres appointements.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Saint-Laurent qu'une adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi le priant qu'il daigne faire soumettre un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni pour modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour le rajustement de la représentation à la Chambre des communes du Canada, et sur le projet d'amendement à cette motion par M. Diefenbaker.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Winters.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 20 JUIN 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 196, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi codifiant et modifiant les lois relatives à la Société des Artisans canadiens-français".

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Modifications aux règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur les allocations familiales, 1944, par l'arrêté en conseil C.P. 2316, approuvé le 7 juin 1946. (Versions anglaise et française).

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McCuaig—1. Quelle est la capitalisation totale du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada?

2. Quel était le total de son passif lorsque le gouvernement canadien en a pris possession?

3. Quel a été le montant total versé à Mackenzie et Mann et à tous les autres intéressés?

4. Quel est *a*) le nombre des émissions courantes d'obligations; *b*) la date de leur émission; *c*) le taux d'intérêt de chaque émission; *d*) le montant total des intérêts payés à date; *e*) le montant total du principal remboursé à date; *f*) le pourcentage des titres détenus au Canada?

Par M. Church—1. Combien en a-t-il coûté pour ériger des hangars à l'usage du C.A.R.C. sur cette partie de Toronto faisant face à l'eau?

2. A quel ministère du gouvernement avait-on confié cette entreprise?

3. A-t-on amené des ouvriers d'en dehors de Toronto pour aider à la construction de ces bâtiments?

4. A-t-on démoli ou vendu quelques-uns de ces bâtiments? S'il y a eu vente, combien en a-t-on vendus, à qui et à quel prix?

5. A-t-on reçu quelque demande en vue de faire servir ces bâtiments pour remédier à la pénurie de logement? Dans le cas de l'affirmative, de la part de qui?

6. A quel usage ont été affectés ces bâtiments *a*) au cours de la guerre, *b*) par la suite?

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Saint-Laurent:

Considérant que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, déclare que, relativement à la représentation à la Chambre des communes, la province de Québec doit avoir un nombre fixe de soixante-cinq députés;

Considérant qu'aux termes de ladite loi il est attribué à chacune des autres provinces un nombre de députés ayant avec le chiffre de sa population le même rapport qu'entre le nombre soixante-cinq et le chiffre de la population de Québec;

Considérant que ladite loi prévoit le rajustement de la représentation après l'achèvement de chaque recensement décennal et déclare que, lors de ce rajustement, le nombre des députés d'une province ne doit être réduit que si la proportion du chiffre de la population de la province au chiffre de la population globale du Canada, lors du rajustement précédent du nombre des députés de la province, accuse, au recensement alors le plus récent, une diminution d'un vingtième ou plus;

Considérant que l'effet des dispositions susmentionnées n'a pas été satisfaisant en ce sens que la représentation proportionnée des provinces selon la population n'a pas été maintenue;

Et considérant qu'on estime qu'il serait possible d'effectuer une répartition plus équitable de députés entre les diverses provinces si le rajustement avait lieu sur la base de la population de toutes les provinces prise dans son ensemble;

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Votre Majesté, les membres de la Chambre des communes du Canada en Parlement assemblés, approchons humblement Votre Majesté, demandant respectueusement qu'Elle daigne faire soumettre une mesure au Parlement du Royaume-Uni, exprimée ainsi qu'il suit:

Loi prévoyant le rajustement de la représentation à la Chambre des communes du Canada sur la base de la population du Canada:

Considérant que le Sénat et la Chambre des communes du Canada, réunis en Parlement, ont présenté une adresse à Sa Majesté, demandant humblement que Sa Majesté daigne faire soumettre un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni pour l'établissement des dispositions ci-après énoncées;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté le Roi, sur l'avis conforme et avec l'assentiment des lords spirituels et temporels et des communes assemblés en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

1. Est par les présentes abrogé l'article cinquante et un de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, et remplacé par le suivant:

"51. (1) Le nombre des membres de la Chambre des communes est de deux cent cinquante-cinq et la représentation des provinces à ladite Chambre doit, dès l'entrée en vigueur du présent article et, dans la suite, sur l'achèvement de chaque recensement décennal, être rajustée par l'autorité, de la manière et à compter de l'époque que le Parlement du Canada prévoit à l'occasion, sous réserve et en conformité des règles suivantes:

1. Sous réserve des dispositions ci-après, il est attribué à chacune des provinces un nombre de députés calculé en divisant la population totale des provinces par deux cent cinquante-quatre et en divisant la population de chaque province par le quotient ainsi obtenu, abstraction faite, sauf ce qui est prévu ci-après au présent article, du reste (s'il en est) consécutif à ladite méthode de division.

2. Si le nombre total de députés attribué à toutes les provinces en vertu de la règle 1 est inférieur à deux cent cinquante-quatre, d'autres députés seront attribués (à raison d'un par province) aux provinces qui ont des quantités restantes dans le calcul visé par la règle 1, en commençant par la province possédant le reste le plus considérable et en continuant avec les autres provinces par ordre d'importance de leurs quantités restantes respectives jusqu'à ce que le nombre total de députés attribué atteigne deux cent cinquante-quatre.

3. Nonobstant toute disposition du présent article, si, une fois achevé le calcul prévu par les règles 1 et 2, le nombre de députés à attribuer à une province est inférieur au nombre de sénateurs représentant ladite province, les règles 1 et 2 cesseront de s'appliquer à l'égard de ladite province, et il lui sera attribué un nombre de députés égal audit nombre de sénateurs.

4. Si les règles 1 et 2 cessent de s'appliquer à l'égard d'une province, alors, pour le calcul du nombre de députés à attribuer aux provinces concernant lesquelles les règles 1 et 2 demeurent applicables, la population totale des provinces doit être réduite du chiffre de la population de la province à l'égard de laquelle les règles 1 et 2 ne s'appliquent plus, et le nombre deux cent cinquante-quatre doit être réduit du nombre de députés attribué à cette province sous le régime de la règle 3.

5. Ce rajustement n'entrera en vigueur qu'à la fin du Parlement alors existant.

(2) Le territoire du Yukon, tel qu'il a été constitué par le chapitre quarante et un du Statut du Canada de 1901, avec toute partie du Canada non comprise dans une province qui peut, à l'occasion, y être incluse par le Parlement du Canada aux fins de représentation au Parlement, a droit à un député."

2. La présente loi peut être citée sous le titre: Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1946; et les Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1943, l'Acte de l'Amérique du Nord, 1907, et la présente loi peuvent être cités ensemble sous le titre: Actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1946.

Et sur la motion en amendement proposé par M. Diefenbaker, appuyé par M. Smith (*Calgary-Ouest*):

Que l'on modifie la motion en rayant les mots suivants: "Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté le Roi dans les termes suivants:" et en les remplaçant par les suivants:

"Et considérant qu'il est désirable que le gouvernement consulte les diverses provinces relativement à ce sujet.

"A ces causes qu'il soit résolu que le gouvernement soit tenu de consulter immédiatement les diverses provinces et sur résultat satisfaisant de telle consultation soit autorisé à présenter une humble adresse à Sa Majesté dans les termes suivants:".

Et après plus ample débat, ladite motion d'amendement proposé est mise aux voix, et elle est rejetée par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Aylesworth, Barrett, Blackmore, Blair, Boucher, Bracken, Bradshaw, Brooks, Cardin, Church, Diefenbaker, Drope, Fair, Ferguson, Fleming, Fraser, Fulton, Gagnon, Harkness, Héon, Hlynka, Homuth, Jaques, Johnston, Kuhl, Lacombe, Low, Macdonnell (Muskoka-Ontario), McGregor, McLure, MacNicol, Marshall, Menary, Merritt, Quelch, Ross (St. Paul's), Senn, Shaw, Stanfield, Stirling, Tustin, White (Hastings-Peterborough).—42.

CONTRE:

Messieurs

Archibald, Argue, Arsenault, Baker, Beaudoin, Belzile, Benidickson, Bertrand (Terrebonne), Boivin, Bourget, Bradette, Bridges, Bryce, Burton, Campbell, Castleden, Cleaver, Cloutier, Coldwell, Côté (Matapédia-Matane), Croll, Cruickshank, Dechêne, Denis, Dion (Lac St-Jean-Roberval), Dionne (Beauce), Douglas, Emmerson, Farquhar, Fontaine, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Gauthier (Nipissing), Gauthier (Portneuf), Gibson (Comox-Alberni), Gillis, Gladstone, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Grant, Hallé, Hamel, Herridge, Irvine, Isnor, Jaenicke, Jean, Jutras, King, Mackenzie, Kirk, Knight, Knowles, Lafontaine, Lalonde, Langlois, Lapalme, Lapointe, Laurendeau, Léger, Lesage, Little, McCann, McCuaig, McCulloch (Pictou), McCullough (Assiniboïa), McIlraith, MacInnis, McIvor, McKay, Mackenzie, MacLean, Maloney, Marier, Marquis, Martin, Matthews (Brandon), Matthews (Kootenay-Est), Maybank, Mayhew, Michaud, Mitchell, Moore, Mullins, Mutch, Nicholson, Nixon, Raymond (Beauharnois-Laprairie), Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Rinfret, Robinson (Simcoe-Est), St-Laurent, Sinclair (Vancouver-Nord), Sinnott, Stewart (Winnipeg-Nord), Strum, Mme, Tremblay, Tucker, Warren, Weir, Whitman, Winkler, Winters, Wright, Zaplitny.—108.

Et comme on met de nouveau aux voix la motion principale;

M. Sinclair (*Vancouver-Nord*) propose en amendement, appuyé par M. Gibson (*Comox-Alberni*);

Que l'on modifie la motion:

1. En biffant les mots "deux cent cinquante-cinq" du paragraphe (1) de l'article 51 projeté de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, tel que mentionné dans la résolution présentée à la Chambre, et en les remplaçant par les mots "deux cent cinquante-et-un".
2. En biffant les mots "deux cent cinquante-quatre" dans les règles 1 et 2 de l'article 51 projeté et en les remplaçant par les mots "deux cent cinquante".
3. En supprimant les règles 3 et 4 de l'article 51 projeté.

Après discussion, ledit projet d'amendement, mis aux voix, est rejeté sur division.

Et comme on met de nouveau aux voix la motion principale;

M. Irvine propose en amendement, appuyé par M. Wright (*Melfort*):

Que l'on modifie la motion en biffant les mots "deux cent cinquante-cinq" qui figurent aux lignes un et deux du paragraphe (1) du nouvel article 51 projeté et qu'ils soient remplacés par les mots "deux cent cinquante-six", et en biffant le paragraphe (2) dudit article 51 projeté et qu'il soit remplacé par le suivant:

"(2) Le territoire du Yukon, tel que constitué par le chapitre quarante et un du Statut du Canada de 1901, a droit à un député, et les Territoires du Nord-Ouest ont droit à un député."

M. l'Orateur déclare ledit projet d'amendement irrecevable.

Et la motion principale, mise aux voix, est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Terrebonne),
Blackmore,
Boivin,
Bourget,
Bridges,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Cardin,
Castleden,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Fair,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Golding,
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé.
Hamel,
Herridge,
Hlynka,
Irvine,
Isnor,
Jaenicke,
Johnston,
Jutras,
King, Mackenzie
Kirk,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lesage,
Little,
Low,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacLean,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Marshall,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Mullins,
Mutch,
Nicholson,

Nixon,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Raymond (Wright),
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Shaw,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Strum, Mme,
Tremblay,
Tucker,
Warren,
Weir,
Winkler,
Winters,
Zaplitny.—107.

CONTRE:

Messieurs

Aylesworth,
Barrett,
Blair,
Boucher,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Church,
Drope,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McLure,
MacNicol,
Menary,
Ross (St. Paul's),
Senn,
Skey,
Stanfield,
Tustin,
White (Hastings-Peterborough).—22.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 21 JUIN 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que le nom de l'honorable sénateur Paterson remplace celui de l'honorable sénateur Stevenson comme membre de la section du Sénat du comité mixte des deux Chambres pour l'examen et l'étude de la Loi des Indiens.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant qu'il soumet à l'agrément de la Chambre:

Bill No 197 (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Co-operative Life Insurance Company*".

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2556, approuvé le 20 juin 1946: nomination du capitaine E. S. Brand, d'Ottawa, Ontario, comme régisseur des affaires, entreprises, exploitations et opérations de certaines compagnies et corporations engagées dans le transport sur les Grands Lacs et la route fluviale du Saint-Laurent.

Aussi,—Copie d'un mémoire adressé au ministre du Travail par le Conseil national du travail en temps de guerre pourvoyant à l'application immédiate de la journée de huit heures, du régime des trois relèves, sur les vaisseaux naviguant sur les Grands Lacs et sur la voie fluviale du Saint-Laurent.

Et aussi,—Copie d'une ordonnance émise par le ministre du Travail nommant M. le juge S. E. Richards, de la ville de Winnipeg, Manitoba, comme commissaire en vertu des dispositions de la Commission des enquêtes sur les différends industriels, afin de faire enquête et rapport sur un différend au sujet des heures de travail et autres questions entre les diverses compagnies de navigation dont les vaisseaux circulent sur les Grands Lacs et la voie fluviale du Saint-Laurent et le syndicat des marins canadiens.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er mai 1946,—Copie de toutes ententes en vertu desquelles la compagnie de chemin de fer de White Pass et du Yukon a acquis des propriétés dans les districts de Whitehorse et du Yukon.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1946,—Etat montrant:—1. Combien y a-t-il de chalets ou cabines dans le parc national de Prince-Albert?

2. Quelques-uns de ces chalets ou de ces cabines sont-ils sous-loués par leurs propriétaires?

3. Dans l'affirmative, quelle est l'échelle de prix, par mois, par semaine?

4. Quels sont les propriétaires des principales concessions de cabines, et quelles sommes ont été payées au gouvernement par chacun d'entre eux?

5. Combien a-t-on construit de chalets ou de cabines au cours de la récente guerre?

6. A quels taux loue-t-on habituellement ces chalets ou cabines *a)* par mois, *b)* par semaine, *c)* par nuit?

7. Y a-t-il des concessions détenues au nom de Stephenson et/ou de Sanderson?

8. Dans l'affirmative, quelle est l'étendue de ces concessions?

9. Quels droits sont payés au gouvernement fédéral à leur égard?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1946,—Etat montrant:—1. Combien de personnes reçoivent du gouvernement fédéral une pension de plus de $2,000?

2. Quels sont les noms de ces personnes et quel est le montant de la pension reçue dans chaque cas?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quelles sont les conditions exigées par le ministère de la Défense nationale au sujet de l'engagement dans l'armée projetée du Canada pour l'après-guerre?

2. Combien a-t-on rejeté, jusqu'à date, de demandes de service dans l'armée projetée pour l'après-guerre qui avaient été faites par des membres de l'armée permanente du Canada d'avant-guerre répondant aux conditions requises d'aptitude physique et ayant servi sur quelque théâtre de guerre au cours de la deuxième guerre mondiale?

3. Quelles sont, en résumé, les causes de refus des demandes mentionnées à la question 2?

4. Qui a recommandé de refuser les demandes susmentionnées?

5. Quel recours a été ou sera permis aux candidats dont il est fait mention à la question 2?

6. Le 15 mai 1946, combien d'officiers, de chacune des provinces du Canada, *a)* ayant servi dans la force permanente d'avant-guerre et pris du service dans un théâtre de guerre; *b)* ayant fait partie de la force permanente mais n'ayant pas servi dans une zone de combat; *c)* n'ayant pas fait partie de la force permanente d'avant-guerre et ayant pris du service dans un théâtre de guerre; *d)* n'ayant pas fait partie de la force permanente d'avant-guerre et n'ayant pas servi dans une zone de guerre, avaient été retenus pour servir dans l'armée d'après-guerre?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1946,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il adopté quelque mesure en vue de donner suite au rapport du comité spécial sur les fonds de cantines présenté à la Chambre en juillet 1942?

2. Dans l'affirmative, a-t-on nommé un comité pour contrôler et examiner les bénéfices?

3. Quels sont les noms et le grade des membres de ce comité?

4. Le gouvernement a-t-il institué des comités provinciaux pour fonctionner sous la direction du comité central de surveillance? Dans l'affirmative, quels sont les noms et le grade des membres de divers comités dans les provinces respectives?

5. Les unités et les formations ont-elles fait des arrangements en vue de verser au comité central de surveillance tous les fonds de cantines dont elles disposaient à la cessation des hostilités?

6. Quelle somme d'argent les diverses armes: *a*) l'armée, *b*) l'aviation, *c*) la marine, ont-elles remise au comité central de surveillance ou versée dans le Fonds du revenu consolidé?

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Cockeram remplace celui de M. Jackman comme membre du comité spécial des dépenses et économies de guerre.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 196 (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi codifiant et modifiant les lois relatives à la Société des Artisans canadiens-français".

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées comme subsides intérimaires*):

JUSTICE

96	Administration	$ 199,970 00
97	Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale gendarmerie à cheval (à répartir par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser $1,600) pour aide au service, et une somme de $10,900 pour rembourser la Royale gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations ordinaires à ses gendarmes prêtés au service	55,945 00
98	Administration de la justice—Dépenses diverses	6,000 00
99	Dépenses occasionnées par les questions litigieuses	25,000 00
100	Contribution annuelle à la *Canada Law Library*, de Londres, Angleterre	500 00
	Cour Suprême du Canada—	
101	Administration	84,530 00
	Cour de l'Echiquier du Canada—	
102	Administration	48,540 00
	Cour territoriale du Yukon—	
103	Administration	5,040 00
104	Gratifications aux veuves et autres personnes à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions ..	15,000 00
105	Division des enquêtes sur les coalitions	67,430 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 24 JUIN 1946

PRIÈRES.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 mai 1946,—Etat montrant:—Quelles subventions le gouvernement a-t-il payées au cours des années 1939 à 1944 inclusivement?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai 1946,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents que possède le ministère des Postes relativement à l'établissement d'un service de levée de boîtes aux lettres dans la ville de Beauharnois.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 mai 1946,—Copie de tous rapports, correspondance et autres documents que possède le ministère des Postes relativement à l'établissement d'un service de levée de boîtes aux lettres dans la ville de Laprairie.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1946,—Etat montrant:—1. Combien de nominations *a*) temporaires, *b*) permanentes ont été faites par le ministère des Postes à sa division du service postal ambulant depuis le 1er janvier 1944?

2. Combien de ces nominations *a*) temporaires, *b*) permanentes ont été accordées à des hommes ayant servi (1) outre-mer, (2) au Canada, au cours de la dernière guerre?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le coût total du personnel de la publicité au ministère de la Défense nationale, *a*) à l'Armée, *b*) au Service naval, *c*) à l'Aviation?

2. Qui y est employé?

3. Quels traitements y paie-t-on?

4. Le ministère publie-t-il un journal? Dans l'affirmative, quel en est le coût de publication, *a*) pour l'Armée, *b*) pour le Service naval, *c*) pour l'Aviation?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2432, approuvé le 20 juin 1946: modifiant l'ordonnance sur le contrôle des salaires en temps de guerre, 1943, et créant un comité national du travail en temps de guerre qui prendra des dispositions en vue de l'ajustement méthodique du taux des salaires suivant le fondement et dans la mesure que le comité jugera équitables et raisonnables selon les circonstances, pour autant que cela est possible et compatible avec les principes supérieurs régissant le maintien de la stabilité des prix.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 197 (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Co-operative Life Insurance Company*".

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fraser—1. Quelles propriétés ayant de l'espace pour des bureaux la Corporation des biens de guerre possédait-elle ou louait-elle au cours de 1945?

2. Qu'a-t-il été payé en loyer, taxes, réparations et autres frais sur ces propriétés pour l'année 1945?

Par M. McKay—1. Combien d'hommes ont été congédiés par les Chemins de fer Nationaux du Canada dans la division de Regina depuis le 31 octobre 1945?

2. Combien de ces hommes étaient des anciens combattants de la première ou de la deuxième guerre mondiale?

3. Combien de ces hommes étaient *a*) des employés affectés à l'entretien des voies, *b*) des employés des ateliers, *c*) des employés des corps de métiers des transports?

Par M. Church—1. Le gouvernement a-t-il pris des mesures relativement à la grave pénurie d'infirmières à Toronto et ailleurs?

2. Quelle proportion d'infirmières qui s'étaient enrôlées a quitté les services armés depuis la cessation des hostilités?

3. Combien d'entre elles ont repris l'exercice privé de leur profession?

Par M. Raymond (*Beauharnois-Laprairie*)—1. Quelle quantité de pommes a été exportée du Canada au cours de chaque année de 1939 à 1945 inclusivement?

2. A quel prix ont-elles été vendues?

3. Quel prix a-t-on payé aux producteurs?

4. A combien s'élevaient les subventions payées sur les pommes exportées?

Par M. Matthews (*Kootenay-Est*)—1. A-t-on conféré des décorations aux aumôniers qui ont servi dans les forces de Sa Majesté au cours de la guerre?

2. Le cas échéant, à qui et quand?

Le Bill No 140, Loi modifiant la Loi sur les petits prêts, 1939, est lu la deuxième fois et transmis au comité permanent de la Banque et du commerce.

Les bills suivants sont lus respectivement la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés, à savoir:

Bill No 156, Loi modifiant la Loi de l'extension des frontières de Québec, 1912.

Bill No 56, (Q-2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service naval, 1944".

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Division du bien-être social

	Pensions de vieillesse (y compris les pensions aux aveugles)—	
229	Administration	$ 47,410 00
	Programme national d'aptitude physique—	
230	Dépenses d'administration	50,000 00
231	Aide aux provinces	150,000 00
232	Aide aux écoles d'aide sociale	100,000 00

Subventions diverses

233	Conseil canadien du bien-être	8,100 00
234	Comité national canadien d'hygiène mentale	10,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 25 JUIN 1946

PRIÈRES.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le neuvième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un bill modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, et prescrivant que soit subventionné, à raison de vingt-trois et un tiers pour cent, le coût total de toutes les habitations de plus de six mille dollars actuellement construites ou dont l'érection est réellement entreprise, en vertu du plan dit des petites propriétés.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mai 1946,—Etat montrant:—Quel est le total des montants payés en loyer par le gouvernement fédéral pour des bureaux dans la ville d'Edmonton pour la période du 1er septembre 1939 au 31 mars 1945?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quelle est l'étendue totale de l'espace pour bureaux qui a été louée dans des édifices privés, dans la ville de Vancouver, par tous ministères du gouvernement fédéral, compagnies de la Couronne, commissions royales et tous autres organismes du gouvernement fédéral?

2. Quelle est l'étendue totale de l'espace pour bureaux dans les trois édifices du gouvernement, sur la 4ème Avenue-ouest, dans la ville de Vancouver, qui était occupée, au cours de la guerre, par la marine, l'armée et l'aviation?

3. Combien d'anciens combattants, dans la ville de Vancouver, ont été incapables d'obtenir de l'espace pour bureaux afin de reprendre leurs carrières professionnelles ou commerciales après leur licenciement?

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1946,—Etat montrant:—1. Combien de personnes dans chacune des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest recevaient des pensions de vieillesse à la date la plus récente pour laquelle ces renseignements sont disponibles?

2. Quel était le paiement mensuel moyen dans chaque province à cette date?

3. Cette moyenne mensuelle comprend-elle des sommes supplémentaires versées par les provinces?

4. Quelles sommes supplémentaires sont payées et quelles autres dispositions spéciales sont adoptées par les diverses provinces?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1946,—Etat montrant:—1. Combien de personnes dans chacune des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest recevaient des pensions de cécité à la date la plus récente pour laquelle ces renseignements sont disponibles?

2. Quel était le paiement mensuel moyen dans chaque province à cette date?

3. Cette moyenne mensuelle comprend-elle des sommes supplémentaires versées par les provinces?

4. Quelles sommes supplémentaires sont payées et quelles autres dispositions spéciales sont adoptées par les diverses provinces?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quelle est la somme totale d'argent que les particuliers ont retirée en vertu du système d'épargne obligatoire du gouvernement au cours de la guerre?

2. A quelles dates commence le remboursement de ces épargnes?

3. Pendant quelle période de temps se continuera ce remboursement?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quelle quantité de pommes de terre de consommation de première qualité a-t-on importée des Etats-Unis au Canada entre le 1er janvier et le 31 mai 1946?

2. Quel montant, s'il en est, a-t-on versé en subventions sur ces pommes de terre?

3. Quelle quantité de pommes de terre de petite grosseur a-t-on importée des Etats-Unis au Canada entre le 1er janvier et le 31 mai 1946?

4. Quel montant, s'il en est, a-t-on versé en subventions sur ces pommes de terre?

5. A-t-on offert quelque prime à nos cultivateurs en vue de les encourager à augmenter leur récolte de pommes de terre?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Ilsley propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

Crédits principaux 1946-47

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $136,598,972.86, représentant un douzième de chacun des différents item à être votés, tel qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1947, présenté à

la Chambre des communes, au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1947.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

M. Ilsley propose alors,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Voies et Moyens.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au comte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1947, la somme de $136,598,972.86 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 198, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1947.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés, à savoir:

Bill No 138, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Bill No 139, Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du ministère des Transports.

Bill No 194, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et l'acquisition du chemin de fer du Manitoba.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la Loi d'établissement de soldats;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Pearkes.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 26 JUIN 1946

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

le 26 juin 1946.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le jeudi 27 juin, à six heures moins dix, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le vingt-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en instance de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Joseph-Euclide Beaudoin, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Yvonne Boucher Beaudoin.

De Ross-David Chartier, de Waterloo, P.Q., époux de Catherine May Roderick Chartier.

De Dollard Charest, de La Malbaie, P.Q., époux d'Hilda Maltais Charest.

De Gaston-Marcel Chapdelaine, de Montréal, P.Q., époux de Marie-Jeannette Beaulieu Chapdelaine.

De Cécile-Simonne Robert Turgeon, qui demeure actuellement à Ottawa, Ont., épouse de George-Louis Turgeon, de Montréal, P.Q.

M. Bertrand (*Laurier*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin 1946,—Etat montrant:—1. Y a-t-il des villes, au Canada, dont la population est inférieure à six mille âmes qui ont un service de livraison postale à domicile?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces villes avec leur population?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'une lettre reçue de M. W. Manson, vice-président, (service du personnel), la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, en date du 26 mai 1946, avec une copie du mémoire de M. Manson sur le rapport de M. H. S. Johnstone adressé au ministre du Travail au sujet des droits à la pension de certains employés du Chemin de fer du Pacifique Canadien et des compagnies associées de messageries et de navigation à la suite de certains différends ouvriers survenus à Winnipeg en 1919.

La question suivante inscrite au Feuilleton est acceptée par la Chambre comme ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et un ordre de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Fleming—A l'exception des vêtements destinés aux services armés canadiens, quelles quantités de (1) chemises, (2) sous-vêtements, (3) chaussettes, (4) complets, (5) pardessus d'hommes *a*) ont été fabriquées au Canada, *b*) ont été importées au Canada, *c*) ont été exportées du Canada, au cours des douze derniers mois pour lesquels on possède ces renseignements?

Les ordres suivants de la Chambre sont votés et transmis aux officiers compétents:

Par M. Johnston—Ordre de la Chambre—Au sujet des propriétés suivantes: C. G. Ingram, 448, 25ème Avenue N.-E.; C. Jesson, 441, 27ème Avenue N.-E.; W. A. Dick, 445, 27ème Avenue N.-E.; R. T. Carlson, 606, 25ème Avenue N.-E.; E. Snyder, 443, 25ème Avenue N.-E.; R. J. Arkley, 447, 25ème Avenue N.-E.; D. Murdock, 630, 25ème Avenue N.-E.; E. S. Dunn, 625, 25ème Avenue N.-E.; C. M. Huget, 425, 25ème Avenue N.-E.; D. Downie, 605, 25ème Avenue N.-E.; D. Sutherland, 444, 25ème Avenue N.-E.; H. S. Moore, 416, 25ème Avenue N.-E.; R. Derbyshire, 539, 25ème Avenue N.-E.; D. Moss, 535, 25ème Avenue N.-E.; E. K. Elton, 419, 27ème Avenue N.-E.; et D. Dahl, 602, 25ème Avenue N.-E., à Calgary, Alberta.

1. Etat relatif à chacune des propriétés ci-dessus, indiquant: *a*) les dépenses totales jusqu'à date; *b*) les autres engagements de dépenses; *c*) l'enchère des entrepreneurs suivant les plans et devis; *d*) le prix d'achat demandé aux anciens combattants.

2. Copie du rapport d'inspection présenté le 29 mars 1946 par M. W. D. Mackay, membre du comité consultatif pour la région de Calgary, sur les maisons d'anciens combattants à Calgary, Alberta, dans la région de Tuxedo Park.

Par M. Zaplitny — Ordre de la Chambre — Dossier indiquant: *a*) le nombre de pieds de bois de construction et/ou des autres produits du bois d'œuvre que les particuliers et les sociétés énumérés ci-après ont retirés de leurs concessions forestières respectives; *b*) la somme d'argent que le gouvernement a reçue de chaque particulier ou société pour ces produits; *c*) l'étendue de chaque concession; *d*) le montant du loyer du terrain; *e*) les redevances ou autres droits payés chaque année par chacun de ceux dont les noms suivent: Wilfred Davidson, de Sturgeon-Falls, Ontario; *Rudolph-McChesney Lumber Company Limited*, de Timmins, Ontario; *Bloedel, Stewart & Welsh Limited*, de Vancouver, Colombie-Britannique; R. D. & K. R. Brooks, de Prince-Albert, Saskatchewan; Howard W. Brown, de Flagstone, Colombie-Britannique; S. S. Clapperton, de Fort Loring, Ontario; *Standard Logging Company*, de Nanaïmo, Colombie-Britannique; *The Imperial Lumber Company Limited*, d'Edmonton, Alberta; *Cranbrook Sash & Door Company Limited*, de Cranbrook, Colombie-Britannique; *A. H. Brunne & Company*, de Fort Loring, Ontario; *Pacific Mills Limited*, d'Ocean Falls, Colombie-Britannique; *Brown Corporation*, de Bersimis, Québec; T. L. Garner, de Westholme, Colombie-Britannique; Charles Q. Cox, de Port-Arthur, Ontario; *The London and Western Trusts Company Limited*, de London, Ontario; *The Ontario-Minnesota Pulp & Paper Company Limited*, de Kenora, Ontario; P. H. Barnett & T. B. Barnett, de Vancouver, Colombie-Britannique; Kishan Singh Parhar, de Ladysmith, Colombie-Britannique; Fred W. Kirkland, de Vancouver, Colombie-Britannique.

Sur motion de M. Saint-Laurent, il est résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi, le 28 juin courant, elle reste ajournée jusqu'au mardi, 2 juillet.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Mackenzie: —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un projet de résolution destinée à modifier la Loi d'établissement de soldats.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi destiné à modifier la Loi d'établissement de soldats afin de stipuler qu'un soldat-colon, aux termes de la loi, qui a servi pendant la deuxième guerre mondiale, qui n'a pas abandonné sa terre et dont le contrat n'a pas été résilié, annulé ni cédé, et qu'un soldat-colon qui n'a pas servi pendant la deuxième guerre mondiale, qui n'a pas abandonné sa terre et dont le contrat n'a pas été résilié, annulé ni cédé, paiera, dans le cas d'un soldat-colon de la deuxième guerre mondiale, un taux d'intérêt de trois et demi pour cent l'an relativement au contrat par lui conclu sous le régime de la loi après la date réglementaire en l'année 1942 ou la date de son enrôle-

ment, selon la date antérieure, et dans le cas d'un soldat-colon qui n'a pas servi pendant la deuxième guerre mondiale, un taux d'intérêt de trois et demi pour cent l'an après la date réglementaire en l'année 1944.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Tucker présente alors pour M. Mackenzie, le Bill No 199, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un projet de résolution destinée à établir certains droits pour les personnes qui ont servi dans le corps féminin de la Marine royale et dans le Service sud-africain d'infirmières militaires;

M. Tucker propose, pour M. Mackenzie:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme, donc, en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi dans le but de stipuler que les membres du Corps féminin de la Marine royale canadienne et du *South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires) seront admis aux droits, privilèges et avantages dont jouissent les Canadiens en service dans les forces de Sa Majesté autres que les forces canadiennes au cours de la deuxième guerre mondiale sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, la Loi sur l'assurance des anciens combattants, la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, la Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils, la Loi du service civil, la Loi des pensions, la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants et la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Tucker, pour M. Mackenzie, présente le Bill No 200, Loi concernant les prestations destinées aux personnes qui ont servi dans le Corps féminin de la Marine royale et le *South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires), qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 57, (R-2 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le Corps d'aviation royal canadien", est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 27 JUIN 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 198, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1947.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 62, Loi modifiant la Loi de l'extraction de l'or au Yukon, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, lignes 23 et 24.*—Aux mots "cette amende et cet emprisonnement", substituer "l'amende et l'emprisonnement".
2. *Page 1, ligne 27.*—Au mot "doit", substituer "peut, à sa discrétion".
3. *Page 2, ligne 5.*—Un amendement apporté à la version anglaise ne concerne pas la version française.
4. *Page 2, ligne 7.*—Aux mots, "au lieu de soupçonner", substituer "a des motifs raisonnables et probables de croire".
5. *Page 2, ligne 8.*—Après le mot "ou", insérer "s'il y a lieu de croire qu'une personne".
6. *Page 2, ligne 9.*—Aux mots "à l'article quatre-vingt-trois", substituer "au paragraphe premier".
7. *Page 2, ligne 16.*—Insérer ce qui suit comme sous-clause (5):

   (5) Aucune personne du sexe féminin ne doit être fouillée conformément au présent article si ce n'est par une femme convenable qui exerce les fonctions d'agent de la paix ou qui est autorisée par un agent de la paix à opérer la perquisition.

8. Renuméroter les sous-clauses 5 et 6 comme sous-clauses 6 et 7.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 juin 1946,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il transféré la propriété du *Old Fort* et du *New Fort* à Toronto aux autorités municipales de cette ville?

2. Dans l'affirmative, quand et à quelles conditions?

3. Le gouvernement a-t-il reçu quelque demande en vue d'utiliser pour des fins d'exposition le *Old Fort* et le *New Fort* aux casernes Stanley?

4. Dans l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement à cette demande?

5. Continuera-t-on la politique de conserver ces deux Forts comme des sites historiques?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1946,—Etat montrant:—1. Combien de boisseaux de fèves soya ont été importés au Canada au cours de chaque année de 1940 à 1945 inclusivement?

2. Par quelles compagnies ont-elles été importées?

3. Quel prix ces compagnies ont-elles payé, chaque année, pour les fèves soya?

4. Quelle subvention a été payée sur chaque boisseau au cours de chaque année?

5. Quel était le prix maximum sur les fèves soya cultivées au Canada au cours de chaque année de 1940 à 1943?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la commission royale nommée pour faire enquête sur les qualifications des anciens combattants, sous la présidence de l'honorable Wilfrid Bovey, en vertu des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 2486, approuvé le 19 avril 1945, tel que modifié par l'arrêté en conseil C.P. 3342, approuvé le 8 mai 1945, comme suit:

Troisième rapport (final) des séances tenues dans la province de Québec au cours des mois de janvier et de février 1946; y compris des documents supplémentaires ajoutés au Deuxième rapport déposé le 29 octobre 1945.

Il dépose aussi, sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2583, approuvé le 25 juin 1946: acceptant la démission de M. le juge M. B. Archibald, comme président du Conseil national du travail en temps de guerre.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Reid—1. Quelles ont été, au cours de chaque année financière de 1935 à 1945, les dépenses totales effectuées par la Commission de recherches sur les pêcheries?

2. Quel était le nombre des employés permanents et temporaires de la Commission de recherches sur les pêcheries pour l'année financière 1935 et pour chaque année jusqu'à 1945?

3. Combien d'hommes de science cette commission a-t-elle employés au cours de chaque année de 1935 à 1945?

Par M. Diefenbaker—1. *a*) Combien de juges des cours de district ou de comté qui ont démissionné reçoivent actuellement une pension sous le régime de l'article 26 de la Loi des juges? *b*) Quels sont leurs noms et leurs adresses actuelles?

2. *a*) Combien de juges des cours de district ou de comté actuellement vivants ont démissionné après trente ans de service? *b*) Quels sont leurs noms et adresses?

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Reid—1. Quel est le nombre d'employés du gouvernement possédant un cautionnement ou une assurance pour l'accomplissement fidèle de leurs devoirs?

2. Quel en est le nombre dans chaque ministère?

3. Quel est le coût annuel de cette assurance?

4. Avec quelles compagnies a-t-on passé ces contrats d'assurance?

5. Au cours des dix dernières années, le gouvernement a-t-il présenté des réclamations pour manquements de quelques employés ainsi assurés?

6. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelques-unes de ces réclamations ont-elles été honorées par les compagnies pratiquant cette assurance; *b*) quelles sommes ont été reçues par le gouvernement à l'égard de tout employé au cours des années ci-haut mentionnées?

Le bill No 17 (F du Sénat), intitulé: "Loi concernant le poinçonnage des objets contenant de l'or, de l'argent et du platine", est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Sur réception d'un message du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour,

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le substitut du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Juliana-Edmonda-Isabella-Ferdinanda Becquaert de Beaujeu.
Loi pour faire droit à Margaret Penelope Brown.
Loi pour faire droit à Marion Cruickshank Isaac.
Loi pour faire droit à Malvina-Angelina Séguin Gascon.
Loi pour faire droit à Nora Kathleen Loury Cheverton.
Loi pour faire droit à Elsie Fisher Armitage.
Loi pour faire droit à Florence Mabel McIntosh Simpson.
Loi pour faire droit à Francis Gordon Sullivan.
Loi pour faire droit à Minerva Jane Cory.
Loi pour faire droit à Esther Irene Lind Booth.
Loi pour faire droit à Katie Hoffman Pinsky.
Loi pour faire droit à Dorothy Adams Acer McDougall.
Loi pour faire droit à Helen Douglas Stewart Rankin.
Loi pour faire droit à Olive Esther Rose Ewen.
Loi pour faire droit à Andrew Prem-Das.
Loi pour faire droit à Marie Evelyn Dormer.
Loi pour faire droit à Reginald Wesley Titcombe.
Loi pour faire droit à Hilda Forsey Pearce Johnston.
Loi pour faire droit à Ann Low Fuller Mitchell.
Loi pour faire droit à Marguerita St. Catherine McKeigan Guillevin.
Loi pour faire droit à Bessie Goldrosen Green.

Loi pour faire droit à Audrey Helen Jackson Maxham.
Loi pour faire droit à Frank Russell Yeoman.
Loi pour faire droit à Florence Joy McGibbon Lafleur.
Loi pour faire droit à Isobel Cameron McLaggan Oswald.
Loi pour faire droit à John-Louis Charlebois.
Loi pour faire droit à Margaret Ruth Weir Allan.
Loi pour faire droit à Georgina Hylda Swaffield McKenzie.
Loi pour faire droit à Dorothy Ellen Cope Kimpton.
Loi pour faire droit à Vera Harriet May Kinghorn Hodgson.
Loi pour faire droit à Charles Patrick Kavanagh.
Loi pour faire droit à Irene Gertrude Carry Staley.
Loi pour faire droit à Ruby Rosina Burnett Walters.
Loi pour faire droit à Winnifred Violet Unsworth Thomas.
Loi pour faire droit à Helen Louisa Willcox Reid.
Loi pour faire droit à Richard Carter Eaton.
Loi pour faire droit à Annie Coyle Frances.
Loi pour faire droit à Beatrice Irene Moore Hawes.
Loi pour faire droit à Laura Lillian Butler May.
Loi pour faire droit à Gladys Ethel Standring Weldon.
Loi pour faire droit à Elizabeth Maude Foy Gage.
Loi pour faire droit à George Burley Beresford.
Loi pour faire droit à Isabella Eleonora Cantlie Angus.
Loi pour faire droit à Albert Stuart White.
Loi pour faire droit à Edward Mortin Montgomery.
Loi pour faire droit à Evelyn Clare Ward Davis Murray.
Loi pour faire droit à Esther Genevieve Johnson Potter.
Loi pour faire droit à Wanita Winifred Ellerton Upton.
Loi pour faire droit à Joseph-Victor-Emile Tassé.
Loi pour faire droit à Roland Taillon.
Loi pour faire droit à Frederick Albert Johnson.
Loi pour faire droit à Joseph-François-Georges Landry.
Loi pour faire droit à Dorothy Ruth Bennett Macnutt.
Loi pour faire droit à Anne Levy Marder.
Loi pour faire droit à David Ritchie McEwen.
Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Antoinette Bastien Cadieux.
Loi pour faire droit à Gwenyth Lorraine Madge Popkin.
Loi pour faire droit à Louise Jocelyn Wolfrey Black Griffin.
Loi pour faire droit à James Delmer Thomas Kirton.
Loi pour faire droit à Helen Sylvia Stacey Thompson.
Loi pour faire droit à Kay Florence Smart Gardiner.
Loi pour faire droit à Zoita Tehanciuc Moldovan.
Loi pour faire droit à Ambrose Keble Fred Vernham.
Loi pour faire droit à Clermont Gendreau.
Loi pour faire droit à Beatrice Lydia Ogulnik Goldin.
Loi pour faire droit à Harry Dyce.
Loi pour faire droit à Alastair Trenholme Lovat Fraser.
Loi pour faire droit à Elsie Rachel Silverson Ward.
Loi pour faire droit à William Joseph O'Sullivan.
Loi pour faire droit à Dorothy McLelland Hamilton.
Loi pour faire droit à Violet Maude Griffiths Barraclough.
Loi pour faire droit à Norman Peter Gray.
Loi pour faire droit à Andrew Kovacs.
Loi pour faire droit à Eda Margel Sand.
Loi pour faire droit à Lucille-Eileen Piché Perrier.
Loi pour faire droit à Bertha Lipshitz Joslove.
Loi pour faire droit à Ernest Leslie Maddock Jones.

Loi pour faire droit à Marie Komyati Sznyitar.
Loi pour faire droit à Irene Renee Levey Ritchie.
Loi pour faire droit à Alexander Marr Meldrum.
Loi pour faire droit à Ottocar Fiedler.
Loi pour faire droit à Kathleen Elizabeth Regan Griffiths.
Loi pour faire droit à Eliza Ritchie McDerment.
Loi pour faire droit à Ruby Eileen Baker Jones.
Loi pour faire droit à Ralph Samuel Currie.
Loi pour faire droit à Simone Tardif Laverdure.
Loi pour faire droit à Max Schacter.
Loi pour faire droit à Mary Walker Tiffney.
Loi pour faire droit à Margaret June Purdy MacKinnon.
Loi pour faire droit à John Rae.
Loi pour faire droit à Nellie Mugford Brumby.
Loi pour faire droit à Edith May Hort Search.
Loi pour faire droit à Alexander Thompson Powell Scott.
Loi pour faire droit à Frances Eleanor Miller Foster.
Loi pour faire droit à Mary Kathleen Maloney Rassie.
Loi pour faire droit à Mildred Florence Rooke Cochrane.
Loi pour faire droit à Eileene Ruby Aspell Stinson.
Loi pour faire droit à Edna Bookalam Howick.
Loi pour faire droit à Berthe-Alice Cardinal Reid.
Loi pour faire droit à Elizabeth Jean Warden Leupold.
Loi pour faire droit à Thomas Bryson Beakes.
Loi pour faire droit à Lila Edna Page Kennedy.
Loi pour faire droit à Ernest Crête.
Loi pour faire droit à Pauline Hellier Kirsch.
Loi pour faire droit à Wilfred Fields Benlow.
Loi pour faire droit à Thomas Allan.
Loi pour faire droit à Martha Haavisto Aaltonen.
Loi pour faire droit à Rhona Gertrude Paikowsky Munn.
Loi pour faire droit à Arthur Joseph Hubbard.
Loi pour faire droit à Eleanor Hibberd Howe.
Loi pour faire droit à George Graver.
Loi pour faire droit à Malcolm Ernest Bigelow.
Loi pour faire droit à Mary Epstein Harris.
Loi pour faire droit à Helen Irene Flewelling Wilson.
Loi pour faire droit à Maitable Horwitz Hollander.
Loi pour faire droit à Pauline-Gisèle Guénette Villeneuve.
Loi pour faire droit à Mary Jaclyn Robinson Jeffrey.
Loi pour faire droit à Jessie Hope Forbes Hardie.
Loi pour faire droit à Robert Venor.
Loi pour faire droit à Lillian Audrey Atkinson Jackson.
Loi pour faire droit à Bernard Cook.
Loi pour faire droit à Estelle R. Warhaft Slobod.
Loi pour faire droit à Alexander Fitz Ormonde Spooner.
Loi pour faire droit à Eleanor Williams.
Loi pour faire droit à Joseph-Henri Veaudry.
Loi pour faire droit à Amelia Jezik Pascas.
Loi pour faire droit à Cyril Mackie.
Loi pour faire droit à Carol Gordon Cass Planche.
Loi pour faire droit à Eveline Richmond Sykes Lacoe.
Loi pour faire droit à Miriam Vineberg Perel.
Loi pour faire droit à Paul Krawchuk.
Loi pour faire droit à Henry Arthur Creates.

Loi pour faire droit à Stephanie Tymchuk McLean.
Loi pour faire droit à Annie Spivack Prosterman.
Loi pour faire droit à Kenneth Edwin Morrison.
Loi pour faire droit à Almeda Mabel Hartry Ritchie.
Loi pour faire droit à Margo Ismena Graydon Heubach.
Loi pour faire droit à Erika Gossen Tenzer.
Loi pour faire droit à Isabel Greenshields Biggs.
Loi pour faire droit à Henri-Edmé Bernard.
Loi pour faire droit à Nellie Harrison Andersen.
Loi pour faire droit à Marie-Irène-Clémentine Elizabeth Ash.
Loi pour faire droit à Alexander Grant.
Loi pour faire droit à Thomas Beach.
Loi pour faire droit à Fanny Miller Astrofsky.
Loi pour faire droit à Grace Ellen Rafter Munro.
Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Conseil national des Femmes du Canada.
Loi constituant en corporation les Eglises Evangéliques de la Pentecôte.
Loi constituant en corporation le Bureau exécutif de l'Eglise du Nazaréen.
Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, ainsi que le statut des étrangers.
Loi modifiant la Loi sur les aliments du bétail, 1937.
Loi modifiant la Loi de 1944 sur le Service naval.

Et qu'il s'est alors adressé à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1947.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée par le Greffier du Sénat, par ordre du substitut de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley propose,—Que monsieur l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et comme un débat s'élève; ledit débat est ajourné sur une motion de M. Macdonnell.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Appendice au budget de 1946-47.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., monsieur l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 28 JUIN 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 201, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Márie-Olivette-Marthe Pépin Giguère".

Bill No 202, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Helen Deeb Kouri".

Bill No 203, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Dawson Brady".

Bill No 204, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Boyd Fuller Dichow".

Bill No 205, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Emily Young Crane".

Bill No 206, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martin Thomas Walsh".

Bill No 207, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Blumenthal Gillman".

Bill No 208, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Solomon Birnbaum".

Bill No 209, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherina Demidovich Zouikin".

Bill No 210, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Beatson De Gruchy".

Bill No 211, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Luc Chadillon".

Bill No 212, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Innocent Gorman Martin Gillean".

Bill No 213, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Olivier Singfield".

Bill No 214, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Ethel Anderson Hamill".

Bill No 215, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Reginald Duncan Woolley".

Bill No 216, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Portnoff Clarke".

Bill No 217, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Andria Thistle Shirres Richardson".

Bill No 218, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Margaret Louise Jekil Wiggett".

Bill No 219, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Frances Beaton Bridgeman".

Bill No 220, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Helen Cavers Watson".

Bill No 221, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Martial Chevalier".

Bill No 222, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Catherine Benson Hunter".

Bill No 223, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Francesca Evans Gladwish".

Bill No 224, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary MacDonald Short Browne".

Bill No 225, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Shulman".

Bill No 226, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Patrick Warren".

Bill No 227, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alvina Hirsch Sidaway".

Bill No 228, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Joseph Saikaley Charles".

Bill No 229, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Corey Thomson".

Bill No 230, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Wilbur Cassils Dawes".

Bill No 231, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean St. Claire Macdonald Routledge".

Bill No 232, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Anderson Hutchins".

Bill No 233, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy May Baylis Larivière".

Bill No 234, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Gertrude McKnight Carroll".

Bill No 235, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Erminia Taccani Roncarelli".

Bill No 236, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet May Armour Smith".

Bill No 237, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Caroline Lock Norman".

Bill No 238, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Bélanger Mullin".

Bill No 239, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Goodman".

Bill No 240, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Thomson".

Bill No 241, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hannah Green Turton".

Bill No 242, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Solomon Caplan".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions, en instance de divorce, qui ont servi de fondement aux bills plus haut mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Les bills suivants sont lus respectivement la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés:

Bill No 200, Loi concernant les prestations destinées aux personnes qui ont servi dans le Corps féminin de la Marine Royale et le *South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires).

Bill No 199, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Du consentement de la Chambre, on revient aux "motions".

M. Claxton, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Rapport sur le fonctionnement du Conseil national de l'aptitude physique et de la section de l'aptitude physique du ministère de la santé nationale et du bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Et aussi,—Rapport sur l'administration des pensions de vieillesse et des pensions de cécité pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Subventions diverses

235	Ligue de la Santé au Canada	$10,000 00
236	L'Institut national canadien des aveugles	18,000 00
237	L'Association canadienne-française des aveugles	4,050 00
238	L'Institut Nazareth de Montréal	4,050 00
239	Montreal Association for the Blind	4,050 00
240	Association canadienne contre la tuberculose	20,250 00
241	Victorian Order of Nurses	13,100 00
242	Association ambulancière de Saint-Jean	4,050 00
243	Société canadienne de la Croix-Rouge	10,000 00

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Le bill suivant est lu la deuxième fois et il est transmis au *comité permanent de la Banque et du commerce:*

Bill No 196, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi codifiant et modifiant les lois relatives à la Société des Artisans Canadiens-Français".

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend sa séance en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

DIVISION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

	Division des allocations familiales—	
228	Administration	$1,961,250 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

572	Pensions de vieillesse et pensions aux aveugles	9,274,050 00
573	Traitement des pêcheurs et marins canadiens	15,000 00
574	Entretien, marins étrangers	30,000 00
575	Unité sanitaire, Prince-Rupert, C.-B.	4,080 00
576	Services sanitaires, Halifax, N.-E.	30,000 00
	Chloruration des canalisations d'eau—	
577	Nanaïmo, Victoria et Prince-Rupert	11,000 00
578	Grand Vancouver, Cité et district de Vancouver-Nord	35,000 00
579	Traitement de marins marchands rapatriés	5,000 00
580	Services volontaires féminins	7,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne à 10 heures 55 minutes p.m., jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi, en conformité de l'ordre spécial adopté le 26 juin 1946.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 2 JUILLET 1946

PRIÈRES.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le dixième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de 15 à 10 membres.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Tucker, ledit rapport est agréé.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le onzième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un bill modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre. Le texte d'un avant-projet de loi que propose votre comité est annexé au présent rapport.

AVANT-PROJET

LOI MODIFIANT LA LOI DE 1944 SUR LES INDEMNITÉS DE SERVICE DE GUERRE

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. Le paragraphe deux de l'article trois de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre*, chapitre cinquante et un du Statut de 1944-45, édicté par l'article deux du chapitre trente-huit du Statut de 1945 (seconde session), est abrogé et remplacé par le suivant:

(2) En plus des montants mentionnés au premier paragraphe du présent article, tout membre des forces dont le service comprend le service outre-mer aura, sur libération, le droit de toucher, pour chaque période de cent quatre-vingt-trois jours de service outre-mer et proportionnellement

pour toute période moindre, un montant calculé sur la base de la solde et des allocations de sept jours, qui lui étaient payables ou étaient payables à son égard le jour de sa libération.

(2*a*) Lorsqu'un membre est entré dans les forces navales ou militaires permanentes ou dans les forces aériennes régulières du Canada le ou avant le trente et un mars mil neuf cent quarante-six, ou s'engage comme volontaire et est accepté pour service dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trente septembre mil neuf cent quarante-sept, le montant payable audit membre en vertu du paragraphe deux du présent article doit se calculer sur la base des taux de solde et allocations qui lui étaient payables ou étaient payables à son égard au commencement de son service exclu par l'article 3A de la présente loi.

(2*b*) Lorsqu'un membre, avant la date où il cesse d'avoir droit à une gratification, a été requis d'accepter une solde et des allocations à des taux plus bas, par suite d'une rétrogradation ou reprise de grade, ou autrement, comme condition d'acceptation pour service dans les forces navales ou militaires permanentes ou dans les forces aériennes régulières du Canada, ou dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trente septembre mil neuf cent quarante-sept, les taux de la solde et des allocations à lui payables ou payables à son égard immédiatement avant la date de son entrée dans les forces navales ou militaires permanentes ou dans les forces aériennes régulières du Canada, ou de son acceptation pour service dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trente septembre mil neuf cent quarante-sept, peuvent servir au calcul du montant qui lui a été payé sous le régime du paragraphe deux du présent article.

2. Est de plus modifiée ladite loi par l'insertion de l'article suivant, immédiatement après l'article trois:

3A. (1) Nul membre ou ancien membre des forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté n'a droit à une gratification ou à un crédit prévu par la présente loi, en ce qui concerne le service dans lesdites forces après

a) Le jour de son acceptation comme membre des forces navales ou militaires permanentes ou des forces aériennes régulières du Canada, s'il est ainsi accepté après le trente et un mars mil neuf cent quarante-six;

b) Le trente et un mars mil neuf cent quarante-six, si, ce jour-là, il est membre des forces navales ou militaires permanentes ou des forces aériennes régulières du Canada faisant du service actif;

c) Le trente et un mars mil neuf cent quarante-six, s'il s'engage comme volontaire et est accepté aux fins de service dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trente septembre mil neuf cent quarante-sept, à moins qu'il n'ait été en service outre-mer le trente et un août mil neuf cent quarante-cinq, et ne reste continûment sur les cadres d'un effectif, d'une unité ou d'un navire en service outre-mer, auquel cas il a droit à la gratification et au crédit en question relativement à tout service de ce genre.

(2) Un membre ou ancien membre des forces navales, militaires ou aériennes du Canada ayant droit à une gratification ou à un crédit prévu par la présente loi, est admis à cette gratification et à ce crédit en ce qui concerne tout son service à temps continu en cette qualité, s'il n'est

pas accepté comme membre des forces navales ou militaires permanentes ou des forces aériennes régulières du Canada, ou s'il n'est pas accepté aux fins de service dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trente septembre mil neuf cent quarante-sept.

(3) Le gouverneur en conseil peut édicter les règlements opportuns en vue de pourvoir à la fin de l'admissibilité, selon la présente loi, des personnes non mentionnées aux paragraphes un ou deux du présent article.

3. L'article sept de ladite loi, édicté par l'article sept du chapitre trente-huit du Statut de 1945 (seconde session), est abrogé et remplacé par le suivant:

7. Sous réserve des dispositions de la présente loi, tout membre des forces qui ne décide pas de participer aux bénéfices prévus dans la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants,* sauf l'article treize de ladite loi, ou de recevoir des prestations pour formation intellectuelle professionnelle ou technique prévues dans la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants,* a droit, aux fins de faciliter sa réadaptation, et en sus de la gratification de service de guerre, à un crédit de réadaptation pour un montant égal au total qui lui est payable sous le régime du premier paragraphe de l'article trois de la présente loi.

4. Est en outre modifiée ladite loi par l'insertion, immédiatement après l'article sept, des articles suivants:

7A. (1) Lorsqu'un membre du sexe masculin, qui a droit à un crédit de réadaptation, décède après sa libération mais avant d'avoir utilisé son plein crédit de réadaptation, sa veuve, ou dans le cas où il ne laisse pas de veuve, sa mère, si cette dernière, de l'avis du Ministre ou de telle personne que le Ministre peut désigner, était entièrement à la charge du membre immédiatement avant son décès, a droit au crédit non utilisé.

(2) Lorsqu'un membre du sexe féminin, qui a droit à un crédit de réadaptation, décède après sa libération mais avant d'avoir utilisé son plein crédit de réadaptation, sa mère, si cette dernière, de l'avis du Ministre ou de telle personne que le Ministre peut désigner, était entièrement à la charge du membre immédiatement avant son décès, a droit au crédit non utilisé.

(3) Aucun crédit ne doit être mis à la disposition d'une veuve ou d'une mère, en vertu du présent article, à moins qu'elle ne réside au Canada et que le Ministre ne soit convaincu que le crédit sera utilisé pour une ou plusieurs des fins spécifiés à l'article neuf de la présente loi.

(4) Avec le consentement du Ministre, le crédit auquel a droit une veuve ou une mère, aux termes du présent article, peut être mis à la disposition de la personne que le Ministre peut désigner pour être utilisé au profit de la veuve ou de la mère, selon le cas, à telles fins autorisées par ou selon la présente loi que la personne ainsi désignée peut à son gré déterminer.

(5) Lorsqu'il n'y a ni veuve ni mère ayant droit au crédit sous le régime du présent article, le crédit cesse d'exister.

(6) Lorsque, avant d'utiliser le crédit auquel elle a droit aux termes du présent article, une veuve ou une mère décède ou une veuve se remarie, le crédit cesse d'exister.

7B. Les articles neuf, dix, quatorze et vingt à vingt-cinq inclusivement, de la présente loi s'appliquent, *mutatis mutandis,* au crédit prévu à l'article 7 *a*) de la présente loi et à son égard.

5. L'alinéa *c*) de l'article neuf de ladite loi, édicté par l'article neuf du chapitre trente-huit du Statut de 1945 (seconde session), est abrogé et remplacé par le suivant:

c) la réduction ou l'extinction d'une dette en vertu d'une convention de vente, d'une hypothèque ou autre charge dont est grevée son habitation, en un montant d'au plus le double de la somme pour laquelle le membre contribue ou a contribué lui-même à cette fin;

6. Est abrogé l'article dix de ladite loi et remplacé par le suivant:

10. Si la totalité ou quelque partie du crédit de réadaptation, en vertu des dispositions de l'article sept de la présente loi, a été mise à la disposition d'un membre des forces ou rendue disponible pour son compte, ce membre n'a droit de recevoir aucun des bénéfices prévus dans la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants*, ni aucune des prestations pour formation intellectuelle, professionnelle ou technique prévues dans la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants*, sauf sous réserve d'un ajustement de compensation pour un montant qui, de l'avis du Ministre, équivaut au crédit de réadaptation déjà mis à sa disposition ou rendu disponible pour son compte. S'il a été accordé à un membre l'une quelconque des prestations susdites, dont le montant, déterminé par le Ministre, est inférieur à celui de tout crédit de réadaptation qui serait autrement mis à sa disposition, la différence entre le montant de ce crédit de réadaptation et le montant de l'une quelconque des prestations susdites, peut être mise à sa disposition sous le régime de l'article neuf de la présente loi.

M. Maybank, du comité spécial de la radiodiffusion, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande qu'il soit autorisé de siéger à Montréal le vendredi, 5 juillet prochain.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Maybank, ledit rapport est agréé.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 17 juin 1946.—Etat montrant: 1. Quelles sont les prescriptions du ministère des Affaires des anciens combattants relativement aux lentilles toriques de première qualité?

2. Combien de temps doit attendre un ancien combattant pour une paire de lunettes qui lui a été prescrite par l'entremise du ministère des Affaires des anciens combattants?

3. Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il cessé l'examen du travail d'opticien? Dans l'affirmative, pour quelle raison?

4. Quelle facilité possède un spécialiste pour faire l'examen de la qualité du travail d'opticien?

5. Quelle disposition prend le ministère à l'égard de l'ancien combattant qui n'obtient pas les lunettes voulues?

6. Quelles mesures adopte le ministère des Affaires des anciens combattants relativement à l'examen du travail d'opticien pour les anciens combattants?

7. Le ministère a-t-il reçu des plaintes de la part d'anciens combattants au sujet de la livraison de leurs lunettes?

8. Quelles sont les raisons apportées par le directeur des services de prosthétique pour ne pas faire cet examen?

9. Combien d'examens et d'épreuves du travail d'opticien a-t-on faits à l'Hôpital militaire de Montréal au cours de la période du 1er mars au 1er mai 1946?

10. Quelle qualification exige-t-on d'une maison d'opticien reconnue par le ministère des Affaires des anciens combattants?

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin 1946,—Etat montrant:—1. A-t-on conféré des décorations aux aumôniers qui ont servi dans les forces de Sa Majesté au cours de la guerre?

2. Le cas échéant, à qui et quand?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1946,—Etat montrant:—1. Les Chemins de fer Nationaux du Canada ont-il congédié des hommes dans la région de Saskatoon depuis le 1er novembre 1945?

2. Dans l'affirmative, *a*) combien; *b*) combien sont des anciens combattants de la récente guerre?

3. Des anciens combattants de la récente guerre ont-il perdu leur position dans cette région, depuis la date mentionnée, à la suite de la perte de leur rang d'ancienneté dans la compagnie à cause de reclassement? Dans l'affirmative, combien?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juin 1946,—Etat montrant: 1. Quelle est la capitalisation totale du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada?

2. Quel était le total de son passif lorsque le gouvernement canadien en a pris possession?

3. Quel a été le montant total versé à Mackenzie et Mann et à tous les autres intéressés?

4. Quel est *a*) le nombre des émissions courantes d'obligations; *b*) la date de leur émission; *c*) le taux d'intérêt de chaque émission; *d*) le montant total des intérêts payés à date; *e*) le montant total du principal remboursé à date; *f*) le pourcentage des titres détenus au Canada?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport sur l'administration de la Loi d'assurance sur les risques de guerre, 1942, pour la période qui date du 1er avril 1945 au 31 mars 1946. (Statuts du Canada, 1942, chapitre 35, article 35).

Et aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance pour l'année terminée le 31 décembre 1944. (Vol. II—Compagnies d'assurance sur la vie, Statuts du Canada, 1932, chapitre 45, article 9).

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quelles propriétés ayant de l'espace pour des bureaux la Corporation des biens de guerre possédait-elle ou louait-elle au cours de 1945?

2. Qu'a-t-il été payé en loyer, taxes, réparations et autres frais sur ces propriétés pour l'année 1945?

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 201, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Olivette-Marthe Pépin Giguère.—M. *Maybank*.

Bill No 202, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Helen Deeb Kouri".—M. *Maybank.*

Bill No 203, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Dawson Brady".—M. *Stuart* (Charlotte).

Bill No 204, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Boyd Fuller Dichow".—M. *Maybank.*

Bill No 205, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Emily Young Crane".—M. *Maybank.*

Bill No 206, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martin Thomas Walsh".—M. *Maybank.*

Bill No 207, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Blumenthal Gillman".—M. *Maybank.*

Bill No 208, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Solomon Birnbaum".—M. *Maybank.*

Bill No 209, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherina Demidovich Zouikin".—M. *Maybank.*

Bill No 210, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Beatson De Gruchy".—M. *Maybank.*

Bill No 211, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Luc Chadillon".—M. *Stuart* (Charlotte).

Bill No 212, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Innocent Gorman Martin Gillean".—M. *Weir.*

Bill No 213, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Olivier Singfield".—M. *MacLean.*

Bill No 214, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Ethel Anderson Hamill".—M. *Maybank.*

Bill No 215, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Reginald Duncan Woolley".—M. *Maybank.*

Bill No 216, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Portnoff Clarke".—M. *Maybank.*

Bill No 217, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Andria Thistle Shirres Richardson".—M. *Maybank.*

Bill No 218, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Margaret Louise Jekil Wiggett".—M. *MacLean.*

Bill No 219, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Frances Beaton Bridgeman".—M. *Maybank.*

Bill No 220, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Helen Cavers Watson".—M. *Maybank.*

Bill No 221, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Martial Chevalier".—M. *Maybank.*

Bill No 222, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Catherine Benson Hunter".—M. *Stuart* (Charlotte).

Bill No 223, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Francesca Evans Gladwish".—M. *Emmerson.*

Bill No 224, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary MacDonald Short Browne".—M. *Maybank.*

Bill No 225, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Shulman".—M. *Maybank.*

Bill No 226, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Patrick Warren".—M. *Maybank.*

Bill No 227, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alvina Hirsch Sidaway".—M. *Maybank.*

Bill No 228, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Joseph Saikaley Charles".—M. *Maybank.*

Bill No 229, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Corey Thomson".—M. *Maybank*.
Bill No 230, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Wilbur Cassils Dawes".—M. *Maybank*.
Bill No 231, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean St. Claire Macdonald Routledge".—M. *Maybank*.
Bill No 232, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Anderson Hutchins".—M. *Maybank*.
Bill No 233, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy May Baylis Larivière".—M. *Maybank*.
Bill No 234, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Gertrude McKnight Carroll".—M. *Maybank*.
Bill No 235, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Erminia Taccani Roncarelli".—M. *Maybank*.
Bill No 236, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet May Armour Smith".—M. *Maybank*.
Bill No 237, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Caroline Lock Norman".—M. *Maybank*.
Bill No 238, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Bélanger Mullin".—M. *Maybank*.
Bill No 239, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Goodman".—M. *Maybank*.
Bill No 240, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Thomson".—M. *Maybank*.
Bill No 241, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hannah Green Turton".—M. *Maybank*.
Bill No 242, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Solomon Caplan".—M. *Maybank*.

M. Mitchell propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage en vue d'apporter des éclaircissements et une nouvelle disposition à ses articles et à la procédure à suivre sous leur autorité et, d'une manière générale, en vue d'étendre la portée de la loi afin d'en appliquer les dispositions et les avantages et la période statutaire d'assurance à certains anciens combattants et marins de la marine marchande.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 195, Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères et les non-résidents;

M. Abbott propose, pour M. Ilsley,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois et renvoyé au *comité permanent de la Banque et du commerce.*

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 193, Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions;

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

Et un débat s'élevant;

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Le bill suivant est lu la deuxième fois et il est transmis au *comité permanent de la banque et du commerce:*

Bill No 197, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Co-operative Life Insurance Company*".

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

Par consentement, M. l'Orateur communique à la Chambre le télégramme suivant qu'il a reçu:

Parlement canadien
Ottawa

La quatrième Chambre révisionniste hellénique, sur une motion votée à l'unanimité, salue par votre entremise la courageuse nation canadienne, amie de la Grèce, à l'occasion de sa fête nationale. Des idéaux communs pour la liberté et la prospérité des hommes nous lient étroitement à jamais et, aussi souvent que la nécessité l'exigera, nos peuples sauront donner joyeusement l'exemple du sacrifice et de la vertu. Nous vous prions de transmettre au peuple canadien, notre ami et allié, les sentiments d'amitié fraternelle et les vœux du peuple hellène.

THEOTOKIS,
Président.

Et la réponse suivante qu'il a envoyée:

Président Theotokis,
Quatrième Chambre révisionniste hellénique,
Athènes, Grèce.

Les membres de la Chambre des communes désirent exprimer leur satisfaction du message reçu de la quatrième Chambre révisionniste hellénique transmettant ses sentiments d'amitié et ses bons souhaits au peuple canadien à l'occasion de sa fête nationale et, en retour, ils désirent offrir au peuple hellène l'assurance de leur éternelle admiration pour les sacrifices qu'il a si généreusement et si courageusement consentis pour la cause de la paix dans le monde.

(Signé) GASPARD FAUTEUX,
Orateur de la Chambre des communes du Canada.

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. St-Laurent:—Que le Bill No 193, Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions, subisse maintenant sa deuxième lecture;

Et après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en faire l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 3 JUILLET 1946

PRIÈRES.

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table,—Déclaration annuelle exigée par l'article 18 de la Loi de l'assurance des anciens combattants pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le bill ci-après et convient d'en faire rapport sans modification, savoir:

Bill No 196, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi codifiant et modifiant les lois relatives à la Société des Artisans Canadiens-Français".

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, présente le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer, au jour le jour, 1,000 exemplaires en anglais et 200 en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Ross (*Souris*)—1. Depuis 1929, par subdivision, township et rangée, quelles fermes, s'il en est, ont été vendues comme établissement de soldats par la Commission d'établissement de soldats dans la municipalité d'Arthur, province du Manitoba?

2. Quel prix a reçu la Commission d'établissement de soldats pour ces fermes?

3. A-t-on proposé à la Commission d'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants de vendre quelques-unes de ces fermes à la Commission d'établissement de soldats et, le cas échéant, à quel prix?

Par M. Blackmore—1. Combien de confessions religieuses au Canada ont été reconnues comme ayant droit à l'exemption pour leurs ministres ou leurs pasteurs sous le régime des règlements de mobilisation du Service sélectif national? Quels en sont les noms?

2. A combien de Canadiens a-t-on accordé l'exemption à titre de ministres ou de pasteurs?

3. A combien a-t-on refusé la demande d'exemption qu'ils avaient faite à titre de ministres ou pasteurs?

4. Combien d'hommes ont demandé l'exemption parce qu'ils étaient des étudiants se préparant au ministère?

5. Combien de ces demandes ont été *a*) octroyées, *b*) refusées?

6. Parmi combien de confessions religieuses a-t-on permis de choisir les bénéficiaires d'exemption? Quelles étaient ces confessions religieuses?

7. Combien de candidats au ministère a-t-on alloués à chacune des confessions désignées?

8. Quel était le nombre des étudiants de collège classés comme objecteurs de conscience: *a*) étudiants en théologie, *b*) étudiants autres que ces derniers?

9. Combien parmi ceux-ci ont repris leur ancienne instruction ou profession?

10. Combien parmi les étudiants de collège classés comme objecteurs de conscience versent actuellement une cotisation à la Société de la Croix-rouge, et combien ne le font pas?

11. Combien de ceux qui ne versent pas de cotisation sont obligés de se présenter de temps à autre à l'officier du service alternatif?

12. Quel est le but de cette obligation d'avoir à se présenter?

13. A quelles confessions diverses appartiennent les hommes qui sont actuellement détenus dans les camps de travail du service alternatif, et quel en est le nombre pour chaque confession?

Par M. Hatfield—1. Combien de boisseaux de maïs ont été importés au Canada pendant les années 1941, 1942, 1943, 1944, 1945 et 1946 jusqu'à date?

2. Quelle somme a-t-on payée chaque année en subvention sur le maïs importé?

3. Quels sont les noms des importateurs?

4. Pour quelle fin a-t-on importé ce maïs?

Par M. McMaster—1. Au 1er juin 1946, combien y avait-il de personnes affectées à l'administration des règlements du service alternatif?

2. Combien, parmi celles-ci, s'occupent principalement des objecteurs de conscience?

3. Quelles étaient les dépenses brutes d'administration du service alternatif, pour le mois d'avril 1946, *a*) pour les traitements, *b*) pour les locaux de bureaux, *c*) pour les autres frais?

4. Combien de camps du service alternatif fonctionnent encore?

5. Combien en a-t-il coûté pour leur entretien en avril 1946?

6. Quelles recettes le gouvernement a-t-il reçues de l'exploitation de ces camps au cours de la même période?

7. Si les chiffres en réponse à la question 6 ne sont pas disponibles, quel était le bénéfice ou la perte brutes provenant de l'exploitation de tous ces camps en 1945?

8. Combien y a-t-il de chômeurs actuellement inscrits au Service sélectif national?

9. De combien d'hommes a-t-on besoin pour l'agriculture?

10. A combien de chômeurs inscrits a-t-on offert du travail agricole?
11. Combien parmi ceux-ci ont refusé un emploi dans l'agriculture?
12. Combien de chômeurs inscrits reçoivent l'assurance-chômage?

Par M. Blackmore—1. Combien d'hommes d'âge militaire ont été employés dans les bureaux du Service sélectif national à travers le Canada de septembre 1942 jusqu'au jour V-J?

2. Combien de ces hommes sont maintenant des fonctionnaires civils permanents employés dans les bureaux du Service national de placement à travers le Canada?

3. A-t-on nommé d'autres hommes qui n'étaient pas des anciens combattants sur le personnel du Service national de placement depuis la fin de la guerre? Le cas échéant, combien?

4. Quelles dispositions ont été prises par le gouvernement pour accorder la préférence aux anciens combattants à l'égard des nominations dans le Service national de placement?

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Quels ont été, pour le terrain d'atterrissage à Chatham, Nouveau-Brunswick, les frais relatifs *a*) au terrain, *b*) au régalage, *c*) au revêtement, *d*) aux bâtiments, *e*) aux fournitures, ainsi que *f*) les faux frais et *g*) le coût total?

2. Quels ont été les entrepreneurs, en faisant connaître le prix des soumissions?

3. La propriété et les fournitures ont-elles été, en tout ou en partie, vendues ou mises en vente? Le cas échéant, à qui et à quel prix?

M. Martin propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de modifier la Loi des impressions et de la papeterie publiques relativement aux avances autorisées à être faites à l'Imprimeur du Roi pour l'achat de matériaux, à l'exécution des commandes et des réquisitions et au paiement de salaires, et afin de stipuler que le montant total de ces avances courantes n'excédera en aucun temps la somme de deux millions de dollars.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 193, Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à modifier la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage en vue d'apporter des éclaircissements et une nouvelle disposition à ses articles et à la procédure à suivre sous leur autorité

et, d'une manière générale, en vue d'étendre la portée de la loi afin d'en appliquer les dispositions et les avantages et la période statutaire d'assurance à certains anciens combattants et marins de la marine marchande.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Mitchell présente le Bill No 243, Loi modifiant la Loi de l'assurance-chômage, 1940, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 5 heures 53 de l'après-midi jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 4 JUILLET 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 139, Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du ministère des Transports.

Bill No 199, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant qu'il soumet à l'agrément de la Chambre:

Bill No 244, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les vétérans de l'armée et de la marine au Canada".

Sur motion de M. Cleaver, le quatrième rapport du comité permanent de la Banque et du commerce, déposé en Chambre le 3 juillet 1946, est agréé.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 26 juin 1946,—Etat montrant:—Dossier indiquant: *a*) le nombre de pieds de bois de construction et/ou des autres produits du bois d'œuvre que les particuliers et les sociétés énumérés ci-après ont retirés de leurs concessions forestières respectives; *b*) la somme d'argent que le gouvernement a reçue de chaque particulier ou société pour ces produits; *c*) l'étendue de chaque concession; *d*) le montant du loyer du terrain; *e*) les redevances ou autres droits payés chaque année par chacun de ceux dont les noms suivent: Wilfred Davidson, de Sturgeon-Falls, Ontario; *Rudolph-McChesney Lumber Company Limited*, de Timmins, Ontario; *Bloedel, Stewart & Welsh Limited*, de Vancouver, Colombie-Britannique; R. D. & K. R. Brooks, de Prince-Albert, Saskatchewan; Howard W. Brown, de Flagstone, Colombie-Britannique; S. S. Clapperton, de Fort Loring, Ontario; *Standard Logging Company*, de Nanaïmo, Colombie-Britannique; *The Imperial Lumber Company Limited*, d'Edmonton, Alberta; *Cranbrook Sash & Door Company Limited*, de Cranbrook, Colombie-Britannique; *A. H.*

Brunne & Company, de Fort Loring, Ontario; *Pacific Mills Limited*, d'Ocean Falls, Colombie-Britannique; *Brown Corporation*, de Bersimis, Québec; T. L. Garner, de Westholme, Colombien-Britannique; Charles Q. Cox, de Port-Arthur, Ontario; *The London and Western Trusts Company Limited*, de London, Ontario; *The Ontario-Minnesota Pulp & Paper Company Limited*, de Kenora, Ontario; P. H. Barnett & T. B. Barnett, de Vancouver, Colombie-Britannique; Kishan Singh Parhar, de Ladysmith, Colombie-Britannique; Fred W. Kirkland, de Vancouver, Colombie-Britannique.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'hommes ont été congédiés par les Chemins de fer Nationaux du Canada dans la division de Regina depuis le 31 octobre 1945?

2. Combien de ces hommes étaient des anciens combattants de la première ou de la deuxième guerre mondiale?

3. Combien de ces hommes étaient *a*) des employés affectés à l'entretien des voies, *b*) des employés des ateliers, *c*) des employés des corps de métiers des transports?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 20 juin 1946,—Etat montrant:—1. Combien en a-t-il coûté pour ériger des hangars à l'usage du C.A.R.C. sur cette partie de Toronto faisant face à l'eau?

2. A quel ministère du gouvernement avait-on confié cette entreprise?

3. A-t-on amené des ouvriers d'en dehors de Toronto pour aider à la construction de ces bâtiments?

4. A-t-on démoli ou vendu quelques-uns de ces bâtiments? S'il y a eu vente, combien en a-t-on vendus, à qui et à quel prix?

5. A-t-on reçu quelque demande en vue de faire servir ces bâtiments pour remédier à la pénurie de logement? Dans le cas de l'affirmative, de la part de qui?

6. A quel usage ont été affectés ces bâtiments *a*) au cours de la guerre, *b*) par la suite?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fleming—1. *a*) Quelle était la quantité et la valeur du maïs importé au Canada au cours de chaque année, de 1941 à 1945 inclusivement, et en 1946 jusqu'à la date la plus récente pour laquelle ces statistiques sont disponibles? *b*) Quelle était la répartition de ces totaux annuels parmi les pays d'où le maïs était importé?

2. *a*) Quel était le taux de la subvention payée au Canada relativement à ce maïs au cours de ladite période? *b*) Quel était le montant total payé sous forme de subventions au cours de chacune des années susmentionnées?

3. Quel est le prix de base de ce maïs importé à compter du 20 mai 1946?

4. Quelle quantité de maïs de l'Argentine a été achetée pour être livrée au Canada en 1946, et quels versements de subventions ont été effectués ou convenus par la Corporation de stabilisation des prix des denrées et/ou par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et quel était le taux de ces subventions?

5. Le Bureau fédéral de la Statistique a-t-il cessé de publier la publication de son rapport mensuel sur "la situation des céréales en Argentine"? Dans le cas de l'affirmative, quand et pour quelle raison?

Par M. Probe—1. Quels étaient les noms, âge, nature des fonctions, taux de rémunération et qualifications de chaque employé de la division des allocations familiales du ministère de la Santé nationale et du bien-être social à Regina, en juin 1946?

2. Des employés ci-haut mentionnés, quels sont ceux qui sont *a*) permanents, *b*) temporaires, *c*) à service intermittent, *d*) des anciens combattants?

3. A quelles dates chacun de ces employés permanents et temporaires mentionnés ci-haut a-t-il rempli les conditions voulues pour être nommé?

4. Le ministère de la Santé nationale verse-t-il une pension de vieillesse ou paye-t-il des allocations familiales à quelqu'un de ces employés? Le cas échéant, quels sont les noms de ces employés?

M. Saint-Laurent propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi de la cour de l'Echiquier afin de porter de deux à trois le nombre des juges puînés de la cour; et qu'il y a lieu, aussi, de présenter une mesure en vue de codifier et de modifier la Loi des juges, et qui comprendra des dispositions concernant la nomination, la durée des fonctions et les attributions des juges des cours fédérales et provinciales, fixera les traitements des juges, prescrira le paiement des traitements et pourvoira au paiement de traitements accrus, d'indemnité de voyage et de pensions aux juges, et de pensions à leurs femmes et veuves dans certains cas et sous réserve des conditions y énoncées.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 243, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage;

M. Mitchell propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à modifier la Loi des impressions et de la papeterie publiques.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi des impressions et de la papeterie publiques relativement aux avances autorisées à être faites à l'Imprimeur du Roi pour l'achat de matériaux, à l'exécution des commandes et des réquisitions et au paiement de salaires, et afin de stipuler que le montant total de ces avances courantes n'excédera en aucun temps la somme de deux millions de dollars.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Martin présente alors le Bill No 245, Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont lus respectivement la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés:

Bill No 127, Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques.

Bill No 125, Loi modifiant la Loi de la Chambre des communes.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 126, Loi modifiant les lois sur l'assurance des crédits à l'exportation;

M. MacKinnon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur motion de M. MacKinnon.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 55 du soir jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 5 JUILLET 1946

Prières.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 246, (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Indemnity Company*".

Bill No 247, (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Fire Insurance Company*".

Bill No 248, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le vingt-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Marian Dunfield, qui demeure actuellement à Midland, Ont., épouse de Lawrence Dunfield, d'Amos, P.Q.

De Muriel Elizabeth Clarke Gagnon, de St-Lambert, P.Q., épouse de Cairlan Lawrence Earle Gagnon.

De Fay Podolne Litwin, de Montréal, P.Q., épouse de Benjamin Litwin.

De Florence Gertrude Asson Pashley, de Montréal, P.Q., épouse de Norman Pashley.

D'Anita Spinner Starr, de Montréal, P.Q., épouse de David Starr.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le douzième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un bill concernant les prestations destinées à certaines personnes qui ont été recrutées au Canada par les autorités du Royaume-Uni en vue d'exercer des fonctions spéciales dans les zones de guerre. Un avant-projet du bill proposé par votre comité est annexé au présent rapport.

AVANT-PROJET

Loi sur les prestations destinées à certaines personnes recrutées au Canada par les autorités du Royaume-Uni pour des missions spéciales dans les zones de guerre.

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur les prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux.*

2. Dans la présente loi et les règlements établis sous son régime, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "agent spécial" désigne une personne qu'un certificat du sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures déclare avoir été enrôlée au Canada par les autorités du Royaume-Uni pour une mission spéciale dans des zones de guerre hors de l'hémisphère occidental, pendant la guerre commencée en septembre mil neuf cent trente-neuf, et qui, à l'époque de cet enrôlement, résidait au Canada;

b) "hémisphère occidental" signifie les continents de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud, les îles y adjacentes, et les eaux territoriales des susdits, y compris Terre-Neuve, les Bermudes et les Antilles, mais non compris le Groenland, l'Islande et les îles Aléoutiennes.

3. Tout agent spécial, à l'expiration de son service comme tel, est censé

a) être un "ancien combattant" au sens et pour les objets de

(i) la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants,*

(ii) la *Loi sur l'assurance des anciens combattants,*

(iii) la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants,*

(iv) la Partie I de la *Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants*, et de

(v) la *Loi de 1940 sur l'assurance-chômage;*

b) aux fins de la *Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants,* avoir servi dans les forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté;

c) aux fins de la *Loi du service civil,* avoir été en activité de service outre-mer dans les forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté;

d) aux fins de la *Loi des pensions,* avoir été un membre des forces ayant accompli du service comme sergent dans les forces militaires sur un théâtre réel de guerre;

e) aux fins de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu* et durant la période de son service en cette qualité, avoir été l'un des membres des forces militaires canadiennes pendant qu'ils étaient dans les armées actives canadiennes et outre-mer sur les contrôles d'une unité d'outre-mer en dehors de l'hémisphère occidental;

f) pour les objets de la *Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils,* avoir été en service dans les forces de Sa Majesté.

4. Tout agent spécial, à l'expiration de son service comme tel, est censé un membre libéré des forces avec le grade de sergent dans les forces militaires, aux fins de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre,* sans préjudice de tout droit, privilège ou avantage auquel il peut être admis en vertu de cette loi pour service dans l'une des forces de Sa Majesté.

5. Tout agent spécial qui n'est pas un membre des forces de Sa Majesté y admis, a droit, à l'expiration de son service comme tel, de recevoir une aide pécuniaire de réadaptation et une allocation vestimentaire égales à celles qu'il aurait reçues s'il avait été un membre de l'armée canadienne outre-mer avec le grade de sergent.

6. Pour les fins d'application de toute loi mentionnée aux articles trois et quatre de la présente loi aux agents spéciaux, le ministre chargé de l'application de ladite loi peut prolonger le délai y prescrit pour faire quoi que ce soit, mais non au delà d'un an à compter du délai ainsi fixé.

7. Le gouverneur en conseil peut établir des règlements pour la mise à exécution des objets et des dispositions de la présente loi.

8. Aux fins de la présente loi et de toute loi y mentionnée, la période de service d'un agent spécial, comme tel, doit être la période certifiée par le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le treizième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le gouvernement prenne les mesures voulues pour que tous les ministères et services de l'Administration fédérale observent à la lettre les prescriptions de la Loi sur la réintégration dans les emplois civils.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le quatorzième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

En conformité d'un ordre de renvoi en date du 14 mai 1946, votre comité a été saisi du Bill No 54, intitulé: "Loi modifiant la Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils". Il a également étudié les dispositions de la Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils, de même que ses règlements d'exécution et les arrêtés en conseil modificateurs, et il a donné à ses conclusions la forme d'un avant-projet de loi dont un exemplaire est annexé au présent rapport.

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un tel projet de loi.

AVANT-PROJET

Loi pourvoyant à la réintégration, dans les emplois civils, des membres licenciés des forces de Sa Majesté et d'autres catégories désignées de personnes

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Titre abrégé

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi de 1946 sur la réintégration dans les emplois civils.*

Interprétation

2. Dans la présente loi et dans tout arrêté ou règlement d'exécution, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "réclamant" signifie toute personne qui a droit ou prétend avoir droit à la réintégration en vertu de la présente loi;

b) "employeur" ou "patron", en ce qui concerne une personne agréée pour prendre du service dans les forces de Sa Majesté, signifie une personne exerçant une entreprise ou un service dans lequel la personne ainsi agréée avait été employée pendant au moins trois mois immédiatement avant la date où elle a été agréée pour prendre du service, ou pour lequel elle avait à cette date le statut d'employé, ou une situation reconnue, par suite d'une convention entre un ou plusieurs employeurs et un ou plusieurs syndicats ouvriers ou groupe d'employés; et toute mention d'un employeur doit s'interpréter comme comprenant la mention d'une personne qui exerce alors une entreprise ou un service auxquels ont été réunis l'entreprise ou le service qui fournissaient de l'emploi à la personne agréée pour prendre du service lorsqu'elle fut ainsi agréée, ou dans lesquels ils étaient compris au commencement du service de l'employé dans les forces de Sa Majesté;

c) "Ministre" signifie le ministre du Travail;

d) "employé réintégré" signifie un employé qui a été réintégré selon la présente loi;

e) "réintégration" signifie une réintégration en vertu de la présente loi;

f) "agent de réintégration" signifie toute personne désignée à ce titre sous le régime de la présente loi;

g) "période de réintégration" signifie la période de trois mois postérieure à la libération, au Canada, du service ou à la fin de l'hospitalisation qui suit la libération au Canada, ou la période de quatre mois postérieure à la libération outre-mer ou à la fin de l'hospitalisation qui suit la libération outre-mer;

h) "agent du service sélectif" signifie tout agent du service sélectif national nommé en vertu des Règlements du service sélectif national concernant les emplois civils;

i) "service dans les forces de Sa Majesté" signifie

(i) le temps passé, pendant la seconde guerre mondiale, en activité de service dans les forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté ou dans les forces navales, militaires ou aériennes de l'une quelconque des nations alliées à Sa Majesté, ou toute période d'instruction, de service ou de garde, résultant d'un appel sous le régime de la *Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales;*

(ii) le service à titre de marin de la marine marchande par quiconque est sujet britannique et citoyen et résident du Canada, engagé à ce titre le ou après le neuf septembre mil neuf cent trente-neuf sur un navire naviguant dans les eaux du littoral ou dans des eaux hors des limites territoriales du Canada, en vertu d'un certificat d'immatriculation ou d'un permis du Canada ou de tout pays autre qu'un pays en guerre avec les Nations Unies, et après ledit service pendant une période continue d'au moins six mois, y compris les périodes d'attente, et après licenciement ou libération dudit service, ou toute autre fin dudit service; toutefois, sauf dans le cas des personnes qui suivaient un cours d'instruction dans les Ecoles fédérales de marine et de mécaniciens pour se préparer à un engagement comme marins de la marine marchande le sept mai 1945, ce service à titre de marin de la marine marchande doit avoir commencé avant le sept mai 1945;

(iii) le service en qualité de membre du Corps des pompiers (civils) canadiens pour du service dans le Royaume-Uni, durant la période

dudit service, ou toute période d'instruction, de service ou de garde, résultant d'un appel sous le régime de la *Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales;*

j) "seconde guerre mondiale" signifie la guerre livrée par Sa Majesté et les alliés de Sa Majesté à l'Allemagne et aux alliés de l'Allemagne et censée, pour les fins de la présente loi, avoir commencé le premier septembre mil neuf cent trente-neuf.

Fin du Service

3. (1) Pour les fins du présent article, "membre d'une force provisoire" signifie un membre des forces navales, militaires ou aériennes du Canada qui a offert de servir dans l'une de ces forces pour une période déterminée prenant fin le ou après le trente septembre mil neuf cent quarante-sept, et qui, ayant été admis à un tel service, l'accomplit.

(2) Si une personne, immédiatement avant de devenir membre d'une force provisoire, était en activité de service au cours de la présente guerre dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada, son service sera, pour les fins de l'article cinq de la présente loi, censé n'avoir pas pris fin, que cette personne continue ou non d'être en activité de service, aussi longtemps qu'elle continue d'accomplir un service non interrompu comme membre desdites forces jusqu'au

a) trente avril mil neuf cent quarante-six; ou

b) si elle a demandé sa mise à la retraite ou sa libération dudit service avant le trente avril mil neuf cent quarante-six, jusqu'à la fin réelle de son service.

(3) Pour les fins de l'article cinq de la présente loi, le service d'un membre de la force provisoire est censé avoir pris fin le trente avril mil neuf cent quarante-six, à moins qu'avant ladite date ce membre n'ait demandé sa mise à la retraite ou sa libération.

4. Aux fins de l'article cinq de la présente loi, le service accompli par toute personne à titre de marin de la marine marchande, lorsque ce service n'a pas pris fin avant le trente et un décembre mil neuf cent quarante-six, est censé s'être terminé ce jour-là, à moins qu'à la date en question elle ne soit engagée en cette qualité pour un voyage dans les eaux du littoral ou dans des eaux hors des limites territoriales du Canada, auquel cas ledit service est censé s'être terminé le jour où le voyage prend fin.

Réintégration

5. (1) Il incombe à l'employeur d'une personne agréée pour prendre du service dans les forces de Sa Majesté et étant à son emploi lorsqu'elle a été ainsi agréée, de la réintégrer, quand son service prend fin, dans une situation compatible avec l'intention et l'objet véritables de la présente loi, et cela, dans des conditions tout aussi favorables à l'employé que celles qui lui auraient été applicables s'il était resté à l'emploi de son patron. Toutefois, le droit à la réintégration est subordonné aux règles établies concernant l'ancienneté dans l'établissement de l'employeur, avec rétention des droits d'ancienneté durant la période de service de l'employé dans les forces de Sa Majesté, ou, en l'absence de telles règles, à la priorité selon les dates de premier emploi au service de l'employeur, en tenant dûment compte de la continuité d'emploi dans ce service. En outre, pour déterminer les droits de l'employé à la pension ou autres avantages, le service dans les forces de Sa Majesté est censé du service avec l'employeur.

(2) Aux fins de la présente loi, lorsqu'un homme,

a) au moment de la signification d'un ordre l'obligeant à se présenter pour instruction, service ou fonctions militaires en vertu des règlements établis par le gouverneur en conseil, ou

b) croyant qu'il a été ou sera accepté pour service dans l'une des forces armées de Sa Majesté,

a quitté son emploi pour se conformer audit ordre ou pour s'enrôler, il est censé avoir été accepté pour service dans les forces de Sa Majesté à l'époque où il a quitté son emploi, que cette époque soit antérieure ou postérieure à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, et son service dans les forces de Sa Majesté est censé avoir pris fin à l'époque où il a constaté qu'il n'était pas accepté pour service dans lesdites forces, que cette époque soit antérieure ou postérieure à la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

(3) Lorsqu'une personne, après la cessation de son service dans les forces de Sa Majesté, reçoit un traitement à l'hôpital ou est physiquement ou mentalement incapable d'accomplir le travail qu'elle aurait eu droit d'obtenir au moment de sa réintégration, la période de traitement ou d'incapacité est, lors de la réintégration dans la suite, censée avoir été une période de service dans les forces de Sa Majesté aux fins du présent article.

(4) Lorsque le Ministre ou un agent du service sélectif a, pendant la période de réintégration, ordonné ou demandé à une personne ayant droit à la réintégration d'accepter un autre emploi et que la personne ayant reçu cet ordre ou cette demande accepte cet autre emploi, son service dans les forces de Sa Majesté est censé n'avoir pas pris fin, pour l'application de la présente loi, avant la cessation du travail qu'elle a reçu l'ordre ou la demande d'accepter.

(5) Lorsque les employés d'un patron travaillent dans divers établissements et qu'il n'est pas raisonnablement possible de réintégrer un réclamant dans l'établissement où il était employé au moment de son acceptation pour service dans les forces de Sa Majesté, le patron doit réintégrer ce réclamant dans l'un de ses autres établissements au Canada,

a) S'il est raisonnablement possible de le réintégrer de cette façon; et

b) Si c'est ou si c'était la règle ou la coutume du patron de transférer des employés de la catégorie du réclamant, d'un établissement à un autre.

6. (1) Un réclamant peut formuler sa demande de réintégration à l'employeur, de vive voix ou par écrit.

(2) Le Ministre peut prescrire les formules à utiliser pour demander la réintégration, mais une demande n'est pas censée être invalide ou défectueuse parce qu'elle n'a pas été faite dans la forme prescrite.

(3) Le fait qu'un employeur a offert de réintégrer un ancien employé pendant la période de réintégration, mais avant que l'employé ait demandé à être réintégré, ne porte pas atteinte au droit qu'a ce dernier de demander sa réintégration à une date ultérieure pendant ledit délai.

(4) Aux fins de la présente loi, si un réclamant s'enquiert au sujet de sa réintégration mais ne demande pas expressément à être réintégré, il est censé n'avoir pas demandé sa réintégration.

7. (1) Une personne ayant reçu une offre de réintégration peut accepter cette offre sans préjudice de toute prétention que l'offre n'est pas conforme aux exigences de la présente loi.

(2) Lorsqu'un réclamant, ayant reçu une offre de réintégration de son employeur et s'étant présenté au travail, est d'avis que l'emploi offert n'est pas conforme aux exigences de la présente loi, il peut formuler une demande d'assistance à un agent de réintégration, soit en personne soit par écrit.

8. (1) Si un employeur prétend qu'un réclamant est physiquement ou mentalement incapable d'accomplir un travail existant au service de l'employeur, l'agent de réintégration peut prendre des dispositions en vue d'un examen médical du réclamant.

(2) Lorsqu'une personne, au moment de sa libération des forces de Sa Majesté, est physiquement ou mentalement incapable d'accomplir un travail existant au service de l'employeur par qui elle était employée quand elle a été acceptée pour service dans les forces de Sa Majesté, elle peut avertir l'employeur, pendant la période de réintégration, qu'elle a l'intention de demander sa réintégration quand elle sera capable d'accomplir le travail.

9. (1) Lorsqu'il existe une coutume ou règle prévoyant le versement de taux gradués de salaires et que des augmentations sont accordées aux employés principalement en se basant sur la durée du service, les augmentations, aux fins de la présente loi, sont censées être accordées seulement en se basant sur la durée du service, et dans tous ces cas l'employeur doit, au moment de la réintégration d'un réclamant dans sa catégorie antérieure, le rémunérer au taux auquel il aurait, sur cette base, été rémunéré si son service dans les forces de Sa Majesté avait été du service chez l'employeur.

(2) Lorsqu'il existe une coutume ou règle prévoyant des augmentations de salaires aux employés en raison de leur habileté, expérience ou formation acquise, l'employeur doit, dès qu'un réclamant a été réintégré et qu'il a fait preuve d'habileté, d'expérience ou de formation, lui accorder les augmentations qu'il aurait pu recevoir si cette habileté, expérience ou formation voulue, acquise dans les forces de Sa Majesté, avait été acquise au travail.

(3) L'employeur doit accorder à un employé réintégré, au moment de sa réintégration ou aussitôt que cela est raisonnablement possible dans la suite, toute promotion à laquelle il aurait eu droit en raison de la durée de son service ou de son ancienneté si le temps qu'il a passé dans les forces de Sa Majesté avait été passé au service de l'employeur.

(4) Lorsque, d'après les conditions de l'emploi, soit en conformité d'une convention collective de travail ou autrement, les employés obtiennent un statut permanent dans l'emploi ou sont inscrits sur les listes d'ancienneté après avoir été au service de l'employeur pour une période déterminée, le service dans les forces de Sa Majesté est censé avoir été du service chez l'employeur aux fins de déterminer

a) Le statut ou la position en ce qui concerne le droit à la réintégration; et

b) Le statut ou la position après la réintégration.

10. (1) Sous réserve des autres dispositions du présent article, afin de déterminer le droit d'un employé réintégré aux vacances payées pour l'année civile durant laquelle il est réintégré, et pour toutes les années subséquentes, la durée de service dans les forces de Sa Majesté est censée avoir été passée au service de l'employeur.

(2) Sous réserve des dispositions du paragraphe trois du présent article, un employé réintégré n'a pas droit à des vacances payées pour l'année civile durant laquelle il est réintégré, à moins d'avoir occupé cet emploi durant quatre-vingt-dix jours dans l'année civile après sa réintégration.

(3) Nonobstant la présente loi, l'employeur peut, conformément à sa coutume ou règle existante ou conformément à une convention collective de travail ou autrement, accorder des vacances payées commençant à toute date après la réintégration.

11. (1) Lorsqu'un patron a réintégré un ancien employé en conformité de l'article cinq de la présente loi, il ne doit pas, sans cause raisonnable, terminer l'emploi de cet employé et, dans toute poursuite intentée pour infraction au

présent article, lorsque l'emploi a été terminé dans les six mois qui ont suivi la réintégration, le patron est tenu de prouver qu'il avait une raison valable de terminer l'emploi.

(2) Le défaut de la part d'une personne, ayant demandé l'assistance prévue au paragraphe deux de l'article sept de la présente loi, de remplir les fonctions attachées à l'emploi, au cours d'une période durant laquelle elle reçoit l'assistance d'un agent de réintégration, est, aux fins du premier paragraphe du présent article, censé ne pas constituer une cause raisonnable de mettre fin à l'emploi.

12. Lors de la remise en vigueur d'un contrat d'apprentissage dans un métier désigné, après le licenciement du service dans les forces de Sa Majesté d'un ancien apprenti ou lors de la conclusion d'un nouveau contrat entre l'ancien maître et ledit apprenti, toute formation se rattachant audit métier et reçue par ledit apprenti pendant son service dans les forces de Sa Majesté doit être pleinement comptée et allouée, et les relations du maître et de l'apprenti sont censées celles de l'employeur et de l'employé pour les fins de la présente loi.

13. Lorsqu'un employeur a conclu un contrat mutuel avec ses employés par lequel il s'engage à réintégrer dans leur emploi ceux qui prennent du service dans les forces de Sa Majesté, ledit contrat reste exécutoire dans la mesure où il n'est pas moins avantageux pour un employé que les dispositions de la présente loi, sous réserve de l'interprétation qui peut être convenue entre les parties contractantes.

POURSUITES CONTRE DES EMPLOYEURS

14. Dans toute poursuite contre un employeur pour violation de l'article cinq de la présente loi,

a) Est un moyen de défense, pour l'employeur, le fait de prouver que la personne autrefois à son emploi n'a pas, dans la période de réintégration, demandé sa réintégration à l'employeur, mais lorsque cette personne, lors de sa libération des forces de Sa Majesté, était physiquement ou mentalement incapable d'accomplir un travail existant au service de cet employeur, les faits susdits ne peuvent être invoqués comme moyens de défense, si ladite personne a donné à son employeur la notification prévue par l'article huit de la présente loi et a fait, pendant la période de réintégration ou dans les six mois qui suivent cette dernière, une ou plusieurs demandes de réintégration;

b) Est un moyen de défense, pour l'employeur, le fait de prouver que, sous réserve des dispositions de l'alinéa *a*) du présent article, la personne autrefois à son emploi a demandé sa réintégration avant qu'il ne lui ait offert de la réintégrer, et qu'après avoir reçu une telle offre de réintégration de la part de l'employeur, elle a négligé, sans motif raisonnable, de se présenter pour obtenir un emploi aux temps et lieu que lui avait notifiés l'employeur. Le fait qu'un réclamant a demandé à un agent de réintégration l'assistance prévue par l'article sept de la présente loi, est censé constituer une excuse raisonnable d'avoir négligé de se présenter pour emploi pendant la période où il reçoit l'assistance de l'agent de réintégration;

c) Est un moyen de défense, pour l'employeur, le fait de prouver que, par suite d'un changement de circonstances, autre que l'embauchage d'une autre personne pour la remplacer, il n'était pas raisonnablement possible de réintégrer la personne autrefois employée, ou que sa réintégration, dans une occupation et dans des conditions aussi avantageuses pour elle que celles qui lui auraient été applicables, n'était pas possible si elle n'avait pas été agréée pour prendre du service dans les forces armées,

et que le patron a offert de la réintégrer dans l'occupation la plus favorable et dans les conditions les plus avantageuses et les plus raisonnables possibles;

d) Est un moyen de défense, pour l'employeur, le fait de prouver que la personne autrefois employée était physiquement ou mentalement incapable d'accomplir un travail existant au service de l'employeur, mais lorsque cette personne a donné à l'employeur la notification prévue par l'article huit de la présente loi et que, pendant la période de réintégration ou dans les six mois qui suivent cette dernière, elle a fait une ou plusieurs demandes de réintégration, les faits susdits ne peuvent être prouvés, comme moyen de défense, à moins que l'employeur ne prouve également que le réclamant était ainsi incapable à l'époque de la dernière demande de réintégration formulée au cours de la période de réintégration ou dans les six mois qui l'ont suivie;

e) Est un moyen de défense, pour l'employeur, le fait de prouver
  (i) Que le réclamant était autrefois embauché directement ou indirectement pour prendre la place d'un employé qui avait été agréé auparavant pour du service dans les forces de Sa Majesté;
  (ii) Que le réclamant n'aurait pas été embauché si cet autre employé n'avait pas quitté l'emploi; et
  (iii) Que cet autre employé avait été réintégré dans son emploi.

APPLICATION

15. Le Ministre peut désigner toute personne comme agent de réintégration pour aider à l'application et à l'exécution de la présente loi, et peut délivrer à un agent de réintégration un certificat attestant sa désignation comme tel.

16. (1) Un agent de réintégration peut, aux fins de l'exécution et de l'application de la présente loi,

a) Pénétrer à toute heure raisonnable dans tout local ou endroit, autre qu'un logement privé qui n'est pas un atelier, où il a des motifs raisonnables de supposer qu'un réclamant était employé avant d'avoir été accepté pour service dans les forces de Sa Majesté;

b) Faire l'examen et l'enquête qui peuvent être nécessaires pour s'assurer si les dispositions de la présente loi sont observées dans tel local ou endroit; et

c) Interroger, soit seule, soit en présence d'une autre personne, selon qu'il le juge à propos, au sujet de questions relevant de la présente loi, toute personne qu'il trouve dans tel local ou endroit et obliger la personne ainsi interrogée à signer une déclaration attestant la véracité des réponses qu'elle a faites dans un tel interrogatoire.

(2) Toute personne doit fournir immédiatement à un agent de réintégration les renseignements que cet agent peut raisonnablement requérir concernant l'exécution ou l'application de la présente loi, et doit produire à l'inspection tous les registres, livres, cartes, feuilles de salaires, registres de salaires ou autres documents qu'il peut raisonnablement exiger à cet égard.

(3) La production d'un document censé être un certificat de désignation comme agent de réintégration, signé par le Ministre ou en son nom, constitue une preuve de la désignation, et un agent de réintégration qui demande à être admis dans tout local ou endroit en conformité du présent article doit présenter, s'il en est requis, son certificat de désignation.

17. (1) Sous réserve des dispositions du paragraphe deux du présent article, les renseignements écrits ou verbaux obtenus en vertu de la présente loi, ne doivent être divulgués à aucune personne, sauf au Ministre ou à ses agents dans l'exercice de leurs fonctions.

(2) Le Ministre ou un agent de réintégration peut:

a) Divulguer à un réclamant ou à toute personne agissant en son nom, les renseignements pouvant être nécessaires pour la reconnaissance des droits du réclamant en vertu de la présente loi;

b) Divulguer les renseignements obtenus en vertu de la présente loi à un ministère du gouvernement ou à un tribunal et concernant l'application ou l'exécution de ladite loi.

INFRACTIONS

18. Tout employeur qui contrevient ou néglige de se conformer aux dispositions des articles cinq ou onze de la présente loi est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus cinq cents dollars et, en outre, le tribunal doit lui enjoindre de verser à la personne qu'il a négligé de réintégrer, ou dont il a terminé l'emploi, une somme n'excédant pas un montant égal à douze semaines de rémunération d'après le taux de sa rémunération par cet employeur lorsque l'employé a été agréé pour prendre du service dans les forces de Sa Majesté.

19. (1) Quiconque

a) refuse de fournir les renseignements exigés par la présente loi;

b) entrave, gêne ou retarde un agent de réintégration dans son examen des registres, livres, cartes, feuilles de salaires, registres de salaires et autres documents en vertu de la présente loi; ou

c) néglige ou refuse de produire un registre, un livre, une carte, une feuille de salaires, un registre de salaires ou autre document, exigés par la présente loi,

est coupable d'infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, dans le cas d'une corporation, d'une amende d'au moins cent dollars et d'au plus mille dollars, et, dans le cas de toute autre personne, d'une amende d'au moins vingt-cinq dollars et d'au plus cinq cent dollars.

(2) Quiconque contrevient à l'une des dispositions de la présente loi est coupable d'infraction et, lorsque aucune peine n'est expressément prévue, encourt, sur déclaration sommaire de culpabilité, dans le cas d'une corporation, une amende d'au moins cent dollars et d'au plus mille dollars, et, dans le cas de toute autre personne, une amende d'au plus deux cent dollars.

20. Le Ministre, lorsqu'il juge que les circonstances justifient une poursuite sous l'autorité de l'article dix-huit de la présente loi, doit intenter et conduire des procédures pour le compte d'un ancien employé, sans frais pour ce dernier.

21. Dans toute poursuite pour contravention à l'une quelconque des dispositions de la présente loi, la plainte doit être formulée, ou la dénonciation portée, dans l'année qui suit le moment où le sujet de la plainte ou de la dénonciation a pris naissance.

22. Le gouverneur en conseil peut rendre les arrêtés et établir les règlements jugés nécessaires ou opportuns pour réaliser les objets et intentions de la présente loi, lesquels arrêtés et règlements ont force de loi et doivent être publiés immédiatement dans la *Gazette du Canada*, et soumis immédiatement au Parlement s'il est alors en session, et si le Parlement n'est pas en session, dans les deux semaines de l'ouverture de la session qui suit immédiatement l'établissement desdits arrêtés ou règlements, et il peut prescrire les peines à imposer pour infraction auxdits arrêtés et règlements.

ABROGATION

23. Est abrogée la *Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils*, chapitre trente et un du Statut de 1942.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport sur le fonctionnement du Conseil national de l'aptitude physique et de la section de l'aptitude physique du ministère de la Santé nationale et du bien-être social, pour l'année financière terminée le 31 mars 1946 (version française).

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quel était le nombre d'immigrants entré au Canada au cours des années 1930 à 1946 inclusivement et provenant *a*) des Etats-Unis d'Amérique, *b*) du Royaume-Uni, *c*) des autres pays?

2. Quel était le nombre des personnes qui, au cours des années 1930 à 1946 inclusivement, ont émigré du Canada à destination *a*) des Etats-Unis d'Amérique, *b*) du Royaume-Uni, *c*) des autres pays?

3. Quelle diminution ou quelle augmentation de population, par province, en est-il résultée?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin 1946,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il pris des mesures relativement à la grave pénurie d'infirmières à Toronto et ailleurs?

2. Quelle proportion d'infirmières qui s'étaient enrôlées a quitté les services armés depuis la cessation des hostilités?

3. Combien d'entre elles ont repris l'exercice privé de leur profession?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre d'employés du gouvernement possédant un cautionnement ou une assurance pour l'accomplissement fidèle de leurs devoirs?

2. Quel en est le nombre dans chaque ministère?

3. Quel est le coût annuel de cette assurance?

4. Avec quelles compagnies a-t-on passé ces contrats d'assurance?

5. Au cours des dix dernières années, le gouvernement a-t-il présenté des réclamations pour manquements de quelques employés ainsi assurés?

6. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelques-unes de ces réclamations ont-elles été honorées par les compagnies pratiquant cette assurance; *b*) quelles sommes ont été reçues par le gouvernement à l'égard de tout employé au cours des années ci-haut mentionnées?

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 244, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les vétérans de l'armée et de la marine du Canada".—M. *Cleaver.*

Le bill No 243, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage, est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour l'étude des amendements apportés par le Sénat au Bill No 62, Loi modifiant la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon;

M. Glen propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus la deuxième fois et acceptés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdits amendements sont, en conséquence, lus la deuxième fois et agréés.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. MacKinnon: Que le Bill No 126, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, soit lu une deuxième fois.

Après plus ample discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 164, Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires, est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent de la Marine et des pêcheries.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destiné à modifier la Loi des juges.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de modifier la Loi de la cour de l'Echiquier afin de porter de deux à trois le nombre des juges puînés de la cour; et qu'il y a lieu, aussi, de présenter une mesure en vue de codifier et de modifier la Loi des juges, et qui comprendra des dispositions concernant la nomination, la durée des fonctions et les attributions des juges des cours fédérales et provinciales, fixera les traitements des juges, prescrira le paiement des traitements et pourvoira au paiement de traitements accrus, d'indemnité de voyage et de pensions aux juges, et de pensions à leurs femmes et veuves dans certains cas et sous réserve des conditions y énoncées.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Saint-Laurent présente alors les bills suivants qui sont respectivement lus la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 249, Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.

Bill No 250, Loi concernant les juges des cours fédérales et provinciales.

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

Du consentement de la Chambre, M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'ordonnance No 642 de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.—Prix maximum pour marchandises et services.

(*Appel de l'ordre pour les bills privés et publics en vertu de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. Bradette propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour l'étude des bills privés (en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement); agréé.

Le bill suivant est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé:

Bill No 196, (Z-5 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant et codifiant les lois relatives à la Société des Artisans Canadiens-Français".

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, sur division, et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires auxdits bills de divorce mentionnés plus haut avaient été soumises), à savoir:

Bill No 201, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Olivette-Marthe Pépin Giguère".

Bill No 202, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Helen Deeb Kouri".

Bill No 203, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Dawson Brady".

Bill No 204, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Boyd Fuller Dichow".

Bill No 205, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Emily Young Crane".

Bill No 206, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martin Thomas Walsh".

Bill No 207, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Blumenthal Gillman".

Bill No 208, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Solomon Birnbaum".

Bill No 209, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherina Demidovich Zouikin".

Bill No 210, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Beatson De Gruchy".

Bill No 211, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Luc Chadillon".

Bill No 212, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Innocent Gorman Martin Gillean".

Bill No 213, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Olivier Singfield".

Bill No 214, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Ethel Anderson Hamill".

Bill No 215, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Reginald Duncan Woolley".

Bill No 216, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Portnoff Clarke".

Bill No 217, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Andria Thistle Shirres Richardson".

Bill No 218, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Margaret Louise Jekil Wiggett".

Bill No 219, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Frances Beaton Bridgeman".

Bill No 220, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Helen Cavers Watson".

Bill No 221, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Martial Chevalier".

Bill No 222, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Catherine Benson Hunter".

Bill No 223, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Francesca Evans Gladwish".

Bill No 224, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary MacDonald Short Browne".

Bill No 225, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Shulman".

Bill No 226, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Patrick Warren".

Bill No 227, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alvina Hirsch Sidaway".

Bill No 228, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Joseph Saikaley Charles".

Bill No 229, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Corey Thomson".

Bill No 230, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Wilbur Cassils Dawes".

Bill No 231, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean St. Claire Macdonald Routledge".

Bill No 232, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Anderson Hutchins".

Bill No 233, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy May Baylis Larivière".

Bill No 234, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Gertrude McKnight Carroll".

Bill No 235, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Erminia Taccani Roncarelli".

Bill No 236, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet May Armour Smith".

Bill No 237, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Caroline Lock Norman".

Bill No 238, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Bélanger Mullin".

Bill No 239, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Goodman".

Bill No 240, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Thomson".

Bill No 241, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hannah Green Turton".

Bill No 242, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Solomon Caplan".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le Bill No 245, Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques (Avance à l'imprimeur du Roi), est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour étudier un projet de résolution destinée à instituer une corporation qui sera connue sous le nom de Corporation commerciale canadienne;

M. MacKinnon propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme donc en comité plénier pour étudier ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue d'établir une Corporation qui sera connue sous le nom de Corporation commerciale canadienne et qui aura l'habilité à aider au développement du commerce entre le Canada et les autres nations, et à aider aux personnes au Canada à obtenir des marchandises et des denrées hors du Canada et à disposer des marchandises et des denrées qui sont disponibles pour être exportées du Canada. La mesure prévoit aussi des octrois à la Corporation, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, de montants n'excédant pas la somme globale de dix millions de dollars, et d'autres octrois à même le Fonds du revenu consolidé comme il sera autorisé.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. MacKinnon présente alors le Bill No 251, Loi instituant la Corporation commerciale canadienne, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

JUSTICE

Division des pénitenciers

106	Administration	$ 133,499 00
107	Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération	4,022,487 00

Pensions et autres indemnités

108	William Tatton	564 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION
JUSTICE

510	Pour pourvoir aux dépenses des Cours des prises	10,000 00

511 Pour pourvoir à une rémunération supplémentaire au juge J. C. A. Cameron, juge de la Cour du comté de Hastings, Ontario, relativement à l'accomplissement de ses fonctions de juge suppléant de la Cour de l'Echiquier du Canada 3,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 8 JUILLET 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 138, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Bill No 194, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et l'acquisition du chemin de fer du Manitoba.

Bill No 200, Loi concernant les prestations destinées aux personnes qui ont servi dans le Corps féminin de la Marine royale et le *South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires).

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant qu'il soumet à l'agrément de la Chambre:

Bill No 252, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues".

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 154, Loi modifiant la Loi du Conseil des recherches, avec les amendements suivants:

1. *Page 3, lignes 3 et 4.*—Aux mots "d'essai et de développement et se livrer à la fabrication", substituer "et se livrer à la fabrication de nature expérimentale ou qui tendent au développement".
2. *Page 3, ligne 34.*—A l'indication "*i*)", substituer "*h*)".
3. *Page 3, ligne 35.*—A l'indication "*h*)", substituer "*i*)".
4. *Page 3, ligne 47.*—Après "existantes", insérer "constituées en corporations d'après les dispositions de la Partie I de la *Loi des Compagnies, 1934*".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 155, Loi concernant le fonctionnement des compagnies de l'Etat, avec les amendements suivants:

1. *Page 3, ligne 44.*—Supprimer "sous la forme que celui-ci peut prescrire".
2. *Page 3, ligne 46.*—Après "mars", insérer "contenant ses états financiers et tels autres renseignements que le Ministre peut prescrire".

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du service des allocations familiales de la division de la santé du ministère de la Santé nationale et du bien-être social, pour l'année terminée le 31 mars 1946.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quelles publications a fait paraître le Service canadien d'information au cours de 1945?

2. Quelles publications a-t-il fait paraître au cours des cinq premiers mois de 1946?

3. Combien de personnes sont à l'emploi du Service canadien d'information?

4. Qu'a-t-on payé en salaires ou traitements à ces employés au cours de 1945?

5. Le Service canadien d'information a-t-il délégué des orateurs au cours de 1945?

6. Dans l'affirmative, quelles ont été ces personnes?

7. Quels frais, s'il en est, a-t-on alloués à chacune de ces personnes?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Combien d'hommes d'âge militaire ont été employés dans les bureaux du Service sélectif national à travers le Canada de septembre 1942 jusqu'au jour V-J?

2. Combien de ces hommes sont maintenant des fonctionnaires civils permanents employés dans les bureaux du Service national de placement à travers le Canada?

3. A-t-on nommé d'autres hommes qui n'étaient pas des anciens combattants sur le personnel du Service national de placement depuis la fin de la guerre? Le cas échéant, combien?

4. Quelles dispositions ont été prises par le gouvernement pour accorder la préférence aux anciens combattants à l'égard des nominations dans le Service national de placement?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin 1946,—Etat montrant:—1. Combien de commissions du gouvernement fédéral autres que des commissions royales, a-t-on nommées depuis septembre 1939?

2. Quelles commissions a-t-on nommées et quel en a été le coût total dans chaque cas?

Du consentement de la Chambre, M. Saint-Laurent présente le Bill No 253, Loi modifiant la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus respectivement la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 246, (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Indemnity Company*".—M. *Maybank*.

Bill No 247, (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Fire Insurance Company*".—M. *Maybank*.

Bill No 248, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".—M. *Croll*.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McLure—1. Quelles sont les personnes chargées des achats d'approvisionnements de poissons pour le compte de l'UNRRA?

2. Les pêcheurs des provinces maritimes ont-ils été avisés du délai final fixé pour l'achat de ces approvisionnements?

3. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la date de ce délai?

Par M. Knight—1. Y a-t-il ou y a-t-il eu des biens appartenant au gouvernement fédéral emmagasinés dans les entrepôts de la *T. Eaton Company* à Saskatoon-Ouest?

2. Dans le cas de l'affirmative, s'agit-il de matériel de guerre de surplus *a*) de la première grande guerre, *b*) de la deuxième grande guerre?

3. Y a-t-il autre chose que du matériel de guerre entreposé à cet endroit à titre de biens du gouvernement?

4. Y a-t-on entreposé *a*) des vêtements, *b*) des chaussures, *c*) des outils, *d*) de la literie?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité de chaque catégorie ci-haut énumérée y est entreposée?

6. Quelle quantité d'autre matériel y est entreposée?

7. Combien y en a-t-il de wagons en tout?

8. Combien de pieds carrés occupe le matériel qui est la propriété du gouvernement?

9. Le contrat d'entreposage prévoit-il la protection contre la vermine et les mites?

10. Le gouvernement paie-t-il des frais d'entreposage relativement à ce matériel?

11. Dans le cas de l'affirmative, *a*) combien par mois, *b*) à qui?

12. Depuis combien de temps le gouvernement a-t-il payé ces frais d'entreposage?

13. Quelle disposition est à prendre le gouvernement relativement à l'aliénation finale de ces biens?

Par M. MacInnis—1. Quels sont les règlements à l'égard des objecteurs de conscience jouissant d'un sursis en dehors des camps?

2. A quelles conditions permet-on aux hommes actuellement détenus dans les camps de service alternatif de quitter ces camps?

3. Impose-t-on des restrictions semblables *a*) aux criminels libérés conditionnellement du pénitencier; *b*) aux personnes libérées de l'armée coupables de désertion; *c*) aux personnes à tendances fascistes ou nazistes qui ont été internées au cours de la guerre et ont subséquemment obtenu leur libération?

4. Combien des objecteurs de conscience jouissant de sursis s'adonnaient à l'agriculture lors de leur première inscription?

5. Combien d'entre eux sont de retour sur les mêmes fermes?

6. Combien d'ouvriers du service alternatif, autres que les ouvriers agricoles, *a*) versent des contributions à la Société de la Croix-rouge, *b*) n'en versent aucune?

7. Dans quel but maintient-on sous le régime des règlements du service alternatif les objecteurs de conscience jouissant de sursis et ne s'adonnant pas à l'agriculture et qui ne versent aucune contribution à la Société de la Croix-rouge?

8. Quelle a été la somme totale versée à la Société de la Croix-Rouge par les objecteurs de conscience jouissant de sursis au cours du mois d'avril 1946?

9. La Société de la Croix-rouge a-t-elle demandé au gouvernement de mettre à sa disposition les fonds provenant du revenu des objecteurs de conscience jouissant de sursis?

Par M. MacInnis—1. Quelle proportion de la production d'acier en lingots est actuellement vendue par les trois producteurs de ces produits de base au Canada?

2. Quelle est, par tonne, l'augmentation actuelle de prix autorisée pour les diverses catégories d'acier produit par les trois producteurs de ces produits de base?

3. Quel est le coût actuel de production d'une tonne d'acier en lingots dans chacune des usines de ces trois producteurs?

4. Quelle est la proportion des tonnes d'acier en lingots servant à la fabrication des divers produits de l'acier de chacune des trois compagnies?

5. En se basant sur les chiffres de la production de 1945, quelle est la valeur estimative au comptant que ces trois producteurs de l'acier retirent des récentes augmentations de prix autorisées par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

6. L'augmentation de prix de $5.00 la tonne s'applique-t-elle au fer en gueuse?

7. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la proportion de fer en gueuse que vend chacune des trois compagnies, et quelle proportion chacune des trois compagnies utilise-t-elle pour sa propre exploitation?

Par M. Black (*Cumberland*)—Quels services légaux ont été rendus par M. J. H. Power, C.R., de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, depuis 1939, et quels comptes ont été produits pour ces services et quels paiements ont été effectués dans chaque cas pour le compte *a*) du ministère de la Justice, *b*) du ministère des Munitions et approvisionnements, *c*) du ministère de la Défense nationale, *d*) de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

Par M. Bentley—1. Quel était le nombre des officiers des forces permanentes attachés aux services militaires le 1er septembre 1939?

2. Combien ont subi un examen médical au moment où ils ont été affectés aux services militaires?

3. Combien d'officiers des forces permanentes ont été licenciés depuis le 1er septembre 1945?

4. Combien ont subi l'examen médical lors de leur libération?

5. Combien de cas d'abaissement de statut médical en est-il résulté?

6. Combien de ceux qui ont été licenciés depuis le 1er septembre 1945 reçoivent une pension d'invalidité de même qu'une pension de retraite des services?

7. Parmi ceux qui ont été licenciés depuis le 1er septembre 1945 et reçoivent des pensions de retraite des services, combien se sont vus octroyer le droit à une pension d'invalidité par la commission des pensions?

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte immédiatement le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et comme cette motion est mise aux voix;

M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*) propose en amendement, appuyé par M. Smith (*Calgary-Ouest*):

Que l'on retranche tous les mots à partir de "Que" jusqu'à la fin de la motion et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre regrette:

(1) Que le budget ne prévoit pas de réductions d'impôt au cours de l'année civile 1946;
(2) Que le budget ne fournit aucun indice d'une tentative sérieuse de supprimer l'extravagance ou de pratiquer l'économie dans le coût du gouvernement;
(3) Que la politique du gouvernement décourage la production dont on a un si urgent besoin."

Et un débat s'élevant;

M. MacInnis propose en amendement audit projet d'amendement, appuyé par M. Wright:

Que l'on retranche de l'amendement tous les mots placés après "l'année civile 1946", et qu'on les remplace par les suivants:
"en haussant suffisamment les exemptions sur les revenus de moindre importance;
(2) Que le budget néglige d'avoir recours au placement de fonds publics en vue de faire disparaître l'écart entre le placement anticipé de provenance privée et le placement national total requis pour assurer un revenu national élevé et un plein embauchage;
(3) Que le budget néglige dans sa nouvelle offre aux provinces de faire place aux mesures de sécurité sociale susceptibles de produire un niveau raisonnable de sécurité économique pour tous les Canadiens;
(4) Que le budget néglige dans ses propositions d'impôts de reconnaître le principe que les sociétés coopératives sont des institutions sans but lucratif."

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Blackmore.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 48 du soir jusqu'à trois heures demain après-midi.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 9 JUILLET 1946

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 254, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Violet Louise Stargratt Burton".

Bill No 255, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Louise Mitchell Meyer".

Bill No 256, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donald Dale Carr-Harris".

Bill No 257, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Ernest Hubert George Colnaghi Williams Waterfield".

Bill No 258, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gratia Lauzon Rousseau".

Bill No 259, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Olive Byers Manley".

Bill No 260, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Gertrude Horder Fournier".

Bill No 261, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Patricia Byrne Côté".

Bill No 262, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Adelaide Grace Vennor O'Toole".

Bill No 263, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Doris Howard Clark".

Bill No 264, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Agnes Stuart Colt".

Bill No 265, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Gosselin Charbonneau".

Bill No 266, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Cleveland Smith des Baillets".

Bill No 267, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Winnifred Dunlop Starkey".

Bill No 268, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis John Stone".

Bill No 269, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary McCallum McNamara".

Bill No 270, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Helen Shute Main".

Bill No 271, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Simonne Robert Turgeon".

Bill No 272, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Cotapschi".

Bill No 273, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Young Rivard".

Bill No 274, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Michelle Ahern de Brabant".

Bill No 275, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ethelwyn Marshall Ross".

Bill No 276, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Ernest Smith".

Bill No 277, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleora Elizabeth Doyle Mastine".

Bill No 278, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Carr Johnstone".

Bill No 279, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Yvette Breton Philips".

Bill No 280, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Laing Robertson MacNab".

Bill No 281, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Goldsmith Glick".

Bill No 282, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Alexandra Oughtred Scott".

Bill No 283, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Horatio Baldwin".

Bill No 284, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Slobodzian".

Bill No 285, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Charles McKerness".

Bill No 286, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Anderson Lobb".

Bill No 287, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne Rachel Mayer Richard".

Bill No 288, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Izbitsky Abracen".

Bill No 289, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Margaret Price Garvie".

Bill No 290, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Shoob Natovitch".

Bill No 291, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madge Aileen Hunter Parker".

Bill No 292, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Yaroslava Lytwyn Pendiuk".

Bill No 293, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Wallace Argall".

Bill No 294, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Norma Wickens Baker".

Bill No 295, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Emily Rogers Thoms".

Bill No 296, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Grégoire Girard".

Bill No 297, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Maxwell Cleghorn Pope".

Bill No 298, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Charlotte Arsenault Leonard".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, et sur lesquelles sont basés lesdits bills, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le quinzième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un bill concernant les prêts aux anciens combattants pour les aider à s'établir dans les affaires ou dans des professions. Un avant-projet du bill proposé par votre comité est annexé au présent rapport.

Votre comité recommande de plus qu'une aide analogue à celle qui est recommandée pour les anciens combattants soit également prévue à l'égard des marins de la marine marchande.

AVANT-PROJET

Loi concernant des prêts aux anciens combattants pour les aider à s'établir dans les affaires ou des professions.

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.*

2. Dans la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "banque" signifie une banque constituée en corporation par ou selon la *Loi des banques;*

b) "entreprise" ou "affaire" comprend un commerce, une industrie ou une profession;

c) "Ministre" désigne le ministre des Finances;

d) "prescrit" signifie prescrit par règlement;

e) "achat d'une entreprise" comprend l'achat d'un intérêt dans une entreprise existante et l'avance de capitaux pour une nouvelle entreprise, si l'affaire doit constituer l'occupation principale de l'ancien combattant et s'il a l'intention d'y participer activement;

f) "règlements" signifie les règlements édictés sous le régime de la présente loi;

g) "ancien combattant" désigne une personne résidant et domiciliée au Canada qui a reçu ou a droit de recevoir une gratification en vertu de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre* et qui n'a pas choisi de prendre les avantages prévus par la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.*

3. Sous réserve des dispositions de la présente loi, le Ministre doit payer à une banque le montant de la perte qu'elle a subie par suite d'un prêt consenti à un ancien combattant,

a) Si le prêt a été consenti en conformité d'une demande, sous la forme prescrite, signée par l'ancien combattant et indiquant la fin à laquelle le produit du prêt devait être employé;
b) Si la demande déclarait que l'ancien combattant avait besoin du prêt pour un ou plusieurs des objets suivants:
   (i) l'achat ou la réparation d'outils, d'instruments ou de matériel pour son entreprise;
   (ii) l'achat d'une entreprise;
   (iii) tel but relatif à l'établissement ou expansion de son entreprise qui peut être prescrit;
c) Si un fonctionnaire responsable de la banque a certifié qu'il a examiné et vérifié la demande de prêt avec le soin que la banque exige de lui dans la conduite des opérations ordinaires de cette dernière;
d) Si le principal du prêt, avec le montant de tout prêt antérieurement demandé par l'ancien combattant et approuvé sous le régime de la présente loi, et révélé dans sa demande, ou dont la banque avait connaissance, n'excédait pas la somme de trois mille dollars;
e) Si le montant du prêt n'excédait pas les deux tiers de la dépense totale projetée par l'ancien combattant pour l'objet énoncé dans la demande;
f) Si, d'après ses termes, le prêt était remboursable intégralement en dix ans au plus;
g) Si le taux d'intérêt du prêt n'a pas excédé un intérêt simple de cinq pour cent l'an tant que l'ancien combattant n'était pas en défaut;
h) Si nuls honoraires, frais de service ou rétribution de quelque sorte autres que l'intérêt, sauf les frais d'assurance que peuvent autoriser les règlements, n'étaient, aux termes du prêt, payables à la banque relativement à celui-ci, tant que l'ancien combattant n'était pas en défaut;
i) Si la demande de prêt a été approuvée par le ministre des Affaires des anciens combattants ou en son nom avant l'octroi du prêt, cette approbation constituant une preuve décisive que l'auteur de la demande de prêt est un ancien combattant;
j) Si le remboursement du prêt était garanti de la manière prescrite; et
k) Si le prêt a été consenti à telles conditions et d'après tels termes qui peuvent être prescrits, outre ceux qui sont spécifiés dans les alinéas précédents.

4. Le Ministre n'est pas tenu, selon la présente loi, d'effectuer un paiement à une banque en ce qui concerne une perte par elle subie du fait d'un prêt sous le régime de cette loi

a) consenti plus de cinq ans après l'entrée en vigueur de ladite loi; ou
b) consenti postérieurement à une date et époque arrivant au plus tôt deux semaines après que le Ministre a envoyé au siège social de la banque, par télégramme ou poste recommandée, un avis déclarant
   (i) que le principal global de ces prêts consentis par toutes les banques a atteint vingt-cinq millions de dollars, ou
   (ii) que, sur l'approbation du gouverneur en conseil, l'octroi de nouveaux prêts sous le régime de la présente loi doit prendre fin,

mais les dispositions du présent article ne dégagent pas le Ministre d'une responsabilité que lui impose la présente loi quant à un prêt antérieurement consenti par la banque.

5. Le Ministre n'est pas tenu, sous le régime de la présente loi, de payer à une banque un montant total excédant vingt-cinq pour cent du principal global des prêts consentis par ladite banque, en vertu de cette loi, jusqu'à un million de dollars inclusivement, plus quinze pour cent de ce principal global qui dépasse un million de dollars.

6. (1) Le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du ministre des Affaires des anciens combattants et du ministre des Finances, établir des règlements

a) Prescrivant une formule de demande pour les prêts;

b) Prescrivant la garantie, s'il en est, que la banque doit prendre pour le remboursement de tout prêt;

c) Prescrivant les conditions de remboursement et autres conditions, non incompatibles avec la présente loi, auxquelles lesdits prêts doivent être consentis;

d) Prescrivant les formules de billets et documents à employer relativement aux prêts ou en vue de l'application efficace de la présente loi;

e) Prescrivant qu'en cas de défaut effectif ou imminent dans le remboursement d'un prêt, la banque peut, nonobstant toute disposition de la présente loi (mais sous réserve de l'alinéa *g*) de l'article trois), avec l'approbation de l'emprunteur, modifier ou reviser l'une quelconque des conditions du prêt ou tout document connexe, et que cette modification ou revision n'acquittera pas la responsabilité du Ministre en l'espèce;

f) Déterminant, en cas de défaut dans le remboursement d'un prêt, les mesures juridiques ou autres que la banque doit prendre et la procédure à suivre pour le recouvrement du montant impayé du prêt, la disposition ou réalisation de toute garantie pour le remboursement du susdit, détenue par cette banque, et le taux d'intérêt à exiger sur les paiements arriérés;

g) Prescrivant la manière de déterminer le montant de la perte qu'une banque a subie par suite d'un prêt et la procédure que doit suivre une banque en présentant une réclamation pour une perte par elle subie à l'égard d'un prêt consenti en vertu de la présente loi;

h) Prescrivant les mesures qu'une banque doit prendre pour effectuer le recouvrement, au nom du Ministre, de tout prêt à l'égard duquel le Ministre a versé un paiement à la banque sous le régime de la présente loi, et prévoyant que si ladite banque omet de prendre ces mesures, le Ministre pourra recouvrer le montant dudit paiement;

i) Exigeant qu'une banque présente au Ministre des relevés périodiques portant sur les prêts qu'elle a consentis sous le régime de la présente loi;

j) Pourvoyant à toute autre matière jugée nécessaire ou opportune pour l'accomplissement des objets de la présente loi.

(2) Aucun règlement n'entrera en vigueur avant d'avoir été publié dans la *Gazette du Canada*, et, dans la suite, il deviendra exécutoire et aura la même vigueur et le même effet que s'il eût été édicté dans la présente loi.

7. (1) Nonobstant les dispositions de la *Loi des banques* ou de tout autre statut, si une banque fait un prêt sous le régime de la présente loi, à l'égard duquel elle est tenue, par règlement, de prendre une garantie sur des biens réels ou immobiliers, la banque peut, à l'époque où elle effectue le prêt, prendre comme garantie pour le remboursement dudit prêt et le paiement de l'intérêt y afférent,

a) un mortgage ou une hypothèque sur les biens réels ou immobiliers à l'égard desquels la totalité ou une partie du produit du prêt sera dépensée;

b) une cession des droits et intérêt d'un acheteur aux termes d'une convention de vente des biens réels ou immobiliers à l'égard desquels la totalité ou une partie du produit du prêt sera dépensée.

(2) Une banque possède et peut exercer, en ce qui concerne un mortgage, une hypothèque ou une cession consentie sous le régime du présent article et les biens réels ou immobiliers visés par les susdits, tous les droits et pouvoirs qu'elle aurait ou pourrait exercer si ce mortgage, cette hypothèque ou cette cession eût été prise par la banque sous forme de garantie supplémentaire prévue dans la *Loi des banques*.

8. (1) Quiconque, dans une demande de prêt sous le régime de la présente loi, fait une déclaration fausse concernant un détail essentiel ou affecte le produit de ce prêt à une fin autre que celle mentionnée dans sa demande, est coupable d'une infraction tombant sous le coup du présent article et encourt, sur déclaration sommaire de culpabilité, une amende d'au plus cinq cents dollars.

(2) Si une personne est déclarée coupable d'une infraction tombant sous le coup du présent article, il doit lui être imposé, en sus de toute amende ou de tout emprisonnement, une peine égale au montant non remboursé par elle du prêt qui lui a été consenti et à l'égard duquel cette infraction a été commise, avec intérêt jusqu'à la date du paiement de cette peine, et cette dernière doit être versée à la banque qui a effectué le prêt, ou si le Ministre a fait un paiement à la banque relativement audit prêt, cette peine doit être versée au Receveur général du Canada, et ce paiement à la banque ou au Receveur général acquitte la responsabilité de cette personne quant au remboursement du prêt.

9. (1) Lorsque le Ministre effectue un paiement à une banque sous le régime de la présente loi, à l'égard de toute perte subie par la banque en conséquence d'un prêt prévu par cette loi, la banque doit signer un reçu en faveur du Ministre, dans la forme prescrite, et celui-ci est alors subrogé dans et à tous les droits de la banque concernant ce prêt, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, tous les droits et pouvoirs de la banque à l'égard du prêt, de tout jugement en l'espèce obtenu par la banque et de toute garantie prise par cette dernière pour le remboursement dudit prêt, sont dès lors attribués au Ministre, pour le compte de Sa Majesté; et le Ministre est autorisé à exercer tous les droits, pouvoirs et privilèges que la banque possédait ou pourrait exercer concernant le prêt, le jugement ou la garantie ci-dessus, et à intenter ou continuer toute action ou poursuite en l'espèce, et à signer tous documents nécessaires sous forme de désistement, transfert, vente ou cession des susdits, ou de quelque manière en opérer la réalisation.

(2) Tout document censé être un reçu en la forme prescrite et censé signé au nom de la banque, constitue une preuve du paiement versé par le Ministre à la banque sous le régime de la présente loi, en ce qui concerne le prêt y mentionné, ainsi que de la signature de ce document au nom de la banque.

10. Le Ministre peut, à même les deniers non attribués du Fonds du revenu consolidé, acquitter tout montant payable à une banque sous le régime de la présente loi, et le Ministre ainsi que celui des Affaires des anciens combattants peuvent payer tout montant nécessaire pour subvenir aux frais occasionnés par l'application de ladite loi, à même les deniers attribués par le Parlement à cette fin.

11. Le Ministre doit, chaque année, préparer un rapport sur l'application de la présente loi durant l'année civile précédente, et ce rapport doit être présenté

sans délai au Parlement, avec tous règlements édictés sous le régime de la présente loi, ou, si le Parlement n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante.

12. La présente loi entrera en vigueur à une date que le gouverneur en conseil fixera par proclamation.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le seizième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un projet de loi concernant les anciens combattants des forces alliées du Canada. Un avant-projet du bill proposé par votre comité est annexé au présent rapport.

AVANT-PROJET

Loi concernant les anciens combattants des forces alliées au Canada

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur les prestations aux anciens combattants alliés.*

2. Dans la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "ancien combattant allié" signifie une personne qui, après le dix septembre 1939, a servi dans les forces armées de l'une des nations alliées à Sa Majesté en opérations actives contre l'ennemi, pendant la guerre, et qui, à l'époque de son enrôlement dans ces forces, était domiciliée au Canada;

b) "ennemi" désigne l'Allemagne et le Japon ainsi que les autres nations associées avec ces pays dans la guerre;

c) "Ministre" désigne le ministre des Affaires des anciens combattants;

d) "guerre" signifie la guerre commencée le dix septembre 1939.

3. Sous réserve des dispositions de la présente loi, tout ancien combattant allié qui, dans les deux années qui suivent la date de sa libération du service ou le huit mai 1945, selon l'époque postérieure, se trouve domicilié et réside au Canada, est censé avoir servi dans les forces de Sa Majesté autres que les forces canadiennes, aux fins de la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants*, de la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants*, et de la *Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants*, et du fait d'un tel service est admis à tous les droits, privilèges et prestations prévus dans ces lois, sous réserve des conditions qui y sont contenues.

4. Sous réserve des dispositions de la présente loi, tout ancien combattant allié qui, dans les deux années de la date de sa libération du service ou le huit mai 1945, selon l'époque postérieure, se trouve domicilié et réside au Canada ou décède pendant son service, est censé avoir servi dans les forces de Sa Majesté autres que celles levées au Canada aux fins de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre*, et du fait d'un tel service est admis à tous les droits, privilèges et prestations prévus dans ladite loi, sous réserve des conditions qui y sont contenues, à l'exception de celles stipulées à l'article quatre et au paragraphe trois de l'article dix-sept de ladite loi.

5. (1) Lorsqu'un ancien combattant allié, après avoir établi son domicile au Canada dans les deux années qui suivent la date de sa libération ou le huit

mai 1945, selon l'époque postérieure, décède avant d'avoir reçu en entier les droits, privilèges et prestations auxquels il peut avoir été admis en vertu de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre*, et laisse une veuve, cette dernière, si elle réside au Canada et si l'ancien combattant subvenait à ses besoins lors de son décès, est admise, si elle ne s'est pas remariée et sous réserve des dispositions de ladite loi, à recevoir les droits, privilèges et prestations, ou le reliquat de ceux-ci, que l'ancien combattant n'a pas reçus.

(2) Lorsqu'un ancien combattant allié décède pendant son service, laissant une veuve mariée à lui à l'époque où il s'est engagé dans lesdites forces, et que cette veuve ne s'est pas remariée et qu'elle était domiciliée et résidait au Canada au cours des deux années qui ont suivi son décès ou le huit mai 1945, selon l'époque postérieure, et est ainsi domicilée et réside au Canada au moment de faire sa demande, cette veuve est admise à recevoir les droits, privilèges et prestations prévue à la Partie I de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre*, auxquels l'ancien combattant allié aurait eu droit lors de son décès.

(3) Lorsque personne n'est apte, aux termes des deux précédents paragraphes du présent article, à recevoir les droits, privilèges et prestations auxquels l'ancien combattant décédé était admis de son vivant et que cet ancien combattant laisse une mère résidant au Canada qui, de l'avis du ministre ou de telle personne que ce dernier peut désigner, était entièrement à la charge de l'ancien combattant immédiatement avant son décès, cette mère est admise aux droits, privilèges et prestations, ou au reliquat de ceux-ci, que l'ancien combattant n'a pas reçus.

(4) Lorsqu'une veuve ou une mère apte à recevoir les droits, privilèges et prestations à l'égard d'un ancien combattant, conformément au présent article, décède avant de recevoir ces droits, privilèges et prestations, ceux-ci, ou la partie qui n'en a pas été accordée ou payée, ne sont pas transmis aux héritiers de la veuve ou de la mère, selon le cas, mais cessent d'exister dès le décès de la personne ainsi admissible.

6. Lorsque des droits, privilèges et prestations de même nature que ceux prévus à la présente loi sont, lors de la demande, mis à la disposition de tout ancien combattant allié domicilié au Canada ou à son égard, par le gouvernement d'une nation avec les forces armées de laquelle l'ancien combattant a servi, le Ministre doit déduire la valeur de ces droits, privilèges et prestations de ceux mis à la disposition de l'ancien combattant par la présente loi, à moins que des accords n'aient été conclus avec ledit gouvernement pour le remboursement au Canada du coût, non compris les frais administratifs, de l'octroi à cet ancien combattant allié, à sa veuve ou à sa mère, des droits, privilèges et prestations mis à sa disposition ou le concernant par ledit gouvernement, et que ces accords n'aient été approuvés par le gouverneur en conseil.

7. (1) Le Ministre peut conclure des accords avec le gouvernement d'une nation avec les forces armées de laquelle un ancien combattant allié a servi, afin d'assurer, dans la mesure du possible, un traitement réciproque par cette nation aux anciens membres des forces canadiennes de Sa Majesté résidant à l'intérieur des territoires de ladite nation.

(2) Le Ministre peut conclure, avec le gouvernement d'une nation auprès des forces armées de laquelle un ancien combattant allié a servi des accords en vertu desquels les facilités administratives du ministère des Affaires des anciens combattants ou de tout autre organisme placé sous l'autorité administrative du Ministre peuvent être mises, sans frais, à la disposition de ce gouvernement pour la réalisation de tout plan de ce gouvernement en vue de la réadaptation d'un ancien combattant allié.

8. Le gouverneur en conseil peut établir les règles et règlements nécessaires ou opportuns pour donner effet aux dispositions de la présente loi.

9. Est révoqué l'arrêté en conseil C.P. 7516 du 22 janvier 1946.

10. La présente loi est censée être entrée en vigueur le vingt-deux janvier 1946.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Gauthier (*Nipissing*), remplace celui de M. McIlraith comme membre du comité permanent de la Banque et du commerce.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nombre approximatif de milles de la route Trans-Canada relevant de la juridiction du gouvernement fédéral, et quel en est le nombre de milles dans chacune des provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique?

2. Combien y a-t-il de milles inachevés de cette route dans les provinces *a*) d'Ontario, *b*) du Manitoba et *c*) de la Colombie-Britannique?

3. Quelle est la somme estimative dépensée jusqu'à date par le gouvernement fédéral pour cette route?

4. Quelle est la somme estimative requise pour terminer cette route, *a*) pour en construire les autres parties, *b*) pour réparer et ouvrir à la circulation ces parties que l'on a laissé détériorer?

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 252 (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la loi des aliments et des drogues".—M. *Claxton.*

M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur la réadaptation des anciens combattants afin d'autoriser le ministre à octroyer aux universités, avec l'approbation du gouverneur en conseil, des sommes supplémentaires à celles accordées par la loi en vue d'aider ces universités à subvenir aux dépenses occasionnées par la formation des anciens combattants.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin d'accorder des droits, privilèges et prestations aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale domiciliés au Canada lors de leur enrôlement dans les forces des nations alliées, ou à leur égard, et aux veuves et mères des anciens combattants qui sont morts au cours de leur service ou subséquemment, mais avant d'avoir totalement reçu ces droits, privilèges et prestations.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des pensions en vue de prescrire l'extension de paiements de pensions aux anciens combattants et aux personnes à leur charge suivant les dispositions y énoncées, afin de pourvoir à la réorganisation de la Commission et aux traitements et aux fonctions du président, du vice-président et des autres membres de la Commission et, d'une façon générale, en vue d'étendre la portée et l'application de la loi.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Chevrier propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi permettant au gouverneur en conseil d'autoriser la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à construire une ligne de chemin de fer de Barraute aux Chutes Kiask, sur la rivière Bell, dans la province de Québec, sur un parcours approximatif de 55 milles, au coût estimatif de $4,125,000 et suivant une dépense estimative de $75,000 par mille. Le projet de loi prescrira l'émission, par la Compagnie, de valeurs qui peuvent être garanties par le gouvernement à l'égard des frais de construction. Afin de permettre à la Compagnie de procéder immédiatement à la construction, des prêts temporaires peuvent être consentis à la Compagnie, à même le Fonds du revenu consolidé, assujettis aux termes et conditions que peut déterminer le gouverneur en conseil et garantis par des valeurs de la Compagnie.

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(Appel des ordres pour les bills privés et publics en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement)

(Bills privés)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et transmis pour étude à leurs comités respectifs, comme suit:

Au *comité permanent des Bills privés:*

Bill No 244, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les Vétérans de l'armée et de la marine au Canada".

Au *comité permanent de la Banque et du commerce:*

Bill No 246, (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Indemnity Company*".

Bill No 247, (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Fire Insurance Company*".

Au *comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes:*

Bill No 248, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Ross (*Souris*).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 10 JUILLET 1946

PRIÈRES.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1946,—Etat montrant:—1. Des quelque 22,000 ressortissants japonais qui ont été déplacés des régions côtières de la Colombie-Britannique, à la suite de l'attaque du Japon contre Pearl Harbour, combien résident encore dans la province de la Colombie-Britannique?

2. Combien de ressortissants japonais résident actuellement dans chacune des huit autres provinces?

3. Accorde-t-on quelque aide financière aux ressortissants japonais afin de leur permettre de s'établir dans les autres provinces?

4. Dans l'affirmative, quelles sommes totales ont été dépensées à cette fin jusqu'à l'heure actuelle?

5. Quelle aide individuelle accorde-t-on et pour quelle fin spécifique accorde-t-on de l'aide?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 mai 1946,—Etat montrant:—1. Les membres du corps civil des pompiers canadiens ont-ils à payer l'impôt sur le revenu sur la solde qu'ils ont reçue pendant leur activité de service outre-mer?

2. Quelque partie de cette taxe a-t-elle été déduite à la source lorsque cette solde leur était payée?

3. Sinon, pourquoi n'y a-t-il pas eu déduction à la source?

4. Des membres du corps des pompiers paient-ils actuellement de l'impôt sur le revenu sur ces salaires ou cette solde?

M. Chevrier, du consentement de la Chambre, présente le Bill No 299, Loi concernant les commissaires du havre de Toronto, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 254, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Violet Louise Stargratt Burton".—M. *MacLean*.

Bill No 255, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Louise Mitchell Meyer".—M. *Maybank*.

Bill No 256, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donald Dale Carr-Harris".—M. *Maybank*.

Bill No 257, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Ernest Hubert George Colnaghi Williams Waterfield".—M. *Maybank*.

Bill No 258, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gratia Lauzon Rousseau".—M. *Maybank*.

Bill No 259, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Olive Byers Manley".—M. *Boucher*.

Bill No 260, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Gertrude Horder Fournier".—M. *Maybank*.

Bill No 261, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Patricia Byrne Côté".—M. *Maybank*.

Bill No 262, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Adelaide Grace Vennor O'Toole".—M. *Maybank*.

Bill No 263, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Doris Howard Clark".—M. *Maybank*.

Bill No 264, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Agnes Stuart Colt".—M. *Maybank*.

Bill No 265, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Gosselin Charbonneau".—M. *Maybank*.

Bill No 266, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Cleveland Smith des Baillets".—M. *MacLean*.

Bill No 267, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Winnifred Dunlop Starkey".—M. *Stuart* (Charlotte).

Bill No 268, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis John Stone".—M. *Maybank*.

Bill No 269, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary McCallum McNamara".—M. *Stuart* (Charlotte).

Bill No 270, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Helen Shute Main".—M. *MacLean*.

Bill No 271, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Simonne Robert Turgeon".—M. *Boucher*.

Bill No 272, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Cotapschi".—M. *Maybank*.

Bill No 273, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Young Rivard".—M. *Maybank*.

Bill No 274, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Michelle Ahern de Brabant".—M. *Maybank*.

Bill No 275, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ethelwyn Marshall Ross".—M. *Maybank*.

Bill No 276, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Ernest Smith".—M. *Baker*.

Bill No 277, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleora Elizabeth Doyle Mastine".—M. *Senn*.

Bill No 278, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Carr Johnstone".—M. *Emmerson*.

Bill No 279, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Yvette Breton Philips".—M. *MacLean*.

Bill No 280, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Laing Robertson MacNab".—M. *Maybank.*

Bill No 281, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Goldsmith Glick".—M. *Maybank.*

Bill No 282, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Alexandra Oughtred Scott".—M. *Maybank.*

Bill No 283, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Horatio Baldwin".—*M. Maybank.*

Bill No 284, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Slobodzian".—M. *MacLean.*

Bill No 285, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Charles McKerness".—M. *MacLean.*

Bill No 286, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Anderson Lobb".—M. *Maybank.*

Bill No 287, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne-Rachel Mayer Richard".—M. *MacLean.*

Bill No 288, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Izbitsky Abracen".—M. *Maybank.*

Bill No 289, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Margaret Price Garvie".—M. *Baker.*

Bill No 290, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Shoob Natovitch".—M. *Casselman.*

Bill No 291, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madge Aileen Hunter Parker".—M. *Maybank.*

Bill No 292, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Yaroslava Lytwyn Pendiuk".—M. *Maybank.*

Bill No 293, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Wallace Argall".—M. *Baker.*

Bill No 294, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Norma Wickens Baker".—M. *Maybank.*

Bill No 295, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Emily Rogers Thoms".—M. *Maybank.*

Bill No 296, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Grégoire Girard".—M. *MacLean.*

Bill No 297, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Maxwell Cleghorn Pope".—M. *MacLean.*

Bill No 298, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Charlotte Arsenault Leonard".—M. *MacLean.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fleming—1. Par mois, à compter du 1er juillet 1945, combien de permis pour la vente au détail du bois de construction ont été émis sous l'autorité de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre à des personnes ou corporations ne détenant pas antérieurement de ces permis?

2. Quels sont les noms et adresses de ces détenteurs de permis?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Thatcher—1. Le gouvernement a-t-il récemment reçu une requête du gouvernement de la Saskatchewan ou du conseil de ville de Moose-Jaw demandant d'utiliser le vieil aérodrome No 32 pour des fins de logement?

2. A-t-on récemment logé dans cet ancien aérodrome des Japonais ou des citoyens canadiens d'origine japonaise?

3. Le cas échéant, combien?

4. Pendant combien de temps resteront-ils à Moose-Jaw?

5. Comment ces personnes sont-elles embauchées?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Fraser—Etat indiquant ce qu'a coûté à la Commission d'information en temps de guerre et au Service canadien de l'information, *a*) en 1945, *b*) en 1946, la préparation, l'impression, la distribution et l'expédition postale de chacune des publications suivantes, à savoir:

a) 1945

Quotidiennes:

Airmail Bulletin

Hebdomadaires:

Facts and Figures
Faits et chiffres
Features for Dailies
Pour la page Féminine
Field Reports
Home Front Bulletin
Radio Service
Communiqué de la Radio
Weekly Press Service
Communiqué hebdomadaire
Weekly Press Survey

Bimensuelles:

Canadian Foreign Language Press Survey
Nouvelles catholiques
Wartime Clips
Nouvelles de guerre

Mensuelles:

Canada at War
Canada en guerre
Canadian Churches and the War
Consumer Facts
Information aux consommateurs
Field Reports—monthly summary
Forum Findings
Labour Facts
Labour Facts—U.S. Edition
Labour Facts—overseas edition
Communiqué ouvrier
Labour Press Survey
Recent Poll Releases
Wallnews
Pour Vous

Diverses:

Canada at War—(en espagnol)
Canada and Civil Aviation
Communiqué—(semi-hebdomadaire)
Graphic Sheet Series
Postwar Planning
Renseignements sur les projets d'après-guerre
Reference papers
Pages documentaires
United Nations Charter
Charte des nations unies
Your Neighbour, Canada

Emises en 1945 pour le ministère de la Défense nationale (Renseignements aux forces armées) au pays et outre-mer:

Bimensuelles:

Canadian Affairs
Affaires Canadiennes
Civvy Street News
Tenue de ville

Mensuelles:

Canada Digest
Canadian Affairs Pictorial
Panneau affaires canadiennes

Diverses:

Looking Ahead Series
Notre vie de demain
Welcome to War Brides

b) 1946

Quotidiennes:

Airmail Bulletin
Airmail Bulletin—(en espagnol)

Hebdomadaires:

CIS Weekly
Press Survey

Mensuelle:

Recent Poll Releases

Diverses:

Canadian Cook Book for British Brides
Canada—Handbook for Mexican Book Fair
Reference Papers
Pages Documentaires

Publications émises par le Service canadien d'information, du 1er janvier au 31 mai 1946, pour le ministère de la Défense nationale (Renseignements aux forces armées) (La publication ayant cessé le 28 février 1946).

Bimensuelles:

Canadian Affairs
Affaires canadiennes

Mensuelles:

Canada Digest
Canadian Affairs Pictorial
Panneau affaires canadiennes

Diverses:

Looking Ahead
Notre vie de demain

M. Ilsley propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour autoriser la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à émettre des valeurs, dont le principal ne doit pas excéder $22,550,000, afin de procurer les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses effectuées ou les dettes de capital contractées pendant l'année civile 1946; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et les intérêts des valeurs que la Compagnie peut émettre pour la fin susdite; autoriser l'octroi, à ladite Compagnie, de prêts temporaires garantis par ces valeurs, et dont le principal ne doit pas dépasser $22,550,000, afin de permettre à ladite Compagnie de couvrir ces dépenses et cette dette; permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies dudit réseau national.

M. Ilsley, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de rendre applicables à certaines personnes désignées comme des "agents spéciaux", recrutées au Canada par les autorités du Royaume-Uni pour des missions spéciales, au cours de la deuxième guerre mondiale, les allocations et prestations accordées à l'ancien combattant sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, de la Loi sur l'assurance des anciens combattants, de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, de la Partie I de la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômge, de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, de la Loi du service civil, de la Loi des pensions, de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, de la Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils et de la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Boivin.

Par consentement, M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2901, approuvé le 10 juillet 1946: nomination de M. F. B. Kilbourn, de la ville de Montréal, P.Q., comme régisseur de l'*Algoma Steel Corporation Limited,* de la *Steel Company of Canada Limited* et de la *Dominion Steel and Coal Corporation Limited;* et aussi, nomination de certains sous-régisseurs à cette fin.

A six heures du soir, M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 11 JUILLET 1946

PRIÈRES.

M. Breithaupt, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément à un ordre de la Chambre du 5 avril 1946, votre comité a étudié le sujet du Bill No 3, intitulé Loi modifiant la Loi des chemins de fer, et a entendu des témoignages de la part du Commissaire en chef adjoint de la Commission des Transports du Canada, de la part de représentants des chemins de fer, et de membres de divers syndicats d'employés de chemins de fer.

Votre comité est avisé que la Commission des Transports est à étudier certain nombre de modifications à la Loi des chemins de fer. Il recommande, en conséquence, de prier ladite commission de vouloir bien juger à propos d'incorporer, dans un article de la Loi des chemins de fer, des dispositions qui répondront mieux aux besoins de la situation que le texte du Bill No 3, intitulé Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages.

(*Pour la copie des procès verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 2 des Journaux.*)

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 11 avril,—Etat montrant:—1. Quel était, à la date du 31 mars 1946, le nombre total des employés du gouvernement du Canada, y compris les employés des commissions et offices nommés en vertu de l'autorité fédérale?

2. Quel est le montant total des traitements, salaires et allocations payés à ces employés en mars 1946?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quel a été le coût total des commissions royales fédérales nommées depuis septembre 1939?

2. Quelles commissions a-t-on nommées et quel en a été le coût total dans chaque cas?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quelle quantité de pommes a été exportée du Canada au cours de chaque année de 1939 à 1945 inclusivement?

2. A quel prix ont-elles été vendues?

3. Quel prix a-t-on payé aux producteurs?

4. A combien s'élevaient les subventions payées sur les pommes exportées?

M. Gardiner, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 6 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des inspecteurs sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qui ont travaillé dans le district électoral de Battle-River, Alberta, en 1945?

2. Combien de rapports ont été présentés par chacun?

3. Quel était le traitement et les frais payés à chacun?

4. Combien d'inspecteurs ont travaillé dans ce district électoral au cours de 1946?

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le nom de la compagnie qui construit des maisons d'anciens combattants, sur le terrain situé sur la route No 2, près de Bowmanville, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Si la compagnie a été constituée en corporation, quels sont les noms des administrateurs et hauts fonctionnaires de la compagnie?

3. S'il s'agit d'associés, quels sont ces derniers?

4. Sur quelle base ce contrat a-t-il été adjugé?

5. Combien de maisons est-on à construire à cet endroit?

6. Quand seront-elles terminées?

7. Quel en sera le prix de vente et en a-t-on déjà vendu quelqu'une?

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, pour les mois de mai et de juin 1946 en français, et pour le mois de juin 1946, en anglais, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2210 approuvé le 4 juin 1946: interdisant l'importation des filés, chaînes, tissus de laine, etc., sauf en vertu d'un permis.

Arrêté en conseil C.P. 2233 approuvé le 4 juin 1946: relâchant le "contrôle d'exportation" sur les envois destinés à certaines régions d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

Arrêté en conseil C.P. 2240 approuvé le 4 juin 1946: révoquant les règlements pour la concession des droits au pétrole et au gaz naturel appartenant à la Couronne dans les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, édictés sous l'empire de la Loi des terres fédérales et de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 43/2277 approuvé le 5 juin 1946: prolongeant le délai durant lequel Thomas George Sewell peut décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 157/2277 approuvé le 5 juin 1946: autorisant l'importation d'aéronefs usagés par la *Northern Wings Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 2326 approuvé le 7 juin 1946: abrogeant certains arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2358 approuvé le 11 juin 1946: révoquant C.P. 82/2705 concernant l'impôt sur le revenu de certains membres des forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 11/2384 approuvé le 12 juin 1946: portant sur le "droit de préférence accordé aux anciens combattants" dans les nominations au service civil.

Arrêté en conseil C.P. 22/2384 approuvé le 12 juin 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 128/2384 approuvé le 12 juin 1946: autorisant l'importation d'aéronefs usagés par la *Canadair Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 2406 approuvé le 14 juin 1946: révoquant C.P. 4751 du 12 septembre 1940, concernant les marins récalcitrants.

Arrêté en conseil C.P. 2407 approuvé le 14 juin 1946: révoquant C.P. 1368 du 6 mars 1945—Prolongation d'engagement de service—Personnel naval.

Arrêté en conseil C.P. 2416 approuvé le 14 juin 1946: nommant Clifford A. L. Murchison, comme président alternatif du Conseil national du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2443 approuvé le 18 juin 1946: nommant le colonel M. W. Kynch à la charge de membre de la Commission d'inspection du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 2482 approuvé le 18 juin 1946: soustrayant au contrôle d'importation les fibres de Manille, de Java et de sisal.

Arrêté en conseil C.P. 2496 approuvé le 18 juin 1946: révoquant C.P. 4706 du 5 juin 1942, relatif aux commandes d'impressions exécutées en dehors de l'Imprimerie Nationale.

Arrêté en conseil C.P. 125/2502 approuvé le 19 juin 1946: autorisant l'importation d'aéronefs usagés par la *Inter Provincial Air Service Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 2546 approuvé le 25 juin 1946: révoquant C.P. 8226 du 26 octobre 1943 portant sur la préséance des unités de l'armée canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 2553 approuvé le 25 juin 1946: abrogeant la "Liste des personnes signalées".

Arrêté en conseil C.P. 2558 approuvé le 25 juin 1946: portant sur le règlement des demandes d'indemnités pour services de sauvetage rendus par des navires canadiens de Sa Majesté.

Arrêté en conseil C.P. 2583 approuvé le 25 juin 1946: acceptant la démission de M. le juge Archibald au poste de président du Conseil national du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2644 approuvé le 28 juin 1946: nommant W. Stanley Lee comme membre alternatif du Conseil régional du travail en temps de guerre pour la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil C.P. 34/2646 approuvé le 27 juin 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Ross (*St. Paul's*)—1. Quel est le personnel du service canadien d'information?

2. Où demeure chaque membre du personnel et quelle est l'occupation régulière de chacun?

3. Que reçoit chacun en traitement et rémunération?

4. De quelle façon est organisé le Service et quelles fonctions, s'il y a lieu, chacun des membres y remplit-il?

5. Y a-t-il un comité exécutif du Service et, dans le cas de l'affirmative, combien a-t-il tenu de séances en 1945?

6. Quels jours a-t-il siégé et combien de membres ont assisté à chaque séance?

7. Les séances sont-elles ouvertes au public?

8. D'autres personnes que les membres du comité exécutif ont-elles assisté aux séances et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces personnes et en quelles circonstances y ont-elles assisté?

Par M. Hatfield—1. Quelles quantités de maïs ont été importées au Canada pendant les années 1941, 1942, 1943, 1944, 1945 et 1946 jusqu'à date?

2. En provenance de quels pays?

3. Quelles subventions ont été payées chaque année pour ce maïs?

4. A quelles fins a servi ce maïs?

5. A-t-on offert des subventions aux producteurs canadiens de maïs afin de les amener à en augmenter la production?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Gariépy.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 12 JUILLET 1946

PRIÈRES.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le dix-septième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les dispositions de la Loi des allocations aux anciens combattants, de ses règlements d'exécution et des arrêtés en conseil modificateurs, et il a donné à ses conclusions la forme d'un avant-projet de loi concernant les allocations aux anciens combattants et aux personnes à leur charge, dont un exemplaire est annexé au présent rapport. Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter pareil projet de loi.

AVANT-PROJET

Loi concernant les allocations aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants.*

2. Dans la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "allocation" signifie une allocation prévue par la présente loi;

b) "requérant" signifie toute personne qui a soumis une demande d'allocation ou pour le compte de qui une demande d'allocation a été faite;

c) "Commission" signifie la Commission des allocations aux anciens combattants, établie par la présente loi;

d) "enfant" comprend un beau-fils, un enfant adoptif ou un enfant adopté (*foster child*) d'un ancien combattant;

e) "ministère" signifie le ministère des Affaires des anciens combattants;
f) "Ministre" signifie le ministre des Affaires des anciens combattants;
g) "orphelin" signifie un enfant d'un ancien combattant dont le père et la mère tous deux sont décédés;
h) "allocataire" ou "bénéficiaire" signifie toute personne à qui ou pour le compte de qui la Commission autorise le paiement d'une allocation;
i) "la guerre" signifie
  (i) la rébellion du Nord-Ouest de l'an mil huit cent quatre-vingt-cinq;
  (ii) la guerre sud-africaine, qui, pour les fins de la présente loi, est censée avoir commencé le 11 octobre 1899 et s'être terminée le 31 mai 1902;
  (iii) la première guerre mondiale, qui, pour les fins de la présente loi, est censée avoir commencé le 4 août 1914 et s'être terminée le 31 août 1921; ou
  (iv) la seconde guerre mondiale, qui a commencé en septembre 1939;
j) "théâtre réel de guerre" signifie:
  (i) dans le cas de la rébellion du Nord-Ouest, là où l'ancien combattant a servi;
  (ii) dans le cas de la guerre sud-africaine, la zone des opérations militaires en Afrique du Sud où les forces du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande furent engagées avant le 1er juin 1902;
  (iii) dans le cas de la première guerre mondiale,
    a) quant aux forces militaires ou aériennes, la zone des armées alliées sur les continents d'Europe, d'Asie ou d'Afrique ou en quelque lieu que ce soit où l'ancien combattant a été blessé ou a contracté une maladie directement par un acte hostile de l'ennemi;
    b) quant aux forces navales, la haute mer ou partout où il y a eu contact avec des forces hostiles de l'ennemi, ou partout où l'ancien combattant a été blessé ou a contracté une maladie directement par un acte hostile de l'ennemi;
  (iv) dans le cas de la seconde guerre mondiale, tout lieu en dehors de l'hémisphère occidental, tout lieu sur un navire de guerre de haute mer, ou tout lieu dans un aéronef en dehors du Canada et des Etats-Unis d'Amérique et de leurs eaux territoriales; pour les fins du présent sous-alinéa, l'expression "hémisphère occidental" s'entend des continents de l'Amérique du Nord et du Sud, des îles y adjacentes et de leurs eaux territoriales, y compris Terre-Neuve, les Bermudes et les Antilles, mais non compris le Groënland, l'Islande et les îles Aléoutiennes;
k) "veuve" signifie la veuve d'un ancien combattant.

3. (1) Est établie une Commission dénommée la Commission des allocations aux anciens combattants, laquelle, sous réserve du paragraphe quatre du présent article, se compose d'au moins trois et d'au plus cinq membres, nommés par le gouverneur en conseil. Toutefois, le gouverneur en conseil peut nommer, à titre de membres supplémentaires de la Commission, sans rémunération comme tels, le sous-ministre et, comme son remplaçant, le sous-ministre adjoint de même que toute autre personne qui n'est pas du personnel du ministère.

(2) Le gouverneur en conseil nomme un des membres président de la Commission.

(3) La personne qui occupe présentement le poste de président de la Commission et toutes celles qui détiennent un poste comme membre de la Commission continuent de remplir ces postes à titre amovible.

(4) Le gouverneur en conseil peut, de temps à autre, nommer au plus trois autres membres temporaires.

(5) Chaque membre temporaire est nommé pour une période d'au plus un an, mais à l'expiration de la durée de ses fonctions il peut être nommé de nouveau.

(6) Le président de la Commission surveille et dirige les actes et devoirs à accomplir par les autres membres, et il contrôle les fonctions du personnel que le ministère peut assigner à la Commission.

(7) Le président reçoit un traitement de huit mille dollars par année, et chacun des autres membres, y compris les membres temporaires, est rémunéré au taux de six mille cinq cents dollars par année.

(8) Deux membres de la Commission constituent un quorum.

(9) Chaque membre doit consacrer tout son temps à l'exercice de ses fonctions prévues par la présente loi, et ne doit accepter ni occuper aucun poste ou emploi que le gouverneur en conseil peut déclarer incompatible avec l'exercice de ses fonctions sous le régime de la présente loi.

(10) Lors de la retraite de tout membre de la Commission qui a exercé ses fonctions au sein de cette dernière

a) durant au moins vingt années, ou

b) durant au moins dix années, et

(i) qui a atteint l'âge de soixante-cinq ans, ou

(ii) est frappé d'incapacité physique ou mentale

et n'a pas droit à une pension de retraite aux termes de la *Loi de la pension du service civil*, le gouverneur en conseil peut lui accorder une pension viagère d'au plus un tiers du traitement auquel il avait droit en sa qualité de membre susdit.

(11) Sur l'avis de la Commission et avec l'approbation du gouverneur en conseil, le Ministre peut édicter des règlements sur le mode de paiement des allocations et la procédure à suivre dans les matières soumises à la Commission pour décision.

(12) Sous réserve des dispositions de la présente loi, la Commission jouit d'une autorité et de pouvoirs absolus et illimités ainsi que d'une juridiction exclusive pour étudier et décider toute question relative à l'attribution, l'augmentation, la diminution, la suspension ou l'annulation de toute allocation visée par la présente loi et au recouvrement de tout paiement en trop qui a pu être effectué.

PARTIE I

Allocations payables à un ancien combattant

4. Dans la présente partie, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression "ancien combattant" signifie

a) tout ancien membre de l'armée de campagne du Nord-Ouest qui a servi sur un théâtre réel de guerre au cours de la rébellion du Nord-Ouest;

b) tout ancien membre d'un contingent canadien qui a servi sur un théâtre réel de guerre au cours de la guerre sud-africaine, ou tout

ancien membre des forces de Sa Majesté, autres que les forces canadiennes, qui a servi sur un théâtre réel de guerre au cours de la guerre sud-africaine et était domicilié au Canada immédiatement avant le 11 octobre 1899, pourvu que dans l'un ou l'autre cas l'ancien membre soit débarqué en Afrique du Sud avant le 1er juin 1902;

c) tout ancien membre des forces canadiennes de Sa Majesté, qui a servi au cours de la première ou de la seconde guerre mondiale, sur un théâtre réel de guerre, ou qui reçoit une pension pour une blessure subie ou maladie aggravée pendant son service dans lesdites forces, ou qui, conformément aux dispositions de la *Loi des pensions,* a accepté un paiement final au lieu d'une pension annuelle relativement à une invalidité classée à cinq pour cent ou plus de l'invalidité totale;

d) tout ancien membre de l'une quelconque des forces de Sa Majesté, autres que les forces canadiennes, ou de l'une quelconque des forces de tout allié de Sa Majesté, qui était domicilié au Canada à la date de son engagement dans cette force pour les fins de la guerre et qui a servi au cours de ladite guerre sur un théâtre réel de guerre, ou qui reçoit une pension pour une blessure subie ou maladie aggravée pendant son service dans cette force, ou qui, relativement à une invalidité classée à plus de cinq pour cent de l'invalidité totale, a reçu, conformément aux lois sur les membres des forces dans lesquelles il a servi, un paiement final semblable ou analogue au paiement final autorisé par la *Loi des pensions.*

5. Sous réserve des dispositions de la présente loi, les allocations prévues par cette partie sont payables sur demande, avec l'approbation de la Commission, à

a) tout ancien combattant du sexe masculin qui a atteint l'âge de soixante ans,

b) tout ancien combattant du sexe féminin qui a atteint l'âge de cinquante-cinq ans,

c) tout ancien combattant qui, de l'avis de la Commission,
   (i) est en permanence inapte à l'emploi par suite d'invalidité physique ou mentale, ou
   (ii) est incapable et non susceptible de devenir capable de subvenir à ses besoins par suite de désavantages économiques alliés à une invalidité ou insuffisance mentale ou physique.

6. (1) L'allocation maximum payable en toute année à un ancien combattant célibataire ou à un ancien combattant veuf ou veuve, sans enfant, est de trois cent soixante-cinq dollars, moins le montant de tout revenu de l'allocataire en sus de cent vingt-cinq dollars par année.

(2) L'allocation maximum payable en toute année,

a) A un ancien combattant marié, est de sept cent trente dollars moins le montant global de tous revenus de cet ancien combattant et de son conjoint au delà de deux cent cinquante dollars par année;

b) A un ancien combattant veuf ou veuve avec un ou des enfants, est de sept cent trente dollars moins le montant de tout revenu de cet ancien combattant au delà de deux cent cinquante dollars par année.

PARTIE II

ALLOCATIONS PAYABLES AUX VEUVES ET AUX ORPHELINS

7. (1) La présente partie vise les veuves des anciens combattants, ainsi que les définit l'article quatre de la présente loi, et les orphelins qui sont enfants d'anciens combattants, ainsi définis.

(2) Sous réserve des dispositions de la présente loi, les allocations sont sur demande payables, avec l'approbation de la Commission, à

a) une veuve qui
 (i) a atteint l'âge de cinquante-cinq ans; ou
 (ii) est, de l'avis de la Commission, en permanence inapte à l'emploi par suite d'invalidité physique ou mentale; ou
 (iii) est, de l'avis de la Commission, incapable et non susceptible de devenir capable de subvenir à ses besoins par suite de désavantages économiques alliés à une invalidité ou insuffisance physique ou mentale;

b) un orphelin.

8. (1) L'allocation maximum payable en toute année à une veuve, sans enfant, est de trois cent soixante-cinq dollars, moins le montant de tout revenu de l'allocataire au delà de cent vingt-cinq dollars par année.

(2) L'allocation maximum payable en toute année à une veuve, ayant un ou des enfants, est de sept cent trente dollars, moins le montant de tout revenu de l'allocataire au delà de deux cent cinquante dollars par année.

(3) L'allocation maximum payable en toute année à un ou des orphelins, ou en son ou leur nom, est de trois cent soixante dollars dans le cas d'un enfant d'ancien combattant, de six cent quarante-huit dollars dans le cas de deux enfants de l'ancien combattant, et de sept cent trente dollars dans le cas de plus de deux enfants de l'ancien combattant, moins le montant de tout revenu de l'orphelin ou des orphelins.

PARTIE III

ALLOCATIONS PAYABLES À D'AUTRES PERSONNES AYANT FAIT DU SERVICE

9. Dans la présente partie, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression "ancien combattant" signifie

a) une personne qui a servi au cours de la première et de la seconde guerre mondiale comme membre des forces canadiennes de Sa Majesté;

b) une personne qui a servi au cours de la première guerre mondiale comme membre des forces de Sa Majesté, autres que les forces canadiennes, qui était domiciliée au Canada lorsqu'elle est devenue membre desdites forces, et était membre des forces canadiennes de Sa Majesté au cours de la seconde guerre mondiale.

10. Sous réserve des dispositions de la présente loi, des allocations en vertu de la présente partie sont payables, sur demande, et avec l'approbation de la Commission,

a) A tout ancien combattant du sexe masculin qui a atteint l'âge de soixante ans;

b) A tout ancien combattant du sexe féminin qui a atteint l'âge de cinquante-cinq ans;

c) A tout ancien combattant qui, de l'avis de la Commission,
(i) est en permanence inapte à l'emploi par suite d'invalidité physique ou mentale; ou
(ii) est incapable et non susceptible de devenir capable de subvenir à ses besoins par suite de désavantages économiques alliés à une invalidité ou insuffisance physique ou mentale;
d) A une veuve qui
(i) a atteint l'âge de cinquante-cinq ans; ou
(ii) est, de l'avis de la Commission, en permanence inapte à l'emploi par suite d'invalidité physique ou mentale; ou
(iii) est, de l'avis de la Commission, incapable et non susceptible de devenir capable de subvenir à ses besoins par suite de désavantages économiques alliés à une invalidité ou insuffisance physique ou mentale;
e) A un orphelin.

11. (1) L'allocation maximum payable en toute année à un ancien combattant célibataire, ou à un ancien combattant veuf ou veuve, ou à une veuve, sans enfant, est de trois cent soixante-cinq dollars, moins le montant de tout revenu de l'allocataire au delà de cent vingt-cinq dollars par année.

(2) L'allocation maximum payable en toute année,
a) A un ancien combattant marié, est de sept cent trente dollars moins le montant global de tous revenus de cet ancien combattant et de son conjoint au delà de deux cent cinquante dollars par année;
b) A un ancien combattant veuf ou veuve, ou une veuve, avec un ou des enfants, est de sept cent trente dollars moins le montant de tout revenu de cet allocataire au delà de deux cent cinquante dollars par année.

(3) L'allocation maximum payable en toute année à un ou des orphelins, ou en son ou leur nom, est de trois cent soixante dollars dans le cas d'un enfant d'un ancien combattant, de six cent quarante-huit dollars dans le cas de deux enfants de l'ancien combattant, et de sept cent trente dollars dans le cas de plus de deux enfants de l'ancien combattant, moins le montant de tout revenu de l'orphelin ou des orphelins.

PARTIE IV

GÉNÉRALITÉS

12. (1) Il ne sera payé aucune allocation à moins que le requérant n'ait été domicilié au Canada pendant les trois mois qui précèdent la date du commencement projeté de l'allocation.

(2) Il n'est accordé ni continué aucune allocation pendant que le requérant ou l'allocataire reçoit une pension de vieillesse sous le régime d'une loi provinciale.

13. Nonobstant toute disposition de la présente loi, nulle déduction ne doit être faite d'une allocation en raison
a) d'une somme payable en vertu de l'article vingt-six de la *Loi des pensions;*
b) d'une allocation additionnelle payable sous le régime de la *Loi des pensions* à cause d'enfants;
c) d'une pension ou gratification reçue à cause d'une décoration militaire;
d) de gains casuels de l'allocataire jusqu'à concurrence de cent vingt-cinq dollars en une année quelconque;
e) d'un intérêt dans les lieux sur lesquels l'allocataire réside à moins que la valeur dudit intérêt n'excède quatre mille dollars, auquel cas la valeur annuelle de cet intérêt en sus de quatre mille dollars sera déduite de l'allocation;

f) d'une gratification payée ou crédit accordé en vertu de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre;*
g) de toute réception de sommes d'argent ou d'aide provenant d'une province ou municipalité quelconque sous forme d'allocation aux mères ou sous forme de secours aux enfants à charge;
h) d'une allocation payée sous le régime de la *Loi de 1944 sur les allocations familiales;*
i) de toute réception de sommes d'argent appartenant à une catégorie spécifiquement exclue de la signification de l'expression "revenu", telle que la définissent les règlements édictés sous le régime de la *Loi des pensions de vieillesse;*
j) de la réception d'un revenu non gagné jusqu'à concurrence de vingt-cinq dollars par année.

14. Lorsqu'il apparaît à la Commission qu'un requérant ou allocataire a fait une cession volontaire ou une mutation de biens dans le dessein de devenir admissible à une allocation ou à une allocation plus élevée que celle à laquelle il aurait eu droit autrement, il doit être tenu compte, en déterminant le montant de l'allocation, s'il en est, que cette personne devrait recevoir, du revenu pouvant provenir de ces biens, tout comme si cette cession ou cette mutation n'avait pas été effectuée.

15. S'il survient un cas où la Commission est d'avis que l'allocataire appliquerait vraisemblablement le montant de l'allocation autrement qu'au meilleur avantage, elle peut ordonner que les paiements soient versés à la personne qu'elle choisit et administrés par cette dernière.

16. En vue d'assurer une occupation continue, par l'allocataire, du logis qu'il a acquis en vertu de la *Loi d'établissement de soldats* ou de la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants*, la Commission peut, avec le consentement écrit de l'allocataire, convenir avec le Directeur de l'établissement de soldats, ou avec le Directeur en vertu de la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants*, selon le cas, de payer à ce dernier, à même l'allocation du bénéficiaire, un montant d'au plus quinze dollars par mois à imputer sur la dette de l'allocataire en vertu de la *Loi d'établissement de soldats* ou de la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.*

17. (1) Après le décès d'un allocataire, un montant ne dépassant pas la somme de douze versements mensuels de l'allocation que le bénéficiaire recevait au moment de son décès peut, à la discrétion de la Commission, être versé à sa veuve ou pour l'avantage de tout enfant de l'allocataire.

(2) Après le décès de l'épouse ou de l'enfant d'un allocataire, le paiement de l'allocation que recevait ce dernier, à cause de son épouse ou de son enfant, peut, à la discrétion de la Commission, être continué par la suite pour une période d'un mois.

18. (1) Il ne sera payé aucune allocation à un enfant ou au nom d'un enfant à moins que ce dernier ne soit
a) un enfant mâle de moins de seize ans;
b) un enfant du sexe féminin de moins de dix-sept ans;
c) âgé de moins de vingt et un ans et ne suive un cours d'étude approuvé par la Commission et n'y fasse des progrès satisfaisants; ou
d) âgé de moins de vingt et un ans et incapable de gagner sa vie à cause d'une incapacité physique ou mentale.

(2) Nonobstant toute disposition du premier paragraphe du présent article, une allocation peut être versée, sous le régime de la présente loi, au nom d'un enfant de plus de vingt et un ans qu'une invalidité physique ou

mentale empêche de gagner sa vie, lorsque cet enfant réside avec son père survivant ou sa mère survivante. Toutefois, aucune allocation ne doit être payée à moins que cette invalidité ne fût survenue avant que l'enfant ait atteint l'âge de vingt et un ans.

19. (1) Il ne sera payé aucune allocation de plus de trois cent soixante-cinq dollars en une année quelconque à une personne mariée sans enfant, à moins que ladite personne ne réside avec son conjoint.

(2) Il ne sera payé aucune allocation de plus de trois cent soixante-cinq dollars en une année quelconque à un veuf ou une veuve ayant un ou des enfants, à moins que l'enfant ou les enfants ne résident avec lui ou elle.

(3) Sous réserve du paragraphe quatre du présent article, il ne sera payé aucune allocation à une veuve, à moins qu'elle n'ait vécu avec son mari ou que ce dernier, au moment de son décès, ne subvînt aux besoins de celle-ci.

(4) Dans tous les cas où elle estime juste et raisonnable de le faire, la Commission peut exempter toute veuve de l'application du paragraphe trois du présent article.

19a. Nonobstant toute disposition de la présente loi, il ne sera payé aucune allocation à la veuve d'un ancien combattant décédé dans l'année qui suit la date de son mariage, sauf si cet ancien combattant était lors de son mariage, de l'avis de la Commission, dans un état de santé le justifiant d'avoir une expectative raisonnable de vivre encore au moins un an.

20. (1) Chaque allocation est sujette à revision de temps à autre et la Commission peut, pour les fins d'une pareille revision, exiger que l'allocataire soumette une déclaration des faits que la Commission considère utiles pour déterminer son droit au maintien de toute allocation.

(2) Cette déclaration doit être vérifiée de la manière que la Commission peut ordonner et, si l'allocataire néglige de fournir la déclaration requise, la Commission peut réduire ou suspendre le paiement de l'allocation.

21. (1) Sous réserve des dispositions des paragraphes deux et trois du présent article, le paiement d'une allocation est suspendu pendant que l'allocataire est

a) un prisonnier purgeant une punition pour une infraction;

b) résidant hors du Canada; ou

c) entretenu aux frais du ministère comme pensionnaire dans une institution quelconque.

(2) La Commission peut, à sa discrétion, continuer le paiement d'une partie de l'allocation aux personnes à la charge de tout allocataire,

a) pendant une période d'au plus douze mois, lorsque ledit allocataire est un prisonnier purgeant une punition; ou

b) pendant la période durant laquelle tout allocataire est entretenu aux frais du ministère comme pensionnaire dans une institution quelconque.

(3) La Commission peut, à sa discrétion, continuer pendant une période d'au plus trois mois le paiement d'une partie de l'allocation à un bénéficiaire sans personnes à charge, lorsque ledit bénéficiaire est entretenu aux frais du ministère comme pensionnaire d'une institution et qu'il serait autrement dans la gêne si aucune partie de l'allocation n'était payée.

22. La Commission, de même que toute personne agissant à cet égard en vertu de son autorité, a les pouvoirs d'un commissaire nommé sous le régime de la Partie II de la *Loi des enquêtes* pour les objets d'une enquête qui doit

être tenue en vue de décider si une allocation sera effectuée, suspendue ou révoquée, quel sera le montant d'une allocation ou si le paiement d'une allocation sera versé au bénéficiaire ou à quelque autre personne aux fins d'administration en son nom.

23. La Commission a le droit, aux fins de vérifier l'âge d'un anciens combattant, d'obtenir du Bureau fédéral de la statistique, concernant l'âge de cet ancien combattant, tout renseignement qui peut être contenu dans les rapports d'un recensement fait plus de vingt ans avant la date de cette demande de renseignements.

24. Le montant de tous versements d'allocation effectués par suite du défaut volontaire d'avoir déclaré des faits ou par suite de représentations frauduleuses est recouvrable de l'allocataire comme dette envers la Couronne.

25. Sauf les dispositions de l'article seize de la présente loi, nulle allocation ne peut être aliénée ou transportée par l'allocataire, ni saisie en recouvrement d'une créance contre lui.

26. Sauf en ce qui concerne le pouvoir, l'autorité et la juridiction de la Commission aux fins de l'étude et du jugement de demandes d'allocations sous le régime de la présente loi, le Ministre est chargé de l'application de celle-ci.

27. Le droit, pour un ancien combattant, de recevoir une pension sous le régime de la *Loi des pensions* n'est atteint par aucune disposition de la présente loi ni par la réception d'une allocation y prévue.

28. Sont abrogés la *Loi des allocations aux anciens combattants* et les arrêtés en conseil mentionnés dans l'annexe de la présente loi.

29. La présente loi entrera en vigueur le premier jour d'août mil neuf cent quarante-six.

ANNEXE

ARRÊTÉS EN CONSEIL ABROGÉS

Numéro	*Date*
C.P. 113/9400	3 décembre 1941
C.P. 1/3241	20 avril 1943
C.P. 101/6395	13 août 1943
C.P. 2/602	31 janvier 1944
C.P. 160/7746	4 octobre 1944
C.P. 161/7746	4 octobre 1944
C.P. 162/7746	4 octobre 1944
C.P. 164/7746	4 octobre 1944
C.P. 191/8990	29 novembre 1944
C.P. 2971	24 avril 1945

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le dix-huitième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que l'article neuf de la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre, édicté par le Chapitre 38 des Statuts de 1945, soit modifié en abrogeant le sous-alinéa (i) de l'alinéa *a*) de l'article 1 et en y substituant la disposition suivante:

"(i) sous le régime de la *Loi nationale de 1944 sur l'habitation*, pour un montant n'excédant pas les deux tiers de la différence entre le prix d'achat et le montant du prêt consenti aux termes de ladite loi; ou"

M. Harris (*Grey-Bruce*), du comité spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour faire étude et rapport sur un motif approprié pour un drapeau national distinctif, dépose le deuxième et dernier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a tenu quatorze séances publiques.

Le comité a invité le public à soumettre des motifs de drapeau et, jusqu'à ce jour inclusivement, il a reçu et étudié 2,695 modèles. En outre, le comité a reçu, sous forme de lettres écrites, de résolutions, de cartes-formules imprimées et de lettres circulaires imprimées, des communications au nombre de 42,168, et il a accusé réception chaque fois que le correspondant avait indiqué son nom et son adresse.

Ont comparu le colonel A. P. Duguid, D.S.O., historien de l'armée, ministère de la Défense nationale (armée), et le lieutenant-commander Alan Beddoe, O.B.E., R.C.N.(R).

Dans l'étude de la question soumise au comité, les délibérations se sont poursuivies avec un admirable esprit de tolérance et de collaboration.

Par un procédé d'élimination, les membres du comité ont enfin limité leur choix à un motif unique qui a été élaboré au cours des délibérations du comité. Le comité n'a pas déterminé les détails exacts du modèle, mais a adopté la recommandation suivante:

Votre comité recommande que le drapeau national du Canada soit le drapeau marchand du Canada portant une feuille d'érable aux teintes mordorées de l'automne sur un fond blanc avec bordure au lieu des armoiries dans le battant; l'ensemble du motif devant être proportionné de manière que les dimensions et la position de la feuille d'érable par rapport à l'*Union Jack* dans le canton le fassent reconnaître comme symbole distintif du Canada en tant que nation.

Un exemplaire imprimé des procès-verbaux et des témoignages est déposé avec le présent rapport.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 3 des Journaux.*)

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mai 1946,—Etat montrant:—Quelle quantité de chaque espèce d'aliments le Canada a-t-il expédiée, chaque année, depuis 1940 jusqu'à 1945 inclusivement, aux divers pays d'Europe, et en quelle quantité à chaque pays?

M. Bridges, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quelles sont les personnes chargées des achats d'approvisionnements de poissons pour le compte de l'UNRRA?

2. Les pêcheurs des provinces maritimes ont-ils été avisés du délai final fixé pour l'achat de ces approvisionnements?

3. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la date de ce délai?

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 juin 1946,—1. Copie du rapport final et/ou du dernier rapport d'inspection concernant chacune des propriétés suivantes à Calgary, Alberta, savoir: C. G. Ingram, 448, 25ème Avenue N.-E.; C. Jesson, 441, 27ème Avenue N.-E.; W. A. Dick, 445, 27ème Avenue N.-E.; R. T. Carlson, 606, 25ème Avenue N.-E.; E. Snyder, 443,

25ème Avenue N.-E.; R. J. Arkley, 447, 25ème Avenue N.-E.; D. Murdock, 630, 25ème Avenue N.-E.; E. S. Dunn, 625, 25ème Avenue N.-E.; C. M. Huguet, 425, 25ème Avenue N.-E.; D. Downie, 605, 25ème Avenue N.-E.; D. Sutherland, 444, 25ème Avenue N.-E.; H. S. Moore, 416, 25ème Avenue N.-E.; R. Derbyshire, 539, 25ème Avenue N.-E.; D. Moss, 535, 25ème Avenue N.-E.; E. K. Elton, 419, 27ème Avenue N.-E.; et D. Dahl, 602, 25ème Avenue N.-E.

2. Etat relatif à chacune des propriétés ci-dessus, indiquant: *a*) les dépenses totales jusqu'à date; *b*) les autres engagements de dépenses; *c*) l'enchère des entrepreneurs suivant les plans et devis; *d*) le prix d'achat demandé aux anciens combattants.

3. Copie du rapport d'inspection présenté le 29 mars 1946 par M. W. D. Mackay, membre du comité consultatif pour la région de Calgary, sur les maisons d'anciens combattants à Calgary, Alberta, dans la région de Tuxedo Park.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Depuis 1929, par subdivision, township et rangée, quelles fermes, s'il en est, ont été vendues comme établissement de soldats par la Commission d'établissement de soldats dans la municipalité d'Arthur, province du Manitoba?

2. Quel prix a reçu la Commission d'établissement de soldats pour ces fermes?

3. A-t-on proposé à la Commission d'administration de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants de vendre quelques-unes de ces fermes à la Commission d'établissement de soldats et, le cas échéant, à quel prix?

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Appel des ordres pour les bills privés et publics en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont lus séparément la deuxième fois, sur division, et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires auxdits bills de divorce mentionnés plus haut avaient été soumises), à savoir:

Bill No 254, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Violet Louise Stargratt Burton".

Bill No 255, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Louise Mitchell Meyer".

Bill No 256, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donald Dale Carr-Harris".

Bill No 257, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Ernest Hubert George Colnaghi Williams Waterfield".

Bill No 258, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gratia Lauzon Rousseau".

Bill No 259, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Olive Byers Manley".

Bill No 260, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Gertrude Horder Fournier".

Bill No 261, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Patricia Byrne Côté".

Bill No 262, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Adelaide Grace Vennor O'Toole".

Bill No 263, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Doris Howard Clark".

Bill No 264, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Agnes Stuart Colt".

Bill No 265, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Gosselin Carbonneau".

Bill No 266, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Cleveland Smith des Baillets".

Bill No 267, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Winnifred Dunlop Starkey".

Bill No 268, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis John Stone".

Bill No 269, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary McCallum McNamara".

Bill No 270, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Helen Shute Main".

Bill No 271, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Simonne Robert Turgeon".

Bill No 272, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Cotapschi".

Bill No 273, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Young Rivard".

Bill No 274, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Michelle Ahern de Brabant".

Bill No 275, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ethelwyn Marshall Ross".

Bill No 276, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Ernest Smith".

Bill No 277, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleora Elizabeth Doyle Mastine".

Bill No 278, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Carr Johnstone".

Bill No 279, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Yvette Breton Philips".

Bill No 280, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Laing Robertson MacNab".

Bill No 281, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Goldsmith Glick".

Bill No 282, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Alexandra Oughtred Scott".

Bill No 283, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Horatio Baldwin".

Bill No 284, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Slobodzian".

Bill No 285, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Charles McKerness".

Bill No 286, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Anderson Lobb".

Bill No 287, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne-Rachel Mayer Richard".

Bill No 288, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Izbitsky Abracen".

Bill No 289, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Margaret Price Garvie".

Bill No 290, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Shoob Natovitch".

Bill No 291, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madge Aileen Hunter Parker".

Bill No 292, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Yaroslava Lytwyn Pendiuk".

Bill No 293, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Wallace Argall".

Bill No 294, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Norma Wickens Baker".

Bill No 295, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Emily Rogers Thoms".

Bill No 296, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Grégoire Girard".

Bill No 297, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Maxwell Cleghorn Pope".

Bill No 298, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Charlotte Arsenault Leonard".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Ilsley: —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Sinnott.

La Chambre s'ajourne alors à 10 heures 36 du soir jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

GASPARD FAUTEUX,
Orateur.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 15 JUILLET 1946

PRIÈRES.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du service des allocations familiales de la division de la santé du ministère de la Santé nationale et du bien-être social, pour l'année terminée le 31 mars 1946 (version française).

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport final de la Commission royale nommée en vertu des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 411, approuvé le 5 février 1946; pour faire enquête sur les faits et les circonstances qui ont entouré la communication par des fonctionnaires publics et d'autres personnes occupant des postes de confiance de renseignements secrets et confidentiels à des agents d'une puissance étrangère.

De son siège en Chambre, M. Smith (*Calgary-Ouest*) demande l'autorisation, en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement, d'ajourner la Chambre afin de discuter une question définie d'importance publique urgente, à savoir:

"la menace causée à l'économie canadienne toute entière à l'heure actuelle par les relations peu satisfaisantes qui existent entre patrons et ouvriers, accentuée présentement par la grève actuelle dans l'industrie de l'acier".

M. l'Orateur déclare que le degré d'urgence n'atteint pas l'importance prévue par l'article 31 du Règlement et ne juge pas à propos de soumettre la motion à la Chambre.

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. Blackmore—1. L'*Acadia Coal Mines Limited*, de Calgary, Alberta, a-t-elle demandé, au cours de mai 1946, à la Banque d'expansion industrielle, à Ottawa, un prêt de $100,000.00 en vue d'améliorer son usine et d'accroître sa production de charbon?

2. Dans le cas de l'affirmative, la demande a-t-elle été rejetée et pour quelle raison?

3. Quelles dispositions ont été prises par le gouvernement fédéral en vue de fournir une aide financière aux producteurs de charbon afin qu'ils augmentent la production de charbon?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents que possède le ministère de la Défense nationale pour l'Air relativement à la construction, au développement et à l'entretien des aéroports de Baie Comeau, Forestville et Grandes Bergeronnes, dans la province de Québec.

M. Howe propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation et, plus particulièrement, en vue:

(1) d'apporter des changements dans l'application des lois actuelles sur l'habitation et une nouvelle rédaction des définitions et des mentions qui en résultent dans toute la Loi;

(2) de permettre à Sa Majesté de s'unir à des institutions de prêt agréées en vue de consentir des prêts pour la construction de maisons à des propriétaires de logement qui n'ont qu'un intérêt de tenure par bail dans le terrain sur lequel ce logement doit être construit, et d'obtenir une garantie sous toute forme qui peut être jugée nécessaire en vue de sauvegarder les intérêts de Sa Majesté et de l'institution prêteuse;

(3) de porter de vingt ans à vingt-cinq ans la période au cours de laquelle peut être remboursé un prêt conjoint consenti à des propriétaires de maisons;

(4) d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour le compte de Sa Majesté, à conclure des conventions avec des constructeurs qui s'engageront à construire un nombre prévu de maisons devant être financées sous le régime de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, et à offrir chacune de ces maisons en vente, en premier lieu à des anciens combattants et ensuite à d'autres personnes, à un prix qui ne dépasse pas le prix de vente déterminé dans la convention, moyennant l'engagement, de la part de la Société centrale d'hypothèques et de logement, d'acheter ces maisons des constructeurs dans le délai d'un an après leur achèvement si elles n'ont pas été vendues;

(5) d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement à consentir des prêts directs, dans les régions éloignées, aux emprunteurs se livrant à l'exploitation minière ou forestière, en vue de les aider à fournir des habitations de coût faible ou modéré susceptibles d'être louées ou vendues à leurs employés et à d'autres dans la région où est situé l'exploitation des emprunteurs dans le but de rendre possible une augmentation d'embauchage dans ces exploitations;

(6) d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement à détenir, exploiter, administrer et louer, à des conditions jugées satisfaisantes par le ministre, des biens réels et personnels qui sont la propriété de Sa Majesté et sont mis à la disposition de la Société à cette fin, et d'autoriser la Société à percevoir les revenus provenant de ces biens et à verser ces revenus au ministre, moins les frais subis à l'égard de ces biens et moins telle indemnisation à la Société centrale d'hypothèques et de logement dont le ministre peut convenir;

(7) d'assurer de plus grandes facilités pour l'octroi de prêts conjoints en vue de construire des maisons sur des fermes.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de prescrire le paiement d'allocations aux anciens combattants d'un âge défini et aux anciens combattants inaptes à l'emploi ou incapables de subvenir à leur propre subsistance, d'une façon permanente, par suite d'invalidité physique ou mentale, ou à leur égard, et aux veuves et aux enfants orphelins d'anciens combattants. Les dispositions de cette mesure s'appliquent aux anciens combattants de la rébellion du Nord-Ouest, de la guerre sud-africaine, de la première guerre mondiale et de la deuxième guerre mondiale. La mesure prévoit l'établissement d'une Commission des allocations aux anciens combattants en vue d'appliquer la loi, et le paiement des traitements de ses membres et de pensions lors de leur retraite.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Menary.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 16 JUILLET 1946

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le vingt-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son vingt-neuvième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes en obtention de bills privés, chacune demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans chaque cas, savoir:

De Mary Winifred Joyce Dick Dunford, de Montréal, P.Q., épouse d'Errington Parrish Dunford.

D'Elizabeth Sharp Hamelin, de Hull, P.Q., épouse de John-Marc Hamelin.

De Mary Alice Berrigan Hamelin, de Montréal, P.Q., épouse de Joseph-Onésime Hamelin.

De Dawz Veitch Sims, qui demeure actuellement à Toronto, Ont., épouse d'Arthur George Sims, de Montréal, P.Q.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le dix-neuvième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'opportunité de présenter un bill modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants. Un avant-projet du bill proposé par votre comité est annexé au présent rapport.

AVANT-PROJET

Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

1. Est modifié l'article cinq de la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants*, chapitre trente-cinq du Statut de 1945, par l'addition du paragraphe suivant:

"(3) Lorsqu'un ancien combattant a touché les allocations prévues au présent article en attendant que des facilités de formation lui soient rendues accessibles, la période durant laquelle ces allocations sont ainsi versées ne doit pas être comprise, dans le calcul du temps, de manière à limiter ou atteindre les prestations de formation qui lui sont accessibles sous le régime de l'article sept de la présente loi."

2. Est abrogé le paragraphe trois de l'article sept de ladite loi et remplacé par le suivant:

"(3) Nulle allocation ne peut être versée à un ancien combattant sous le régime du présent article pour une période totale de plus de douze mois, sauf que, dans des cas particuliers prescrits par règlement, l'allocation peut être versée pour une période n'excédant pas le temps de service de l'ancien combattant."

3. Est abrogé le paragraphe deux de l'article huit de ladite loi et remplacé par le suivant:

"(2) La période totale pour laquelle une allocation peut être versée à un ancien combattant, sous le régime du présent article, ne doit pas excéder son temps de service; mais si le Ministre est d'avis que les progrès et l'avancement dans le cours que suit l'ancien combattant sont tels qu'il est dans l'intérêt de ce dernier et dans l'intérêt public que le versement en soit continué durant une plus longue période, le Ministre a la faculté, conformément aux règlements édictés à cette fin, de proroger la période durant laquelle l'allocation peut être versée."

4. Est en outre modifiée ladite loi par l'addition de l'article suivant, immédiatement après l'article neuf:

"9A. (1) Sauf dispositions contraires de la présente loi et par dérogation à tout autre statut ou loi, nulle allocation ne peut être versée aux termes de l'article huit ou neuf de la présente loi à un ancien combattant qui a reçu des avantages sous le régime de la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants*, et aucun avantage ne peut être fourni, en vertu de la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants*, à un ancien combattant qui a reçu des allocations prévues à l'un ou l'autre des deux articles susdits.

(2) Le présent article ne s'applique pas à un ancien combattant auquel une allocation est versée sous le régime de la présente loi en vue de suivre un cours d'agriculture conduisant à un diplôme ou de recevoir une autre formation professionnelle en agriculture.

(3) Le présent article est exécutoire à compter du premier juin mil neuf cent quarante-six. Toutefois, dans le cas d'un ancien combattant qui, avant ladite date, a commencé un cours en agriculture et reçu des allocations sous le régime de l'article huit ou neuf susdit, le Ministre peut, par règlement, sur la demande de cet ancien combattant et lorsqu'il est convaincu que ce dernier a commencé ce cours, croyant qu'il serait admis aux avantages prévus par la

Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, accorder à cet ancien combattant le choix de continuer ce cours ou de recevoir les avantages découlant de ladite loi."

5. Est modifié l'article onze de ladite loi par l'addition des paragraphes suivants:

"(5) Le Ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil et sous réserve des règlements,

a) Fournir à toute université au Canada des sommes d'argent, avec et à même lesquelles l'université peut consentir des petits prêts pour faire face aux conditions exceptionnelles existant parmi les anciens combattants qui reçoivent des allocations en conformité des articles huit et neuf de la présente loi, et

b) Défrayer le rapatriement d'un ancien combattant décrit au sous-alinéa (i) de l'alinéa *m*) de l'article deux de la présente loi, qui a été licencié au Royaume-Uni afin de suivre, en dehors du Canada, un cours de formation approuvé par le Ministre, ainsi que le transport de l'épouse et de l'enfant de cet ancien combattant, du Royaume-Uni jusqu'au Canada ou à tout endroit en dehors du Canada, désigné par l'ancien combattant, où il résidait immédiatement avant de s'engager dans les forces.

(6) Un versement effectué en conformité du paragraphe qui précède, ne doit pas influer sur le montant des prestations auquel un ancien combattant aurait autrement droit sous le régime de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.*"

6. Est de plus modifiée ladite loi par l'addition de l'article suivant, immédiatement après l'article onze:

"11A. Lorsque, de l'avis du Ministre, un pensionné requiert une formation ou une nouvelle formation en raison d'une aggravation de ses invalidités donnant droit ou non à pension, le Ministre peut, conformément aux règlements édictés à cette fin, accorder cette formation ou cette nouvelle formation et verser des allocations. Les dispositions de l'article dix de la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre* ne s'appliquent pas à ce pensionné."

7. Est en outre modifiée ladite loi par l'addition des articles suivants, immédiatement après l'article dix-sept:

"17A. (1) Nul membre ou ancien membre des forces navales, militaires ou aériennes de Sa Majesté n'est admis aux allocations ou prestations prévues dans la présente loi, à l'égard de son service dans ces forces après

a) Le jour de son acceptation comme membre des forces navales ou militaires permanentes ou des forces aériennes régulières du Canada, s'il a été ainsi accepté après le trente et un mars mil neuf cent quarante-six;

b) Le trente et un mars mil neuf cent quarante-six, si, ce jour-là, il est membre des forces navales ou militaires permanentes ou des forces aériennes régulières du Canada en activité de service; ou

c) Le trente et un mars mil neuf cent quarante-six, s'il s'engage volontairement et s'il est accepté pour service dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trente septembre mil neuf cent quarante-sept, à moins qu'il ne fît du service outre-mer le trente et un août mil neuf

cent quarante-cinq, et ne demeure continuellement sur les cadres d'un effectif, d'une unité ou d'un navire en service outre-mer, auquel cas il est admis aux allocations et prestations concernant tout ce service.

(2) Un membre ou ancien membre des forces navales, militaires ou aériennes du Canada admis aux allocations ou prestations prévues par la présente loi, a droit à ces allocations ou prestations en ce qui concerne tout son service à temps continu en cette qualité, s'il n'est pas accepté comme membre des forces navales ou militaires permanentes ou des forces aériennes régulières du Canada, ou n'est pas accepté en vue du service dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada pour une période particulière se terminant le ou après le trente septembre mil neuf cent quarante-sept.

(3) Aux fins du premier paragraphe du présent article, l'expression "service outre-mer" a la même signification que dans la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.*

(4) Le gouverneur en conseil peut édicter les règlements qu'il juge utiles pour pourvoir à la fin de l'admissibilité, visée par la présente loi, des personnes qui ne sont pas mentionnées au paragraphe un ou au paragraphe deux du présent article.

"17B. Tout ancien combattant à qui des blessures sont causées par un accident résultant de sa formation ou survenu dans le cours de cette dernière, à l'égard de laquelle il touche des allocations prévues par l'article sept de la présente loi, et qui n'a pas droit à une indemnité sous le régime des lois sur les accidents du travail de la province où l'accident a eu lieu, est réputé, pendant qu'il reçoit sa formation, un employé au service da Sa Majesté, au sens et pour les fins de la *Loi d'indemnisation des employés de l'Etat,* et, en vue du calcul de l'indemnité, le Ministre, avec l'assentiment du gouverneur en conseil, peut déterminer le montant du salaire mensuel direct que l'ancien combattant était censé recevoir à l'époque où il a subi ses blessures."

8. Est en outre modifiée ladite loi par l'addition de l'article suivant, immédiatement après l'article dix-huit:

"18A. Pour les fins de la présente loi, le gouverneur en conseil peut définir l'expression "fin de la guerre".

M. Mackenzie King, membre du conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Rapport de la Commission royale sous la présidence de Walter L. Gordon, écuyer, de la ville de Toronto, nommée en vertu des dispositions de la première partie de la Loi des enquêtes, chapitre 99, S.R.C. 1927 (Arrêté en conseil C.P. 563, du 15 février 1946), pour enquêter et faire des recommandations sur les classes administratives dans le service public du Canada, et sur toutes autres questions qui, de l'avis des commissaires, pouvaient contribuer à maintenir un haut degré d'efficacité dans l'administration du service public.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quelle proportion de la production d'acier en lingots est actuellement vendue par les trois producteurs de ces produits de base au Canada?

2. Quelle est, par tonne, l'augmentation actuelle de prix autorisée pour les diverses catégories d'acier produit par les trois producteurs de ces produits de base?

3. Quel est le coût actuel de production d'une tonne d'acier en lingots dans chacune des usines de ces trois producteurs?

4. Quelle est la proportion des tonnes d'acier en lingots servant à la fabrication des divers produits de l'acier de chacune des trois compagnies?

5. En se basant sur les chiffres de la production de 1945, quelle est la valeur estimative au comptant que ces trois producteurs de l'acier retirent des récentes augmentations de prix autorisées par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

6. L'augmentation de prix de $5.00 la tonne s'applique-t-elle au fer en gueuse?

7. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la proportion de fer en gueuse que vend chacune des trois compagnies, et quelle proportion chacune des trois compagnies utilise-t-elle pour sa propre exploitation?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Combien de boisseaux de maïs ont été importés au Canada pendant les années 1941, 1942, 1943, 1944, 1945 et 1946 jusqu'à date?

2. Quelle somme a-t-on payée chaque année en subvention sur le maïs importé?

3. Quels sont les noms des importateurs?

4. Pour quelle fin a-t-on importé ce maïs?

M. Bridges, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 27 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quelles ont été, au cours de chaque année financière de 1935 à 1945, les dépenses totales effectuées par la Commission de recherches sur les pêcheries?

2. Quel était le nombre des employés permanents et temporaires de la Commission de recherches sur les pêcheries pour l'année financière 1935 et pour chaque année jusqu'à 1945?

3. Combien d'hommes de science cette commission a-t-elle employés au cours de chaque année de 1935 à 1945?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 8 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Y a-t-il ou y a-t-il eu des biens appartenant au gouvernement fédéral emmagasinés dans les entrepôts de la *T. Eaton Company* à Saskatoon-Ouest?

2. Dans le cas de l'affirmative, s'agit-il de matériel de guerre de surplus *a*) de la première grande guerre, *b*) de la deuxième grande guerre?

3. Y a-t-il autre chose que du matériel de guerre entreposé à cet endroit à titre de biens du gouvernement?

4. Y a-t-on entreposé *a*) des vêtements, *b*) des chaussures, *c*) des outils, d) de la literie?

5. Dans le cas de l'affirmative, quelle quantité de chaque catégorie ci-haut énumérée y est entreposée?

6. Quelle quantité d'autre matériel y est entreposée?

7. Combien y en a-t-il de wagons en tout?

8. Combien de pieds carrés occupe le matériel qui est la propriété du gouvernement?

9. Le contrat d'entreposage prévoit-il la protection contre la vermine et les mites?

10. Le gouvernement paie-t-il des frais d'entreposage relativement à ce matériel?

11. Dans le cas de l'affirmative, *a*) combien par mois, *b*) à qui?

12. Depuis combien de temps le gouvernement a-t-il payé ces frais d'entreposage?

13. Quelle disposition est à prendre le gouvernement relativement à l'aliénation finale de ces biens?

Sur motion de M. Mackenzie King, il est ordonné,—Que l'on imprime immédiatement 2,500 copies en anglais et 1,500 copies en français du quatrième et dernier rapport de la Commission royale, établie par l'arrêté en conseil C.P. 411, en date du 5 février 1946, déposé en Chambre hier, sur la table du greffier, et qu'on suspende à cet effet l'application de l'article 64 du Règlement.

La Chambre reprend le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposé par M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant;

Par consentement, M. Mackenzie propose,—Que le comité permanent des relations industrielles reçoive l'ordre et l'autorisation de faire enquête, immédiatement, sur toutes les questions relatives et ressortissant au malaise industriel sévissant actuellement au Canada; que le comité soit autorisé à assigner et à interroger des témoins assermentés; à envoyer quérir personnes, documents et dossiers; à recueillir les témoignages essentiels et à faire rapport à la Chambre de ses constatations et de ses conclusions; et

Que le comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre et que, de plus, il soit autorisé à retenir les services d'un avocat pour l'aider dans ses délibérations.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposé par M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. McGarry.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 17 JUILLET 1946

PRIÈRES.

M. Lalonde, du comité permanent des Relations industrielles, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité sollicite l'autorisation de faire imprimer, au jour le jour, 2,000 exemplaires en anglais et 1,000 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et recommande que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.

Sur motion de M. Lalonde, ledit rapport est agréé, du consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Howe remplace celui de M. Brown; que le nom de M. Beaudoin remplace celui de M. Beaudry; que le nom de M. Mitchell remplace celui de M. Maloney; que le nom de M. Charlton remplace celui de M. MacNicol; que le nom de M. Skey remplace celui de M. Ferguson; et que le nom de M. Adamson remplace celui de M. Daniels comme membres du comité permanent des Relations industrielles.

M. Breithaupt, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 248 (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*, et convient d'en faire rapport sans modification.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1946,—Etat montrant:—Quel est le montant total des honoraires légaux déboursés par le gouvernement fédéral depuis le 1er septembre 1939.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 juin 1946,—Liste des employés de la Société Radio-Canada à Toronto, indiquant *a*) la durée de leur résidence dans cette ville, *b*) leurs profession et résidence antérieures, *c*) la durée de leur service, *d*) leurs traitements et autres appointements.

Les bills suivants sont présentés respectivement, du consentement de la Chambre, lus la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 300, Loi sur la convention relative à l'impôt sur le revenu conclue entre le Canada et le Royaume-Uni et signée à Londres, le cinquième jour de juin 1946.—M. *McCann,* pour M. *Mackenzie King.*

Bill No 301, Loi sur la convention relative aux droits successoraux conclue entre le Canada et le Royaume-Uni et signée à Londres, le cinquième jour de juin 1946.—M. *McCann* pour M. *Mackenzie King.*

Bill No 302, Loi concernant l'indemnisation des marins marchands.—M. *Chevrier.*

Bill No 303, Loi modifiant le Code criminel.—M. *Saint-Laurent.*

Bill No 304, Loi modifiant la Loi du ministère de la Défense nationale.—M. *Mackenzie King.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Quels sont les noms des juges de district en amirauté?

2. Combien paie-t-on à chaque juge, par année, pour ces fonctions?

3. Quelle somme a-t-on payée pour les dépenses de chaque cour pendant l'année écoulée?

4. Combien a-t-on émis d'ordonnances dans chaque district au cours de chacune des cinq dernières années?

5. Combien y a-t-il eu de procès dans chaque district au cours de chacune des cinq dernières années?

Par M. MacInnis—1. Qui est actuellement commissaire du Territoire du Yukon?

2. Quand a-t-il été nommé?

3. Quelle est sa résidence actuelle?

4. Est-il tenu de donner tout son temps à l'exercice de ses fonctions comme commissaire?

5. Quel est son traitement annuel?

6. Lui octroie-t-on quelque autre allocation à cause de ses fonctions?

M. Green, appuyé par M. MacNicol, propose,—Que la Chambre émette un ordre pour la production d'une copie de tous rapports présentés par les conseils régionaux de reconstruction au ministère de la Reconstruction et des approvisionnements ou au ministère de la Reconstruction.

Et ladite motion, mise aux voix, est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Ashby,
Aylesworth,
Barrett,
Bentley,
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bracken,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Coldwell,
Coyle,
Daniel,
Drope,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gagnon,
Gibson (Comox-Alberni),
Gillis,
Graydon,
Green,
Hackett,
Hansell,
Harkness,
Hazen,
Henderson,
Herridge,
Hlynka,
Homuth,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Knight,
Knowles,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
McLure,
MacNicol,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Nicholson,
Pearkes,
Power,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stirling,
Strum, Mme,
Thatcher,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wright,
Wylie,
Zaplitny.—86.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Chevrier,
Claxton,
Cloutier,
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Dubois,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Howe,
Ilsley,
Jean,
Jutras,
King, Mackenzie,
Kirk,
LaCroix,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Lesage,
Little,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Parry Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Martin,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Nixon,
Picard,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Tremblay,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Winters.—95.

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:— Par M. Black (*Cumberland*)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général— 1. Copie de toute correspondance échangée, depuis le commencement de la guerre, entre le ministère de la Défense nationale pour l'Air, le ministère des Transports, le ministère des Munitions et approvisionnements, le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements et la ville de Chatham, N.-B., le comté de Northumberland, N.-B., l'honorable T. P. Burchill, la *Lockhart Woodworkers Limited* et la *Miramichi Allied Industries Limited*, concernant l'utilisation de l'aéroport de Chatham, N.-B., pour y établir des industries.

2. Aussi, copie de toute correspondance, ententes et tous comptes ou états de dépenses relativement à l'aliénation, par vente ou par bail ou pour des fins d'entreposage, par le comité de répartition des biens de la Couronne et la Corporation des biens de guerre, de l'aéroport de Chatham, N.-B., et de son matériel ou de ses fournitures.

M. Abbott propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des pensions de la milice afin d'en remettre au point les dispositions présentes et de statuer que la période d'activité de service des personnes engagées dans la milice permanente antérieurement au premier avril 1946 soit comprise dans le temps de service donnant droit à une pension et aussi, afin d'ajouter à la loi une nouvelle Partie relative aux pensions, allocations et gratifications, applicable à toutes les personnes s'enrôlant dans la milice permanente après le 31 mars 1946 et à ces personnes qui, tombant sous la loi actuelle, au lieu d'y rester assujetties, peuvent choisir de se placer sous le régime de sa nouvelle partie.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Commission du District fédéral, 1927, afin de prescrire la nomination de quinze commissaires (au lieu de dix) et aussi de transférer au Président du Conseil privé une certaine juridiction sur la Commission, et afin de pourvoir, en plus, à l'octroi de sommes d'argent, par le paiement de subventions ou autrement, pour les fins de la Commission.

M. Mackenzie King, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, et sur le projet de motion en amendement de M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*), et sur la motion d'amendement audit amendement proposée par M. MacInnis.

Et le débat se poursuivant de nouveau, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Jaenicke.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain après-midi à trois heures.

No 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 18 JUILLET 1946

PRIÈRES.

M. Reid, du comité permanent de la Marine et des pêcheries, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 164 intitulé: Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires, et convient d'en faire rapport avec modifications.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quels sont les règlements à l'égard des objecteurs de conscience jouissant d'un sursis en dehors des camps?

2. A quelles conditions permet-on aux hommes actuellement détenus dans les camps de service alternatif de quitter ces camps?

3. Impose-t-on des restrictions semblables *a*) aux criminels libérés conditionnellement du pénitencier; *b*) aux personnes libérées de l'armée coupables de désertion; *c*) aux personnes à tendances fascistes ou nazistes qui ont été internées au cours de la guerre et ont subséquemment obtenu leur libération?

4. Combien des objecteurs de conscience jouissant de sursis s'adonnaient à l'agriculture lors de leur première inscription?

5. Combien d'entre eux sont de retour sur les mêmes fermes?

6. Combien d'ouvriers du service alternatif, autres que les ouvriers agricoles, *a*) versent des contributions à la Société de la Croix-rouge, *b*) n'en versent aucune?

7. Dans quel but maintient-on sous le régime des règlements du service alternatif les objecteurs de conscience jouissant de sursis et ne s'adonnant pas à l'agriculture et qui ne versent aucune contribution à la Société de la Croix-rouge?

8. Quelle a été la somme totale versée à la Société de la Croix-Rouge par les objecteurs de conscience jouissant de sursis au cours du mois d'avril 1946?

9. La Société de la Croix-Rouge a-t-elle demandé au gouvernement de mettre à sa disposition les fonds provenant du revenu des objecteurs de conscience jouissant de sursis?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet 1946, —Etat montrant:—Quels services légaux ont été accomplis par M. J. H. Power, C.R., de New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, depuis 1939, et quels comptes ont été rendus pour ces services et quels paiements ont été effectués dans chaque cas pour le compte *a*) du ministère de la Justice, *b*) du ministère des Munitions et approvisionnements, *c*) du ministère de la Défense nationale, *d*) de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. Graydon—1. Au cours de l'année écoulée, le Secrétaire d'Etat a-t-il reçu un mémoire du conseil de l'Institut des brevets du Canada?

2. A quelle date a-t-on reçu ce mémoire?

3. Quelles mesures ont été adoptées par le gouvernement en vue d'exécuter quelqu'une ou la totalité des réformes esquissées dans ce mémoire?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

M. Claxton propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour établir un Service d'information canadien en vue de recueillir et de diffuser à l'étranger des renseignements sur le Canada, de coordonner et aider le service des renseignements du gouvernement et afin de pourvoir au paiement des traitements du personnel et des dépenses du Service à même les deniers attribués par le Parlement.

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte immédiatement le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et sur le projet d'amendement à ladite motion proposé par M. Macdonnell (Muskoka-Ontario) appuyé par M. Smith (Calgary-ouest):

Que l'on retranche tous les mots à partir de "Que" jusqu'à la fin de la motion et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre regrette:

(1) Que le budget ne prévoit pas de réductions d'impôt au cours de l'année civile 1946;

(2) Que le budget ne fournit aucun indice d'une tentative sérieuse de supprimer l'extravagance ou de pratiquer l'économie dans le coût du gouvernement;

(3) Que la politique du gouvernement décourage la production dont on a un si urgent besoin."

Et sur le projet d'amendement à l'amendement proposé par M. MacInnis, appuyé par M. Wright:

Que l'on retranche de l'amendement tous les mots placés après "l'année civile 1946", et qu'on les remplace par les suivants:

"en haussant suffisamment les exemptions sur les revenus de moindre importance;

(2) Que le budget néglige d'avoir recours au placement de fonds publics en vue de faire disparaître l'écart entre le placement anticipé de provenance privée et le placement national total requis pour assurer un revenu national élevé et un plein embauchage;

(3) Que le budget néglige dans sa nouvelle offre aux provinces de faire place aux mesures de sécurité sociale susceptibles de produire un niveau raisonnable de sécurité économique pour tous les Canadiens;

(4) Que le budget néglige dans ses propositions d'impôts de reconnaître le principe que les sociétés coopératives sont des institutions sans but lucratif."

Et après plus ample discussion, ledit projet de sous-amendement est mis aux voix et il est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald, Argue, Bentley, Blackmore, Bowerman, Bryce, Burton, Campbell, Coldwell, Fair, Gillis, Hamel, Hansell, Irvine, Jaenicke, Jaques, Johnston, Knight, Knowles, Low, McCuaig, McCullough (Assiniboïa), MacInnis, McKay, Matthews (Kootenay-Est), Moore, Nicholson, Probe, Quelch, Raymond (Beauharnois-Laprairie), Shaw, Strum, Mme, Thatcher, Townley-Smith, Wright, Wylie, Zaplitny.—37.

CONTRE:

Messieurs

Abbott, Adamson, Baker, Beaudoin, Belzile, Benidickson, Bertrand (Laurier), Bertrand (Prescott), Bertrand (Terrebonne), Black (Châteauguay-Huntingdon), Black (Cumberland), Black (Yukon), Blair, Blanchette, Boivin, Bonnier, Boucher, Bradette, Bradshaw, Breithaupt, Bridges, Brooks, Brown, Cardiff, Case, Casselman, Charlton, Chevrier, Church, Claxton, Cleaver, Cloutier, Côté (Verdun), Coyle, Croll, Cruickshank, Daniel, Dechêne, Denis, Dion (Lac St-Jean-Roberval), Douglas, Farquhar, Fleming, Fournier (Hull), Fournier (Maisonneuve-Rosemont), Fraser, Fulton, Gariépy, Gauthier (Nipissing), Gibson (Comox-Alberni), Gibson (Hamilton-Ouest), Gingues, Gladstone, Glen, Golding, Gour (Russell), Gourd (Chapleau), Graydon, Green, Hackett, Harkness, Harris (Grey-Bruce), Hazen, Henderson, Howe, Ilsley, Jackman, Jean, Jutras, Kidd, Kirk, Lafontaine, Lalonde, Langlois, Lapointe, Laurendeau,

Léger,
Lennard,
Lesage,
Little,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Marier,
Martin,
Mayhew,
Menary,
Merritt,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Pearkes,
Picard,
Power,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Bruce),
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (St. Paul's),
St-Laurent,
Senn,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Skey,
Smith (Calgary Ouest),
Stephenson,
Stuart (Charlotte),
Stirling,
Tremblay,
Tustin,
Viau,
Warren,
Webb,
Weir,
White (Hastings-Peterborough),
Whitman,
Winkler,
Winters.—135.

Et le débat se poursuivant sur ledit projet d'amendement, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Bracken.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à trois heures p.m., demain.

No 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 19 JUILLET 1946

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le cinquième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 197, (Y-5 du Sénat), Loi constituant en corporation *Co-operative Life Insurance Company*, et convient d'en faire rapport sans modification.

M. Croll, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le vingtième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a examiné les arrêtés en conseil et les règlements relatifs aux pensions et allocations de guerre aux civils et a donné à ses conclusions, pour une partie, la forme d'un avant-projet de loi dont un exemplaire est annexé au présent rapport.

Votre comité recommande que les fonctionnaires compétents reçoivent instruction de rédiger, pour les ajouter à l'avant-projet de loi, des clauses additionnelles prévoyant des prestations de pension à l'égard:

a) des groupes suivants, ces prestations devant être analogues à celles prévues pour les marins marchands et autres catégories civiles:

(i) Membres des détachements d'aides volontaires qui ont servi avec l'Armée canadienne aux termes de l'arrêté en conseil C.P. 49/3546 du 30 avril 1942;

(ii) Les anciens membres de la Société canadienne de la Croix-rouge et de la Brigade ambulancière St-Jean qui ont servi sur un théâtre réel de guerre;

(iii) Les infirmières en orthopédie choisies par la Société canadienne de la Croix-rouge pour affectation auprès du Ministère écossais de la Santé;

(iv) Les anciens membres du personnel civil du groupe No 45 de la Section du Transport de la *Royal Air Force*, et

b) les anciens membres des *Pacific Coast Militia Rangers*, les prestations prévues à l'égard de ceux-ci devant être analogues à celles prévues pour les engagés de la défense passive,

et que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un tel projet de loi.

AVANT-PROJET

Loi concernant les pensions et allocations de guerre aux civils

Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

1. La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils.*

2. Dans la présente loi, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "Commission" signifie la Commission canadienne des pensions;

b) "guerre" signifie la guerre livrée par Sa Majesté et les alliés de Sa Majesté à l'Allemagne et aux alliés de l'Allemagne, laquelle guerre est censée, aux fins de la présente loi, avoir commencé le premier jour de septembre mil neuf cent trente-neuf et se terminer à la date ou aux dates, selon le cas, que le gouverneur en conseil pourra fixer par proclamation.

3. Toutes les demandes de pensions, d'allocations et d'indemnités prévues dans la présente loi sont étudiées et jugées de la même manière que les demandes visées par la *Loi des pensions*, et toutes les dispositions de cette dernière qui ne sont pas incompatibles avec la présente loi, s'appliquent, avec les modifications que les circonstances peuvent exiger, à chaque demande sous le régime de la présente loi.

4. Chaque département du gouvernement doit fournir à la Commission les renseignements et données que celle-ci peut requérir, de temps à autre, pour étudier les demandes de pensions, d'allocations et d'indemnités visées par la présente loi.

PARTIE I

Matelots marchands canadiens et pêcheurs canadiens en eau salée

Interprétation

5. Dans la présente partie, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "ressortissant du Canada" signifie un ressortissant du Canada défini dans la *Loi des ressortissants du Canada;*

b) "pêcheur canadien en eau salée" signifie un sujet britannique qui a servi à bord d'un navire se livrant à l'industrie de la pêche canadienne dans les eaux de marée du Canada;

c) "navire canadien" signifie un navire immatriculé au Canada ou pourvu d'un permis canadien certifié comme tel par le directeur des Services de la marine au ministère des Transports, mais ne comprend pas un navire visé dans un contrat d'affrètement coque nue passé avec un affréteur résidant hors du Canada;

d) "navire non canadien certifié" signifie un navire, autre qu'un navire canadien, lorsqu'il a été employé pour un voyage que le directeur des Services de la marine, au ministère des Transports, certifie avoir été essentiel à la poursuite de la guerre pour le compte de Sa Majesté ou des alliés de Sa Majesté:

e) "opération de l'ennemi ou contre-opération" comprend les risques exceptionnels de navigation découlant de la guerre, auxquels s'est exposé un navire canadien ou un navire non canadien certifié, lorsqu'il a été employé pour un voyage qui, de l'avis de la Commission, était essentiel à la poursuite de la guerre pour le compte de Sa Majesté ou des alliés de Sa Majesté;

f) "navire" comprend tout genre de navire employé en navigation, et non mû par des rames.

6. Aux fins de la présente partie, la catégorie d'un navire, la nature du commerce auquel il se livre et le statut des membres de l'équipage se déterminent d'après les dispositions de la *Loi de la marine marchande du Canada, 1934*, et de ses règlements d'exécution.

Pensions pour invalidité et décès

7. (1) Sous réserve de la présente partie, des pensions conformes aux taux indiqués dans les annexes A et B de la *Loi des pensions* pour les membres des forces navales du Canada, sont accordées

a) aux personnes qui, lors de leur service à bord d'un navire canadien,

b) aux ressortissants du Canada qui, lors de leur service à bord d'un navire non canadien certifié, et

c) aux pêcheurs canadiens en eau salée qui, lors de leur service à bord d'un navire se livrant à l'industrie de la pêche canadienne dans les eaux de marée du Canada,

au cours de la guerre, ont contracté, comme conséquence directe d'une opération de l'ennemi ou contre-opération, une blessure ou maladie ou une aggravation de ces dernières résultant en invalidité ou décès, ou relativement aux susdits.

(2) Pour les fins de la présente partie, la blessure ou maladie ou toute aggravation de ces dernières est censée avoir été contractée lors du service à bord d'un navire canadien ou d'un navire non canadien certifié, lorsqu'elle est contractée par une personne, alors que cette dernière est en dehors du Canada et

a) Se rend par mer, par terre, ou par air à un navire canadien ou à un navire non canadien certifié, pour y être en service;

b) Retourne par mer, par terre, ou par air, au Canada ou au pays dont il est citoyen ou ressortissant, d'un navire canadien ou d'un navire non canadien certifié, après y avoir été en service; ou

c) Se trouve permissionnaire d'un navire canadien ou d'un navire non canadien certifié qui est dans un port en dehors du Canada.

8. Le taux de la pension à accorder à une personne mentionnée dans l'article sept de la présente loi, ou à son égard, se détermine d'après le grade ou la classe des forces navales du Canada attribué au statut de cette personne par le tableau suivant:

TABLEAU

A. *Pensions du personnel des navires canadiens ou des navires non canadiens certifiés*

Statut	*Grade ou classe des forces navales*
a) *Navire dans le commerce étranger*	
(i) Capitaine	Commander
(ii) Premier officier	Lieutenant-commander
(iii) Mécanicien chef	Commander
(iv) Mécanicien en second	Lieutenant-commander
(v) Autres officiers navigants et officiers mécaniciens Commissaire Médecin Maître d'hôtel Officier radiotélégraphiste d'une ancienneté de 10 ans ou plus	Lieutenant
(vi) Tous autres officiers	Sous-lieutenant
b) *Navire dans le commerce intérieur*	
(i) Capitaine	Lieutenant
(ii) Tous autres officiers	Sous-lieutenant
c) *Navire de commerce dans les eaux intérieures et secondaires*	
(i) Capitaine	Lieutenant
(ii) Tous autres officiers	Sous-lieutenant
d) *Tous commerces*	
(i) Tous autres membres de l'équipage	Matelot breveté
e) *Pilotes*	
(i) Pilotes brevetés	Lieutenant
(ii) Apprentis pilotes brevetés	Sous-lieutenant

B. *Pensions aux pêcheurs canadiens en eau salée*

a) Capitaine de bateaux de pêche de 60 tonneaux de jauge nette ou plus	Lieutenant
b) Capitaine d'autres bateaux de pêche	Sous-lieutenant
c) Autres membres de l'équipage	Matelot breveté

9. (1) Sous réserve du paragraphe deux du présent article, nulle pension ne doit être accordée aux termes de la présente partie, à moins que demande n'en ait été faite dans l'année qui suit le décès ou l'invalidité pour lesquels la pension est réclamée.

(2) Lorsqu'il est établi, à la satisfaction de la Commission,

a) que l'absence de facilités de communication a empêché une personne de formuler une demande dans le délai prescrit par le premier paragraphe du présent article; ou

b) qu'une personne à la charge d'un particulier pour le décès duquel une pension est demandée, n'a pas reçu avis du décès à temps pour présenter une demande dans le délai prescrit par le premier paragraphe du présent article,

la Commission a la faculté, sur demande particulière à cette fin, de proroger le délai dans lequel une demande de pension peut être présentée.

10. Nulle pension n'est accordée aux termes de la présente partie en ce qui concerne une invalidité ou un décès pour lesquels une indemnité est payable en vertu de quelque loi sur les accidents du travail ou de lois semblables, si la Commission n'a pas obtenu de preuve satisfaisante qu'une demande d'indemnité n'a pas été présentée et à moins que la personne ayant droit à cette indemnité ne produise à la Commission un désistement, sous une forme approuvée par celle-ci, de toute demande d'indemnité concernant cette invalidité ou ce décès.

11. La Commission peut, aux fins de la présente partie, présumer le décès chaque fois que, d'après la preuve disponible sur les circonstances entourant la disparition de la personne dont le décès est mis en question ou la perte du navire à bord duquel elle servait, la Commission est convaincue, au delà de tout doute raisonnable, que le décès est effectivement survenu.

12. Nonobstant toute disposition de la présente partie, la Commission doit déduire, sur la pension autrement payable à une personne sous le régime de ladite Partie, pour le décès ou l'invalidité d'un ressortissant du Canada qui a servi à bord d'une navire non canadien certifié, le montant de la pension exigible par cette personne, à l'égard de ce décès ou de cette invalidité, sous le régime des lois du pays où le navire était immatriculé ou autorisé ou pour lequel il était affrété.

13. Par dérogation à toute disposition de la présente partie, lorsqu'une personne ayant droit à une pension prévue dans ladite partie n'est pas citoyen canadien ni résident du Canada, la Commission peut, au lieu de cette pension, accorder la pension ou la somme globale qu'elle estime proportionnée à la pension qui aurait été payable sous le régime de la présente Partie à cette personne, si elle eût été citoyen canadien ou résident du Canada, eu égard au coût de la vie comparé et aux autres questions qui peuvent influer sur la valeur de la pension, mais nulle pension ou montant accordé sous le régime du présent article ne doit excéder le montant de la pension qui serait payable à cette personne aux termes de la présente partie si elle était citoyen canadien ou résident du Canada.

Allocations de détention

14. (1) Chaque fois

a) qu'un particulier, lors de son service à bord d'un navire canadien durant la guerre; ou

b) qu'un ressortissant du Canada, lors de son service à bord d'un navire non canadien certifié, ou à bord d'un navire se livrant à l'industrie de la pêche canadienne dans les eaux de marée du Canada,

est détenu par un pays étranger et que, par suite de cette détention, son employeur discontinue en totalité ou en partie, le paiement de la rémunération à lui versée ou pour son compte à l'occasion de ce service, la Commission peut, sous réserve du présent article, accorder à cette personne une allocation de détention égale au montant par lequel la rémunération reçue par elle immédiatement avant cette détention, a été ainsi diminuée.

(2) Dans le cas d'une personne qui a servi à bord d'un navire se livrant à l'industrie de la pêche et qui, à l'époque de sa détention, se livrait à une entreprise de participation aux bénéfices, le taux de la rémunération reçue par elle immédiatement avant sa détention, est censée, pour les fins du premier paragraphe du présent article, être la moyenne de la rémunération mensuelle reçue par elle durant les douze mois qui ont précédé immédiatement sa détention.

(3) Dans le cas d'un ressortissant du Canada qui a servi à bord d'un navire non canadien certifié, la Commission doit déduire de l'allocation qui lui

est autrement payable aux termes du présent article, le montant de toute allocation de détention ou autre allocation semblable qui lui est payable sous le régime des lois du pays où le navire était immatriculé ou autorisé ou pour lequel il était affrété.

15. La Commission peut verser aux personnes à la charge d'un particulier auquel une allocation est accordée sous le régime de l'article quatorze de la présente loi, la portion de l'allocation que la Commission juge discrétionnairement raisonnable, et le reliquat du montant ainsi accordé est versé à ce particulier ou à ses représentants légaux lorsque prend fin la détention pour laquelle l'allocation était accordée.

PARTIE II

Personnel des services auxiliaires

Interprétation

16. Dans la présente partie, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "auxiliaire" signifie une personne qui était employée et payée par les Canadian Legion War Services Inc., le Conseil national des Young Men's Christian Associations of Canada, les Knights of Columbus Canadian Army Huts, ou les Salvation Army Canadian War Services, pour aider aux surveillants, et qui a quitté le Canada pour être affectée
   (i) Aux forces navales canadiennes sous l'autorité du chef du personnel naval;
   (ii) Aux formations et unités actives des forces militaires canadiennes sous l'autorité de l'adjudant général; ou
   (iii) Aux formations et unités actives des forces aériennes du Canada sous l'autorité du directeur du personnel au Conseil de l'air;

b) "membre du personnel central d'outre-mer" signifie un particulier qui n'est ni surveillant ni auxiliaire, et qui était membre du personnel central et à l'emploi et à la solde des Canadian Legion War Services Inc., du Conseil national des Young Men's Christian Associations of Canada, des Knights of Columbus Canadian Army Huts, ou des Salvation Army Canadian War Services, et qui a quitté le Canada sous l'autorité du chef du personnel naval, de l'adjudant général ou du directeur du personnel au Conseil de l'air;

c) "surveillant" signifie un représentant ambulant autorisé des Canadian Legion War Services Inc., du Conseil national des Young Men's Christian Associations of Canada, des Knights of Columbus Canadian Army Huts, ou des Salvation Army Canadian War Services, qui a directement fourni des services et des facilités de récréation à l'une des forces navales, militaires ou aériennes du Canada, qui a été choisi et agréé par le chef du personnel naval, l'adjudant général ou le directeur du personnel au Conseil de l'air, et a quitté le Canada sous l'autorité de ces derniers.

Surveillants

17. En ce qui concerne les services rendus comme surveillants entre le temps de leur embarquement pour service en dehors du Canada et le moment où les autorités compétentes des forces navales, militaires ou aériennes ont mis fin auxdits services, des pensions sont accordées, conformément aux taux indiqués dans les annexes A et B de la *Loi des pensions* pour les capitaines (militaires), aux surveillants, ou relativement aux surveillants, qui subissent une blessure ou contractent une maladie ou en éprouvent une aggravation entraînant une invalidité ou un décès attribuable à ce service ou survenu au cours dudit service.

Auxiliaires

18. En ce qui concerne les services rendus comme auxiliaires entre le temps de leur embarquement pour service en dehors du Canada et le moment où les autorités compétentes des forces navales, militaires ou aériennes ont mis fin auxdits services, des pensions sont accordées, conformément aux taux indiqués dans les annexes A et B de la *Loi des pensions* pour les lieutenants (militaires), aux auxiliaires, ou relativement aux auxiliaires, qui subissent une blessure ou contractent une maladie ou en éprouvent une aggravation entraînant une invalidité ou un décès attribuable à ce service ou survenu au cours dudit service.

Personnel central d'outre-mer

19. Sous réserve de l'article vingt de la présente loi, des pensions sont accordées, conformément aux taux indiqués dans les annexes A et B de la *Loi des pensions* pour les lieutenants (militaires), aux membres du personnel central d'outre-mer ou relativement aux membres du personnel central d'outre-mer qui, durant leur service à ce titre, et comme conséquence directe d'une opération de l'ennemi ou contre-opération pendant la guerre, subissent une blessure ou contractent une maladie ou en éprouvent une aggravation entraînant une invalidité ou un décès.

20. Chaque fois que les autorités compétentes des forces navales, militaires ou aériennes certifient qu'un membre du personnel central d'outre-mer a exercé des fonctions comportant des responsabilités comparables à celles d'un officier d'une grade supérieur à celui de lieutenant, la pension à accorder aux termes de l'article dix-neuf de la présente loi doit être celle indiquée aux annexes A et B de la *Loi des pensions* pour les capitaines (militaires).

PARTIE III

Corps des pompiers (civils) canadiens affectés au service du Royaume-Uni

21. Sous réserve de la présente partie, il est accordé des pensions, conformément aux taux indiqués dans les annexes A et B de la *Loi des pensions* pour les membres des forces militaires du Canada, aux membres du Corps des pompiers (civils) canadiens affectés au service du Royaume-Uni ou relativement aux membres du Corps des pompiers (civils) canadiens affectés au service du Royaume-Uni qui subissent une blessure ou contractent une maladie ou en éprouve une aggravation entraînant une invalidité ou un décès attribuable à leur service comme membres de ce corps ou survenu au cours dudit service, sous le régime des dispositions de la *Loi des pensions*.

22. Le taux de la pension à accorder à un membre du Corps des pompiers (civils) canadiens affectés au service du Royaume-Uni ou à son égard, se détermine d'après le grade ou la classe des forces militaires du Canada, attribué au statut dudit membre par le tableau suivant:

Statut	*Grade ou classes des forces militaires*
Officier commandant.........	Lieutenant-colonel (militaire)
Chef de division.............	Major (militaire)
Chef de colonne..............	Capitaine (militaire)
Officier de compagnie senior.. Officier de compagnie........ Chef de section, pompier de 1re classe, pompier senior, pompier, pompier junior ...	Lieutenant (militaire)

PARTIE IV

Royale gendarmerie à cheval du Canada

23. (1) Toutes demandes d'indemnisation prévues à l'article 21a de la *Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada*, sont déférées à la Commission pour étude et décision, et la Commission doit évaluer le degré d'invalidité pour lequel une indemnité peut être accordée sous le régime dudit article.

(2) Une indemnité est accordée aux taux et de la manière que le gouverneur en conseil peut à l'occasion prescrire selon l'article 21a de la *Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada.*

(3) Lorsqu'une évaluation est faite sous le régime du présent article et que la Commission, subséquemment, procède à une nouvelle évaluation du degré d'invalidité, l'indemnité doit être versée d'après les taux applicables à l'époque où l'indemnité a été accordée en premier lieu.

PARTIE V.

Royale gendarmerie à cheval du Canada—gendarmes spéciaux

Interprétation

24. Dans la présente partie, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression "gendarme spécial" signifie une personne spécialement engagée et employée par la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, sous l'autorité du gouverneur en conseil, pour la tâche particulière de monter la garde à des endroits vulnérables dans tout le Canada ou pour d'autres fonctions semblables pendant la guerre.

Pensions pour invalidité et décès

25. Sous réserve de la présente partie, des pensions sont accordées aux gendarmes spéciaux ou relativement aux gendarmes spéciaux qui, durant la guerre et comme conséquence directe de l'accomplissement de leurs fonctions de gendarmes spéciaux, subissent une blessure ou contractent une maladie ou en éprouvent une aggravation entraînant une invalidité ou un décès.

26. La pension à accorder sous le régime de la présente partie pour une invalidité est concédée au taux et de la manière que le gouverneur en conseil peut à l'occasion prescrire en vertu de l'article 21a de la *Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada.*

27. Les pensions accordées sous le régime de la présente partie quant au décès, le sont conformément aux dispositions de l'article soixante-seize de la *Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada*, et, pour les fins de l'article en question, la solde et les allocations qui auraient été permises aux fins de pension doivent être la solde et les allocations réelles que le gendarme spécial recevait à l'époque de son décès.

28. Lorsqu'un gendarme spécial reçoit une pension pour invalidité prévue dans la *Loi des pensions*, le montant de la pension payable aux termes de la présente partie ne doit, en aucun temps, excéder le montant par lequel la pension autorisée par la *Loi des pensions* pour une invalidité totale excède la pension qu'il reçoit en vertu de la *Loi des pensions.*

29. Nulle pension ne doit être accordée aux termes de la présente partie pour une invalidité à l'égard de laquelle une pension est octroyée sous le régime de la *Loi des pensions.*

30. Nulle pension ne doit être accordée aux termes de la présente partie à un gendarme spécial, ou à son égard, avant qu'il cesse d'être gendarme spécial.

31. A moins qu'il ne soit établi, à la satisfaction de la Commission, que la preuve sur laquelle repose la demande de pension n'était pas en la possession de l'auteur de la demande ou n'aurait pas raisonnablement pu avoir été obtenue par ce dernier dans les délais ci-après prescrits, nulle pension pour décès ne doit être accordée sous le régime de la présente partie à l'égard d'un gendarme spécial, sauf si demande en est faite dans l'année qui suit le décès, et nulle pension pour invalidité ne doit être accordée selon la présente partie à un gendarme spécial, ou à son égard, sauf si demande en est faite dans l'année qui suit le moment où il cesse d'être gendarme spécial.

32. Nulle pension pour décès ne doit être accordée aux termes de la présente partie à une personne à charge ou à l'égard d'une personne à charge autre que la veuve ou les enfants du gendarme spécial pour le décès de qui la pension est réclamée.

PARTIE VI

Engagés de la défense passive

Interprétation

33. Dans la présente partie, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "engagé de la défense passive" signifie une personne inscrite comme volontaire dans une région désignée par un corps officiel organisé en vue de la défense passive, un engagé volontaire d'évacuation dûment inscrit, ou une personne désignée comme tel par la Commission, sous le régime de l'article quarante-cinq de la présente loi;

b) "région désignée" signifie toute région prescrite par le gouverneur en conseil;

c) "invalidité grave ou prolongée" ne comprend pas une invalidité d'un degré inférieur à vingt pour cent, appréciée de la manière prévue par le paragraphe deux de l'article vingt-quatre de la *Loi des pensions;*

d) "blessure de service de guerre" signifie, dans le cas d'un engagé de la défense passive autre qu'un engagé volontaire d'évacuation dûment inscrit, toute blessure corporelle reçue pendant la guerre et en conséquence et au cours de l'exécution de ses fonctions comme tel, résultant directement d'une attaque de l'ennemi ou de la riposte ou d'un acte en anticipation d'une attaque de l'ennemi ou pendant un obscurcissement, une épreuve ou une période d'instruction dûment autorisée par l'officier supérieur de la défense passive dans la région désignée où cette blessure est survenue, et, dans le cas d'un engagé volontaire d'évacuation dûment inscrit, signifie des blessures reçues en conséquence et au cours de l'exécution de ses fonctions comme engagé d'évacuation.

Pensions pour invalidité et décès

34. Sous réserve de la présente partie, des pensions sont accordées conformément aux taux indiqués dans les annexes I et II de la présente loi à l'égard d'une invalidité grave ou prolongée ou du décès résultant d'une blessure de service de guerre.

35. Nulle pension ne doit être accordée aux termes de la présente partie pour une blessure de service de guerre subie par suite de négligence volontaire ou de conduite répréhensible de l'engagé de la défense passive par qui ou à l'égard de qui la pension est réclamée.

36. Nulle pension pour une blessure de service de guerre n'est versée en vertu de la présente partie à une personne ou à son égard au cours de toute

période durant laquelle cette personne reçoit ou a droit de recevoir pour cette même blessure quelque indemnité, allocation, compensation, pension ou autre versement de même nature, payable à même des fonds publics auxquels la personne en question n'a pas contribué directement, sauf si cette indemnité, allocation, compensation ou pension ou cet autre versement est inférieur au montant de la pension qui serait autrement payable aux termes de la présente partie, auquel cas une pension égale au montant par lequel la pension qui serait autrement payable en vertu de la présente partie excède cette autre indemnité, allocation ou compensation ou cet autre versement, peut être acquittée sous le régime de la présente partie durant une telle période.

37. (1) Nulle pension ne doit être accordée aux termes de la présente partie à la veuve d'une personne pour le décès de cette dernière, à moins que celle-ci, lors de son décès, n'ait subvenu entièrement ou dans une large mesure aux besoins de la veuve en question et que la veuve n'ait épousé cette personne avant la date à laquelle a été subie la blessure de service de guerre pour laquelle la pension est réclamée.

(2) Nulle pension supplémentaire ne doit être accordée aux termes de la présente partie à un homme marié, concernant sa femme, à moins qu'il n'ait subvenu entièrement ou dans une large mesure aux besoins de celle-ci immédiatement avant la date où a été subie la blessure de service de guerre pour laquelle cette pension supplémentaire est réclamée.

38. La Commission peut, à sa discrétion, déduire, de toute pension supplémentaire payable aux termes de la présente partie à l'égard d'une personne à charge, tout montant payable comme indemnité ou allocation, qu'il le soit à même des fonds publics ou autrement, pour l'entretien de cette personne à charge.

39. Si deux personnes à qui des pensions peuvent être accordées aux termes de la présente partie sont mariées ensemble, il peut leur être versé des pensions sous le régime de la présente partie comme si elles n'étaient pas mariées, mais en pareil cas les pensions supplémentaires, s'il en est, qui peuvent être accordées en vertu de la présente partie à l'égard de tout enfant ou tous enfants à charge, sont payées pour la blessure du mari, à moins qu'il n'ait pas subvenu entièrement ou dans une large mesure aux besoins de sa femme, auquel cas ces pensions supplémentaires, s'il en est, sont versées pour la blessure au parent qui est responsable de l'entretien de cet enfant ou ces enfants à charge.

40. Nulle pension supplémentaire ne doit être accordée aux termes de la présente partie à l'égard d'un enfant né plus de neuf mois après la date où a été subie la blessure de service de guerre pour laquelle une pension est payable.

41. Si une personne à qui une pension peut être accordée aux termes de l'article trente-quatre de la présente loi est du sexe masculin et de moins de seize ans ou du sexe féminin et de moins de dix-sept ans, aucune pension n'est payée à cette personne jusqu'à ce qu'elle atteigne, dans le cas d'un homme, l'âge de seize ans, ou, dans le cas d'une personne de sexe féminin, l'âge de dix-sept ans, mais la Commission peut prescrire que, jusqu'à l'arrivée de cet âge, la pension soit administrée au profit de la personne en question, de la manière prévue à l'article seize de la *Loi des pensions*.

42. Nulle pension ne doit être accordée aux termes de la présente partie pour une invalidité quelconque, à moins qu'une demande à cet effet ne soit faite dans l'année qui suit la date à laquelle a été subie la blessure de service de guerre d'où résulte l'invalidité en question, ou, dans le cas d'une personne du sexe masculin de moins de seize ans ou du sexe féminin de moins de dix-sept ans, dans l'année après que cet âge respectif a été atteint, et nulle pension ne doit être accordée pour le décès, sauf si la demande à cet effet est présentée au cours de l'année qui suit le décès.

43. Lorsque le décès d'un engagé de la défense passive est attribuable à une blessure de service de guerre ou que, lors du décès, cet engagé recevait une pension aux termes de la présente partie et que l'actif de sa succession n'est pas suffisant pour défrayer l'enterrement, la Commission peut, si l'engagé en question n'était pas hospitalisé pour traitement dans un hôpital dirigé par le ministère des Affaires des anciens combattants, prescrire le paiement d'un montant d'au plus cent dollars pour de tels frais.

44. La Commission peut désigner comme engagé de la défense passive toute personne qui, à titre d'employé dans un service essentiel, bien que non inscrit comme engagé volontaire, a prêté assistance dans le travail de défense passive résultant d'une attaque de l'ennemi ou d'une riposte contre l'ennemi ou d'un obscurcissement dûment autorisé.

PARTIE VII

Employés civils (Guerre)

Interprétation

45. Dans la présente partie, à moins que le contexte ne s'y oppose, l'expression

a) "employé" désigne une personne engagée comme employé civil permanent ou temporaire
  (i) du gouvernement du Canada, ou
  (ii) d'une compagnie constituée en corporation sous le régime de la partie I de la *Loi des compagnies, 1934,* et dont toutes les actions de capital émises sont possédées par Sa Majesté, du chef du Canada ou détenues en trust pour Sa Majesté, du chef du Canada, sauf les actions nécessaires pour permettre à d'autres personnes de devenir administrateur,

qu'elle soit rémunérée ou non, et comprend un salarié fournissant directement des services au gouvernement du Canada lorsque ce dernier rembourse son employeur de son traitement ou salaire, mais ne comprend pas une personne engagée sur place à quelque endroit en dehors du Canada;

b) "salarié" signifie une personne qui touche périodiquement un traitement ou salaire régulier;

c) "blessure de guerre" signifie toute blessure physique subie au cours de la guerre et en conséquence directe d'une attaque de l'ennemi ou d'une riposte contre l'ennemi, en dehors du Canada, par un employé qui a été envoyé du Canada en vue d'accomplir ses fonctions pour le gouvernement du Canada ou au nom de ce dernier;

d) "blessure résultant d'une envolée de guerre" signifie toute blessure physique subie au cours de la guerre par un employé comme résultat direct d'une envolée au Canada ou en dehors de ce pays, dans un aéronef du service aérien transatlantique du gouvernement canadien ou dans tout aéronef autre qu'un aéronef commercial en voyage régulier
  (i) dans l'exercice de fonctions découlant de la guerre;
  (ii) dans l'exercice de fonctions ne découlant pas de la guerre, lorsqu'un semblable mode de transport était rendu nécessaire par des conditions découlant de la guerre.

Congé

46. Il peut être accordé à un employé salarié qui subit une blessure de guerre ou une blessure résultant d'une envolée de guerre, un congé spécial avec rémunération pour la période certifiée nécessaire par un médecin compétent et approuvée par la Commission, mais n'excédant pas un total de cent quatre-vingts jours.

Pensions pour invalidité et décès

47. Sous réserve des dispositions de la présente partie, des pensions doivent être accordées aux employés ou relativement aux employés qui subissent une invalidité ou le décès en conséquence directe d'une blessure de guerre ou d'une blessure résultant d'une envolée de guerre, conformément aux taux indiqués dans les annexes A et B de la *Loi des pensions*, pour le grade ou la classe des forces militaires du Canada attribué au traitement de cet employé par le tableau suivant:

TABLEAU

Traitement	*Grade ou classe des forces militaires*
n'excédant pas $3,000	Lieutenant
au delà de $3,000 mais n'excédant pas $3,750	Capitaine
au delà de $3,750 mais n'excédant pas $5,000	Major
au delà de $5,000 mais n'excédant pas $6,500	Lieutenant-colonel
au delà de $6,500 mais n'excédant pas $8,000	Colonel
au delà de $8,000	Brigadier

48. (1) Pour les fins de l'article quarante-huit de la présente loi, le traitement d'un employé servant sans rémunération ou d'un employé en service intermittent est censé être le traitement qui serait payé à un employé permanent à service continu, remplissant des fonctions de même nature, à déterminer de la façon prévue dans le présent article.

(2) Le traitement qui serait payé à un employé permanent à service continu doit d'abord être fixé par le sous-ministre du ministère intéressé, et le sous-ministre doit aviser par écrit la Commission du montant ainsi fixé, et, chaque fois que la chose est possible, le sous-ministre doit fixer le traitement avant que l'employé soit exposé à un risque de blessure de guerre ou de blessure résultant d'une envolée de guerre.

(3) La Commission doit déterminer le traitement qui serait payé à un employé permanent à service continu, mais, si le traitement déterminé par la Commission est inférieur à celui que fixe le sous-ministre, l'auteur d'une demande de pension peut en appeler au conseil du Trésor et la décision de celui-ci sera définitive.

49. Dans le cas d'un employé qui a droit aux avantages prévus à l'article quarante-sept de la présente loi, le paiement de la pension sous le régime de la présente partie ne doit pas commencer avant le jour qui suit l'expiration de la période initiale de traitement, ou cent quatre-vingts jours après qu'a été subie la blessure, selon la date antérieure.

50. Toutes les prestations prévues par la présente partie doivent s'ajouter à celles auxquelles les employés ou les personnes à leur charge peuvent avoir droit en vertu de la *Loi du service civil* ou la *Loi de la pension du service civil*, mais sont assujetties à la déduction de toute autre indemnité à recevoir, en raison de la blessure de guerre ou de la blessure résultant d'une envolée de guerre, d'une source à laquelle l'employé n'a versé aucune contribution directe.

51. Toute pension accordée à des employés pour une blessure de guerre ou une blessure résultant d'une envolée de guerre antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi, sous l'autorité de quelque arrêté du gouverneur en conseil rendu sous le régime de la *Loi des mesures de guerre*, peut être augmentée conformément aux taux établis par les annexes A et B de la *Loi des pensions*.

PARTIE VIII

Blessure au cours d'un traitement curatif

52. Il est accordé des pensions d'après les taux indiqués aux annexes A et B de la *Loi des pensions* pour les lieutenants (militaires), comme si les personnes avaient été membres des forces, aux personnes ou à l'égard des personnes qui

a) ont été appelées à l'instruction militaire ou au service en vertu de la *Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales,*

b) ont accepté et suivi un traitement prescrit par le ministère des Affaires des anciens combattants en vue d'améliorer leur état physique et de les préparer à l'instruction militaire ou au service en question, et

c) subissent une blessure ou contractent une maladie ou en éprouvent une aggravation entraînant une invalidité ou un décès consécutif ou se rattachant directement à ce traitement

comme si la personne eût été membre des forces.

53. Des pensions sont accordées d'après les taux indiqués dans les annexes A et B de la *Loi des pensions* pour les lieutenants (militaires) aux personnes ou à l'égard des personnes qui

a) se sont offertes volontairement à accomplir du service actif dans les forces navales, militaires ou aériennes du Canada mais ne furent pas acceptées à cause de leur état physique,

b) ont reçu un traitement curatif du ministère des Affaires des anciens combattants, aux conditions prescrites par le gouverneur en conseil, en vue de les préparer au service actif dans lesdites forces, et

c) subissent une blessure ou contractent une maladie ou en éprouvent une aggravation entraînant une invalidité ou un décès consécutif ou se rattachant directement à ce traitement

comme si la personne eût été membre des forces.

PARTIE IX

54. Sous réserve des dispositions de la présente Partie, il sera accordé des pensions conformément aux taux établis à l'annexe B de la *Loi des pensions* pour les membres des forces navales du Canada à l'égard de tous les pilotes et membres d'équipage de bateaux-pilotes qui, alors qu'ils servaient sur un bateau-pilote pendant la guerre, sont décédés en conséquence directe de la collision de ce bateau-pilote avec un autre vaisseau dans les eaux de marée, en ou près toute région qui était, à quelque époque antérieure à l'entrée en vigueur de la présente loi, déclarée une région désignée par le Conseil du trésor.

55. Le taux de pension payable à l'égard d'une personne mentionnée dans la présente Partie est déterminé selon le rang ou la classe des forces navales du Canada attribué au statut de cette personne par le tableau indiqué à l'article huit de la présente loi.

56. Nulle pension n'est payable sous le régime de la présente loi à ou concernant une personne à charge autre que la veuve ou les enfants de la personne pour le décès de qui la pension est réclamée.

57. Nulle pension n'est payable sous le régime de la présente Partie, sauf si demande en est faite dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la présente loi.

ANNEXE I.

ENGAGÉS DE LA DÉFENSE PASSIVE.

Echelle des pensions pour invalidité.

Pourcentage d'invalidité, catégorie et taux annuel.

Statut de la personne.	Catégorie 1 100%	Catégorie 2 99%-95%	Catégorie 3 94%-90%	Catégorie 4 89%-85%	Catégorie 5 84%-80%	Catégorie 6 79%-75%	Catégorie 7 74%-70%	Catégorie 8 69%-65%	Catégorie 9 64%-60%
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Homme ou femme	600	570	540	510	480	450	420	399	369
Pension supplémentaire pour la femme	240	228	216	204	192	180	168	156	144
Pension supplémentaire pour le premier et chaque enfant subséquent à charge	120	114	108	102	96	90	84	78	72
Pension supplémentaire pour les parents à charge	120	114	108	102	96	90	84	78	72

Statut de la personne	Catégorie 10 59%-55%	Catégorie 11 54%-50%	Catégorie 12 49%-45%	Catégorie 13 44%-40%	Catégorie 14 39%-35%	Catégorie 15 34%-30%	Catégorie 16 29%-25%	Catégorie 17 24%-20%
	$	$	$	$	$	$	$	$
Homme ou femme	330	300	270	240	210	180	150	120
Pension supplémentaire pour la femme	132	120	108	96	84	72	60	48
Pension supplémentaire pour le premier et chaque enfant subséquent à charge	66	60	54	48	42	36	30	24
Pension supplémentaire pour les parents à charge	66	60	54	48	42	36	30	24

ANNEXE II.

ENGAGÉS DE LA DÉFENSE PASSIVE.

Echelle des pensions pour décès.

Statut	Taux annuel de la pension.
	$
Veuve	480
Pension supplémentaire pour le premier et chaque enfant subséquent	120
Enfant orphelin	240
Chaque enfant orphelin subséquent, un taux supplémentaire	180
Parents à charge autres que la veuve ou des enfants	Tel montant, n'excédant pas la pension d'une veuve, jugé suffisant par la Commission.

M. Croll, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le vingt et unième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande à l'unanimité que remise soit faite de l'impôt sur le revenu à l'égard des allocations de détention payables aux marins marchands en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 12/4209 du 12 juin 1941, modifié par C.P. 87/5204 du 16 juillet 1941.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un accord commercial conclu entre le Canada et le Mexique, signé à Mexico, le 8 février 1946,—Recueil des traités, 1946, No 4 (versions anglaise et française).

Et aussi,—Copie d'un accord commercial conclu entre le Canada et la Colombie, signé à Bogota, le 20 février 1946,—Recueil des traités, 1946, No 7 (versions anglaise et française).

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 252, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues";

M. Claxton propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec une modification, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité plénier afin d'étudier un certain projet de résolution destinée à établir un Service d'information canadien;

M. Claxton propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit projet de résolution.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Croll propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour l'étude des bills privés (en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement); agréé.

Le bill suivant est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé, savoir:

Bill No 248, (B-9 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company*".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend ensuite, en comité plénier, l'étude d'un certain projet de résolution destinée à établir un Service d'information canadien.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour établir un Service d'information canadien en vue de recueillir et de diffuser à l'étranger des renseignements sur le Canada, de coordonner et aider le service des renseignements du gouvernement et afin de pourvoir au paiement des traitements du personnel et des dépenses du Service à même les deniers attribués par le Parlement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Claxton présente alors le Bill No 305, Loi concernant le Service d'information canadien, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à trois heures p.m., lundi prochain.

No 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 22 JUILLET 1946

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Sur ce, M. Macdonald (*Ville de Brantford*), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRES.

Le Greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-troisième rapport du greffier des pétitions déclarant qu'il a fait l'examen de la pétition suivante présentée le 19 courant par M. Gibson (*Comox-Alberni*) et qu'elle est en tout conforme aux dispositions de l'article 68 du Règlement, à savoir:

De H. M. Ramsay, de New Westminster, C.-B., et autres, qui demandent que l'on adopte les mesures qui peuvent être nécessaires pour s'assurer que toutes les personnes d'origine japonaise soient déportées du Canada à la fin de la présente guerre et que l'on incorpore dans les conditions d'armistice ou de paix les dispositions voulues pour que lesdites personnes soient acceptées par le Japon.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 13 mai 1946,—Etat montrant:—1. De quels bâtiments et terrains d'exposition le gouvernement a-t-il pris possession, par achat, expropriation ou loyer, depuis le commencement de la guerre, en disant où ils sont situés et à quelle fin on en a pris possession?

2. Quel était le prix d'achat ou le loyer annuel, et pour quelle durée en a-t-on pris possession, en donnant la date du commencement et de la fin de l'occupation?

3. Quel est le total des dépenses faites par le gouvernement pour ou sur chaque propriété pour *a*) son agrandissement, *b*) son amélioration, *c*) son aménagement, et ces dépenses demeurent-elles pour le bénéfice des premiers propriétaires?

4. Quelles ont été les pertes causées par le feu ou les autres dégâts survenus à chaque propriété pendant qu'elle était en la possession du gouvernement, en donnant le montant perçu en assurances et le coût de renouvellement ou de remplacement de la propriété dans chaque cas?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Au 1er juin 1946, combien y avait-il de personnes affectées à l'administration des règlements du service alternatif?

2. Combien, parmi celles-ci, s'occupent principalement des objecteurs de conscience?

3. Quelles étaient les dépenses brutes d'administration du service alternatif, pour le mois d'avril 1946, *a*) pour les traitements, *b*) pour les locaux de bureaux, *c*) pour les autres frais?

4. Combien de camps du service alternatif fonctionnent encore?

5. Combien en a-t-il coûté pour leur entretien en avril 1946?

6. Quelles recettes le gouvernement a-t-il reçues de l'exploitation de ces camps au cours de la même période?

7. Si les chiffres en réponse à la question 6 ne sont pas disponibles, quel était le bénéfice ou la perte brute provenant de l'exploitation de tous ces camps en 1945?

8. Combien y a-t-il de chômeurs actuellement inscrits au Service sélectif national?

9. De combien d'hommes a-t-on besoin pour l'agriculture?

10. A combien de chômeurs inscrits a-t-on offert du travail agricole?

11. Combien parmi ceux-ci ont refusé un emploi dans l'agriculture?

12. Combien de chômeurs inscrits reçoivent l'assurance-chômage?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quels étaient les noms, âge, nature des fonctions, taux de rémunération et qualifications de chaque employé de la division des allocations familiales du ministère de la Santé nationale et du bien-être social à Regina, en juin 1946?

2. Des employés ci-haut mentionnés, quels sont ceux qui sont *a*) permanents, b) temporaires, *c*) à service intermittent, *d*) des anciens combattants?

3. A quelles dates chacun de ces employés permanents et temporaires mentionnés ci-haut a-t-il rempli les conditions voulues pour être nommé?

4. Le ministère de la Santé nationale verse-t-il une pension de vieillesse ou paye-t-il des allocations familiales à quelqu'un de ces employés? Le cas échéant, quels sont les noms de ces employés?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Quelle quantité de charbon bitumineux a été expédiée des Etats-Unis au Canada au cours de chaque année depuis 1939?

2. Quelle quantité de charbon bitumineux a été expédiée des Etats-Unis au Canada en avril, mai et juin de chacune de ces années, y compris 1946?

3. Quelles seront les expéditions anticipées de charbon bitumineux des Etats-Unis au Canada pour juillet 1946?

Par M. McKay—1. Quel était, le 1er juillet 1946, le nombre de fonctionnaires civils *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, à l'emploi du gouvernement fédéral?

2. Combien de ces fonctionnaires *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin sont des anciens combattants de la première ou de la seconde guerre mondiale?

Par M. Webb—Quels prêts sont consentis par le gouvernement canadien aux gouvernements de l'Empire et de pays étrangers en vue de l'achat de fournitures au Canada, et quelles dispositions sont prises par le gouvernement en vue de favoriser l'achat d'assurance maritime au Canada?

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Combien a-t-on acheté de fermes dans le comté de Cumberland, en Nouvelle-Ecosse, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Où sont situées ces fermes, quand et de qui les a-t-on achetées?

3. Quelle est l'étendue de chacune de ces fermes et quel prix a-t-on payé pour chacune, et combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement pour l'entretien, l'amélioration et l'aménagement de chaque propriété?

4. Quels sont les noms des anciens combattants actuellement établis sur ces fermes?

Par M. Black (*Cumberland*)—1. Le gouvernement a-t-il acheté des terrains dans les villes d'Amherst et de Springhill sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou d'autres mesures du gouvernement?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui ont-ils été achetés, et quelle est l'étendue et le prix de ces terrains, et quelles sont les dépenses d'amélioration depuis leur achat?

3. Qui a recommandé ces achats et a-t-on consulté la *Canadian Legion*, les Chambres de commerce ou les Conseils municipaux de l'endroit?

4. Les propriétés ont-elles été sous-divisées; a-t-on dressé des plans des édifices et en a-t-on autorisé la construction?

5. Quelques parties des propriétés ont-elles été revendues ou mises en vente? Le cas échéant, à qui et à quel prix?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Irvine—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er juin 1946, entre le ministre de la Justice et M. Fred Rose, député.

Sur motion de M. Saint-Laurent, il est résolu,—Que mardi, le 23 juillet 1946, et subséquemment jusqu'à la fin de la session, la Chambre s'assemble à onze heures dans la matinée de chaque jour où elle siégera et qu'en plus de la suspension habituelle, à 6 heures p.m., il y ait aussi une autre suspension, chaque jour, de une heure à trois heures de l'après-midi.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un projet de résolution destinée à modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation;

M. Howe propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour l'étude de ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin de modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation et, plus particulièrement, en vue:

(1) d'apporter des changements dans l'application des lois actuelles sur l'habitation et une nouvelle rédaction des définitions et des mentions qui en résultent dans toute la Loi;

(2) de permettre à Sa Majesté de s'unir à des institutions de prêt agréées en vue de consentir des prêts pour la construction de maisons à des propriétaires de logement qui n'ont qu'un intérêt de tenure par bail dans le terrain sur lequel ce logement doit être construit, et d'obtenir une garantie sous toute forme qui peut être jugée nécessaire en vue de sauvegarder les intérêts de Sa Majesté et de l'institution prêteuse;

(3) de porter de vingt ans à vingt-cinq ans la période au cours de laquelle peut être remboursé un prêt conjoint consenti à des propriétaires de maisons;

(4) d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement, pour le compte de Sa Majesté, à conclure des conventions avec des constructeurs qui s'engageront à construire un nombre prévu de maisons devant être financées sous le régime de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, et à offrir chacune de ces maisons en vente, en premier lieu à des anciens combattants et ensuite à d'autres personnes, à un prix qui ne dépasse pas le prix de vente déterminé dans la convention, moyennant l'engagement, de la part de la Société centrale d'hypothèques et de logement, d'acheter ces maisons des constructeurs dans le délai d'un an après leur achèvement si elles n'ont pas été vendues;

(5) d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement à consentir des prêts directs, dans les régions éloignées, aux emprunteurs se livrant à l'exploitation minière ou forestière, en vue de les aider à fournir des habitations de coût faible ou modéré susceptibles d'être louées ou vendues à leurs employés et à d'autres dans la région où est située l'exploitation des emprunteurs dans le but de rendre possible une augmentation d'embauchage dans ces exploitations;

(6) d'autoriser la Société centrale d'hypothèques et de logement à détenir, exploiter, administrer et louer, à des conditions jugées satisfaisantes par le ministre, des biens réels et personnels qui sont la propriété de Sa Majesté et sont mis à la disposition de la Société à cette fin, et d'autoriser la Société à percevoir les revenus provenant de ces biens et à verser ces revenus au ministre, moins les frais subis à l'égard de ces biens et moins telle indemnisation à la Société centrale d'hypothèques et de logement dont le ministre peut convenir;

(7) d'assurer de plus grandes facilités pour l'octroi de prêts conjoints en vue de construire des maisons sur des fermes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Howe présente alors le bill No 306, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements apportés par le Sénat aux bills suivants sont étudiés à tour de rôle par la Chambre et agréés, à savoir:

Bill No 154, Loi modifiant la Loi du Conseil des recherches.

Bill No 155, Loi concernant le fonctionnement des compagnies de l'Etat.

Le bill No 303, Loi modifiant le code criminel, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill No 249, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le bill No 250, Loi concernant les juges des cours fédérales et provinciales, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur suppléant ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 23 JUILLET 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Isnor, du comité spécial des Dépenses et des économies de guerre, dépose le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Isnor, ledit rapport est agréé.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3030, approuvé le 18 juillet 1946; révoquant certaine partie des règlements du service sélectif national (civil) concernant l'accomplissement de services alternatifs.

M. Tucker, du comité spécial sur les Affaires des anciens combattants, dépose le vingt-deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a examiné les faits exposés au nom des personnes adonnées à des missions se rattachant de près à la guerre, et recommande que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un bill prévoyant ce qui suit:

1. Les surveillants des services auxiliaires, les membres du Corps des pompiers canadiens envoyés outre-mer, et les membres de la Société canadienne de la Croix-rouge et de la Brigade ambulancière St-Jean qui ont servi sur un théâtre réel de guerre, seront admissibles aux prestations, pensions, droits de réadaptation et exemptions d'impôt sur le revenu accordés aux membres des forces armées;

2. Les membres des Détachements d'aides volontaires qui ont servi avec l'Armée canadienne en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 49/3546 du 30 avril 1942 auront droit:

a) aux traitements médicaux de la catégorie III prévus pour les anciens combattants par la Loi sur les affaires des anciens combattants,
b) s'ils sont admissibles à pension, à la formation professionnelle prévue pour les anciens combattants, ou à la formation éducative correspondante;

3. Les infirmières en orthopédie choisies par la Société canadienne de la Croix-rouge pour affectation auprès du ministère écossais de la Santé, auront droit:

a) aux traitements médicaux de la catégorie III prévus pour les anciens combattants par la Loi sur les affaires des anciens combattants,
b) si elles sont admissibles à pension, à la formation professionnelle prévue pour les anciens combattants, ou à la formation éducative correspondante; et
c) à une gratification de quinze dollars pour chaque période de trente jours de service sur un théâtre réel de guerre, expression définie dans la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre;

4. Les anciens membres du personnel navigant du groupe No 45 du Service du transport de la *Royal Air Force* auront droit:

a) à la formation professionnelle et éducative au même titre que les anciens combattants;
b) aux avantages de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants;
c) à une gratification de quinze dollars pour chaque période de trente jours de service;
d) à un crédit de rétablissement de quinze dollars pour chaque période de trente jours de service;
e) aux traitements médicaux de la catégorie III prévus pour les anciens combattants par la Loi sur les affaires des anciens combattants;
f) de participer aux avantages de la Loi sur l'assurance des anciens combattants;
g) à des exemptions d'impôt sur le revenu au moins aussi élevées que celles accordées à d'autres groupes de civils.

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, dépose le vingt-troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que la préférence actuellement accordée dans le service civil aux anciens combattants invalides et aux anciens combattants qui ont servi outre-mer, soit étendue à tous les emplois, tant permanents que temporaires, au service des organismes du gouvernement fédéral, y compris les compagnies de la Couronne.

Les bills suivants sont présentés respectivement, du consentement de la Chambre, lus la première fois, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 307, Loi pourvoyant à la réintégration dans les emplois civils des membres licenciés des forces de Sa Majesté et d'autres catégories désignées de personnes.—M. *Mitchell.*

Bill No 308, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les allocations familiales.—M. *Claxton*.

Le Bill No 303, Loi modifiant le Code criminel, est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 250, Loi concernant les juges des cours fédérales et provinciales, est étudié de nouveau en comité plénier et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Ilsley:—Que M. l'Orateur quitte immédiatement le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et sur le projet d'amendement à ladite motion proposé par M. Macdonnell (*Muskoka-Ontario*) appuyé par M. Smith (*Calgary-Ouest*):

Que l'on retranche tous les mots à partir de "Que" jusqu'à la fin de la motion et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre regrette:

(1) Que le budget ne prévoit pas de réductions d'impôt au cours de l'année civile 1946;

(2) Que le budget ne fournit aucun indice d'une tentative sérieuse de supprimer l'extravagance ou de pratiquer l'économie dans le coût du gouvernement;

(3) Que la politique du gouvernement décourage la production dont on a un si urgent besoin."

Et après plus ample discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix et il est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Ashby,
Barrett,
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bradshaw,
Brooks,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Charlton,
Church,
Daniel,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Gagnon,
Hackett,
Hamel,
Hansell,
Harkness,
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Jackman,
Jaques,
Johnston,
Lennard,
Lockhart,
Low,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McLure,
MacNicol,
Marshall,
Menary,
Merritt,
Murphy,
Pearkes,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Senn,
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stirling,
Stokes,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wylie.—58.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Archibald,
Argue,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Bryce,
Campbell,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Herridge,
Howe,
Irvine,
Jaenicke,
Jean,
Jutras,
Kirk,
Knight,
Knowles,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Parry Sound),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Marier,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Mayhew,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Mutch,
Picard,
Pinard,
Pouliot,
Power,
Probe,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Zaplitny.—121.

Et la motion principale est alors mise aux voix dans les termes suivants: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former de nouveau en comité des Voies et Moyens; et elle est adoptée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Black (Châteauguay-Huntingdon),
Blanchette,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Chevrier,
Claxton,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,

Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Howe,
Jean,
Jutras,
Kirk,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
McCann,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Parry Sound),
McGarry,
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Marier,
Martin,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Picard,
Pinard,
Power,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stuart (Charlotte),
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler.—97.

CONTRE:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Ashby,
Barrett,
Bentley,
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Campbell,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Charlton,
Church,
Coldwell,
Daniel,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Gagnon,
Gillis,
Hackett,
Hamel,
Hansell,
Harkness,
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Hodgson,
Homuth,
Irvine,
Jackman,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Knight,
Knowles,
Lennard,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McLure,
MacNicol,
Marshall,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Murphy,
Pearkes,
Pouliot,
Probe,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Ross (Souris),
Senn,
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stirling,
Stokes,
Thatcher,
Townley-Smith,
Tustin,
Webb,
White (Hastings-Peterborough),
Wylie,
Zaplitny.—81.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Tucker propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour l'étude des bills privés (en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement); agréé.

Le bill suivant est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé, savoir:

Bill No 197, (Y-5 du Sénat), intitulé: "Loi pour constituer en corporation *Co-operative Life Insurance Company*".

(*Bills publics*)

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 55, Loi modifiant certaines lois relatives à l'étiquetage et au marquage des aliments et des drogues;

M. Picard, appuyé par M. Lapointe, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, du consentement de la Chambre, est retirée.

Du consentement de la Chambre, ledit ordre est rayé du Feuilleton et le projet de loi retiré.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills *privés et publics;*

La Chambre reprend sa séance en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 24 JUILLET 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Tucker, du comité spécial sur les Affaires des anciens combattants, dépose le vingt-quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité recommande que le gouvernement étudie l'à propos de présenter un bill modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants. Un avant-projet du bill proposé par votre comité est annexé au présent rapport.

AVANT-PROJET

Loi modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants

1. L'article trois de la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants*, chapitre trente-trois du Statut de 1942-43, est abrogé et remplacé par le suivant:

"3. (1) Le gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire connu sous le nom de Directeur aux fins de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants (en la présente loi appelé "le Directeur"), qui sera responsable envers le Ministre et touchera le traitement fixé par le gouverneur en conseil.

(2) La présente loi est exécutée par le Ministre, et les pouvoirs conférés et devoirs imposés au Directeur par la présente loi sont exercés ou accomplis sous réserve de la direction du Ministre."

2. Est abrogé l'alinéa *h*) du paragraphe premier de l'article neuf de ladite loi.

3. Est en outre modifié l'article neuf de ladite loi par l'addition des paragraphes suivants:

"(3) Nonobstant les dispositions du premier paragraphe du présent article et sous réserve, par ailleurs, des dispositions de la présente loi et de ses règle-

ments d'exécution, le Directeur peut passer un contrat avec un ancien combattant qu'il déclare habile à participer aux bénéfices de cette loi, pour lui vendre des biens-fonds et leurs améliorations, des matériaux de construction, des animaux de ferme et de l'outillage agricole jusqu'à concurrence d'un coût total, pour le Directeur, de cinq mille huit cents dollars, mais subordonnément aux conditions suivantes:

a) Le coût, pour le Directeur, des animaux de ferme et de l'outillage agricole ne doit pas excéder trois mille dollars;

b) Le coût, pour le Directeur, des biens-fonds et de leurs améliorations ainsi que des matériaux de construction ne doit pas excéder un montant par lequel la somme de cinq mille huit cents dollars dépasse le coût, pour le Directeur, des animaux de ferme et de l'outillage agricole;

c) L'ancien combattant doit avoir versé au Directeur vingt pour cent du coût, pour ce dernier, des animaux de ferme et de l'outillage agricole, et dix pour cent du coût, pour le Directeur, des biens-fonds et de leurs améliorations ainsi que des matériaux de construction;

d) Le prix de vente, à un ancien combattant, des biens-fonds, améliorations, matériaux de construction, animaux de ferme et outillage agricole doit être, en sus de toute somme payée par l'ancien combattant avant la signature du contrat, un montant égal à quarante pour cent du coût, pour le Directeur, des animaux de ferme et de l'outillage agricole, et cinquante pour cent du coût, pour le Directeur, des biens-fonds et de leurs améliorations ainsi que des matériaux de construction;

e) Le taux d'intérêt payable par un ancien combattant doit être de trois et demi pour cent l'an;

f) L'acquittement du solde du prix d'achat payable par un ancien combattant peut s'étendre sur une période n'excédant pas dix ans pour le paiement des animaux de ferme et de l'outillage agricole, ni vingt-cinq ans pour le paiement des biens-fonds et de leurs améliorations ainsi que des matériaux de construction;

g) Les animaux de ferme et l'outillage agricole ne doivent être vendus sous le régime du présent paragraphe qu'à un ancien combattant qui, à l'époque de ladite vente, achète des biens-fonds du Directeur ou occupe des biens-fonds en vertu d'une convention de location ou d'achat agréée par le Directeur, et le coût, pour celui-ci, de ces animaux de ferme et outillage agricole ne doit pas excéder quarante pour cent

(i) Du coût, pour le Directeur, des biens-fonds, améliorations et matériaux de construction vendus à l'ancien combattant en question; ou

(ii) De la valeur des biens-fonds occupés par un ancien combattant en vertu d'une convention de location ou d'achat, telle qu'elle est estimée par le Directeur.

(4) Dans le cas de tout contrat passé entre le Directeur et un ancien combattant aux termes du paragraphe un ou trois du présent article, sauf sur versement complet, au Directeur, du montant total resté impayé sur ce qu'ont coûté au Directeur les biens-fonds, améliorations, animaux de ferme et outillage agricole, plus les intérêts au taux susdit sur ce montant resté impayé et tous autres frais dus par l'ancien combattant à leur égard, il ne doit être fait par l'ancien combattant aucune vente, cession ou autre aliénation de l'objet d'un contrat entre lui et le Directeur, et ce dernier ne doit accorder aucun transport ou transfert à un ancien combattant pendant une période de dix ans après la date du contrat y relatif, et, par la suite, seulement si l'ancien combattant a observé les conditions de son contrat pendant cette période de dix ans.

(5) Nonobstant les dispositions du paragraphe quatre du présent article, dans le cas de tout contrat pour la vente d'animaux de ferme et d'outillage agricole passé entre le Directeur et un ancien combattant qui occupe des biens-

fonds en vertu d'une convention de location ou d'achat et qui, par la suite, passe un contrat en vue d'acheter des biens-fonds du Directeur avant que les conditions du contrat de vente des animaux de ferme et de l'outillage agricole aient été complètement observées, le Directeur ne doit accorder aucun transport ou transfert à l'égard desdits biens-fonds ou de leurs améliorations ou des matériaux de construction tant que les conditions du contrat visant la vente des animaux de ferme et de l'outillage agricole susdits n'ont pas été complètement observées.

(6) Le Directeur ne doit passer aucun contrat pour la vente de biens-fonds, améliorations, matériaux de construction, animaux de ferme, outillage agricole ou engins de pêche commerciale, à un ancien combattant qui est en défaut relativement à tout contrat antérieurement conclu sous le régime de la présente loi."

4. Est abrogé l'article vingt-trois de ladite loi et remplacé par le suivant:

"23. Sauf sur approbation du Ministre, les prêts ou avances qu'autorise la présente loi ne doivent pas être consentis aux personnes qui ont obtenu des prêts ou avances en vertu des dispositions de la *Loi d'établissement de soldats* et qui sont endettées envers le Directeur de l'établissement de soldats."

5. (1) La partie du paragraphe premier de l'article trente-sept de ladite loi qui précède l'alinéa *a*) du paragraphe est abrogée et remplacée par ce qui suit:

"37. (1) Le gouverneur en conseil peut, sous réserve des dispositions de la présente loi, établir des règlements sur".

(2) L'alinéa *j*) du paragraphe premier de l'article trente-sept de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

"*j*) Toute autre matière concernant laquelle le Ministre juge nécessaire d'établir des règlements pour l'exécution des objets de la présente loi."

(3) Le paragraphe (1A) de l'article trente-sept de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

"(1A) Le Directeur peut, avec l'approbation du Ministre, établir des règlements autorisant les personnes y nommées à exercer ou accomplir, à l'égard des matières qui peuvent y être spécifiées, l'un quelconque des pouvoirs ou devoirs conférés ou imposés au Directeur par la présente loi."

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le sixième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et a convenu de les rapporter sans modification, à savoir:

Bill No 246 (lettre I-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Indemnity Company*".

Bill No 247, (lettre J-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Fire Insurance Company*".

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juin 1946.—Etat montrant:—1. Quelle mesure est à prendre le gouvernement pour renvoyer au Royaume-Uni et en Europe les femmes et enfants du personnel militaire de retour au pays qui ont eu des ennuis d'ordre matrimonial?

2. Dans quelles circonstances, s'il y a lieu, le gouvernement prend-il à sa charge les frais de renvoi dans leurs foyers des dépendants du personnel militaire de retour au pays?

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Acte final de la Conférence internationale sur l'hygiène, qui a été tenue à New-York, du 19 juin au 22 juillet 1946, et la constitution de l'Organisation mondiale de l'hygiène.

Aussi,—Accord inter-gouvernemental établissant la Commission intérimaire de l'Organisation mondiale de l'hygiène; et un protocole destiné à transférer à l'organisation mondiale les fonctions et les devoirs remplis à l'heure actuelle par l'Office international d'hygiène publique.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Castleden—1. A quelles sociétés, corporations ou personnes, *a*) à Ottawa, *b*) à Montréal, *c*) à Toronto, *d*) à Winnipeg, la Corporation des biens de guerre ou la *War Assets Limited* a-t-elle vendu quelque excédent (1) de ferrailles, (2) d'accessoires et d'appareils de plomberie, (3) d'outillage électrique, (4) de camions, (5) de voitures à voyageurs, (6) de tracteurs, (7) d'outils et de matériel de machines, (8) de moteurs d'aéronefs, (9) de métaux non ferreux, et (10) de vêtements, pour un montant dépassant $4,000?

2. Quelle est la valeur des ventes faites à chacune de ces sociétés, corporations ou personnes au 1er avril 1946?

3. Lesquelles des sociétés, corporations ou personnes ci-dessus sont classées comme des "négociants reconnus" par la Corporation des biens de guerre?

Par M. Lennard—1. Combien y avait-il de personnes à l'emploi de la Commission d'inspection le 1er juillet 1946, et quels étaient leurs traitements?

2. Qui est le président de la commission, quels sont les directeurs des divers départements de la commission, et quels sont leurs traitements?

3. Quelles sont les fonctions actuelles de la commission?

4. A-t-on fait des nominations à la commission depuis la fin des hostilités?

5. Le cas échéant, ces titulaires ont-ils fait du service outre-mer?

6. Quel a été le total des frais de fonctionnement de la commission du 1er juillet 1945 au 1er juillet 1946?

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Fraser—1. Combien de succursales diverses possède l'Office national du film?

2. Où sont situées ces succursales?

3. Quelles sont les fonctions de chacune de ces succursales?

4. Combien d'ateliers ou de studios l'Office national du film utilise-t-il?

5. Combien de bureaux possède l'Office national du film?

6. Quel loyer l'Office paie-t-il pour chacun de ces bureaux, studios ou ateliers?

7. Combien de personnes sont à l'emploi de l'Office national du film?

8. Combien d'employés l'Office national du film a-t-il embauchés depuis le 1er janvier 1946?

9. Quelle somme l'Office national du film débourse-t-il chaque mois en traitements et salaires?

10. Combien d'employés reçoivent par année *a*) $2,000 et plus, *b*) $3,000 et plus, *c*) $5,000 et plus?

11. Quel est le traitement de chaque personne qui reçoit $5,000 ou plus par année?

M. Claxton, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

L'ordre suivant de la Chambre est transmis à l'officier compétent:

Par M. Diefenbaker—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres adressées par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou l'un de ses fonctionnaires au siège social de la Banque provinciale du Canada ou aux fonctionnaires principaux de cette banque, depuis le 1er janvier 1945, attirant leur attention sur les infractions aux règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou sur d'autres irrégularités relativement au rationnement du sucre et du beurre, et copie de toutes les réponses à ces lettres.

M. Abbott, pour M. Ilsley, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser le paiement aux banques, à même le Fonds du revenu consolidé, sous réserve des conditions y énoncées, du montant des pertes subies par suite de prêts consentis aux anciens combattants résidant et domiciliés au Canada qui ont reçu ou ont droit de recevoir une gratification sous le régime de la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre et qui n'ont pas choisi de prendre les avantages prévus par la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants. Cesdits prêts seront limités et destinés à l'établissement de l'ancien combattant dans les affaires ou dans une profession. Il est aussi pourvu au paiement des dépenses nécessaires à l'application de la loi à même les deniers attribués par le Parlement.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 6 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 25 JUILLET 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 165, Loi concernant le développement et le contrôle de l'énergie atomique, avec les amendements qui suivent:

1. *Page 4, ligne 4.*—Après l'indication "9 (I)", insérer "La Commission peut,".
2. *Page 4, lignes 4 et 5.*—Supprimer les mots "la Commission peut".
3. *Page 5, ligne 6.*—Après "existantes", insérer "constituées en corporations d'après les dispositions de la Partie I de la *Loi des compagnies, 1934*, et".
4. *Page 6, ligne 5.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.
5. *Page 7, ligne 13.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.
6. *Page 7, ligne 14.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.
7. *Page 7, ligne 17.*—Aux mots "cette amende", substituer "l'amende"; et aux mots "cet emprisonnement", substituer "l'emprisonnement".
8. *Page 7, ligne 20.*—Aux mots "eu lieu", substituer "été commise".
9. *Page 7, ligne 21.*—Au mot "déclarée", substituer "trouvée".
10. *Page 7, lignes 23 et 24.*—Aux mots "cette amende", substituer "l'amende"; et aux mots "cet emprisonnement", substituer "l'emprisonnement".
11. *Page 7, ligne 31.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du bill, ne concerne pas la version française.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'Orateur rend une décision à l'effet que les questions se rapportant à des sujets déférés spécifiquement à un comité spécial ou permanent ne peuvent pas être inscrites au Feuilleton; toutefois, il ne faudrait pas empêcher les membres de la Chambre de chercher à obtenir des renseignements en inscrivant au Feuilleton des questions qui ne sont pas de nature à provoquer un débat. A moins que ces questions ne se rapportent directement au sujet particulièrement soumis au comité, on doit permettre de les inscrire au Feuilleton.

De cette décision M. Graydon en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet alors aux voix la question suivante: La décision de M. l'Orateur doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Baker,
Beaudoin,
Beaudry,
Belzile,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bowerman,
Bradette,
Bridges,
Bryce,
Campbell,
Chevrier,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Dubois,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gillis,
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Herridge,
Howe,
Irvine,
Jaenicke,
Jutras,
Kirk,
Knight,
Knowles,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Laurendeau,
Léger,
Little,
McCann,
McCuaig,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
Macdonald (Halifax),
McGarry,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
MacKinnon,
MacLean,
MacNaught,
Maloney,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Matthews (Kootenay-Est),
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Moore,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Pouliot,
Probe,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stuart (Charlotte),
Thatcher,
Townley-Smith,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winkler,
Zaplitny.—111.

CONTRE:

Messieurs

Adamson,
Ashby,
Aylesworth,
Barrett,
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bradshaw,
Brooks,
Casselman,
Charlton,
Church,
Coyle,
Diefenbaker,
Drope,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Gagnon,
Gibson (Comox-Alberni),
Green,
Hamel,

Hansell, Harkness, Hazen, Hodgson, Johnston, Kidd, Lennard, Lockhart, Low, Macdonnell (Muskoka-Ontario), McGregor, Mackenzie, McLure, MacNicol, Marshall, Menary, Merritt, Murphy, Pearkes, Power, Quelch, Raymond (Beauharnois-Laprairie), Ross (St. Paul's), Senn, Shaw, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Stephenson, Stirling, Webb, White (Hastings-Peterborough), Wylie.—55.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni destiné à assurer dans une certaine mesure le ravitaillement en blé et la stabilité du prix du blé fourni par le Canada au Royaume-Uni (versions anglaise et française).

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3112, approuvé le 23 juillet 1946: concernant la main-d'œuvre compétente pour être employée dans l'agriculture au Canada; et autorisant l'admission au Canada, en vertu des dispositions de la Loi d'immigration, de 4,000 anciens membres célibataires des forces armées polonaises qui ont fait du service dans les forces alliées et qui se trouvent présentement au Royaume-Uni ou en Italie.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la correspondance relative à la démission de L. J. Trottier, commissaire en chef de la Commission d'assurance-chômage.

M. Saint-Laurent présente, du consentement de la Chambre, le Bill No 309, Loi sur les crimes de guerre, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi sur la réadaptation des anciens combattants afin de statuer, *inter alia*, que le ministre des Affaires des anciens combattants peut

a) fournir aux universités canadiennes des sommes d'argent destinées à leur permettre de consentir, à titre de mesure exceptionnelle, des petits prêts aux anciens combattants fréquentant les universités et, aussi, de défrayer le rapatriement de certains anciens combattants licenciés au Royaume-Uni qui désirent suivre un cours de formation en dehors du Canada ainsi que le transport de la femme et de l'enfant de ces anciens combattants, du Royaume-Uni jusqu'au Canada ou à tout autre endroit désigné en dehors du Canada;

b) pourvoir à la formation ou à la nouvelle formation d'un pensionné et payer des allocations au pensionné qui requiert cette formation en raison de l'aggravation de son invalidité.

La mesure comporte aussi des dispositions relatives au droit d'un membre ou d'un ancien membre des forces canadiennes aux allocations et prestations statutaires en ce qui concerne la totalité de son service continu, s'il n'est pas accepté comme membre de la force permanente ou régulière, ou s'il n'est pas accepté en vue du service pour une période spéciale déterminée; elle prévoit aussi l'assujettissement à la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat d'un ancien combattant à qui des blessures ont été causées par un accident survenu dans le cours de sa formation.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

BUDGET INTÉRIMAIRE

Crédits principaux 1946-47

Résolu,—Qu'une somme ne dépassant pas $136,598,972.86, représentant un douzième de chacun des différents item à être votés, tel qu'énumérés dans le budget principal de l'année financière se terminant le 31 mars 1947, présenté à la Chambre des communes, au cours de la session actuelle du Parlement, soit octroyée à Sa Majesté, en acompte, pour l'année financière qui se terminera le 31 mars 1947.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1947, la somme de $136,598,972.86, soit un douzième des crédits principaux, soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue une deuxième fois, et approuvée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le bill suivant qui est lu la première fois, savoir:

Bill No 310, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1947.

M. Abbott propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, sur division, étudié en comité plénier, rapporté sans modification;

M. Abbott propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois, sur division, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

LOI DE TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES, 1940

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices et de statuer:

1. Que la disposition visant la taxation des excédents de bénéfices de toute personne résidant ou résidant habituellement au Canada soit modifiée de façon à en exclure, relativement aux surplus de bénéfices gagnés après le 31 décembre 1946, les personnes autres que les sociétés commerciales ou les sociétés par actions, et à réduire le taux de la taxe sur les excédents de bénéfices réalisés après le 31 décembre 1946, de 20 à 15 p. 100.

2. Que, en ce qui concerne les bénéfices réalisés après le 31 décembre 1946, la disposition prévoyant la taxation des bénéfices de toute société commerciale ou société par actions, soit abrogée.

3. Que pour l'année 1947 et les années d'imposition subséquentes, les sociétés de placement possédant des obligations ou autres titres impayés qui constituent une dette consolidée, soient exonérées de la taxe sur les excédents de bénéfices.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

le 25 juillet 1946.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, le vendredi, 26 juillet, à trois heures p.m., afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération.
F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont accepté l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill No 252, (X-9 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des aliments et drogues", sans autre amendement.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans aucune modification:

Bill No 125, Loi modifiant la Loi de la Chambre des communes.

Bill No 127, Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques.

Bill No 156, Loi modifiant la Loi de l'extension des frontières de Québec, 1912.

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:

Bill No 310, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1947.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que le Sénat a passé le bill No 126, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation avec l'amendement suivant:

1. *Page 5, lignes 12 à 16 inclusivement.* Après "gouvernement", supprimer tous les mots jusqu'à la fin de l'alinéa *a*) de la nouvelle clause 22A, et y substituer ce qui suit: ", ou par tout autre organisme du gouvernement d'un tel autre pays, d'effectuer le paiement, ou sa garantie de paiement, du coût des marchandises de production canadienne achetées d'un exportateur, ou du coût de services canadiens."

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures du matin, demain.

No 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 26 JUILLET 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le septième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 195, Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non-résidents, et convient d'en faire rapport avec modifications.

Ci-joint un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs audit bill.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 4 des Journaux.*)

Le Bill No 164, Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires, est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 250, Loi concernant les juges des cours fédérales et provinciales, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification:

Bill No 245, Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques (Avances à l'imprimeur du Roi).

Bill No 249, Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Bill No 303, Loi modifiant le Code criminel.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

Sur réception d'un message du Député de Son Excellence le Gouverneur général, l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef de la Cour suprême du Canada, qui exprime le désir de rencontrer la Chambre au Sénat;

M. l'Orateur, avec la Chambre, se rend à la salle des séances du Sénat, et, à son retour,

M. l'Orateur rapporte que Son Honneur le Député du Gouverneur général a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi concernant le poinçonnage des objets contenant de l'or, de l'argent ou du platine.

Loi modifiant la Loi sur le Corps d'aviation royal canadien.

Loi modifiant la Loi sur les approvisionnements du ministère des Transports.

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et l'acquisition du Chemin de fer du Manitoba.

Loi concernant les prestations destinées aux personnes qui ont servi dans le Corps féminin de la Marine royale et le *South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires).

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi constituant en corporation *Prescott and Ogdensburg Bridge Company.*

Loi modifiant la Loi de l'extraction de l'or dans le Yukon.

Loi modifiant la Loi du Conseil de recherches.

Loi concernant le fonctionnement des compagnies de l'Etat.

Loi constituant en corporation *Co-operative Life Insurance Company.*

Loi codifiant et modifiant les lois relatives à la Société des Artisans Canadiens-Français.

Loi modifiant la Loi des aliments et drogues.

Loi modifiant la Loi de la Chambre des communes.

Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques.

Loi modifiant la Loi de l'extension des frontières de Québec, 1912.

Loi modifiant la Loi des impressions et de la papeterie publiques (Avance à l'imprimeur du Roi).

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier.

Loi modifiant le Code criminel.

Et qu'il s'est alors adressé à Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté des crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1947.

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill la sanction royale a été donnée par le Greffier du Sénat, par ordre du Député de Son Excellence le Gouverneur général, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Le comité des Voies et moyens reprend alors sa séance.

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Croll propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour l'étude des bills privés (en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement); agréé.

Les bills suivants sont étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés, savoir:

Bill No 246, (I-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Indemnity Company*".

Bill No 247, (J-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Fire Insurance Company*".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Par consentement, la Chambre revient à la "Présentation des rapports" sous les "Affaires de routine".

M. Tucker, du comité spécial des Affaires des anciens combattants, présente alors le vingt-cinquième et dernier rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Conformément à son ordre de renvoi, votre comité a étudié toutes les mesures législatives adoptées depuis le début de la deuxième guerre mondiale relativement aux pensions, au traitement médical et au rétablissement des anciens combattants et d'autres personnes qui se sont livrées à des occupations se rattachant étroitement à la guerre. En ce qui concerne ces dernières, une attention particulière a été donnée aux demandes de ces civils que leurs fonctions ont obligés à se rendre outre-mer.

Dès que votre comité s'est mis au travail, il a été évident que s'il devait compléter sa tâche durant la présente session, il lui serait impossible de s'occuper des demandes individuelles ou des mémoires exposant des vues personnelles. En conséquence, votre comité décida que seules les propositions exposant les vues de groupements représentatifs seraient acceptées pour étude. Bien que cette règle ait été observée rigoureusement, tout mémoire présenté au nom d'un nombre considérable de personnes, tant anciens combattants que civils, a été étudié avec soin et aucune demande d'audition formulée par l'un quelconque de ces groupements n'a été refusée. Le comité a tenu 52 séances et a entendu 57

témoins, y compris les représentants des organismes des anciens combattants, de la Société canadienne de la Croix-Rouge et autres organismes civils, des forces armées et des divers ministères intéressés.

Les avant-projets de loi énumérés ci-après, qui comportent les recommandations du comité, ont été soumis à la Chambre pour étude par le gouvernement:

1. Projet de loi: Loi concernant les prestations destinées aux personnes qui ont servi dans le Corps féminin de la Marine royale et le *South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires). Titre abrégé: *Loi sur le Corps féminin de la Marine royale et le South African Military Nursing Service* (Service sud-africain d'infirmières militaires) (*Prestations*).

2. Projet de loi: Loi modifiant la *Loi d'établissement de soldats.*

3. Projet de loi: Loi modifiant la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants.*

4. Projet de loi: Loi modifiant la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants* (subventions universitaires).

5. Projet de loi: Loi modifiant la *Loi des pensions.*

6. Projet de loi: Loi modifiant la *Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.*

7. Projet de loi: Loi sur les prestations destinées à certaines personnes recrutées au Canada par les autorités du Royaume-Uni pour des missions spéciales dans les zones de guerre. Titre abrégé: *Loi sur les prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux.*

8. Projet de loi: Loi pourvoyant à la réintégration, dans les emplois civils, des membres licenciés des forces de Sa Majesté et d'autres catégories désignées de personnes. Titre abrégé: *Loi de 1946 sur la réintégration dans les emplois civils.*

9. Projet de loi: Loi concernant des prêts aux anciens combattants pour les aider à s'établir dans les affaires ou des professions. Titre abrégé: *Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants.*

10. Projet de loi: Loi concernant les anciens combattants des forces alliées au Canada. Titre abrégé: *Loi sur les prestations aux anciens combattants alliés.*

11. Projet de loi: Loi concernant les allocations aux anciens combattants et aux personnes à leur charge. Titre abrégé: *Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants.*

12. Projet de loi: Loi concernant les pensions et allocations de guerre aux civils. Titre abrégé: *Loi sur les pensions et allocations de guerre aux civils.*

13. Projet de loi: Loi modifiant la *Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.*

Votre comité a également transmis à la Chambre les recommandations suivantes:

1. Que soit prorogé au premier septembre 1946 le délai dans lequel les soldats-colons peuvent, aux termes des arrêtés en conseil C.P. 10472 du 19 novembre 1942 et C.P. 191/6282 du 28 septembre 1945, demander la réduction de leur dette envers le Directeur de l'Etablissement de soldats;

2. Que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un bill modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, et prescrivant que soit subventionné, à raison de vingt-trois et un tiers pour cent, le coût total de toutes les habitations de plus de six mille dollars actuellement construites ou dont l'érection est réellement entreprise, en vertu du plan dit des petites propriétés;

3. Que le gouvernement prenne les mesures voulues pour que tous les ministères et services de l'Administration fédérale observent à la lettre les prescriptions de la Loi sur la réintégration dans les emplois civils;

4. Que remise soit faite de l'impôt sur le revenu à l'égard des allocations de détention payables aux marins marchands en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 12/4209 du 12 juin 1941, modifié par C.P. 87/5204 du 16 juillet 1941;

5. Que le gouvernement étudie l'à-propos de présenter un bill prévoyant ce qui suit:

1. Les surveillants des services auxiliaires, les membres du Corps des pompiers canadiens envoyés outre-mer, et les membres de la Société canadienne de la Croix-Rouge et de la Brigade ambulancière St-Jean qui ont servi sur un théâtre réel de guerre, seront admissibles aux prestations, pensions, droits de réadaptation et exemptions d'impôt sur le revenu accordés aux membres des forces armées;

2. Les membres des Détachements d'aides volontaires qui ont servi avec l'Armée canadienne en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 49/3546 du 30 avril 1942 auront droit:

a) aux traitements médicaux de la catégorie III prévus pour les anciens combattants par la Loi sur les affaires des anciens combattants;

b) s'ils sont admissibles à pension, à la formation professionnelle prévue pour les anciens combattants, ou à la formation éducative correspondante;

3. Les infirmières en orthopédie choisies par la Société canadienne de la Croix-Rouge pour affectation auprès du ministère écossais de la Santé, auront droit:

a) aux traitements médicaux de la catégorie III prévus pour les anciens combattants par la Loi sur les affaires des anciens combattants;

b) si elles sont admissibles à pension, à la formation professionnelle prévue pour les anciens combatants, ou à la formation éducative correspondante; et

c) à une gratification de quinze dollars pour chaque période de trente jours de service sur un théâtre réel de guerre, expression définie dans la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre;

4. Les anciens membres du personnel navigant du groupe No 45 du Service du transport de la *Royal Air Force*, auront droit:

a) à la formation professionnelle et éducative au même titre que les anciens combattants;

b) aux avantages de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants;

c) à une gratification de quinze dollars pour chaque période de trente jours de service;

d) à un crédit de rétablissement de quinze dollars pour chaque période de trente jours de service;

e) aux traitements médicaux de la catégorie III prévus pour les anciens combattants par la Loi sur les affaires des anciens combattants;

f) de participer aux avantages de la Loi sur l'assurance des anciens combattants; et

g) à des exemptions d'impôt sur le revenu au moins aussi élevés que celles accordées à d'autres groupes de civils;

6. Que la préférence actuelle dans le service civil accordée aux anciens combattants invalides et aux anciens combattants qui ont servi outre-mer, soit étendue à tous les emplois, tant permanents que temporaires, au service des organismes du gouvernement fédéral, y compris les compagnies de la Couronne.

Votre comité recommande de plus:

(1) Que le gouvernement étudie l'opportunité d'accorder aux anciens combattants, moyennant certificat du ministère des Affaires des anciens combattants, la priorité quant à l'achat de biens de guerre de surplus.

(2) Que le gouvernement étudie le projet de remettre l'impôt sur le revenu en ce qui concerne les traitements des correspondants de guerre canadiens pendant leur service sur un théâtre réel de guerre.

Nous avons également reçu des mémoires de la part des instructeurs des écoles élémentaires d'aviation et des écoles d'aviateurs-observateurs, du service de transport de la *Northwest Field Force,* 1885, du personnel du quartier général des services auxiliaires, de la police de la sécurité civile et des ingénieurs en radio. Après mûre réflextion, nous avons décidé de ne pas faire de recommandations au sujet de ces groupes.

Outre ce qui précède, un sous-comité a été constitué pour étudier une proposition présentée à votre comité en vue d'accorder aux anciens combattants faisant partie de coopératives agricoles l'allocation conditionnelle prévue par la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Ce sous-comité a entendu des exposés de faits de la part de l'honorable John H. Sturdy, ministre de la Reconstruction de la province de la Saskatchewan, et a demandé conseil au Directeur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, M. G. A. Murchison. Tout en approuvant toute recommandation susceptible de contribuer au succès du rétablissement des anciens combattants, le comité a été incapable de trouver une solution aux problèmes administratifs inhérents à la proposition de M. Sturdy et a appuyé la recommandation du sous-comité à l'effet de poursuivre l'étude des moyens offerts par les lois existantes pour s'établir sur des fermes coopératives et de continuer les négociations entamées par les fonctionnaires ministériels avec les provinces pour tenter de formuler un plan satisfaisant pour les deux parties en cause.

Nous avons examiné diverses propositions visant à l'extension ou à la restriction de la préférence aux anciens combattants dans les emplois du service civil. Votre comité ne recommande aucune modification à la loi actuelle pour le moment.

Votre comité désire exprimer sa gratitude pour l'aide et la coopération précieuses que lui ont fournies M. W. S. Woods, C.M.G., sous-ministre des Affaires des anciens combattants; le brigadier J. L. Melville, C.B.E., M.C., président de la Commission canadienne des pensions; M. C. H. Bland, C.M.G., président de la Commission du service civil; M. G. A. Murchison, directeur, Etablissement de soldats et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; le colonel F. J. G. Garneau, président de la Commission des allocations aux anciens combattants. et les autres fonctionnaires des ministères qui ont fait bénéficier le comité de leur expérience et de leurs connaissances.

Un exemplaire des procès-verbaux du comité et des témoignages qu'il a entendus depuis le 10 juin jusqu'à ce jour est joint au présent rapport.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 5 des Journaux.*)

Le comité des Voies et moyens reprend alors sa séance et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à onze heures a.m., lundi prochain.

No 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 29 JUILLET 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le trentième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99. paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trentième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées dans ce cas, savoir:

De la *Workers Benevolent Association of Canada*, pour une loi modifiant la loi qui la constitue en corporation.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 311, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alphonse Christen".

Bill No 312, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edmund Lionel Hurd".

Bill No 313, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elsie Larivière Doyle".

Bill No 314, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernestine Anne Lothrop MacNaughton".

Bill No 315, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irving Vengroff".

Bill No 316, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Malcolm Dickenson".

Bill No 317, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Edith Edson".

Bill No 318, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Mae Skidmore Weale".

Bill No 319, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Christie Henderson".

Bill No 320, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Lauretta-Eliennette (Rita) Vallerand Barraclough".

Bill No 321, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Bennett".

Bill No 322, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Marjorie Pitts Wellington".

Bill No 323, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Isabelle Nicholls Broglie Geoffrion".

Bill No 324, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Hannah Colbeck Grant".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, et sur lesquelles sont basés lesdits bills, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Probe—1. Combien de milles de la route Trans-Canada sont maintenant terminés et asphaltés, *a*) dans tout le Canada, *b*) dans chaque province?

2. Combien de milles de la route Trans-Canada reste-t-il à terminer *a*) dans tout le Canada, *b*) dans chaque province?

3. Combien de contrats de travaux de construction sur la route Trans-Canada ont été conclus par le gouvernement fédéral, dans chaque province, au cours de l'année financière 1946-1947?

4. Quels octrois financiers ont été octroyés par le gouvernement fédéral, dans chaque province, pour des constructions de voirie de toute sorte en 1944, 1945 et 1946?

Par M. Graydon—1. Combien y a-t-il de réserves indiennes au Canada?

2. Où sont-elles situées?

3. Combien y a-t-il d'Indiens d'origine canadienne *a*) dans les réserves, *b*) en dehors des réserves?

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Daniel—1. Combien a-t-on acheté de fermes dans le comté d'Oxford, Ontario, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Où sont situées ces fermes, quand et de qui ont-elles été achetées?

3. Quels sont les noms des anciens combattants actuellement établis sur ces fermes?

Par M. Daniel—1. Combien de maisons est-on à construire, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à Ingersoll, Ontario, dans le township de West-Oxford?

2. Qui possède le contrat de construction de ces maisons?

3. Dans combien de temps ces maisons seront-elles prêtes à être occupées?

4. Combien en coûte-t-il pour faire la garde autour de ces maisons pendant qu'on en a fait la construction?
5. Quelle est la moyenne du coût de chaque maison?
6. De qui ce terrain a-t-il été acheté et quel prix a-t-on payé de l'acre?

Par M. Fraser—1. Combien de fairmyles et de corvettes ont été déclarées de surplus par la Marine?
2. Quelles fournitures y avait-il sur chacun de ces navires lorsqu'ils ont été déclarés de surplus?
3. Quel inventaire des fournitures la Corporation des biens de guerre a-t-elle reçu à l'égard de chacun de ces navires?

Par M. Black (*Yukon*)—1. Les anciens combattants du Territoire du Yukon ont-ils droit à l'aide financière du gouvernement du Canada pour l'achat de terrains dans les villes du Yukon et pour la construction de maisons, pour leurs familles et pour eux-mêmes, sur ces terrains?
2. Dans le cas de l'affirmative, de quel ministère du gouvernement, à quels montants et à quelles conditions?

Les amendements apportés par le Sénat au Bill No 165, Loi concernant le développement et le contrôle de l'énergie atomique, sont étudiés à tour de rôle et acceptés.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 306, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation;

M. Howe propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 250, Loi concernant les juges des cours fédérales et provinciales, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 30 JUILLET 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier a déposé sur la Table le trente-et-unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:

Conformément à l'article 99, paragraphe 2, du Règlement, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son trente-et-unième rapport comme suit:

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention de bill privé, demandant l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et pour annuler le mariage du pétitionnaire, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées, savoir:

De Kerttu Helvi Helen Raitio Fascio, de Montréal, P.Q., épouse de Victor Francis Mario Fascio.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 16 mai 1946,—Etat montrant:—1. Quelle est la valeur totale des propriétés du gouvernement détruites par le feu au cours des années suivantes: 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et 1945?

2. Quelle a été la répartition de ces pertes entre: *a*) l'armée, *b*) la marine, *c*) l'aviation, *d*) les compagnies de la Couronne, *e*) les propriétés appartenant à la Couronne et confiées à la garde d'autres personnes, *f*) toutes autres propriétés du gouvernement?

3. Ces propriétés étaient-elles assurées?

4. Dans l'affirmative, quel a été le montant total recouvré des assureurs?

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1946,—Etat montrant:—Quelle est la somme totale d'argent que le gouvernement fédéral a dépensée pour la publicité depuis le 1er septembre 1939?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quelle quantité de charbon bitumineux a été expédiée des Etats-Unis au Canada au cours de chaque année depuis 1939?

2. Quelle quantité de charbon bitumineux a été expédiée des Etats-Unis au Canada en avril, mai et juin de chacune de ces années, y compris 1946?

3. Quelles seront les expéditions anticipées de charbon bitumineux des Etats-Unis au Canada pour juillet 1946?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du Comité consultatif de l'assurance-chômage, en date du 17 juin 1946. (Prestations et contributions).

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Qui est actuellement commissaire du Territoire du Yukon?

2. Quand a-t-il été nommé?

3. Quelle est sa résidence actuelle?

4. Est-il tenu de donner tout son temps à l'exercice de ses fonctions comme commissaire?

5. Quel est son traitement annuel?

6. Lui octroie-t-on quelque autre allocation à cause de ses fonctions?

Il dépose aussi sur la Table,—Déclaration concernant les accusations portées dans le *Canadian Mining Reporter* du 26 juillet 1946, contre certains officiers de la division des mines et de la géologie du ministère des Mines et ressources en rapport avec le travail et les rapports fournis au sujet de *Tomahawk Iron Mines Limited.*

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 311, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alphonse Christen".—M. *Maybank.*

Bill No 312, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edmund Lionel Hurd".—M. *Baker.*

Bill No 313, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elsie Larivière Doyle".—M. *Baker.*

Bill No 314, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernestine Anne Lothrop MacNaughton".—M. *Baker.*

Bill No 315, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irving Vengroff".—M. *Maybank.*

Bill No 316, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Malcolm Dickenson".—M. *Maybank.*

Bill No 317, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Edith Edson".—M. *Maybank.*

Bill No 318, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Mae Skidmore Weale".—M. *MacLean.*

Bill No 319, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Christie Henderson".—M. *Maybank.*

Bill No 320, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Lauretta-Eliennette (Rita) Vallerand Barraclough".—M. *Maybank.*

Bill No 321, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Bennett".—M. *Maybank.*

Bill No 322, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Marjorie Pitts Wellington".—M. *Maybank.*

Bill No 323, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Isabelle Nicholls Broglie Geoffrion".—M. *Maybank*.

Bill No 324, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Hannah Colbeck Grant".—M. *Maybank*.

Le Bill No 306, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, est lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Par consentement, M. Mackenzie propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier aujourd'hui afin d'étudier les résolutions suivantes qui paraissent comme avis de motions dans les Procès-verbaux du 29 juillet 1946, nonobstant les dispositions de l'article 45 du Règlement, à savoir:

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre afin de décréter, *inter alia*: *a*) le paiement intégral de la gratification supplémentaire statutaire d'un membre qui est entré dans les forces navales ou militaires permanentes ou dans les forces aériennes régulières ou qui a été accepté dans les forces provisoires, quoiqu'il ait pu être requis d'accepter une solde et des allocations à des taux plus bas que ceux qui lui étaient payables ou étaient payables à son égard immédiatement avant la date de son entrée dans les forces permanentes ou régulières ou de son acceptation dans les forces provisoires; *b*) l'octroi d'un crédit de réadaptation à un membre qui ne décide pas de participer aux bénéfices ou à la formation prévus dans la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants ou dans la Loi sur la réadaptation des anciens combattants; *c*) l'octroi d'un crédit de réadaptation à la veuve ou à la mère d'un membre qui décède après sa libération; *d*) l'autorisation, pour un membre, d'utiliser son crédit pour la réduction ou l'extinction d'une dette dont est grevée son habitation dans les cas où il a déjà réduit cette dette.

Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de donner l'autorité statutaire à une série d'arrêtés en conseil rendus au cours de la guerre octroyant des prestations de pension à diverses catégories de personnes autres que les membres des forces armées et, de plus, en vue d'accorder des prestations de pension à certains autres groupes de personnes.

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de modifier la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants en vue d'apporter un changement dans le statut du Directeur de façon à intégrer plus étroitement l'application de la loi avec l'autre activité départementale exercée par le ministre, et en vue d'octroyer au Directeur l'autorité de passer un contrat avec un ancien combattant pour lui vendre des biens-fonds et leurs améliorations, des matériaux de construction, des animaux de ferme et de l'outillage agricole jusqu'à concurrence d'un coût total, pour le Directeur, de cinq mille huit cents dollars, suivant les conditions de paiement, et les conditions concernant ce paiement énumérées dans ledit projet de loi et les règlements à être établis sous son autorité.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, du consentement de la Chambre.

M. Mackenzie, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait desdites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier aujourd'hui, pour prendre en considération lesdites résolutions.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie propose,—Que les ordres portant le No 9, 10, 13, 14, 15, 19, 20, 30, 32 et les trois résolutions mentionnées précédemment et inscrites au nom du ministre des Affaires des anciens combattants, soient maintenant étudiés ensemble en comité plénier.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier, pour l'étude desdites résolutions.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'octroyer des prestations financières ou autres à certaines personnes qui étaient attachées aux forces navales, militaires ou aériennes du Canada et ont fait du service avec elles, hors de l'hémisphère occidental, au cours de la deuxième guerre mondiale, à titre de surveillants des Services auxiliaires.

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi en vue d'octroyer certaines prestations financières et autres à certains pompiers qui ont fait du service hors de l'hémisphère occidental, au cours de la deuxième guerre mondiale, à titre de membres du Corps civil des pompiers canadiens.

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi sur la réadaptation des anciens combattants afin d'autoriser le ministre à octroyer aux universités, avec l'approbation du gouverneur en conseil, des sommes supplémentaires à celles accordées par la loi en vue d'aider ces universités à subvenir aux dépenses occasionnées par la formation des anciens combattants.

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure afin d'accorder des droits, privilèges et prestations aux anciens combattants de la deuxième guerre mondiale domiciliés au Canada lors de leur enrôlement dans les forces des nations alliées, ou à leur égard, et aux veuves et mères des anciens combattants qui sont morts au cours de leur service ou subséquemment, mais avant d'avoir totalement reçu ces droits, privilèges et prestations.

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des pensions en vue de prescrire l'extension de paiements de pensions aux anciens combattants et aux personnes à leur charge suivant les dispositions y énoncées, afin de pourvoir à la réorganisation de la Commission et aux traitements et aux fonctions du président, du vice-président et des autres membres de la Commission et, d'une façon générale, en vue d'étendre la portée et l'application de la loi.

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de rendre applicables à certaines personnes désignées comme des "agents spéciaux", recrutées au Canada par les autorités du Royaume-Uni pour des missions spéciales, au cours de la deuxième guerre mondiale, les allocations et prestations accordées à l'ancien combattant sous le régime de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, de la Loi sur l'assurance des anciens combattants, de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants, de la Partie I de la Loi de 1946 sur les allocations aux anciens combattants, de la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage,

de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, de la Loi du service civil, de la Loi des pensions, de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, de la Loi de 1942 sur la réintégration dans les emplois civils et de la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de prescrire le paiement d'allocations aux anciens combattants d'un âge défini et aux anciens combattants inaptes à l'emploi ou incapables de subvenir à leur propre subsistance, d'une façon permanente, par suite d'invalidité physique ou mentale, ou à leur égard, et aux veuves et aux enfants orphelins d'anciens combattants. Les dispositions de cette mesure s'appliquent aux anciens combattants de la rébellion du Nord-Ouest, de la guerre sud-africaine, de la première guerre mondiale et de la deuxième guerre mondiale. La mesure prévoit l'établissement d'une Commission des allocations aux anciens combattants en vue d'appliquer la Loi, et le paiement des traitements de ses membres et de pensions lors de leur retraite.

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser le paiement aux banques, à même le Fonds du revenu consolidé, sous réserve des conditions y énoncées, du montant des pertes subies par suite de prêts consentis aux anciens combattants résidant et domiciliés au Canada qui ont reçu ou ont droit de recevoir une gratification sous le régime de la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre et qui n'ont pas choisi de prendre les avantages prévus par la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants. Cesdits prêts seront limités et destinés à l'établissement de l'ancien combattant dans les affaires ou dans une profession. Il est aussi pourvu au paiement des dépenses nécessaires à l'application de la loi à même les deniers attribués par le Parlement.

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi sur la réadaptation des anciens combattants afin de statuer, *inter alia,* cue le ministre des Affaires des anciens combattants peut

a) fournir aux universités canadiennes des sommes d'argent destinées à leur permettre de consentir, à titre de mesure exceptionnelle, des petits prêts aux anciens combattants fréquentant les universités et, aussi, de défrayer le rapatriement de certains anciens combattants licenciés au Royaume-Uni qui désirent suivre un cours de formation en dehors du Canada ainsi que le transport de la femme et de l'enfant de ces anciens combattants, du Royaume-Uni jusqu'au Canada ou à tout autre endroit désigné en dehors du Canada;

b) pourvoir à la formation ou à la nouvelle formation d'un pensionné et payer des allocations au pensionné qui requiert cette formation en raison de l'aggravation de son invalidité.

La mesure comporte aussi des dispositions relatives au droit d'un membre ou d'un ancien membre des forces canadiennes aux allocations et prestations statutaires en ce qui concerne la totalité de son service continu, s'il n'est pas accepté comme membre de la force permanente ou régulière, ou s'il n'est pas accepté en vue du service pour une période spéciale déterminée; elle prévoit aussi l'assujettissement à la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat d'un ancien combattant à qui des blessures ont été causées par un accident survenu dans le cours de sa formation.

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre afin de décréter, *inter alia*: a) le paiement intégral de la gratification supplémentaire statutaire d'un membre qui est entré dans les forces navales ou militaires permanentes ou dans les forces aériennes régulières ou qui a été accepté dans les forces provisoires, quoiqu'il ait pu être requis d'accepter

une solde et des allocations à des taux plus bas que ceux qui lui étaient payables ou étaient payables à son égard immédiatement avant la date de son entrée dans les forces permanentes ou régulières ou de son acceptation dans les forces provisoires; *b*) l'octroi d'un crédit de réadaptation à un membre qui ne décide pas de participer aux bénéfices ou à la formation prévus dans la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants ou dans la Loi sur la réadaptation des anciens combattants; *c*) l'octroi d'un crédit de réadaptation à la veuve ou à la mère d'un membre qui décède après sa libération; *d*) l'autorisation, pour un membre, d'utiliser son crédit pour la réduction ou l'extinction d'une dette dont est grevée son habitation dans les cas où il a déjà réduit cette dette.

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure en vue de donner l'autorité statutaire à une série d'arrêtés en conseil rendus au cours de la guerre octroyant des prestations de pension à diverses catégories de personnes autres que les membres des forces armées et, de plus, en vue d'accorder des prestations de pension à certains autres groupes de personnes.

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi afin de modifier la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants en vue d'apporter un changement dans le statut du Directeur de façon à intégrer plus étroitement l'application de la loi avec l'autre activité départementale exercée par le ministre, et en vue d'octroyer au Directeur l'autorité de passer un contrat avec un ancien combattant pour lui vendre des biens-fonds et leurs améliorations, des matériaux de construction, des animaux de ferme et de l'outillage agricole jusqu'à concurrence d'un coût total, pour le Directeur, de cinq mille huit cents dollars, suivant les conditions de paiement, et les conditions concernant ce paiement énumérées dans ledit projet de loi et les règlements à être établis sous son autorité.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois, et agréées.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie présente alors les bills suivants qui sont respectivement lus la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 325, Loi concernant les prestations destinées à certains surveillants des services auxiliaires.

Bill No 326, Loi concernant les prestations aux pompiers qui ont servi dans le Royaume-Uni.

Bill No 327, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants (sommes octroyées aux universités).

Bill No 328, Loi concernant les anciens combattants des forces alliées au Canada.

Bill No 329, Loi modifiant la Loi des pensions.

Bill No 330, Loi sur les prestations destinées à certaines personnes recrutées au Canada par les autorités du Royaume-Uni pour des missions spéciales dans les zones de guerre.

Bill No 331, Loi concernant les allocations aux anciens combattants et aux personnes à leur charge.

Bill No 332, Loi concernant des prêts aux anciens combattants pour les aider à s'établir dans les affaires ou des professions.

Bill No 333, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Bill No 334, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.

Bill No 335, Loi concernant les pensions et allocations de guerre destinées à des civils.

Bill No 336, Loi modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et moyens et après avoir rapporté le progrès accompli le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 337, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Augusta Clément Lajeunesse".

Bill No 338, (L-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne-d'Arc Guilmette Henchey".

Bill No 339, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bellows".

Bill No 340, (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Howard Alexander".

Bill No 341, (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Wade".

Bill No 342, (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Inga Mary Frances Kitching".

Bill No 343, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Clayton Webb Clout".

Bill No 344, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Thorburn Rice Colby".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, et sur lesquelles sont basés lesdits bills, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 31 JUILLET 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Bradette, du comité permanent des Affaires extérieures, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément à un ordre de renvoi en date du 10 mai 1946, votre comité a étudié les crédits Nos 41 à 56 inclusivement du budget des dépenses du ministère des Affaires extérieures pour l'année financière courante.

Votre comité a tenu vingt séances au cours desquelles M. H. H. Wrong, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures, et les chefs de diverses divisions de ce ministère ont été entendus.

Votre comité a également entendu les témoignages de M. F. P. Varcoe, sous-ministre de la Justice, au sujet des Règlements concernant les crimes de guerre (Canada), et de M. A. L. Jolliffe, directeur de l'immigration, ministère des Mines et des ressources, au sujet des règlements concernant l'admission des immigrants au Canada.

Une séance a été consacrée aux travaux de la Société des Nations Unies au Canada, qui ont été exposés par le secrétaire national de cette société, M. Eric W. Morse.

Votre comité approuve lesdits crédits Nos 41 à 56 et les soumet au jugement de la Chambre.

Votre comité recommande que le Gouvernement étudie l'opportunité de prolonger de deux à cinq ans la validité des passeports et mette des formules de demande de passeports à la disposition du public dans tous les bureaux appropriés du gouvernement, y compris les bureaux de poste de toutes les grandes et les petites villes, ainsi que des centres de 1,000 habitants ou plus au Canada.

Votre comité propose que le gouvernement étudie la possibilité de consacrer une heure par semaine à la Chambre des communes aux conférences et aux événements internationaux.

En ce qui concerne les engagements financiers, votre comité recommande que le ministère des Affaires extérieures prenne les mesures nécessaires pour exercer une surveillance suffisante sur les dépenses relatives aux contributions du Canada à l'égard des divers organismes internationaux auprès desquels notre pays est représenté.

Les sociétés arabe et sioniste ayant sollicité la faveur de comparaître devant votre comité, ce dernier a jugé bon d'acquiescer à leur demande et a par conséquent entendu les représentants de ces deux sociétés les 12, 19 et 22 juillet.

Votre comité désire remercier les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et les autres témoins de leur coopération.

Ci-joint copie des procès-verbaux et des témoignages entendus.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 6 des Journaux.*)

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Bourget remplace celui de M. Gingues comme membre du comité permanent des Relations industrielles.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet 1946,—Copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er juin 1946, entre le ministre de la Justice et M. Fred Rose, député.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quel était le nombre des officiers des forces permanentes attachés aux services militaires le 1er septembre 1939?

2. Combien ont subi un examen médical au moment où ils ont été affectés aux services militaires?

3. Combien d'officiers des forces permanentes ont été licenciés depuis le 1er septembre 1945?

4. Combien ont subi l'examen médical lors de leur libération?

5. Combien de cas d'abaissement de statut médical en est-il résulté?

6. Combien de ceux qui ont été licenciés depuis le 1er septembre 1945 reçoivent une pension d'invalidité de même qu'une pension de retraite des services?

7. Parmi ceux qui ont été licenciés depuis le 1er septembre 1945 et reçoivent des pensions de retraite des services, combien se sont vus octroyer le droit à une pension d'invalidité par la commission des pensions?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet 1946, —Etat montrant:—1. L'*Acadia Coal Mines Limited*, de Calgary, Alberta, a-t-elle demandé, au cours de mai 1946, à la Banque d'expansion industrielle, à Ottawa, un prêt de $100,000.00 en vue d'améliorer son usine et d'accroître sa production de charbon?

2. Dans le cas de l'affirmative, la demande a-t-elle été rejetée et pour quelle raison?

3. Quelles dispositions ont été prises par le gouvernement fédéral en vue de fournir une aide financière aux producteurs de charbon afin qu'ils augmentent la production de charbon?

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à la question suivante:

Par M. Hlynka—1. A quelle date M. Sam Carr, de Toronto, a-t-il fait sa première application pour obtenir un certificat de naturalisation?

2. Quelques-unes de ses applications ont-elles été refusées? Dans l'affirmative, pour quels motifs, et par qui?

3. A quelle date l'application de M. Carr a-t-elle été approuvée? Quel juge présidait le tribunal?

4. Qui a fait enquête sur les faits rendant M. Carr éligible à la citoyenneté canadienne?

5. Sur la recommandation de qui l'application de M. Carr a-t-elle été approuvée? Quels sont les noms, occupations et adresses de ces personnes?

M. Fournier *(Hull)*, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du Bureau des administrateurs de la Galerie nationale du Canada, pour l'année terminée le 31 mars 1945 (version française).

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juillet 1946,—Copie de toutes lettres adressées par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou d'un de ses fonctionnaires au siège social de la Banque provinciale du Canada ou aux fonctionnaires principaux de cette banque, depuis le 1er janvier 1945, attirant leur attention sur les infractions aux règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre ou sur d'autres irrégularités relativement au rationnement du sucre et du beurre, et copie de toutes les réponses à ces lettres.

Les bills suivants du Sénat, du consentement de la Chambre, sont lus respectivement la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 337, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Augusta Clément Lajeunesse".—M. *Maybank.*

Bill No 338, (L-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne-d'Arc Guilmette Henchey".—M. *MacLean.*

Bill No 339, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bellows".—M. *Maybank.*

Bill No 340, (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Howard Alexander".—M. *MacLean.*

Bill No 341, (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Wade".—M. *MacLean.*

Bill No 342, (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Inga Mary Frances Kitching".—M. *Boucher.*

Bill No 343, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Clayton Webb Clout".—M. *Maybank.*

Bill No 344, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Thorburn Rice Colby".—M. *Maybank.*

De son siège en Chambre, M. Wright demande l'autorisation, en vertu des dispositions de l'article 31 du Règlement, de proposer l'ajournement de la Chambre pour discuter une question définie d'importance publique urgente qu'il explique en ces termes:

"La grave situation créée dans l'ouest du pays par la pénurie de machines aratoires propres à la rentrée de l'abondante récolte actuelle".

Il soumet alors à M. l'Orateur un texte écrit de la matière qu'il se propose de discuter. Après l'avoir lu à la Chambre, M. l'Orateur pose ensuite la question suivante: "Le député peut-il poursuivre?"

Des objections sont formulées; et comme plus de 20 députés se lèvent pour appuyer la motion, M. l'Orateur, en conséquence, invite le député à présenter sa motion.

M. Wright, appuyé par M. Castleden, propose alors,—Que la Chambre s'ajourne immédiatement.

Après discussion, ladite motion est retirée, du consentement de la Chambre.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Quand a-t-on octroyé la naturalisation au Canada, en premier lieu, à Sam Carr (aussi connu sous le nom de Kogan), dont il est fait mention dans le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'espionnage?

2. *a*) Ce certificat a-t-il été ensuite annulé? *b*) Dans le cas de l'affirmative, quand et pour quelles raisons?

3. *a*) Est-ce que Sam Carr a, par la suite, fait une demande de naturalisation? *b*) Le cas échéant, quand? *c*) Qui lui a fourni des lettres de renseignements sur sa bonne réputation? *d*) En plus de ces lettres, quelqu'autre personne a-t-elle écrit des lettres de recommandation? Le cas échéant, qui?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Graydon—1. Le Canada jouit-il d'une représentation aux Indes par l'entremise de son ministère du Commerce et/ou des Affaires extérieures?

2. Le cas échéant, quelle est la nature de cette représentation et quels y sont nos représentants?

Par M. Homuth—Quels honoraires, le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il payés, chaque mois, à M. W. C. Thomson, C.R., 21, rue Lombard, Toronto, depuis qu'il s'occupe des transferts de biens-fonds au ministère?

L'adresse suivante est votée à Son Excellence le Gouverneur général:

Par M. Brooks, pour M. Black (*Cumberland*)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés, depuis le recensement de 1941, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, relativement aux modifications à la Loi de l'Amérique britannique du Nord et à la répartition des sièges à la Chambre des communes.

Sur motion de M. Abbott, il est ordonné,—Que les résolutions portant les numéros 41 à 56, inclusivement, du budget des dépenses de 1946-47, approuvées par le comité permanent des Affaires extérieures et qui figurent dans son rapport, soient déférées au comité des Subsides.

A l'appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill No 329, Loi modifiant la Loi des pensions;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain matin à onze heures.

No 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 1er AOÛT 1946

Onze heures du matin.

Prières.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 juillet 1946,—Etat montrant:—1. *a*) Quelle était la quantité et la valeur du maïs importé au Canada au cours de chaque année, de 1941 à 1945 inclusivement, et en 1946 jusqu'à la date la plus récente pour laquelle ces statistiques sont disponibles? *b*) Quelle était la répartition de ces totaux annuels parmi les pays d'où le maïs était importé?

2. *a*) Quel était le taux de la subvention payée au Canada relativement à ce maïs au cours de ladite période? *b*) Quel était le montant total payé sous forme de subventions au cours de chacune des années susmentionnées?

3. Quel est le prix de base de ce maïs importé à compter du 20 mai 1946?

4. Quelle quantité de maïs de l'Argentine a été achetée pour être livrée au Canada en 1946, et quels versements de subventions ont été effectués ou convenus par la Corporation de stabilisation des prix des denrées et/ou par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, et quel était le taux de ces subventions?

5. Le Bureau fédéral de la Statistique a-t-il cessé de publier la publication de son rapport mensuel sur la "situation des céréales en Argentine"? Dans le cas de l'affirmative, quand et pour quelle raison?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copie d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide à l'agriculture et les secours aux chômeurs, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3044, approuvé le 23 juillet 1946: renouvellement d'un prêt au montant de $6,136,268.48 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période aditionnelle d'un an, et acceptant en garantie un bon du Trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

Arrêté en conseil C.P. 3100, approuvé le 23 juillet 1946: renouvellement d'un prêt au montant de $4,645,000.00 consenti à la province de l'Alberta pour une période additionnelle d'un an, et acceptant en garantie un bon du Trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Graydon—1. Combien est-il survenu *a*) de grèves, *b*) de lock-out au Canada au cours de l'année 1946?
2. Dans quelles usines ont eu lieu ces grèves et ces lock-out?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Graydon—1. Combien de postes de radio au Canada sont possédés et administrés par la Société Radio-Canada?
2. Où sont-ils situés?
3. Combien de postes de radio canadiens sont possédés et administrés par des particuliers?
4. Où sont-ils situés?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Diefenbaker—1. A-t-on intenté des poursuites criminelles, ou songe-t-on à le faire, au sujet d'une prétendue conspiration concernant l'usage irrégulier de formules de renvoi de l'armée ou de licenciements pour cause de santé au Camp Borden depuis 1943?
2. *a*) La Royale gendarmerie à cheval du Canada a-t-elle fait enquête sur l'affaire et a-t-elle recommandé des poursuites? *b*) Le ministère du Travail a-t-il donné des instructions à la Royale gendarmerie à cheval du Canada au sujet de poursuites? Le cas échéant, quelles ont été ces instructions?

Par M. Jutras—Combien de tracteurs non utilisés *a*) l'armée, *b*) l'aviation ont-elles à chacun de leurs camps et postes dans la province du Manitoba?

Le Bill No 329, Loi modifiant la Loi des pensions, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 331, Loi concernant les allocations aux anciens combattants et aux personnes à leur charge;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 336, Loi modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Le Bill No 336, Loi modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, est étudié de nouveau en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

Une objection est formulée en comité contre la décision du président (M. Macdonald, *Ville de Brantford*), sur une question de règlement, et on en appelle à la décision de la Chambre:

M. l'Orateur revient au fauteuil, et le président du comité présente le rapport suivant:

"Alors que le comité plénier étudiait le Bill No 336, Loi modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, M. Pouliot a proposé en amendement: Qu'une nouvelle clause portant le numéro un soit ajoutée au bill comme suit:

Que le paragraphe "*d*" de l'article 2 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants soit abrogé et remplacé par le suivant:

d) Un ancien combattant désigne toute personne qui, à une époque quelconque de la deuxième guerre mondiale, a fait partie de la milice, de l'aviation ou des services navals ou des forces armées canadiennes, qu'il se soit enrôlé volontairement ou en vertu des dispositions de la Loi de mobilisation des ressources nationales.

Le président a déclaré l'amendement irrecevable parce qu'il aurait comme effet d'augmenter le nombre des personnes ayant droit de participer aux privilèges de la loi, ce qui ajouterait aux dépenses imposées à la population. Or, une motion de ce genre ne peut être présentée que par un Ministre avec l'autorisation de la Couronne.

Sur ce, M. Pouliot en a appelé de la décision du président".

La motion est alors mise aux voix par M. l'Orateur dans les termes suivants: La décision du président doit-elle être maintenue? Et elle est maintenue par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Ashby,
Baker,
Beaudoin,
Bentley,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Black (Cumberland),
Black (Yukon),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Bonnier,
Boucher,
Bowerman,
Bradette,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Cleaver,
Cloutier,
Coldwell,
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Farquhar,
Fleming,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fraser,
Fulton,
Gauthier (Nipissing),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Golding,
Grant,
Green,
Hackett,
Hansell,
Herridge,
Hlynka,
Isnor,
Jean,
Johnston,
Kidd,
Kirk,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lennard,
Little,
Low,

McCann,
McCulloch (Pictou),
McCullough (Assiniboïa),
Macdonald (Halifax),
McGarry,
McGregor,
McIlraith,
MacInnis,
McIvor,
McKay,
Mackenzie,
MacLean,
McLure,
MacNicol,
Marier,
Martin,
Matthews (Kootenay-Est),
Mayhew,
Menary,
Mitchell,
Mutch,
Nicholson,
Nixon,
Pearkes,
Quelch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Senn,
Shaw,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Skey,
Stanfield,
Stokes,
Strum, Mme,
Tremblay,
Tucker,
Tustin,
Viau,
Warren,
Webb,
Weir,
Winters,
Wright,
Wylie.—113.

CONTRE:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Belzile,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Gauthier (Portneuf),
Hamel,
LaCroix,
McCuaig,
Pinard,
Pouliot.—10.

L'étude du bill se poursuit en comité plénier, il est rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 94

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 2 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'instrument pour l'amendement de la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, adopté à Paris, France, le 5 novembre 1945; avec l'arrêté en conseil C.P. 2914, approuvé le 12 juillet 1946, autorisant le Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures à signer cet instrument (versions anglaise et française).

Sur motion de M. Bradette, le deuxième rapport du comité permanent des Affaires extérieures, présenté à la Chambre le 31 juillet 1946, est agréé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que pour 1947 et pour les années d'imposition subséquentes les règles présentement suivies pour le calcul de l'impôt sur le revenu des particuliers soient remplacés par le barème suivant de taux progressifs:

Sur les premiers $250 de revenu, ou fraction de cette somme, 22 p. 100 par an; ou

$55 sur le revenu de $250, et 25 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $250 jusqu'à concurrence de $1,000; ou

$242.50 sur le revenu de $1,000 et 28 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $1,000 jusqu'à concurrence de $2,500; ou
$662.50 sur le revenu de $2,500 et 31 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $2,500 jusqu'à concurrence de $4,500; ou
$1,282.50 sur le revenu de $4,500 et 34 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $4,500 jusqu'à concurrence de $6,500; ou
$1,962.50 sur le revenu de $6,500 et 38 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $6,500 jusqu'à concurrence de $8,500; ou
$2,722.50 sur le revenu de $8,500 et 42 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $8,500 jusqu'à concurrence de $10,500; ou
$3,562.50 sur le revenu de $10,500 et 46 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $10,500 jusqu'à concurrence de $13,000; ou
$4,712.50 sur le revenu de $13,000 et 50 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $13,000 jusqu'à concurrence de $18,000; ou
$7,212.50 sur le revenu de $18,000 et 55 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $18,000 jusqu'à concurrence de $30,000; ou
$13,812.50 sur le revenu de $30,000 et 60 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $30,000 jusqu'à concurrence de $50,000; ou
$25,812.50 sur le revenu de $50,000 et 65 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $50,000 jusqu'à concurrence de $70,000; ou
$38,812.50 sur le revenu de $70,000 et 70 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $70,000 jusqu'à concurrence de $100,000; ou
$59,812.50 sur le revenu de $100,000 et 75 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $100,000 jusqu'à concurrence de $150,000; ou
$97,312.50 sur le revenu de $150,000 et 80 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $150,000 jusqu'à concurrence de $250,000; ou
$177,312.50 sur le revenu de $250,000 et 85 p. 100 sur toute tranche au-dessus de $250,000.

2. Que pour 1947 et pour les années d'imposition subséquentes, les déductions suivantes soient accordées à l'égard du revenu:

a) $1,500 dans le cas des personnes mariées et des personnes auxquelles est accordée une déduction égale à celle dont bénéficie une personne mariée, et $750 dans le cas de toutes les autres personnes;
b) $300 dans le cas de personnes à charge qui n'ont pas droit aux allocations familiales, $100 dans le cas des enfants qui ont droit aux allocations familiales, et toute somme ne dépassant pas $300 fournie pour la subsistance de personnes partiellement à charge.

3. Que pour 1947 et pour les années d'imposition subséquentes, la déduction de $1,500 portant sur le revenu d'une personne mariée soit réduite ainsi qu'il suit:

a) si le conjoint du contribuable touche un revenu de plus de $250 et de moins de $750, la réduction représentera la tranche du revenu du conjoint qui dépasse $250, ou
b) si le conjoint du contribuable touche un revenu dépassant $750, la déduction sera réduite à $750,

que le revenu de l'épouse soit ou ne soit pas un revenu gagné.

4. Qu'à l'égard du revenu gagné après le 31 décembre 1946, le taux ordinaire de l'impôt sur le revenu des corporations soit porté de 18 à 30 p. 100, et de 20 à 32 p. 100 dans tout cas où une compagnie et ses filiales présentent une déclaration collective.

5. Que l'exonération applicable au revenu provenant de placements soit, aux fins de l'impôt de 4 p. 100 sur le revenu provenant de placements, portée de $1,500 à $1,800 pour 1947 et pour les années d'imposition subséquentes.

6. Qu'il soit accordé, pour 1946 et pour les années d'imposition subséquentes, à tout contribuable qui ne réside ou n'est ordinairement domicilié au

Canada que pendant une partie de l'année d'imposition, une déduction représentant la partie de l'impôt qui autrement devrait être acquittée sur son revenu pendant l'année d'imposition, le même rapport devant exister entre la somme déduite et l'impôt total qu'entre la période de l'année d'imposition pendant laquelle il n'est pas domicilié ou ne réside pas habituellement au Canada et l'année d'imposition entière.

7. Que soit établie, et qu'il soit pourvu aux dépenses ainsi occasionnées, une commission d'appel en matière d'impôt sur le revenu, composée d'un président et de deux présidents adjoints possédant la compétence juridique requise, et pas moins de trois ni plus de neuf autres membres désignés par le gouverneur en conseil, constituant une cour d'archives pour entendre à tout endroit du Canada, les appels portant sur la répartition présentés par le ministre du Revenu national à l'égard de l'année 1946 et des années d'imposition subséquentes, et qu'il puisse en être appelé auprès de la Cour de l'Echiquier du Canada de toute décision rendue par la commission d'appel.

8. Que soit établie, et qu'il soit pourvu aux dépenses ainsi occasionnées, une commission consultative de l'impôt sur le revenu composée d'un président et d'au moins deux et d'au plus six autres membres désignés par le gouverneur en conseil, à laquelle tout contribuable pourra faire soumettre par le ministre du Revenu national, pour enquête, examen et conseil, une décision à laquelle le contribuable s'oppose et qui a été rendue par le ministre dans l'exercice de pouvoirs discrétionnaires déterminés, à l'égard d'une répartition d'impôt pour l'année 1946 et pour les années d'imposition subséquentes.

9. Que, pour 1947 et pour les années fiscales subséquentes, un contribuable, autre qu'une association ou une société par actions, puisse déduire de l'impôt qu'il devrait autrement acquitter la somme d'impôt sur le revenu versé par lui au gouvernement d'une province où il demeure, jusqu'à concurrence de 5 p. 100 de l'impôt qu'il devrait autrement acquitter.

10. Que, pour 1947 et pour les années fiscales subséquentes, une société autre que celles dont la principale source de revenu provient de l'exploitation minière ou forestière, ne soit pas autorisée à déduire de son revenu l'impôt sur les sociétés versé au gouvernement d'une province quelconque et répondant à la définition donnée dans les accords fiscaux du temps de guerre actuellement en vigueur.

11. Que les impôts versés au gouvernement d'une province quelconque, y compris l'impôt applicable au revenu gagné après le 1er janvier 1947, par une société dont la principale source de revenu ou une partie de ce revenu provient de l'exploitation minière ou forestière, puissent être déduits du revenu gagné après le 1er janvier 1947.

12. Que, pour 1947 et pour les années fiscales subséquentes, la disposition visant l'exemption du revenu de certaines sociétés ou associations coopératives soit révoquée et que, pour l'année 1946 et pour les années fiscales subséquentes, il soit pourvu à la déduction, du revenu d'un contribuable, de la somme globale des paiements effectués

a) au cours de l'année fiscale ou durant les douze mois suivants, à ses clients de l'année fiscale; et

b) au cours de l'année fiscale, à ses clients d'une année fiscale antérieure, et non précédemment déduits sous le régime de l'alinéa *a*) relativement à certaines allocations déterminées et proportionnées aux affaires de ses clients au cours desdites années dont on avait fait prévoir le versement;

c) en vertu de lois ou règlements aux termes desquels le contribuable exploite son entreprise, ou en vertu de ses contrats avec ses clients, ou

d) par le contribuable, d'une façon déterminée, antérieurement au début de l'année fiscale,

exemption faite de cette portion desdits paiements qui, après avoir été déduite, laisserait au contribuable un revenu moindre que le montant obtenu par la soustraction de 3 p. 100 du capital placé dans l'entreprise, y compris les fonds empruntés, l'intérêt versé par le contribuable pour l'argent emprunté, intérêt qu'il eût pu déduire à titre de frais dans le calcul de son impôt.

13. Que, pour 1946 et pour les années fiscales subséquentes, l'alinéa *q*) de l'article 4 qui exempte de l'impôt, le revenu des caisses populaires soit modifié de façon que l'exemption s'applique au revenu de toute caisse populaire ou de toute société ou association dont les membres sont des caisses populaires et dont la principale source de revenu provient de prêts consentis aux membres domiciliés dans la province où doit se limiter l'activité de la caisse.

14. Que, pour l'année 1947 et pour les années fiscales subséquentes, la disposition exemptant de l'impôt le revenu des sociétés mutuelles dont le capital n'est pas représenté par des actions, soit modifié de façon à exclure les sociétés mutuelles d'assurance, sauf les sociétés mutuelles d'assurance dont les primes proviennent uniquement de l'assurance d'églises, d'écoles ou d'autres institutions religieuses, éducatives, ou charitables.

15. Que, pour 1947 et pour les années fiscales subséquentes, on puisse déduire, aux fins de la présente loi, du revenu des compagnies d'assurance, autres que les compagnies d'assurance-vie, qu'il s'agisse de sociétés mutuelles ou de sociétés par actions, les montants crédités aux détenteurs de polices, sous forme de dividendes, de remboursements de primes ou de remboursements de dépôts applicables aux primes et, soit

a) versés aux détenteurs de polices, ou
b) crédités aux détenteurs de polices sous forme de primes pour le renouvellement de polices, soit
c) crédités à des conditions selon lesquelles le détenteur de la police a droit à leur paiement ou peut en obtenir le versement au cours des trente jours qui suivent sa demande et pourvu qu'il ait été donné avis au détenteur de la police que ledit montant lui a été crédité auxdites conditions.

16. Que le revenu d'une corporation ou d'une société ayant commencé ses opérations après le 31 décembre 1946, constituée en corporation ou inscrite conformément aux lois provinciales régissant les coopératives, ou organisée et exploitée sous forme de véritable coopérative en vue de la vente de produits naturels provenant ou obtenus de ses membres, ou en vue de l'achat d'approvisionnements, d'équipement ou d'articles domestiques destinés à ses membres, ou devant leur être vendus, ou devant assurer le maintien de services, soit exempt d'impôt durant toute la durée des trois premières années fiscales postérieures au début de l'exploitation.

17. Que, pour l'année 1948 et pour les années fiscales subséquentes, un cultivateur ou un pêcheur puisse, s'il le juge à propos, déterminer son assujettissement à l'impôt, d'après son revenu moyen de l'année fiscale et des deux années fiscales antérieures.

18. Que, pour 1946 et pour les années fiscales subséquentes, les solde et indemnités, autres que les allocations de déplacement ou les indemnités de séjour substituées aux frais de déplacement, d'un membre des armées permanentes de mer, de terre ou de l'air du Canada, versées suivant les nouveaux tarifs des solde et indemnités déterminés pour lesdites troupes permanentes, soient considérées comme revenu imposable,

a) que le militaire soit de service au Canada ou à l'extérieur du Canada; ou

b) qu'il touche les solde et indemnités durant les six premiers mois postérieurs à son retour au Canada.

19. Que, pour 1947 et pour les années fiscales subséquentes, les solde et indemnités d'un membre des armées non permanentes de mer, de terre, ou de l'air du Canada, autres que les solde et indemnités reçues par un militaire de service en dehors de l'hémisphère occidental ou durant les six mois postérieurs à son retour dans ledit hémisphère, soient considérés comme revenu imposable dudit militaire et que soient révoquées les dispositions visant:

a) le dégrèvement applicable aux solde et indemnités dépassant $1,600, prévu par la règle 2 de l'article 3, paragraphe A de la première annexe; et

b) l'imposition d'un militaire de service en dehors du Canada dans l'hémisphère occidental, à raison de la moitié du taux effectivement applicable à son revenu global.

20. Que soit abrogée pour 1947 et les années d'imposition subséquentes l'exemption visant les montants reçus par les membres de la marine marchande comme primes pour risques de guerre relativement au service dans les zones de risques de guerre et la valeur de la pension et du logement reçue à bord d'un navire pendant qu'ils remplissent des fonctions leur valant telles gratifications.

21. Que, lorsqu'un membre élu d'une Assemblée législative provinciale touche, en vertu d'une loi de ladite Assemblée législative, une allocation en compensation de ses frais encourus dans l'exécution de ses fonctions de député, l'allocation touchée en l'année d'imposition 1946 ou toute telle année subséquente, jusqu'à concurrence du tiers du montant global régulier de son indemnité sessionnelle à titre de député et de ladite allocation, ne soit pas considérée comme salaire ni ne soit imposable à titre de revenu.

22. Que, lorsque l'auteur ou l'un des auteurs en collaboration d'une œuvre littéraire, dramatique, musicale ou artistique, à laquelle il a consacré plus de douze mois, cède en tout ou en partie son droit d'auteur et reçoit dans l'année d'imposition 1946 ou toute autre subséquente, dans les douze mois qui suivent ladite cession, une somme qu'il serait autrement tenu d'inclure dans le calcul de ses recettes pour ladite année d'imposition puisse, à son choix, en attribuer une ou des parties déterminées à son revenu des années d'imposition antérieures.

23. Que le taux spécial visant les sociétés de placements appartenant à des non-résidents soit réduit pour l'année d'imposition 1947 et les subséquentes de 22½ p. 100 à 15 p. 100, mais que ces mêmes sociétés soient imposables à l'égard de toutes leurs recettes, touchées au Canada, subordonnément à des déductions desdites recettes à l'égard des intérêts et dividendes reçus d'autres telles sociétés et aux impôts acquittés par elles à l'étranger.

24. Que, pour l'année d'imposition 1947 et les années subséquentes, les sociétés de placements dont les bénéfices échappent maintenant à l'impôt en vertu de l'alinéa *f*) de l'article 7 de la loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices soient exemptées de l'impôt sur le revenu et que toute telle société qui en l'absence d'obligations, débentures ou autres titres en circulation établissant chez elle une dette gagée jouirait de ladite exemption, acquitte l'impôt à la moitié du taux s'appliquant aux sociétés.

25. Que, pour les années d'imposition se terminant après le 30 juin 1947, les sociétés soient autorisées à déduire de leurs revenus leurs dons aux associations charitables jusqu'à concurrence de 5 p. 100 de leurs revenus imposables sans égard aux restrictions présentement en vigueur.

26. Que les personnes ayant droit à un versement à même un fonds ou un système de retraite ou de pension, dont le revenu de placement a été exempt d'impôt en raison d'un choix en faveur de telle exemption par les fiduciaires ou la société qui gèrent ledit fonds ou ledit système aient, dans l'année d'imposition 1946 et les années subséquentes, le choix entre le mode actuel de déduction de la pension ou de l'allocation de retraite et une somme fondée sur la base des montants versés par l'employé plus un intérêt simple sur lesdits montants à 3 p. 100 l'an.

27. Que les dispositions spéciales relatives

a) aux versements à même un fonds ou système de pension ou de retraite effectués lors du décès, de la retraite ou mise à la retraite, de tout employé ou ancien employé, en dédommagement complet de tous ses droits dans ledit fonds ou système,

b) aux versements d'un patron à un employé au moment de la retraite, en reconnaissance de longs services, et

c) aux sommes versées par une personne à un ancien employé par suite de la perte de son emploi

soient remplacées par une disposition en vertu de laquelle les sommes ainsi reçues, après le 27 juin 1946, seront imposables, au choix du contribuable, soit à titre de revenu de l'année pendant laquelle il a reçu lesdites sommes, soit à un taux égal au pourcentage du revenu de la dernière année complète de travail que représente l'impôt sur ledit revenu du contribuable.

28. Que, pour 1946 et les années d'imposition subséquentes, la disposition en vertu de laquelle le ministre peut admettre la dépréciation du double des taux normalement admis en ce qui concerne une installation ou un matériel construit ou acquis, à titre de nouveau placement dans une période que fixe le gouverneur en conseil, soit modifiée de façon à prescrire que le dégrèvement ne s'appliquera qu'aux genres d'installation ou de matériel déterminés par le gouverneur en conseil.

29. Que la déduction sur le revenu d'une année d'imposition terminée entre le dernier jour de décembre 1942 et le premier jour de l'année où les dépenses ont été effectuées à l'égard de la moitié des dépenses consacrées

a) à l'entretien et aux réparations par un contribuable engagé dans les affaires, ou

b) à des travaux souterrains de prolongement par un contribuable exploitant une mine,

en une période que fixera le gouverneur en conseil, soit limitée

c) si l'année de déduction est l'année d'imposition 1946, à un montant ne dépassant pas les excédents de bénéfices du contribuable en ladite année, aux termes de la loi de 1940 sur les surplus de bénéfices, ou

d) si l'année de déduction est une année d'imposition antérieure à 1946, à un montant ne dépassant pas les bénéfices du contribuable au cours de ladite année à partir du point où l'impôt calculé pour ladite année d'après la première partie de la deuxième annexe de la loi de 1940 sur les surplus de bénéfices était égal à l'impôt calculé pour ladite année d'après la deuxième partie de la deuxième annexe de ladite loi

et qu'aucune telle déduction ne soit permise à l'égard du revenu d'une année d'imposition commençant après 1946.

30. Qu'une corporation ou société par actions sera exonérée du taux ordinaire de l'impôt sur le revenu des sociétés, sur le revenu provenant, le ou après le 1er janvier 1947, de l'exploitation d'une mine

a) qui est devenue productive au cours de la période commencée le 1er janvier 1944 et terminée le 31 décembre 1949, et

b) qui, si la mine en cause est devenue productive avant le 1er janvier 1946, est une mine de métal de base ou de minéral stratégique et, si elle n'est devenue productive qu'après le 1er janvier 1946, est une mine de minéral métallifère ou industriel,

pendant les trois premières années complètes d'imposition qui suivront l'entrée en production de la mine.

31. Que les déductions d'impôt accordées à une société s'occupant principalement de la production, du raffinage ou de la vente du pétrole ou des produits du pétrole, relativement aux frais d'exploration et de sondage des puits, s'étendent de façon à s'appliquer aux puits dont le forage initial a eu lieu au cours de l'année 1947 et aux puits dont les travaux d'approfondissement ont commencé en 1947, mais que, à l'égard de cesdits puits, les déductions soient abaissées de $26\frac{2}{3}$ p. 100 et 40 p. 100 des frais à 20 p. 100 et 30 p. 100 respectivement.

32. Que les déductions d'impôt consenties à une société, une association, un syndicat ou une société d'exploration établis en vue de l'exploration et du forage ayant pour objet la découverte de pétrole, au titre des frais d'exploration et de sondage, s'étendent aux frais encourus au cours de l'année 1947, mais que, à l'égard de cesdits frais, les déductions soient abaissées de $26\frac{2}{3}$ p. 100 à 20 p. 100 desdits frais.

33. Que les déductions d'impôt accordées à une société, une association, un syndicat ou une société d'exploration établis en vue de l'exploration et du forage ayant pour objet la découverte de gaz naturel s'étendent aux frais encourus au cours de l'année 1947, mais que, à l'égard de cesdits frais, les déductions soient abaissées de 30 p. 100 à $22\frac{1}{2}$ p. 100.

34. Que les déductions d'impôt consenties à une société qui s'occupe principalement des mines ou d'explorations en vue de la découverte de minéraux, relativement aux frais de prospection, d'exploration et d'aménagement encourus pour la découverte de minéraux s'étendent aux frais encourus au cours de l'année 1947, mais que, à l'égard des frais encourus cette année-là, les déductions soient abaissées de $26\frac{2}{3}$ p. 100 à 20 p. 100.

35. Que les déductions d'impôt consenties à une société, une association, un syndicat ou une société d'exploration s'occupant principalement de la production, du raffinage ou de la vente du pétrole ou d'explorations ou de sondages en vue de la découverte du pétrole, relativement aux frais encourus pour le forage des puits jusqu'à une grande profondeur, s'étendent aux frais relatifs aux puits forés jusqu'à une grande profondeur dont le forage initial a eu lieu au cours de l'année 1947.

36. Qu'aucun intérêt ne soit exigible sur l'impôt impayé relativement au revenu de 1945 ou de toute année subséquente à l'égard d'une période commençant vingt mois après le délai d'envoi de la déclaration d'impôt pour l'année fiscale et se terminant un mois après la date de l'expédition de l'avis de cotisation.

37. Que la disposition relative au paiement de l'intérêt que doivent acquitter les sociétés sur le montant impayé de l'impôt une fois qu'elles ont effectué les versements de l'impôt estimatif, commençant six mois après la fin de l'année fiscale, soit modifiée de façon à exiger que la société acquitte l'intérêt sur le montant impayé de l'impôt à compter de la fin de l'année fiscale.

LOI FÉDÉRALE SUR LES DROITS SUCCESSORAUX

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi fédérale sur les droits successoraux et de statuer:

1. Que les taux des droits successoraux exigibles au décès d'une personne après le 31 décembre 1946, seront le double des taux présentement en vigueur

et que les droits versés au gouvernement de toute province relativement à la même succession seront déductibles des droits acquittables sous l'empire de la Loi fédérale sur les droits successoraux jusqu'à concurrence de la moitié des droits autrement acquittables sous l'empire de ladite loi.

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure visant à modifier la Loi spéciale des revenus de guerre et de statuer:

1. Que la taxe sur le tranfert de valeurs soit étendue de façon à comprendre le droit de recevoir des actions du capital social;

2. Que la présente taxe d'accise progressive sur les cigares soit transformée en un droit *ad valorem* de 25 p. 100;

3. Que toutes les mesures fondées sur les résolutions numéros 1 et 2 soient censées être entrées en vigueur le 28 juin 1946 et s'être appliquées à toutes les marchandises importées ou sorties des entrepôts pour la consommation le ou après cette date et s'être appliquées aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date;

4. Que le mode suivant lequel s'appliquent les taxes sur les primes, à l'égard des primes reçues après le 31 décembre 1946, sera le suivant:

a) Dans le cas d'une compagnie exerçant le commerce d'assurance-vie les primes brutes reçues par elle, autres que le prix reçu pour les rentes, moins les primes remises et moins la valeur en espèces des dividendes versés ou crédités aux assurés, et

b) Dans le cas de tout autre assureur les primes brutes reçues ou recevables par l'assureur ou payées ou payables par l'assuré, moins les dividendes, les rabais et les primes de remboursement payées lors de l'annulation des polices;

5. Que le taux de la taxe sur les primes payables par tous les assureurs (autres qu'une association de personnes formée d'après le plan connu sous le nom de Lloyds ainsi qu'une Bourse) sera de deux pour cent sur les primes reçues après le 31 décembre 1946; et dans le cas d'une association de personnes formée d'après le plan connu sous le nom de Lloyds et d'une Bourse le taux de la taxe sur les primes sera de trois pour cent sur les primes reçues après le 31 décembre 1946.

6. Que les sociétés d'assurance soient autorisées à déduire, de l'impôt sur les primes payable en vertu de la loi, les impôts sur les primes versés au gouvernement de toute province à l'égard de primes reçues après le 31 décembre 1946.

LOI DE L'ACCISE

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'accise et de statuer:

1. Que la taxe d'accise de $3 le mille sur les cigares soit réduite à $1 le mille.

2. Que toute mesure fondée sur la présente résolution soit censée être entrée en vigueur le 28e jour de juin mil neuf cent quarante-six.

TARIF DES DOUANES

Résolu,—1. Que l'Annexe A du tarif des douanes soit modifiée par la radiation des numéros du tarif suivants: 4, 72e, 143, 168, 197d, 208, 216a, 219e, 272b, 326e, 438b, 438c, 438d, 438i, 442, 445j, 462a, 616 (iii), 653, 700a, 703 et 709, des diverses énumérations de marchandises respectivement et des différents droits de douane, s'il en est, placés en regard de chacun desdits numéros, ainsi que par l'insertion des numéros, énumérations et droits de douane suivants à ladite Annexe A:

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
4	Chevaux, n.a.d.....chacun	$10.00	$12.50	$25.00
72e	Graine d'agrostide, non comprise la graine d'agrostide commune (franc-foin).....	15 p.c.	30 p.c.	30 p.c.
90e	Légumes gelés.....	10 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
143	Cigares, le poids des bandes et des rubans à inclure dans le poids imposable.....la livre .....et	$3.50 25 p.c.	$3.50 25 p.c.	$3.50 25 p.c.
168	Farine de malt contenant moins de 50 p.c. en poids de malt; sirop de malt ou poudre de sirop de malt, n.a.d.; extraits de malt, fluides ou non; mélasse de grain—tous les articles de ce numéro devant être évalués à l'exclusion des droits d'accise britanniques ou étrangers, conformément aux règlements prescrits par le ministre..... .....et la livre	25 p.c.	30 p.c. 5c.	35 p.c. 10c.
168a	Sirop de malt, poudre de sirop de malt, ou autres produits résultant de la transformation de l'amidon et obtenus par l'action d'enzymes sur l'amidon, non compris tous produits de cette nature utilisés pour le brassage de la bière.....	20 p.c.	25 p.c.	30 p.c.
180e	Plans d'ingénieurs, dessins ou bleus de machines et d'outillage d'usine, dessins ou tracés d'usines, assises de machines et appareils d'usines, supports et tours structuraux et structures analogues à l'extérieur, chaussés, passes-déversoirs et autres aménagements hydrauliques, fils, tuyaux, platesformes, échelles, escaliers, etc., non compris les immeubles à bureaux ni autres immeubles.....	En franchise	En franchise	En franchise
192f	Carton ou papier de fibre, de simple épaisseur, non enduit ni imprégné, en rouleaux d'au moins 500 pieds carrés, importés par des fabricants de garnitures imprégnées pour chaussettes, de semelles intérieures, de bordurages, ou de produits analogues, pour être utilisé exclusivement dans la fabrication de tels produits dans leurs propres fabriques.....	En franchise	10 p.c.	25 p.c.
197d	Papier de soie, non enduit ni imprégné, importé par les fabricants de pochoirs pour machines à polycopier, devant servir exclusivement à la fabrication de ces pochoirs dans leurs propres usines.....	En franchise	10 p.c.	25 p.c.
199i	Plateaux de pâte de bois ou de planche de pâte de bois importés exclusivement pour l'emballage de pommes à leur état naturel.....	En franchise	7½ p.c.	35 p.c.
208	Acide borique et borax en paquets d'au moins vingt-cinq livres, acide hydrofluosilicique; acide tannique; sulfate d'ammoniaque; cyanure de potassium; cyanure de sodium et cyanogène de bromure; sels d'antimoine, savoir: tartre émétique, chlore et lactate (antimoine); oxyde arsénieu; précipité de cuivre (brut); vert-de-gris ou sous-acétate de cuivre, à l'état sec; soufre brut, en canon ou fleur de soufre; tartre brut; iode brut; brome; sulfure d'arsénic; bisulfure de carbone, n.a.d.....	En franchise	En franchise	En franchise
219e	Chloropicrine, oxyde d'éthylène, bromure de méthyle, formiate de méthyle, cyanures, bisulfite de carbone, acrynolitrile, ou mélanges contenant l'une quelconque de ces matières employés pour combattre les insectes nuisibles et autres fléaux.....	En franchise	En franchise	En franchise
272b	Cire et paraffine, n.a.d.....	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.
272c	Cire de paraffine, lorsque importée exclusivement pour la fabrication des chandelles.....	10 p.c.	12½ p.c.	25 p.c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
326e	Articles en verre, non en feuilles ni en plaques, destinés à être taillés ou montés; articles de verrerie importés par les fabricants d'argenterie, devant servir dans des réceptables fabriqués avec des métaux précieux ou plaqués de métaux précieux par procédé électrique ou devant être munis de couvercles fabriqués avec des métaux précieux ou plaqués de métaux précieux par procédé électrique dans leurs propres usines....................................	En franchise	En franchise	$22\frac{1}{2}$ p.c.
326k	Partie en verre de grande résistance à la chaleur et au choc, lorsque importées par des manufacturiers de verreries de grande résistance à la chaleur et au choc, pour servir exclusivement à la fabrication ou à la réparation desdits articles dans leurs propres établissements....................................	En franchise	En franchise	25 p.c.
434c	Camions de modèle soudé avec caisse tubulaire, traverses d'acier moulé, montages en caoutchouc et roues rapportées en caoutchouc, d'une catégorie non fabriquée au Canada et parois du châssis en tôle d'acier soudé, devant servir à la construction de voitures de tramway, à l'exclusion des moteurs électriques ou des freins magnétiques pour camions; leurs pièces complètes....................................	En franchise	10 p.c.	35 p.c.
438b	Coussinets, déclenche d'embrayage; coussinets de graphite; coussinets à palier d'acier ou de bronze, avec doublure de métal non ferreux; manchons traités au graphite ou imprégnés d'huile; isolateurs de porcelaine de noyaux de bougies d'allumage, dont l'usinage ne dépasse pas la cuisson et le vernissage, imprimés ou avec ornements ou non, sans organes accessoires; compresseurs d'air; segments de commutateurs, en cuivre; bagues en bouts d'isolation pour commutateurs; disques diminués d'acier laminé à chaud, avec ou sans perforation centrale, pour roues pleines; induits de distributeurs et assemblages de cames; sabots pour pare-choc de porte; bornes de canalisation électrique, douilles, accessoires et raccords et parties de ces derniers, à l'exclusion des bornes d'accumulateurs, garnitures de toute matière, sauf le liège et le feutre, composée ou non; pointes de contact d'allumage; cales pour transmission; outillages de contrôle de conduite auxiliaires, destinés à être ajoutés aux véhicules à moteur pour en faciliter l'opération par des personnes atteintes d'infirmités physiques; lentilles de verre pour phares, lampes d'arrière, de dôme, de signalement et à capuchon ou de stationnement, et pour réflecteurs de lumière; rondelles de sûreté; moulages de bagues de piston non ouvrés avec ou sans coulisses et les ailettes enlevées; lisses de section de coulisse d'arrêt, cornieres, serrures et targettes, ventilateurs non plaqués et leurs parties. lesdits articles étant d'un métal autre que l'aluminium, pour la fabrication de châssis de fenêtres pour carrosseries d'autobus; boulons d'acier, ou clous à grosse tête, à chapeau d'acier inoxydable; interrupteurs pour lampes, chaufferettes, dégivreuses et leurs pièces; assemblages de pièces de commande par le vide; fibre vulcanisée en feuilles, tiges, bandes et tubes; tous les articles qui précèdent étant d'une catégorie ou espèce non fabriqué au Canada, et devant servir à la fabrication ou à la réparation des articles mentionnés aux numéros 424 et 438a du Tarif ou à la fabrication de leurs pièces............	En franchise	En franchise	30 p. c.

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
438c	Ampères-mètres; appuis-bras et revêtements d'emboîtement pour roue en fibre durcie, ayant la forme voulue; boités d'essieux, soudées d'une seule pièce, usinées ou non; carburateurs et leurs pièces; châssis et profilés en acier pour leur fabrication; allumeurs de cigares et de cigarettes, combinés ou non avec un porte-cigarettes, y compris la base et leurs pièces; boîtes d'engrenage du contrôle de ventilation; dispositifs de verrouillage du corps de cylindre avec ou sans leurs manchons et clefs; calorimètres d'automobiles et leurs pièces; commutateurs du dispositif de changement de vitesse à l'électricité et leurs pièces; unités de régularisation de la vitesse du moteur et leurs pièces; raccordements au fluide, avec ou sans plaques d'assemblage, et leurs pièces; entretoise d'acier servant d'appui au pivot de l'essieu d'avant, ébauchée; pompes pour carburant, pompes à vide et leurs combinaisons et leurs pièces; indicateurs de niveau d'essence et leurs pièces; charnières et leurs pièces, finies ou non, pour carrosseries; trompes et leurs pièces; montages en biseau d'instruments et leurs pièces; lampes de tablier porteur d'instruments; serrures, allumage électrique, appareil de direction, transmission, ou combinaisons de ces dispositifs de verrouillage et leurs pièces; moulures en métal munies de leurs clous, remplies de plomb ou non; filtres pour l'huile et leurs pièces; jauges d'huile et leurs pièces; canalisation en tuyaux métalliques, rigides ou flexibles, recouverts ou non, avec ou sans accessoires, et tubes, pour l'huile, le carburant, l'air ou le liquide, en vue d'actionner les freins hydrauliques; purificateurs d'air et leurs pièces; purificateurs d'huile ou d'essence, leurs pièces; appliques et garnitures; grillages de radiateurs, de capots et autres grillages, montés ou non, et leurs pièces, mais non polis ni plaqués, et ne comprenant pas le fini ni les encadrements décoratifs; ornements de radiateur, et ornements du dispositif de levage et de fermeture du capot, non plaqués, et leurs pièces; montages du volet automatique du radiateur; indicateurs d'eau pour le radiateur; enveloppes de radiateur et leurs pièces, non plaquées, et ne comportant aucun fini métallique; jumelles de ressort à coussinets et leurs pièces; odotachymètres et leurs pièces; couverts de ressorts métalliques et leurs bandes ou formes de fermetures; pièces estampées, carrosserie, capuchons, capotes, garde-boue et tablier des instruments, en métal, non ouvrés, dressés ou non, mais non en métal fini sous aucune forme; montages de clef de démarrage et leurs pièces; volants, leurs jantes et leurs armatures; ébauches de cache-soleil en carton-gypse; thermostats et leurs pièces; montages de régulateur, de bouton d'allumage et d'étrangleur, y compris leurs boutons et leurs pièces; anneaux de blocage d'acier pour pneus, plaqués ou non; montages de joint universel sur billes; régulateurs de contrôle du voltage; essuie-glaces et leurs pièces; tout ce qui précède d'une catégorie ou classe non fabriquée au Canada et pour être utilisé dans la fabrication ou la réparation des marchandises désignées aux numéros 424 et 438a du Tarif ou pour servir à la fabrication de leurs pièces. .	En franchise	20 p.c.	30 p.c.
	(1) Toutefois, si les articles précités sont importés pour être employés comme fournitures originaires par un fabricant d'automobiles, de véhicules à moteur, d'électrobus à trolley ou de châssis désignés aux numéros 438a et 424 du Tarif, dont le rendement global durant l'année ou l'importation est projetée n'excède pas dix mille automobiles, véhicules à moteur, électrobus à trolley, ou châssis achevés, et à la			

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
438c *suite*	condition qu'au moins 40% du prix de revient, à l'usine, de ces automobiles, véhicules à moteur, électrobus à trolley ou châssis, sans compter les droits *ni* les taxes, aient été subis dans l'Empire britannique, les droits de douane sous le régime du présent numéro seront............................	En franchise	En franchise	25 p.c.
	(2) De plus, si les articles précités sont importés pour être employés comme fournitures originaires par un fabricant d'automobiles, de véhicules à moteur, d'électrobus à trolley, ou de châssis désignés aux numéros 438a et 424 du Tarif, dont le rendement global durant l'année ou l'importation est projetée excède dix mille automobiles, véhicules à moteur, électrobus à trolley ou châssis, et à la condition qu'au moins soixante-cinq pour cent du prix de revient, à l'usine, de ces automobiles, véhicules à moteur, électrobus à trolley, ou châssis, sans compter les droits ni les taxes, aient été subis dans l'Empire britannique, les droits de douane sous le régime du présent numéro seront............................	En franchise	En franchise	25 p.c.
	(3) Cependant, le gouverneur en conseil peut, au besoin, établir les règlements jugés nécessaires à l'application des dispositions du présent numéro.			
438d	Essieux d'avant et d'arrière; freins; embrayages; moteurs à combustion interne; appareils de direction; magnétos; jantes pour pneus, de dimensions supérieures à 30 pouces sur 5 pouces; montages de transmission; accouplements hydrauliques ou par fluide et couple convertisseurs; arbres de commande; joints à la cardan; roues en acier; et pièces achevées de ce qui précède, le tout d'une catégorie ou espèce non fabriquée au Canada, lorsque importé par des fabricants des articles désignés aux numéros 424 et 438a du Tarif, devant servir exclusivement à la fabrication des camions automobiles, autobus et électrobus à trolley, ou destiné à la fabrication de châssis pour ces derniers.........................	En franchise	17½ p.c.	27½ p.c
	(1) Toutefois, si les articles précités sont importés pour servir de fournitures originaires pour camions automobiles, autobus et électrobus à trolley, ou pour les châssis de ces derniers, par un fabricant des marchandises désignées aux numéros 424 et 438a du Tarif, et à condition que durant l'année où l'importation est projetée, au moins quarante pour cent du prix de revient, à l'usine, de ces véhicules à moteur et des châssis pour ces véhicules, sans compter les droits ni les taxes, aient été subis dans l'Empire britannique, les droits de douane sous le régime du présent numéro seront............................	En franchise	7½ p.c.	27½ p.c.
	(2) De plus, le gouverneur en conseil peut, au besoin établir les règlements jugés nécessaires à l'application des dispositions du présent numéro.			
438i	Entretoises pour fonds de carrosseries et profilés d'acier pour leur fabrication; pare-chocs avant et arrière, et leurs pièces, y compris les tôles de pare-chocs en acier à ressort; plateaux ou plates-formes à cercueils, pour corbillards; enseignes indicatrices d'itinéraire et de destination, éclairées ou non et leurs pièces; signaux de direction, éclairés ou non; mécanismes de portes et marchepieds, fonctionnant à la main, à l'air comprimé ou par le vide, et leurs pièces; serrures et loquets de portes et leurs pièces; commutateurs, vibrateurs, sonneries, boutons de sonnerie, montages de coupe-circuit électriques et leurs pièces; transformations de direction de marche avant et leurs pièces; lampes de toutes sortes pour l'éclairage et la signalisation, y compris les douilles, rebords,			

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
438i *suite*	bornes, verres, lentilles et garnitures nécessaires, montés ou non, sauf les ampoules; pièces de métal embouti, graissées et imprimées ou non, et leurs montages; gardeboue en caoutchouc; commandes de siège; ventilateurs, y compris ceux à soufflerie commandée par un moteur, et grilles, et leurs pièces; commandes de fenêtres; tout ce qui précède, lorsque importé pour servir exclusivement à la fabrication de carrosseries de camions, de carrosseries d'autobus et d'électrobus à trolley, de corbillards et ambulances automobiles..............................	En franchise	En franchise	20 p.c.
442	Articles et matériaux qui entrent dans le prix de fabrication des marchandises désignées aux numéros 409, 409*a*, 309*b*, 409*c*, 409*d*, 409*e*, 409*f*, 409*g*, 409*h*, 409*i*, 409*j*, 409*k*, 409*l*, 409*m*, 409*n*, 409*o*, et 439*c*, importés par les manufacturiers pour servir à la fabrication des marchandises désignées aux numéros ci-dessus, ou de leurs parties, suivant les règlements prescrits par le Ministre..................................	En franchise	En franchise	En franchise
445*j*	Machines électriques pour épilation à sec, et leurs pièces, pour servir à l'enlèvement des poils du corps humain..	En franchise	En franchise	10 p.c.
446*h*	Métal embouti pour baignoires......................	En franchise	10 p.c.	25 p.c.
462a	Kodaks et outillages photographiques, et leurs pièces, à l'usage des photographes professionnels et finisseurs de photographies commerciales pour leur propre travail, ainsi qu'il suit: Kodaks pour usages professionnels donnant des négatifs de $4\frac{3}{4}$ pouces sur $6\frac{1}{2}$ pouces et davantage, et les accessoires énumérés ci-après pour usage avec ces kodaks; lentilles, obturateurs, dispositifs de réglage de l'exposition, dispositifs de mise au point, supports de films et plaques, capuchons de lentilles, planchettes de lentilles, charriots en verre dépoli, corps d'arrière réducteurs, corps, d'arrière adapteurs réversibles, accessoires de diapositives pour la projection, gaines pour pellicules, papier de combinaison et supports de plaques, trousses, étuis, supports de kodaks, trépieds pour kodaks, sommets de trépieds pour kodaks, dégradateurs, disques à diffusion, supports de disques à diffusion, filtres à couleurs, supports de filtres à couleurs, écrans polarisateurs, supports d'écrans polarisateurs, et décors de fond. Dispositifs à tirer les épreuves, agrandisseurs, réchauffeurs, sécheurs, cadres de montage, laveurs d'épreuves, appareils pour le traitement automatique des films, cadres à imprimer et bacs à développer, à fixer et à laver.........................	En franchise	En franchise	En franchise
475e	Matrices de reportages photographiques pour reproduction dans les journaux et les périodiques jouissant des droits postaux de seconde classe...........	En franchise	En franchise	En franchise
569d	Tissus n'excédant pas deux pouces de largeur, avec lisières non dentelées, généralement connus sous le nom de "ruban cordé à duite simple, double ou quadruple", importé par les fabricants pour servir exclusivement dans leurs propres manufactures à la fabrication des bourdalous ou pour garnir les rebords de chapeaux..	En franchise	En franchise	En franchise
616	(iii) Latex, soit du caoutchouc cru sous forme de liquide, non composé au delà de l'addition d'agents de conservation....................................	En franchise	En franchise	En franchise
653	Brosses de toute sorte, n.a.d........................	15 p.c.	30 p.c.	40 p.c.
703	*a*) Bagages de voyageurs, suivant les règlements prescrits par le Ministre....................................	En franchise	En franchise	En franchise

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
703 *suite*	*b*) Marchandises évaluées au plus à $100, contenues dans les bagages de résidents du Canada revenant de l'étranger après une absence d'au moins quarante-huit heures du Canada, et achetées par eux pour leur usage personnel ou familial, ou comme souvenir ou cadeau, mais qui n'ont pas été achetées à la demande ou à l'avantage d'autres personnes, ou pour la vente, subordonnément aux règlements édictés par le ministre.	En franchise	En franchise	En franchise
	Toutefois, un résident du Canada n'aura pas droit à l'exemption accordée dans ce numéro avant quatre mois à dater de la dernière exemption accordée, et l'exemption ne s'appliquera pas aux breuvages alcooliques de plus d'une pinte, ni à une quantité supérieure à cinquante cigares, deux cents cigarettes et deux livres de tabac manufacturé.			
	Toutefois, les marchandises admises en franchise sous l'empire du présent numéro doivent être exempt de tous droits, nonobstant les dispositions de la présente loi, de la loi modificatrice du tarif douanier, 1939, et de toute autre loi.			
709	*a)* Marchandises, y compris les contenants ou couvertures remplis ou vides, cultivées, produites ou fabriquées au Canada, après qu'elles ont été exportées du Canada..........................	En franchise	En franchise	En franchise
	b) Marchandises, y compris contenants ou couvertures, remplis ou vides, qui sont déjà entrées au Canada pour la consommation et qui en ont été exportées..................................	En franchise	En franchise	En franchise
	Tout ce qui précède, en vertu de règlements que peut prescrire le Ministre;			
	Toutefois, les marchandises doivent être retournées dans les cinq ans qui suivent l'exportation, sans que leur valeur ait augmentée ou que leur état ait été amélioré par un procédé de fabrication quelconque ou autres moyens, et sans avoir été unies à aucun autre article à l'étranger;			
	De plus, toute marchandise de cette catégorie sur laquelle il y a eu remboursement de droits ou a été accordé un drawback, ne doit pas être admise en vertu dudit numéro sauf en payant des droits équivalant au remboursement ou au drawback accordés;			
	En outre, aucun de ces produits manufacturés en entrepôt ou sous le régime de règlements d'accise au Canada, s'ils ont été exportés, ne doit être admis autrement que sur paiement des droits de douane ou d'accise auxquels il aurait été assujetti s'il n'avait pas été exporté du Canada.			
786	Spermes de chevaux, bêtes à cornes, moutons, boucs, ânes, verrats et chiens, de race pure, pour l'amélioration de l'espèce, conformément aux règlements établis par le gouverneur en conseil................	En franchise	En franchise	En franchise
826a	Matrices non finies, non en parties complètes de machines, destinées à la fabrication des boulons, des écrous, des vis, des rivets et des broquettes.......	En franchise	10 p.c.	35 p.c.
836	Lampes à rayons ultra-violets et leurs pièces achevées, inventées pour découvrir le minerai de scheelite..	En franchise	En franchise	En franchise
847	Résidus solubles desséchés de distillation dérivés du résidu liquide qui demeure après l'extraction de l'alcool dans la distillation du moût de grain ou de mélasse, assujettis ou non au procédé de fermentation, lorsque importés sans mélange autre que celui qui est nécessaire audit procédé de fermentation, pour le bétail, la volaille ou les animaux à fourrure, conformément aux règlements que peut établir le Ministre....................................	En franchise	En franchise	En franchise

Résolu,—2. Que l'Annexe A du tarif des douanes soit modifiée de nouveau, par la radiation à la loi de 1939 modifiant le Tarif des douanes, modifiée, des énumérations suivantes de marchandises et des droits de douane supplémentaires:

"Thé, lorsque la valeur imposable sous le régime des dispositions de la Loi des douanes:	
a) est inférieure à 22½ cents la livre	5 cents la livre
b) est de 22½ cents ou plus mais inférieure à 30 cents la livre	7½ cents la livre
c) est de 30 cents ou plus la livre	10 cents la livre
Toutes les marchandises spécifiées au numéro 25 *a*) du tarif des douanes	10 cents la livre
Toutes les marchandises spécifiées au numéro 26 du tarif des douanes, sauf le café torréfié ou moulu	10 cents la livre
Café vert et café torréfié ou moulu	10 cents la livre"

Résolu,—3. Que toute législation fondée sur les résolutions susdites et visant à modifier les tarifs des douanes ou les Annexes qui leur sont attachées sera censée être entrée en vigueur le vingt-huitième jour de juin, mil neuf cent quarante-six et s'être appliquée à toutes les marchandises mentionnées dans les résolutions précitées et importées ou sorties d'entrepôts pour la consommation à compter de ladite date inclusivement, et s'être appliquée aux marchandises antérieurement importées pour lesquelles aucune déclaration en vue de la consommation n'a été faite avant ladite date.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 164, Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires.

Bill No 243, Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

Le Bill No 250, Loi concernant les juges des cours fédérales et provinciales, est étudié de nouveau en comité plénier;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur monte au fauteuil, puis le quitte, pour le reprendre à huit heures du soir.

Huit heures du soir.

(*Appel des ordres pour les bills privés et publics en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

M. Croll propose,—Que les bills suivants, à savoir:

Bill No 311, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alphonse Christen".

Bill No 312, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edmund Lionel Hurd".

Bill No 313, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elsie Larivière Doyle".

Bill No 314, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernestine Anne Lothrop MacNaughton".

Bill No 315, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irving Vengroff".

Bill No 316, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Malcolm Dickenson".

Bill No 317, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Edith Edson".

Bill No 318, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Mae Skidmore Weale".

Bill No 319, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Christie Henderson".

Bill No 320, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Lauretta-Eliennette (Rita) Vallerand Barraclough".

Bill No 321, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Bennett".

Bill No 322, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Marjorie Pitts Wellington".

Bill No 323, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Isabelle Nicholls Broglie Geoffrion".

Bill No 324, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Hannah Colbeck Grant".

Bill No 337, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Augusta Clément Lajeunesse".

Bill No 338, (L-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne-d'Arc Guilmette Henchey".

Bill No 339, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bellows".

Bill No 340, (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Howard Alexander".

Bill No 341, (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Wade".

Bill No 342, (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Inga Mary Frances Kitching".

Bill No 343, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Clayton Webb Clout".

Bill No 344, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Thorburn Rice Colby".

soient maintenant lus la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits bills sont lus la deuxième fois, et transmis au comité permanent des Bills privés (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., produits devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions relatives auxdits bills mentionnés plus haut ont été soumises).

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend alors, en comité plénier, l'étude du Bill No 250, Loi concernant les juges des cours fédérales et provinciales, et après avoir rapporté du progrès, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement jusqu'à onze heures a.m., lundi prochain.

No 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 5 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'Accord conclu entre le Canada et Terre-Neuve au sujet du transport aérien entre le Canada et Terre-Neuve, signé à Saint-Jean, le 2 juillet 1946. (Recueil des traités, 1946-34).

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet 1946,—Etat montrant:—Quels prêts sont consentis par le gouvernement canadien aux gouvernements de l'Empire et de pays étrangers en vue de l'achat de fournitures au Canada, et quelles dispositions sont prises par le gouvernement en vue de favoriser l'achat d'assurance maritime au Canada?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 juin 1946,—Etat montrant:—A l'exception des vêtements destinés aux services armés canadiens, quelles quantités de (1) chemises, (2) sous-vêtements, (3) chaussettes, (4) complets, (5) pardessus d'hommes *a*) ont été fabriquées au Canada, *b*) ont été importées au Canada, *c*) ont été exportées du Canada, au cours des douze derniers mois pour lesquels on possède ces renseignements?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quel est le personnel du service canadien d'information?

2. Où demeure chaque membre du personnel et quelle est l'occupation régulière de chacun?

3. Que reçoit chacun en traitement et rémunération?

4. De quelle façon est organisé le Service et quelles fonctions, s'il y a lieu, chacun des membres y remplit-il?

5. Y a-t-il un comité exécutif du Service et, dans le cas de l'affirmative, combien a-t-il tenu de séances en 1945?

6. Quels jours a-t-il siégé et combien de membres ont assisté à chaque séance?

7. Les séances sont-elles ouvertes au public?

8. D'autres personnes que les membres du comité exécutif ont-elles assisté aux séances et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces personnes et en quelles circonstances y ont-elles assisté?

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on acheté de fermes dans le comté de Cumberland, en Nouvelle-Ecosse, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Où sont situées ces fermes, quand et de qui les a-t-on achetées?

3. Quelle est l'étendue de chacune de ces fermes et quel prix a-t-on payé pour chacune, et combien en a-t-il coûté en tout au gouvernement pour l'entretien, l'amélioration et l'aménagement de chaque propriété?

4. Quels sont les noms des anciens combattants actuellement établis sur ces fermes?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il acheté des terrains dans les villes d'Amherst et de Springhill sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou d'autres mesures du gouvernement?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui ont-ils été achetés, et quelle est l'étendue et le prix de ces terrains, et quelles sont les dépenses d'amélioration depuis leur achat?

3. Qui a recommandé ces achats et a-t-on consulté la *Canadian Legion*, les Chambres de commerce ou les Conseils municipaux de l'endroit?

4. Les propriétés ont-elles été sous-divisées; a-t-on dressé des plans des édifices et en a-t-on autorisé la construction?

5. Quelques parties des propriétés ont-elles été revendues ou mises en vente? Le cas échéant, à qui et à quel prix?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Combien a-t-on acheté de fermes dans le comté d'Oxford, Ontario, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Où sont situées ces fermes, quand et de qui ont-elles été achetées?

3. Quels sont les noms des anciens combattants actuellement établis sur ces fermes?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Combien de maisons est-on à construire, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à Ingersoll, Ontario, dans le township de West-Oxford?

2. Qui possède le contrat de construction de ces maisons?

3. Dans combien de temps ces maisons seront-elles prêtes à être occupées?

4. Combien en coûte-t-il pour faire la garde autour de ces maisons pendant qu'on en a fait la construction?

5. Quelle est la moyenne du coût de chaque maison?

6. De qui ce terrain a-t-il été acheté et quel prix a-t-on payé de l'acre?

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. McCuaig—Quel est le nombre de personnes au Canada recevant *a*) des pensions civiles et militaires de toutes catégories, *b*) des allocations familiales?

Par M. Winters—1. Le ministère des Pêcheries ou quelque autre ministère du gouvernement a-t-il reçu de capitaines de grandes goélettes de pêche de la Nouvelle-Ecosse des déclarations sous serment à l'effet que leurs attirails de chalut ont été détruits par des pêcheurs à la drague, d'origine étrangère, sur le banc de Quero?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on établi le pays d'inscription des chalutiers étrangers?

3. Des navires canadiens font-ils la patrouille du banc de Quero pour le bénéfice des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse?

4. Sinon, quelles dispositions prend-on en vue de leur offrir une protection suffisante?

Les ordres suivants de la Chambre sont émis aux officiers compétents:

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents envoyés à l'honorable ministre des Pêcheries ou à l'un de ses fonctionnaires concernant l'agrandissement ou l'ouverture de la zone No 17, dans le golfe de Georgia, en vue des opérations de pêche à la seine au cours de la saison de pêche de 1946.

Par M. Diefenbaker—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les lettres écrites entre le 28 février et le 12 mars de l'année 1946 par le Dr David Shugar au ministre de la Justice et au Premier Ministre du Canada concernant toute question touchant sa détention, ainsi que des réponses (s'il en est) à ces lettres.

Le Bill No 299, Loi concernant les commissaires du havre de Toronto, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant la construction d'une ligne de chemin de fer depuis Barraute jusqu'aux chutes Kiask, sur la rivière Bell, dans la province de Québec.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu.—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi permettant au gouverneur en conseil d'autoriser la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à construire une ligne de chemin de fer depuis Barraute jusqu'aux chutes Kiask, sur la rivière Bell, dans la province de Québec, sur un parcours approximatif de 55 milles, au coût estimatif de $4,125,000 et suivant une dépense estimative de $75,000 par mille. Le projet de loi prescrira l'émission, par la Compagnie, de valeurs qui peuvent être garanties par le gouvernement à l'égard des frais de construction. Afin de permettre à la Compagnie de procéder immédiatement à la construction, des prêts temporaires peuvent être consentis à la Compagnie.

à même le Fonds du revenu consolidé, assujettis aux termes et conditions que peut déterminer le gouverneur en conseil et garantis par des valeurs de la Compagnie.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Chevrier présente alors le Bill No 345, Loi concernant la construction d'une ligne de chemin de fer, par la Companie des chemins de fer Nationaux du Canada, depuis Barraute jusqu'aux chutes Kiask, sur la rivière Bell, dans la province de Québec, qui est lu la première fois.

Par consentement, ledit bill est lu la deuxième fois et transmis pour étude au comité permanent des Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 302, Loi concernant l'indemnisation des marins marchands;

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution concernant les arrangements financiers de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1946.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour autoriser la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada à émettre des valeurs, dont le principal ne doit pas excéder $22,550,000, afin de procurer les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses effectuées ou les dettes de capital contractées pendant l'année civile 1946; autoriser le gouverneur en conseil à garantir le principal et les intérêts des valeurs que la Compagnie peut émettre pour la fin susdite; autoriser l'octroi, à ladite Compagnie, de prêts temporaires garantis par ces valeurs, et dont le principal ne doit pas dépasser $22,550,000, afin de permettre à ladite Compagnie de couvrir ces dépenses et cette dette; permettre d'aider et d'assister financièrement d'autres compagnies dudit réseau national.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Saint-Laurent présente alors, pour M. Ilsley, du consentement de la Chambre, le Bill No 346, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada pendant l'année civile 1946, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

L'amendement apporté par le Sénat au Bill No 126, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, est étudié et adopté.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 251, Loi instituant la Corporation commerciale canadienne;

M. MacKinnon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois;

Et un débat s'élevant;

Par consentement, M. l'Orateur communique à la Chambre le télégramme suivant qu'il a reçu:

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes du Canada,
Ottawa.

A l'occasion de la reprise de ses délibérations, la Chambre des Députés de la Nation Argentine prie la Chambre des communes du Canada d'accepter ses meilleurs vœux de paix et d'amitié réciproque et transmet ses salutations cordiales à ses membres, et, par votre intermédiaire, au peuple canadien, pour la prospérité duquel nous formulons les vœux les plus sincères. Je vous prie, monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma plus haute considération.

RICARDO C. GUARDO,
Président de la Chambre des Députés de la Nation Argentine.

L. ZAVALLA CARBO,
Greffier

Et la réponse suivante qu'il a envoyée:

M. Ricardo C. Guardo,
Président de la Chambre des Députés
de la Nation Argentine,
Buenos-Aires, Argentine.

Les membres de la Chambre des communes du Canada désirent transmettre leurs remerciements à la Chambre des Députés de la Nation Argentine pour ses vœux de paix, d'amitié réciproque et de prospérité, et pour les salutations cordiales exprimées à ses membres et, par leur intermédiaire, au peuple canadien, dans un message adressé le 2 août par monsieur Ricardo C. Guardo, Président de la Chambre des Députés.

La Chambre des communes du Canada, en retour, par mon entremise, désire assurer le Parlement et la population de l'Argentine de ses vœux les plus sincères pour la paix, la sécurité et la prospérité de leur pays.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Signé) GASPARD FAUTEUX,
Président de la Chambre des communes du Canada.

Ottawa, ce 5 août 1946.

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. MacKinnon:—Que le Bill No 251, Loi instituant la Corporation commerciale canadienne, subisse maintenant sa deuxième lecture;

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus respectivement la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, à savoir:

Bill No 301, Loi sur la Convention relative aux droits successoraux conclue entre le Canada et le Royaume-Uni et signée, à Londres, le cinquième jour de juin 1946.

Bill No 300, Loi sur la Convention relative à l'impôt sur le revenu conclue entre le Canada et le Royaume-Uni et signée, à Londres, le cinquième jour de juin 1946.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 6 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quels ont été, pour le terrain d'atterrissage à Chatham, Nouveau-Brunswick, les frais relatifs *a*) au terrain, *b*) au régalage, *c*) au revêtement, *d*) aux bâtiments, *e*) aux fournitures, ainsi que *f*) les faux frais et *g*) le coût total?

2. Quels ont été les entrepreneurs, en faisant connaître le prix des soumissions?

3. La propriété et les fournitures ont-elles été, en tout ou en partie, vendues ou mises en vente? Le cas échéant, à qui et à quel prix?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 11 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quelles quantités de maïs ont été importées au Canada pendant les années 1941, 1942, 1943, 1944, 1945 et 1946 jusqu'à date?

2. En provenance de quels pays?

3. Quelles subventions ont été payées chaque année pour ce maïs?

4. A quelles fins a servi ce maïs?

5. A-t-on offert des subventions aux producteurs canadiens de maïs afin de les amener à en augmenter la production?

M. Saint-Laurent propose,—*Résolu*,—Qu'il y a lieu, pour les Chambres du Parlement, de ratifier l'Accord commercial entre le Canada et le Mexique signé à Mexico le 8 février 1946, et que la Chambre approuve cet Accord.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Saint-Laurent propose,—*Résolu*,—Qu'il y a lieu, pour les Chambres du Parlement, de ratifier l'Accord commercial entre le Canada et la Colombie signé à Bogota le 20 février 1946, et que la Chambre approuve cet Accord.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Saint-Laurent propose,—*Résolu*,—Qu'il y a lieu, pour les Chambres du Parlement, de ratifier la constitution de l'Organisation mondiale de la Santé approuvée à New-York le 22 juillet 1946, et que la Chambre approuve cette constitution.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Saint-Laurent propose,—*Résolu*,—Qu'il y a lieu, pour les Chambres du Parlement, de ratifier la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture approuvée à Londres le 16 novembre 1945, et que la Chambre approuve cette constitution.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 347, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fania Pustopedskaites Sobolevicius, autrement connue sous le nom de Fanny Pustopedsky Sobolevicius".

Bill No 348, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Mary Fisk Irwin".

Bill No 349, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilias Clark Watt James".

Bill No 350, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Gibson".

Bill No 351, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Azarie Trottier".

Bill No 352, (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Sharp Hamelin".

Bill No 353, (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille-Aimée Cadieux Lacombe".

Bill No 354, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wetstein Szabo".

Bill No 355, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Brandla Lylberberg Guz, autrement connue sous le nom de Bertha Silverberg Gass".

Bill No 356, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Natalie Kathleen Fearon Kirouac".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, et sur lesquelles sont basés lesdits bills, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Le Bill No 346, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1946, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 309, Loi sur les crimes de guerre;

M. Saint-Laurent propose,—Que ledit bill subisse maintenant sa deuxième lecture.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi de la Commission du district fédéral, 1927.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Commission du district fédéral, 1927, afin de prescrire la nomination de quinze commissaires (au lieu de dix) et aussi de transférer au Président du Conseil privé une certaine juridiction sur la Commission, et afin de pourvoir, en plus, à l'octroi de sommes d'argent, par le paiement de subventions ou autrement, pour les fins de la Commission.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Saint-Laurent présente alors, pour M. Mackenzie King, du consentement de la Chambre, le Bill No 357, Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral, 1927, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivants sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

POSTES

259	Administration	$1,175,465 00
260	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau central et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission	24,410,534 00
261	Inspection et investigations	990,140 00
262	Service ambulant	13,299,000 00
263	Service du transport des dépêches par air et par terre	18,571,767 00
264	Vérification de la recette, mandats de poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste	1,991,151 00

Pensions et autres indemnités

265	Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces employés ou autres personnes qui peuvent se faire tuer dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil..	5,000 00

POSTES

587	Pour pourvoir à l'entretien des services postaux de l'armée..	2,580 00
588	Achat d'étiquettes de tabac destinées au Plan d'achat de cigarettes pour les militaires	500 00

TRAVAUX PUBLICS

276	Administration..	206,035 00

Division de l'architecte en chef

277	Administration..	240,290 00
278	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc..	4,275,986 00
279	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc..	6,140,084 00
	Construction, réparation et améliorations d'édifices publics—	

Nouvelle-Ecosse

280	Edifice public de Canso—Reconstruction. (A voter de nouveau)..	23,000 00
	Halifax—Station postale du North-End..	25,000 00
	Halifax—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau, $50,000)	100,000 00

Nouveau-Brunswick

281	Edmunston—Edifice pour la douane. (A voter de nouveau $8,000)..	57,000 00
	Saint-Jean—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau, $50,000)..	100,000 00
	Saint-Jean — Bureau de poste — Modifications et améliorations. (A voter de nouveau, $8,000)..	40,300 00
	Sussex—Edifice public—Rajout et installations. (A voter de nouveau, $5,000)..	15,000 00

Ile du Prince-Edouard

282	Charlottetown—Edifice public..	50,000 00
	Summerside—Annexe à édifice public. (A voter de nouveau, $7,000)..	30,000 00

Provinces Maritimes en général

283	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations..	100,000 00

Québec

284	Armstrong—Edifice de la Douane et de l'Immigration. (A voter de nouveau, $10,000)	35,000 00
	Beauport—Réparations à l'arsenal.—(A voter de nouveau, $2,000)	9,700 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	225,000 00
	Aéroport de Dorval—Installation postale—(A voter de nouveau)	25,000 00
	Lacolle — Edifice de la Douane — (A voter de nouveau, $10,000)	33,000 00
	Lac Mégantic—Edifice public—Agrandissement, réparations et améliorations—(A voter de nouveau, $7,000)	19,000 00
	La Tuque — Edifice — Réparations et agrandissement. — (A voter de nouveau, $3,000)	6,500 00
	Montréal—Edifice destiné aux postes britannique et étrangère	300,000 00
	Montréal—Entrepôt pour inspection de douane—Réparations	70,000 00
	Montréal — Hochelaga, station postale — Agrandissement et peinturage—(A voter de nouveau, $3,000)	20,000 00
	Montréal—Edifice de l'Immigration—Réparations et améliorations. (A voter de nouveau, $20,000)	75,000 00
	Montréal — Ancien entrepôt d'inspection — Agrandissement, réparations et améliorations	210,000 00
	Montréal—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau, $50,000)	300,000 00
	Montréal—Station postale "B"—Agrandissement	200,000 00
	Montréal—Station postale "S"—Agrandissement, réparations et peinturage. (A voter de nouveau, $4,000)	12,500 00
	Montréal—Terminus postal —Agrandissement	250,000 00
	Montréal—Terminus postal—Système d'entreposage de colis. (A voter de nouveau, $5,000)	50,000 00
	Noranda—Edifice public	41,000 00
	Phillipsburg—Edifice de la Douane et de l'Immigration	33,000 00
	Québec—Edifice de l'ancien Bureau de poste—Remplacement de l'ascenseur	45,000 00
	Saint-Jérôme—Edifice public—Agrandissement et réparations. (A voter de nouveau, $10,000)	27,500 00
	Saint-Joseph d'Alma—Edifice public—Agrandissement, mur d'appui, installation, etc. (A voter de nouveau, $8,000)	19,000 00
	Sherbrooke—Edifice public	75,000 00
	Trois-Rivières—Edifice public—Agrandissement. (A voter de nouveau, $5,000)	60,000 00
	Valleyfield—Edifice public—Agrandissement, réparations et installation. (A voter de nouveau, $10,000)	50,000 00

Ontario

285	Belleville—Edifice public—Agrandissement, réparations et installation. (A voter de nouveau, $12,000)	42,000 00
	Bracebridge—Edifice public—Agrandissement et réparations. (A voter de nouveau, $5,000)	14,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	225,000 00
	Hamilton—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau, $50,000)	100,000 00
	Leamington—Edifice public—Agrandissement, réparations et installation. (A voter de nouveau, $10,000)	22,000 00
	Ottawa—Agrandissement du Laboratoire de métallurgie physique. (A voter de nouveau, $5,000)	60,000 00

285	Ottawa—Edifice à bureaux administratifs..	100,000 00
	Ottawa—Edifice de l'Est—Améliorations. (A voter de nouveau, $3,000)..	17,000 00
	Ottawa—Amélioration du système de ventilation de la Chambre des communes..	30,000 00
	Ottawa—Edifice Langevin—Amélioration de l'éclairage. (A voter de nouveau, $30,000)..	100,000 00
	Ottawa—Office national du film—Agrandissement, réparation et climatisation du local de la rue John..	35,000 00
	Ottawa—Nouvel édifice de la Cour suprême—Rénovation, fin des travaux et fournitures. (A voter de nouveau, $100,000)..	300,000 00
	Ottawa—Nouvel édifice de l'Imprimerie..	100,000 00
	Ottawa—Edifice de l'Imprimerie—Installation d'un système avertisseur d'incendie. (A voter de nouveau)..	8,000 00
	Edifice de la monnaie royale à Ottawa—Renouvellement de l'ascenseur et réparations à l'édifice. (A voter de nouveau, $5,000)..	12,000 00
	Ottawa—Entrepôt pour l'Office national du film. (A voter de nouveau)	35,000 00
	Ottawa—Entrepôt pour la Galerie nationale. (A voter de nouveau)..	20,000 00
	Ottawa—Laboratoire d'essais pour le ministère des Travaux publics..	50,000 00
	Ottawa—Prévisions visant la préparation de plans et devis d'édifices pour le ministère des Mines et ressources.. ..	25,000 00
	Sarnia—Edifice public—Agrandissement et réparations, etc. (A voter de nouveau, $10,000)..	35,000 00
	Sault Ste-Marie—Edifice public..	75,000 00
	Toronto—Edifice Distribution urbaine—Agrandissement.. ..	250,000 00
	Toronto—Edifice Distribution urbaine—Restauration et outillage mécanique. (A voter de nouveau, $100,000).. ..	300,000 00
	Waterloo—Edifice public—Agrandissement et réparations, etc. (A voter de nouveau, $10,000)..	28,000 00
	Welland—Edifice public—Agrandissement et installation, etc. (A voter de nouveau, $10,000)..	50,000 00
	Woodstock—Edifice public—Agrandisement, installation et amélioration du système de chauffage. (A voter de nouveau, $10,000)..	54,000 00

Manitoba

286	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	40,000 00

Saskatchewan

287	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	40,000 00
	North-Battleford—Agrandissement et réparations. (A voter de nouveau, $2,000)..	6,500 00

Alberta

288	Calgary—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau, $50,000)	100,000 00
	Coutts—Edifice pour la Douane et l'Immigration..	126,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	30,000 00
	Edmonton—Terminus postal. (A voter de nouveau, $150,000)	350,000 00
	Edmonton—Edifice public..	100,000 00
	Lethbridge—Edifice public—Agrandisement, etc. (A voter de nouveau, $5,000)..	16,000 00

Colombie-Britannique

289	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	85,000 00
	Douglas—Edifice pour la Douane et l'Immigration..	104,000 00
	Hazelton—Edifice public..	21,400 00
	Kamloops—Edifice public—Agrandissement et réparations..	36,000 00
	Vancouver—Entrepôt d'examen—Installation d'un ascenseur	25,000 00
	Vancouver — Edifice Winch — Améliorations au système d'éclairage. (A voter de nouveau)..	8,000 00
	Victoria—Edifice public. (A voter de nouveau, $50,000).. .	200,000 00

Généralités

290	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations, etc.	35,000 00
291	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparations..	25,000 00
292	Laboratoires scientifiques et fermes expérimentales—Remplacement, réparation et amélioration d'édifices	180,000 00
293	Drapeaux pour les édifices fédéraux..	12,000 00
294	Edifices publics, en général—Réparations, réfections, garnitures et améliorations	300,000 00
295	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications	175,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures du matin, demain.

No 97

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 7 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 août 1946,—Copie de toutes les lettres écrites entre le 28 février et le 12 mars de l'année 1946 par le Dr David Shugar au ministre de la Justice et au Premier Ministre du Canada concernant toute question touchant sa détention, ainsi que des réponses (s'il en est) à ces lettres.

M. Glen, membre du conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Combien de milles de la route Trans-Canada sont maintenant terminés et asphaltés, *a*) dans tout le Canada, *b*) dans chaque province?

2. Combien de milles de la route Trans-Canada reste-t-il à terminer *a*) dans tout le Canada, *b*) dans chaque province?

3. Combien de contrats de travaux de construction sur la route Trans-Canada ont été conclus par le gouvernement fédéral, dans chaque province, au cours de l'année financière 1946-1947?

4. Quels octrois financiers ont été octroyés par le gouvernement fédéral, dans chaque province, pour des constructions de voirie de toute sorte en 1944, 1945 et 1946?

M. Gibson (*Hamilton-Ouest*), membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 juillet 1946,—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents que possède le ministère de la Défense nationale pour l'Air relativement à la construction, au développement et à l'entretien des aéroports de Baie Comeau, Forestville et Grandes Bergeronnes, dans la province de Québec.

Les bills suivants du Sénat sont lus la première fois, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 347, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fania Pustopedskaites Sobolevicius, autrement connue sous le nom de Fanny Pustopedsky Sobolevicius".—M. *Maybank.*

Bill No 348, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Mary Fisk Irwin".—M. *Maybank.*

Bill No 349, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilias Clark Watt James".—M. *Brown.*

Bill No 350, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Gibson".—M. *Emmerson.*

Bill No 351, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Azarie Trottier".—M. *Maybank.*

Bill No 352, (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Sharp Hamelin".—M. *Maybank.*

Bill No 353, (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille-Aimée Cadieux Lacombe".—M. *Maybank.*

Bill No 354, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wetstein Szabo".—M. *Maybank.*

Bill No 355, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Brandla Lylberberg Guz, autrement connue sous le nom de Bertha Silverberg Gass".—M. *McGregor.*

Bill No 356, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Natalie Kathleen Fearon Kirouac".—M. *Baker.*

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changés en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Thatcher—1. Quel est, jusqu'à date, le coût total des maisons d'anciens combattants construites ou en cours de construction dans Moose-Jaw?

2. Quelle est l'estimation du coût final?

3. Quelle proportion de ces frais est supportée par le ministère?

4. Quel a été le coût de la maison 1A de A. Humphreys?

5. Un ancien combattant qui fait l'achat de l'un de ces biens-fonds a-t-il droit de s'enquérir de ce qu'il a coûté?

6. Le ministère a-t-il décidé de construire d'autres maisons d'anciens combattants dans Moose-Jaw?

7. Amortira-t-on, pour faire suite au principe énoncé dans la loi, les frais supérieurs à $6,000 payés par le Directeur à l'égard de chaque maison?

Par M. Cruickshank—1. Quelle était, par maison construite, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à Haney, Mission, Chilliwack, Kamloops, Edmonton et Ottawa, la moyenne du coût *a*) du bois de construction, *b*) du ciment, *c*) des briques, *d*) des accessoires électriques, *e*) de la plomberie, *f*) de la surveillance, *g*) des frais d'administration, *h*) des faux frais?

2. Quelle était la moyenne du coût du terrain par bien-fonds?

3. Quel était le coût de la construction par pieds cubes?

Par M. Winkler—1. Combien les cultivateurs ont-ils versé, par année, depuis 1939, au fonds de régularisation de la Commission canadienne du blé pour l'avoine et l'orge exportées aux Etats-Unis?

2. Au cours des mêmes années, y a-t-il eu des versements de régularisation par les producteurs des produits de base des mines, de la forêt et de la pêche?

Par M. Black (*Yukon*)—1. Les membres des forces armées résidant au Yukon, qui sont en congé dans ce territoire et y ont pris de l'emploi avant d'être licenciés, sont-ils envoyés à Vancouver, Colombie-Britannique, pour y obtenir leur libération et subséquemment ramenés au Yukon?

2. Dans l'affirmative, le fait-on aux frais de l'Etat?

3. Qu'en coûte-t-il au trésor public pour envoyer un tel homme à Dawson, Yukon, le ramener à Vancouver afin d'y être licencié de l'armée et le renvoyer à Dawson, Yukon, après son licenciement?

L'ordre suivant de la Chambre est émis à l'officier compétent:

Par M. Dienfenbaker—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée, depuis janvier 1944 jusqu'à date, entre le ministère de la Défense nationale et/ou le ministère du Travail et/ou le ministère de la Justice, et entre l'un ou l'autre de ces ministères, relativement à l'usage irrégulier de formules de renvoi de l'armée ou de licenciement pour cause de santé au Camp Borden, alors qu'un nommé Arnold (aussi connu sous le nom de William Horrigan), de concert avec un nommé Bagley, aurait utilisé, prétend-on, des formules de renvoi de l'armée ou de licenciement pour cause de santé qui portaient la signature en blanc de l'ancien major J. A. Elliott, A-19, de l'intendance royale canadienne.

Le Bill No 195, Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non-résidents (avec des amendements), est étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain matin à onze heures.

No 98

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 8 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 8, Loi concernant la fête du Canada, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, ligne 4.*—Supprimer les mots "*fête du Canada*", et substituer "*fête nationale du Canada*".
2. *Page 1, ligne 7.*—Après le premier mot "est", insérer "la fête nationale du Canada et".
3. *Page 1, ligne 8.*—Supprimer les mots "sous le nom de *Fête du Canada*".
4. *Page 1, ligne 7.*—Placer un point final après le mot "tel".
5. *Page 1, lignes 10 et 11.*—Après le mot "est", insérer ", au lieu du premier, la fête nationale du Canada et"; et supprimer "dans toute l'étendue du Canada".
6. *Page 1, ligne 12.*—Supprimer les mots "sous le même nom".
7. *Page 1, ligne 11.*—Placer un point final après le mot "tel".
8. *Page 1, ligne 13.*—Insérer ce qui suit comme clause 4, et renuméroter en conséquence la clause subséquente:

> 4. Chaque fois que, dans un statut ou dans une loi du Canada, ou dans une ordonnance ou une règle établie sous l'autorité de pareil statut ou loi, se rencontrent les mots "Fête du Dominion", en tout et en chaque cas doivent leur être substitués les mots "Fête nationale du Canada".

9. *Dans le titre.*—Supprimer les mots "fête du Canada" et substituer "fête nationale du Canada".

Aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 358, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Spinner Starr".

Bill No 359, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fay Podolne Litwin".

Bill No 360, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gregoire (Hryhory) Hyss, autrement connu sous le nom de Harry Hys".

Bill No 361, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lamb Runciman".

Bill No 362, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Wilfrid-Lionel-Anecie St-Denis".

Bill No 363, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Kathleen Menzie Thissen".

Bill No 364, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Frederick Ring".

Bill No 365, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Vernon Lewis".

Bill No 366, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Ferdinan Raymond".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce plus haut mentionnées, et sur lesquelles sont basés lesdits bills, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

M. Emmerson, du comité mixte des deux Chambres pour les Impressions du parlement, dépose le premier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié la liste de documents ci-jointe déposés au Sénat et à la Chambre des communes, et recommande qu'aucun de ces documents ne soit imprimé à savoir:

1. Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de vous soumettre le rapport de la bibliothèque pour l'année 1945.

Le Supplément au Catalogue de la bibliothèque qui contient la liste des livres achetés et reçus en don au cours de l'année, est actuellement sous presse et sera distribué aussitôt que possible.

Le personnel de la bibliothèque, fort réduit au cours des deux ou trois dernières années, est maintenant au complet. Le poste de bibliothécaire adjoint est actuellement occupé par suite de la nomination de M. Robert M. Hamilton, B.A., et bachelier en bibliothéconomie.

Le service courant a subi plusieurs modifications, qui, espérons-le, seront d'une grande utilité pour les sénateurs et les députés; tout de même, les bibliothécaires signalent de nouveau que l'institution d'un système d'administration vraiment moderne ne sera pas possible avant que la bibliothèque ne soit pourvue de l'espace nécessaire au rayonnage. Le ministère des Travaux publics a promis de mettre à notre disposition un local dans le nouvel édifice de la Cour Suprême; mais cette installation additionnelle n'apportera qu'une atténuation légère et momentanée à l'encombrement actuel.

On a installé un nouveau système d'éclairage fluorescent dans deux des alcôves de la bibliothèque; cet éclairage sera étendu à toute la bibliothèque après l'adoption des crédits affectés aux Travaux publics au cours de la présente session.

La bibliothèque s'est procuré les ouvrages d'actualité dans la mesure de ses ressources budgétaires. Le prix des livres et le coût des services essentiels ont

accusé une forte augmentation. On espère cependant que le crédit retranché du budget de la bibliothèque, il y a quelques années en raison d'économie de guerre, sera rétabli cette année.

Les statistiques de la bibliothèque seront présentés au Comité mixte de la bibliothèque lors de sa première réunion.

Respectueusement soumis,

FELIX DESROCHERS,
F. A. HARDY,
Bibliothécaires conjoints.

3a. Copie des témoignages entendus à l'enquête publique sur les prétendues irrégularités au bureau de scrutin No 50 dans le district électoral de Melville au cours de l'élection générale de 1945.

4. Rapport du directeur général des élections sur les élections partielles tenues au cours de l'année 1945, en vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 56 de la Loi des élections fédérales, 1938.

9. Rapport des opérations sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des prairies pour l'année récolte 1944-45.

9a. Copie de tous les arrêtés en conseil approuvés, depuis le 1er juillet 1945, sous l'autorité de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.

9b. Etat montrant:—1. Combien d'argent a-t-on payé aux cultivateurs, dans chacune des trois provinces des Prairies, sous le régime de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies, au cours des années 1943, 1944 et 1945 respectivement?

2. Au cours de la même période quelle somme a-t-on perçue dans chaque province en vertu de la taxe de un pour cent?

9c. Etat montrant:—

1. Quels sont les noms des enquêteurs et des surveillants affectés dans la la province de la Saskatchewan, à l'application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture dans les Prairies en 1945?

2. Combien de temps chacun d'entre eux a-t-il été embauché au cours de cette année?

3. Quel salaire chacun a-t-il reçu au cours de 1945?

4. Quelle somme a-t-on payée à chacun en frais de déplacement en 1945?

9d. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre *a*) d'appréciateurs, *b*) d'autres hauts fonctionnaires civils et de membres du personnel actuellement à l'emploi de la division de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, au ministère de l'Agriculture?

2. Quel est le nombre de ces employés *a*) en Alberta, *b*) en Saskatchewan, *c*) au Manitoba, *d*) à Ottawa?

3. Depuis la mise en vigueur de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, quelles sommes ont été versées *a*) en traitements, *b*) en dépenses, à l'égard de ces employés?

4. Quelles sont les dépenses totales sous le régime de cette loi *a*) en loyer de bureaux, *b*) pour tous autres frais?

9e. Etat montrant:—

1. Quels sont les noms des enquêteurs et des surveillants affectés à la province de l'Alberta, en 1945, sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

2. Pendant combien de temps chacun d'entre eux a-t-il été employé au cours de cette année?

3. Quel traitement chacun a-t-il reçu au cours de cette année?
4. Quel montant en frais de déplacement a été payé à chacun au cours de l'année 1945?

10. Dixième rapport annuel des opérations de la Loi de rétablissement agricole des Prairies, pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

10a. Etat montrant:—
1. Quels sont les noms des surveillants et inspecteurs de l'administration de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies affectés à la province de la Saskatchewan en 1945?
2. Pendant combien de temps chacun a-t-il été employé en 1945?
3. Quelle somme chacun a-t-il reçue en traitement au cours de cette période?
4. Quelle somme a-t-on payée à chacun en frais de déplacement au cours de la même période?

15a. Arrêté en conseil C.P. 59, approuvé le 11 janvier 1946: Transfert des pouvoirs, devoirs et fonctions de la division des services volontaires féminins du ministère des services nationaux de guerre du ministre des services nationaux de guerre au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

15b. Arrêté en conseil C.P. 767, approuvé le 7 mars 1946: Transfert des devoirs de la Commission canadienne d'aide mutuelle, en tant qu'ils s'appliquent aux approvisionnements, services et outillage exigés par l'UNRRA, au ministre du Commerce.

15c. Arrêté en conseil C.P. 1513, approuvé le 16 avril 1946: pour transférer les pouvoirs, les devoirs et les fonctions investis dans le ministre des Finances en vertu des dispositions de la Loi sur la société centrale d'hypothèques et de logement, etc., dans le ministre de la Reconstruction et de l'approvisionnement.

15d. Arrêté en conseil C.P. 1448, approuvé le 16 avril 1946: pour transférer du Secrétaire d'Etat du Canada au Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures la responsabilité de faire insérer dans la *Gazette du Canada* certains avis de nominations.

Arrêté en conseil C.P. 1696, approuvé le 30 avril 1946: pour transférer les pouvoirs et les fonctions du ministre des Services nationaux de guerre, eu égard au corps des pompiers canadiens (civils) engagés pour le Royaume-Uni, au ministre des Affaires des anciens combattants.

19. Rapports du classement des prêts et dépôts des banques à charte du Canada, au 31 octobre 1945, conformément à l'article 118 (3) de la Loi des banques.

20. Liste des soldes de comptes, etc., des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1945, en vertu de l'article 118 (3), chapitre 30, Statuts du Canada, 1944.

21. Liste des actionnaires des banques à charte du Dominion du Canada au 31 décembre 1945, en vertu de l'article 118 (3), chapitre 30, Statuts du Canada, 1944.

22. Listes des soldes de comptes, etc., dans les banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1945, en vertu de l'article 10 du chapitre 39, Statuts du Canada, 1944.

23. Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec au 31 décembre 1945, en vertu de l'article 9, du chapitre 39, Statuts du Canada, 1944.

24. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les accords de Bretton-Woods, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 7421, approuvé le 21 décembre 1945: pour autoriser la signature des accords et leur ratification au nom du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 632, approuvé le 21 février 1946: nommant le très honorable J. L. Ilsley comme gouverneur du Fonds monétaire international, ainsi que de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement; M. Towers comme gouverneur suppléant dudit fonds et M. W. C. Clark comme gouverneur suppléant de ladite banque.

Arrêté en conseil C.P. 983, approuvé le 15 mars 1946: nommant M. G. F. Towers comme gouverneur suppléant de la banque en remplacement de M. Clark.

24a. Rapport sur les opérations en vertu des dispositions de la Loi sur l'Accord de Bretton-Woods, au cours de l'année financière le 31 mars 1946.

27a. Etat montrant:—

1. A quelles dates sont entrées en vigueur les trois Parties de la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement?

2. Qui a-t-on nommé comme hauts fonctionnaires et administrateurs de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à quelles dates et à quelle rémunération?

3. Où résident, respectivement, ces hauts fonctionnaires et administrateurs?

4. Quels sont les titres respectifs de compétence de chacune?

5. Combien de séances la Corporation a-t-elle tenues, à quelles dates et qui était présent à chacune de ces séances?

6. Combien de séances ont été tenues par le conseil d'administration, à quelles dates, et qui était présent à chaque séance?

7. Quels sont les membres du comité exécutif, et quand sont-ils entrés en fonctions à ce titre?

8. Combien de séances ont été tenues par le comité exécutif, à quelles dates et qui était présent à chacune de ces séances?

9. Combien de personnes sont à l'emploi de la Société?

10 *a*) Combien de bureaux possède la Société, *b*) Où sont-ils situés, *c*) Combien y emploie-t-on de personnes dans chacun?

11. *a*) Quelle échelle de traitements et de salaires et de pensions ou d'allocations de retraite a-t-on établie pour le bénéfice des hauts fonctionnaires et des employés, *b*) Quel est le total actuel de la feuille d'émargement, *c*) Le conseil d'administration songe-t-il à augmenter le personnel et les traitements?

12. Quelles dépenses la Société a-t-elle faites et à quelles fins?

13. Quelles mesures ont été adoptées et quelles dépenses ont été effectuées par la Société pour des recherches, et pour quels genres de recherches?

29. Etat préparé par le surintendant de l'Assurance relatif à l'application de la loi d'assurance du service civil, pour l'année terminée le 31 mars 1945, en vertu de l'article 21 du chapitre 23, S.R.C., 1927.

31a. Etat montrant:—1. Combien de demandes, de chaque province, la Commission canadienne du prêt agricole a-t-elle reçues, depuis le 1er janvier 1946?

2. Par province, combien de ces demandes de prêt ont été approuvées?

3. Par province, combien de ces prêts ont été actuellement effectués par la Commission au cours de la même période?

4. Quelque membre ou fonctionnaire du gouvernement a-t-il donné quelques directives particulières au sujet de l'octroi des prêts en Saskatchewan?

5. Dans l'affirmative, quelle était la teneur de ces directives?

36a. Copie de tous les règlements administratifs de la Banque d'expansion industrielle.

37a. Etat montrant:—1. Au cours de la dernière année financière, a-t-on mis à l'amende des compagnies d'assurance parce qu'elles avaient négligé de remettre, dans le délai prescrit, leur bilan commercial aux termes de la Loi sur le département des assurances?

2. Dans l'affirmative, quelles compagnies?

3. Quelques-unes de ces compagnies ont-elles obtenu des redressements de taxes?

4. Dans l'affirmative, quelles compagnies, pour quels montants et pour quelles raisons?

5. Est-ce que des compagnies, ayant retardé à soumettre ces bilans, n'ont pas été mises à l'amende? Le cas échéant, quelles compagnies?

40. Huitième rapport annuel sur le fonctionnement de la loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938, pour l'année terminée le 31 décembre 1945. Statuts du Canada, 1938, chapitre 33, article 10.

42. Rapport concernant l'administration de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, pour l'année civile 1945.

42a. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant des circonstances critiques nationales, la Loi du ministère de la Reconstruction, 1944, et la Loi du ministère de la Reconstruction et de l'approvisionnement, 1945:

Arrêté en conseil C.P. 1184, approuvé le 27 mars 1946: concernant les programmes de construction et leur contrôle par les divers organismes municipaux du Canada.

42b. Etat montrant:—

1. Au cours de chacun des douze derniers mois, quel était, au Canada, le nombre *a*) d'unités de logement terminées chaque mois, *b*) de maisons en construction?

2. Quel était le modèle de construction de ces logements?

3. Quel était le coût moyen approximatif de ces logements?

42c. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on construit et terminé de maisons, sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation, au cours *a*) de 1944, *b*) de 1945?

2. Au cours des douze derniers jours, combien de prêts l'administration de la Loi nationale sur l'habitation a-t-elle approuvés pour des maisons coûtant: *a*) moins de $3,000; *b*) de $3,000 à $3,999; *c*) de $4,000 à $4,999; *d*) de $5,000 à $5,999; *e*) de $6,000 à $6,999; *f*) de $7,000 à $7,999; *g*) plus de $8,000?

3. *a*) Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été établies sous les dispositions de l'article 9 de la Loi sur l'habitation? *b*) Combien d'unités de logement ont été complétées par ces sociétés de logement à dividende limité?

4. *a*) Combien a-t-on complété de logements ruraux suivant les dispositions de la partie III de la Loi nationale sur l'habitation? *b*) Combien d'habitations rurales est-on à construire actuellement aux termes de la partie III de la Loi nationale sur l'habitation?

5. *a*) Quelles sommes d'argent ont été dépensées pour les recherches sur le logement et l'aménagement des collectivités aux termes des dispositions de la partie V de la Loi nationale sur l'habitation? *b*) Quel est le nombre de personnes actuellement affectées exclusivement à des recherches sur le logement et l'aménagement des collectivités?

42d. Etat montrant:—

1. Combien de maisons ont été construites *a*) à Regina, *b*) à Saskatoon, *c*) à Moose-Jaw, en vertu de l'autorité du gouvernement sous le contrôle de la Wartime Housing et/ou d'autres organismes ou entreprises du gouvernement?

2. Quel est le coût total du contrat de construction de chaque catégorie d'entreprise?

3. A-t-on vendu quelques maisons? Dans l'affirmative, quel en est le prix pour chaque catégorie de maisons vendues?

4. Si on a loué des maisons, quel est le loyer demandé pour les diverses catégories de maisons?

42e. Etat montrant:—

1. Sous l'autorité de qui le gouvernement fédéral a-t-il choisi l'emplacement pour la construction des maisons d'anciens combattants à Onslow, comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse?

2. Combien a-t-on payé pour le terrain?

3. Pourquoi a-t-on construit les maisons sur un tel emplacement?

4. Combien de maisons ont été construites?

5. Quel a été le coût total de toutes ces maisons?

42f. Copie de tous les arrêtés en conseil et règlements pris sous le régime de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

42g. Etat montrant:—

1. Jusqu'au 8 mai 1946, combien de maisons la *Wartime Housing Limited* avait-elle terminées prêtes à être occupées?

2. *a*) Quelles dépenses ont été faites par la *Wartime Housing Limited* jusqu'au 8 mai 1946; *b*) Quelle partie de ces dépenses, le cas échéant, a été affectée à autre chose qu'à des maisons? Dans l'affirmative, quelle partie et à quel propos?

3. *a*) Combien de maisons la *Wartime Housing Limited* est-elle à construire, ou à faire construire pour son compte; *b*) Dans quelles municipalités sont-elles situées?

4. *a*) Pour la construction de combien d'autres maisons la *Wartime Housing Limited* a-t-elle passé des contrats; *b*) Dans quelles municipalités seront-elles situées?

5. Quand compte-t-on que toutes ces maisons seront terminées et prêtes à être occupées?

6. *a*) Des maisons terminées, combien ont des caves, et combien n'en ont pas; *b*) Des maisons à terminer, combien auront des caves, et combien n'en auront pas?

7. De quelles quantités de matériaux de construction de toutes sortes la *Wartime Housing Limited* dispose-t-elle?

8. *a*) Combien de personnes la *Wartime Housing Limited* a-t-elle à son emploi; *b*) Qui, parmi ces personnes, reçoit un salaire de $3.000 ou plus par année, et quelles sont-elles et quelles fonctions accomplissent-elles; *c*) Quel est le montant mensuel de la feuille d'émargement de la *Wartime Housing Limited?*

42h. Etat montrant:—

1. Quel est le nom de la compagnie qui construit des maisons d'anciens combattants sur la route No 2, à deux milles à l'est de Bowmanville?

2. Si cette compagnie a été constituée en corporation, quels sont les noms des administrateurs et des hauts fonctionnaires de la compagnie?

3. S'il s'agit d'associés, quels sont ces derniers?

4. Sur quelle base ce contrat a-t-il été octroyé?

5. Combien de maisons est-on à construire à cet endroit?

6. Quand seront-elles terminées?

7. Quel en sera le prix de vente, et en a-t-on déjà vendu quelqu'une?

42i. Etat montrant:—

1. Quel est le nom de la compagnie qui construit des maisons d'anciens combattants, sur le terrain situé sur la route No 2, près de Port Hope, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Si la compagnie a été constituée en corporation, quels sont les noms des administrateurs et hauts fonctionnaires de la compagnie?

3. S'il s'agit d'associés, quels sont ces derniers?

4. Sur quelle base ce contrat a-t-il été adjugé?

5. Combien de maisons est-on à construire à cet endroit?

6. Quand seront-elles terminées?

7. Quel en sera le prix de vente, et en a-t-on déjà vendu quelqu'une?

42j. Etat montrant:—

1. Combien de maisons ont été construites au Canada, sous l'administration du ministère des Affaires des anciens combattants, sur des terres que l'on qualifie de petits biens-fonds?

2. Combien se vendent ces maisons aux anciens combattants et à quelles conditions?

3. Combien de maisons ont été actuellement vendues et sont maintenant occupées par des anciens combattants?

4. Quels sont les projets du gouvernement relativement à la continuation de cette entreprise de maisons d'anciens combattants?

42k. Etat montrant:—

1.—Combien d'unités de logement ont été construites et étaient terminées et prêtes à être occupées, entre le 8 mai 1945 et le 8 mai 1946?

2. De ce nombre, combien ont été construites: *a*) sous le régime de la Partie I, *b*) de la Partie II, *c*) de la Partie III de la Loi nationale sur l'habitation; *d*) par le service administratif de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants; *e*) par la *Wartime Housing Limited; f*) par la *Housing Enterprises Limited*?

3. Jusqu'au 8 mai 1946, sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation:

a) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie I?

b) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles on a autorisé des prêts sous le régime de la Partie I?

c) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?

d) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie I?

e) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie II de la Loi?

f) Quel est le nombre total des projets d'habitations à loyer autorisés sous le régime de la Partie II?

g) De ce nombre, combien sont des projets d'habitations à bas loyer?

h) Combien, parmi ces projets d'habitations à loyer, ont été parachevés et sont maintenant occupés, et combien sont des projets d'habitations à bas loyer et où sont-ils situés?

i) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie II?

j) Combien de sociétés de logement à dividende limité ont été reconnues comme pouvant recevoir des prêts aux termes de l'article 9 de la Loi? Quelles sont-elles, et à quels endroits les a-t-on autorisées à faire l'exploitation de projets d'habitations à loyer? Lesquelles sont des sociétés d'habitations instituées et lesquelles sont des compagnies détentrices instituées?

k) De ces sociétés de logement à dividende limité, combien ont reçu des prêts sous le régime de la Partie II?

l) (1) A combien de municipalités a-t-on accordé des subventions aux termes de l'article 12; (2) Quels sont les montants particuliers de ces subventions et quelles municipalités respectives les ont reçues; (3) Quelles sont, le cas échéant, les autres conditions de ces subventions?

m) (1) Combien de municipalités ont fait une demande de subventions aux termes de l'article 12; (2) Combien de demandes ont été refusées; (3) Combien de ces demandes sont encore à l'étude?

n) Combien a-t-on passé de contrats sous le régime de la Partie III?

o) (1) Quel est le nombre total de maisons pour lesquelles des prêts ont été autorisés sous le régime de la Partie III; (2) De ces maisons, combien ont été terminées et sont maintenant occupées?

p) Quel est le montant total des prêts autorisés sous le régime de la Partie III?

q) Combien a-t-on passé de contrats avec des fabricants d'appareils de plomberie ou de chauffage ou d'autres parties constituantes de maisons aux termes de l'article 15?

r) Combien a-t-on effectué de paiements sous le régime de la Partie IV, et quel en est le total?

s) Quelles études, enquêtes et recherches et quels tracés de plans ont été entrepris sous le régime de la Partie V?

t) Quelles dépenses ont été effectuées, sous le régime de la Partie V, à même les $5,000,000.00 autorisés par le Parlement, en 1945, aux termes de l'article 27A?

43a. Etat montrant:—1. Combien de personnes dans chacune des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest recevaient des pensions de vieillesse à la date la plus récente pour laquelle ces renseignements sont disponibles?

2. Quel était le paiement mensuel moyen dans chaque province à cette date?

3. Cette moyenne mensuelle comprend-elle des sommes supplémentaires versées par les provinces?

4. Quelles sommes supplémentaires sont payées et quelles autres dispositions spéciales sont adoptées par les diverses provinces?

43b. Etat montrant:—1. Combien de personnes dans chacune des provinces et dans les Territoires du Nord-Ouest recevaient des pensions de cécité à la date la plus récente pour laquelle ces renseignements sont disponibles?

2. Quel était le paiement mensuel moyen dans chaque province à cette date?

3. Cette moyenne mensuelle comprend-elle des sommes supplémentaires versées par les provinces?

4. Quelles sommes supplémentaires sont payées et quelles autres dispositions spéciales sont adoptées par les diverses provinces?

44. Etat du surintendant de l'Assurance sur le fonctionnement de la Loi concernant l'assurance des anciens combattants, durant l'année terminée le 31 mars 1945, en conformité des dispositions des Statuts du Canada, 1920, C. 54 s. 19.

46. Rapport sur les recettes et dépenses d'opérations courantes et autres renseignements sur les banques à charte du Canada pour l'année financière 1945.

48. Précis des dépenses imprévues du 29 juin 1945 au 13 mars 1946.

52a. Copie de tous les règlements édictés par le gouverneur en conseil de la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche.

53. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 738, approuvé le 28 février 1946: autorisant la distribution du paiement des primes de pêche pour l'année financière 1945-46, en vertu des dispositions du chapitre 74, S.R.C., 1927, intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction de navires de pêche".

54. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 6636, approuvé le 23 octobre 1945: émission de permis à des bateaux de pêche des Etats-Unis sur la côte de l'Atlantique pour leur permettre d'acheter de la boëtte, glace, seines, lignes ou autres approvisionnements ou agrès.

58. Arrêté en conseil C.P. 5793 approuvé le 18 décembre 1945: Modifiant C.P. 946 du 5 février 1943, relatif aux Japonais.

Arrêté en conseil C.P. 7120 approuvé le 27 novembre 1945: Révoquant la nomination de J. Gerald Godsoe au poste de membre de la Commission de la production du charbon en période de crise et nommant F. G. Neate à sa place.

Arrêté en conseil C.P. 7328 approuvé le 13 décembre 1945: Modifiant l'Ordonnance No 1, 1943, du Corps d'aviation royal canadien (Modification de l'*Air Force Act*).

Arrêté en conseil C.P. 7329 approuvé le 13 décembre 1945: Prolongeant la période durant laquelle les chemins de fer ne peuvent offrir de tarifs réduits constituant un encouragement au voyage.

Arrêté en conseil C.P. 7332 approuvé le 13 décembre 1945: Révoquant l'autorisation relative à l'établissement du Bureau de renseignements de la Croix-Rouge, à Ottawa.

Arrêté en conseil C.P. 259/7354 approuvé le 15 décembre 1945: Permettant l'importation de fils de chaîne de chanvre produits au pénitencier de San Quentin.

Arrêté en conseil C.P. 7377 approuvé le 21 décembre 1945: Prolongeant la période durant laquelle le contrôle et la surveillance du personnel administratif de la Commission d'assurance-chômage doivent rester à la disposition du ministre du Travail.

Arrêté en conseil C.P. 7388 approuvé le 21 décembre 1945: Prolongeant le régime tarifaire spécial des serviettes, etc.

Arrêté en conseil C.P. 7414 approuvé le 28 décembre 1945: Maintenant en pleine vigueur et de plein effet, après le 31 décembre 1945, les arrêtés et règlements édictés en exécution de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 7430 approuvé le 21 décembre 1945: Modifiant les règlements du service sélectif national (emplois civils).

Arrêté en conseil C.P. 7438 approuvé le 21 décembre 1945: Révoquant C.P. 1422 du 23 février 1942, concernant les installations radiotélégraphiques à bord de certaines classes de navires.

Arrêté en conseil C.P. 7446 approuvé le 28 décembre 1945: Déclarant que C.P. 5281 du 26 juillet 1945 relatif à l'assurance contre les risques de guerre, est d'application générale.

Arrêté en conseil C.P. 7460 approuvé le 28 décembre 1945: Modifiant le Décret de remboursement de prime.

Arrêté en conseil C.P. 7479 approuvé le 28 décembre 1945: Prescrivant que les traitements et les soins médicaux gratuits fournis aux marins du commerce (voir C.P. 164/6991 du 4 septembre 1943) ne seront donnés qu'à l'égard d'invalidité, etc., survenue avant le 1er janvier 1946.

Arrêté en conseil C.P. 7481 approuvé le 28 décembre 1945: Révoquant à compter du 1er août 1946, les dispositions du C.P. 2393 relatif à l'assurance du grain dans les élévateurs de l'Est.

Arrêté en conseil C.P. 7482 approuvé le 28 décembre 1945: Relatif au recouvrement par la Commission canadienne du blé de la surcharge imposée sur les produits de la farine et du blé vendus aux navires quittant le Canada à destination de ports étrangers.

Arrêté en conseil C.P. 7483 approuvé le 28 décembre 1945: Visant l'organisation de la marine royale canadienne (réserve), etc.

Arrêté en conseil C.P. 7484 approuvé le 28 décembre 1945: Relatif au Comité interministériel du logement.

Arrêté en conseil C.P. 7499 approuvé le 28 décembre 1945: Transférant à la Société centrale d'hypothèques et de logement, les pouvoirs, devoirs et fonctions du ministre des Finances à l'égard de la transformation d'immeubles convenables en logements multiples.

Arrêté en conseil C.P. 27/7500 approuvé le 28 décembre 1945: Relatif au payement du prix de voyages en chemin de fer des employés appartenant à certaines classes.

Arrêté en conseil C.P. 30/7500 approuvé le 29 décembre 1945: Relatif au droit de préférence accordé aux anciens combattants dans les nominations au service public.

Arrêté en conseil C.P. 71/7500 approuvé le 29 décembre 1945: Modifiant C.P. 18/5610, du 15 juillet 1943, concernant les congés des employés au service public du Canada en vue de leur service dans les Forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 154/7500 approuvé le 29 décembre 1945: Autorisant l'octroi d'une aide aux personnes à charge d'anciens membres des Forces armées résidant hors du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 232/7500 approuvé le 29 décembre 1945: Remettant les droits et les taxes sur le surplus de matériel du gouvernement du Royaume-Uni transféré au gouvernement canadien pour être écoulé.

Arrêté en conseil C.P. 7502 approuvé le 28 décembre 1945: Transférant l'application des Règlements concernant les logements d'urgence à la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Arrêté en conseil C.P. 7509 approuvé le 28 décembre 1945: révoquant certains des Règlements concernant la défense du Canada et divers arrêtés en conseil édictés sous l'empire de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 7517 approuvé le 31 décembre 1945: Relatif aux emprunts effectués par la Commission canadienne du blé sur la garantie du blé par elle détenu ou possédé.

Aussi,—Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant des circonstances critiques nationales du 8 janvier 1946 au 31 janvier 1946, en français, et du 8 janvier 1946 au 7 mars 1946, en anglais, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 7524 approuvé le 8 janvier 1946: Approuvant la convention conclue entre la province de la Nouvelle-Ecosse et le "Fishermen's Loan Board of Nova Scotia", rélatif à la répartition des produits de la vente forcée d'un bateau dont la construction a fait l'objet d'un octroi de prime.

Arrêté en conseil C.P. 2 approuvé le 15 janvier 1946: Révoquant C.P. 3888 qui a institué le Comité national des approvisionnements en cuirs et textiles.

Arrêté en conseil C.P. 16 approuvé le 4 janvier 1946: Autorisant le versement d'une quote-part dans le coût de remplacement des machines, etc., en usage dans les écoles de formation sous l'empire des accords avec les provinces afférents au programme de formation professionnelle en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 17 approuvé le 11 janvier 1946: Modifiant les Règlements concernant le paiement de l'allocation de réadaptation.

Arrêté en conseil C.P. 18 approuvé le 11 janvier 1946: Modifiant le décret autorisant le payement d'une indemnité spéciale aux marins marchands.

Arrêté en conseil C.P. 32 approuvé le 15 janvier 1946: Visant l'insigne de service de guerre, catégorie "Service général".

Arrêté en conseil C.P. 78 approuvé le 11 janvier 1946: Relatif à la Médaille canadienne des Volontaires.

Arrêté en conseil C.P. 115 approuvé le 15 janvier 1946: Révoquant la régie imposée à l'*American Can Co.*

Arrêté en conseil C.P. 49/119 approuvé le 19 janvier 1946: Nommant Harry D. Anger au poste d'agent d'exécution des règlements près la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 132/119 approuvé le 16 janvier 1946: Permettant à la *Canadian Pacific Air Lines Ltd.*, d'importer des aéronefs usagés.

Arrêté en conseil C.P. 205 approuvé le 22 janvier 1946: Remettant au 1er avril 1946 le transfert des pouvoirs du Conseil du travail de l'Ouest au Conseil national du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 38/238 approuvé le 23 janvier 1946: Prolongeant le délai durant lequel W. A. Gough peut décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil à l'égard du temps antérieur qu'il a passé dans le service.

Arrêté en conseil C.P. 245 approuvé le 23 janvier 1946: Etablissant les Règlements concernant l'acier, etc.

Arrêté en conseil C.P. 255 approuvé le 24 janvier 1946: Autorisant le payement des frais de transport au Canada des épouses et enfants des personnes libérées des forces armées en vue de recevoir une formation dans le Royaume-Uni, etc.

Arrêté en conseil C.P. 1/271 approuvé le 24 janvier 1946: Recommandant la continuation du programme R en cours d'exécution à la Grosse Isle.

Arrêté en conseil C.P. 289 approuvé le 29 janvier 1946: Relatif à l'attribution de l'insigne du service de guerre, catégorie "Service général" aux surveillants des services auxiliaires.

Arrêté en conseil C.P. 325 approuvé le 31 janvier 1946: Révoquant la nomination de J. G. Glassco au poste de régisseur de la *Clyde Aircraft Manufacturing Company Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 348 approuvé le 31 janvier 1946: Modifiant l'Ordonnance de 1943 régissant les salaires en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 349 approuvé le 31 janvier 1946: Modifiant le Décret concernant les traitements en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 6444, approuvé le 6 octobre 1945: autorisant la détention de personnes soupçonnées de divulguer des renseignements à une puissance étrangère.

Arrêté en conseil C.P. 254, approuvé le 7 février 1946: continuation des allocations de réadaptation aux anciens combattants à certaines conditions.

Arrêté en conseil C.P. 358, approuvé le 7 février 1946: autorisant un Accord avec la *Dominion Chipping Co.* relatif à l'octroi d'aide financière pour le transport de minerais, pierre à chaux et de fluor, de Terreneuve à Sydney.

Arrêté en conseil C.P. 382, approuvé le 5 février 1946: modifiant les règlements concernant les armes à feu automatiques, 1945.

Arrêté en conseil C.P. 387, approuvé le 5 février 1946: changeant certains articles relevant du "contrôle des importations".

Arrêté en conseil C.P. 13/446, approuvé le 8 février 1946: modifiant C.P. 11/9151, accordant un octroi aux opérations de dictaphone.

Arrêté en conseil C.P. 42/446, approuvé le 8 février 1946: modifiant C.P. 18/5610, congé aux employés du service civil qui servent dans les forces armées.

Arrêté en conseil C.P. 459, approuvé le 12 février 1946: autorisant la révision No 63 de la liste des personnes désignées.

Arrêté en conseil C.P. 460, approuvé le 12 février 1946: enlevant du contrôle des importations le fil, les tissus et les sacs de jute.

Arrêté en conseil C.P. 467, approuvé le 12 février 1946: prohibant l'exportation du thorium, excepté sous permis.

Arrêté en conseil C.P. 520, approuvé le 15 février 1946: modifiant les règlements au sujet de l'acier.

Arrêté en conseil C.P. 588, approuvé le 19 février 1946: révoquant C.P. 6650, du 26 octobre 1945, qui rendait disponibles comme paiement d'une dette due à la Couronne les crédits de réadaptation.

Arrêté en conseil C.P. 599, approuvé le 19 février 1946: révoquant la nomination de H. P. Herington comme commissaire auprès de la *Link Manufacturing Co.*

Arrêté en conseil C.P. 600, approuvé le 19 février 1946: nomination d'Arthur May et W. H. Fitzpatrick comme régisseur associé et sous-régisseur de l'acier respectivement.

Arrêté en conseil C.P. 32/630, approuvé le 22 février 1946: pour prolonger la période pendant laquelle certains employés du service civil peuvent décider de participer à la loi des pensions de retraite du service civil à l'égard de leur emploi temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 631, approuvé le 21 février 1946: nomination de B. W. Newsam comme administrateur fédéral des réclamations pour l'explosion et les désordres à Halifax.

Arrêté en conseil C.P. 634, approuvé le 21 février 1946: autorisation donnée au bureau du Trésor pour accorder des suppléments pour services de guerre et augmentations annuelles, etc.

Arrêté en conseil C.P. 750, approuvé le 7 mars 1946: pour enlever certaines restrictions sur les importations, etc.

Arrêté en conseil C.P. 791, approuvé le 7 mars 1946: révoquant l'arrêté en conseil 3297 du 25 octobre 1939, au sujet de la mise à la retraite en vertu de la Loi des pensions de la milice.

Arrêté en conseil C.P. 823, approuvé le 7 mars 1946: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 4564, du 4 juin 1943, au sujet de l'utilisation des rues ou voies publiques.

58a. Arrêté en conseil C.P. 882, approuvé le 13 mars 1946: révoquant la nomination du commissaire auprès des établissements de *Burns and Co. Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 883, approuvé le 13 mars 1946: révoquant la nomination du commissaire auprès des établissements de *Swift Canadian Company, Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 884, approuvé le 13 mars 1946: révoquant la nomination du commissaire auprès des établissements de *Canada Packers Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 885, approuvé le 13 mars 1946: révoquant la nomination de sous-commissaires auprès de *Burns & Company Limited, Swift Canadian Company Limited* et *Canada Packers Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 908, approuvé le 13 mars 1946: pour fixer les dates de cessation des allocations versées en vertu des dispositions de la Loi de 1944 sur les allocations pour services de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 909, approuvé le 9 mars 1946: pour fixer les dates de cessation des allocations versées en vertu de la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Arrêté en conseil C.P. 926, approuvé le 13 mars 1946: révoquant la nomination de A. J. Andrews, comme commissaire auprès de la *Canadian Aircraft Instruments and Accessories Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 988, approuvé le 19 mars 1946: autorisant le paiement d'allocations, droits et privilèges à certaines personnes affectées à des fonctions spéciales sur des théâtres de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 991, approuvé le 19 mars 1946: modifiant l'ordonnance de 1942 sur les boissons alcooliques en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 29/1046, approuvé le 22 mars 1946: pour exclure certaines classes de personnes de l'application de la préférence pour service de guerre prévue par la Loi du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 43/1046, approuvé le 22 mars 1946: pour prolonger la période durant laquelle certains fonctionnaires peuvent décider de participer à la Loi de retraite du service civil, eu égard à leur emploi temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 1116, approuvé le 26 mars 1946: pour mettre fin à l'opération de la Commission canadienne de recrutement et de répartition du personnel médical.

Arrêté en conseil C.P. 1144, approuvé le 29 mars 1946: nomination de W. E. Uren comme régisseur des véhicules moteurs en remplacement de E. T. Milne, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 1175, approuvé le 29 mars 1946: nomination de B. S. Liberty comme régisseur du transport en remplacement de J. M. McDougall, démissionnaire.

Arrêté en conseil C.P. 1206, approuvé le 29 mars 1946: instituant l'Office de l'inspection du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 1/1209, approuvé le 28 mars 1946: pour autoriser l'importation d'aéronefs usagés.

Arrêté en conseil C.P. 1210, approuvé le 29 mars 1946: révoquant la nomination de G. A. Vissac comme commissaire auprès de *Fuel Underwriters of Canada* et de *Birnwel Coal Ltd.*

Arrêté en conseil C.P. 1213, approuvé le 29 mars 1946: pour diminuer la prime versée pour le porc.

58b. Arrêté en conseil C.P. 297, approuvé le 27 avril 1946: révocation des fonctions d'administrateurs de la *DeHavilland Aircraft of Canada, Ltd.*

Arrêté en conseil C.P. 1207, approuvé le 5 avril 1946: pour désigner les membres de la Commission d'inspection du Canada.

Arrêté en conseil C.P. 1240, approuvé le 2 avril 1946: pour prolonger le temps au cours duquel des réclamations en dommages peuvent être reçues par l'administrateur fédéral dans le cas de l'explosion et de l'émeute de Halifax.

Arrêté en conseil C.P. 1241, approuvé le 2 avril 1946: rétablissement, en vertu des dispositions de la Loi du Conseil des recherches de 1924, du comité d'administration du fonds sir Frederick Banting.

Arrêté en conseil C.P. 1243, approuvé le 1er avril 1946: pour autoriser l'émission de reçus d'urgence pour le blé livré avant le 30 juin 1946, et permettant aux détenteurs de reçus de se faire payer n'importe quand avant le 31 décembre 1948.

Arrêté en conseil C.P. 1263, approuvé le 2 avril 1946: nomination de M. L.-P. St-Amour comme directeur de la Corporation commerciale canadienne.

Arrêté en conseil C.P. 1291, approuvé le 5 avril 1946: modification de C.P. 5706, du 19 juillet 1943, faisant remise de déductions d'impôts sur le revenu aux personnes non-résidentes qui reçoivent des redevances, etc.

Arrêté en conseil C.P. 1292, approuvé le 5 avril 1946: modification de C.P. 6284, du 20 juillet 1942, conditions générales et mémoire d'évaluation pour les contrats de munitions et d'approvisionnements.

Arrêté en conseil C.P. 1293, approuvé le 5 avril 1946: modifiant C.P. 153, du 9 janvier 1942.

Arrêté en conseil C.P. 1294, approuvé le 5 avril 1946: révoquant C.P. 3242, du 22 avril 1942, au sujet de baux pour fins de production de munitions, etc.

Arrêté en conseil C.P. 1295, approuvé le 5 avril 1946: pour autoriser l'emploi de la glycerine comme ingrédient dans la fabrication du pain.

Arrêté en conseil C.P. 1296, approuvé le 5 avril 1946: pour autoriser l'emploi de la propionate comme ingrédient dans la préparation du fromage.

Arrêté en conseil C.P. 1297, approuvé le 26 avril 1946: pour révoquer certains arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1298, approuvé le 9 avril 1946: modification des règlements relatifs à la réintégration.

Arrêté en conseil C.P. 1322, approuvé le 9 avril 1946: modification de C.P. 9750, du 24 décembre 1943, au sujet de la Commission des inventions.

Arrêté en conseil C.P. 1373, approuvé le 9 avril 1946: règlements en vertu de la Loi d'immigration au sujet de l'entrée au Canada d'aubains ennemis.

Arrêté en conseil C.P. 1382, approuvé le 9 avril 1946: révoquant C.P. 6577, du 23 octobre 1945, au sujet des déserteurs des forces armées américaines.

Arrêté en conseil C.P. 1385, approuvé le 11 avril 1946: pour révoquer l'application des dispositions de la Loi de compensation des employés fédéraux aux employés de *Dow Chemicals of Canada* et autres.

Arrêté en conseil C.P. 1439, approuvé le 16 avril 1946: nomination de J.-M. Bédard comme membre du Comité régional du travail de guerre pour la province de Québec.

Arrêté en conseil C.P. 1449, approuvé le 16 avril 1946: prolongation du temps pendant lequel peut s'appliquer la clause de double dépréciation pour les fins de l'impôt de guerre sur le revenu.

Arrêté en conseil C.P. 1452, approuvé le 12 avril 1946: révocation de C.P. 4671, du 7 juin 1943, au sujet de l'observance des fêtes statutaires.

Arrêté en conseil C.P. 1493, approuvé le 16 avril 1946: pour autoriser le paiement garanti des notes destinées à assurer le prix d'achat du combustible, pendant l'été 1946.

Arrêté en conseil C.P. 1512, approuvé le 16 avril 1946: relativement à l'éligibilité des membres et des anciens membres des forces armées pour profiter des avantages de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.

Arrêté en conseil C.P. 64-1523, approuvé le 17 avril 1946: pour prolonger la période durant laquelle certains employés, en service temporaire, pourront continuer de verser des contributions au fonds de pension de retraite du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 1609, approuvé le 23 avril 1946: pour établir des règlements au sujet des matériaux de construction.

Arrêté en conseil C.P. 1645, approuvé le 26 avril 1946: révoquant certaines ordonnances adoptées en vertu de la Loi des mesures de guerre, (ministère de l'Agriculture).

Arrêté en conseil C.P. 1646, approuvé le 26 avril 1946: révoquant certaines ordonnances adoptées en vertu de la Loi des mesures de guerre, (ministère des Pêcheries).

Arrêté en conseil C.P. 1684, approuvé le 30 avril 1946: abolissant la Commission d'urgence de la production du charbon.

Arrêté en conseil C.P. 1691, approuvé le 30 avril 1946: soins donnés aux marins: certaines dispositions prises en vertu de la Loi des mesures de guerre pourront se poursuivre en vertu de la Loi de la santé nationale et du bien-être social.

Arrêté en conseil C.P. 63-1700, approuvé le 30 avril 1946: pour prolonger la période durant laquelle certains employés, en service temporaire, pourront continuer de verser des contributions au fonds de pension de retraite du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 70-1700, approuvé le 30 avril 1946: pour prolonger la période durant laquelle J.-E.-L. Lauzon, du ministère des Postes, employé temporairement, pourra continuer de verser des contributions au fonds de pension de retraite du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 75-1700, approuvé le 30 avril 1946: pour prolonger la période durant laquelle John O'Donovan, du ministère du Commerce, employé temporairement, pourra continuer de verser des contributions au fonds de pension de retraite du service civil.

Arrêté en conseil C.P. 1701, approuvé le 30 avril 1946: modification des règlements relatifs aux allocations de réintégration.

58c. Arrêté en conseil C.P. 1456, approuvé le 14 mai 1946: approuvant l'accord conclu avec la *Nova Scotia Apple Marketing Board Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 1457, approuvé le 14 mai 1946: établissant des règlements au sujet de la *Nova Scotia Apple Marketing Board Limited.*

Arrêté en conseil C.P. 1767, approuvé le 7 mai 1946: pour maintenir en force certaines variations, en vertu de la Loi des mesures de guerre, dans les formules imposées par la Loi des aliments et drogues sur certains articles d'alimentation et des drogues, jusqu'au 31 décembre 1946.

Arrêté en conseil C.P. 1768, approuvé le 3 mai 1946: modification des règlements du service Sélectif national pour les civils.

Arrêté en conseil C.P. 1782, approuvé le 7 mai 1946: abolition de l'honoraire de $2.00 imposé pour les permis d'exportation.

Arrêté en conseil C.P. 1783, approuvé le 7 mai 1946: rappel de l'établissement, dans les cadres du ministère de la Défense nationale, du comité du matériel réformé et de la Commission de récupération de l'armée.

Arrêté en conseil C.P. 1784, approuvé le 7 mai 1946: au sujet de la réclamation des membres de la Marine royale canadienne qui veulent être licenciés comme question de droit.

Arrêté en conseil C.P. 1809, approuvé le 7 mai 1946: nomination de C. F. Magurn comme sous-directeur des priorités, en remplacement de H. J. Sissons.

Arrêté en conseil C.P. 1810, approuvé le 7 mai 1946: pour maintenir en vigueur les dispositions de l'accord conclu en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 6496, du 12 octobre 1945, (assurance des constructeurs contre les pertes).

Arrêté en conseil C.P. 1811, approuvé le 7 mai 1946; modification des règlements d'urgence relatifs à l'habitation.

Arrêté en conseil C.P. 1826-37, approuvé le 8 mai 1946: au sujet des règlements relatifs aux indemnités versées aux marins de la marine marchande pour dommages causés à leurs effets par la guerre, 1944.

Arrêté en conseil C.P. 1878, approuvé le 10 mai 1946: modification des règlements du Service sélectif national pour les civils.

Arrêté en conseil C.P. 1904, approuvé le 14 mai 1946: révocation de certains règlements et ordonnances édictés en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1925, approuvé le 14 mai 1946: révocation des mesures administratives des ports canadiens de l'Atlantique en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1980, approuvé le 17 mai 1946: prohibant l'exportation du charbon et du coke, excepté sous permis.

Arrêté en conseil C.P. 22/1995, approuvé le 17 mai 1946: pour prolonger le temps durant lequel certains fonctionnaires peuvent verser des contributions pour service temporaire en vertu des dispositions de la Loi des pensions du Service civil.

Arrêté en conseil C.P. 80/1995, approuvé le 17 mai 1946: accordant l'autorité nécessaire pour l'emploi temporaire d'instructeurs et de conférenciers civils pour le programme d'éducation de l'armée.

Arrêté en conseil C.P. 1996, approuvé le 17 mai 1946: pourvoyant à la nomination de membres alternatifs des commissions régionales du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 1998, approuvé le 17 mai 1946: nomination d'Hector McDonald Sparks comme membre alternatif de la Commission régionale de Québec du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2003, approuvé le 17 mai 1946; pour changer la date de la nomination de J.-M. Bédard, comme membre de la Commission régionale de Québec du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2004, approuvé le 17 mai 1946: révoquant C.P. 4440, du 7-9-40, au sujet des dispositions prises pour l'accès des ports aux navires.

Arrêté en conseil C.P. 47/2046, approuvé le 22 mai 1946: prolongeant le temps durant lequel Gérald-M. Champagne pourra décider de verser des contributions en vertu des dispositions de la Loi des pensions du service civil pour service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 140/2046, approuvé le 22 mai 1946: autorisant l'importation d'aérophales usagés par certaines personnes.

Arrêté en conseil C.P. 2093, approuvé le 28 mai 1946: révoquant les ordonnances établissant la Commission de sélection et de congédiement industriel, etc.

Arrêté en conseil C.P. 2132, approuvé le 28 mai 1946: modifiant certaines ordonnances promulguées en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 2147, approuvé le 28 mai 1946: révoquant les ordonnances relatives au plan de compensation pour le papier à journal.

Arrêté en conseil C.P. 27/2148, approuvé le 29 mai 1946: prolongeant le temps durant lequel certains fonctionnaries pourront décider de verser des contributions en vertu des dispositions de la Loi des pensions du service civil pour service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 35/2148, approuvé le 29 mai 1946: prolongeant le temps durant lequel certains fonctionnaires pourront décider de verser des contributions en vertu des dispositions de la Loi des pensions du service civil pour service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 44/2148, approuvé le 29 mai 1946: prolongeant le temps durant lequel certains fonctionnaires pourront décider de verser des contributions en vertu des dispositions de la Loi des pensions du service civil pour service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 52/2148, approuvé le 29 mai 1946: autorisant l'émission de permis à certains chalutiers norvégiens.

Arrêté en conseil C.P. 2149, approuvé le 28 mai 1946: modifiant l'ordonnance relative à l'allocation spéciale versée aux marins de la marine marchande.

58d. Arrêté en conseil C.P. 2503, approuvé le 18 juin 1946: nommant Gordon Bell, écuyer, de Vancouver, C.-B., régisseur de tous les établissements en Colombie-Britannique se livrant à l'exploitation d'une scierie ou d'une usine de bois et, en particulier, de toute usine de bois se livrant d'ordinaire à la fabrication des récipients de bois devant servir à la récolte et à l'écoulement des fruits et des légumes, ou d'un camp d'abatage du bois se livrant d'ordinaire à la fourniture de billes à toute usine de ce genre.

58e. Arrêté en conseil C.P. 2556, approuvé le 20 juin 1946: nomination du capitaine E. S. Brand, d'Ottawa, Ontario, comme régisseur des affaires, entreprises, exploitations et opérations de certaines compagnies et corporations engagées dans le transport sur les Grands Lacs et la route fluviale du Saint-Laurent.

58f. Arrêté en conseil C.P. 2432, approuvé le 20 juin 1946: modifiant l'ordonnance sur le contrôle des salaires en temps de guerre, 1943, et créant un comité national du travail en temps de guerre qui prendra des dispositions en vue de l'adjustement méthodique du taux des salaires suivant le fondement et dans la mesure que le comité jugera équitables et raisonnables selon les circonstances, pour autant que cela est possible et compatible avec les principes supérieurs régissant le maintien de la stabilité des prix.

59a. Etat montrant:—

1. Quelles recommandations du rapport de la Commission sur la réforme pénale ont été adoptées par le gouvernement depuis que le rapport a été déposé?

2. De qui relèvent les prisons fédérales, du ministre de la Justice ou du Solliciteur général, et quel est, s'il y a lieu, le partage de juridiction entre les deux?

3. Qui fait la nomination de ceux de qui relèvent ces institutions, ainsi que du personnel, et quelle expérience possèdent-ils dans ce genre de travail avant leur nomination?

4. Quelle inspection fait-on de ces institutions et combien de visites d'inspection ont été faites par le ministre titulaire?

5. Quelle expérience d'ordre pratique de ce travail possèdent les fonctionnaires principaux du département avant leur nomination?

6. Le grand jury fait-il une visite d'inspection de ces institutions et présente-t-il un rapport? Dans l'affirmative, à qui?

7. Aux termes de la loi, qui fait partie du conseil des inspecteurs, outre les fonctionnaires fédéraux et les membres de la Chambre des communes?

8. Prendra-t-on des dispositions afin que tout membre de la Chambre des communes fasse, au cours de l'année, une visite d'inspection de ces institutions fédérales dans chacune des provinces dont il est le représentant?

9. Depuis la dernière session du Parlement, quelles améliorations a-t-on apportées à la solution de tout ce problème et quelles améliorations nouvelles ont été mises à exécution?

10. Y a-t-il eu des émeutes dans les diverses institutions?

11. Fait-on l'inspection de ces endroits pour s'assurer qu'on s'y conforme aux règlements modernes de l'hygiène publique?

12. Combien de soldats qui ont servi outre-mer dans la dernière guerre sont incarcérés dans chaque institution, et à quels endroits?

59b. Arrêté en conseil C.P. 1313, approuvé le 5 avril 1946: nommant le général Ralph B. Gibson commissaire en vertu des dispositions de la Section A de la Loi sur les pénitenciers, 1939, à un salaire de $12,000 par année.

59c. Etat montrant:—

1. Combien en coûte-t-il par jour à l'Etat pour un prisonnier dans chacun des pénitenciers au Canada et que représente ce chiffre comparativement au coût d'il y a vingt ans?

2. Quelle est la proportion des récidivistes parmi tous ces prisonniers?

3. Que représente cette proportion comparativement aux chiffres des récentes années depuis la première guerre mondiale?

4. Quelles gratifications accorde-t-on, lors de leur libération, à ceux qui ont servi une longue sentence, c'est-à-dire de cinq ans ou plus? Est-ce une augmentation sur le montant octroyé il y a vingt ans?

62a. Rapport des séances de la conférence technique préparatoire sur les questions maritimes qui a réuni les pays qui sont membres du Bureau international du Travail, à Copenhague, Danemark, du 15 novembre au 1er décembre 1945.

62b. Rapport des séances du comité sur les entreprises de développement international, organisme du Bureau international du Travail, tenues à Montréal pendant la semaine du 28 janvier 1946.

62e. Copie d'un mémoire adressé au ministre du Travail par le Conseil national du travail en temps de guerre pourvoyant à l'application immédiate de la journée de huit heures, du régime des trois relèves, sur les vaisseaux naviguant sur les Grands Lacs et sur la voie fluviale du Saint-Laurent.

62f. Copie d'une ordonnance émise par le ministre du Travail nommant M. le juge S. E. Richards, de la ville de Winnipeg, Manitoba, comme commissaire en vertu des dispositions de la Commission des enquêtes sur les différends industriels, afin de faire enquête et rapport sur un différend au sujet des heures de travail et autres questions entre les diverses compagnies de navigation dont les vaisseaux circulent sur les Grands Lacs et la voie fluviale du Saint-Laurent et le syndicat des marins canadiens.

62g. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2583, approuvé le 25 juin 1946: acceptant la démission de M. le juge M. B. Archibald, comme président du Conseil national du travail en temps de guerre.

63. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur l'aide aux chômeurs et l'assistance à l'agriculture, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 1029, approuvé le 22 mars 1946: renouvellement d'une garantie pour une période d'un an à dater du 1er mai 1946, d'un bon du trésor de la province du Manitoba représentant une somme de $3,500,000 détenu par la Banque Royale du Canada comme garantie de prêts consentis à ladite province afin de servir de couverture à des obligations échues à New-York, ledit bon du trésor portant intérêt au taux de 1.40 pour cent par année.

63a. Arrêté en conseil C.P. 1201, approuvé le 29 mars 1946; renouvellement d'un prêt au montant de $1,850,000.00 consenti à la province de la Colombie britannique et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

63b. Arrêté en conseil C.P. 1458, approuvé le 16 avril 1946: renouvellement d'un prêt au montant de $1,797,500.00 consenti à la province de l'Alberta pour une période d'un an à partir du 15 avril 1946, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

63c. Arrêté en conseil C.P. 1997, approuvé le 17 mai 1946: renouvellement d'un prêt au montant de $935,000.00 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à dater du 22 juin 1946, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p.c. par année.

63d. Arrêté en conseil C.P. 2037, approuvé le 21 mai 1946: renouvellement d'un prêt au montant de $2,448,000.00 consenti à la province de l'Alberta pour un an à compter du 1er juin 1946, acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 p.c. par année.

63e. Arrêté en conseil C.P. 2346, approuvé le 11 juin 1946: renouvelant un prêt au montant de $2,132.047.54 à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à partir du 27 juillet 1946, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de trois pour cent par année.

64a. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 2092, approuvé le 28 mai 1946: en vertu duquel les ouvriers engagés dans les opérations forestières de la Colombie-Britannique seront assujettis aux dispositions de la Loi d'assurance chômage, à partir du 1er août 1946.

65a. Etat montrant:—

1. Quelles écoles professionnelles les ministères du Travail ou des Affaires des anciens combattants ont-ils établies au Canada, ou utilisent-ils, pour la formation et l'instruction des anciens combattants, hommes et femmes?
2. Quelles matières enseigne-t-on dans chacune de ces écoles?
3. Combien y a-t-il d'inscrits dans chacune de ces écoles?

65b. Etat montrant:—1. Combien d'hommes l'organisme canadien de formation professionnelle est-il à former en vue de l'industrie de la construction?

2. Où sont situées les diverses écoles de formation professionnelle et quel est le nombre d'élèves que peut recevoir chaque école?

3. Quelles sont les conditions d'admission?

4. Combien de personnes y forme-t-on pour chaque catégorie de métier?

5. Quelle est la durée de formation pour chaque catégorie?

6. Quelle rétribution reçoivent les élèves au cours de leur instruction?

7. Quel est le nombre prévu d'élèves qui parachèveront chacun des divers cours: a) le 30 septembre 1946, b) le 31 mars 1947?

8. Prévoit-on un cours de perfectionnement pour les anciens combattants qui ont eu quelque expérience antérieure dans l'industrie de la construction?

9. Dans l'affirmative, quels en sont les détails et quel est le nombre des anciens combattants suivant ces classes de perfectionnement?

65c. Rapport annuel sur le fonctionnement de la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle, pour l'année terminée le 31 mars 1946.

67. Copies des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, SRC, 1927, article 75, depuis le dernier rapport au Parlement.

68. Loi des terres fédérales—licences pour la coupe du bois annulés depuis le dernier rapport au Parlement.

69. Rapport annuel des permis octroyés au cours de la période du 10 août au 31 décembre 1945, tel qu'exigé par le paragraphe 2 de l'article 4 de la Loi de l'immigration.

69a. Etat montrant:—1. A quelles conditions les immigrants peuvent-ils maintenant entrer au Canada?

2. De 1938 à 1945, combien d'immigrants sont entrés au Canada, chaque année, en provenance *a*) de la Grande-Bretagne, de l'Irlande du nord et du sud, *b*) des Etats-Unis d'Amérique, *c*) de l'Europe continentale?

3. Accorde-t-on quelque subvention pour le transport de ceux qui viennent de Grande-Bretagne?

4. Depuis la fin de la guerre, ou quelque peu auparavant, le gouvernement a-t-il tenu quelque conférence avec la Grande-Bretagne ou les autres Dominions concernant l'émigration, au sein de l'Empire, avec l'aide de subventions de transport, des membres des forces armées de Grande-Bretagne ou des autres Dominions qui désirent venir au Canada?

5. Quelles modifications le gouvernement a-t-il apportées, après la guerre, à sa politique d'immigration, subséquemment aux dispositions des arrêtés en conseil: C.P. 3016, en date du 29 novembre 1948; C.P. 2653, en date du 14 septembre 1939, tel que modifié par C.P. 3547, en date du 21 mai 1941?

69b. Etat montrant:—

1. Combien de permis temporaires d'entrée au Canada ont été émis par le ministre des Mines et ressources en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 9440 du 10 décembre 1943 à des réfugiés transférés du Royaume-Uni au Canada?

2. Combien de ces permis ont été renouvelés?

3. Combien de ces permis sont encore en vigueur?

4. Ces permis ont-ils été émis *a*) avant ou *b*) après l'entrée au Canada de ces réfugiés et combien furent émis dans chaque cas?

5. Combien de ces permis furent émis à des réfugiés anti-nazis qui étaient dans des camps de concentration canadiens?

69c. Copie des échanges de Notes entre le Canada et la France visant la mainlevée du contrôle du gouvernement sur certains biens privés, signées à Ottawa, le 12 février, les 22, 23 et 27 mars, ainsi que le 3 avril 1946. (Recueil des traités 1946-16). Versions anglaise et française.

70. Précis des ventes de terrains et des baux annulés en vertu de l'article 64 de la Loi des Indiens, chapitre 98, SRC, 1927, depuis le dernier rapport au Parlement.

71. Liste des avances consenties comme aide aux Indiens, en vertu de l'article 94-B de la Loi des Indiens, chapitre 98, SRC, 1927, depuis le dernier rapport fait au Parlement.

72. Relevé montrant le nombre d'affranchissements sous la Loi des Indiens durant l'année financière terminée le 31 mars 1946, indiquant en même temps la somme versée à chacun.

73. Copie de l'arrêté en conseil C.P 330, approuvé le 31 janvier 1946: modification des dispositions de la Loi concernant la convention sur les oiseaux migrateurs, chapitre 16 des Statuts du Canada, 1932-33.

75. Précis des permis de boissons alcooliques octroyés depuis le dernier rapport au Parlement, tel qu'exigé par l'article 93 de la Loi des territoires du nord-ouest, SRC, 1927.

76. Copie des ordonnances adoptées en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi des territoires du nord-ouest, chapitre 142, SRC, 1927—concernant l'administration de la justice civile; les affaires, les professions, les métiers et les occupations; ordonnances concernant les permis; enregistrement des naissances, mariages et sépultures; modifiant l'ordonnance concernant l'administration locale dans chaque district; et une ordonnance modifiant l'ordonnance sur les chiens.

78. Précis concernant les dettes pour les grains de semence et les secours en vertu des dispositions de l'article 2, chapitre 51, 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines dettes dues à la Couronne".

81a. Etat montrant:—

Copie de chaque modification apportée aux Ordonnances et Règlements royaux applicables à la Milice canadienne, 1939, concernant les conditions d'aptitude physique et instructions relatives à l'examen médical des soldats et recrues de l'armée canadienne, active et réserve.

81b. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des officiers qui font partie des effectifs de l'Armée canadienne, au pays et outre-mer, et détiennent le grade *a*) de général, *b*) de lieutenant-général, *c*) de major-général, *d*) de brigadier, *e*) de colonel?
2. Combien de ces officiers ont reçu une promotion depuis le jour V-J?
3. Qui sont-ils, quel grade détiennent-ils actuellement et quelles fonctions accomplissent-ils?
4. Combien de ces officiers, de plus, ont reçu de l'avancement depuis le 1er décembre 1945?

84. Précis des règlements adoptés en vertu de la Loi du ministère de la Santé nationale et du bien-être social.

Précis des règlements adoptés en vertu de la Loi des médicaments brevetés.

Précis des arrêtés en conseil ou règlements adoptés en vertu de la Loi de la santé dans les entreprsies publiques.

Précis des règlements adoptés en vertu de la Loi des pensions de vieillesse.

85a. Modifications apportées aux règlements concernant la Loi des allocations familiales de 1934 en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 6588, approuvé le 6 novembre 1945.

85b. Etat montrant:—

1. A-t-on versé des allocations, sous le régime de la Loi sur les allocations familiales, à quelques groupements chargés de l'entretien d'enfants, sociétés d'aide à l'enfance, organismes publics ou bénévoles de bienfaisance, pour le compte d'enfants confiés à leur direction?

2. Dans l'affirmative, *a*) à quels organismes, *b*) à l'égard de combien d'enfants, *c*) pour quel montant global, dans chaque province, jusqu'au 31 octobre 1945?

3. A-t-on posé des conditions à de tels versements? Si c'est le cas, quelles sont-elles et qui est chargé de l'application de ces conditions et de voir à leur observation?

85c. Etat montrant:—1. Quel a été le coût total de l'administration de la Loi de 1944 sur les allocations familiales pour les six premiers mois de son application?

2. Combien d'employés, *a*) temporaires, *b*) permanents du gouvernement fédéral étaient affectés à l'administration de la loi le 31 décembre 1945 et quel en est le nombre actuel?

3. Combien de ces employés reçoivent des traitements *a*) inférieurs à $1,500; *b*) de $1,500 à $2,500; *c*) de $2,500 à $3,600; *d*) supérieurs à $3,600; *e*) de $5,000 et plus, et quel a été le total des salaires ou traitements du 1er juillet au 31 décembre de l'année 1945?

4. Quel est le nom et quelles sont les fonctions de chaque personne employée pour l'administration de la Loi et recevant $5,000 ou plus en traitement, et quel est le montant du traitement ou de toute autre rémunération payés dans chaque cas?

5. Quel est le montant total payé ou évalué (pour fins de comptabilité), pour le loyer annuel des locaux utilisés pour l'administration de la Loi sur les allocations familiales?

6. Quel est le montant total dépensé pour l'achat de locaux servant pour l'administration de la Loi?

7. Combien emploie-t-on d'enquêteurs sous le régime de la Loi et quel en est le nombre employé dans chaque province?

8. Quel a été le coût total des enquêtes pour les six premiers mois de l'application de la Loi?

9. Combien d'argent a-t-on dépensé pour les fins de la publicité, *a*) par la radio, *b*) par les journaux et périodiques, *c*) par la poste, au cours des six premiers mois de l'application de la Loi?

10. Quel a été le montant total payé en allocations familiales au cours des six premiers mois de l'application de la Loi?

11. Combien de familles recevaient des allocations familiales à la fin des six premiers mois de l'application de la Loi?

12. Combien de familles reçoivent présentement des allocations familiales?

85d. Modifications aux règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur les allocations familiales, 1944, par l'arrêté en conseil C.P. 2316, approuvé le 7 juin 1946. (Versions anglaise et française).

87. Etat des recettes et dépenses en vertu des dispositions de la Ve Partie de la Loi de la marine marchande (Marins malades dans la misère), pour l'année financière terminée le 31 mars 1946. (Versions anglaise et française).

89. Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique en vue d'éviter la double imposition (droits successoraux), signée à Ottawa, le 8 juin 1944, rétroactive au 14 juin 1941. (Recueil des traités 1944, No 17).

Et aussi,—Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la Convention entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique en vue d'éviter la double imposition (droits successoraux).

95a. Etat montrant:—

1. Combien de corvettes le gouvernement a-t-il vendues depuis la fin de la guerre?
2. Quels en sont les noms et quel prix le gouvernement a-t-il reçu pour chaque navire?
3. Quel avait été le coût de chacune de ces corvettes et où chacune avait-elle été lancée?

95b. Etat montrant:—

1. La Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu des accumulateurs au cours de 1945 et 1946?
2. Dans l'affirmative, combien, à qui, à quelles dates et à quels prix?
3. Avait-on annoncé la mise en vente de ces accumulateurs?
4. De ces accumulateurs combien étaient non usagés?
5. Quelques-uns de ces accumulateurs étaient-ils endommagés? Le cas échéant, combien et dans quelle mesure?

95c. Etat montrant:—

1. Combien y a-t-il d'employés au service de la Corporation des biens de guerre?
2. Quels sont les noms de tous les employés de la Corporation des biens de guerre recevant un traitement ou salaire de $3,000 ou plus par année?
3. Dans quelles divisions de la Corporation des biens de guerre ces personnes sont-elles employées?
4. Où sont-elles employées?
5. Quel est le montant total des salaires et traitements payés chaque mois par la Corporation des biens de guerre?

95d. Etat montrant:—

1. Combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions, le ministère de la Défense nationale possédait-il au Canada le jour V-J?
2. Depuis le jour V-J, combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions, ont été déclarés de surplus et remis à la Corporation des biens de guerre pour qu'elle en dispose?
3. Combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions, remis par le ministère de la Défense nationale à la Corporation des biens de guerre, pour qu'elle en dispose, depuis le jour V-J, ont été aliénés jusqu'à date?
4. Combien *a*) d'automobiles, *b*) de camions que possède le ministère de la Défense nationale sont encore dans les entrepôts en plein air à l'heure actuelle?

95e. Etat montrant:—

1. Combien de camions, de voitures de service militaire et d'automobiles de voyageurs ont été livrés *a*) à l'armée, *b*) à la marine, *c*) à l'aviation, (1) depuis le jour V-E, (2) depuis le jour V-J?
2. Combien de ces véhicules ont été déclarés de surplus?

95f. Etat montrant:—

1. Le 1er mars 1946, quelle quantité des articles suivants trouvait-on dans les divers départements du quartier-maître général: *a*) chaussures, *b*) uniformes de combat, *c*) tenues de ville, *d*) uniformes de corvée, *e*) couvertes?
2. Quelques-uns des articles ci-haut mentionnés sont-ils remis à la Corporation des biens de guerre?
3. Le gouvernement envisage-t-il l'envoi ou la vente de l'un quelconque de ces articles aux pays dévastés de l'Europe ou de l'Asie?

95g. Copie de toute correspondance, depuis le 1er juillet 1944, que possède la Corporation des biens de guerre, ou tout ministère du gouvernement, concernant l'aliénation des bâtiments et fournitures de l'aéroport d'Estevan.

95h. Etat montrant:

1. Quelles sont, par catégories, les ventes totales faites par la Corporation des biens de guerre à des organismes d'éducation au Canada pour des fins de formation professionnelle et d'instruction académique?

2. Quel est le modèle des fournitures que la Corporation des biens de guerre a aliénées et prêtées pour une période indéfinie à des organismes d'éducation pour des fins de formation professionnelle et d'instruction académique?

95i. Etat montrant:

1. Le gouvernement ou la Corporation des biens de guerre, a-t-il vendu de la machinerie neuve à la *John Bertram Company Limited,* de Dundas, Ontario? Dans l'affirmative, combien ces machines ont-elles coûté au gouvernement et à quel prix les a-t-on vendues à la *John Bertram Company?*

2. Le gouvernement, ou la Corporation des biens de guerre, a-t-il vendu de la machinerie comme rebut à la *John Bertram Company Limited*, de Dundas, Ontario? Dans l'affirmative, combien ces machines ont-elles coûté au gouvernement et à quel prix ont-elles été vendues à la *John Bertram Company?*

3. Le gouvernement, ou la Corporation des biens de guerre, a-t-il vendu de la machinerie usagée à la *John Bertram Company, Limited*, de Dundas, Ontario? Dans l'affirmative, combien ces machines ont-elles coûté au gouvernement et à quel prix ont-elles été vendues à la *John Bertram Company?*

95j. Etat montrant:

1. Est-ce que le gouvernement, ou la Corporation des biens de guerre, a vendu à la *General Supply Company of Canada Limited,* d'Ottawa, Ontario, quelques nouvelles machines à déblayer ou de construction, comme pelles à gazoline, niveleuses, etc.?

2. Dans l'affirmative, combien ont coûté ces machines au gouvernement et à quel prix les a-t-on vendues à la *General Supply Company of Canada Limited?*

3. Est-ce que le gouvernement, ou la Corporation des biens de guerre, a vendu à la *General Supply Company of Canada Limited* quelques machines usagées à déblayer ou de construction, comme des pelles à gasoline, niveleuses, etc.?

4. Dans l'affirmative, combien ont coûté ces machines au gouvernement et à quel prix les a-t-on vendues à la *General Supply Company of Canada Limited?*

95l. Etat montrant:

1. A quelles corporations, sociétés, personnes, ou à quels gouvernements provinciaux, la Corporation des biens de guerre a-t-elle vendu des avions utilisables, jusqu'à date?

2. A quelles sociétés, corporations ou personnes la Corporation des biens de guerre a-t-elle eu recours comme agents reconnus pour la vente des avions utilisables?

3. Quels modèles d'avions, et en quel nombre, a-t-on vendus à chacune de ces sociétés jusqu'au 1er avril 1946?

4. Quel a été le prix de chaque modèle d'avion ainsi vendu?

95m. Etat montrant:

1. Quel est le nombre *a*) d'automobiles de voyageurs, *b*) de voitures de service militaire, *c*) de camions de livraison à conduite intérieure que possèdent les divisions *a*) de l'armée, *b*) de la marine, *c*) de l'aviation du ministère de la Défense nationale (i) qui ont été déclarés de surplus; (ii) sont détenus par la Corporation des biens de guerre à des fins d'aliénation; *c*) ont été aliénés par la Corporation des biens de guerre?

2. A qui a-t-on vendu ces véhicules et à quel prix?
3. En a-t-il été vendu à des ministères du gouvernement?
4. Dans l'affirmative, à quels ministères et en quels nombres à chacun?

95n. Etat montrant:—
1. Combien emploie-t-on de camions et de tracteurs à l'aéroport à Carberry, Manitoba, et au dépôt No 2, à Brandon?
2. Y a-t-il des camions et des tracteurs dont on ne se sert pas à chacun de ces endroits?
3. Dans l'affirmative, combien et de quelle capacité, à chaque endroit?
4. Qui a la direction ou la disposition de ces camions et tracteurs inutilisés à l'heure actuelle?
5. Les a-t-on déclarés biens de guerre de surplus?
6. Sinon, quand le seront-ils?
7. Dans l'affirmative, quelles mesures est-on à prendre pour mettre ces camions et tracteurs en circulation?

98a. Etat montrant:—
1. En quelle année a-t-on employé des femmes, pour la première fois, dans les services de l'Etat?
2. Combien de femmes emploie-t-on actuellement dans les services de l'Etat; quel y est le nombre des hommes?
3. Combien de femmes sont à la tête de ministère?
4. Combien de femmes occupent un poste de sous-ministre?
5. Combien d'hommes occupent des positions permanentes dont le traitement est de $2,500 ou plus?
6. Combien de femmes occupent des positions permanentes dont le traitement est de $2,500 ou plus?
7. Quel est le nombre de femmes, occupant des positions permanentes dans les services de l'Etat, dont le traitement annuel est: de $1,000 ou moins; de $1,500 ou moins; de $1,800 ou moins; de plus de $1,800?
8. Quel est le nombre d'hommes dont le traitement annuel est: de $1,800 ou moins; de $1,800 ou plus?

98b. Etat montrant:—
1. Le gouvernement a-t-il recours à un système de priorité pour faire le choix du personnel de ses services entre *a*) les hommes qui se sont offerts comme volontaires pour le service actif mais n'ont pas été acceptés pour cause physique; *b*) les hommes ayant pris du service outre-mer; *c*) les hommes qui ont pris du service au Canada?
2. Quel est l'ordre de toute cette priorité à l'égard des catégories précitées?

98c. Etat montrant:—
Quelles instructions et/ou directives a-t-on données, au cours des douze derniers mois, aux chefs des divers départements du gouvernement concernant le renvoi des fonctionnaires civils temporaires?

98d. Etat montrant:—
1. A quelle date le Dr David Shugar est-il entré au service de l'administration fédérale?
2. Quelle était son occupation avant son entrée dans le service?
3. Par qui a-t-il été recommandé?
4. Quelle était son occupation vers la fin de janvier 1946?
5. Quelle était son occupation le, et après le 13 mars 1946?
6. A-t-il subi un examen de la Commission du Service civil?
7. La Commission du Service civil a-t-elle annoncé publiquement l'ouverture de la position que le Dr David Shugar a été appelé à remplir?
8. Dans l'affirmative, de quelle manière ont été faites ces annonces?

9. Si non, pourquoi?

10. Des applications ont-elles été faites par d'autres personnes pour la position que le Dr David Shugar a été appelé à remplir? Le cas échéant, quelles sont ces personnes?

11. Est-il Canadien de naissance ou par naturalisation?

12. Si par naturalisation, à quelle date a-t-il obtenu son certificat?

13. Quelles étaient les qualifications du Dr David Shugar?

14. La position qu'il occupait le, ou après le 13 mars 1946, était-elle occupée par quelqu'un autre auparavant?

15. Le cas échéant, par qui, et quand était-elle devenue vacante?

16. Si non, quand cette position a-t-elle été créée?

98e. Etat montrant:—A propos de M. L. W. Moffit, examinateur du service civil:

1. Quels sont ses antécédents et qu'a-t-il fait avant d'être nommé à la Commission du service civil?

2. *a*) A-t-il obtenu congé de ses fonctions au département comme examinateur du service civil et *b*) occupe-t-il encore son bureau à la Commission du service civil (Edifice Harris-Campbell)?

3. A-t-il été autorisé à faire un travail entièrement différent de celui d'examinateur du service civil et, dans l'affirmative, *a*) à partir de quelle date et *b*) quel est ce travail?

4. Est-il encore payé comme examinateur du service civil pour accomplir ce travail différent et, le cas échéant, combien?

5. A-t-il reçu quelque chose pour ses dépenses de déplacement ou de subsistance depuis la date ci-haut mentionnée et, le cas échéant, combien?

6. Depuis la date ci-haut mentionnée, lui a-t-on permis d'avoir les services de un ou plusieurs sténographes et dactylographes et, le cas échéant, quels étaient-ils?

7. Lui a-t-on permis de faire usage de la papeterie du gouvernement pour son travail?

98f. Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires civils temporaires, *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, ont été renvoyés au cours des douze derniers mois?

2. De ces fonctionnaires combien ont été renvoyés: *a*) dans le but de les remplacer par des anciens combattants compétents; *b*) parce qu'ils ne répondaient plus aux besoins des départements auxquels ils étaient attachés; *c*) parce qu'il s'agissait de femmes mariées qui n'avaient pas à pourvoir par elles-mêmes à leur propre soutien?

98g. Etat montrant:—

1. Combien de fonctionnaires civils *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, le gouvernement a-t-il nommés au cours des six derniers mois?

2. Combien, hommes ou femmes, étaient d'anciens combattants?

98h. Etat montrant:—

1. Quel était, à la date du 31 mars 1946, le nombre total des employés du gouvernement du Canada, y compris les employés des commissions et offices nommés en vertu de l'autorité fédérale?

2. Quel est le montant total des traitements, salaires et allocations payés à ces employés en mars 1946?

99. Rapport de la commission du service civil sur les positions exemptées des dispositions de la Loi du service civil, au cours de l'année civile 1945, sous l'empire de l'article 59 de ladite loi, chapitre 22, S.R.C. 1927.

100. Copie des Ordonnances pour le Yukon, tel qu'exigé par l'articlee 29 du chapitre 215, S.R.C., 1927.

103b. Etat montrant:—

1. Quelles est, en dollars, la valeur totale des travaux d'impression du gouvernement que l'Imprimeur du Roi a accordés à des compagnies de l'extérieur depuis le 1er janvier 1946?

2. Quels sont les noms de toutes les compagnies qui ont reçu des travaux d'impression du gouvernement depuis la date précitée?

3. Depuis le 1er janvier 1946, quelle est la valeur des travaux exécutés par chacune de ces compagnies, et quelle est la valeur des contrats courants avec chacune?

4. Au cours de cette période, combien de travaux d'impression du gouvernement ont été exécutés *a*) dans chacune des provinces maritimes, *b*) dans chacune des quatre provinces de l'Ouest?

5. Comment l'Imprimeur du Roi accorde-t-il les contrats d'impression à l'extérieur, par l'adjudication ou suivant quelque autre méthode?

107a. Rapport des opérations en vertu de la Partie II de la loi d'assurance sur les crédits d'exportation, pour l'année financière terminée le 31 mars 1946, Statuts du Canada 1944, chapitre 39, article 26.

110. Quarante et unième rapport de la commission des transports du Canada (anciennement commission des chemins de fer) pour l'année terminée le 31 décembre 1945.

113. Budget des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* pour l'année civile 1946.

117. Etat des terres vendues par la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien au cours de l'année terminée le 30 septembre 1945.

119. Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

121a. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1280, approuvé le 5 avril 1946: autorisant d'autres avances aux chemins de fer nationaux du Canada pour leur permettre de souscrire un montant additionnel de deux cent mille actions du capital-actions des lignes aériennes Trans-Canada ($20,000,000).

122. Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars 1945.

123. Relevé des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année civile 1945, en conformité des dispositions de l'article 18 du chapitre 89, Loi concernant les ports et jetées du gouvernement.

124a. Copie des règlements adoptés en vertu de la Loi du ministère des affaires des anciens combattants.

124b. Etat montrant:—

1. Combien d'anciens combattants recevaient des prestations d'assurance-chômage au cours de *a*) décembre 1945, *b*) janvier 1946, *c*) février 1946?

2. Combien d'anciens combattants recevaient des allocations de chômage au cours de *a*) décembre 1945, *b*) janvier 1946, *c*) février 1946?

124c. Arrêté en conseil C.P. 303-1046, approuvé le 22 mars 1946: La caisse des frais funéraires. (Versions anglaise et française).

124d. Etat montrant:—

1. A quelle aide financière ont droit les anciens combattants qui résident dans la région de Whitehorse au Yukon?

2. Des terres agricoles approuvées sont-elles mises à la disposition des anciens combattants, dans ce district, pour des fins d'établissement?

3. Les anciens combattants peuvent-ils acheter une propriété et remplir les conditions requises pour la construction de maisons dans Whitehorse?

4. Quelles mesures ont été adoptées par le ministère des Affaires des anciens combattants en vue de la réadaptation des anciens combattants dans le territoire du Yukon?

124e. Arrêté en conseil C.P. 2077, approuvé le 23 mai 1946: modification de la Loi des pensions pour restaurer le "principe de l'assurance" dans les cas où les états de service ont eu lieu au Canada en totalité, cette modification devant entrer en vigueur le 1er juin 1946.

124f. Etat montrant:—

Quelle rémunération, sous forme *a*) de traitement, *b*) d'honoraires, *c*) de commission, *d*) de frais, a été reçue par M. W. C. Thomson, C.R., de Toronto, ou lui est due, pour le travail qu'il a accompli pour le compte du gouvernement fédéral pendant qu'il représentait le ministère des Affaires des anciens combattants, du 1er janvier au 31 décembre de l'année 1945?

124g. Arrêté en conseil C.P. 2278, approuvé le 4 juin 1946: règlements relatifs aux crédits de réadaptation.

Arrêté en conseil C.P. 2279, approuvé le 4 juin 1946: règlements relatifs aux allocations pour services de guerre.

125. Arrêté en conseil C.P. 266-1046, approuvé le 22 mars 1946, pour prolonger jusqu'au 31 mars 1946, la période au cours de laquelle le conseil du trésor pourra réduire les dettes contractées par des personnes devenues débitrices en vertu du plan d'établissement de 3,000 familles britanniques, ou du plan d'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick. (Versions anglaise et française).

125a. Précis relatif aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur la réhabilitation des anciens combattants.

125b. Etat montrant:—

1. Des 3,800 soldats-colons, classés parmi les grades trois et quatre le 31 mars 1942, combien ont obtenu un rajustement de dettes sous le régime de l'arrêté ministériel C.P. 10472?

2. Combien parmi eux ont négligé de soumettre une demande sous ce régime?

3. Parmi ceux qui ont joui d'un rajustement de dettes, combien ont obtenu une réduction de leurs dettes telle que la valeur résiduelle de leur terre *a*) est supérieure à 30 p.c.; *b*) est supérieure à 15 p.c.; *c*) est inférieure à 15 p.c., en se basant sur l'évaluation de 1941-1942?

125c. Etat montrant:—1. Combien de terres d'un quart de section d'étendue ont été vendues par la Commission d'établissement de soldats dans la province de la Saskatchewan à compter de 1943 jusqu'à 1945 inclusivement.

2. Quels ont été les prix les plus élevés et les plus bas réalisés sur ces ventes?

3. Combien de ces terres ainsi vendues ont été rachetées par l'administration de la Loi des terres destinées aux anciens combattants?

126a. Etat montrant:—Copie de tous les arrêtés en conseil et règlements pris sous le régime de la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

126b. Etat montrant:—1. Quand et par quelle autorité a été instituée la Caisse d'assurance établie sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quel est l'administrateur de cette Caisse et quel personne y emploie-t-on?

3. Quel est le taux de la prime annuelle et comment a-t-il été fixé?

4. Combien de demandes d'assurance a-t-on reçues depuis le commencement des opérations de la Caisse?

5. Que représentent ces taux comparativement à ceux des compagnies de ce genre pratiquant l'assurance contre des risques semblables?

6. Combien de réclamations ont été présentées et quelle est la proportion entre les assurances octroyées et les pertes subies?

127. Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 873, approuvé le 13 mars 1946: pour autoriser certains fonctionnaires à agir comme présidents en l'absence du surveillant régional.

127a. Précis relatif aux règlements adoptés en vertu de la Loi sur les terres des anciens combattants, 1942.

127b. Copie du rapport du colonel D. M. Brodie, commissaire nommé en vertu des dispositions de la 1ère partie de la Loi des enquêtes, chapitre 99, S.R.C., 1927, pour tenir une enquête sur l'achat de certaines portions des lots 3 et 4, concession No 5, canton de Sandwich-ouest, comté d'Essex, Ontario, couvrant une superficie de 79 x 10 acres, plus ou moins (propriété Oliver).

127c. Copie d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 1278, approuvé le 2 avril 1946; clause modifiant le prix de vente de certaines propriétés aux anciens combattants.

Arrêté en conseil C.P. 1325, approuvé le 5 avril 1946: pour fournir aux anciens combattants une somme plus considérable afin de leur permettre d'acheter des bestiaux et du roulant.

Arrêté en conseil C.P. 1380, approuvé le 9 avril 1946: prêts ou avances aux anciens combattants.

127d. Etat montrant:—1. Combien a-t-on reçu de demandes d'achat *a*) de fermes; *b*) de petits biens-fonds, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans les municipalités de Matsqui, Mission, Maple Ridge, Pitt Meadows, et le territoire non organisé dans la vallée de la rivière Fraser?

2. Combien *a*) de fermes, *b*) de petits biens-fonds ont été vendus?

127e. Etat montrant:—

1. Le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il entamé des pourparlers en vue d'assurer un service régulier de courrier et de transport aux anciens combattants établis sous le régime des petits biens-fonds de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, *a*) à Regina, *b*) à Saskatoon? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces pourparlers et avec qui ont-ils été entamés?

2. Quelles mesures a-t-on adoptées en vue d'obtenir une priorité pour l'achat et l'installation des accessoires téléphoniques pour le compte des anciens combattants établis sur des petits biens-fonds à Regina, Saskatoon et Prince-Albert, dans les cas où la nature du travail des anciens combattants exige l'installation de ce service?

127f. Etat montrant:—Combien de demandes le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il reçues pour les logements que l'on est actuellement à construire à Brantford, Ontario, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

127g. Etat montrant:—

1. Combien de demandes d'achats de fermes sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le comté de Lambton, sont actuellement en suspens en attendant qu'on en fasse l'inspection?

2. Combien a-t-on acheté de fermes dans ce comté depuis l'entrée en vigueur de ladite loi?

3. Quelle était l'étendue de chaque ferme et quel prix a-t-on payé pour chacune?

127h. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 204-1995, approuvé le 17 mai 1946: modification des règlements adoptés en vertu des dispositions de la Loi sur les terres des anciens combattants, 1942, au sujet du comité consultatif régional.

127i. Etat montrant:—

1. Combien d'anciens combattants, *a*) de la première, *b*) de la seconde guerre mondiale, ont demandé et obtenu une terre sous le régime de la Loi d'établissement de soldats ou de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le district électoral de Lisgar?

2. Parmi ceux-ci, combien ont fait face à tous les paiements dus et redevables en vertu de leurs contrats?

3. Combien ont fait une demande de secours sous le régime de la Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers?

4. Quelle somme, exprimée en dollars, représentent ces secours ainsi demandés?

5. Dans le district électoral de Lisgar, combien sont encore endettés sous le régime de la Loi d'établissement de soldats et quel est le montant total de ces redevances?

127j. Etat montrant:—

1. Combien de fermes, achetées sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, reste-t-il à inspecter dans le comté d'Elgin?

2. Combien de fermes a-t-on achetées dans le comté d'Elgin depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

3. Quelle était l'étendue en acres de chaque ferme?

4. Quel prix a-t-on payé pour chaque ferme?

127k. Etat montrant:—

1. Sous le service administratif de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, combien a-t-on approuvé de modèles de maisons d'anciens combattants dans la province d'Ontario? *a*) En donner la désignation par lettre ou par chiffre; *b*) Combien de maisons sont terminées et occupées; *c*) Indiquer dans quels endroits elles sont situées; *d*) Combien sont actuellement sous construction; *e*) Indiquer dans quels endroits elles sont situées?

2. Combien a-t-on octroyé de contrats à somme globale et à prix stipulé, dans la province d'Ontario, *a*) Pour quels modèles, *b*) A qui ont-ils été octroyés, *c*) Quel a été, dans chaque cas, le prix stipulé de l'entreprise, *d*) En vertu de ces contrats, alloue-t-on des frais supplémentaires pour l'utilisation de l'outillage ou pour d'autres fins, *e*) Dans l'affirmative, sur quelle base paie-t-on ces frais supplémentaires?

3. Combien a-t-on octroyé de contrats en régie intéressée, dans la province d'Ontario, pour la construction de maisons d'anciens combattants, *a*) Pour quels modèles, *b*) A qui a-t-on octroyé ces contrats, *c*) Dans quels endroits, *d*) En vertu de ces contrats, alloue-t-on des frais supplémentaires pour l'utilisation de l'outillage ou pour d'autres fins, *e*) Dans l'affirmative, sur quelle base paie-t-on ces frais supplémentaires, *f*) En vertu des contrats en régie intéressé, l'entrepreneur retire-t-il des honoraires fixes, *g*) Dans l'affirmative, quels sont les honoraires fixes alloués dans chaque cas?

4. Sous le régime des contrats en régie intéressée, calcule-t-on les frais généraux avant d'accorder les contrats, *a*) Dans l'affirmative, à combien a-t-on évalué, en en donnant le détail, les frais généraux pour chaque modèle de maison d'anciens combattants?

5. Les frais d'administration étaient-ils compris dans tous les devis estimatifs, *a*) Les frais d'administration étaient-ils inclus dans les frais généraux que l'on fait payer à l'ancien combattant, *b*) Quels étaient les frais estimatifs d'administration par unité pour chaque modèle approuvé?

6. Combien emploie-t-on d'inspecteurs, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, par rapport au logement, dans la province d'Ontario, *a*) Quels sont les noms de ces inspecteurs et dans quelles

régions sont-ils employés, *b*) Quel traitement paie-t-on, ou a-t-on payé, dans chaque cas, *c*) Quels titres de compétence a-t-on établis pour celui qui veut obtenir de l'emploi comme inspecteur sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

7. Sur le conseil de qui ont été choisis les emplacements pour les maisons d'anciens combattants?

8. Qui a recommandé les emplacements choisis à Niagara-Falls, à Welland et à St. Catharines?

127l. Etat montrant:—

1. Quelles conditions doit remplir celui qui fait une demande de terre, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, dans le district de Regina?

2. Quels sont les membres du conseil de revision établi sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies?

3. Quelle est la compétence de chaque membre à occuper cette position?

4. Quelle est leur profession respective?

5. Combien de demandes de paiement, sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, dans le district de Regina, ont été étudiées par le comité?

6. De ces demandes, combien ont été approuvées?

129. Liste des officiers et des membres, ainsi que les procès-verbaux de la Société Royale du Canada, 1945.

130a. Etat montrant:

1. Le poste de radiodiffusion à ondes courtes à Sackville est-il terminé?

2. Dans l'affirmative, quel en est le coût total?

3. Sinon, combien a-t-on dépensé et quel sera le total des engagements financiers?

4. A quelles régions et à quels principaux pays envoie-t-on des émissions?

5. Quel est le nombre de ces émissions et à quelles heures ont-elles lieu?

6. Dans quelles langues se font les émissions?

7. Quelle est la nature de ces émissions?

8. Quels ministères du gouvernement font usage des facilités de ce poste?

9. Quel en est, au 1er octobre dernier, le coût d'exploitation?

10. Combien y a-t-il d'employés affectés à l'exploitation de ce service?

11. Quelle est la nature de leurs fonctions et quel est le traitement ou salaire de chacun?

130b. Etat montrant:

1. A-t-on procédé à un rajustement ou à une modification du nombre et de la classification des voies de télécommunication assignées au Canada, en vertu des Accords de La Havane? Le cas échéant, en vertu de quels accords, et quelles voies sont actuellement assignées au Canada?

2. Quelle est la fréquence de chacune de ces voies?

3. Quelle est la puissance minimum et maximum de chaque voie de télécommunication?

4. Combien de ces voies sont actuellement occupées?

5. Quels sont les postes qui les occupent?

6. Quelle puissance utilisent ces postes?

7. Quelles voies de télécommunication sont dispensées de l'usage de la puissance maximum?

8. Depuis 1939, quels postes ont demandé une augmentation de puissance; quelle puissance ont-ils demandée et quelle augmentation leur a-t-on accordée?

9. Depuis 1939, a-t-on fait une demande d'utilisation des voies de télécommunication qui étaient inoccupées?

10. Le cas échéant, quelle puissance avait-on demandée?

11. Quelle est la puissance minimum des voies de télécommunication inoccupées?

12. Quels postes ont demandé des licences pour faire des expériences sur les modulations de fréquence, la télévision, la radiodiffusion de facsimilés, ou pour d'autres fins?

13. A-t-on accordé des licences?

130c. Etat montrant:

1. Quels ministères ou organismes du gouvernement fédéral offrent des programmes sur le réseau de la société Radio-Canada ou sur tous autres postes radiophoniques à travers le Canada ou les Etats-Unis?
2. Quels sont ces programmes?
3. Quel est, dans chaque cas, le but de ces émissions?
4. Combien en coûte-t-il par semaine pour chacune de ces radiodiffusions?

130d. Etat montrant:—Quels sont *a*) les noms, *b*) l'adresse, *c*) le service militaire de chacun des hommes qui vendent actuellement des permis de radio en faisant de la sollicitation à domicile dans la ville et le district de Vancouver-Nord?

131b. Acte final de la conférence de Paris sur les réparations, (y compris un projet d'accord sur les réparations allemandes, sur la création d'une agence interalliée des réparations, et sur la restitution de l'or monétaire), signé le 21 décembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 23.)

131c. Acte final de la conférence des Nations Unies visant la création d'un organisme d'éducation, de science et de culture, tenue à Londres du 1er au 16 novembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 18).

131d. Accord entre le Canada et le Royaume-Uni visant les services aériens, signé aux Bermudes, le 21 décembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 17).

131e. Accord intérimaire entre le Canada et d'autres gouvernements pour réglementer l'usage de bandes d'ondes de radiodiffusion dans la zone nord-américaine, signé à Washington, le 25 février 1946. (Recueil des traités 1946, No 8).

131f. Décisions de la Conférence internationale de la pêche à la baleine, tenue à Londres, du 20 novembre au 26 novembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 21).

131g. Accord visant les questions de télécommunications entre le Canada, le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine, l'Inde, la Rhodésie du sud et les Etats-Unis d'Amérique, signé aux Bermudes le 4 décembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 14).

131h. Conditions d'un accord d'armistice avec la Roumanie, signé à Moscou, le 12 septembre 1944, avec annexe et protocole. (Recueil des traités 1944, No 40).

131i. Conditions d'un accord d'armistice avec la Bulgarie, signé à Moscou, le 28 octobre 1944, avec le protocole de l'armistice. (Recueil des traités 1944, No 39).

131j. Conditions d'un accord d'armistice avec la Finlande, signé à Moscou, le 19 septembre 1944, avec les documents et les protocoles connexes. (Recueil des traités 1944, No 38).

131k. Conditions d'un accord d'armistice avec l'Italie, signé le 3 et 29 septembre, et le 9 novembre 1943, avec les documents connexes. (Recueil des traités 1943, No 21).

131l. Actes de la reddition militaire de l'Allemagne, signé le 29 avril, ainsi que les 4, 7 et 8 mai 1945. (Recueil des traités 1945, No 15).

131m. Déclaration et autres documents relatifs à la défaite de l'Allemagne et la prise de l'autorité suprême au sujet de l'Allemagne par les gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des républiques soviétiques socialistes, et par le gouvernement provisoire de la république française, signé à Berlin le 5 juin 1945. (Recueil des traités 1945, No 16).

131n. Conditions d'un accord d'armistice avec la Hongrie, signé à Moscou, le 20 janvier 1945, avec annexe et protocole. (Recueil des traités 1945, No 20).

131o. Instrument de reddition du Japon, signé dans la baie de Tokyo, Japon, le 2 septembre 1945. (Recueil des traités 1945, No 19).

131p. Echange de notes entre le Canada et les Pays-Bas constituant un accord concernant la reprise des relations commerciales, Ottawa, février du 1er au 5, 1946. (Recueil des traités, 1946, No 6).

131q. Echange de notes entre le Canada et la Nouvelle-Zélande constituant un accord sur l'exemption réciproque de l'impôt sur le revenu dans le cas des profits d'agents, du 3 novembre 1945 au 30 janvier 1946. (Recueil des traités 1946, No 5).

131r. Echange de notes entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique concernant la disposition des accommodations d'entreposage et de chargement à Prince-Rupert, du 21 décembre 1945, au 3 janvier 1946. (Recueil des traités 1946, No 1).

131s. Echange de notes (30 mars 1946) entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique constituant un Accord au sujet des surplus de guerre et autres questions connexes, pour prendre effet le 31 mars 1946. (Recueil des traités, 1946, No 12). Chemin de l'Alaska, route carossable du Nord-Ouest, etc.

131t. Copie de l'Accord financier conclu entre le Canada et la France, signé à Ottawa, le 9 avril 1946, avec une copie des notes échangées. (Recueil des traités, 1946-14). (Versions anglaise et française).

131u. Copie de la Convention signée entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique sur les pêcheries dans les Grands Lacs, à Washington, le 2 avril 1946. (Recueil des traités 1946-13).

131v. Copie de l'Accord conclu entre le Canada, Terre-Neuve et le Royaume-Uni, au sujet des mesures de défense prises à Terre-Neuve, et signé à St-Jean et à Londres, les 8 avril et 3 mai 1946. Versions anglaise et française. (Recueil des traités, 1946-15).

131w. Etat montrant:—1. Quels bureaux du gouvernement canadien ou quels autres bureaux canadiens de l'immigration fonctionnaient en Europe avant la guerre?

2. Quel était le coût d'administration de chacun de ces bureaux pour la dernière année de leur fonctionnement?

3. Quels bureaux en Europe fonctionnent encore? Quels bureaux ont été fermés?

4. Quelles mesures est-on à prendre pour rouvrir ces bureaux?

131x. Copie de l'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni afin d'éviter le double impôt et prévenir l'évasion du fisc en tant qu'il s'agit de l'impôt sur le revenu, signé à Londres, Angleterre, 5 juin 1946. (Recueil des traités, 1946-17).

131y. Copie de l'accord conclu entre le Canada et le Royaume-Uni pour éviter la double taxe et prévenir l'évasion du fisc en tant qu'il s'agit des droits successoraux des personnes défuntes, signé à Londres, Angleterre, le 5 juin 1946. (Recueil des traités, 1946—18).

132b. Copie d'une lettre de MM. E. K. Williams, Gérald Fauteux, D. W. Mundell, aviseurs légaux de la Commission royale, renfermant une copie de l'opinion légale donnée par F. P. Brais, c.r., de Montréal, concernant la question de savoir si l'on peut arrêter un membre du parlement fédéral, qui aurait commis un crime sous l'empire de la loi des secrets officiels, soit pendant la prochaine session du parlement ou soit durant les quelques jours qui précédaient immédiatement la réunion des Chambres le 14 courant, etc.

132c. M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du roi, dépose sur la Table,—Rapport de S. T. Wood, commissaire de la Gendarmerie royale à cheval du Canada, au sujet de la façon dont on a traité aux casernes de Rockliffe les personnes détenues, en rapport avec l'enquête présente sur l'espionnage.

132d. Copie du troisième rapport intérimaire de la Commission royale nommée par l'arrêté en conseil C.P. 411, approuvé le 5 février 1946: pour faire enquête sur la divulgation de renseignements secrets et confidentiels à des personnes non autorisées. (Version anglaise).

132e. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1262, approuvé le 1er avril 1946: révoquant l'arrêté en conseil C.P. 6444, approuvé le 6 octobre 1945, pourvoyant à l'interrogatoire, et partant à la détention, de certaines personnes; accompagné d'une copie de lettre adressée au ministre de la Justice par les procureurs nommés afin d'aider les Commissaires, en vertu de l'arrêté en conseil C.P. 411, approuvé le 5 février 1946, relativement à la divulgation de renseignements secrets et confidentiels à des personnes non autorisées, et avertissant le ministre de la Justice qu'il ne sera plus nécessaire d'avoir recours à d'autres ordres sous le régime de l'arrêté en conseil C.P. 6444.

133a. Etat montrant:—

1. Combien de fermes japonaises, dans la vallée de la Fraser, ont été vendues *a*) à des anciens combattants, *b*) à des civils, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quelle est la description légale de chaque propriété, son prix d'achat par les Japonais et son prix de vente soit à un ancien combattant, soit à un civil, sous l'empire de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants ou sous quelque autre régime?

133b. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des ressortissants japonais pour qui on a fait des arrangements en vue de leur rapatriement au Japon?

2. De ceux-ci, combien étaient nés au Canada et combien étaient nés au Japon?

3. A-t-on pris des arrangements en vue de transférer à leur compte, au Japon, l'argent ou les autres biens de ces ressortissants?

4. Dans l'affirmative, quel est le montant total des valeurs au comptant qui seront à leur disposition lors de leur arrivée au Japon?

5. Le gouvernement canadien offre-t-il quelques dons ou sommes d'argent au Japonais qui sont rapatriés?

6. Dans l'affirmative, ces sommes d'argent sont-elles additionnelles aux valeurs au comptant appartenant à ceux qui sont rapatriés?

7. Quel sera le coût ou quels seront les frais pour chaque ressortissant japonais rapatrié, en donnant le coût *a*) du transport et par chemins de fer et par bateau, *b*) de tout don ou de toute somme d'argent?

8. Quel sera le coût total pour ceux pour qui on a fait des arrangements en vue de leur rapatriement?

9. Le général MacArthur a-t-il la direction des affaires au Japon? Le cas échéant, l'a-t-on consulté à ce sujet?

10. A-t-il approuvé l'entrée et l'établissement au Japon des ressortissants japonais au Canada qui ont demandé leur rapatriement?

133c. Etat montrant:—

1. Combien y a-t-il de personnes, d'origine japonaise actuellement internées au Canada?

2. Combien, parmi ces personnes, sont: *a*) des ressortissants japonais; *b*) des citoyens canadiens par naturalisation; *c*) des citoyens canadiens de naissance?

3. Combien ont été libérées de l'internement depuis le jour V-J?

4. Est-ce que les conseils de revision, nommés aux termes des Règlements concernant la Défense du Canada, font enquête sur les internés canadiens d'origine japonaise dans le but de soumettre des recommandations au ministre de la Justice?

133d. Etat montrant:—1. Quand le reste des fermes japonaises sera-t-il offert aux acheteurs sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?

2. Quelles mesures prend-on pour les garder en état de production d'ici leur vente?

134. Copie de toutes pétitions présentées par toutes corporations, personne ou personnes, relatives à la demande de désaveu de certaines mesures législatives adoptées par l'Assemblée législative de la Saskatchewan, à savoir: Loi concernant la sécurité des fermes, Loi sur la Commission de l'administration locale (pouvoirs spéciaux), et Loi sur l'imposition des minéraux, ainsi que copie de toute correspondance relative à ce sujet et échangée entre le ministère de la Justice, les pétitionnaires et le gouvernement de la province de la Saskatchewan.

134a. Copie des demandes d'annulation, par année et par province, de mesures législatives fédérales-provinciales présentées et refusées depuis 1920.

135. Copie de tous rapports que le gouvernement des Etats-Unis a faits au gouvernement fédéral au cours de la récente guerre, sur les conditions atmosphériques dans les eaux et le territoire aérien avoisinant ce qu'on appelle communément la route de la Baie d'Hudson.

135a. Etat montrant:—Quelles mesures ont été adoptées par le gouvernement pour utiliser la route de Fort Churchill et de la Baie d'Hudson au cours de la saison de navigation de 1946?

135b. Etat montrant:—1. Expédiera-t-on du blé canadien ou d'autres denrées par le chemin de fer et la route maritime de la Baie d'Hudson cette année?

2. Dans l'affirmative, quelle quantité?

3. Sinon, pourquoi?

4. Quelques commissaires du commerce du Canada en Europe ont-ils été invités à obtenir l'envoi de cargos par la route de la Baie d'Hudson?
5. Le gouvernement a-t-il étudié là-propos d'obtenir temporairement l'importation de charbon anglais par les cargos faisant usage de la route de la Baie d'Hudson?

136. Etat donnant:—*a*) les noms de toutes les compagnies de la Couronne constituées légalement depuis le 1er septembre 1939; *b*) la fin pour laquelle chacune de ces compagnies a été constituée; *c*) l'activité et les opérations actuelles de chacune de ces compagnies; *d*) les noms, adresses, professions habituelles et traitements des administrateurs et des fonctionnaires principaux de chacune de ces compagnies.

137. Etat montrant:—1. *a*) Combien d'argent, par année, a-t-il été dépensé par la Commission de l'information en temps de guerre, ou par son entremise, au cours de son existence? *d*) De ce montant, combien a-t-on payé à des personnes à l'extérieur du Canada, et pourquoi, et quelles étaient ces personnes?
2. *a*) Quel a été le nombre le plus élevé de personnes à l'emploi de la commission, et quand a-t-on atteint ce chiffre? *b*) Quel était le nombre de personnes à l'emploi de la commission d'information en temps de guerre le 28 septembre 1945? *c*) Combien d'entre elles ont été transférées à l'emploi du service canadien de l'information?
3. Quel est le traitement du directeur du service canadien de l'information?
4. Quelles sont les dépenses mensuelles estimatives du service canadien de l'information et quels sont les postes de ces dépenses?

138. Etat montrant:—

1. Depuis le premier septembre 1939, quel est le nombre de personnes, dans chacune des provinces, qui ont demandé l'exemption du service militaire, comme objecteurs de conscience?
2. Combien de ces demandes, dans chacune des provinces, *a*) ont été acceptées; *b*) ont été refusées?
3. Quel est le nombre de ces demandes, dans chacune des provinces, qui ont été faites, *a*) avant que l'appliquant ait subi son examen médical; *b*) après que l'applicant ait subi son examen médical?
4. Quel est, par groupe, l'origine raciale de ceux qui ont ainsi demandé l'exemption du service militaire comme objecteurs de conscience?

139. Etat montrant:—

1. Quel est le montant que le gouvernement a payé en subventions du 1er septembre 1939 au 15 septembre 1945?
2. Pour quels produits a-t-on versé des subventions au cours de cette période et quel montant a-t-on payé pour chaque produit?

139a. Etat montrant:—

1. Quelles subventions le gouvernement a-t-il payées au cours de l'année 1945?
2. Quelles subventions a-t-on payées depuis le 1er janvier 1946?

139b. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on accordé de subventions sous le régime de la Loi de 1907 sur les installations frigorifiques?
2. A qui a-t-on accordé ces subventions?
3. A quelles fins, dans chaque cas, a-t-on accordé ces subventions?
4. Quel a été le montant de la subvention dans chaque cas?

139c. Etat montrant:—Quelles subventions le gouvernement a-t-il payées au cours des années 1939 à 1944 inclusivement?

140. Etat montrant:—

1. Quel a été le résultat des dénonciations de certains particuliers faites par la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, et dont le ministre des Finances a fait mention à la page 5840 des Débats du 31 juillet 1944?

2. Outre ceux dont il a été mention ci-dessus, y a-t-il eu quelques autres personnes ou maisons de commerce que quelque ministère, département ou commission du gouvernement ont accusés de complot de fraude à l'égard du gouvernement ou d'autre malversation, relativement à la fabrication de literie, depuis le 1er septembre 1939?

3. Dans l'affirmative, l'une ou l'autre de ces personnes ou maisons de commerce ont-elles été condamnées à subir leur procès?

4. Ces procès ont-ils eu lieu? Dans l'affirmative, quel en a été le résultat? Sinon, pourquoi?

141. Etat montrant:—

1. Du 1er avril au 1er novembre 1945, quelles dépenses à l'égard de relations publiques, de publicité et d'information ont été faites par les divers ministères du gouvernement et les commissions et corporations adjointes?

2. *a*) A quelles personnes n'appartenant pas au service de l'Etat a-t-on versé ces paiements? b) Combien, et pour quels services, chaque personne a-t-elle reçu?

3. Combien de personnes les divers ministères du gouvernement et les commissions et corporations adjointes emploient-ils dans les relations publiques, la publicité et l'information?

142. Etat montrant:—

1. Combien d'instruments de musique ont été achetés par le gouvernement de 1939 à 1945?

2. Quel a été le montant global affecté à cette fin?

3. Un certain nombre de ces instruments ont-ils été déclarés en surplus?

4. Dans l'affirmative, quel nombre et à quelle date, et combien ont été vendus à date?

5. Dans la négative, quand ces instruments seront-ils déclarés en surplus?

6. Le gouvernement a-t-il contracté envers les vendeurs d'instruments de musique, ou qui que ce soit, des obligations limitant ses droits de revendre ces instruments?

143. Etat montrant:—

1. Est-ce que Eugène Parker, C.R., de Halifax, Nouvelle-Ecosse, avait été nommé avocat de la commission royale d'enquête sur les coopératives?

2. Dans l'affirmative, quand a-t-il été nommé et quand cette nomination a-t-elle pris fin?

3. Combien, en donnant le montant total, lui paie-t-on par jour en allocations pour ses services et ses autres frais?

4. Quel est le nom de la société légale à laquelle M. Parker est associé à Halifax ?

5. Depuis le commencement de la guerre, quel est le montant total qui a été payé à cette société légale, et/ou à tous ses membres, par tous les départements du gouvernement, y compris les compagnies de la Couronne?

144. Etat montrant:—

1. Quel a été le coût total de l'achat et de la construction du terrain d'atterrissage, des camps et des aménagements de toutes sortes construits à St-Honoré, comté de Chicoutimi, Québec?

2. Combien de temps ces camps et ce terrain d'atterrissage ont-ils été utilisés pour fin d'entraînement militaire?

3. Quel a été le nombre de militaires casernés à ce endroit en 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945?

145. Copie de tous contrats, baux et accords conclus par le gouvernement pour la construction et l'entretien de l'école d'entraînement aérien à Swift-Current, Saskatchewan.

146. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il contribué aux frais de construction des routes forestières entreprises par les provinces, pour quelqu'une des années de 1936 à 1940 inclusivement?

2. S'il en a été ainsi, quel a été le total des contributions pour chaque année dans chaque province?

147. Etat montrant:—

1. Les camps militaires situés à St-Honoré, Bagotville, Arvida et Chicoutimi, province de Québec, ont-ils été vendus depuis leur désaffectation?

2. Si oui, à qui et à quelles conditions?

3. Y a-t-il eu des soumissions demandées? Le cas échéant, à qui?

4. Quels ont été les soumissionnaires?

147a. Etat montrant:—

1. Quel a été le coût total de construction du camp militaire à Maple Creek, Saskatchewan?

2. Combien d'hommes ont été postés à ce camp au cours de chaque année de 1941 à 1945?

3. Quel était, pour chacune de ces années, le coût total d'entretien et d'administration?

147b. Etat montrant:—1. Quels étaient les camps *a*) de l'armée, *b*) de l'aviation, pouvant accommoder 800 hommes ou plus, en service le jour de la Victoire en Europe?

2. De ces camps, combien *a*) ont été abandonnés comme établissements militaires, *b*) ont été déclarés de surplus?

3. Quels sont les effectifs militaires dans ces camps abandonnés comme centres d'instruction et que maintiennent *a*) l'armée, *b*) l'aviation?

148. Etat montrant:—1. Combien d'homme, qui ne s'étaient pas enrôlés dans la province de la Colombie-Britannique, ont été démobilisés à Vancouver et à Victoria?

2. Le ministre de la Défense nationale s'abstiendra-t-il de démobiliser encore des hommes, en Colombie-Britannique, qui ne se sont pas enrôlés dans cette province, ou dont les dépendants n'y demeurent pas actullement, jusqu'à ce que la situation de l'embauchage en Colombie-Britannique se soit améliorée?

149. Etat montrant:—1. Combien de soldats des forces armées d'outre-mer ont été condamnés à des termes de détention dans les casernes de détention de Headley, Hampshire, Angleterre?

2. Pour quelles infractions; où ces soldats sont-ils actuellement emprisonnés, et pour quelle durée?

3. Quels ont été les déductions totales de solde, gratification et autres retenues qui leur ont été imposées à la suite d'ordonnances de tribunaux d'enquête?

4. A-t-on reçu des plaintes au sujet des lourdes sanctions imposées et de la perte de solde qui en résulte pour les familles de soldats à cause du système d'amendes basé sur les déductions de solde?

5. Combien a-t-on tenu de cours martiales outre-mer et quels services en première ligne les membres de ces cours possédaient-ils?

6. Le nouveau conseil de revision fera-t-il l'examen de ces sentences imposées pour désertion et autres causes?

7. Qui sont les directeurs de ces casernes et quels en sont les officiers principaux?

8. A-t-on ramené au Canada l'un ou l'autre de ces prisonniers pour qu'ils terminent leurs sentences? S'il en est ainsi, quel en est le nombre et où sont-ils emprisonnés?

9. A-t-on apporté des réformes à l'administration de cette unité outre-mer et quelle visite fait-on de cet endroit?

10. Y a-t-il eu quelques émeutes dans les casernes susmentionnées? Le cas échéant, par qui; quelle en était la cause et quels dommages a-t-on causés?

11. A-t-on tenu des cours martiales publiques; le nouveau conseil de revision fera-t-il enquête sur ces cas et sur les autres survenus à Aldershot, et soumettra-t-il un rapport?

150. Copie de tous les documents, transferts, demandes de transferts, etc., contenus dans le dossier du soldat Marcel Poirier, D-497231, actuellement cantonné au Dépôt No 8, RCASC. Sardis, C.-B.

151. Etat montrant:—Quel a été le coût du Service des Relations extérieures (Armée) dans chaque district militaire, chaque année, depuis le début de la guerre?

151a. Etat montrant:

1. Quel est le coût total du personnel de la publicité au ministère de la Défense nationale, *a*) à l'Armée, *b*) au Service naval, *c*) à l'Aviation?

2. Qui y est employé?

3. Quels traitements y paie-t-on?

4. Le ministère publie-t-il un journal? Dans l'affirmative, quel en est le coût de publication, *a*) pour l'armée, *b*) pour le Service naval, *c*) pour l'Aviation?

152. Etat montrant:

1. Combien d'argent le fonds de stabilisation du sucre a-t-il reçu d'autres sources que de l'achat d'importations de sucre de canne brut et de la vente de ce même produit aux raffineries de sucre?

2. De quelles autres sources a-t-on obtenu ces sommes, et quel a été le montant provenant de chaque source au cours de chacune des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, et en 1945 jusqu'au 15 septembre?

152a. Etat montrant:

1. Y a-t-il quelque différence entre le plafond du prix (de gros) du sucre de canne et celui du sucre de betterave qu'alloue l'administration du sucre au Canada?

2. Le gouvernement a-t-il en quelque occasion restreint par règlement ou limité autrement la production du sucre de betterave au Canada?

3. Quel est le montant total que l'industrie du sucre de betterave a payé au fonds de stabilisation des prix établi par l'administrateur du sucre en juin 1940?

4. Ce versement au fonds a-t-il haussé le coût du sucre de betterave pour le consommateur? Dans l'affirmative, de combien?

152b. Etat montrant:

1. Sur le sucre brut de canne qu'elle a importé au cours des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et jusqu'au 12 septembre 1945, l'administration canadienne du sucre a-t-elle réalisé un bénéfice ou enregistré quelque perte, pour chacune des années énumérées?

2. Quel a été le montant de bénéfice ou de perte pour chacune des années indiquées?

3. Quelle a été la moyenne du bénéfice ou de la perte par cent livres, pour chacune des années ci-dessus mentionnées?

4. A la suite de ces achats et ventes de sucre brut de canne par l'administration du sucre du Canada, quelle somme d'argent a-t-on accumulée dans le fonds de stabilisation du sucre à la suite des opérations de toute la période mentionnée?

152c. Etat montrant:

1. Au cours de chacune des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et jusqu'au 12 septembre en 1945: *a*) Combien de livres de sucre brut de canne l'administration du sucre a-t-elle importées au Canada? *b*) Quel a été le prix total d'achat, en argent canadien, que l'administration du sucre a payé pour le sucre brut de canne importé, franco-bord sur le littoral? *c*) Quel prix moyen a-t-on ainsi payé par quintal?

2. Au cours de chacune des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et 1945, jusqu'au 12 septembre: *a*) Combien de livres de sucre brut de canne l'administration du sucre a-t-elle vendues aux raffineries canadiennes de sucre de canne? *b*) Quel a été le prix total en argent canadien, franco-bord sur le littoral, que les raffineries canadiennes ont payé à l'administration du sucre pour ce sucre? *c*) Quel prix moyen, par quintal, a-t-on ainsi payé?

152d. Etat montrant:—

1. Combien de tonnes de sucre le Canada a-t-il importées au cours de chacune des années 1943, 1944 et 1945?

2. De quel pays a-t-on importé ce sucre?

3. Le Canada a-t-il consenti à n'importer du sucre que des pays qui appartiennent au syndicat international des producteurs de sucre?

4. Quelqu'un des pays producteurs de sucre n'appartenant pas à ce syndicat a-t-il tenté la vente du sucre au Canada?

5. Le cas échéant, quelles mesures est à prendre le gouvernement en vue de permettre l'achat de sucre dans les pays producteurs qui n'appartiennent pas au syndicat?

152e. Etat montrant:—

1. Du 1er février 1942 jusqu'à date, combien de consommateurs de sucre à titre industriel ont été condamnés pour infraction aux règlements sur le rationnement du sucre dans chaque province?

2. Quels étaient leurs nom et adresses?

3. Quelle a été la sentence imposée par le tribunal dans chaque cas?

4. Quelles amendes ont été imposées?

5. A-t-on suspendu les opérations commerciales de ces contrevants?

6. Dans l'affirmative, pour combien de jours dans chaque cas?

152f. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il demandé aux producteurs de la betterave à sucre du sud-ouest de l'Ontario d'ensemencer 35,000 acres de betteraves à sucre en 1946?

2. Dans l'affirmative, quelle disposition a été prise en vue de fournir des prisonniers de guerre provenant des camps de travail pour la culture de la betterave à sucre dans cette région?

3. Le nombre des prisonniers de guerre employés cette année à la culture de la betterave à sucre et provenant des camps est-il beaucoup moindre que l'an dernier? Dans l'affirmative, pourquoi?

4. Combien de prisonniers de guerre ont été employés à la culture de la betterave à sucre dans les camps du Manitoba et de l'Alberta cette année, et que représente ce chiffre comparativement à l'an dernier?

152g. Etat montrant:—

1. Combien de sucre par essaim d'abeilles accorde-t-on, ce printemps, aux apiculteurs pour les fins de nourriture?

2. Quelle est la comparaison avec la quantité accordée en 1945?

3. Y a-t-il une diminution dans le nombre des essaims d'abeilles expédiés au Canada en provenance de la Californie et d'autres endroits, comparativement à 1945? Dans l'affirmative, dans quelle mesure?

153a. Etat montrant:—

Au sujet: *a*) du personnel militaire attaché, le 1er décembre 1945, au quartier général militaire canadien outre-mer, au quartier général de la Défense nationale et aux quartiers généraux de chaque district militaire canadien; *b*) du personnel naval attaché, le 1er décembre 1945, au quartier général naval canadien outre-mer, au quartier général de la Défense nationale et aux quartiers généraux de chaque division navale au Canada; *c*) du personnel de l'aviation attaché, le 1er décembre 1945, au quartier général de l'aviation canadienne outre-mer, au quartier général de la Défense nationale et aux quartiers généraux de chaque région aérienne au Canada:

1. Quel était le nombre total des effectifs pour chaque grade des services?

2. Quel était le nombre des officiers des services armés, détenant le grade d'officier supérieur ou un grade équivalent, compris dans la question No 1 susmentionnée, en provenance de chacun des districts militaires, régions aériennes et divisions navales du Canada?

153b. Etat montrant:—

1. Au cours des années 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et 1945, combien de personnes se sont vues refuser l'entrée dans les forces armées à cause de défauts nerveux de parole, comme le bredouillement, le bégaiement, etc?

2. Le ministère de la Défense nationale a-t-il pourvu à des centres de traitement où les personnes souffrant de défauts nerveux de parole pouvaient recevoir quelque soin et être ainsi en mesure de servir dans les forces armées?

3. Le cas échéant, qui a fourni ces centres de traitement, et pour quelle durée, et à combien de personnes, dans chaque service, a-t-on accordé traitement ou assistance?

153c. Etat montrant::—

1. Le ministère de la Défense nationale pour l'Armée, la Marine et l'Air a-t-il établi un conseil de revision pour faire l'examen de tout renvoi pour mauvaise conduite?

2. Le cas échéant, quels sont les noms et le grade des membres de ce conseil?

3. Combien de renvois a-t-on examinés jusqu'à date?

4. Quel est le nombre des cas examinés qui ont été modifiés?

5. En cas de modification du renvoi pour mauvaise conduite, accordera-t-on automatiquement la gratification à la personne intéressée?

153d. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre des officiers actuellement sur les effectifs des services armés et prêtés à d'autres services du gouvernement qui détiennent les grades suivants: dans l'armée: général, lieutenant-général, major-général, brigadier et colonel; dans la marine: amiral, vice-amiral, contre-amiral, commodore et capitaine; dans l'aviation: maréchal en chef de l'air, maréchal de l'air, vice-maréchal de l'air, commodore de l'air et capitaine de groupe?

2. Quels sont-ils et quel est leur grade effectif comparativement au grade temporaire qu'ils détiennent actuellement?
3. A quel département ont-ils été prêtés?

153e. Etat montrant:—
1. Quel est le nombre du personnel militaire, appartenant à tous les services, actuellement posté à Washington?
2. Combien d'officiers de tous grades, appartenant à tous les services, sont actuellement postés à Washington et quelles fonctions y remplissent-ils?
3. Quels sont les noms des officiers les plus élevés en grade, appartenant à tous les service, actuellement postés à Washington?

153f. Etat montrant:—
1. Quel était l'effectif total des troupes canadiennes, appartenant aux divers services de l'armée, qui se trouvaient en dehors du territoire canadien le 14 mars 1946?
2. Où ces troupes sont-elles en garnison?
3. Quel en est le nombre à chaque endroit?

153g. Etat montrant:—
1. Quels sont les noms de tous les officiers de la marine royale canadienne, de l'armée et des forces aériennes qui ont pris leur retraite depuis septembre 1939?
2. Quel grade détenait chacun de ces officiers et quel était son grade en septembre 1939?
3. Quel était le barème des soldes accrues pour les divers grades?

153h. Etat montrant:—
1. Quel est le nombre de Canadiens, *a*) dans l'armée, *b*) dans l'aviation, *c*) dans le marine, *d*) à titre civil, qui sont actuellement au Japon au service du gouvernement canadien?
2. Combien de Canadiens reçoivent l'instruction ou subissent la formation afin que l'on utilise leurs services au Japon ou dans d'autres pays du Pacifique?
3. A quelles fins spécifiques se sert-on du personnel militaire ou civil au Japon?
4. Y a-t-il quelque entente prévoyant l'utilisation au Japon de Canadiens, tant militaires que civils?
5. Dans l'affirmative, quelles sont les clauses de cette entente?

153i. Etat montrant:—
1. A-t-on promis une solde plus élevée aux membres des forces armées qui ont été affectés au service, ou se sont engagés comme volontaires et ont servi sur le théâtre des hostilités dans le Pacifique?
2. A quelle date cette augmentation de solde a-t-elle commencé et est-elle encore en vigueur?
3. Quel était le barème des soldes accrues pour les divers grades?
4. A-t-on refusé cette plus haute solde à quelques officiers et soldats qui ont servi dans le théâtre du Pacifique? Le cas échéant, pourquoi?

153j. Etat montrant:—
1. Combien d'officiers des forces permanentes *a*) de la marine, *b*) de l'armée, *c*) de l'aviation ont été libérés du service, depuis le jour V-E, sans pension pour cause *a*) d'invalidité, *b*) de mauvaise conduite ou d'incompétence, *c*) pour toute autre raison?
2. Combien de cas des catégories précitées sont encore à l'étude?

153k. Etat montrant:—

1. Combien de militaires de tous grades appartenant *a*) à la Marine royale canadienne, *b*) à l'Armée canadienne, *c*) au Corps d'aviation royal canadien, ont servi sur un théâtre de guerre dans le Pacifique avant le jour V-J?

2. Est-ce que tous ceux dont il est fait mention ci-dessus ont reçu la solde du Pacifique? Sinon, pourquoi?

153l. Etat montrant:—

1. Y a-t-il actuellement des membres de l'armée canadienne en service aux Indes?

2. Dans l'affirmative, quel en est le nombre?

3. A quoi sont-ils occupés?

153m. Etat montrant:—1. Le 1er juin 1946, combien y avait-il encore de militaires canadiens sur le théâtre de guerre en Europe et en Grande-Bretagne?

2. Le 1er juin 1946, quel était le nombre estimatif *a*) des femmes, *b*) des autres dépendants de militaires canadiens attendant qu'on les amène du théâtre de guerre en Europe et de la Grande-Bretagne au Canada?

153n. Etat montrant:—1. Quelles sont les conditions exigées par le ministère de la Défense nationale au sujet de l'engagement dans l'armée projetée du Canada pour l'après-guerre?

2. Combien a-t-on rejeté, jusqu'à date, de demandes de service dans l'armée projetée pour l'après-guerre qui avaient été faites par des membres de l'armée permanente du Canada d'avant-guerre répondant aux conditions requises d'aptitude physique et ayant servi sur quelque théâtre de guerre au cours de la deuxième guerre mondiale?

3. Quelle sont, en résumé, les causes de refus des demandes mentionnées à la question 2?

4. Qui a recommandé de refuser les demandes susmentionnées?

5. Quel recours a été ou sera permis aux candidats dont il est fait mention à la question 2?

6. Le 15 mai 1946, combien d'officiers, de chacune des provinces du Canada *a*) ayant servi dans la force permanente d'avant-guerre et pris du service dans un théâtre de guerre; *b*) ayant fait partie de la force permanente mais n'ayant pas servi dans une zone de combat; *c*) n'ayant pas fait partie de la force permanente d'avant-guerre et ayant pris du service dans un théâtre de guerre; *d*) n'ayant pas fait partie de la force permanente d'avant-guerre et n'ayant pas servi dans une zone de guerre, avaient été retenus pour servir dans l'armée d'après-guerre?

154. Etat montrant:—Depuis le commencement de la guerre, combien a-t-il été payé, chaque année, par le gouvernement fédéral, et tout office, commission et corporation de l'Etat, et tout autre organisme fédéral:

1. A la société légale Borden, Elliot, Sankey & Kelley, avocats et procureurs, de la ville de Toronto?

2. Aux associés suivants de la société ci-dessus mentionnée: *a*) H. Borden, C.R.; *b*) B. V. Elliot, C.R.; *c*) R. H. Sankey, C.R.; *d*) W. A. G. Kelley; *e*) J. T. Johnson; *f*) I. G. Wahn; *g*) A. D. McAlpine, et *h*) l'honorable C. P. McTague, C.R.?

156. Etat montrant:—1. Quel montant, par année, a été perçu, dans chaque province, depuis l'imposition de la taxe de guerre de trois cents le gallon sur l'essence?

2. Au cours de la même période, quel montant a été payé en subvention sur le pétrole brut?

157. Etat montrant:—1. Quel est l'ordre des priorités pour l'achat de nouvelles automobiles?

2. Y a-t-il quelques cas spéciaux en plus de ceux visés par les priorités? Le cas échéant, quelle procédure suit-on pour en faire l'étude?

3. Les chiropraticiens sont-ils considérés comme appartenant à la même catégorie que les médecins? Sinon, le gouvernement a-t-il songé à leur accorder quelque priorité particulière?

158. Etat montrant:—

1. Où est situé le siège social de la *Canadian Industries Limited*?

2. Cette compagnie forme-t-elle société avec quelque compagnie non canadienne appartenant à un cartel international? Le cas échéant, avec quelles compagnies et quels cartels?

3. Quelques-uns des produits fabriqués par la *Canadian Industries Limited* jouissent-ils de la protection des droits tarifaires canadiens?

4. La fabrication des cartouches jouit-elle de cette protection? Le cas échéant, quel en est le taux?

5. Quelle a été la quantité totale des cartouches importées au Canada au cours de chaque année de 1943 jusqu'à cette date?

159. Copie de tous les arrêtés en conseil établissant les prérogatives spéciales du Premier ministre.

160. Arrêté en conseil C.P. 1218, approuvé le 29 mars 1946; constituant en corporation la Corporation commerciale canadienne aux fins d'aider au développement du commerce entre le Canada et les autres nations au cours de la période de transition résultant des conditions commerciales exceptionnelles créées par la guerre jusqu'à leur retour au normal.

161. Copie de l'arrêté en conseil C.P. 1272, approuvé le 2 avril 1946, révoquant l'arrêté en conseil C.P. 1841, approuvé le 10 mars 1942, tel que modifié: relativement à l'émission de permis de sorti aux femmes et aux enfants de moins de seize ans qui se rendent à des destinations situées hors de l'hémisphère occidental.

162. Etat montrant:—

Quel a été en 1945, le coût d'administration *a*) de la ligue des cadets de l'air, *b*) de la ligue des cadets de la marine, *c*) de la ligue des cadets de l'armée, *d*) de l'escadrille des cadets de l'air à Eastend, Saskatchewan?

163. Etat montrant:—

Le 1er janvier 1946: *a*) quels étaient les secrétaires particuliers des ministres, avec indication du ministère auquel ils étaient attachés? *b*) quelle rémunération recevait chacun d'entre eux?

164. Etat montrant:—

Le 1er janvier 1946; *a*) quels étaient les sous-ministres et les autres personnes ayant rang de sous-ministre, avec indication du ministère auquel ils appartenaient? *b*) quelle rémunération recevait chacun d'entre eux?

165. Etat montrant:—

Combien en coûte-t-il encore au Canada pour couvrir, chaque année, les frais de la première grande guerre, soit en pensions, frais généraux ou autres.

165a. Etat montrant:—

1. Combien de personnes reçoivent du gouvernement fédéral une pension de plus de $2,000

2. Quels sont les noms de ces personnes et quel est le montant de la pension reçue dans chaque cas

166. Copie de tous les règlements édictés par le gouverneur en conseil en vertu de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

166a. Rapport sur le fonctionnement de la Loi de 1944 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, pour l'année terminée le 31 décembre 1945, Statuts du Canada, 1944, chapitre 41, article 13.

167. Etat montrant:—

1. La Loi de tempérance du Canada est-elle encore en vigueur dans quelque partie du Canada?

2. S'il en est ainsi, dans quels comtés et municipalités des diverses provinces?

168. Etat montrant:—

1. Quelles étaient, au Canada, les réserves totales de beurre au 1er mars 1946?

2. Quelle était, à la même date, la réserve de beurre entreposée dans chacune des provinces du Canada?

3. Quelle est actuellement cette réserve dans chaque province?

4. Le gouvernement a-t-il reçu des représentations à l'effet que dans certaines régions du pays il est impossible de se procurer du beurre?

5. Dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement a-t-il adoptées pour remédier à la situation?

168a. Etat montrant:—

1. Quelle était la production du beurre de crémerie en mars 1946?

2. Quelle était, en qualité et en pourcentage, la diminution dans la production du beurre de crémerie en mars 1946 comparativement à mars 1945?

3. Quelle est la production estimative du beurre de crémerie du 1er mai 1946 au 30 avril 1947?

4. Quelle a été la cause de la pénurie actuelle de beurre de crémerie depuis janvier?

5. La pénurie actuelle de beurre de crémerie a-t-elle eu pour cause une forte diminution dans la production du beurre dans les provinces des Prairies?

6. Les cultivateurs retirent-ils un revenu plus élevé de la fabrication du fromage que de la fabrication du beurre?

7. La production du beurre pourrait-elle être augmentée rapidement si l'on diminuait la production du fromage destiné à être exporté au Royaume-Uni?

169. Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents, datés de 1936 au 15 mars 1946, que possèdent le ministère des Postes et le ministère des Travaux publics relativement à la construction d'un bureau de poste à St-Siméon, comté de Charlevoix.

170. Etat montrant:—

1. Quelle est la valeur des avions en plastique, et leurs accessoires, fabriqués suivant le procédé thermique par l'usine possédée par l'Etat et exploitée par la *Canadian Cockshutt Plow Company?*

2. Quelle est la valeur de tous les autres avions semblables en plastique et de tous les autres accessoires en plastique, fabriqués suivant le procédé thermique, achetés par le gouvernement canadien?

3. Quels montants a-t-on payés à M. J. Vidal, de New-York?

4. Combien en redevances?

5. Combien en frais de gestion?

6. Quels montants a-t-on payés à la *Aircraft Research Limited?*

7. Combien a-t-on payé à M. H. Atwood, du New-Hampshire?

8. Combien a-t-on payé à M. Atwood en frais de déplacement de Vancouver à Ottawa?

9. Combien en redevances ou en tout autre versement?

10. Combien a-t-on payé à la *Cockshutt Plow Corporation* en frais de gestion?

11. A-t-on fait quelque paiement à la *Vancouver Sales and Appraisals Limited* pour avoir porté à la connaissance du gouvernement les opérations de plastique, à savoir la méthode Vidal et la méthode Atwood?

12. Si aucun paiement n'a été effectué, quelles dispositions le gouvernement a-t-il prises en vue de rembourser cette compagnie pour tous ses services rendus?

13. Le gouvernement a-t-il utilisé le brevet No 366724 et le brevet No 384742, ou les brevets des Etats-Unis No 2126711 et No 2373738?

14. Qui est propriétaire de ces brevets?

15. A-t-on effectué quelque paiement pour l'utilisation de ces brevets?

171. Etat montrant:—

1. Quelque ministère du gouvernement a-t-il vendu des accumulateurs à la compagnie *Solway & Sons?*

2. A quel prix ces accumulateurs ont-ils été vendus à cette maison de commerce?

3. Combien avaient-ils coûté au gouvernement?

4. Combien d'accumulateurs ont été vendus à *Solway & Sons?*

5. Les accumulateurs vendus à la compagnie précitée avaient-ils été endommagés de quelque façon?

6. Le cas échéant, quelle était la nature de ces dégâts?

7. Combien de ces accumulateurs avaient été utilisés avant la vente?

8. Des accumulateurs ont-ils été déclarés de surplus par quelque ministère du gouvernement?

172. Etat montrant:—

1. A quelle date se propose-t-on de fermer *a*) le centre d'entraînement, *b*) le camp de brigade, actuellement situés à Vernon, C-B.?

2. Les bâtiments érigés dans le but de loger le personnel posté à Vernon au cours de la période de guerre seront-ils *a*) laissés inoccupés, *b*) ou aliénés par l'entremise de la Corporation des biens de guerre ou *c*) laissés à l'usage de l'armée de réserve pour son entraînement d'été?

3. S'il doit en être selon *c*), se propose-t-on de disposer de quelques-uns des bâtiments, ou tous les édifices seront-ils affectés à cette fin?

4. Quels seront les effectifs de toute troupe permanente postée à Vernon pour entretenir et surveiller ce camp?

173. Etat montrant:—

1. Y a-t-il, à l'heure actuelle, des concessions forestières de plus d'un million de pieds, qui font l'objet d'un contrat entre des compagnies ou des personnes et le gouvernement fédéral?

2. Dans l'affirmative, *a*) où sont situées ces concessions? *b*) A quelle date chaque contrat a-t-il été conclu et à quelle date expire-t-il? *c*) Quels sont les noms et adresses des compagnies ou personnes détenant chacune un contrat?

174. Etat montrant:—Au cours de la dernière année financière, quels ont été les octrois accordés par les différents départements à la compagnie *Clarke Steamship Limited*, pour chacun des services exécutés par cette compagnie sur la côte nord du fleuve St-Laurent?

174a. Etat montrant:—Au cours de la dernière année financière, quels ont été les octrois accordés par les différents départements à la compagnie *Clarke Steamship Limited*, pour chacun des services exécutés par cette compagnie sur la côte nord du fleuve St-Laurent?

175. Etat montrant:—

1. Combien y avait-il de prisonniers de guerre canadiens entre les mains de l'ennemi au cours de chaque année de 1940 à 1945?

2. Au cours de chacune de ces années, combien de colis de vivres a-t-on envoyés du Canada, par l'entremise de la Croix rouge ou de quelque autre source, en vue d'être distribués aux prisonniers de guerre canadiens détenus dans chaque camp ennemi, et quel était le coût des colis pour chaque année spécifiée?

3. Combien de Canadiens attachés au personnel de la Croix rouge compte-t-on actuellement outre-mer, dans quels pays sont-ils et quelle est la nature de leurs fonctions actuelles?

176. Etat montrant:—

1. Par province, combien a-t-on intenté de pousuites, jusqu'à date, pour infractions à tous règlements de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Quel est le montant total des amendes et frais recouvrés?

3. *a*) Quel est le montant total des honoraires et déboursés payés aux avocats ou procureurs pour le compte de ces poursuites? *b*) Quels montants sont encore dus?

176b. Etat montrant:—

1. Quel est le nombre *a*) d'enquêteurs, *b*) d'autres fonctionnaires, agents et membres du personnel actuellement à l'emploi de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre?

2. Quelle somme a-t-on payée *a*) en salaires, *b*) en honoraires, *c*) en déboursés, pour le compte de ces employés, depuis la création de la commission jusqu'à date?

3. Depuis les débuts de la commission jusqu'à date, quelle est le total des dépenses *a*) en loyers, *b*) en autres frais à l'exclusion des salaires, honoraires ou déboursés?

176c. Etat montrant:—

1. Combien d'avocats en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba ont reçu des paiements pour services rendus, ou des honoraires, de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre depuis 1939?

2. Quels sont leurs noms, et combien chacun a-t-il reçu?

3. Reste-t-il quelque solde à payer sur les comptes rendus? Dans l'affirmative, à qui et combien?

176d. Etat montrant:—1. De quelles publications et de quels moyens de publicité la Commission des prix et du commerce en temps de guerre a-t-elle fait usage au cours de 1945 et de 1946?

177. Copie de tous télégrammes, correspondance, résolutions, pétitions et autres documents échangés entre le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, et toutes personne ou personnes, relativement au bill portant le numéro 20 en 1945, et le numéro 7 en 1946, intitulé: "Loi concernant la citoyenneté, la nationalité et la naturalisation, et sur le statut des étrangers".

178. Etat montrant:

1. Quels règlements et ordonnances le gouvernement a-t-il édictés au sujet des matériaux de construction et de la main-d'œuvre destinés à l'érection de théâtres?

2. Les théâtres jouissent-ils, à l'heure actuelle, de priorité de construction sur les maisons?

3. Le gouvernement, ou l'un de ses fonctionnaires, a-t-il reçu des plaintes de la Corporation de la ville de Toronto, ou de l'un de ses fonctionnaires, au sujet de l'octroi de main-d'œuvre et de matériaux de construction pour l'érection de théâtres?

4. Quelles sont les priorités de construction actuellement en vigueur à Toronto?

179. Etat montrant:

1. Les produits de la pêche ont-ils fait l'objet des discussions qui ont précédé les ententes conclues entre la Grande-Bretagne et le Canada et annoncées par le ministre de l'Agriculture le 26 mars 1946?

2. Dans l'affirmative, a-t-on conclu des ententes au sujet des produits de la pêche?

3. Si on en est venu à des ententes au sujet des produits de la pêche, quelles sont les espèces et les quantités de produits visés et dans quelles régions du Canada fera-t-on ces achats?

180. Etat montrant:

1. Quelle est la population estimative actuelle du district de McKenzie des Territoires du Nord-Ouest?

2. Quelle représentation fédérale a-t-on accordée à ce district?

3. Quelle était la population de chaque province lors de son admission dans la Confédération?

181. Etat montrant:—Quel est le nombre probable des morts, blessés et disparus au cours de la grande guerre de 1939 à la fin de 1945?

182. Etat montrant:

1. Quelles propriétés le gouvernement a-t-il sous bail ou à loyer dans la cité de Hamilton et le comté de Wentworth?

2. A qui appartient chacune de ces propriétés?

3. Sur quelle base chaque propriété est-elle louée?

4. Quelles sont les conditions de chaque bail?

182a. Etat montrant:—Quel est le total des montants payés en loyer par le gouvernement fédéral pour des bureaux dans la ville d'Edmonton pour la période du 1er septembre 1939 au 31 mars 1945?

182b. Etat montrant:—

1. Quelle est l'étendue totale de l'espace pour bureaux qui a été louée dans des édifices privés, dans la ville de Vancouver, par tous ministères du gouvernement fédéral, compagnies de la Couronne, commissions royales et tous autres organismes du gouvernement fédéral?

2. Quelle est l'étendue totale de l'espace pour bureaux dans les trois édifices du gouvernement, sur la 4ème Avenue-ouest, dans la ville de Vancouver, qui était occupée, au cours de la guerre, par la marine, l'armée et l'aviation?

3. Combien d'anciens combattants, dans la ville de Vancouver, ont été incapables d'obtenir de l'espace pour bureaux afin de reprendre leurs carrières professionnelles ou commerciales après leur licenciement?

183. Etat montrant:—

1. Combien de Canadiens ont servi outre-mer dans le Corps civil des pompiers canadiens?

2. Le traitement et les allocations que ces hommes ont reçus pendant leur service outre-mer sont-ils sujets à l'impôt sur le revenu?

3. Dans l'affirmative, quelles mesures, le cas échéant, a-t-on prises pour soustraire ce traitement et ces allocations à l'impôt sur le revenu?

184. La réponse du Très honorable comte d'Athlone, K.G., etc., etc., à l'Adresse d'adieu qui lui a été présentée par les deux Chambres du Parlement à l'occasion de sa prochaine retraite comme Gouverneur général du Dominion du Canada.

Le texte en est alors lu dans les termes suivants:

Honorables membres du Sénat,
membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie très sincèrement de l'émouvante adresse d'adieu que vous m'avez présenté à l'occasion de ma prochaine retraite comme gouverneur général du Dominion du Canada.

C'est avec des sentiments de regret que je termine ma carrière officielle de représentant de Sa Majesté le Roi en ce pays. J'ai eu l'honneur et le rare privilège de servir comme gouverneur général durant les années les plus mouvementées et les plus désastreuses de l'histoire de notre temps. La période de guerre était hérissée d'innombrables difficultés dont un grand nombre parurent à leur heure insurmontables. Mais par leur dévouement désintéressé et inlassable à la cause de la liberté, le Parlement et le peuple canadien ont joué un rôle de premier plan dans la lutte victorieuse des Nations Unies contre les ennemis implacables de la démocratie.

Mes multiples voyages à travers ce vaste pays m'ont permis de visiter presque toutes les régions du Canada.

J'ai été témoin de la compétence, de l'endurance et du courage qu'ont déployés les hommes et les femmes du Canada enrôlés dans les Forces armées, ou bien encore travaillant dans les usines ou servant au sein de l'une de ces nombreuses associations qui ont accompli de tels miracles d'organisation et de rendement. Un pareil empressement à répondre à l'appel du devoir a prouvé le loyalisme du peuple canadien envers Sa Majesté le Roi et à l'égard de la Communauté des Nations britanniques, dont le Canada fait si brillamment partie.

Il m'est fort agréable de rappeler que mes rapports avec les membres des deux Chambres ont été des plus heureux.

Je ne manquerai pas, dès mon retour en Angleterre, de faire part à Leurs Majestés le Roi et la Reine des sentiments de fidélité si admirablement exprimés dans votre adresse. J'aurai aussi le plaisir de transmettre à la reine Marie vos bienveillants respects. Sa Majesté la reine Mère porte le plus vif intérêt à la population de ce pays.

Je me joins à vous pour souhaiter que Leurs Altesses royales la princesse Elizabeth et la princesse Margaret puissent visiter le Canada dans un avenir rapproché.

Au nom de la princesse Alice, je tiens à vous manifester l'appréciation de Son Altesse royale pour les mots très aimables que vous avez eus à son endroit dans votre adresse. Nous en avons été particulièrement émus tous les deux.

Nous n'oublierons jamais l'apport du Canada en ces six années difficiles et angoissantes. Votre pays a conquis l'admiration et la gratitude sincères de tous les peuples libres par sa contribution magnifique et munificente à la poursuite victorieuse de la guerre, ainsi qu'au bien-être et à la restauration des populations souffrantes du monde.

En vous disant adieu, la princesse Alice et moi-même tenons à vous assurer de notre affection profonde et durable, et aussi à vous exprimer la foi entière que nous avons dans la prospérité soutenue du Canada et dans la stabilité de son rang glorieux de premier Dominion au sein de la Communauté des Nations britanniques.

185. Etat montrant:—

1. Quel a été le chiffre des affaires au bureau des douanes à Red Deer, Alberta, au cours de chaque année de 1935 à 1945?

2. Combien y avait-il d'employés dans ce bureau au cours de chacune de ces années?

3. Quel a été le montant total payé à ces employés au cours de chacune des années susmentionnées?

186. Etat montrant:—

1. Wilson Kew, de Staveley, Alberta, est-il employé au camp d'internement de Lethbridge, Alberta, comme surveillant, à titre intermittent, des services auxiliaires?

2. Quel est son traitement et ses frais mensuels?

3. Quelles sont ses fonctions au camp?

4. Quels jours ou quelles heures de la semaine est-il employé?

5. Le ministère a-t-il payé les réparations faites à son automobile particulier au cours des trois dernières années? S'il en est ainsi, pour quel montant?

6. Combien de gallons d'essence le ministère a-t-il fournis pour cet automobile au cours des trois dernières années?

187. Copie de tous télégrammes et correspondance échangés, au 1er juillet 1945 jusqu'à date, entre tout ministère du gouvernement et le conseil de ville de North Battleford, ou tous autres particuliers ou particuliers, au sujet de la vente des bâtiments du Corps d'aviation royal canadien à North Battleford.

188. Etat montrant: —

1. Antérieurement à la déclaration de la guerre, en 1939, le ministère des Pêcheries exploitait-il un navire connu sous le nom de *"The Arleux"*?

2. S'il en est ainsi, à quelle fin ce navire a-t-il servi au cours de la guerre?

3. Ce navire a-t-il été mis à la disposition de la Marine royale canadienne? Le cas échéant, à quelle date et à quelle date a-t-il été transféré?

4. Ce navire a-t-il été vendu depuis? Dans l'affirmative, l'a-t-il été par vente particulière ou publique, et comment s'est faite cette opération?

5. Dans le cas de vente publique, *a*) combien de soumissions a-t-on reçues; *b*) quels étaient les soumissionnaires et les montants des soumissions?

189. Etat montrant:—Relativement au plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique:

1. *a*) Quand, *b*) où, *c*) par qui a-t-il été signé d'abord au nom des premiers partenaires du plan, et *d*) quelle était la qualité ministérielle, le cas échéant, de chacun des signataires?

2. Une copie du plan primitif a-t-elle jamais été déposée en l'une ou l'autre Chambre du Parlement du Canada au cours de la session qui a suivi l'approbation du plan par les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni?

3. Dans l'affirmative, quand et où?

4. Sinon, une copie a-t-elle été déposée au cours d'une session ultérieure de l'une ou l'autre Chambre avant le 23 novembre 1944?

5. Dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) où, et *c*) pourquoi n'avait-elle pas été déposée à une session antérieure?

6. Sinon, pourquoi ne l'a-t-elle pas été?

7. Le ministre de la Défense nationale pour l'Air alors en fonctions avait-il envoyé une copie dudit plan primitif à tous les membres du Parlement pour leur information personnelle?

8. Le cas échéant, quand?

9. Sinon, pourquoi?

10. Avait-il été convenu, en premier lieu, entre les gouvernements du Canada et du Royaume-Uni que le plan primitif aurait dû fonctionner à une date antérieure à celle de ses débuts réels?

11. Dans l'affirmative, quelle était cette date?
12. Sinon quelle était la raison de ce retard?
13. Le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il omis de remplir quelqu'une de ses obligations premières et, en particulier, celle de livrer des hélices d'avion au gouvernement du Canada pour la mise à exécution dudit plan?
14. S'il en a été ainsi, *a*) quand cela est-il arrivé, *b*) pendant combien de temps cela a-t-il retardé le commencement actuel de l'entraînement?
15. Le ministre de la Défense nationale pour l'Air a-t-il mis le Parlement au courant de la question et en a-t-il informé les membres du Parlement?
16. Le cas échéant, quand, et sinon pourquoi?
17. Le gouvernement du Canada a-t-il rempli quelqu'une des obligations prises en premier lieu par le gouvernement du Royaume-Uni et, s'il en est ainsi, combien le Canada a-t-il payé en conséquence?
18. Avant le 23 novembre 1944, le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il remis quelque montant au gouvernement du Canada parce que ce dernier avait rempli quelque obligation prise antérieurement par lui?
19. Le cas échéant, quand et combien?
20. Sinon, pourquoi?

191. Etat montrant:—Quel a été le coût total de la participation du Canada aux conférences *a*) de Dumbarton Oaks, *b*) de Bretton Woods et *c*) de San-Francisco?

192. Etat montrant:—Depuis le 1er janvier 1946, quelles mesures spécifiques ont été adoptées par le gouvernement en vue de fournir des denrées à l'Inde?

193. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il octroyé des contrats à des établissements de construction navale, au Canada, cette année, pour la construction de navires destinés à être gérés par le gouvernement ou l'un de ses ministères?
2. Dans l'affirmative, quelles sociétés ont obtenu ces contrats, quelles sont les dimensions des navires que l'on est à construire et à quelles fins serviront ces navires?
3. Le gouvernement a-t-il pris des mesures en vue de mettre en adjudication la construction d'autres navires cette année? Dans l'affirmative, de quelles dimensions seront ces navires et à quelles fins serviront-ils?
4. Le gouvernement remplacera-t-il, cette année, quelques navires déclassés dont il est le propriétaire? Dans l'affirmative, quels navires déclassés seront remplacés et où sont-ils immatriculés?

193a. Etat montrant:—

1. Au cours de la période du 1er octobre 1943 au 1er novembre 1945, des navires ont-ils été réparés, en vertu des contrats E.R.A., *a*) par l'*Atlantic Spring and Machine Company Limited*, et *b*) par la *Pushie's Machine Shop*, de Sydney, Nouvelle-Ecosse?
2. Dans l'affirmative, quels sont les noms de ces navires et les montants payés aux maisons ci-haut mentionnées pour ces réparations?

194. Etat montrant:—

1. Combien a-t-on reçu de rapports de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours de chaque année d'imposition de 1939 à 1944?
2. Sur combien de rapports de particuliers, pour chaque année, a-t-on établi l'imposition, jusqu'à date?
3. Quel était le revenu net sur lequel l'imposition a été approuvée et le montant de l'impôt établi pour chaque année d'imposition de 1939 à 1944?
4. Combien a-t-on reçu de rapports de l'impôt sur les corporations au cours de chaque année d'imposition de 1939 à 1944?

5. Sur combien de rapports de corporations, pour chaque année, a-t-on établi l'imposition jusqu'à date?

6. Quel était le revenu net sur lequel l'impositon a été approuvée et le montant de l'impôt établi, pour chaque année d'imposition de 1939 à 1944?

195. Etat montrant:—Quelle a été la recette des bureaux de poste suivants en Saskatchewan, au cours des années 1938 à 1945 inclusivement, *a*) Radville, *b*) Weyburn, *c*) Milestone, *d*) Lanigan?

195a. Etat montrant:—

1. Le 31 mars 1946, dans quels bureaux de poste au Canada le ministère avait-il l'habitude de vendre des timbres-postes au public sans accorder de commission pour ces ventes?

2. Vend-on des timbres-postes dans les bureaux de poste au Canada par l'entremise de particuliers ou de compagnies qui reçoivent une commission pour de telles ventes? Dans l'affirmative, dans quels bureaux de poste et à quel taux de commission ou à quelles conditions?

3. Y a-t-il des personnes ou compagnies, autres que celles qui vendent des timbres dans les bureaux de poste réguliers, qui reçoivent une commission pour la vente de timbres? Dans l'affirmative, à quel taux de commission et à quelles conditions?

4. Au cours de l'anné financière terminée le 31 mars 1946, combien de personnes ou compagnies ont reçu des commissions pour les ventes susmentionnées?

5. Quels sont les cas généraux où le montant des ventes de timbres dans leurs propres bureaux de poste affecte le traitement ou la rémunération des maîtres de poste?

6. Relativement aux personnes ou compagnies visées aux questions 2 et 3, combien, au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1946, ont reçu des commissions *a*) inférieures à $1,000; *b*) de $1,000 à $5,000; *c*) de plus de $5,000?

195b. Etat montrant:—

1. En quelle année ont été érigés les bureaux de poste actuels *a*) à Foam Lake, *b*) à Lanigan, en Saskatchewan?

2. Quelle a été la recette provenant du bureau de poste de Foam Lake au cours de chaque année, de 1938 à 1945 inclusivement?

3. Quelle recette exige-t-on d'un bureau de poste pour justifier la construction d'un édifice postal par le gouvernement fédéral?

195c. Copie de tous rapports, correspondance et autres documents que possède le ministère des Postes relativement à l'établissement d'un service de levée de boîtes au lettres dans la ville de Beauharnois.

195d. Copie de tous rapports, correspondance et autres documents que possède le ministère des Postes relativement à l'établissement d'un service de levée de boîtes aux lettres dans la ville de Laprairie.

195e. Etat montrant:—

1. Combien de nominations *a*) temporaires, *b*) permanentes ont été faites par le ministère des Postes à sa division du service postal ambulant depuis le 1er janvier 1944?

2. Combien de ces nominations *a*) temporaires, *b*) permanentes ont été accordées à des hommes ayant servi (1) outre-mer, (2) au Canada, au cours de la dernière guerre?

195f. Etat montrant:—

1. Y a-t-il des villes au Canada, dont la population est inférieure à six milles âmes qui ont un service de livraison postale à domicile?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces villes avec leur population?

196. Copie de toute entente conclue entre la *Sydney Engineering and Dry Dock Company* et le ministère des Munitions et approvisionnements, ou le ministère de la Reconstruction, concernant l'administration de la cale maritime de halage à Anderson's Point, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse.

197. Etat montrant:—

1. Quels sont les membres de l'Office national du film? Où demeure chacun de ses membres et quelle est la profession régulière de chaque membre?

2. De quelle façon est organisé l'Office et quelle fonction, le cas échéant, y remplit chaque membre?

3. Qui est le commissaire de cinématographie de l'Etat et est-il membre du Bureau de cinématographie?

4. Combien de fois le Bureau a-t-il siégé au cours de 1945, à quelles dates et qui a assité à chacune de ses séances?

5. Les séances de la commission sont-elles ouvertes au public?

6. Des personnes autres que les membres du Bureau ont-elles assisté à ces séances? Dans l'affirmative, quelles sont ces personnes et en quelles occasions ont-elles assisté aux séances?

198. Etat montrant:—

1. Combien de départements chaque ministre de la Couronne a-t-il sous sa juridiction?

2. Quels sont ces départements?

3. Qui est sous-ministre de chaque département?

199. Copie de toute correspondance entre M. David, architecte, de Montréal, P.Q., et toute personne à son emploi, et le ministère de la Défense nationale, et/ou le ministère des Travaux publics, et/ou le ministère des Affaires des anciens combattants, concernant les plans (et leur annulation, le cas échéant), pour l'érection future du Currie Memorial Hospital et/ou de l'hôpital pour les soldats convalescents dans la ville de Montréal.

200. Etat montrant:

1. Combien de prétendus déserteurs de l'armée américaine ont été appréhendés et remis aux autorités des Etats-Unis en vertu des dispositions du décret du conseil C.P. 6577?

2. Combien de Canadiens vivant aux Etats-Unis ont été renvoyés au Canada en vertu des arrangements réciproques?

200a. Etat montrant:

1. Par province, combien de poursuites ont été intentées contre des personnes de l'armée, *a*) du 1er janvier 1945 au 1er janvier 1946, *b*) du 1er janvier 1946 jusqu'à cette date, pour cause (i) de désertion, (ii) d'absence sans permission?

2. Par province, dans combien de cas a-t-on imposé *a*) des sentences aux pénitenciers, *b*) des sentences d'emprisonnement, *c*) des amendes, à la suite de chacune de ces infractions?

201. Etat montrant:

1. De quelles sources provenaient les approvisionnements d'huile importée dans les provinces des Prairies en 1946?

2. Quelle était la quantité provenant de chaque source?

3. Quel était l'endroit de livraison de cette huile pour chaque source?

4. Quelles étaient les sociétés à qui cette huile était livrée, et en quelle quantité à chaque société?

5. Quelle subvention payait-on par baril dans chaque cas?
6. Quel était le coût de cette huile par baril à la source d'approvisionnement?
7. Quels étaient les taux de transport dans chaque cas?
8. Quel était le poids spécifique de l'huile à la source d'approvisionnement dans chaque cas?

202. Etat montrant:
1. A-t-on autorisé la construction d'une patinoire pour les casernes maritimes royales canadiennes à Esquimalt, C.-B.?
2. Dans l'affirmative, à combien évalue-t-on le coût de cet édifice?
3. La construction en a-t-elle été commencée?
4. Dans l'affirmative, a-t-on accordé quelque priorité pour les matériaux de construction?
5. A-t-on reçu des demandes de permis de construction pour une patinoire civique à Victoria?
6. Dans l'affirmative, a-t-on accordé ou refusé des permis de construction dans le cas de la patinoire civique?
7. Si les permis ont été refusés, quelle en a été la raison?

203. Etat montrant:
1. Quels sont actuellement les stocks visibles d'orge propre au maltage au Canada?
2. Exporte-t-on aux Etats-Unis de l'orge propre au maltage?
3. Depuis octobre 1945, quelle quantité d'orge propre au maltage a été exportée au cours de chaque mois?
4. *a*) Exporte-t-on aux Etats-Unis du malt de brasserie? *b*) Quelles quantités a-t-on exportées chaque mois depuis octobre 1945?
5. Quelle quantité de bière canadienne a été exportée aux Etats-Unis au cours de chaque année depuis 1940, et au cours de chaque mois depuis octobre 1945?

204. Etat montrant:
1. Combien d'automobiles de voyageurs du modèle de 1946 le gouvernement a-t-il achetés?
2. Quels ministères ont fait ces achats?
3. *a*) Quel nombre, *b*) quelle marque et/ou quel modèle ont été achetés par chaque ministère?

205. Etat montrant:—
1. Combien d'emplacements d'aérodromes ont été exploités dans le district intérieur sud-ouest de Vancouver-New-Westminster de la Colombie-Britannique?
2. Existe-t-il d'autres emplacements qui pourraient être exploités?
3. Dans l'affirmative, Boundary Bay en est-il un?
4. Garde-t-on cet emplacement à cet effet?

206. Etat montrant:—
1. Combien d'édifices le gouvernment fédéral a-t-il *a*) construits, *b*) loués, à Kamloops, Colombie-Britannique, pour loger la division (1) des magasins militaires, (2) du matériel sanitaire du district No 11, et (3) le personnel et les magasins du corps royal des ingénieurs établis à cet endroit?
2. Quel est le nombre de bâtiments pour chaque service?
3. Combien d'édifices de chaque service sont actuellement évacués?
4. Quelles mesures a-t-on prises, ou compte-t-on prendre, en vue de disposer de ces édifices?
5. La Corporation des biens de guerre a-t-elle déjà mis en vente, vendu ou loué quelqu'un de ces édifices et, s'il en est ainsi, quels sont-ils?

207. Etat montrant:—

1. Quel est, remis au point, le total des pertes causées par le feu dans divers camps et bâtiments, au Canada, occupés par les forces armées au cours de la dernière guerre, depuis le rapport déposé en 1944?

2. Où ont eu lieu ces incendies?

3. Quel était le montant des assurances à l'égard de chaque endroit?

208. Etat montrant:—

1. Depuis 1941 inclusivement, quelle quantité de chaque espèce *a*) d'aliments, *b*) de combustible, *c*) d'armes, *d*) de munitions, *e*) de véhicules et de pièces de véhicules, *f*) d'avions et de pièces d'avions, *g*) d'autre matériel de guerre, *h*) de caoutchouc et *i*) d'autres produits manufacturés le Canada a-t-il expédiée chaque année à la Russie, (1) directement, (2) via le Royaume-Uni et (3) via les Etats-Unis?

2. Quelle est la valeur totale de ces expéditions?

3. Quel est le total des paiements faits par la Russie au Canada depuis la date ci-dessus mentionnée?

209. Etat montrant:—

1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes touchant la pollution des eaux de la rivière St. Clair par suite des opérations de la *Polymer Corporation Limited*, ou de l'une de ses filiales ou de ses usines, depuis le 1er octobre 1945?

2. Dans l'affirmative, que fait-on dans le but de faire disparaître et de diminuer cette incommodité?

209a. Copie de tous contrats, ententes, lettres et autres documents tenant lieu de contrats, signés ou conclus à quelque date que ce soit, entre le 1er janvier 1942 et le 1er septembre 1945, entre la *Polymer Corporation Limited* et la *Dow Chemical Company of Canada*.

209b. Copie de tous contrats, ententes, lettres et autres documents tenant lieu de contrat, signés ou conclus, en tous temps depuis le 1er septembre 1945, entre la *Polymer Corporation Limited* et l'*Imperial Oil Limited*, et entre la *Polymer Corporation Limited* et la *St. Clair Processing Corporation Limited*, et entre la *Polymer Corporation Limited* et la *Dow Chemical Company of Canada*.

209c. Etat montrant:—1. A-t-on utilisé quelque variété de caoutchouc en échange pour du matériel fourni ou des services rendus à la *Polymer Corporation Limited* par quelque personne, compagnie ou corporation?

2. Dans l'affirmative, quand, en quelle quantité et à quel prix?

3. A-t-on vendu ou expédié du caoutchouc hors du Canada?

4. Dans l'affirmative, quand, à qui, en quelle quantité et à quel prix?

209d. Copie de l'état des finances de la *Polymer Corporation Limited*, *a*) le 31 mars 1945; *b*) le 31 mars 1946, donnant: (1) le bilan; (2) le compte rendu de l'exploitation; (3) les dépenses de la centrale hydraulique; (4) les frais généraux de la centrale; (5) le capital fixe détenu en fidéicommis pour le compte de la Couronne.

210. Etat montrant:—1. Quelle est la valeur des biens appartenant aux ressortissants français et administrés par le Séquestre?

2. Depuis quand ces biens sont-ils entre les mains du Séquestre, et quand seront-ils remis à leurs propriétaires?

211. Etat montrant:—1. Quel est le montant, y compris les dons, qui a été payé à la Commission des fonds régimentaires, pour le compte des fonds de cantines, depuis le 1er septembre 1939, par *a*) les forces navales, *b*) l'armée, *c*) l'aviation, *d*) les Services de guerre de la Légion canadienne, les Chevaliers de Colomb, le Y.M.C.A., l'Armée du Salut et par toutes autres sources?

2. Comment cet argent est-il placé et quel taux d'intérêt rapporte-t-il?

3. A quelles fins les fonds doivent-ils servir?

4. Quels sont les membres chargés de l'administration actuelle de ces fonds, quel est le nombre des membres de leur personnel et quels traitements leur verse-t-on ainsi qu'aux membres de leur personnel?

211a. Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il adopté quelque mesure en vue de donner suite au rapport du comité sur les fonds de cantines présenté à la Chambre en juillet 1942?

2. Dans l'affirmative, a-t-on nommé un comité pour contrôler et examiner les bénéfices?

3. Quels sont les noms et le grade des membres de ce comité?

4. Le gouvernement a-t-il institué des comités provinciaux pour fonctionner sous le direction du comité central de surveillance? Dans l'affirmative, quels sont les noms et le grade des membres de divers comités dans les provinces respectives?

5. Les unités et les formations ont-elles fait des arrangements en vue de verser au comité central de surveillance tous les fonds de cantines dont elles disposaient à la cessation des hostilités?

6. Quelle somme d'argent les diverses armes: *a*) l'armée, *b*) l'aviation, *c*) la marine, ont-elles remise au comité central de surveillance ou versée dans le Fonds du revenu consolidé?

212. Etat montrant:

1. Le Premier Ministre a-t-il reçu, de la section d'Amherst de la Légion canadienne de la Ligue des services de l'Empire britannique, une protestation contre l'emprisonnement de Kurt Meyer au pénitencier de Dorchester?

2. Dans l'affirmative, quelle disposition, s'il en est, a été prise en vue de transférer ce prisonnier dans un autre pénitencier?

212a. Copie de la transcription des témoignages entendus par le tribunal lors du procès du SS. général Kurt Meyer.

214. Etat montrant:

1. Combien de navires de la *Park Steamship* le gouvernement a-t-il vendus du 1er avril 1945 jusqu'à date?

2. Quels en ont été les acquéreurs dans chaque cas?

3. La convention de vente comportait-elle quelque dispositions exigeant que les navires vendus devaient être manœuvrés par des officiers et un équipage canadiens?

214a. Etat montrant:

1. Combien de navires océaniques ont appartenu à *Park Steamship Company Limited* pendant la guerre?

2. Combien cette compagnie en a-t-elle encore?

3. Quel était le tonnage respectif de chacun de ces navires *a*) qui lui appartenaient et *b*) qui lui appartiennent encore?

4. A qui la compagnie a-t-elle vendu chacun de ces navires?

5. A qui des demandes de soumissions ont-elles été adressées pour chaque vente de navires?

6. Les navires vendus sont-ils encore tous enregistrés au Canada?

7. Sinon, *a*) combien étaient enregistrés au Canada pendant la guerre; *b*) combien le sont aujourd'hui?

215. Etat montrant:

1. Quels sont les noms et adresses de toutes les personnes à l'emploi du gouvernement fédéral dans le parc national de Riding Mountain?

2. *a*) Quelles sont les fonctions, *b*) quel est le traitement de ces personnes?

3. Quelle est la date de nomination de chaque employé et quelle est la durée de chaque nomination?

215a. Etat montrant:

1. Quelle est la superficie des concessions forestières numéros 571 et 551D, dans le parc national de Riding Mountain que détient la *Northern Trust Company?*

2. Quelles sommes d'argent cette compagnie a-t-elle payées lorsqu'elle a loué ces concessions?

3. Quel loyer annuel pour le sol cette compagnie paie-t-elle à l'égard de ces concessions?

4. Quel loyer annuel cette compagnie paie-t-elle en protection contre les incendies à l'égard de ces deux concessions?

216. Copie de tous contrats, ententes ou autres accords passés entre le ministère des Munitions et approvisionnements et la *Dominion Magnesium Limited,* ou d'autres compagnies ou personnes, concernant la construction et l'exploitation de l'usine de magnésium à Haley's Corners, Ontario.

217. Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, contrats et autres documents échangés, du 31 janvier 1942 au 1er mai 1946, entre le ministère des Transports, ou tout autre ministère du gouvernement, et la *Dominion Transportation Company* et la *Owen Sound Transportation Company.*

218. Etat montrant:—

1. Combien d'exemplaires de l'édition de 1945 de l'*Annuaire du Canada* a-t-on fait imprimer?

2. Combien en a-t-on vendu au public en général, à part la distribution régulière faite aux ministères du gouvernement?

3. Combien d'exemplaires du Manuel *"Canada 1946"* a-t-on fait imprimer?

4. Combien d'exemplaires du Manuel *"Canada 1945"* ont été vendus au public en général, à part la distribution régulière faite aux ministères du gouvernement?

219. Etat montrant:—

1. Le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis ont-ils conclu une entente, en vertu de laquelle les ouvriers canadiens des entrepreneurs américains ou canadiens, employés par les Etats-Unis dans les entreprises au Yukon, y compris la route de l'Alaska, étaient ou sont, sujets aux dispositions de la loi des Etats-Unis sur l'indemnisation des débardeurs et des ouvriers des ports, et aucune loi fédérale ou provinciale d'indemnisation des ouvriers, en vigueur au Canada, ne pourrait s'appliquer à ces employés au Yukon?

2. Le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis ont-ils conclu une entente en vertu de laquelle les Canadiens ou tous les autres civils recevant des blessures ou subissant des dommages par suite de la négligence d'un membre ou de membres des l'armée des Etats-Unis d'Amérique au Yukon, Canada, sont privés de leurs droits d'intenter des poursuites en dommages contre les Etats-Unis d'Amérique ou contre l'armée des Etats-Unis d'Amérique devant le tribunal territorial du Territoire du Yukon, et, dans l'affirmative, quels droits, s'il en est, ont été donnés ou accordés à ces Canadiens au lieu des droits dont on les a privés?

220. Etat montrant:—

1. L'exportation du bois de pâte est-elle réglementée par un système de permis d'exportation?

2. Au cours de chaque année, de 1942 à 1945 inclusivement, combien de cordes de bois de pâte *a*) d'épinette, *b*) de baumiers a-t-on exportées aux Etats-Unis, sous le régime de permis, (1) du Nouveau-Brunswick, (2) de Québec, (3) d'Ontario, (4) de la Nouvelle-Ecosse, (5) du Manitoba, (6) de la Saskatchewan?

3. Quel a été, en cordes, la production totale du bois de pâte pour les fabricants canadiens de pulpe et de papier, au cours de la saison 1944-45, *a*) au Nouveau-Brunswick, *b*) dans Québec, *c*) en Ontario, *d*) au Manitoba, *e*) dans la Nouvelle-Ecosse?

4. Quel a été le nombre total de cordes de bois de pâte exportées aux Etats-Unis, au cours de la saison 1945-46 jusqu'à date *a*) du Nouveau-Brunswick, *b*) de Québec, *c*) de l'Ontario, *d*) du Manitoba, *e*) de la Saskatchewan?

5. Au cours de chacune des années 1942, 1943, 1944 et 1945, combien a-t-on exporté de cordes de bois à des scieries *a*) dans le Minnesota, *b*) dans le Wisconsin, *c*) dans le Michigan, *d*) dans l'Ohio, *e*) en Pennsylvanie, *f*) dans le Maine?

221. Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le Premier Ministre du Canada, ou l'un des membres ou fonctionnaires du gouvernement fédéral, et le premier ministre de la Colombie-Britannique, ou l'un des membres ou fonctionnaires du gouvernement de cette province, entre le 1er janvier 1943 et le 1er janvier 1946, relativement à la déviation de la route publique provinciale du sud de la Colombie-Britannique en territoire des Etats-Unis, entre les cités de Laurier et Patterson dans l'Etat de Washington.

222. Etat montrant:—

1. Y a-t-il un édifice que possède ou contrôle le gouvernement et qui porte le nom de la Tour Martello dans le parc Point Pleasant à Halifax?

2. Dans l'affirmative, *a*) quand a-t-il été construit; *b*) par qui; *c*) quel en a été le coût; *d*) quels en ont été les frais d'entretien de 1940 à 1945 inclusivement?

3. L'édifice est-il ouvert au public?

4. Y a-t-il un concierge chargé de faire visiter la Tour aux touristes?

223. Arrêté en conseil C.P. 2093, aprouvé le 28 mai 1946: révoquant les arrêtés en conseil suivants à dater du 31 mai 1946:

a) arrêté en conseil C.P. 3683, approuvé le 24 mai 1945; établissant les commissions de sélection et de congédiement industriel, ainsi que le comité de sélection et de congédiement industriel;

b) arrêté en conseil C.P. 4644, approuvé le 28 juin 1945: établissant un comité de sélection et de congédiement pour les services du gouvernement.

224. Etat montrant:—

1. Combien d'avions le gouvernement canadien possédait-il le 8 mai 1945?

2. Combien en possède-t-il aujourd'hui?

3. Les avions appartenant au gouvernement canadien et qui se trouvaient dans d'autres pays à la conclusion des hostilités ont-ils tous été ramenés au Canada?

4. Sinon, pourquoi?

5. Combien d'avions mentionnés au numéro trois n'ont pas été ramenés au Canada?

6. Ont-ils été vendus?

7. Dans l'affirmative, combien et à qui et à quel prix?
8. Le prix de ces avions a-t-il été payé comptant?
9. Sinon, pourquoi?

225. Etat montrant:—

1. *a*) Combien a-t-on établi d'aérodromes d'essais au Canada depuis septembre 1939; *b*) Où étaient-ils situés?

2. Combien a-t-on enregistré de réclamations pour dégâts à la propriété, ou pour d'autres raisons, par suite de l'opération de ces aérodromes d'essais, en donnant le nombre des réclamations reçues pour le compte de chaque aérodrome d'essai?

3. *a*) Combien a-t-on payé de réclamation en dommage provenant de l'opération de ces aérodromes d'essais, avant l'adoption de l'arrêté en conseil C.P. 80/4133 du 31 mai 1944, *b*) De quel aérodrome d'essai provenaient ces réclamations?

4. *a*) Combien a-t-on payé de réclamations depuis l'adoption du décret C.P. 80/4133, b) De quel aérodrome d'essai provenaient ces réclamations?

5. Combien de réclamations a-t-on refusées jusqu'à date, en donnant l'emplacement de l'aérodrome d'essai d'où provenaient ces réclamations?

6. Combien de réclamations sont encore à l'étude, et de quels endroits proviennent-elles?

7. *a*) Sur la recommandation de qui a été adopté le décret C.P. 80/4133 *b*) Pour quelle raison a-t-il été adopté?

226. Copie de tous télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents échangés, de 1939 jusqu'à date, entre le ministère des Postes, ou tout autre ministère du gouvernement, et tous particuliers et groupements au sujet de la construction d'un édifice public à Grandview, Manitoba.

227. Etat montrant:

1. Joseph Nicholisan Planidin, de Blaine Lake, Saskatchewan, est-il à l'emploi du gouvernement outre-mer?
2. Dans l'affirmative, à quel titre?
3. Quelles sont ses fonctions et quel est son traitement?
4. Qui l'a recommandé?

228. Copie de toute correspondance touchant les matériaux de construction, échangée entre le gouvernement fédéral et toute autorité municipale depuis le jour V-J jusqu'à l'adoption du décret du conseil C.P. 1184.

229. Etat montrant:—Quelle est la somme totale de tous les paiements effectués, chaque année, pour des fins de guerre, dans d'autres pays, à l'extérieur du Canada, par le gouvernement fédéral, ou chacun de ses organismes, depuis le 1er septembre 1939?

230. Etat montrant:

1. Quelle était la valeur de la récolte de pommes *a*) en Ontario, *b*) dans Québec, *c*) en Colombie-Britannique, *d*) en Nouvelle-Ecosse, pour chaque année de 1939 à 1944 inclusivement?

2. Combien a-t-on payé en subvention sur les pommes dans chacune de ces provinces au cours de chacune de ces années?

231. Etat montrant:—Quelles mesures ont été adoptées par le gouvernement, depuis la dernière session, en vue d'assurer l'aide de gardes-malades et de domestiques *a*) aux familles de soldats, *b*) aux civils au Canada?

232. Etat montrant:—Combien de prisonniers de guerre *a*) étaient au Canada; *b*) étaient employés dans l'industrie du bois au Canada; *c*) étaient employés dans l'industrie du bois en Ontario; *d*) étaient employés à l'agriculture au Canada; *e*) étaient employés à l'agriculture en Ontario (1) le 1er janvier 1946, (2) le 1er avril 1946, (3) le 1er juin 1946?

233. Etat montrant:

1. Combien y a-t-il eu d'enregistrements *a*) pour la saison, *b*) pour des excursions, à l'entrée de Canmore au Parc national de Banff en 1945?

2. Combien y a-t-il eu d'enregistrements *a*) pour la saison, *b*) pour des excursions, à l'entrée Radium en 1945?

3. Quel a été le montant total perçu en frais d'enregistrement à chaque entrée en 1945?

234. Copie de toutes ententes en vertu desquelles la compagnie de chemin de fer de White Pass et du Yukon a acquis des propriétés dans les districts de Whitehorse et du Yukon.

235. Etat montrant:—

1. Combien y a-t-il de chalets ou cabines dans le parc national de Prince-Albert?

2. Quelques-uns de ces chalets ou de ces cabines sont-ils sous-loués par leurs propriétaires?

3. Dans l'affirmative, quelle est l'échelle de prix, par mois, par semaine?

4. Quels sont les propriétaires des principales concessions de cabines, et quelles sommes ont été payées au gouvernement par chacun d'entre eux?

5. Combien a-t-on construit de chalets ou de cabines au cours de la récente guerre?

6. A quels taux loue-t-on habituellement ces chalets ou cabines *a*) par mois, *b*) par semaine, *c*) par nuit?

7. Y a-t-il des concessions détenues au nom de Stephenson et/ou de Sanderson?

8. Dans l'affirmative, quelle est l'étendue de ces concessions?

9. Quels droits sont payés au gouvernement fédéral à leur égard?

236. Etat montrant:—

1. Quelle quantité de pommes de terre de consommation de première qualité a-t-on importée des Etats-Unis au Canada entre le 1er janvier et le 31 mai 1946?

2. Quel montant, s'il en est, a-t-on versé en subventions sur ces pommes de terre?

3. Quelle quantité de pommes de terre de petite grosseur a-t-on importée des Etats-Unis au Canada entre le 1er janvier et le 31 mai 1946?

4. Quel montant, s'il en est, a-t-on versé en subventions sur ces pommes de terre?

5. A-t-on offert quelque prime à nos cultivateurs en vue de les encourager à augmenter leur récolte de pommes de terre?

237. Etat montrant:—

1. Quelle est la somme totale d'argent que les particuliers ont retirée en vertu du système d'épargne obligatoire du gouvernement au cours de la guerre?

2. A quelles dates commence le remboursement de ces épargnes?

3. Pendant quelle période de temps se continuera ce remboursement?

238. Copie d'une lettre reçue de M. W. Manson, vice-président, (service du personnel), la Compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien, en date du 26 mai 1946, avec une copie du mémoire de M. Manson sur le rapport de M. H. S. Johnstone adressé au ministre du Travail au sujet des droits à la pension de certains employés du Chemin de fer du Pacifique Canadien et des compagnies associées de messageries et de navigation à la suite de certains différends ouvriers survenus à Winnipeg en 1919.

239. Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il transféré la propriété du *Old Fort* et du *New Fort* à Toronto aux autorités municipales de cette ville?

2. Dans l'affirmative, quand et à quelles conditions?

3. Le gouvernement a-t-il reçu quelque demande en vue d'utiliser pour des fins d'exposition le *Old Fort* et le *New Fort* aux casernes Stanley?

4. Dans l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement à cette demande?

5. Continuera-t-on la politique de conserver ces deux Forts comme des sites historiques?

240. Etat montrant:—1. Combien de boisseaux de fèves soya ont été importés au Canada au cours de chaque année de 1940 à 1945 inclusivement?

2. Par quelles compagnies ont-elles été importées?

3. Quel prix ces compagnies ont-elles payé, chaque année, pour les fèves soya?

4. Quelle subvention a été payée sur chaque boisseau au cours de chaque année?

5. Quel était le prix maximum sur les fèves soya cultivées au Canada au cours de chaque année de 1940 à 1943?

241. Etat montrant:—1. *a*) Combien de juges des cours de district ou de comté qui ont démissionné reçoivent actuellement une pension sous le régime de l'article 26 de la Loi des juges? *b*) Quels sont leurs noms et leurs adresses actuelles?

2. *a*) Combien de juges des cours de district ou de comté actuellement vivants ont démissionné après trente ans de service? *b*) Quels sont leurs noms et adresses?

Sur motion de M. Mackenzie, il est ordonné,—Que le nom de M. Bentley remplace celui de M. Moore comme membre du comité permanent des relations industrielles.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 juillet 1946,—Etat montrant—1. Le Canada jouit-il d'une représentation aux Indes par l'entremise de son ministère du Commerce et/ou des Affaires extérieures?

2. Le cas échéant, quelle est la nature de cette représentation et quels y sont nos représentants?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 31 juillet 1946,—Copie de toute correspondance et de tous autres documents échangés, depuis le recensement de 1941, entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, relativement aux modifications à la Loi de l'Amérique britannique du Nord et à la répartition des sièges à la Chambre des communes.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er août 1946,—Etat montrant,—Combien de tracteurs non utilisés *a*) l'armée, *b*) l'aviation ont-elles à chacun de leurs camps et postes dans la province du Manitoba?

M. Bridges, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 août 1946,—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents envoyés à l'honorable ministre des Pêcheries ou à l'un de ses fonctionnaires concernant l'agrandissement ou l'ouverture de la zone No 17, dans le golfe de Georgia, en vue des opérations de pêche à la seine au cours de la saison de pêche de 1946.

Du consentement de la Chambre, M. Glen présente le Bill No 367, Loi modifiant la Loi de l'immigration, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Depuis le 24 juillet 1902, quelles terres a-t-on vendues: *a*) sur la réserve indienne No 100, qui est la réserve de la bande indienne de James Smith à Fort-à-la-Corne, Saskatchewan et sur la réserve indienne No 100A, qui est la réserve indienne de la bande de Cumberland; *b*) sur la réserve indienne No 98 de Chacastapasin?

2. De la somme totale provenant de la vente, quel montant est actuellement dû et quelle somme a été déposée au crédit de ces bandes indiennes?

3. Combien d'acres reste-t-il invendus de ces terrains ainsi cédés?

M. Saint-Laurent propose,—Que samedi le 10 août 1946, et chaque samedi subséquent jusqu'à la fin de la présente session, la Chambre s'assemble à onze heures de la matinée, et que l'ordre des travaux et de la procédure soit le même que le vendredi.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du bill No 330, Loi sur les prestations destinées à certaines personnes recrutées au Canada par les autorités du Royaume-Uni pour des missions spéciales dans les zones de guerre;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 328, Loi concernant les anciens combattants des forces alliées du Canada;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, subit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill 335, Loi concernant les pensions et allocations de guerre destinées à des civils;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, subit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 332, Loi concernant des prêts aux anciens combattants pour les aider à s'établir dans les affaires ou des professions;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 327, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants (sommes octroyées aux universités);

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, subit sa deuxième lecture.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 333, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, subit sa deuxième lecture.

Par consentement, la Chambre accepte alors de procéder à l'étude conjointe, en comité plénier, des bills suivants:

Bill No 327, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants (sommes octroyées aux universités).

Bill No 333, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Lesdits bills sont, en conséquence, étudiés conjointement en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 334, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 325, Loi concernant les prestations destinées à certains surveillants des services auxiliaires;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, subit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 326, Loi concernant des prestations aux pompiers qui ont servi dans le Royaume-Uni;

M. Mackenzie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, subit sa deuxième lecture, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, sur division.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 193, Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions, avec les amendements, qui suivent:

1. *Page 2, lignes 32 à 39.*—A la sous-clause (2A), substituer la suivante:

(2A) Le commissaire ne doit pas exercer le pouvoir d'infliger une peine en vertu de la présente loi, pour désobéissance (*contempt*) ou autrement, à moins que, sur requête du commissaire, un juge de la cour de l'Echiquier du Canada ou d'une cour supérieure ou d'une cour de comté, n'ait certifié, comme un tel juge peut le faire, que ce pouvoir peut être exercé en la matière révélée dans la requête. Toutefois, le commissaire doit donner à cette personne un avis de vingt-quatre heures avant l'audition de pareille requête ou un tel plus bref avis que le juge estimera raisonnable.

2. *Page 3, lignes 15 à 27.*—A la sous-clause (2) de la clause 8, substituer la suivante:

(2) Dans les trente jours qui suivent la transmission dudit rapport au Ministre, le commissaire doit faire remettre à la garde d'où ils provenaient, s'ils n'ont pas déjà été ainsi remis, tous livres, documents, registres et autres pièces en sa possession comme preuve se rapportant à l'enquête, à moins que, relativement à des pièces spéciales, le Solliciteur général du Canada ou le Solliciteur général d'une province dans les limites de laquelle est rapportée une infraction comme y ayant été commise, ne certifie que pareilles pièces ont été retenues par le commissaire aux fins de poursuite.

(2A) Le commissaire peut faire faire des copies (y compris des copies au moyen d'un procédé de reproduction photographique), de tous livres, documents, registres ou autres pièces mentionnés au paragraphe précédent, lesquels, sur preuve orale ou par affidavit qu'ils sont des copies conformes, sont, dans toutes procédures intentées en vertu de la présente loi ou en vertu des articles quatre cent quatre-vingt-dix-huit ou quatre cent quatre-vingt-dix-huit A du *Code criminel*, admissibles en preuve et ont la même force probatoire que les originaux dans toutes les causes dans lesquelles et pour toutes les fins pour auxquels ces originaux auraient été acceptés; et lorsque pareille preuve est présentée par affidavit, il n'est pas nécessaire d'authentiquer la signature ou le titre officiel du témoin si ce renseignement est indiqué dans l'affidavit, ou d'authentiquer la signature ou le titre officiel de la personne devant laquelle cet affidavit a été donné sous serment.

3. *Page 3, ligne 39.*—Après le mot "restreindre", insérer "injustement".

Le Bill 195, Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non résidents, est étudié de nouveau en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 99

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 9 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre, en date du 27 mai 1946,—Etat montrant:—
1. Quel est le nom de la compagnie qui construit des maisons d'anciens combattants, sur le terrain situé sur la route No 2, près de Port Hope, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants?
2. Si la compagnie a été constituée en corporation, quels sont les noms des administrateurs et hauts fonctionnaires de la compagnie?
3. S'il s'agit d'associés, quels sont ces derniers?
4. Sur quelle base ce contrat a-t-il été adjugé?
5. Combien de maisons est-on à construire à cet endroit?
6. Quand seront-elles terminées?
7. Quel en sera le prix de vente et en a-t-on déjà vendu quelqu'une?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Rapport de l'auditeur sur l'état financier de la Commission canadienne du prêt agricole pour l'année terminée le 31 mars 1946, SRC, 1927, chapitre 66; y compris le rapport de l'auditeur sur le fonctionnement de la Loi canadienne du prêt aux pêcheurs pour l'année terminée le 31 mars 1946. Statuts du Canada, 1935, c. 52, art. 12.

M. Abbott, pour M. Ilsley, du consentement de la Chambre, présente les bills suivants qui sont lus à tour de rôle pour la première fois et dont la deuxième lecture est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 368, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Bill No 369, Loi modifiant le Tarif des douanes.
Bill No 370, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Bill No 371, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.
Bill No 372, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.
Bill No 373, Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois sur division, et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 358, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Spinner Starr".—M. *Maybank.*
Bill No 359, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fay Podolne Litwin".—M. *Maybank.*
Bill No 360, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gregoire (Hryhory) Hyss, autrement connu sous le nom de Harry Hys".—M. *Maybank.*
Bill No 361, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lamb Runciman".—M. *Maybank.*
Bill No 362, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Wilfrid-Lionel-Anecie St-Denis".—M. *Casselman.*
Bill No 363, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Kathleen Menzie Thissen".—M. *Maybank.*
Bill No 364, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Frederick Ring".—M. *Maybank.*
Bill No 365, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Vernon Lewis".—M. *MacLean.*
Bill No 366, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Ferdinan Raymond".—M. *Maybank.*

Le Bill No 195, Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non-résidents, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 308, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les allocations familiales, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant qu'ils soumettent à l'agrément de la Chambre:

Bill No 374, (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Association canadienne de bienfaisance des Travailleurs".

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans modification:

Bill No 306, Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 357, Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral;

M. St-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant;

A six heures du soir, M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont alors lus séparément la deuxième fois sur division et ils sont transmis au *comité permanent des Bills privés* (avec les pièces justificatives, les témoignages, etc., déposés devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel les pétitions préliminaires à ces bills avaient été soumises), à savoir:

Bill No 347, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fania Pustopedskaites Sobolevicius, autrement connue sous le nom de Fanny Pustopedsky Sobolevicius".

Bill No 348, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Mary Fisk Irwin".

Bill No 349, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilias Clark Watt James".

Bill No 350, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Gibson".

Bill No 351, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Azarie Trottier".

Bill No 352, (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Sharp Hamelin".

Bill No 353, (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille-Aimée Cadieux Lacombe".

Bill No 354, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wetstein Szabo".

Bill No 355, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Brandla Lylberberg Guz, autrement connue sous le nom de Bertha Silverberg Gass".

Bill No 356, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Natalie Kathleen Fearon Kirouac".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend ensuite le débat sur le projet de motion de M. Saint-Laurent:—Que le Bill No 357, Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral, soit maintenant lu la deuxième fois;

Et après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain, en vertu de l'ordre spécial adopté le 8 août 1946.

No 100

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI, 10 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1946,—Etat montrant:—1. Quelles propriétés et quels biens de guerre ont été vendus par le gouvernement depuis le 1er septembre 1939, à l'exclusion de ce qui a été aliéné ou confié à la Corporation des biens de guerre?

2. Combien en a-t-il coûté au gouvernement fédéral pour chacune de ces propriétés ou chacun de ces biens de guerre, à qui les a-t-on vendus et quel en a été le prix reçu dans chaque cas?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Le gouvernement a-t-il récemment reçu une requête du gouvernement de la Saskatchewan ou du conseil de ville de Moose-Jaw demandant d'utiliser le vieil aérodrome No 32 pour des fins de logement?

2. A-t-on récemment logé dans cet ancien aérodrome des Japonais ou des citoyens canadiens d'origine japonaise?

3. Le cas échéant, combien?

4. Pendant combien de temps resteront-ils à Moose-Jaw?

5. Comment ces personnes sont-elles embauchées?

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur en date du 17 juillet 1946,—1. Copie de toute correspondance échangée, depuis le commencement de la guerre, entre le ministère de la Défense nationale pour l'Air, le ministère des Transports, le ministère des Munitions et approvisionnements, le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements et la ville de Chatham, N.-B., le comté de Northumberland, N.-B., l'honorable T. P. Burchill, la *Lockhart Woodworkers Limited* et la *Miramichi Allied Industries Limited*, concernant l'utilisation de l'aéroport de Chatham, N.-B., pour y établir des industries.

2. Aussi, copie de toute correspondance, ententes et tous comptes ou états de dépenses relativement à l'aliénation, par vente ou par bail ou pour des fins d'entreposage, par le comité de répartition des biens de la Couronne et la Corporation des biens de guerre, de l'aéroport de Chatham, N.-B., et de son matériel ou de ses fournitures.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet 1946, —Etat montrant:—1. Les anciens combattants du Territoire du Yukon ont-ils droit à l'aide financière du gouvernement du Canada pour l'achat de terrains dans les villes du Yukon et pour la construction de maisons, pour leurs familles et pour eux-mêmes, sur ces terrains?

2. Dans le cas de l'affirmative, de quel ministère du gouvernement, à quels montants et à quelles conditions?

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre:

Bill No 374, (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Association canadienne de bienfaisance des travailleurs".—M. *Maybank.*

Le Bill No 195, Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non-résidents, est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 357, Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral, 1927, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié;

M. Saint-Laurent propose alors,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bracken propose, en amendement: Que ledit bill ne subisse pas immédiatement sa troisième lecture, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec l'ordre de pourvoir à ce que chacune des provinces du Canada soit représentée au sein de la commission sans en augmenter, de 15 à 19, le nombre des commissaires.

Et ledit projet d'amendement, mis aux voix, est rejeté sur division.

Et la motion principale, mise aux voix comme suit: Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants qu'il soumet à l'agrément de la Chambre, à savoir:

Bill No 375, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Cohen Share".

Bill No 376, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Lizabeth Clarke Gagnon".

Bill No 377, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Fern Hobbs Burns".

Bill No 378, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Euclide Beaudoin".

Bill No 379, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rose Ellement Boulet".

Bill No 380, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Stewart Lavery Martin".

Bill No 381, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Edith Thompson Williamson".

Bill No 382, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph McCaffery".

Bill No 383, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marian Pearl Dunfield".

Bill No 384, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dollard Charest".

Bill No 385, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kerttu Helvi Helen Fascio".

Bill No 386, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Shacket Payne".

Bill No 387, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston-Marcel Chapdelaine".

Bill No 388, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ross-David Chartier".

Bill No 389, (A-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Boosamra".

Bill No 390, (B-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dawz Sims".

Et aussi,—Un message pour transmettre à la Chambre la preuve déposée devant le comité permanent des Divorces du Sénat auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles sont basés les bills plus haut mentionnés, ainsi que les documents produits comme pièces justificatives, avec prière de renvoyer le tout au Sénat.

Le Bill No 307, Loi pourvoyant à la réintégration, dans les emplois civils, des membres licenciés des forces de Sa Majesté et d'autres catégories désignées de personnes, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 367, Loi modifiant la Loi de l'immigration;

M. Glen propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie propose,—Que l'application de l'article 6 du Règlement soit suspendue, et que la Chambre continue sa séance après six heures p.m.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'ingénieur en chef

296	Administration	$ 245,100 00
297	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.	580,050 00

Dragage

298	Direction générale	10,963 00
299	Provinces Maritimes	769,020 00
300	Ontario et Québec	583,840 00
301	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest	269,550 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne alors à 7 heures p.m., jusqu'à onze heures de l'avant-midi, lundi prochain.

No 101

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 12 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

Prières.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie des arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, pour le mois de juillet 1946, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 2714, approuvé le 3 juillet 1946: révoquant les règlements au sujet de l'énergie, etc.

Arrêté en conseil C.P. 2736, approuvé le 3 juillet 1946: nommant C. W. Findlow comme membre alternatif du Conseil régional du travail en temps de guerre pour l'Ontario.

Arrêté en conseil C.P. 23/2800, approuvé le 6 juillet 1946: prolongation de la période au cours de laquelle certains fonctionnaires peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 2801, approuvé le 5 juillet 1946: modification des règlements relatifs aux versements des octrois de réadaptation (C.P. 6358 du 2 octobre 1945).

Arrêté en conseil C.P. 2828, approuvé le 9 juillet 1946: révoquant C.P. 1049 du 15 février 1945, au sujet d'une modification à la Loi des élections fédérales, 1938.

Arrêté en conseil C.P. 2843, approuvé le 9 juillet 1946: nomination de E. N. Davis comme membre alternatif du Conseil régional du travail en temps de guerre pour l'Ontario.

Arrêté en conseil C.P. 2845, approuvé le 9 juillet 1946: nomination de C. B. C. Scott comme membre alternatif du Conseil régional du travail en temps de guerre pour l'Ontario.

Arrêté en conseil C.P. 2846, approuvé le 9 juillet 1946: nomination de E. E. Sparrow comme membre alternatif du Conseil régional du travail en temps de guerre pour l'Ontario.

Arrêté en conseil C.P. 2852, approuvé le 9 juillet 1946: nomination de W. J. Bennett comme régisseur de la *Joseph Stokes Rubber Co., Ltd.*, de Welland, Ontario.

Arrêté en conseil C.P. 30/2867, approuvé le 10 juillet 1946: prolongeant la période durant laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 185/2990, approuvé le 18 juillet 1946: révoquant l'autorisation d'importer du fil de jute fabriqué au pénitencier de San-Quentin.

Arrêté en conseil C.P. 2996, approuvé le 18 juillet 1946: autorisant l'officier de liaison en chef à exercer tous les pouvoirs maintenant exercés par le commandant en chef de l'air, C.A.R.C. d'outre-mer.

Arrêté en conseil C.P. 3019, approuvé le 18 juillet 1946: révoquant certaines ordonnances édictées en vertu de la Loi des mesures de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3020, approuvé le 25 juillet 1946: modifiant C.P. 5653 du 2 juillet 1942, au sujet des octrois aux armateurs.

Arrêté en conseil C.P. 3086, approuvé le 23 juillet 1946: révoquant certains des règlements de la défense du Canada et certaines ordonnances du gouverneur en conseil.

Arrêté en conseil C.P. 3103, approuvé le 23 juillet 1946: révoquant les règlements au sujet de la codéine, devant entrer en vigueur le 1er septembre 1946.

Arrêté en conseil C.P. 3122, approuvé le 25 juillet 1946: codification des règlements supplémentaires concernant la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et révocation de certains arrêtés en conseil.

Arrêté en conseil C.P. 3127, approuvé le 23 juillet 1946: relativement à l'assurance des céréales dans les élévateurs de l'Est autorisés sous le régime de la Loi des grains.

Arrêté en conseil C.P. 3158, approuvé le 25 juillet 1946: révocation de la nomination d'un régisseur de la *Joseph Stokes Rubber Co.*

Arrêté en conseil C.P. 41/3183, approuvé le 27 juillet 1946: prolongation de la période au cours de laquelle certains fonctionnaires civils peuvent décider de contribuer sous le régime de la Loi de la pension du service civil, à l'égard de service temporaire.

Arrêté en conseil C.P. 46/3183, approuvé le 27 juillet 1946: nouvelle nomination de W. J. Callaghan à la Commission du tarif.

Arrêté en conseil C.P. 3212, approuvé le 30 juillet 1946: ordonnance sur les céréales de l'Est.

Arrêté en conseil C.P. 3220, approuvé le 30 juillet 1946: pourvoyant à la nomination de membres alternatifs sur les conseils régionaux chargés d'appliquer les ordonnances relatives aux relations du travail en temps de guerre.

Arrêté en conseil C.P. 3221, approuvé le 30 juillet 1946: nomination de W. S. Lee comme membre alternatif du Conseil des relations du travail en temps de guerre pour la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en conseil C.P. 3222, approuvé le 30 juillet 1946: ordonnance sur les céréales de l'Ouest.

Arrêté en conseil C.P. 3231, approuvé le 30 juillet 1946: modification de C.P. 2556 du 20 juin 1946, nommant un régisseur pour le transport maritime, etc.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juin 1946,—Etat montrant:—Quelle est la somme totale d'argent que le gouvernement fédéral a dépensée pour la publicité depuis le 1er septembre 1939?

M. Macdonald (*Halifax*), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table.—Copie des modifications aux Règlements du Roi relatifs au service naval canadien du gouvernement de Sa Majesté, en vertu des dispositions de l'article 40 de la Loi de 1944 sur le service naval.

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Que l'on suspende l'application des dispositions de l'article 105 du Règlement, relativement à l'affichage des bills privés, pour le reste de la session présente.

Les bills suivants du Sénat sont lus pour la première fois, respectivement, sur division, et la deuxième lecture en est ordonnée à la prochaine séance de la Chambre, à savoir:

Bill No 375, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Cohen Share".—M. *McGregor*.

Bill No 376, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Lizabeth Clarke Gagnon".—M. *Maybank*.

Bill No 377, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Fern Hobbs Burns".—M. *Maybank*.

Bill No 378, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Euclide Beaudoin".—M. *Maybank*.

Bill No 379, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rose Ellement Boulet".—M. *Maybank*.

Bill No 380, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Stewart Lavery Martin".—M. *Maybank*.

Bill No 381, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Edith Thompson Williamson".—M. *Maybank*.

Bill No 382, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph McCaffery".—M. *MacLean*.

Bill No 383, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marian Pearl Dunfield".—M. *Maybank*.

Bill No 384, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dollard Charest".—M. *Maybank*.

Bill No 385, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kerttu Helvi Helen Fascio".—M. *Maybank*.

Bill No 386, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Shacket Payne".—M. *MacLean*.

Bill No 387, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston-Marcel Chapdelaine".—M. *MacLean*.

Bill No 388, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ross-David Chartier".—M. *Maybank*.

Bill No 389, (A-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Boosamra".—M. *MacLean*.

Bill No 390, (B-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dawz Sims".—M. *Maybank*.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Dorion—1. Quelle quantité d'outillage contre incendie appartenant au service de protection contre les attaques aériennes a été aliénée par le gouvernement?

2. Quelle quantité de cet outillage a été vendue aux corporations municipales?

3. Quel a été prix de vente de cet outillage?

Par M. Hlynka—1. La *Canadian-Soviet Friendship League* a-t-elle tenu des réunions dans la salle des conférences de l'édifice du Conseil national de recherches au cours des années 1944, 1945 et 1946?

2. Dans l'affirmative, combien et à quelles dates?

3. Quel était le sujet de discussion lors de chacune de ces réunions et qui présidait ces réunions?

4. Y avait-il des frais pour l'usage de la salle de conférences lors de ces réunions? Dans le cas de l'affirmative, quels frais exigeait-on pour chaque réunion et à qui les payait-on?

5. Quel était le nom de la personne qui, chaque fois, a demandé l'usage de cette salle de conférences?

6. Quel est le nom du fonctionnaire ou des fonctionnaires de qui relevait la location de la salle des conférences à l'association susmentionnée?

Par M. Reid—Quelles ont été les sommes totales données sous forme d'aide financière ou de subventions aux provinces de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan au cours des années 1940 à 1945?

Les bills suivants sont lus à tour de rôle pour la deuxième fois, étudiés en comité plénier, rapportés sans modification, lus la troisième fois et passés, à savoir:

Bill No 371, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Bill No 372, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Bill No 369, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Bill No 373, Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.

Bill No 370, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'ingénieur en chef

Dragage

302	Colombie-Britannique et Yukon	$ 386,080 00
303	Nouvelle drague pour les Grands Lacs—(A voter de nouveau, $50,000)	162,000 00

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.

304	Bassin de radoub de Champlain	335,532 00
305	Bassin de radoub d'Esquimalt	142,180 00
306	Bassin de radoub de Lorne	46,043 00
307	Selkirk—Cale de réparations	9,834 00
308	Ecluses et digues	255,000 00
309	Entretien et service de bateaux déblayeurs	61,209 00

Entretien et service de routes et ponts

310	Pont du chenal de Burlington	27,310 00
311	Kingston, chaussée La Salle	18,291 00
312	Pont de New-Westminster	44,400 00
313	Généralités	65,000 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

314	Boudreauville—Prolongement du brise-lames	9,000 00
	Breen's Pond—Améliorations au port (A voter de nouveau, $10,000)	32,000 00
	Bridgewater—Réparations au quai du chemin de fer	23,000 00
	Brooklyn—Dragage	210,000 00
	Canso—Reconstruction du quai	27,000 00
	Caribou—Salle d'attente sur le quai	10,300 00
	Clarkes Harbour—Reconstruction et prolongement du quai (A voter de nouveau $35,000)	84,000 00
	Cow Bay (Port-Morien)—Pour la reconstruction du brise-lames et dragage	170,000 00
	Culloden—Réparations au brise-lames (A voter de nouveau, $6,000)	13,000 00
	Digby—Réparations aux jetées (A voter de nouveau, $4,000)	22,000 00
	Dingwall—Améliorations au port	300,000 00
	Glace-Bay—Reconstruction du quai et dragage (A voter de nouveau, $75,000)	350,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services, et réparations et reconstruction pour cause des très fortes tempêtes en 1944 et 1945; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	715,000 00
	Ingonish Ferry—Réparations au quai et améliorations	33,000 00
	Iona—Reconstruction du quai	101,000 00
	Little Anse—Remplacement de brise-lames	52,000 00
	Little Judique Harbour—Améliorations	6,000 00
	Lockeport—Reconstruction du quai	16,000 00
	Metegan—Remplacement du brise-lames	100,000 00
	New-Harbour—Reconstruction du brise-lames	100,000 00
	Parker's Cove—Réparations et améliorations au port	125,000 00
	Pictou Island—Brise-lames—Remplacement du quai (A voter de nouveau, $25,000)	75,000 00
	Port Beckerton (Ouest)—Reconstruction du quai	17,000 00
	Port Hood Island—Quai (A voter de nouveau, $4,000)	10,000 00
	Port Maitland—Reconstruction du brise-lames	100,000 00
	Sandford—Prolongement du brise-lames	110,000 00
	Ship Harbour—Remplacement du quai	15,000 00
	Three Fathom Harbour—Chaussée	50,000 00
	Trout Cove (Centreville)—Reconstruction du brise-lames	100,000 00
	Upper Whitehead—Reconstruction du quai	21,000 00
	West Head—Reconstruction du quai	62,000 00

Ile du Prince-Edouard

315	Charlottetown—Reconstruction du quai et améliorations (A voter de nouveau, $50,000)	275,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services—il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	80,000 00
	Montague—Reconstruction du quai	30,000 00

315	Naufrage Harbour—Mur de soutènement	6,000 00
	Red-Head—Améliorations au port (A voter de nouveau, 3,500)	11,500 00
	Rockey-Point—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $20,000)	47,000 00
	Souris—Réparations au brise-lames	45,000 00
	Summerside—Réparations au quai du chemin de fer (A voter de nouveau, $18,000)	18,000 00
	Tignish—Réparations au brise-lames	45,000 00
	Wood Islands—Améliorations au quai	30,000 00

Nouveau-Brunswick

316	Caissie's Cape—Reconstruction du brise-lames et dragage . .	50,000 00
	Caraquet (Young Wharf) Dragage (A voter de nouveau, $5,000)	40,000 00
	Cocagne Cape—Prolongement du quai et réparations.	18,700 00
	Cocagne Church—Prolongement du quai et réparations	16,900 00
	Dalhousie—Reconstruction du quai et dragage (A voter de nouveau, $7,500)	30,000 00
	Dipper Harbour—Améliorations au brise-lames	45,000 00
	Grande Aldouane—Réparations au quai et améliorations . .	11,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	130,000 00
	Leonardville—Reconstruction du quai	50,000 00
	Little Cape—Remplacement du brise-lames	50,000 00
	Lorneville—Remplacement du quai	50,000 00
	McEachern's Point—Prolongement du quai	9,000 00
	Miscou—Prolongement du quai et réparations.	13,000 00
	Neguac Church—Quai (A voter de nouveau, $5,000)	26,000 00
	Richibucto Cape—Réparations aux ouvrages du port et améliorations	20,800 00
	Welchpool—Remplacement du quai	75,000 00

Québec

317	Bagotville—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $25,000)	245,000 00
	Beauharnois—Reconstruction du quai.	15,000 00
	Bonaventure—Prolongement du quai	10,000 00
	Grande Rivière—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $25,0000)	195,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	345,000 00
	Ile aux Coudres—Améliorations aux quais	137,000 00
	Ile Verte—Réparations du quai.	17,100 00
	Kamouraska—Reconstruction du quai.	40,400 00
	L'Anse St-Jean—Réparations au quai	25,000 00
	Matane—Reconstruction du brise-lames de l'ouest (A voter de nouveau, $25,000)	235,000 00
	Méchins—Réparation et reconstruction du quai	50,300 00
	Miguasha—Améliorations au quai et brise-lames (A voter de nouveau, $10,000)	52,000 00
	Québec—Achèvement de la reconstruction de l'égout-syphon —Pour donner suite à l'entente conclue en 1939.	1,140,000 00
	Rimouski—Reconstruction de l'ancien quai	200,000 00

	Rivière-du-Loup—Reconstruction du quai	125,000 00
	Ste-Félicité—Réparations au quai (A voter de nouveau $5,000)	47,000 00
317	St-Siméon—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $40,000)	190,000 00
	Sept-Iles—Travaux de rectification	15,000 00
	Sorel—Réparations et améliorations au port	61,000 00

Ontario

	Bronte—Reconstruction de la jetée (A voter de nouveau, $30,000)	115,000 00
	Cobourg—Reconstruction des ouvrages du port (A voter de nouveau, $35,000)	95,000 00
	Collingwood—Reconstruction du port et améliorations	250,000 00
	Fort-William—Dragage (A voter de nouveau, $22,000)	190,000 00
	Grand Bend—Réparations à la jetée nord	50,000 00
	Griffiths Island—Prolongement jusqu'à Groyne	8,000 00
	Gull Bay—Quai	6,300 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	275,000 00
	Hudson—Barrage de brise-lames	6,500 00
	Kenora—Réparations au quai	30,000 00
	Meaford—Mur de revêtement	36,000 00
	Midland—Améliorations au quai (A voter de nouveau, $60,000)	165,000 00
318	Oakville—Reconstruction de la jetée est	123,000 00
	Oshawa—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau, $10,000)	33,000 00
	Ottawa—(Rivière Rideau)—Réparations aux murs	18,500 00
	Parry Sound—Quai (A voter de nouveau, $5,500)	8,500 00
	Pelée Island—Améliorations au quai	20,000 00
	Port Bruce—Reconstruction de la jetée	25,000 00
	Port Hope—Réparations au port (A voter de nouveau, $20,000)	110,000 00
	Port Arthur—Dragage	26,000 00
	Port Arthur—Réparation du brise-lames	200,000 00
	Rainy River—Reconstruction du quai	17,100 00
	Sault-Ste-Marie—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $10,000)	35,000 00
	South Baymouth—Reconstruction et prolongement du quai	34,200 00
	Thames River—Redragage	60,000 00
	Tobermory—Quai et dragage	91,000 00

Manitoba

	Gimli—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $10,000)	85,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	40,000 00
	Hecla—Reconstruction du quai	50,000 00
319	Hnausa—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $25,000)	100,000 00
	Selkirk—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $10,000)	100,000 00
	St. Andrews—Brise-lames de la rivière (A voter de nouveau, $5,000)	7,500 00
	St. Andrews—Ecluse et digue—Redressement de l'accès ouest	65,000 00

	Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest	
	Great Bear River Road, T. du N.-O.—Achèvement d'un prolongement, reconstruction d'un ancien tronçon et achat d'outillage d'entretien	425,000 00
320	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	25,000 00
	Waterways—Quai (A voter de nouveau, $10,000)	15,000 00
	Yellowknife—Améliorations à la navigation (A voter de nouveau)	7,200 00
	Yellowknife—Quai	41,000 00
	Colombie-Britannique et Yukon	
	Bamfield (Ouest)—Réparations et améliorations au radeau et à l'atterrage	10,000 00
	Bella Bella—Remplacement du quai	34,000 00
	Bella Coola—Réparations et améliorations au quai (à voter de nouveau, $10,000)	95,300 00
	Brownsville—Améliorations au port (à voter de nouveau $8,000)	20,000 00
	Brunette River (Sapperton)—Radeau et atterrage (à voter de nouveau, $7,000)	10,000 00
	Capilano River—Protection du chenal	8,500 00
	Fraser River—Améliorations	175,000 00
	Fraser River—Ouvrages de protection aux îles Lulu et Sea	40,000 00
	Fraser River—Reconstruction de la jetée de North Arm (à voter de nouveau, $50,000)	225,000 00
	Fraser River—Chaloupe hydrographe	15,000 00
	Gibson's Landing—Reconstruction du quai	50,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	325,000 00
	Horseshoe Bay—Reconstruction du quai	24,000 00
	Ladysmith—Radeau et brise-lames (à voter de nouveau)	7,700 00
	Nahun (Caesar's Point)—Remplacement du quai	11,000 00
	Nanaïmo—Améliorations au port	60,000 00
321	Nanaïmo—Remplacement d'une grue au quai de montage	52,500 00
	North Galiano—Quai	6,000 00
	Port Alberni—Améliorations au port (à voter de nouveau, $9,000)	15,000 00
	Prince Rupert—Renouvellement des radeaux à pontons (à voter de nouveau, $5,000)	22,000 00
	Prince Rupert (Digby Island)—Réparations au quai	18,000 00
	Queen Charlotte City—Réparations au quai et agrandissement (à voter de nouveau, $5,000)	16,000 00
	Refuge Cove (Redonda Island)—Radeau (à voter de nouveau, $5,900)	6,000 00
	Stewart—Réparations au quai (à voter de nouveau)	32,000 00
	Ucluelet-Ouest—Améliorations au quai Vananda—Prolongement du quai, hangars à marchandises et réparations (à voter de nouveau, $4,200)	7,900 00
	Victoria—Dragage	100,000 00
	Victoria—Port de pêche	67,000 00
	Westview—Améliorations au port (à voter de nouveau, $20,000)	35,000 00
	Westview—Remplacement d'un port de pêche (à voter de nouveau, $25,000)	305,000 00
	Winter Harbour—Améliorations (à voter de nouveau, $5,000)	24,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

322	Administration	27,750 00
323	Service de téléphone à Ottawa	165,000 00
324	Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa	8,000 00

Services de télégraphe et de téléphone—service et entretien

325	Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles	170,000 00
326	Alberta et Saskatchewan	120,500 00
327	Bureau du surintendant du district de Vancouver	18,100 00
328	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon	171,000 00
329	Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver	138,500 00
330	Services télégraphiques et téléphoniques en général	5,000 00

Reconstruction, réparations et améliorations

331	Provinces Maritimes et Bas St-Laurent	12,000 00
332	Alberta et Saskatchewan	12,000 00
333	Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon	19,500 00
334	Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver	14,000 00
335	Ile Bowen—Port de Pender, C.-B.—Ligne téléphonique	25,000 00
336	Câble pour le district de la Baie de Fundy	28,000 00
337	Achat et installation d'un câble sous-marin pour relier Shippigan et les îles Miscou à la terre ferme. (A voter de nouveau)	11,000 00
338	Ligne téléphonique du Lac Peter Pond à Portage-la-Loche	7,000 00

GÉNÉRALITÉS

339	Galerie nationale du Canada	80,000 00
340	Travaux divers non dénommés, chaque montant individuel limité à $5,000	75,000 00
341	Crédits supplémentaires sur autorisation du Conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à $200	100,000 00
342	Pour fournir les soldes nécessaires pour compléter les projets entrepris au cours des années financières précédentes et pour lesquels il n'est fait aucune provision spéciale dans le budget de 1946-47	20,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

594	London, Ontario—Achat de l'immeuble Garvey pour le ministère des Affaires des anciens combattants, et remaniements	90,000 00
595	Ville de Québec—Construction d'un immeuble temporaire à bureaux	9,000 00
596	Vancouver, C.-B.—Construction d'un immeuble temporaire à bureaux pour le ministère des Affaires des anciens combattants	300,000 00
597	Programme d'après-guerre—Dépenses occasionnées par la préparation de plans, devis, etc	275,000 00

598	Réparations, modifications, administration et entretien des immeubles	2,000,000 00
599	Loyer de locaux	825,000 00
600	Meubles, etc.	300,000 00

Division de l'ingénieur en chef

601	Programme de construction d'après-guerre—Dépenses encourues pour levés, préparation de plans et devis	350,000 00

Division du télégraphe

602	Ottawa—Service téléphonique	260,000 00

Généralités

603	Dépenses imprévues	10,000 00

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

348	Administration	266,379 00
349	Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	8,965,749 94
350	Services de la marine—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	1,402,953 00
351	Services de l'aviation—En conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales, et autres dépenses imprévues	410,207 00
352	Subvention à la *Chief Constables Association of Canada*	500 00

Pensions et autres indemnités

353	Indemnités aux gendarmes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions	12,750 00
354	Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—	
	Mme Mary Emma Bossange	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke	821 25
	Mme Margaret Cox	410 63
	Mme Victoria Desjardins	411 00
	Mme Georgina Harrison	676 50
	Mme Letitia Kennedy	423 50
	Mme Nora Jean Massan	300 00
	Mme Margaret Nicholson	547 50
	Mme Catherine Mildred Ralls	675 25
	Mme Vera M. Ryder	907 50
	Mme Doris Freda Sampson	816 00
	Mme Amy Lillian Searle	406 98
	Mme Madelaine Mary Shoebotham	810 00
	Mme Eunice Wainwright	602 50
355	Pension à Basil Burke Currie	684 20

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

613 Pour élargir le champ d'activité de la Gendarmerie 2,599,728 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre revient à la "présentation des rapports" sous les "affaires de routine".

M. Breithaupt, du comité permanent des Chemins de fer, canaux et télégraphes, présente alors le quatrième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le bill 345, intitulé Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer depuis Barraute jusqu'aux chutes Kiask, sur la rivière Bell, dans la province de Québec, et convient d'en faire rapport sans amendement.

Ci-joint copie des procès-verbaux et témoignages.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 7 des Journaux.*)

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et huit minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures du matin, demain.

No 102

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 13 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans modification, à savoir:

Bill No 300, Loi sur la Convention relative à l'impôt sur le revenu conclue entre le Canada et le Royaume-Uni et signée, à Londres, le cinquième jour de juin 1946.

Bill No 301, Loi sur la Convention relative aux droits successoraux conclue entre le Canada et le Royaume-Uni et signée, à Londres, le cinquième jour de juin 1946.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 368, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

M. Abbott propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill subit sa deuxième lecture.

M. Abbott propose alors,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier afin d'étudier ledit bill.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée, après le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Arsenault,
Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Benidickson,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Brown,
Chevrier,
Cleaver,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gardiner,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gladstone,
Glen,
Golding
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Harris (Grey-Bruce),
Howe,
Isnor,
Jutras,
Kirk,
Lafontaine,
Langlois,
Lapointe,
Lesage,
McCann,
McCubbin,
McCulloch (Pictou),
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Parry Sound),
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Parent,
Pinard,
Power,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Stuart (Charlotte),
Viau,
Warren,
Weir,
Whitman,
Winters.—84.

CONTRE:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Bentley,
Blackmore,
Blair,
Boucher,
Bowerman,
Bradshaw,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Casselman,
Castleden,
Church,
Coldwell,
Daniel,
Diefenbaker,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Hamel,
Hansell,
Harkness,
Henderson,
Herridge,
Hlynka,
Irvine,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
MacNicol,
Manross,
Marshall,
Menary,
Merritt,
Murphy,
Nicholson,
Probe,
Quelch,
Robinson (Bruce),
Ross (Souris),
Rowe,
Shaw,
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Stokes,
Thatcher,
White (Middlesex-Est),
Wright,
Wylie,
Zaplitny.—64.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité plénier pour étudier ledit bill,

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

(*Les bills privés et publics sont appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont transmis, pour étude, à leurs comités respectifs, après avoir subi leur deuxième lecture, les bills de divorce, sur division, comme suit:

Au *comité permanent des bills privés* (avec la preuve, les pièces justificatives, etc., soumises au comité de divorce du Sénat, sur les pétitions qui ont servi de base aux bills de divorce mentionnés ci-après), les bills suivants, à savoir:

Bill No 358, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Spinner Starr".

Bill No 359, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fay Podolne Litwin".

Bill No 360, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gregoire (Hryhory) Hyss, autrement connu sous le nom de Harry Hys".

Bill No 361, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lamb Runciman".

Bill No 362, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Wilfrid-Lionel-Anecie St-Denis".

Bill No 363, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Kathleen Menzie Thissen".

Bill No 364, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Frederick Ring".

Bill No 365, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Vernon Lewis".

Bill No 366, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Ferdinan Raymond".

Bill No 375, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Cohen Share".

Bill No 376, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Lizabeth Clarke Gagnon".

Bill No 377, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Fern Hobbs Burns".

Bill No 378, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Euclide Beaudoin".

Bill No 379, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rose Ellement Boulet".

Bill No 380, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Stewart Lavery Martin".

Bill No 381, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Edith Thompson Williamson".

Bill No 382, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph McCaffery".

Bill No 383, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marian Pearl Dunfield".

Bill No 384, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dollard Charest".

Bill No 385, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kerttu Helvi Helen Fascio".

Bill No 386, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Shacket Payne".

Bill No 387, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston-Marcel Chapdelaine".

Bill No 388, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ross-David Chartier".

Bill No 389, (A-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Boosamra".

Bill No 390, (B-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dawz Sims".

Au *comité permanent de la banque et du commerce*:

Bill No 374, (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Association canadienne de bienfaisance des travailleurs".

Et l'heure consacrée aux bills privés et publics ayant expiré;

La Chambre reprend ensuite, en comité plénier, l'étude du Bill No 368, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Par consentement, la Chambre revient aux "motions" sous les "affaires de routine".

Sur motion de M. Mackenzie, il est alors ordonné,—Que le nom de M. Raymond (*Wright*) remplace celui de M. Lapalme comme membre du comité permanent des Relations industrielles.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures du matin, demain.

No 103

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 14 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Bridges, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 août 1946,—Etat montrant:—1. Le ministère des Pêcheries ou quelque autre ministère du gouvernement a-t-il reçu de capitaines de grandes goélettes de pêche de la Nouvelle-Ecosse des déclarations sous serment à l'effet que leurs attirails de chalut ont été détruits par des pêcheurs à la drague, d'origine étrangère, sur le banc de Quero?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on établi le pays d'inscription des chalutiers étrangers?

3. Des navires canadiens font-ils la patrouille du banc de Quero pour le bénéfice des pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse?

4. Sinon, quelles dispositions prend-on en vue de leur offrir une protection suffisante?

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. Robinson (*Bruce*)—1. Combien a-t-on *a*) ouvert, *b*) fermé de bureaux de douanes dans chaque province du Canada depuis le 1er janvier 1928?

2. Où était situé chaque bureau de douanes ainsi *a*) fermé et *b*) ouvert, et quelle en a été la date de fermeture ou d'ouverture dans chaque cas?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Abbott propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AGRICULTURE

479 Office des viandes $5,168,799 00
478 Office des produits laitiers 2,029,102 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 329, Loi modifiant la Loi des pensions.
Bill No 336, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 1942.

Par consentement, la Chambre revient à la "présentation des rapports" sous les "affaires de routine".

M. Maybank, du comité permanent des Bills privés, présente le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié les bills suivants et convient d'en faire rapport sans modification, savoir:

Bill No 201, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Olivette-Marthe Pépin Giguère".
Bill No 202, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Helen Deeb Kouri".
Bill No 203, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Dawson Brady".
Bill No 204, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Boyd Fuller Dichow".
Bill No 205, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Emily Young Crane".
Bill No 206, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martin Thomas Walsh".
Bill No 207, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Blumenthal Gillman".
Bill No 208, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Solomon Birnbaum".
Bill No 209, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherina Demidovich Zouikin".
Bill No 210, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Beatson De Gruchy".
Bill No 211, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Luc Chadillon".
Bill No 212, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Innocent Gorman Martin Gillean".

Bill No 213, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Olivier Singfield".

Bill No 214, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Ethel Anderson Hamill".

Bill No 215, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Reginald Duncan Woolley".

Bill No 216, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Portnoff Clarke".

Bill No 217, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Andria Thistle Shirres Richardson".

Bill No 218, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Margaret Louise Jekill Wiggett".

Bill No 219, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Frances Beaton Bridgeman".

Bill No 220, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Helen Cavers Watson".

Bill No 221, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Martial Chevalier".

Bill No 222, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Catherine Benson Hunter".

Bill No 223, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Francesca Evans Gladwish".

Bill No 224, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary MacDonald Short Browne".

Bill No 225, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Shulman".

Bill No 226, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Patrick Warren".

Bill No 227, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alvina Hirsch Sidaway".

Bill No 228, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Joseph Saikaley Charles".

Bill No 229, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Corey Thomson".

Bill No 230, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Wilbur Cassils Dawes".

Bill No 231, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean St. Claire Macdonald Routledge".

Bill No 232, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Anderson Hutchins".

Bill No 233, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy May Baylis Larivière".

Bill No 234, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Gertrude McKnight Carroll".

Bill No 235, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Erminia Taccani Roncarelli".

Bill No 236, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet May Armour Smith".

Bill No 237, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Caroline Lock Norman".

Bill No 238, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Bélanger Mullin".

Bill No 239, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Goodman".

Bill No 240, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Thomson".

Bill No 241, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hannah Green Turton".

Bill No 242, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Solomon Caplan".

Bill No 244, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les anciens combattants de l'Armée et de la Marine au Canada".

Bill No 254, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Violet Louise Stargratt Burton".

Bill No 255, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Louise Mitchell Meyer".

Bill No 256, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donald Dale Carr-Harris".

Bill No 257, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Ernest Hubert George Colnaghi Williams Waterfield".

Bill No 258, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gratia Lauzon Rousseau".

Bill No 259, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Olive Byers Manley".

Bill No 260, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Gertrude Horder Fournier".

Bill No 261, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Patricia Byrne Côté".

Bill No 262, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Adelaide Grace Vennor O'Toole".

Bill No 263, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Doris Howard Clark".

Bill No 264, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Agnes Stuart Colt".

Bill No 265, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Gosselin Carbonneau".

Bill No 266, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Cleveland Smith des Baillets".

Bill No 267, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Winnifred Dunlop Starkey".

Bill No 268, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis John Stone".

Bill No 269, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary McCallum McNamara".

Bill No 270, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Helen Shute Main".

Bill No 271, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Simonne Robert Turgeon".

Bill No 272, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Cotapschi".

Bill No 273, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Young Rivard".

Bill No 274, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Michelle Ahern de Brabant".

Bill No 275, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ethelwyn Marshall Ross".

Bill No 276, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Ernest Smith".

Bill No 277, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleora Elizabeth Doyle Mastine".

Bill No 278, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Carr Johnstone".

Bill No 279, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Yvette Breton Philips".

Bill No 280, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Laing Robertson MacNab".

Bill No 281, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Goldsmith Glick".

Bill No 282, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Alexandra Oughtred Scott".

Bill No 283, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Horatio Baldwin".

Bill No 284, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Slobodzian".

Bill No 285, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Charles McKerness".

Bill No 286, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Anderson Lobb".

Bill No 287, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne-Rachel Mayer Richard".

Bill No 288, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Izbitsky Abracen".

Bill No 289, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Margaret Price Garvie".

Bill No 290, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Shoob Natovitch".

Bill No 291, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madge Aileen Hunter Parker".

Bill No 292, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Yaroslawa Lytwyn Pendiuk".

Bill No 293, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Wallace Argall".

Bill No 294, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Norma Wickens Baker".

Bill No 295, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Emily Rogers Thoms".

Bill No 296, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Grégoire Girard".

Bill No 297, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Maxwell Cleghorn Pope".

Bill No 298, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Charlotte Arsenault Léonard".

Bill No 311, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alphonse Christen".

Bill No 312, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edmund Lionel Hurd".

Bill No 313, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elsie Larivière Doyle".

Bill No 314, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernestine Anne Lothrop MacNaughton".

Bill No 315, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irving Yengroff".

Bill No 316, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Malcolm Dickenson".

Bill No 317, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Edith Edson".

Bill No 318, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Mae Skidmore Weale".

Bill No 319, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Christie Henderson".

Bill No 320, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Lauretta-Eliennette (Rita) Vallerand Barraclough".

Bill No 321, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Bennett".

Bill No 322, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Marjorie Pitts Wellington".

Bill No 323, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Isabelle Nicholls Broglie Geoffrion".

Bill No 324, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Hannah Colbeck Grant".

Bill No 337, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Augusta Clément Lajeunesse".

Bill No 338, (L-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne-d'Arc Guilmette Henchey".

Bill No 339, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bellows".

Bill No 340, (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Howard Alexander".

Bill No 341, (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Wade".

Bill No 342, (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Inga Mary Frances Kitching".

Bill No 343, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Clayton Webb Clout".

Bill No 344, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Thorburn Rice Colby".

Bill No 347, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fania Pustopedskaites Sobolevicius, autrement connue sous le nom de Fanny Pustopedsky Sobolevicius".

Bill No 348, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Mary Fisk Irwin".

Bill No 349, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilias Clark Watt James".

Bill No 350, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Gibson".

Bill No 351, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Azarie Trottier".

Bill No 352, (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Sharp Hamelin".

Bill No 353, (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille-Aimée Cadieux Lacombe".

Bill No 354, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wetstein Szabo".

Bill No 355, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Brandla Lylberberg Guz, autrement connue sous le nom de Bertha Silverberg Gass".

Bill No 356, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Natalie Kathleen Fearon Kirouac".

Bill No 358, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Spinner Starr".

Bill No 359, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fay Podolne Litwin".

Bill No 360, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gregoire (Hryhory) Hyss, autrement connu sous le nom de Harry Hys".

Bill No 361, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lamb Runciman".

Bill No 362, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Wilfrid-Lionel-Anecie St-Denis".

Bill No 363, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Kathleen Menzie Thissen".

Bill No 364, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Frederick Ring".

Bill No 365, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Vernon Lewis".

Bill No 366, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Ferdinan Raymond".

Bill No 375, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Cohen Share".

Bill No 376, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Lizabeth Clarke Gagnon".

Bill No 377, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Fern Hobbs Burns".

Bill No 378, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Euclide Beaudoin".

Bill No 379, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rose Ellement Boulet".

Bill No 380, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Stewart Lavery Martin".

Bill No 381, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Edith Thompson Williamson".

Bill No 382, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph McCaffery".

Bill No 383, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marian Pearl Dunfield".

Bill No 384, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dollard Charest".

Bill No 385, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kerttu Helvi Helen Fascio".

Bill No 386, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Shacket Payne".

Bill No 387, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston-Marcel Chapdelaine".

Bill No 388, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ross-David Chartier".

Bill No 389, (A-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Boosamra".

Bill No 390, (B-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dawz Sims".

M. Cleaver, du comité permanent de la Banque et du commerce, dépose le huitième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a étudié le Bill No 374 (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Association canadienne de bienfaisance des Travailleurs", et a convenu de le rapporter sans amendement.

A six heures de l'après-midi, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain matin à onze heures.

No 104

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 15 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Brown, du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour faire l'étude et l'examen de la Loi des Indiens (chapitre 98, S.R.C. 1927) et de toutes les autres questions à lui déférées, présente le troisième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

En conformité de l'ordre de renvoi du 13 mai 1946, votre comité a commencé ses séances sans délai. Dès le début, il était manifeste que nous ne pourrions terminer notre tâche au cours de la présente session; qu'il nous serait impossible d'examiner les revendications, griefs ou mémoires particuliers exposant des vues ou opinions individuelles.

En conséquence, le comité a adopté un plan de programme et de procédure s'étendant sur trois sessions parlementaires:

session de 1946, audition des fonctionnaires du ministère;
session de 1947, audition des Indiens, des Eglises et autres associations;
session de 1948, revision de la Loi des Indiens.

Le comité a tenu 25 séances et entendu 16 témoins, y compris, à titre d'exceptions à la procédure adoptée, le président et le trésorier de la *North American Indian Brotherhood*, le président du comité législatif de la *Native Brotherhood of British Columbia*, et le brigadier O. M. Martin, Canadien d'ascendance indienne, qui est magistrat de la cour du comté d'York (Ontario).

L'audition des fonctionnaires du ministère a révélé la nécessité de certaines améliorations administratives immédiates qui peuvent être effectuées sans reviser l'entière législation actuelle, améliorations qui, une fois effectuées, supprimeront certaines des causes qui ont suscité des griefs et des plaintes de la part de nombreux Indiens.

Afin de ne pas interrompre la suite du travail envisagé par l'ordre de renvoi, votre comité formule ci-après certaines recommandations à l'égard de la prochaine intersession.

En conséquence, votre comité recommande:

1. Que les membres du comité devraient visiter de leur propre gré, pendant la prochaine intersession, les réserves indiennes situées dans leur division ou circonscription ou dans les régions avoisinantes;

2a. Qu'au moins dix membres de votre comité spécial mixte soient par arrêté en conseil autorisés, à titre de commission, à siéger, aux époques fixées par la commission, en différents endroits des provinces Maritimes et de l'Est québecois, dans le but de poursuivre l'enquête et de faire rapport sur les questions mentionnées dans votre ordre de renvoi du 13 mai 1946, qui intéressent la population indienne des régions susdites; à visiter les réserves indiennes des régions susdites, au jugement de ladite commission; à entendre les témoignages des personnes ou associations que peut intéresser cet ordre de renvoi et désireuses d'être entendues par lesdits commissaires; que lesdits commissaires soient autorisés à retenir les services d'un avocat, d'un secrétaire et de sténographes, en vue d'assister les commissaires dans leur enquête;

2b. Que les membres de votre comité soient autorisés par arrêté en conseil à siéger à Ottawa, à titre de commission, pendant les deux semaines antérieures à l'ouverture de la prochaine session parlementaire, afin de poursuivre l'enquête et de faire rapport sur toutes les questions mentionnées dans l'ordre de renvoi du 13 mai 1946, et d'entendre les témoignages des personnes ou associations que peuvent intéresser les questions étudiées jusqu'ici par votre comité mixte spécial et désireuses d'être entendues par les membres de ladite commission; et que les commissaires soient autorisés à retenir les services d'un avocat, d'un secrétaire et de sténographes pour venir en aide à ladite commission dans son enquête;

3. Que, dès la réunion du Parlement, soit constitué un comité mixte spécial des Affaires indiennes investi de pouvoirs semblables à ceux accordés à votre comité le 13 mai 1946;

4. Qu'étant donné la somme considérable de travail restant à accomplir par un comité parlementaire surtout en ce qui a trait aux droits et obligations découlant de traités, soit institué un comité interministériel qui sera chargé d'examiner ce sujet particulier de notre ordre de renvoi et d'en faire rapport à votre prochain comité;

5. Que le directeur de la division des Affaires indiennes au ministère des Mines et ressources, en collaboration avec la Commission du service civil et le Conseil du trésor, prenne immédiatement les mesures nécessaires pour remplir des postes importants vacants aux Affaires indiennes, qui, dans l'intérêt du public, doivent être remplis sans retard;

6. Que le personnel de la division des Affaires indiennes, au ministère des Mines et ressources, soit augmenté, afin de permettre la nomination d'au moins deux agents des Indiens au service général;

7. Que la Commission du service civil étudie l'à-propos de soumettre au régime de la Loi du service civil certaines autres catégories du personnel du service de campagne des Affaires indiennes;

8. Qu'on emploie des méthodes plus directes pour la remise des redevances perçues au nom des bailleurs indiens;

9. Que la division des Affaires indiennes entreprenne immédiatement l'élaboration de plans (1) afin de construire le nombre de locaux nécessaires, en vue de désencombrer certains externats indiens, (2) afin d'établir d'autres externats en nombre suffisant pour répondre aux besoins reconnus par la Division des Affaires indiennes;

10. Qu'étant donné les bénéfices acquis par bon nombre d'Indiens à la suite du programme de conservation des fourrures et de mise en valeur entrepris par la division des Affaires indiennes, on prenne les mesures nécessaires pour étendre le programme de conservation des fourrures et de mise en valeur aux provinces dans lesquelles ce programme n'a pas encore été introduit.

Vous trouverez annexée une copie du procès-verbal des délibérations et du compte rendu des témoignages entendus par le comité.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 8 des Journaux.*)

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 3456, approuvé le 14 août 1946: révoquant la nomination de Wilbur Edward Uren comme régisseur des véhicules-automobiles, et révoquant l'arrêté en conseil C.P. 1121 du 13 février 1941, qui établissait les règlements de priorité régissant les véhicules-automobiles, ainsi que l'arrêté en conseil subséquent du 29 avril 1946, C.P. 1124, etc.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quels sont les noms des juges de district en amirauté?

2. Combien paie-t-on à chaque juge, par année, pour ces fonctions?

3. Quelle somme a-t-on payée pour les dépenses de chaque cour pendant l'année écoulée?

4. Combien a-t-on émis d'ordonnances dans chaque district au cours de chacune des cinq dernières années?

5. Combien y a-t-il eu de procès dans chaque district au cours de chacune des cinq dernières années?

M. Chevrier, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du Conseil national des ports nationaux pour l'année civile 1945 (version française).

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 août 1946,—Copie de toute correspondance échangée, depuis janvier 1944 jusqu'à date, entre le ministère de la Défense nationale et/ou le ministère du Travail et/ou le ministère de la Justice, et entre l'un ou l'autre de ces ministères, relativement à l'usage irrégulier de formules de renvoi de l'armée ou de licenciement pour cause de santé au Camp Borden, alors qu'un nommé Arnold (aussi connu sous le nom de William Horrigan), de concert avec un nommé Bagley, aurait utilisé, prétend-on, des formules de renvoi de l'armée ou de licenciement pour cause de santé qui portaient la signature en blanc de l'ancien major J. A. Elliott, A-19, de l'intendance royale canadienne.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 8 août 1946,—Etat montrant:—1. Depuis le 24 juillet 1902, quelles terres a-t-on vendues: *a*) sur la réserve indienne No 100, qui est la réserve de la bande indienne de James Smith à Fort-à-la-Corne, Saskatchewan et sur la réserve indienne No 100A, qui est la réserve indienne de la bande de Cumberland; *b*) sur la réserve indienne No 98 de Chacastapasin?

2. De la somme totale provenant de la vente, quel montant est actuellement dû et quelle somme a été déposée au crédit de ces bandes indiennes?

3. Combien d'acres reste-t-il invendus de ces terrains ainsi cédés?

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi sur le service naval, de la Loi de milice, de la Loi sur le Corps d'aviation royal canadien, de la Loi de 1940 sur la mobilisation des ressources nationales, et de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3264, approuvé le 14 août 1946: concernant une nouvelle méthode de traiter les insoumis et les déserteurs des forces armées du Canada.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 1er août 1946:—Etat montrant:—1. A-t-on intenté des poursuites criminelles, ou songe-t-on à le faire, au sujet d'une prétendue conspiration concernant l'usage irrégulier de formules de renvoi de l'armée ou de licenciements pour cause de santé au Camp Borden depuis 1943?

2. *a*) La Royale gendarmerie à cheval du Canada a-t-elle fait enquête sur l'affaire et a-t-elle recommandé des poursuites? *b*) Le ministère du Travail a-t-il donné des instructions à la Royale gendarmerie à cheval du Canada au sujet de poursuites? Le cas échéant, quelles ont été ces instructions?

Il dépose aussi sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil adopté en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3449, approuvé le 14 août 1946: révoquant les règlements suivants, à savoir:

1. "Les Règlements concernant l'inscription nationale, 1940", tels qu'établis par l'arrêté en conseil C.P. 3156, en date du 12 juillet 1940, et modifiés de temps à autre; et
2. "Les Règlements de 1944 sur le service sélectif national (Mobilisation)", tels qu'établis par l'arrêté en conseil C.P. 1355, en date du 4 mars 1944, et modifiés de temps à autre;

et effaçant tout délit commis contre lesdits règlements précités dans les cas où aucune amende ou aucune punition n'a été imposée avant le 15 août 1946, etc.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Diefenbaker—1. Quels avant-projets, entreprises d'exploration et travaux actuels ont été exécutés, depuis le 1er janvier 1946, en rapport avec: *a*) la diversion projetée d'une partie des eaux de la rivière South-Saskatchewan à ou proche Elbow, Saskatchewan, y compris l'érection d'une digue; *b*) l'établissement d'un bassin de retenue des eaux dans la vallée de Qu'Appelle; *c*) l'élévation ou la hausse du niveau du lac Long; *d*) la conservation et l'accroissement des eaux du lac Watrous?

2. Quels autres travaux a-t-on en vue à l'égard de chacune des autres entreprises pour le reste de la présente année?

Par M. Fraser—1. Quels ministères du gouvernement, s'il en est, ont demandé un personnel supplémentaire à la Commission du service civil afin de s'occuper de la réclame et de la publicité dans leur ministère respectif?

2. Quels sont les détails des traitements et des conditions requises par chaque ministère à l'égard de chaque position annoncée par la Commission du service civil pour le compte de ces ministères?

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Daniel—1. Combien en a-t-il coûté au ministère de la Défense nationale pour maintenir l'ordre sur les terrains de la Société agricole de Woodstock depuis la fermeture de l'école de pilotage et d'entretien en mars 1946?

2. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour maintenir l'ordre sur les terrains de la Société agricole de Woodstock depuis que la Corporation des biens de guerre a acquis cette propriété du ministère de la Défense nationale?

3. Quel était le devis estimatif préparé par le ministère de la Défense nationale en rapport avec la réfection de la propriété et des édifices de la Société agricole de Woodstock?

4. La Société agricole de Woodstock avait-elle soumis une estimation relativement à la réfection de sa propriété pour servir à l'exposition et, le cas échéant, quel montant avait-elle convenu d'accepter en argent comptant?

5. Quel loyer annuel payait-on pour les terrains d'exposition suivants: *a*) les édifices et terrains de la Société agricole de Woodstock, à Woodstock, Ontario; *b*) les édifices et terrains d'exposition, à Woodstock, Nouveau-Brunswick?

6. Combien de terrains d'exposition au Canada ont été loués pour des fins de défense au cours de la guerre?

7. Des terrains et édifices d'exposition ainsi loués, combien ont été remis avec le règlement suivant des réclamations: *a*) le paiement au comptant effectué par le gouvernement sans que ce dernier enlève les édifices et autres fournitures construits; *b*) aucun paiement comptant, mais la réfection des édifices et terrains à la satisfaction des autorités de l'exposition?

8. *a*) En effectuant le règlement des réclamations ou de la réfection affectant quelque propriété d'exposition, le gouvernement a-t-il enlevé des édifices ou des fournitures construits pour des fins de guerre? *b*) Le cas échéant, où?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AGRICULTURE

476	Office des produits alimentaires agricoles	$53,462,029 00
477	Office des approvisionnements en produits agricoles	31,657,785 00
480	Office des produits spéciaux	280,279 00
481	Office d'exportation des graines de semence	35,688 00
482	Entreprise de recherches à Grosse-Ile	80,000 00

COMMERCE

Service du commerce étranger

375	Division du blé et des céréales	28,532 00

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

444	Administration	1,554,712 00
445	Administration régionale	3,489,288 00
446	Services de rétablissement	6,184,080 00
447	Services de traitements	13,761,079 00
448	Services prosthétiques	817,758 00

Commission canadienne des pensions—

449	Frais d'administration, y compris le Président de la Commission canadienne des pensions à $2,000 et treize Commissaires canadiens des pensions à $1,000 chacun, en plus des traitements prévus au chapitre 157, S.R.C., 1927, modifié.	
450	Bureau des anciens combattants	1,403,473 00
451	Commission d'allocation aux anciens combattants—Administration	187,331 00
452	Assurance des anciens combattants	143,540 00

Versements aux anciens combattants et aux personnes à leur charge

453	Pensions de guerre européenne—Première guerre mondiale	37,500,000 00
454	Allocations aux anciens combattants—Première guerre mondiale	11,000,000 00
455	Assistance-chômage	100,000 00
456	Allocations d'hospitalisation et autres—Première guerre mondiale	750,000 00
457	Attributions de décorations	60,000 00
458	Allocations de commisération aux veuves—Première guerre mondiale	1,800,000 00
459	Allocations de commisération—Orphelins à charge—Première guerre mondiale	30,000 00
460	Indemnisation des employés de l'Etat	80,000 00
461	Pensions, rébellion du Nord-Ouest, 1885, et généralités	15,000 00

Subventions diverses

462	Allocation à la Caisse des frais funéraires	100,000 00
463	Allocation à la Légion canadienne	9,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans aucune modification, à savoir:

Bill No 308, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les allocations familiales.

Bill No 327, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants (sommes octroyées aux universités).

Bill No 333, Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Bill No 335, Loi concernant les pensions et allocations de guerre destinées à des civils.

Bill No 357, Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral, 1927.

Bill No 367, Loi modifiant la Loi de l'immigration.

Bill No 369, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Et aussi,—Un message pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 332, Loi concernant des prêts aux anciens combattants pour les aider à s'établir dans les affaires ou des professions, avec les amendements suivants:

1. *Page 2, ligne 9.* Un amendement, apporté à la version anglaise du Bill, ne concerne pas la version française.
2. *Page 3, ligne 4.* Après le mot "Si", insérer ", avant que le prêt fût consenti,".
3. *Page 3, ligne 7.* Supprimer les mots "avant que le prêt fût consenti".
4. *Page 3, ligne 44.* Au début du paragraphe (3), substituer "Cet article" aux mots "Cette action".
5. *Page 4, ligne 3.* Au mot "deux", après "paragraphes", substituer "un".
6. *Page 4, ligne 3.* Au mot "trois", après le mot "et", substituer "deux".
7. *Page 4, ligne 37.* Avant les mots "dans l'article", insérer "du paragraphe un".
8. *Page 5, ligne 13.* Après le mot "disposition", insérer "à l'effet".

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 105

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 16 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Deuxième rapport annuel des administrateurs de la Corporation des biens de guerre pour l'année terminée le 31 mars 1946, avec l'Appendice "A", classification alphabétique des biens de surplus; et Appendice "B", ventes de $5,000 et au-dessus.

Le Bill No 345, Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer depuis Barraute jusqu'aux chutes Kiask, sur la rivière Bell, dans la province de Québec, est étudié en comité plénier, rapporté sans modification, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS ET LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

464 Administration—Etablissement de soldats, établissement de familles britanniques, établissement général sur des terres, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, compris les dépenses concernant des projets de génie et de recherches ainsi que des frais subdivisionnaires qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière $5,443,400 00

465 Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924, et dans l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935 . . . . 25,000 00
466 Pour pourvoir aux paiements d'octrois aux anciens combattants établis sur des terres provinciales en vertu d'ententes avec les gouvernements provinciaux sous l'empire de l'article 35 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, modifiée. 6,000,000 00
467 Pour pourvoir au paiement d'octrois aux anciens combattants de race indienne établis sur des terres des réserves indiennes en vertu de l'article 35A de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, modifiée. 2,000,000 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Etablissement de soldats et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

474 Pour pourvoir à la sécurité—Etablissement de soldats. . . . 70,000 00
475 Pour pourvoir à l'achat de terres et aux améliorations, au coût des améliorations permanentes à effectuer; au dégrèvement des propriétés; à l'achat de machines agricoles et outillage; au remboursement de surplus aux anciens combattants (article 19); et à la sécurité sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. 72,000,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

639 Examens pour traitements et pension—Deuxième guerre mondiale. 44,020,000 00
640 Pensions—Deuxième grande guerre mondiale. 31,000,000 00
641 Commission des allocations aux anciens combattants—Pensions en vertu de l'ordonnance concernant la pension pour double service et allocations prévues par la loi concernant les allocations aux anciens combattants pour les anciens combattants de la deuxième guerre mondiale et de la Rébellion du Nord-Ouest, 1885. . . . . 350,000 00
642 Enquête du Bureau des allocations familiales militaires. . . . 30,000 00
643 Comité de démobilisation. 5,000 00
644 Prestations de réadaptation après licenciement. 100,950,000 00
645 Caisse extraordinaire de secours temporaires aux membres libérés des forces armées. 10,000 00
646 Gratifications—Services auxiliaires. 70,000 00
647 Lits et installations d'hôpital. 22,818,620 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

Le Bill No 368, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié tel que modifié, et la troisième lecture en est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et la Chambre poursuivant sa séance en comité;

A six heures du soir, M. l'Orateur retourne au fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à huit heures.

Huit heures du soir.

Par consentement, M. Maybank, du comité spécial institué, par résolution de la Chambre le 16 avril 1946, pour étudier le rapport annuel de la Société Radio-Canada et revoir les méthodes et les buts de la Société ainsi que ses règlements, ses recettes, ses dépenses et son développement, présente le troisième et dernier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Votre comité a tenu 28 séances, y compris une visite aux studios de Radio-Canada à Montréal, au cours desquelles il a entendu le ministre en charge de la Société Radio-Canada, le président du Bureau des gouverneurs de la Société Radio-Canada, le gérant général, le directeur général des programmes, le directeur général des émissions musicales et des programmes du réseau français. Votre comité a aussi entendu des représentants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, des postes CFRB de Toronto et CFCN de Calgary. Il a reçu, en outre, des exposés de la Société canadienne d'Enseignement postscolaire, de l'Association canadienne des Artistes de la radio, de la *Cooperative Union of Canada*, de la *Canada and Newfoundland Education Association*. M. G. C. W. Browne, contrôleur intérimaire de la Radio, ministère des Transports, et M. Roland Beaudry, député, ont également témoigné. Votre comité a reçu un grand nombre de communications d'associations agricoles, et de plusieurs autres organismes et personnes intéressés qui ont exprimé leur opinion relativement au travail, aux méthodes, à l'administration, aux programmes et aux projets de la Société.

De temps à autre, depuis que le Parlement a commencé à s'intéresser à la radiodiffusion, des gouvernements successifs et des membres du gouvernement, des commissions nommées pour faire enquête sur les questions de radiodiffusion et des comités parlementaires, ont fait des déclarations sur les principes qui doivent régir la radiodiffusion au Canada. A peu d'exceptions près, ces déclarations favorisaient un réseau de radiodiffusion de propriété et d'exploitation d'Etat et un contrôle entier et complet, par l'Etat, de toute radiodiffusion autre que celle du réseau national lui-même. En 1936, le Parlement a voté la Loi canadienne sur la radiodiffusion qui donne à ces principes une sanction législative. Sans faire un examen général des déclarations qui ont approuvé à plusieurs reprises lesdits principes, votre comité désire affirmer de nouveau son adhésion à ces principes et exprimer sa confiance entière dans l'organisation établie par ladite Loi canadienne sur la radiodiffusion.

Comme par les années passées, votre comité a entendu les fonctionnaires de la Société donner un compte rendu très complet de leur travail et de leur activité, y compris une revue de la préparation des programmes et un rapport sur l'exploitation de la station à ondes courtes de Sackville; et votre comité croit que la Société s'est bien acquittée de ses fonctions.

L'Association canadienne des radiodiffuseurs a aussi donné à votre comité un aperçu détaillé du travail de ses stations affiliées. Voici le propre résumé de leurs vues à ce sujet:

1. Les stations régionales canadiennes découvrent, forment et récompensent les artistes locaux et leur personnel artistique.

2. Les stations régionales canadiennes tiennent compte des appréciations des auditeurs.

3. Les stations régionales canadiennes préparent, réalisent et irradient de bons programmes de continuité et d'utilité publique.

4. Les stations régionales présentent des programmes variés et accordent une attention spéciale aux besoins des groupements minoritaires.

5. Les stations régionales présentent de bons programmes mettant en vedette des artistes régionaux.

6. Les stations régionales fournissent des renseignements complets sur les questions d'un intérêt public et donnent aux tenants d'opinions contraires sur un sujet de controverse toutes les occasions voulues de se faire entendre.

7. Les stations régionales travaillent d'une façon active et constructive à desservir le public.

Votre comité ne sera peut-être pas exactement du même avis que les représentants de l'Association, dont les vues sont exprimées plus haut, mais il croirait manquer à la justice s'il n'affirmait pas que les stations privées donnent un bon service régional.

De plus, votre comité est d'avis que si, au Canada, un réseau national de radiodiffusion possédé et commandité par l'Etat est nécessaire, et que si le genre de radiodiffusion adopté en vertu de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, s'adapte bien aux besoins et aux conditions existant au Canada, il se trouve tout de même dans le monde de la radiodiffusion canadienne, une place pour des stations régionales privées dont nous avons certainement besoin en plus du réseau national. Les stations de radiodiffusion privées peuvent répondre à des besoins spéciaux de leurs régions respectives. Elles ont, et nous croyons qu'elles doivent avoir, de bonnes chances de rendre service et de réussir en affaires.

Les zones de rayonnement des deux systèmes de radiodiffusion sont distinctes. Le réseau national de radiodiffusion et les stations régionales ont été établis dans des buts différents. Votre comité croit qu'il est de l'intérêt du public de déclarer et de faire comprendre à tous les intéressés la différence entre les deux objectifs. Votre comité est d'avis que le rôle du réseau d'Etat est de diffuser des programmes et d'atteindre par ces irradiations de rayonnement national les régions même les plus éloignées du pays. La station privée s'adresse à la population régionale. L'exploitation d'un réseau ou le rayonnement dans d'immenses régions du pays, ne sont pas, de l'avis de votre comité, les fonctions normales de la station privée de radiodiffusion. Votre comité croit que chacun aurait avantage à ce que ce point soit parfaitement élucidé.

Les représentants de l'Association canadienne des radiodiffuseurs ont donné de nombreux exemples de stations privées qui fournissent un excellent service régional. Ces exemples étaient probablement typiques et illustraient bien le travail accompli par le plus grand nombre des stations privées de radiodiffusion, mais il est évident que toutes les stations privées ne peuvent atteindre ce degré d'excellence. Quelques-unes y parviennent mieux que d'autres. Votre comité désire se déclarer d'avis que l'occupation des fréquences radiophoniques ne confère aucun droit permanent, mais qu'une licence radiophonique impose une espèce de devoir qui peut être rempli par l'usage consciencieux, chaque jour,

d'une partie convenable du temps radiophonique dans l'intérêt général des radiophiles de la région. Si trop d'heures sont absorbées par des émissions à but lucratif, les stations en cause ne s'acquittent pas de l'obligation qui leur incombe.

A cet égard, votre comité tient à signaler qu'il appartient à la Société Radio-Canada et à l'autorité en matière de licences de voir à ce que les intéressés fassent honneur, comme il convient, à l'obligation susmentionnée. A l'appui de cette attitude, nous reproduisons l'article 24 de la Loi canadienne sur la Radiodiffusion:

> Chaque année, avant le renouvellement ou l'émission de licences à des stations privées par le ministre, la société doit faire la revue des activités de ces stations privées et transmettre au ministre les recommandations qui peuvent être jugées désirables concernant leur fonctionnement, l'irradiation ou toute autre question relative à ces stations.

et aussi le règlement 31A (*d*) établi sous l'empire de la Loi sur la radio, 1938:

> Le ministre peut exiger que le titulaire de la licence soumette périodiquement ou autrement des rapports concernant les recettes, les profits et les dépenses de la station, ainsi que tous autres renseignements requis par le ministre aux fins du présent règlement et pour assurer l'exploitation de la station dans l'intérêt national et pour le bénéfice de la localité où elle est située.

Nous recommandons à Radio-Canada et au ministre de faire honneur aux responsabilités énumérées dans ces extraits, et croyons que, comme condition de l'émission et du renouvellement de toute licence, une station devrait être tenue de soumettre au bureau des gouverneurs de Radio-Canada une déclaration par laquelle elle s'engagerait à remplir fidèlement le devoir qui lui incombe en tant que dépositaire d'une fréquence radiophonique, et où elle indiquerait le nombre d'heures et la part de son revenu qu'elle est prête à consacrer aux événements du centre ou de la région, à la discussion des affaires d'intérêt local, au développement artistique de la population qu'elle dessert, et à d'autres émissions d'utilité publique. De cette manière, il serait bien établi dans l'esprit de chacun que le droit d'occuper une fréquence est un privilège dont l'octroi confère au titulaire un monopole provisoire pour l'usage d'une voie radiophonique qui est la propriété du peuple, et en outre la Société et l'autorité en matière de licences ne perdraient pas de vue l'obligation qui leur incombe de veiller à ce que les personnes en cause s'acquittent de leur devoir dans leurs localités respectives.

Comme en témoignent les pages suivantes de ce rapport, les séances du comité ont donné lieu à des controverses; c'est pourquoi nous ne voulons pas quitter le sujet des relations qui existent entre les stations de radiodiffusion privées et Radio-Canada sans faire remarquer avec plaisir que la société et les stations de propriété privée se maintiennent, d'une façon générale, en bons termes. Bien que certains conflits de moindre intérêt aient éclaté en différentes occasions et à divers endroits entre Radio-Canada et des stations privées, ces dernières ont peu critiqué la société. Et celle-ci n'a pas critiqué les stations privées. Nous croyons qu'il faut toujours fortement encourager les stations privées et les aider à perfectionner les services qu'elles rendent à leurs régions respectives.

Les principaux sujets de controverse à être débattus au comité ont été au nombre de deux. Une discussion s'est engagée à la suite de l'exposé présenté par l'Association canadienne des radiodiffuseurs. On sait que la Société Radio-Canada ne fait pas seulement posséder et exploiter la principale entreprise radiophonique au Canada, mais qu'elle régit et gouverne en outre l'ensemble de la radiodiffusion.

L'A.C.R. a signalé à votre comité qu'un changement devrait se faire dans les méthodes de régie de la radiodiffusion. L'association s'est déclarée d'avis que les principes fondamentaux dont s'inspire la radiodiffusion canadienne étaient bons, et elle s'est prononcée de tout cœur en faveur de la réglementation de la radiodiffusion par un organisme public. Elle a recommandé toutefois que le dernier mot et la décision finale en matière de régie radiophonique ne continuent pas d'appartenir à la société même. L'A.C.R. n'a pas présenté ses arguments sous forme d'une critique de Radio-Canada, et au fait son exposé n'a pas révélé de difficultés ou d'injutices auxquelles les décisions de Radio-Canada auraient donné lieu. Le poids des raisons invoquées par l'Association en faveur d'un changement de l'autorité régulatrice reposait sur la théorie ou sur les principes. L'association a pensé que, étant donné du moins le degré de concurrence qui existe entre Radio-Canada et les stations privées, Radio-Canada ne devrait pas être le grand et unique arbitre dans les questions d'administration qui l'intéressent et intéressent aussi les stations privées. Une phrase du mémoire de l'A.C.R. exprime en raccourci l'idée à la base de tout l'exposé de l'A.C.R. Cette phrase est ainsi conçue: "Nous croyons qu'aucun gouvernement qui se réclame de la démocratie ne concentre dans un seul organisme les pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire et policier."

Pour faire suite à ces arguments, l'A.C.R. n'a pas recommandé l'exclusion de Radio-Canada du domaine de la régie et de la direction radiophoniques, mais elle a demandé que Radio-Canada cesse de constituer l'autorité définitive. Bref, elle a recommandé que l'on puisse appeler des décisions de Radio-Canada.

La Société a reconnu qu'une décision à cet égard ne relevait pas de sa propre juridiction, mais plutôt, comme il s'agissait d'une question de principes, que cette décision devait être rendue par le gouvernement ou le Parlement. Cependant, Radio-Canada s'est opposée au projet d'un organisme d'appel.

En dépit des arguments solides et sincères qui ont été avancés en faveur d'un changement dans le mode de régie, votre comité n'est pas prêt à approuver ce changement. D'autre part, votre comité n'est pas prêt à dire que l'idée doive être rejetée immédiatement. Votre comité croit que le temps a manqué pour étudier à fond le problème; il recommande qu'une étude plus approfondie de ce problème soit faite par les fonctionnaires de la Société Radio-Canada et le ministère des Transports, et en outre que l'ensemble de la question soit de nouveau soumis à la considération spéciale d'un comité parlementaire de la radiodiffusion, lors de la création d'un tel comité au cours d'une session ultérieure du Parlement. Mais votre comité, en exprimant ces avis, tient très catégoriquement à déclarer qu'il ne songe même pas à sanctionner la proposition.

Le second sujet principal de controverse dont j'ai parlé se rapporte aux postes CFCN, de Calgary, et CFRB, de Toronto. Selon les projets de la Société, les fréquences qui ont été allouées durant la guerre à ces stations, 1010 dans le cas de la première et 860 dans le cas de la seconde, doivent être reprises et utilisées par la société aux fins de stations radiophoniques de grande puissance. Les propriétaires et exploitants de ces stations ont comparu devant votre comité et ont protesté contre le plan d'action de Radio-Canada.

Les deux longueurs d'onde mentionnées sont de la catégorie dite voies libres de la classe I-A. Un accord international a assigné au Canada sept de ces voies, et deux d'entre elles sont celles dont il a été question. D'après l'accord de la Havane, il est nécessaire que ces fréquences soient utilisées avec une puissance minimum de 50.000 watts. Aucune station privée n'est autorisée à se servir d'une grande puissance; seules les stations de Radio-Canada jouissent d'un pareil privilège. Radio-Canada a actuellement quatre stations de grande puissance. Elle veut mettre à exécution ces plans initiaux pour l'établissement

de stations de grande puissance sur les voies libres de la classe I-A de 1010, 990 et 860 kilocycles qui ont été affectées à l'usage respectif de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario.

Par sa décision d'utiliser désormais les trois longueurs d'onde pour le compte du réseau radiophonique national, la Société Radio-Canada ne fait que mettre à exécution un programme conçu depuis longtemps, programme que Radio-Canada a affirmé à plusieurs reprises comme sa politique officielle, et programme qui, selon toutes probabilités, se serait réalisé plus tôt si la Société n'avait été empêchée d'agir par la déclaration de la guerre. Cette politique est bien comprise depuis nombre d'années, ou aurait dû l'être, et nous n'en voulons pour preuve que divers rapports et déclarations publiques de principes à l'un desquels nous emprunterons immédiatement un passage. Le rapport du comité de la radiodiffusion, déposé en Chambre le 25 juillet 1942, renferme ce qui suit:

> Le principe posé par les comités parlementaires précédents, d'après lequel la société doit étendre ses services de façon à avoir un rayonnement national complet, en s'emparant au besoin des postes privés, devrait être suivi, et la société devrait s'emparer de tout poste de radiodiffusion jugé essentiel au rayonnement national. Les postes de radiodiffusion privés n'ont pas de droits acquis aux ondes sonores qu'on leur permet d'employer. Le gouvernement et la société ne devraient pas hésiter à annuler une licence lorsque l'intérêt public l'exige. Toute augmenation de puissance considérée comme nécessaire et avantageuse pour occuper les voies attribuées par l'accord de la Havane devrait être effectuée dans les postes que la Société possède ou dont elle s'empare. (Page 630, rapport de 1942).

Votre comité croit qu'il n'y a pas et qu'il ne peut y avoir de discussion quant aux droits reconnus par la loi aux occupants des fréquences mentionnées. La loi dit formellement qu'ils ne peuvent acquérir aucun droit de ce genre. Mais on a représenté avec insistance qu'ils ont certain droit moral ou qu'ils ont droit à certaine considération en toute justice. On a allégué qu'au moment où lesdites longueurs d'onde leur furent assignées, ils n'ont pas été prévenus qu'à une date ultérieure ils en seraient ou pourraient en être privés, et qu'aucun avis suffisant à l'égard d'une telle action ne leur a été donné subséquemment. On a reconnu que le ministère des Transports avait, depuis 1941, revêtu les licences d'une mention spéciale qui, dans l'intention du ministère, devait servir d'avis d'un changement possible, mais les propriétaires allèguent qu'une telle mention n'était pas un avis satisfaisant, et qu'en réalité ils ont été pris par surprise quelque temps plus tard en apprenant que Radio-Canada allait se servir de ces fréquences pour exploiter des stations à son propre compte. Ils savaient, il est vrai, que leurs licences étaient annuelles et non susceptibles d'être renouvelées automatiquement.

Par contre, indépendamment de tout avis qu'on ait pu donner à ces propriétaires de postes, votre comité est d'opinion que ces derniers étaient au courant, ou avaient toute raison d'être au courant de la politique de Radio-Canada, qu'ils devaient ou auraient dû savoir que ces longueurs d'onde devaient être mises en usage pour éviter qu'elles ne soient retirées au Canada, qu'aucun organisme sauf Radio-Canada ne serait autorisé à le faire, et qu'en conséquence ils auraient toujours dû comprendre que les longueurs d'onde leur seraient un jour ou l'autre retirées par Radio-Canada.

Par conséquent, nous approuvons la demande faite par le Bureau des gouverneurs pour obtenir la permission d'employer toutes les longueurs d'onde de la classe I-A qui ont été attribuées au Canada en vertu de l'accord de la Havane. Nous croyons qu'en approuvant cette demande, le gouvernement agit conformément à l'esprit de la Loi de 1936 sur la radiodiffusion et aux recommandations des comités parlementaires antérieurs.

On doit évidemment se rappeler que les propriétaires de postes ne se voient pas refuser une licence de radiodiffusion, et que leurs postes ne sont pas expropriés. Ils ont encore la facilité de radiodiffuser et c'est la politique de Radio-Canada de les aider à rechercher la meilleure longueur d'onde possible à mettre à leur usage et d'assigner telle longueur d'onde à ces postes.

Votre comité a étudié les plans d'expansion du réseau national dont le progrès a été interrompu par la guerre. Il approuve la décision qu'a prise la Société d'occuper des voies libres en Alberta, au Manitoba et dans l'Ontario, par l'exploitation de stations de propriété publique de grande puissance, et d'établir une station de 10 kilowatts sur une nouvelle voie libre dans Québec.

Votre comité a été heureux de constater que la Société songe à l'avenir lorsqu'elle envisage la nécessité d'installations perfectionnées. Il reconnaît en général le besoin d'une augmentation dans la puissance des différentes stations de Radio Canada pour améliorer le service radiophonique aux régions les plus éloignées. Il approuve aussi le projet d'établir des stations à fréquence modulée dans les centres importants. Il note également que la Société aura besoin de ses propres immeubles à Montréal et à Toronto pour aménager les studios et les bureaux qu'il lui faut.

Le comité partage l'avis du comité parlementaire de 1944 à l'effet que l'argent requis pour acquitter les dépenses d'immobilisation nécessaires soit obtenu au moyen d'emprunts, et que le revenu nécessaire au fonctionnement régulier du réseau de radiodiffusion ne serve pas à défrayer ces dépenses. La Loi canadienne sur la radiodiffusion fixe actuellement à un maximum de $500,000 le montant total que le gouvernement peut prêter à la Société pour ses travaux d'immobilisation. Etant donné les besoins actuels et futurs par suite d'une interruption prolongée de la construction causée par la guerre, votre comité recommande que la Loi sur la radiodiffusion soit modifiée, de façon à rendre possibles les prêts obligatoires pour solder les frais d'immobilisation nécessaires au cours des années à venir.

Le comité parlementaire de 1944 a étudié assez longuement la question du premier titulaire de la Société et, après avoir fait la revue des fonctions du directeur général en comparaison de celles du président du Bureau des gouverneurs, il a émis l'opinion suivante:

> Votre comité recommande donc qu'un président rétribué puisse consacrer tout son temps à la Société, et que la vacance du directeur général soit remplie le plus tôt possible. Cette organisation rendrait nécessaire une modification à la Loi canadienne sur la radiodiffusion, et nous recommandons qu'une modification soit apportée pour faire face à la situation.

Votre comité note avec plaisir que l'on a donné suite à la recommandation dudit comité de 1944 en ce qui concerne la nomination d'un président du Bureau des gouverneurs nommé pour service plein temps.

Votre comité désire aussi faire certaines observations et recommandations à propos du poste de directeur général de la Société.

A sa séance du 29 novembre 1945, le Bureau des gouverneur a recommandé que le titulaire du poste de directeur général de la Société soit nommé en permanence jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans. Votre comité est d'avis que cette recommandation du Bureau des gouverneurs est judicieuse et raisonnable, et recommande que le directeur général puisse compter sur cette sécurité dans l'exercice de ses fonctions.

Le ministère des Transports perçoit les droits payables annuellement par les propriétaires d'appareils radiorécepteurs et les remet à la Société. Le ministère des Transports ne rend pas le montant brut des perceptions, mais les frais de perception et autres droits. Nous croyons que Radio-Canada doit recevoir le plein montant des droits acquittés, et nous formulons cet avis à titre de recommandation.

Votre comité recommande à l'étude approfondie de Radio-Canada le projet d'établir un second réseau français qui offrirait aux auditoires canadiens de langue française un service alternatif de programmes semblables à ceux que présentent les deux réseaux de langue anglaise: Trans-Canada et Dominion.

Le comité a noté avec satisfaction que les stations privées ne sont pas moins désireuses que Radio-Canada de présenter tous les points de vue et opinions sur les sujets d'intérêt public et de controverse. Nous croyons qu'il faut continuer de procéder judicieusement ainsi. On doit reconnaître que le réseau national maintenant sous la direction de Radio-Canada est un moyen puissant de dissémination des renseignements et d'influence sur l'esprit public. Si donc la politique de Radio-Canada est de continuer à faire entendre des commentateurs sur les ondes des réseaux de propriété publique, il faut, selon nous, veiller à ce que leurs avancés ne portent en aucun temps préjudice à l'héritage qui nous a été légué d'un mode de vie démocratique.

Nous recommandons que le comité de la Radiodiffusion soit institué chaque année et qu'il se reunisse dès le début de la session.

Ci-annexé un exemplaire des procès-verbaux et témoignages entendus devant le comité, ainsi que des pièces et documents déposés par les témoins.

(Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 9 des Journaux.)

(Les bills privés et publics sont ensuite appelés en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.)

(Bills privés)

M. Maybank propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier pour l'étude des bills privés suivants, en vertu des dispositions de l'article 110 du Règlement; agréé.

Les bills suivants sont alors respectivement considérés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus la troisième fois (les bills de divorce sur division) et passés, savoir:

Bill No 201, (L-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Olivette-Marthe Pépin Giguère".

Bill No 202, (M-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Helen Deeb Kouri".

Bill No 203, (N-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Dawson Brady".

Bill No 204, (O-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Shirley Boyd Fuller Dichow".

Bill No 205, (P-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Emily Young Crane".

Bill No 206, (Q-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Martin Thomas Walsh".

Bill No 207, (R-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anna Blumenthal Gillman".

Bill No 208, (S-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Solomon Birnbaum".

Bill No 209, (T-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Katherina Demidovich Zouikin".

Bill No 210, (U-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Herbert Beatson De Gruchy".

Bill No 211, (V-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Luc Chadillon".

Bill No 212, (W-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Innocent Gorman Martin Gillean".

Bill No 213, (X-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Olivier Singfield".

Bill No 214, (Y-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Myrtle Ethel Anderson Hamill".

Bill No 215, (Z-7 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Allan Reginald Duncan Woolley".

Bill No 216, (A-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Portnoff Clarke".

Bill No 217, (B-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à May Andria Thistle Shirres Richardson".

Bill No 218, (C-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Margaret Louise Jekill Wiggett".

Bill No 219, (D-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Frances Beaton Bridgeman".

Bill No 220, (E-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Helen Cavers Watson".

Bill No 221, (F-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Paul-Martial Chevalier".

Bill No 222, (G-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Catherine Benson Hunter".

Bill No 223, (H-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Francesca Evans Gladwish".

Bill No 224, (I-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary MacDonald Short Browne".

Bill No 225, (J-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Solomon Shulman".

Bill No 226, (K-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Patrick Warren".

Bill No 227, (L-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elsie Alvina Hirsch Sidaway".

Bill No 228, (M-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Joseph Saikaley Charles".

Bill No 229, (N-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Corey Thomson".

Bill No 230, (O-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Wilbur Cassils Dawes".

Bill No 231, (P-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean St. Claire Macdonald Routledge".

Bill No 232, (Q-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Anderson Hutchins".

Bill No 233, (R-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy May Baylis Larivière".

Bill No 234, (S-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Gertrude McKnight Carroll".

Bill No 235, (T-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Erminia Taccani Roncarelli".

Bill No 236, (U-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Violet May Armour Smith".

Bill No 237, (V-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beatrice Caroline Lock Norman".

Bill No 238, (W-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Blanche Bélanger Mullin".

Bill No 239, (X-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Goodman".

Bill No 240, (Y-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Thomson".

Bill No 241, (Z-8 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Hannah Green Turton".

Bill No 242, (A-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Solomon Caplan".

Bill No 244, (K-7 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les anciens combattants de l'Armée et de la Marine au Canada".

Bill No 254, (C-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Violet Louise Stargratt Burton".

Bill No 255, (D-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Louise Mitchell Meyer".

Bill No 256, (E-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Donald Dale Carr-Harris".

Bill No 257, (F-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eugene Ernest Hubert George Colnaghi Williams Waterfield".

Bill No 258, (G-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gratia Lauzon Rousseau".

Bill No 259, (H-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Olive Byers Manley".

Bill No 260, (I-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Gertrude Horder Fournier".

Bill No 261, (J-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Julia Patricia Byrne Côté".

Bill No 262, (K-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Adelaide Grace Vennor O'Toole".

Bill No 263, (L-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Doris Howard Clark".

Bill No 264, (M-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Agnes Stuart Colt".

Bill No 265, (N-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alma Gosselin Carbonneau".

Bill No 266, (O-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Cleveland Smith des Baillets".

Bill No 267, (P-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Winnifred Dunlop Starkey".

Bill No 268, (Q-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Francis John Stone".

Bill No 269, (R-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary McCallum McNamara".

Bill No 270, (S-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leah Helen Shute Main".

Bill No 271, (T-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cécile-Simonne Robert Turgeon".

Bill No 272, (U-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Cotapschi".

Bill No 273, (V-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Young Rivard".

Bill No 274, (W-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Michelle Ahern de Brabant".

Bill No 275, (Y-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Ethelwyn Marshall Ross".

Bill No 276, (Z-9 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Ernest Smith".

Bill No 277, (A-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Cleora Elizabeth Doyle Mastine".

Bill No 278, (B-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Carr Johnstone".

Bill No 279, (C-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Rose-Yvette Breton Philips".

Bill No 280, (D-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Barbara Laing Robertson MacNab".

Bill No 281, (E-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Goldsmith Glick".

Bill No 282, (F-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Alexandra Oughtred Scott".

Bill No 283, (G-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Horatio Baldwin".

Bill No 284, (H-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Slobodzian".

Bill No 285, (I-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Charles McKerness".

Bill No 286, (J-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ivy Anderson Lobb".

Bill No 287, (K-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Yvonne-Rachel Mayer Richard".

Bill No 288, (L-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Nellie Izbitsky Abracen".

Bill No 289, (M-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Margaret Price Garvie".

Bill No 290, (N-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Sophie Shoob Natovitch".

Bill No 291, (O-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Madge Aileen Hunter Parker".

Bill No 292, (P-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Claire Yaroslawa Lytwyn Pendiuk".

Bill No 293, (Q-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Wallace Argall".

Bill No 294, (R-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Norma Wickens Baker".

Bill No 295, (S-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Emily Rogers Thoms".

Bill No 296, (T-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Pauline Grégoire Girard".

Bill No 297, (U-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Maxwell Cleghorn Pope".

Bill No 298, (V-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Charlotte Arsenault Léonard".

Bill No 311, (W-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Alphonse Christen".

Bill No 312, (X-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edmund Lionel Hurd".

Bill No 313, (Y-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gladys Elsie Larivière Doyle".

Bill No 314, (Z-10 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ernestine Anne Lothrop MacNaughton".

Bill No 315, (A-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Irving Vengroff".

Bill No 316, (B-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Malcolm Dickenson".

Bill No 317, (C-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gwendolyn Edith Edson".

Bill No 318, (D-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Bernice Mae Skidmore Weale".

Bill No 319, (E-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Christie Henderson".

Bill No 320, (F-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Lauretta-Eliennette (Rita) Vallerand Barraclough".

Bill No 321, (G-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à William Thomas Bennett".

Bill No 322, (H-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Marjorie Pitts Wellington".

Bill No 323, (I-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Josephine Isabelle Nicholls Broglie Geoffrion".

Bill No 324, (J-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Rose Hannah Colbeck Grant".

Bill No 337, (K-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Augusta Clément Lajeunesse".

Bill No 338, (L-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jeanne-d'Arc Guilmette Henchey".

Bill No 339, (M-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Arthur Bellows".

Bill No 340, (N-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Howard Alexander".

Bill No 341, (O-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Wade".

Bill No 342, (P-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Inga Mary Frances Kitching".

Bill No 343, (Q-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Harold Clayton Webb Clout".

Bill No 344, (R-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Phyllis Thorburn Rice Colby".

Bill No 347, (T-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fania Pustopedskaites Sobolevicius, autrement connue sous le nom de Fanny Pustopedsky Sobolevicius".

Bill No 348, (U-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Mary Fisk Irwin".

Bill No 349, (V-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lilias Clark Watt James".

Bill No 350, (W-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Michael Gibson"

Bill No 351, (X-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Azarie Trottier".

Bill No 352, (Y-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Sharp Hamelin".

Bill No 353, (Z-11 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Lucille-Aimée Cadieux Lacombe".

Bill No 354, (A-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Wetstein Szabo".

Bill No 355, (B-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Brandla Lylberberg Guz, autrement connue sous le nom de Bertha Silverberg Gass".

Bill No 356, (C-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Natalie Kathleen Fearon Kirouac".

Bill No 358, (D-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Spinner Starr".

Bill No 359, (E-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Fay Podolne Litwin".

Bill No 360, (F-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gregoire (Hryhory) Hyss, autrement connu sous le nom de Harry Hys".

Bill No 361, (G-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à James Lamb Runciman".

Bill No 362, (H-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Wilfrid-Lionel-Anecie St-Denis".

Bill No 363, (I-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Kathleen Menzie Thissen".

Bill No 364, (J-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Frederick Ring".

Bill No 365, (K-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Vernon Lewis".

Bill No 366, (L-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Leonard Ferdinan Raymond".

Bill No 375, (M-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mildred Cohen Share".

Bill No 376, (N-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Muriel Elizabeth Clarke Gagnon".

Bill No 377, (O-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Fern Hobbs Burns".

Bill No 378, (P-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph-Euclide Beaudoin".

Bill No 379, (Q-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Rose Ellement Boulet".

Bill No 380, (R-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Stewart Lavery Martin".

Bill No 381, (S-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Catherine Edith Thompson Williamson".

Bill No 382, (T-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph McCaffery".

Bill No 383, (U-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Marian Pearl Dunfield".

Bill No 384, (V-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dollard Charest".

Bill No 385, (W-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Kerttu Helvi Helen Fascio".

Bill No 386, (X-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Anne Shacket Payne".

Bill No 387, (Y-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Gaston-Marcel Chapdelaine".

Bill No 388, (Z-12 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ross-David Chartier".

Bill No 389, (A-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à John Boosamra".

Bill No 390, (B-13 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dawz Sims".

Bill No 374, (S-11 du Sénat), intitulé: "Loi concernant l'Association canadienne de bienfaisance des Travailleurs".

Sur motion de M. Maybank, il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces du Sénat, auquel ont été transmises les pétitions sur lesquelles les bills de divorce mentionnés plus haut sont basés.

Ayant disposé de l'ordre pour l'appel des bills privés et publics;

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants sans aucune modification, à savoir:

Bill No 334, Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.

Bill No 331, Loi concernant les allocations aux anciens combattants et aux personnes à leur charge.

Bill No 328, Loi concernant les anciens combattants des forces alliées au Canada.

Bill No 330, Loi sur les prestations destinées à certaines personnes recrutées au Canada par les autorités du Royaume-Uni pour des missions spéciales dans les zones de guerre.

Bill No 302, Loi concernant l'indemnisation des marins marchands.

Bill No 326, Loi concernant les pompiers qui ont servi dans le Royaume-Uni.

Bill No 325, Loi concernant les prestations destinées à certains surveillants des services auxiliaires.

Bill No 307, Loi pourvoyant à la réintégration, dans les emplois civils, des membres licenciés des forces de Sa Majesté et d'autres catégories désignées de personnes.

Bill No 309, Loi sur les crimes de guerre.

Bill No 299, Loi concernant les commissaires du havre de Toronto.

Bill No 371, Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Le comité des Subsides reprend ensuite sa séance.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

TRANSPORTS

391	Administration	$ 494,958 00

Application de la loi des transports

392	Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement	329,940 00

Service des canaux

393	Administration	51,000 00
394	Canaux—Service et entretien	2,740,000 00
395	Canaux—Améliorations	225,700 00
396	Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent	5,000 00
397	Pour procéder aux mesurages du débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited*	2,500 00

SERVICE DE LA MARINE

398	Administration	15,542 00
399	Administration du matériel flottant	26,175 00
400	Services nautiques—Administration	31,525 00
401	Navires du service de la marine, y compris les brise-glace—Entretien, service et réparations	1,760,000 00
402	Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares	2,562,330 00
403	Agences, traitements et dépenses de bureau	294,275 00
404	Entretien et réparation des quais	5,000 00
405	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, au lac Supérieur, et en d'autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige	30,000 00
406	Administration du pilotage, y compris autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables à certains districts de pilotage	167,770 00
407	Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de vie humaine	44,430 00
408	Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique	45,000 00
409	Subventions de $200 chacune aux Royal Arthur Sailors Institute, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, qui fournissent l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessiteux sur les Grands Lacs	600 00
410	Divers services concernant la navigation et le transport maritimes, y compris les allocations de $500 à l'école de navigation de l'Université Queen et de $1,500 à l'école de navigation de Vancouver, C.-B., et le règlement de réclamations par le Board of Trade de Londres, Angleterre, pour secours apportés aux marins canadiens nécessiteux de navires britanniques immatriculés hors du Canada	66.895 00
411	Inspection des navires à vapeur et application des dispositions des Conventions pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et les lignes de charge	255,280 00
412	Service des signaux maritimes	110,600 00
413	Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital	992,780 00
414	Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien	221,660 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

415	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels de chemin de fer sous la juridiction du ministère	42,000 00
416	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital	15,500 00
417	Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1947, sans excéder	525,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain, en vertu de l'ordre spécial adopté le 8 août 1946.

No 106

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI, 17 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

Le Greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur. Sur ce, M. Macdonald (*Ville de Brantford*), président des comités, monte au fauteuil à titre d'Orateur suppléant, en conformité du statut qui régit le cas de cette nature.

PRIÈRES.

M. Isnor, du comité spécial des Dépenses et économies de guerre, présente le cinquième et dernier rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Le 22 mars 1946, votre comité a été institué pour "faire l'examen des dépenses faites à même les sommes que le Parlement a votées pour la défense nationale et la démobilisation, et pour d'autres services qui ont une relation directe avec la guerre, y compris l'aliénation des biens de guerre de surplus, et pour signaler les économies compatibles avec l'exécution de la politique énoncée par le Gouvernement qui, le cas échéant, peuvent être effectuées".

Le comité s'est réuni quatre jours après et depuis cette date il a tenu quarante et une séances et entendu vingt témoins.

Un comité du programme a été nommé et a recommandé la procédure qui a été approuvée par votre comité.

En étudiant les questions dans le cadre de ses attributions, votre comité a décidé de continuer les investigations entreprises au cours de la dernière session, et en conséquence il a porté son attention sur les opérations de la Corporation des biens de guerre, son organisation, ses fonctions et ses méthodes de liquider le surplus de son actif, son système de priorités, etc. Il a également examiné les méthodes employées pour déclarer les surplus, ainsi que la réception, la vérification et l'emmagasinage de ces surplus avant leur liquidation finale.

A la suite de ces investigations, il a été jugé utile d'obtenir des témoignages de la part des trois services armés, à savoir: la marine, l'armée et l'aviation de manière à se rendre compte des quantités de fournitures et de matériel qui ont

été transférées à la Corporation des biens de guerre pour en disposer, et si, dans l'intérêt de l'économie, les approvisionnements entre les mains de ces services n'excèdent pas leurs besoins de temps de paix.

Une visite au bureau-chef de la Corporation des biens de guerre à Montréal, a permis d'obtenir des renseignements de première main et d'étudier l'organisation générale et le fonctionnement de la Corporation.

Avant que le comité ait consacré beaucoup de temps au problème de liquider les biens rapidement, il a jugé qu'une modification dans la méthode de concession des priorités permettrait de liquider les surplus de matériel avec moins de délai. Il a donc recommandé, et la Chambre a approuvé "qu'à l'égard des propriétés accordées aux autorités fédérales, provinciales et municipales, la période de trente jours maintenant établie soit réduite à dix jours".

D'après les témoignages entendus, il ressort que les services armés et la Corporation des biens de guerre pourraient veiller plus soigneusement au transfert des biens de surplus, et en conséquence, votre comité a recommandé, et la Chambre a approuvé, "que lorsque des biens doivent être déclarés de surplus par les services armés ou par quelque autre organisme, avis préalable en soit donné à la Corporation des biens de guerre afin qu'un représentant de celle-ci se trouve sur les lieux pour vérifier et recevoir ce matériel excédentaire".

Un état déposé par la Corporation des biens de guerre indiquait les ventes brutes de biens déclarés de surplus jusqu'au 31 juillet 1946, comme suit:

Juuqu'au 31 mars 1945	$ 9,507,127 00
1945—Avril	1,386,291 16
Mai	4,566,293 80
Juin	2,132,337 53
Juillet	7,231,162 22
Août	6,308,356 54
Septembre	3,047,375 08
Octobre	6,345,218 20
Novembre	10,067,956 83
Décembre	10,153,689 23
1946—Janvier	14,477,019 19
Février	16,331,943 54
Mars	42,830,725 34
Avril	21,942,541 66
Mai	22,608,326 47
Juin	26,075,839 04
Juillet	21,510,947 43
Total	$226,523,150 26

Les témoins représentant la marine ont soumis des exposés indiquant leurs besoins de temps de guerre et de temps de paix, la liquidation des biens de surplus et la coutume de conserver suffisamment de denrées de consommation pour une période de 3 à 5 ans en se basant sur le taux prévu de la consommation de la marine en temps de paix, et aussi de conserver le matériel spécial. Les déclarations totales de surplus de la marine depuis la victoire sur le Japon jusqu'au 31 mars 1946 s'établissent comme suit:

Approvisionnements	(Prix de revient)	$ 14,353,284 75
Navires	" "	223,391,221 93
Propriétés	" "	12,503,132 92
Total		$250,247,639 60

Le représentant du service naval a donné également une liste des yachts nolisés commercialement, ou à un prix nominal, ou donnés, et des renseignements concernant leur aliénation y compris un état des sommes requises pour rénovation avant de les rendre à leurs propriétaires:

25 navires nolisés pour le commerce
27 navires nolisés à $1 par an
5 navires vendus et
6 navires prêtés gratuitement par d'autres ministères.

Le témoin de l'armée a expliqué:

1. *a*) La base du matériel de l'armée,
   b) L'organisation de l'approvisionnement au sein de l'armée pour aider à classer les renseignements jugés nécessaires par le comité.

2. Le programme d'équipement de l'armée d'après-guerre comme suit:
   a) Une armée active,
   b) Une armée de réserve,
   c) Une réserve supplémentaire,
   d) La formation des cadets.

3. L'application du programme d'équipement.

En ce qui concerne l'économie, adoption des principes suivants:

a) Aliénation des surplus à la cadence de la diminution des besoins de l'armée,

b) Retenue des approvisionnements et de l'équipement requis pour l'armée d'après-guerre,

c) Acquisition de matériel de guerre moderne en vue de maintenir un haut degré d'efficacité dans l'armée d'après-guerre.

Les chiffres donnés par le témoin indiquent que l'armée avait 24,055 véhicules de surplus dont 15,955 avaient été liquidés au 1er avril 1946, et dont les autres 8,100 allaient être liquidés à la fin de 1946.

Les approvisionnements et l'équipement de l'armée sont classés comme suit:

1. Approvisionnements généraux—
   a) Vêtements
   b) Equipement de camps et de casernes.
2. Approvisionnements techniques—
   a) Munitions,
   b) Armes portatives et canons,
   c) Matériel de radio et de télécommunication,
   d) Matériel d'ingénieurs.
3. Véhicules—
   a) Véhicules pour le transport de marchandises et de voyageurs,
   b) Véhicules blindés de combat.
4. Equipement mécanique, y compris équipement mobile et automobile d'ingénieurs, tels que niveleurs et autres machines de la voirie, machines requises pour l'enlèvement de la neige, etc.

Au 1er avril 1946, le coût approximatif de ces approvisionnements et de l'équipement en mains était de $509,286,987. et celui des biens liquidés de $86,042,008.

Les témoins ont été interrogés sur ces biens, la partie requise et la liquidation des surplus.

Votre comité désire attirer l'attention de la Chambre, et particulièrement celle du ministre de la Défense, sur le fait qu'avant la guerre il y avait 93 véhicules pour le transport du personnel tandis que les prévisions d'après-guerre comprennent 4,133 véhicules de ce genre, ce qui parait excessif.

Des témoins de l'aviation ont également comparu devant le comité et ils ont expliqué d'une façon générale les programmes et les systèmes relatifs au matériel au cours des dernières années de la guerre, depuis la fin des hostilités, ainsi que ceux en vigueur actuellement.

Leur exposé a porté sur toutes les formes et tous les types de matériel, sur les approvisionnements et les résiliations de contrats, les retenues d'approvisionnements, le programme de liquidation et autres questions de principe. En ce qui concerne les surplus, l'aviation avait déclaré, au 1er mai 1946, un surplus de matériel estimé à environ $624,677,000 au prix de revient.

La destruction de matériel à Penhold, Calgary, et à d'autres dépôts a donné lieu à beaucoup de discussion. Un mémoire soumis au comité n'a pas obtenu l'approbation générale. Le comité en général n'a pas approuvé la manière dont le C.A.R.C., agissant évidemment avec la permission de la Corporation des biens de guerre, avait détruit du matériel à ces dépôts d'aviation. Ce matériel, qui avait été désigné comme hors de service (c'est-à-dire économiquement irréparable) et qui avait été marqué comme sans valeur commerciale, était destiné à être détruit.

Il est regrettable, autant que malheureux, qu'il n'ait été conservé aucun relevé statistique de ce matériel réduit à l'état de déchets, vu qu'il était clair à cette époque qu'il n'y avait rien à gagner par le travail supplémentaire que cela aurait causé. Le C.A.R.C. a fait remarquer que toutes les pièces et parties utilisables avaient été enlevées. Toutefois, la destruction a eu lieu; et quoique la manière d'agir à cet égard ait été modifiée, votre comité est fermement d'avis qu'une action de ce genre n'aurait pas dû être commise ou permise. D'après le témoin du C.A.R.C. aucune autre destruction de ce genre n'a eu lieu depuis le mois d'août 1945.

Nous avons également entendu des témoins des services spéciaux de la marine et de l'aviation, ainsi que du comité consultatif mixte du bien-être, Services volontaires et auxiliaires, ministère des Services nationaux de guerre, au sujet des dons de fournitures, matériel et meubles pour le confort et le plaisir des hommes et femmes des services et au sujet de la liquidation de ces objets, par vente ou autres moyens.

Le comité recommande que l'on dispose de ces dons de matériel, de fournitures et de meubles qui se trouvent encore en magasin et que les recettes provenant de cette source soient utilisées au profit des membres des services armés.

A la suite de la publication d'articles dans les journaux et magazines concernant la destruction de biens de guerre, le comité a jugé opportun de convoquer l'auteur de certains de ces articles qui accusaient l'aviation de mutiler et de détruire des piles électriques livrées au dépôt d'approvisionnement à Toronto. Le ministère de la Défense nationale avait adressé antérieurement un rapport sur cette question le 29 mai 1946 comme l'indiquent les procès-verbaux et témoignages du 6 juin 1946.

Il a semblé au comité que l'auteur de ces articles proférait de graves accusations contre l'aviation et la Corporation des biens de guerre. Celui-ci déclara entre autres que, bien qu'il n'ait pas compté le nombre de piles électriques qui se trouvaient dans un amas de rebut, il avait calculé le volume d'une pile et, utilisant un facteur correctif, il était arrivé au total de 2,000. Le témoin du C.A.R.C. affirma que 371 piles électriques seulement étaient sorties du dépôt d'approvisionnement No 1 du 25 juin 1945 au 3 octobre 1945.

Le même témoin allégua en outre qu'il avait acheté pour $5.00 une pile électrique avariée, du type 5J22, qui avait coûté $80.00 au contribuable. Cette déclaration a été réfutée et les factures indiquent que ce genre de pile (5J22) coûtait au contribuable la somme de $14.68.

D'autres chiffres soumis par ce journaliste furent révoqués en doute et les prix réels furent indiqués et démontrèrent l'inexactitude des déclarations faites dans ces articles de publication, bien qu'on n'ait pas encore vérifié la grande majorité des chiffres allégués.

L'enquête du comité sur cette question n'est pas arrivée au point de permettre de plus amples commentaires sur les témoignages, mais le comité estime que ces articles sensationnels doivent être réfutés.

Le comité a étudié en outre, longuement et minutieusement, la question de mettre les surplus de guerre à la disposition de l'enseignement et des écoles.

Des témoins ont préconisé un traitement plus généreux en faveur des institutions d'enseignement. Le programme et la procédure adoptés par la Corporation des biens de guerre pour la liquidation du matériel et des fournitures de surplus aux institutions d'enseignement ont été soumis au comité. Tous les stades de cette importante question ont été examinés avec soin, et les membres du comité ont accordé une attention toute spéciale aux moyens de mettre le matériel utile à la disposition des institutions d'enseignement dans le plus court délai possible. Bien que, de l'avis du comité, le principe actuel d'accorder un prêt pour un temps indéfini soit excellent au point de vue de la Corporation des biens de guerre, ledit comité recommande ce qui suit:

1. Elargir le programme actuel, d'accorder un prêt pour un temps indéfini de façon à inclure les fournitures dont la vente n'est pas facile.

2. Permettre aux représentants attitrés de l'enseignement de visiter et d'examiner le matériel et les fournitures qui peuvent avoir une valeur éducative.

3. Accorder aux institutions d'enseignement un escompte égal à celui dont bénéficie tout autre marchand sur des marchandises de même nature.

Par esprit d'économie, le comité recommande en outre de trouver de nouveaux débouchés ou de prendre d'autres mesures visant à accroître le rythme des ventes de la Corporation des biens de guerre, et épargnant ainsi les frais d'entreposage et d'entretien, ce qui, par le fait même, placerait du matériel très demandé sur le marché.

Les mesures suivantes, tendant à accélérer l'écoulement du matériel, sont recommandées:

a) La décentralisation par la "vente sur place";

b) Le choix des articles "rares" de consommation civile pour vente immédiate;

c) Liquider la propriété foncière le plus tôt possible et de manière à protéger les intérêts publics;

d) Faire servir à la construction tous les matériaux de construction disponibles;

e) Eviter d'employer à la Corporation des biens de guerre des personnes intéressées dans un autre commerce;

f) Accroître le programme publicitaire de la Corporation des biens de guerre dans le sens de la vente et de la liquidation de tous les surplus de guerre.

Par mesure d'économie dans les services armés, il est en outre recommandé que les services des trois armes, avant la fin de 1946 ou le plus tôt possible au début de la prochaine année, étudient le besoin de conserver leurs denrées de consommation, particulièrement en ce qui concerne la mise en réserve de vêtements et de fournitures, vu la disette actuelle de nombreuses denrées requises pour la consommation civile.

Il est de plus recommandé de faire une revue des besoins d'après-guerre.

Le comité recommande la nomination d'un comité semblable aussitôt après l'ouverture de la prochaine session. A ce propos, il est respectueusement suggéré d'étudier l'opportunité de fusionner le travail du présent comité avec celui du comité permanent des Comptes publics en ajoutant à l'ordre de renvoi de ce dernier toutes les dépenses de guerre, et de donner à ce comité le nom de comité spécial des dépenses nationales.

Votre comité désire remercier les directeurs de la Corporation des biens de guerre, les représentants des services armés et les fonctionnaires d'autres ministères de la collaboration et l'aide qu'ils lui ont accordées au cours de ses délibérations.

Ci-joint copie des procès-verbaux et témoignages du présent comité, formant 1,130 pages.

(Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 10 des Journaux.)

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de W. D. Card, écuyer, c.r., commissaire chargé de faire enquête sur les différends industriels, sur la dispute entre la *Winnipeg Free Press Company Limited,* et la *Southam Company Limited* (succursale de la *Winnipeg Tribune*), Winnipeg, Manitoba, et l'Union typographique de Winnipeg, local No 191, de l'Union typographique internationale.

Par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du Secrétaire d'Etat pour les Affaires extérieures, pour l'année terminée le 31 décembre 1945 (version française).

M. Lapointe, adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 août 1946,—Etat montrant:—1. Les membres des forces armées résidant au Yukon, qui sont en congé dans ce territoire et y ont pris de l'emploi avant d'être licenciés, sont-ils envoyés à Vancouver, Colombie-Britannique, pour y obtenir leur libération et subséquemment ramenés au Yukon?

2. Dans l'affirmative, le fait-on aux frais de l'Etat?

3. Qu'en coûte-t-il au trésor public pour envoyer un tel homme à Dawson, Yukon, le ramener à Vancouver afin d'y être licencié de l'armée et le renvoyer à Dawson, Yukon, après son licenciement?

Sur motion de M. Brown, le troisième rapport du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes institué pour faire l'étude et l'examen de la Loi des Indiens, qui a été présenté à la Chambre le 15 août 1946, est agréé.

Le Bill No 250, Loi concernant les juges des cours fédérales et provinciales, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, considéré tel que modifié;

Par consentement, M. Saint-Laurent propose alors:—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Knowles, appuyé par M. Nicholson, propose en amendement que ledit bill soit lu le même jour dans six mois.

Après discussion, ledit projet d'amendement est mis aux voix et il est rejeté par le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald, Argue, Bentley, Bowerman, Bryce, Burton, Campbell, Castleden, Coldwell, Irvine, Jaenicke, Knight, Knowles, McCuaig, McCullough (Assiniboïa), MacInnis, McKay, Matthews (Kootenay-Est), Moore, Nicholson, Stewart (Winnipeg-Nord), Townley-Smith, Wright, Zaplitny.—24.

CONTRE:

Messieurs

Adamson, Ashby, Baker, Barrett, Beaudoin, Belzile, Bertrand (Prescott), Black (Cumberland), Blackmore, Blanchette, Bradette, Brooks, Brown, Case, Charlton, Chevrier, Côté (Matapédia-Matane), Croll, Cruickshank, Dechêne, Diefenbaker, Emmerson, Fulton, Gladstone, Glen, Golding, Gour (Russell), Grant, Graydon, Hansell, Harkness, Hazen, Hlynka, Howe, Isnor, Jackman, Jutras, Kirk, Kuhl, Lafontaine, Lalonde, Langlois, Low, McCann, Macdonald (Halifax), Macdonnell (Muskoka-Ontario), McIvor, Mackenzie, MacLean, MacNicol, Matthews (Brandon), Maybank, Mayhew, Menary, Merritt, Mitchell, Mutch, Pouliot, Raymond (Wright), Reid, Richard (Gloucester), Richard (Ottawa-Est), Robinson (Simcoe-Est), St-Laurent, Sinnott, Skey, Smith (Calgary-Ouest), Stanfield, Stokes, Tucker, Tustin, Viau, Winters.—73.

Et la motion principale est alors mise aux voix dans la forme suivante:—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois; elle est agréée sur division.

Ledit bill, en conséquence, est lu la troisième fois et passé, sur division.

A l'appel de l'ordre pour l'adoption des amendements apportés par le Sénat au Bill No 193, Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions;

M. Saint-Laurent propose,—Que lesdits amendements soient maintenant agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

Les amendements apportés par le Sénat au Bill No 332, Loi concernant des prêts aux anciens combattants pour les aider à s'établir dans les affaires ou des professions, sont étudiés et agréés à tour de rôle.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et après avoir rapporté le progrès accompli, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau aujourd'hui.

Par consentement, la Chambre retourne à la "présentation des rapports" sous les "affaires de routine".

M. Lalonde, du comité permanent des Relations industrielles, dépose le deuxième rapport dudit comité qui se lit comme suit:

Conformément à l'ordre de renvoi suivant en date du 16 juillet 1946, à savoir:

> Que ledit comité reçoive l'ordre et l'autorisation de faire enquête, immédiatement, sur toutes les questions relatives et ressortissant au malaise industriel sévissant actuellement au Canada; que le comité soit autorisé à assigner et à interroger des témoins assermentés; à envoyer quérir personnes, documents et dossiers; à recueillir des témoignages essentiels et à faire rapport à la Chambre de ses constatations et de ses conclusions;
>
> Et que ledit comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre et que, de plus, il soit autorisé à retenir les services d'un avocat pour l'aider dans ses délibérations,

votre comité a immédiatement commencé à siéger et a tenu quarante-huit séances, lorsque les exigences de la session l'ont permis.

Il a semblé à votre comité que le présent malaise industriel au Canada crée une situation critique nécessitant l'étude immédiate de toutes les questions relatives et ressortissant à ce malaise.

L'occasion a été ainsi offerte pour la première fois aux patrons et aux ouvriers de soumettre à un comité parlementaire les déclarations requises par votre ordre de renvoi et elles ont été consignées au compte rendu.

En outre, votre comité a entendu les témoignages de fonctionnaires compétents de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, du Conseil national du travail en temps de guerre, du ministre et d'autres fonctionnaires du ministère du Travail ainsi que du ministre suppléant des Finances.

Les témoins suivants ont témoigné devant le comité: Messieurs

C. H. Millard, directeur au Canada de l'United Steelworkers of America;

H. G. Hilton, président de The Steel Company of Canada Limited, Hamilton, Ontario;

Gordon MacMillan, administrateur de l'Algoma Steel Corporation Limited, Sault-Ste-Marie, Ontario;

Clement Anson, directeur général, division de l'aciérie de Sydney, Dominion Steel & Coal Corporation, Sydney, Nouvelle-Ecosse;

L'honorable juge W. D. Roach;

Donald Gordon, président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, Ottawa, Ontario;

C. A. L. Murchison, président alternatif du Conseil national du Travail, Ottawa, Ontario;

Arthur MacNamara, sous-ministre du Travail, Ottawa, Ontario;

A. J. Brown, vice-président de la Commission des relations ouvrières en temps de guerre, Ottawa, Ontario;

L'honorable D. C. Abbott, ministre suppléant des Finances, Ottawa, Ontario;

M. M. MacLean, directeur des relations industrielles, ministère du Travail, Ottawa, Ontario;

Pat Conroy, président du Comité de coordination des salaires du Congrès canadien du travail;

L'honorable Humphrey Mitchell, ministre du Travail, Ottawa, Ontario;

Joseph Mackenzie, United Rubber Workers of America;

George Burt, directeur, Région 7 (UAW-CIO), Windsor, Ontario;

C. S. Jackson, président canadien, United Electrical Workers of America, Toronto, Ontario.

C'est la première fois que tous ces points de vue sont exposés devant un comité parlementaire et le peuple canadien.

Le comité a nommé M. L. W. Brockington, C.R., médiateur pour discuter les points de vue respectifs des compagnies et de l'Union. M. Brockington a fait rapport que bien qu'il ait réussi à rencontrer les deux parties dans une réunion mixte et que ces parties aient fait de nouvelles propositions, aucun règlement de la grève de l'acier n'avait été effectué.

Votre comité, à la lumière des témoignages entendus, recommande ce qui suit:

1. *a*) Que la Conférence fédérale-provinciale du Travail soit convoquée le plus tôt possible pour rédiger un code du Travail dans le cadre de la Constitution du Canada et en vue d'établir un organisme pour éviter la désorganisation industrielle;

b) Que, dans l'intervalle, des relations plus suivies soient établies entre la Commission des prix et du commerce en temps de guerre et les conseils régionaux et le Conseil national du travail en temps de guerre.

c) Que les conseils régionaux et le Conseil national du travail en temps de guerre règlent promptement les questions qui leur sont soumises.

2. Votre comité est convaincu qu'il n'est possible de maintenir le contrôle des prix qu'au moyen d'un degré raisonnable de contrôle des salaires.

3. Votre comité recommande qu'un certain degré de sécurité syndicale accompagne la certification.

4. Vu que la loi forme la base de notre société, votre comité condamne:

a) la méthode adoptée par certains syndicats et certains employeurs d'ignorer les moyens juridiques d'ajuster les salaires et de régler les différends;

b) les infractions à la loi et le recours à la force ou autres moyens par les employeurs et l'union.

5. Votre comité recommande d'étudier le droit de piquetage en vue de le moderniser et de l'élucider, et de le rendre plus efficace pour protéger les droits de toutes les classes de la société.

6. Votre comité recommande que le ministre du Travail ait le pouvoir d'ordonner, à la requête de l'une ou l'autre partie à un différend industriel, et s'il le juge à propos, avant ou pendant une grève, de procéder à un vote de grève sous la surveillance du Gouvernement, afin d'établir si les ouvriers intéressés désirent ou non se mettre en grève.

7. Votre comité recommande que les contrôleurs nommés par l'arrêté en conseil C.P. 2901 soient chargés d'appliquer les dispositions dudit arrêté avec les modifications prescrites par le gouvernement.

Ci-joint copie des procès-verbaux et des témoignages entendus par votre comité, ainsi que les pièces déposées.

(*Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 11 des Journaux.*)

Par consentement, M. Mackenzie propose,—Que l'on suspende l'application de l'article 6 du Règlement, et que la Chambre poursuive sa séance après six heures du soir jusqu'à sept heures p.m.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*):

TRANSPORTS

Service des chemins de fer

	Service de transbordement des wagons et termini de l'Ile du Prince-Edouard—	
418	Construction et amélioration des installations terminales—Capital (coût estimatif $4,500,000, somme requise pour 1946-47)	$2,350,000 00
419	Pour subvenir à la construction d'un brise-glace et d'un bac-transbordeur des wagons de chemins de fer des camions et des passagers pour le service de transbordement des wagons de l'Ile du Prince-Edouard. Coût estimatif $5,000,000. Somme requise pour 1946-47 (à voter de nouveau, $598,180)—Capital	2,000,000 00
420	Détroit de Canso—Levés et investigations	60,000 00
421	Chemins de fer du gouvernement canadien—Construction et amélioration des ouvrages de drainage à Fairview Subway, Halifax, N.-E.—Capital	40,000 00
	Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes—	
422	Pour autoriser par ces présentes et solder, au besoin, pendant l'année financière 1946-47, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite compagnie au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite loi, à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1946, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (mentionnés à l'article 2 de ladite loi) des chemins de fer Nationaux du Canada	3,042,000 00
423	Pour solder, au besoin, pendant l'année financière 1946-47, la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports, à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes,	

entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1946 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: *Canada & Gulf Terminal Railway;* Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: *Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company,* et *New Brunswick Coal and Railway Company; Cumberland Railway and Coal Company; Dominion Atlantic Railway and Power Company; Maritime Coal, Railway and Power Company; Sydney & Louisbourg Railway;* Chemin de fer de Témiscouata.. .. 900,000 00

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

424 Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat 36,235 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

425 Allocation de commisération pour rembourser la *Workmen's Compensation Board* de la Colombie-Britannique, qui doit maintenir et payer une pension de $40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1947 à la veuve de feu E. J. McCoskrie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions 480 00

426 Somme requise pour verser des pensions de $300 chacune à d'anciens pilotes: Alphonse Asselin, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, Jules Asselin, Arthur Paquet, Adélard Delisle, George Larochelle, Wilhelm Langlois et Arthur Baquet 2,575 00

427 Caisse de prévoyance des cheminots—Pour ajouter aux allocations de pension en vertu des dispositions de la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période comprise entre le 1er janvier 1946 et le 31 mars 1947 à raison de $30 par mois, au lieu de $20, selon les prévisions de ladite loi 19,200 00

CRÉDIT SPÉCIAL

Service des chemins de fer

428 Pour assurer l'exécution des engagements pris avant le 31 mars 1946, en vertu du crédit 383, Annexe "A" à la Loi des subsides No 6, 1945, concernant les passages à niveau (à voter de nouveau) 6,300 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

COMPTES NON PRODUCTIFS

CONSEILS DES PORTS NATIONAUX

468 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1946 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:

a) Remboursement d'obligations sur le point d'échoir—Saint-Jean.. .. .. 241,995 00

b) Reconstruction et dépenses de capital—		
Québec..	$ 49,000	
Généralités—		
Imprévus et divers..	200,000	249,000 00

DÉFICITS

TRANSPORTS

469 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1946-47 à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à affecter par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Ile du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1946 — 707,000 00

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

470 Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après spécifié et devant servir à liquider les déficits (mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1946, dans l'exploitation du port de Churchill.. .. — 84,569 00

471 Avances au Conseil des ports nationaux, avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier.. .. .. — 620,071 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

472 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1946 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:

Reconstruction et dépenses de capital—		
Montréal..	373,800	
Vancouver..	143,000	
Moins montant à débourser à même le fonds de remplacement..	116,100	400,700 00

TRANSPORTS

473 Prêt au village de Dawson Creek, C.-B., pour la construction d'un système d'égouts.. .. .. — 20,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

618 Administration.. .. .. — 62,800 00

619 Bureau du régisseur des transports.. .. .. — 52,200 00

620 Pour les installations et l'exploitation confiées à l'administration du Directeur des marins marchands.. .. .. 5,877,000 00
621 Pour permettre l'achat, la location ou autre mode d'acquisition de propriétés requises au Canada par le Gouvernement des Etats-Unis, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, et le remboursement, aux chemins de fer Nationaux du Canada, des traitements et des dépenses du personnel des chemins de fer Nationaux du Canada qui s'occupe de l'acquisition desdites propriétés 93,000 00

SERVICE DE LA MARINE

Services nautiques—
622 Pour permettre d'ajouter au personnel et de solder les dépenses, y compris ce qui a trait aux conseils consultatifs, au Comité de délivrance des patentes et à divers services nautiques.. .. .. 105,915 00
623 Pour permettre le paiement de réclamations d'indemnités aux capitaines de navire et membres d'équipages de navires d'immatriculation ou de patente canadienne, qui par suite d'une opération de l'ennemi ou d'une contre-opération, ont perdu leurs effets personnels à bord de leurs navires respectifs.. .. .. 10,000 00

SERVICES DES CHEMINS DE FER ET DES NAVIRES À VAPEUR

624 Pour payer le coût de la démagnétisation de tous les navires d'immatriculation canadienne ainsi que des navires battant pavillon étranger saisis comme prise de guerre ou réquisitionnés par le gouvernement canadien, et qui ont pu être ou sont encore munis de ce dispositif de défense 150,000 00
625 Pour assurer l'aide du gouvernement canadien à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada dans l'exploitation du gisement de minerai de fer possédé par la *Steep Rock Mines, Limited*, près d'Atikokan, Ontario (A voter de nouveau).. .. .. 250,000 00
626 Quote-part concernant la réduction des taux de transport du minerai de fer à expédier de la *Steep Rock Mines, Limited* 240,000 00

INDEMNISATION À DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

627 Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat 37,000 00

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

(Régie et surveillance attribuées au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements en vertu des arrêtés en conseil C.P. 7995 du 13 octobre 1944 et C.P. 8207 du 24 octobre 1944.)
429 Commission des transports aériens—Traitements et dépenses de bureau 193,090 00
430 Administration—service aérien 11,135 00
431 Pour assurer une aide à la *M. and C. Aviation Company, Limited*, comme l'autorise l'article 16 de la Loi de l'aéronautique, modifiée 12,000 00

Division de l'aviation civile

432 Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et ses règlements d'exécution 388,200 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie, la Chambre s'ajourne alors à 7 heures et trois minutes p.m., jusqu'à onze heures de l'avant-midi, lundi prochain.

No 107

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 19 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Clark, du comité sessionnel des chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le troisième rapport dudit comité, qui se lit comme suit:

Votre comité a été chargé d'étudier, les 12, 15 et 16 avril, et le 8 mai 1946, les questions suivants, à savoir:

a) le rapport annuel du réseau des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1945;
b) le rapport annuel des *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships, Limited,* pour l'année terminée le 31 décembre 1945;
c) le rapport annuel du Trust des titres des chemins de fer nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1945;
d) le rapport annuel des Lignes aériennes Trans-Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1945;
e) le rapport au Parlement de la firme *George A. Touche and Company,* vérificateurs des comptes du réseau des chemins de fer nationaux du Canada, du Trust des titres des chemins de fer nationaux du Canada, des Lignes aériennes Trans-Canada et des *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships, Limited,* pour l'année terminée le 31 décembre 1945;
f) le budget financier du réseau des chemins de fer nationaux du Canada et des *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships, Limited,* pour l'année 1946.

Votre comité a tenu 9 séances au cours desquelles lesdits rapports ont été séparément étudiés et adoptés à l'unanimité.

Votre comité a noté avec satisfaction que le surplus de revenu du réseau national en 1945 se chiffre à $24,756,000, mais M. R. C. Vaughan, C.M.G., président du conseil d'administration du réseau des chemins de fer nationaux du Canada, a fait remarquer au comité la manière dont la hausse des salaires et des

prix des matériaux faisait constamment augmenter les frais d'exploitation, et il nous a prévenus que lorsque le gros trafic de temps de guerre diminuera, ces augmentations de dépenses empêcheront le réseau de continuer à montrer les excellents résultats financiers qu'il a pu obtenir au cours des cinq dernières années. M. Vaughan a également remis au comité un état des charges fixes du réseau, accompagné de la recommandation que le Gouvernement accepte des obligations portant intérêt des chemins de fer nationaux du Canada en paiement du montant que le réseau doit au Gouvernement pour le rapatriement des titres de la *Canadian National Railway Company* qui étaient détenus dans le Royaume-Uni.

Le budget financier du réseau national pour l'exercice 1946 estime le surplus de revenu à $7,500,000 et le chiffre net des immobilisations à $22,550,000. Ce dernier montant comprend $9,777,000 pour remboursement de la dette consolidée et $8,863,000 pour l'achat de nouveau matériel roulant ainsi que $7,000,000 pour l'acquisition des lignes de la *Manitoba Railway Company*. Le budget pour 1946 a été approuvé.

Votre comité a passé en revue les résultats de l'exploitation des *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* qui indiquent un surplus de revenu de $1,116,000 pour l'année 1945. A cette occasion également, M. Vaughan a expliqué en détail au comité les opérations de la ligne depuis le début du service en 1929.

Le budget financier de la Compagnie des *Steamships* pour l'exercice 1946 estime le surplus de revenu à $416,000 et les immobilisations à $4,200,000 pour l'achat de quatre navires. C'est là le premier pas pour remplacer les navires perdus pendant la guerre. Aucun crédit du Gouvernement n'est requis pour ces achats, vu qu'ils seront financés au moyen du Fonds de remplacement de la compagnie. Le budget pour 1946 a été approuvé.

En examinant les comptes des Lignes aériennes Trans-Canada pour l'année 1945, il a été pris note que le capital autorisé a été porté de $5,000,000 à $25,000,000 en vertu de la modification de 1945 apportée à la Loi sur les Lignes aériennes, 1937. Dans son budget de 1946 la *Canadian National Railway Company* a indiqué que les appels de fonds sur ces actions pourraient l'obliger à faire des versements additionnels pour un montant de $14,000,000.

Votre comité désire vivement exprimer à quel point est appréciée l'importante contribution à l'effort de guerre national dont ont fait preuve la direction et les employés des compagnies de transport que l'Etat possède, contrôle et exploite.

La tâche du comité a été grandement facilitée par le précieux concours de M. R. C. Vaughan, C.M.G., président du conseil d'administration du réseau des chemins de fer nationaux du Canada, de M. H. J. Symington, C.M.G., C.R., président des Lignes aériennes Trans-Canada, et de leurs fonctionnaires respectifs qui ont de bon gré fourni tous les renseignements demandés. Votre comité se fait un plaisir de reconnaître cette collaboration.

Ci-joint copie des procès-verbaux et des témoignages entendus par votre comité.

(Pour la copie des procès-verbaux et témoignages, etc., qui accompagnent ce rapport, prière de consulter l'appendice No 12 des Journaux.)

Sur motion de M. Clark, ledit rapport est agréé.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Fulton—1. Combien de juges ou de personnes jouissant d'attributions judiciaires ont été nommés, jusqu'à date, par la Commission des prix et du commerce en temps de guerre pour siéger à titre de tribunal d'appel des loyers sous le régime de l'arrêté en conseil C.P. 9029, ou de toute autre autorité semblable?

2. Quels sont les noms de ces juges, la date de nomination de chacun, le district, le comté ou la province sur lequel chacun avait juridiction, et la date, s'il en est, à laquelle doit prendre fin cette nomination dans chaque cas?

3. Quelle somme d'argent a été payée à chaque juge, pendant la durée de ses fonctions sous le régime de l'arrêté en conseil C.P. 9029, ou de toute autre autorité appropriée (maintenant consolidée sous l'arrêté en conseil C.P. 3122 de 1946): *a*) en supplément pour ses fonctions additionnelles et *b*) en frais de transport (y compris en automobile) dans l'exercice de ces fonctions?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. McCullough (*Assiniboia*)—1. Combien de porte-mitrailleuses Bren ont été déclarées de surplus et à qui ont-elles été vendues?

2. Combien le ministère en détient-il encore?

3. Combien de modèles de chars d'armée a-t-on fabriqués pour les fins de guerre?

4. Combien en restait-il de chaque modèle au Canada à la fin de la guerre ou depuis cette date?

5. Qu'est-il advenu de ces chars?

Par M. Diefenbaker—1. La Corporation des biens de guerre est-elle chargée de l'aliénation des caisses enregistreuses de surplus après qu'elles ont été utilisées *a*) dans les cantines et les mess de camps militaires évacués au Canada, et *b*) dans les restaurants et les services de loisirs dans les usines de munitions exploitées par le ministère des Munitions et approvisionnements?

2. Sinon, quelle disposition a-t-on en vue pour ces caisses enregistreuses?

3. Ces caisses enregistreuses peuvent-elles être achetées individuellement par ceux qui sont dans le commerce de détail?

4. Accorde-t-on une considération spéciale aux demandes faites par des anciens combattants pour des caisses enregistreuses de surplus?

5. A quel prix moyen a-t-on vendu, jusqu'à date, toutes les caisses enregistreuses de surplus?

Par M. Cockeram—1. Quel était le montant des intérêts payés, au cours des années 1944 et 1945, à des résidents des Etats-Unis, par le gouvernement fédéral, sur les valeurs du gouvernement du Dominion détenues par des résidents de ce même pays?

2. Quel est le montant des dividendes et des intérêts payés par les corporations canadiennes à des résidents des Etats-Unis au cours des années 1945 et 1946?

Par M. Nicholson—1. Quelle priorité accorde-t-on aux femmes ayant servi outre-mer qui désirent obtenir une maison en vertu de quelque programme du gouvernement?

2. Une femme, ayant appartenu aux forces armées, peut-elle, lors de son mariage, ajouter le nombre de points de sa priorité à ceux de son mari en vue d'obtenir un logement?

Par M. Moore—1. Quelle était la production totale de ciment au Canada pour les années 1943, 1944, 1945 et 1946?

2. Combien en a-t-on exporté au cours de chacune de ces années, y compris 1946?

3. Quelque groupe de l'industrie de la construction jouissait-il de quelque priorité pour l'achat de ciment?

4. Combien a-t-on importé de ciment de l'étranger au Canada au cours des années 1945 et 1946?

M. McCann propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, afin

a) de stipuler que le président sera admis à devenir contributeur à une caisse de pension à être établie par la Société et qu'il aura droit d'en recevoir des prestations;

b) de pourvoir à la durée des fonctions et à la nouvelle nomination du directeur général;

c) de décréter le dépôt, au crédit de la Société, de tous les droits perçus sur les permis des propriétaires d'appareils radiorécepteurs et des postes de radiodiffusion privés, sans en déduire les frais de perception et d'administration; et

d) d'autoriser l'avance, à la Société, de sommes jusqu'à concurrence de deux millions de dollars au cours de la présente année financière, et, au cours des années subséquentes, de telles sommes que le Parlement pourra autoriser de temps à autre, pour ses frais d'établissement.

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se forme en comité plénier, à sa prochaine séance, pour prendre en considération ladite résolution.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. St-Laurent propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées en subsides intérimaires*).

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

DÉFENSE NATIONALE

570 Services navals $72,817,856 00

571 Etudes de défense, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor 14,495,861 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

63263—48½

No 108

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 20 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport de la Commission d'enquête sur les différends industriels nommée pour faire enquête et rapport sur le différend survenu entre la division du *Vancouver Province* de la *Southam Company Limited* et l'union typographique de Vancouver No 226, l'une des sections de l'Union typographique internationale, en date du 19 juillet 1946.

Et aussi,—Rapport de H. J. Johnstone, officier des relations industrielles du ministère fédéral du Travail, résidant à Winnipeg, sur la réclamation de certains employés de la compagnie de chemin de fer Pacifique-Canadien, des compagnies associées de messageries et de transport maritime, qui voulaient obtenir le droit de participer à la pension; y compris des appendices relatifs à cette enquête.

M. MacKinnon, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année récolte 1944-45.

A l'appel de l'ordre pour la troisième lecture du Bill No 368, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu;

M. McCann, pour M. Ilsley, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Bracken propose en amendement, appuyé par M. Graydon: Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier avec instruction d'étudier de nouveau l'alinéa 3 du paragraphe 3, et l'alinéa 9 du paragraphe 4 dudit bill.

Après discussion, ladite motion d'amendement est mise aux voix, et elle est rejetée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,
Argue,
Barrett,
Bentley,
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Bowerman,
Bradshaw,
Brooks,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Church,
Cockeram,
Coldwell,
Daniel,
Fair,
Ferguson,
Fleming,
Fraser,
Hamel,
Hansell,
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Hlynka,
Homuth,
Irvine,
Jaenicke,
Jaques,
Johnston,
Kidd,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
LaCroix,
Lockhart,
Low,
McCuaig,
McCullough (Assiniboïa),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
McLure,
MacNicol,
Matthews (Kootenay-Est),
Menary,
Merritt,
Moore,
Nicholson,
Pearkes,
Probe,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stephenson,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Townley-Smith,
Tustin,
White (Middlesex-Est),
Wright,
Wylie,
Zaplitny.—69.

CONTRE:

Messieurs

Baker,
Beaudoin,
Belzile,
Bertrand (Laurier),
Bertrand (Prescott),
Bertrand (Terrebonne),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Bridges,
Brown,
Chevrier,
Cleaver,
Cloutier,
Côté (Matapédia-Matane),
Côté (Verdun),
Croll,
Cruickshank,
Dechêne,
Denis,
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé,
Harris (Grey-Bruce),
Healy,
Howe,
Isnor,
Jean,
Kirk,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
McCann,
McCubbin,
Macdonald (Halifax),
McDonald (Parry Sound),
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Mayhew,
Mitchell,
Mutch,
Raymond (Wright),
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Simcoe-Est),
Ross (Hamilton-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Tucker,
Warren,
Winkler,
Winters.—82.

Et la motion principale est alors mise aux voix sous la forme suivante: Que le bill No 368, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, soit maintenant lu la troisième fois; elle est adoptée, sur division.

En conséquence, ledit bill est lu la troisième fois et passé.

Par consentement unanime, la Chambre revient aux "Motions" sous les "affaires de routine".

M. Lalonde propose alors, appuyé par M. Côté (*Verdun*) :—Que le deuxième rapport du comité permanent des relations industrielles, déposé en Chambre le 17 août 1946, soit maintenant agréé.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur une motion de M. Côté (*Verdun*).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 109

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 21 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

Prières.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

Alexander de Tunis,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1947, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 21 août 1946.

Sur motion de M. Abbott, lesdits message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsides.

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Combien de confessions religieuses au Canada ont été reconnues comme ayant droit à l'exemption pour leurs ministres ou leurs pasteurs sous le régime des règlements de mobilisation du Service sélectif national? Quels en sont les noms?

2. A combien de Canadiens a-t-on accordé l'exemption à titre de ministres ou de pasteurs?

3. A combien a-t-on refusé la demande d'exemption qu'ils avaient faite à titre de ministres ou pasteurs?

4. Combien d'hommes ont demandé l'exemption parce qu'ils étaient des étudiants se préparant au ministère?

5. Combien de ces demandes ont été *a*) octroyées, *b*) refusées?

6. Parmi combien de confessions religieuses a-t-on permis de choisir les bénéficiaires d'exemption? Quelles étaient ces confessions religieuses?

7. Combien de candidats au ministère a-t-on alloués à chacune des confessions désignées?

8. Quel était le nombre des étudiants de collège classés comme objecteurs de conscience: *a*) étudiants en théologie, *b*) étudiants autres que ces derniers?

9. Combien parmi ceux-ci ont repris leur ancienne instruction ou profession?

10. Combien parmi les étudiants de collège classés comme objecteurs de conscience versent actuellement une cotisation à la Société de la Croix-rouge, et combien ne le font pas?

11. Combien de ceux qui ne versent pas de cotisation sont obligés de se présenter de temps à autre à l'officier du service alternatif?

12. Quel est le but de cette obligation d'avoir à se présenter?

13. A quelles confessions diverses appartiennent les hommes qui sont actuellement détenus dans les camps de travail du service alternatif, et quel en est le nombre pour chaque confession?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 juillet 1946,—Etat indiquant ce qu'a coûté à la Commission d'information en temps de guerre et au Service canadien de l'information, *a*) en 1945, *b*) en 1946, la préparation, l'impression, la distribution et l'expédition postale de chacune des publications suivantes, à savoir:

a) 1945

Quotidiennes:
Airmail Bulletin

Hebdomadaires:
Facts and Figures
Faits et chiffres
Features for Dailies
Pour la page Féminine
Field Reports
Home Front Bulletin
Radio Service
Communiqué de la Radio
Weekly Press Service
Communiqué hebdomadaire
Weekly Press Survey

Bimensuelles:
Canadian Foreign Language Press Survey
Nouvelles catholiques
Wartime Clips
Nouvelles de guerre

Mensuelles:
Canada at War
Canada en guerre
Canadian Churches and the War
Consumer Facts
Information aux consommateurs
Field Reports—monthly summary
Forum Findings
Labour Facts
Labour Facts—U.S. Edition

Mensuelles—(suite):

Labour Facts—overseas edition
Communiqué ouvrier
Labour Press Survey
Recent Poll Releases
Wallnews
Pour Vous

Diverses:

Canada at War—(en espagnol)
Canada and Civil Aviation
Communiqué—(semi-hebdomadaire)
Graphic Sheet Series
Postwar Planning
Renseignements sur les projets d'après-guerre
Reference papers
Pages documentaires
United Nations Charter
Chartes des Nations Unies
Your Neighbour, Canada

Emises en 1945 pour le ministère de la Défense nationale (Renseignements aux forces armées) au pays et outre-mer:

Bimensuelles:

Canadian Affairs
Affaires canadiennes
Civvy Street News
Tenue de ville

Mensuelles:

Canada Digest
Canadian Affairs Pictorial
Panneau affaires canadiennes

Diverses:

Looking Ahead Series
Notre vie de demain
Welcome to War Brides

b) 1946

Quotidiennes:

Airmail Bulletin
Airmail Bulletin—(en espagnol)

Hebdomadaires:

CIS Weekly
Press Survey

Mensuelle:

Recent Poll Releases

Diverses:

Canadian Cook Book for British Brides
Canada—Handbook for Mexican Book Fair
Reference Papers
Pages documentaires

Publications émises par le Service canadien d'information, du 1er janvier au 31 mai 1946, pour le ministère de la Défense nationale (Renseignements aux forces armées). (La publication ayant cessé le 28 février 1946).

Bimensuelles:
Canadian Affairs
Affaires canadiennes

Mensuelles:
Canada Digest
Canadian Affairs Pictorial
Panneau affaires canadiennes

Diverses:
Looking Ahead
Notre vie de demain

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 5 août 1946,—Etat montrant:—Quel est le nombre de personnes au Canada recevant *a*) des pensions civiles et militaires de toutes catégories, *b*) des allocations familiales?

M. McIlraith, adjoint parlementaire du ministre de la Reconstruction et approvisionnements, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 juillet 1946,—Etat montrant:—1. A quelles sociétés, corporations ou personnes, *a*) à Ottawa, *b*) à Montréal, *c*) à Toronto, *d*) à Winnipeg, la Corporation des biens de guerre ou la *War Assets Limited* a-t-elle vendu quelque excédent (1) de ferrailles, (2) d'accessoires et d'appareils de plomberie, (3) d'outillage électrique, (4) de camions, (5) de voitures à voyageurs, (6) de tracteurs, (7) d'outils et de matériel de machines, (8) de moteurs d'aéronefs, (9) de métaux non ferreux, et (10) de vêtements, pour un montant dépassant $4,000?

2. Quelle est la valeur des ventes faites à chacune de ces sociétés, corporations ou personnes au 1er avril 1946?

3. Lesquelles des sociétés, corporations ou personnes ci-dessus sont classées comme des "négociants reconnus" par la Corporation des biens de guerre?

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 166-3368, approuvé le 8 août 1946: règlements prorogeant jusqu'au 31 décembre 1946 la période au cours de laquelle certains soldats-colons peuvent faire application pour obtenir une réduction de dette en vertu de la Loi d'établissement des soldats sur les terres.

Du consentement unanime, la Chambre revient alors aux "motions" sous les "affaires de routine".

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Lalonde:—Que le deuxième rapport du comité permanent des Relations industrielles, présenté à la Chambre le 17 août 1946, soit maintenant agréé.

Et le débat se poursuivant;

Par consentement, M. Mackenzie propose,—Que l'on suspende l'application du paragraphe 2 de l'article 6 du Règlement pour aujourd'hui et que la Chambre poursuive sa séance après six heures du soir jusqu'à sept heures p.m.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. Lalonde:—Que le deuxième rapport du comité permanent des Relations industrielles, présenté à la Chambre le 17 août 1946, soit maintenant agréé.

Et le débat se poursuivant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Lockhart.

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1936.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, afin

a) de stipuler que le président sera admis à devenir contributeur à une caisse de pension à être établie par la Société et qu'il aura droit d'en recevoir des prestations;

b) de pourvoir à la durée des fonctions et à la nouvelle nomination du directeur général;

c) de décréter le dépôt, au crédit de la Société, de tous les droits reçus des permis de postes récepteurs privés et de stations de radiodiffusion privées, sans en déduire les frais de perception et d'administration; et

d) d'autoriser l'avance, à la Société, de sommes jusqu'à concurrence de deux millions de dollars au cours de la présente année financière, et, au cours des années subséquentes, de telles sommes que le Parlement pourra autoriser de temps à autre, pour ses frais d'établissement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Mackenzie, pour M. McCann, présente alors, du consentement de la Chambre, le Bill No 391, Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1936, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à sept heures et cinq minutes p.m. jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 110

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 22 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

Prières.

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du vingt-neuvième rapport annuel du Conseil national de recherches du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

Et aussi,—Rapport émis par le ministère de la Reconstruction et des approvisionnements, à Ottawa, intitulé: "Reconversion, modernisation et développement, progrès et programmes de certaines industries manufacturières désignées au Canada, 1945-47", faisant suite au rapport intitulé: "Répartition et effets du développement de l'industrie au Canada en temps de guerre", déposé en Chambre le 15 décembre 1945.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des délégués canadiens à la vingt-et-unième assemblée de la Société des Nations, tenue à Genève, du 8 au 18 avril, 1946. (Recueil des conférences, 1946-2).

M. Tucker, adjoint parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 août 1946,—Etat montrant:—1. Quel est, jusqu'à date, le coût total des maisons d'anciens combattants construites ou en cours de construction dans Moose-Jaw?

2. Quelle est l'estimation du coût final?

3. Quelle proportion de ces frais est supportée par le ministère?

4. Quel a été le coût de la maison 1A de A. Humphreys?

5. Un ancien combattant qui fait l'achat de l'un de ces biens-fonds a-t-il droit de s'enquérir de ce qu'il a coûté?

6. Le ministère a-t-il décidé de construire d'autres maisons d'anciens combattants dans Moose-Jaw?

7. Amortira-t-on, pour faire suite au principe énoncé dans la loi, les frais supérieurs à $6,000 payés par le Directeur à l'égard de chaque maison?

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. Daniel—Quel est le montant total que les compagnies possédées par le gouvernement ont payé, depuis leur institution, *a*) en réclame, *b*) en publicité, y compris les paiements pour le personnel de la publicité?

Du consentement unanime, la Chambre revient alors aux "motions" sous les "affaires de routine".

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur le projet de motion de M. Lalonde:—Que le deuxième rapport du comité permanent des Relations industrielles, présenté à la Chambre le 17 août 1946, soit maintenant agréé.

Et le débat se poursuivant;

M. Knowles propose en amendement, appuyé par M. Nicholson:

Que l'on retranche les mots "soit maintenant agréé" à la fin de la motion et qu'on les remplace par les suivants:

"ne soit pas agréé immédiatement, mais que la Chambre enregistre son opinion que le gouvernement est responsable du malaise industriel qui existe actuellement au Canada; et que la Chambre invite le gouvernement à changer sa politique ouvrière et à régler les différends actuels sur une base d'ajustement raisonnable de salaires et de sécurité syndicale, en vue du retour à une production totale pour le bien-être social du pays tout entier."

MONSIEUR L'ORATEUR: Lorsqu'une motion est formulée pour l'adoption du rapport d'un comité spécial, il est du ressort de la Chambre de l'adopter, de le rejeter, de le renvoyer au comité (avec ou sans instructions) ou de décider que l'étude du rapport est renvoyée "à six mois à dater de ce jour".

Dans la troisième édition de Beauchesne, on cite un décision de l'honorable Edgar N. Rhodes, Orateur, rendue le 22 mai 1919, consignée à la page 689, à savoir:

> Quand une motion est proposée pour l'adoption d'un rapport de comité, il appartient à la Chambre de l'adopter ou de le rejeter, ou de le référer de nouveau au comité avec ou sans instructions. Ou encore, une motion peut être soumise en vue du renvoi à six mois. Je ne crois pas qu'il y ait compétence à proposer une modification d'un rapport de comité.

On remarquera que la motion d'amendement n'entre pas dans les cadres du règlement cité.

De plus l'amendement soulève une question qui ne peut l'être que par l'entremise d'une motion distincte précédée d'un avis, comme l'honorable député peut le constater en se référant à la décision rendue par M. l'Orateur Glen le 21 mai 1940, ainsi qu'il est rapporté à la page 647. Pour ces motifs, je déclare l'amendement irrégulier.

Et le débat se poursuivant sur la motion principale;

M. Knowles propose en amendement, appuyé par M. Nicholson:

Que l'on retranche les mots "soit maintenant agréé" à la fin de la motion et qu'on les remplace par les suivants:

"soit renvoyé au comité avec instructions de le modifier de façon à recommander des changements spécifiques au sujet de la politique du gouvernement sur les salaires et la main-d'œuvre, qui permettraient le règlement des différends actuels sur une base d'ajustement raisonnable des salaires et de sécurité syndicale."

M. l'Orateur déclare ledit projet d'amendement irrecevable parce qu'il renferme une instruction autorisant le comité à faire quelque chose qu'il avait déjà le pouvoir de faire.

De cette décision M. Knowles en appelle à la Chambre.

Et M. l'Orateur soumet alors la question à la Chambre sous la forme suivante: La décision de l'Orateur doit-elle être maintenue?—Et elle est maintenue sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Arsenault,
Aylesworth,
Baker,
Beaudoin,
Bertrand (Prescott),
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Bourget,
Bradette,
Bradshaw,
Bridges,
Brown,
Cardiff,
Cardin,
Case,
Church,
Cleaver,
Cloutier,
Cockeram,
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Coyle,
Croll,
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Desmond,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Dorion,
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Ferguson,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Gariépy,
Gauthier (Nipissing),
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Hallé,
Harkness,
Harris (Grey-Bruce),
Hatfield,
Hazen,
Henderson,
Homuth,
Howe,
Isnor,
Jean,
Kirk,
Lacombe,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Lennard,
Lesage,
McCann,
McCubbin,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Parry Sound),
McIlraith,
McIvor,
Mackenzie,
MacKinnon,
MacLean,
McLure,
MacNaught,
MacNicol,
Manross,
Marier,
Marquis,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Menary,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Murphy,
Mutch,
Nixon,
Pouliot,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Rinfret,
Robinson (Bruce),
Robinson (Simcoe-Est),
St-Laurent,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Sinnott,
Smith (York-Nord),
Stephenson,
Stokes,
Tucker,
Viau,
Warren,
Webb,
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winkler,
Winters.—118.

CONTRE:

Messieurs

Archibald,
Barrett,
Bentley,
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Bowerman,
Brooks,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Coldwell,
Cruickshank,
Diefenbaker,
Fair,
Fleming,
Fraser,
Fulton,
Gibson (Comox-Alberni),
Hackett,
Hansell,
Herridge,
Hlynka,
Hodgson,
Irvine,
Jaenicke,
Johnston,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Low,
McCuaig,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
MacInnis,
McKay,
Merritt,
Moore,
Nicholson,
Probe,
Quelch,
Ross (St. Paul's),
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Stewart (Winnipeg-Nord),
Stirling,
Townley-Smith,
Wylie,
Zaplitny.—49.

Et après plus ample discussion, la motion principale, mise aux voix, est adoptée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Abbott,
Adamson,
Arsenault,
Baker,
Barrett,
Belzile,
Black (Cumberland),
Blair,
Blanchette,
Boivin,
Bonnier,
Boucher,
Bracken,
Bradette,
Bradshaw,
Bridges,
Brooks,
Brown,
Cardiff,
Case,
Casselman,
Charlton,
Chevrier,
Church,
Clark,
Cleaver,
Cloutier,
Cockeram,
Côté (St-Jean-Iberville-Napierville),
Coyle,
Cruickshank,
Daniel,
Dechêne,
Denis,
Desmond,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dionne (Beauce),
Douglas,
Emmerson,
Eudes,
Farquhar,
Ferguson,
Fleming,
Fontaine,
Fournier (Hull),
Fournier (Maisonneuve-Rosemont),
Fulton,
Gariépy,
Gauthier (Portneuf),
Gibson (Comox-Alberni),
Gibson (Hamilton-Ouest),
Gingues,
Gladstone,
Glen,
Golding,
Gour (Russell),
Gourd (Chapleau),
Grant,
Graydon,
Hackett,
Harkness,
Harris (Grey-Bruce),
Hazen,
Hodgson,
Homuth,
Howe,
Isnor,
Jackman,
Jean,
Kidd,
Kirk,
Lafontaine,
Lalonde,
Langlois,
Lapointe,
Laurendeau,
Léger,
Lennard,
McCann,
McCubbin,
Macdonald (Brantford City),
Macdonald (Halifax),
McDonald (Parry Sound),
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
McGregor,
McIlraith,
McIvor,
MacLean,
McLure,
McMaster,
MacNaught,
MacNicol,
Marier,
Martin,
Matthews (Brandon),
Maybank,
Mayhew,
Menary,
Merritt,
Michaud,
Mitchell,
Mullins,
Mutch,
Nixon,
Reid,
Richard (Gloucester),
Richard (Ottawa-Est),
Robinson (Bruce),
Ross (St. Paul's),
Rowe,
St-Laurent,
Senn,
Sinclair (Ontario),
Sinclair (Vancouver-Nord),
Skey,
Smith (Calgary-Ouest),
Smith (York-Nord),
Stephenson,
Stuart (Charlotte),
Stokes,
Tremblay,
Tucker,
Viau,
Warren,
Webb,
White (Middlesex-Est),
Whitman,
Winkler,
Winters.—129.

CONTRE:

Messieurs

Archibald,
Bentley,
Blackmore,
Bowerman,
Burton,
Campbell,
Castleden,
Coldwell,
Fair,
Hlynka,
Irvine,
Jaenicke,
Johnston,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Low,
McCuaig,
MacInnis,
McKay,
Moore,
Nicholson,
Probe,
Quelch,
Stewart (Winnipeg-Nord),
Townley-Smith,
Wright,
Zaplitny.—28.

Et conséquence, ledit rapport est agréé.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement:

Bill No 250, Loi concernant les juges des cours fédérales et provinciales.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et quatorze minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures du matin, demain.

No 111

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 23 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des délégués canadiens à la vingt-et-unième assemblée de la Société des Nations, tenue à Genève, du 8 au 18 avril, 1946. (Recueil des conférences, 1946-2). (Version française).

M. Macdonald (*Halifax*), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose sur la Table,—Modification aux Règlements royaux pour le gouvernement du Service naval de Sa Majesté au Canada, en conformité de l'article 40, de la Loi de 1944 sur le Service naval.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 août 1946,—Etat montrant:—1. Quels avant-projets, entreprises d'exploration et travaux actuels ont été exécutés, depuis le 1er janvier 1946, en rapport avec: *a*) la diversion projetée d'une partie des eaux de la rivière South-Saskatchewan à ou proche Elbow, Saskatchewan, y compris l'érection d'une digue; *b*) l'établissement d'un bassin de retenue des eaux dans la vallée de Qu'Appelle; *c*) l'élévation ou la hausse du niveau du lac Long; *d*) la conservation et l'accroissement des eaux du lac Watrous?

2. Quels autres travaux a-t-on en vue à l'égard de chacune des autres entreprises pour le reste de la présente année?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 31 juillet 1946,—Etat montrant:—Quels honoraires, le ministère des Affaires des anciens combattants a-t-il payés, chaque mois, à M. W. C. Thomson, C.R., 21, rue Lombard, Toronto, depuis qu'il s'occupe des transferts de biens-fonds au ministère?

La Chambre se forme en comité plénier pour étudier un certain projet de résolution destinée à modifier la Loi des pensions de la milice.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier la Loi des pensions de la milice afin d'en remettre au point les dispositions présentes et de statuer que la période d'activité de service des personnes engagées dans la milice permanente antérieurement au premier avril 1946 soit comprise dans le temps de service donnant droit à une pension et aussi, afin d'ajouter à la loi une nouvelle Partie relative aux pensions, allocations et gratifications, applicable à toutes les personnes s'enrôlant dans la milice permanente après le 31 mars 1946 et à ces personnes qui, tombant soùs la loi actuelle, au lieu d'y rester assujetties, peuvent choisir de se placer sous le régime de sa nouvelle partie.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Abbott présente alors le Bill No 392, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice, qui est lu la première fois et dont la deuxième lecture est remise à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉFENSE NATIONALE

(Crédits autres que les crédits de démobilisation et de reconversion)

Services ordinaires

191	Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services . . . . . .$	10,675 00
192	Entretien et rajustements divers—guerre 1914-18	22,595 00
193	Monuments des champs de bataille	54,635 00

Pensions et autres indemnités

	Pensions civiles—	
194	Robert Allen	192 50
195	Walter Pettipas	515 90
196	Florence Walker	360 00
197	Arnold Truman Townsend	420 00
198	Michael Mountain	420 00
199	Mme Alice Smuck	480 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

DÉFENSE NATIONALE

569 Armée et services connexes (Engagements, $25,843,524)... 283,170,171 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

DÉFENSE NATIONALE

(CRÉDITS AUTRES QUE LES CRÉDITS DE DÉMOBILISATION ET DE RECONVERSION)

784 Subventions aux associations et instituts militaires, selon les montants mentionnés aux détails des services—Crédit supplémentaire 102,675 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

DÉFENSE NATIONALE

925 Services navals—Crédit supplémentaire 4,869,252 00
926 Annuité à la veuve de feu Laurence Whittington, à compter du 1er avril 1946 .... 200 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement:

Bill No 345, Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer depuis Barraute jusqu'aux chutes Kiask, sur la rivière Bell, dans la province de Québec.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 370, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices, avec les amendements suivants:

A la seconde annexe.

1. *Page 3.*—A la deuxième ligne du nouvel article 6 (1), retrancher les mots "le paragraphe deux de".
2. *Page 3.*—A la première ligne du paragraphe (3) du nouvel article 6, retrancher les mots "Le paragraphe deux de".

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 391, Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936;

M. McCann propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'élevant, ledit débat est ajourné sur la motion de M. Ross (*St. Paul's*).

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures de l'avant-midi, demain.

No 112

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI, 24 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le trente-quatrième rapport du greffier des pétitions qui déclare qu'il a examiné la pétition suivante présentée, le 23 courant, par M. Nicholson, à savoir:

De Olive M. Hammar, de Kirkland Lake, Ontario, et d'autres, demandant de présenter une mesure législative en vue:

1. De modifier la Loi nationale de 1944 sur l'habitation, de façon à permettre aux municipalités d'entreprendre des projets publics d'habitations;
2. De pourvoir à l'entreprise de projets d'habitations à bas loyer à l'aide de subventions suffisantes pour permettre à toutes les classes du public d'obtenir logement à un loyer répondant à leur capacité de paiement, et en accordant la priorité aux anciens combattants.

Cette pétition entraîne la dépense de fonds publics sans la recommandation de la Couronne et, pour ce motif, ne doit pas être reçue.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

888	Administration—crédit supplémentaire	$ 484,923 00
889	Administration régionale—crédit supplémentaire	2,559,361 00
890	Services de la réadaptation—crédit supplémentaire	315,920 00
891	Services des traitements—crédit supplémentaire	8,025,960 00

892 Services prosthétiques—crédit supplémentaire 55,336 00
893 Commission canadienne des pensions—administration—crédit supplémentaire 118,173 00
894 Bureau des anciens combattants—crédit supplémentaire. . . . 72,392 00
895 Commission des allocations aux anciens combattants—crédit supplémentaire 7,753 00

PAIEMENTS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX PERSONNES À LEUR CHARGE

896 Pensions pour la guerre européenne—1ère guerre mondiale—crédit supplémentaire 250,000 00
897 Allocations aux anciens combattants—1ère guerre mondiale—crédit supplémentaire 1,000,000 00
898 Hospitalisation et autres allocations—1ère guerre mondiale—crédit supplémentaire 100,000 00
899 Distribution de décorations—crédit supplémentaire 10,000 00

ETABLISSEMENT DE SOLDATS ET LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

900 Administration de la Loi d'établissement des soldats, du plan d'établissement des familles britanniques, de l'établissement sur les terres en général et de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, y compris les travaux techniques et frais de recherche et de subdivision qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété—crédit supplémentaire 1,135,160 00
901 Pour pourvoir au paiement de subsides aux anciens combattants établis sur des terres provinciales, conformément aux accords avec les gouvernements provinciaux en vertu des dispositions de l'article 35 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 1942, et au paiement de subsides aux anciens combattants établis sur des terres du Dominion, conformément à un accord avec le ministre des Mines et ressources, en vertu des dispositions de l'article 35 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 1942, modifiée par l'arrêté en conseil C.P. 1550 du 18 avril 1946, et du crédit 466 du budget principal des dépenses—crédit supplémentaire 1 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LOI SUR L'ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS ET SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

902 Pour pourvoir à l'achat de terres et à des travaux d'amélioration; coût des améliorations permanentes à effectuer; amortissement de charges; bétail et outillage; remboursements de surplus aux anciens combattants (article 19); et à la protection de sécurité en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—crédit supplémentaire 10,000,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

961	Traitement et examen pour la pension—2ème guerre mondiale—crédit supplémentaire	$7,471,250 00
962	Pensions—2ème guerre mondiale—crédit supplémentaire	6,000,000 00
963	Allocations de réadaptation après licenciement—crédit supplémentaire	18,130,000 00
964	Allocations aux prisonniers de guerre, marins canadiens	26,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé les bills suivants, sans amendement:

Bill No 346, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1946, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Bill No 373, Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.

La Chambre reprend ensuite le débat ajourné sur le projet de motion de M. McCann:—Que le Bill No 391, Loi modifiant la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat se poursuivant; ledit débat est ajourné sur la motion de M. Cleaver.

Du consentement unanime, la Chambre revient aux "Motions" sous les "Affaires de routine".

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose alors sur la Table,—Copie d'un arrêté en conseil pris en vertu des dispositions de la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales, à savoir:

Arrêté en conseil C.P. 3594, approuvé le 24 août 1946: modifiant l'arrêté en conseil C.P. 2901 du 10 juillet 1946 qui nommait un régisseur de certaines compagnies s'adonnant à la production de l'acier, en supprimant l'article neuf dudit arrêté en conseil.

La Chambre s'ajourne alors à 6 heures et cinq minutes p.m. jusqu'à onze heures de l'avant-midi, lundi prochain.

No 113

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI, 26 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 août 1946,—Etat montrant:—1. Combien les cultivateurs ont-ils versé, par année, depuis 1939, au fonds de régularisation de la Commission canadienne du blé pour l'avoine et l'orge exportées aux Etats-Unis?
2. Au cours des mêmes années, y a-t-il eu des versements de régularisation par les producteurs des produits de base des mines, de la forêt et de la pêche?

M. Mitchell, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des délégués du gouvernement canadien au vingt-huitième congrès (maritime) de l'Organisation internationale du Travail, tenu à Seattle, Etats-Unis, en juin 1946.

Et aussi,—Rapport des délégués du gouvernement canadien à la troisième conférence des Etats américains membres de l'Organisation internationale du Travail, tenue à Mexico, du 1er au 16 avril 1946.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de l'arrêté en conseil C.P. 3375, approuvé le 9 août 1946: modification des dispositions de la Loi sur la convention des oiseaux migrateurs, chapitre 16, Statuts du Canada 1932-33.

M. Macdonald (*Halifax*), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Combien de fairmyles et de corvettes ont été déclarées de surplus par la Marine?
2. Quelles fournitures y avait-il sur chacun de ces navires lorsqu'ils ont été déclarés de surplus?
3. Quel inventaire des fournitures la Corporation des biens de guerre a-t-elle reçu à l'égard de chacun de ces navires?

M. Mayhew, adjoint parlementaire du ministre des Finances, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en conseil adoptés en vertu des dispositions de la Loi de l'aide à l'agriculture et des secours aux chômeurs, 1940, comme suit:

Arrêté en conseil C.P. 3509, approuvé le 20 août 1946: renouvellement d'un prêt au montant de $3,637,551.75 à la province de la Colombie-Britannique pour une autre année, à dater du 30 septembre 1946, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent.

Arrêté en conseil C.P. 3510, approuvé le 20 août 1946: renouvellement d'un prêt au montant de $271,890.96 consenti à la province de la Colombie-Britannique pour une période d'un an à dater du 16 septembre 1946, et acceptant en garantie un bon du trésor de ladite province portant intérêt au taux de 3 pour cent par année.

Et aussi,—Rapport de la Monnaie royale du Canada, pour l'année civile 1945.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport au Parlement sur l'Administration de Secours et de Rétablissement des Nations Unies de novembre 1945 au 31 mars 1946.

Les questions suivantes qui figuraient au Feuilleton ont été changées en ordres de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et les officiers compétents en ont été avertis, à savoir:

Par M. Daniel—1. Le gouvernement a-t-il pris des arrangements en vue de faire venir, du Royaume-Uni au Canada, des ingénieurs électriciens pour servir avec la Marine royale canadienne ou, à quelque autre titre, avec le ministère de la Défense nationale pour le service naval?

2. Dans l'affirmative, combien d'ingénieurs fait-on venir au Canada?

3. Quels sont leurs noms et quelles sont les titres particuliers de compétence de chacun?

4. Quel traitement versera-t-on à chacune de ces personnes?

5. A-t-on pris d'autres engagements à leur égard ou leur a-t-on offert d'autres avantages afin de les faire venir au Canada?

6. Dans l'affirmative, quels sont ces engagements ou ces offres?

7. Quelles sont, en détail, les fonctions qu'aura à accomplir chacune de ces personnes?

8. Avant de conclure ces arrangements, a-t-on tenté de recruter des ingénieurs canadiens compétents pour ces positions?

9. Dans le cas de l'affirmative, à quelle méthode de recrutement a-t-on eu recours et quels avantages a-t-on offerts sous forme de traitements ou autre?

10. Pourquoi n'a-t-on pas obtenu les services d'ingénieurs canadiens pour ces positions?

11. A-t-on étudié l'à-propos d'envoyer des ingénieurs canadiens au Royaume-Uni afin qu'ils y subissent tout entraînement supplémentaire nécessaire?

12. Sinon, pourquoi?

M. Macdonald (*Halifax*), adjoint parlementaire du ministre de la Défense nationale, dépose immédiatement la réponse à l'ordre ci-haut mentionné.

Par M. Church—1. Parmi les déserteurs ayant servi pendant quelque temps au front, combien sont actuellement détenus *a*) dans des prisons ou des camps de détention outre-mer, *b*) dans des prisons fédérales au Canada?

2. Leur accordera-t-on immédiatement d'être graciés par le pouvoir exécutif et seront-ils amnistiés, et le gouvernement les ramenera-t-il au pays?

3. Accordera-t-on immédiatement à ceux qui sont outre-mer et qui ont risqué leur vie comme volontaires la même application du droit de grâce dont ont bénéficié au Canada les déserteurs et les insoumis?

Par M. Fair—1. Au cours de chaque année, à compter de 1930 jusqu'à 1944 inclusivement, quel était le montant *a*) du principal (versements annuels), *b*) des intérêts que les colons détenteurs de contrats devaient à la Commission d'établissement de soldats?

2. Au cours de la même période, quel montant a été payé chaque année par ces colons?

3. Quel était le coût d'administration de la Commission d'établissement de soldats pour chacune des années ci-haut mentionnées?

4. Au cours de chacune de ces années, combien de colons *a*) ont signé des actes de renonciation de contrats, *b*) ont reçu des avis d'avoir à quitter leurs fermes dans les trente jours?

L'ordre suivant de la Chambre est transmis aux officiers compétents:

Par M. Stokes—Ordre de la Chambre—Copie du rapport financier de la Commission du port de Belleville, Ontario, pour les années 1941, 1942, 1943, 1944 et 1945.

A l'appel de l'ordre pour la mise à l'étude des amendements apportés par le Sénat au Bill No 370, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices;

M. McCann propose,—Que lesdits amendements soient maintenant lus une deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion reste au Feuilleton.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 253, Loi modifiant la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales;

M. Saint-Laurent propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté avec un amendement, étudié tel que modifié, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 392, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice;

M. Saint-Laurent, pour M. Abbott, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Howe propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRANSPORTS

Service aérien

Division de l'aviation civile

433	Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (à voter de nouveau, $562,200). Capital	$3,837,425 00
	Routes aériennes et aéroports—Service et entretien—	
434	Aviation civile	1,269,930 00
435	Aviation—radio	1,100,000 00
436	Aviation—météorologie	671,500 00
437	Subventions pour instruction aéronautique avancée et aux clubs d'aviation, y compris une allocation de $5,000 à l'Association canadienne des clubs d'aviateurs	33,000 00

Division météorologique

438	Service météorologique	581,300 00
439	Subvention à l'observatoire de Kingston	500 00

Division de la radio

440	Application de la Loi et des règlements de radiotélégraphie	169,200 00
441	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien	860,800 00
442	Elimination du brouillage provenant d'appareils électriques	265,850 00
443	Emission de licences de réception—(Ministère des Transports seulement)	223,515 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

Service aérien

Division de l'aviation civile

	Routes aériennes et aéroports—	
628	Construction et améliorations, y compris les installations radiophoniques—Capital	8,163,000 00
	Routes aériennes et aéroports—Exploitation et entretien—	
629	Service et entretien d'aéroports municipaux et autres	531,325 00
630	Régie de la circulation sur les routes aériennes et aux aéroports	666,130 00
631	Aviation—radio	1,625,000 00
632	Aviation—météorologie	1,102,275 00
633	Soin, service et entretien des champs d'aviation du Corps d'aviation royal canadien transférés au ministère des Transports	275,000 00
634	Route du fleuve Mackenzie—Utilisation, entretien et acquisition d'outillage	527,700 00
635	Route à relais du nord-est (Crimson)—Entretien des champs d'aviation	65,000 00

DIVISION MÉTÉOROLOGIQUE

636 Service météorologique.......................... 1,024,925 00

DIVISION DE LA RADIO

637 Application de la loi et des règlements de radiotélégraphie 223,410 00
638 Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien.............. 226,565 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

950 Service aérien transatlantique du gouvernement canadien—Pour pourvoir au coût de modifications et améliorations à huit avions de bombardement "Lancaster" pour les rendre propres au service aérien transatlantique—Capital.............................$1,670,000 00

Division de l'aviation civile

Routes aériennes et aéroports—
951 Constructions et améliorations, y compris les installations radiophoniques—Capital—Crédit supplémentaire...... 425,000 00

Routes aériennes et transports—
952 Service et entretien d'aéroports municipaux et autres—Crédit supplémentaire...................... 35,000 00
953 Régie de la circulation sur les routes aériennes et aux aéroports—Crédit supplémentaire.................... 117,000 00
954 Aviation—Radio—Crédit supplémentaire............ 205,000 00
955 Aviation—Météorologie—Crédit supplémentaire........ 126,000 00
956 Soin, service et entretien des champs d'aviation du Corps d'aviation royal canadien transférés au ministère des Transports—Crédit supplémentaire.............. 300,000 00
957 Route à relais du Nord-Est (Crimson)—Entretien des champs d'aviation—Crédit supplémentaire............... 40,000 00

Division météorologique

958 Service météorologique—Crédit supplémentaire........ 123,300 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

BUREAU DU RÉGISSEUR DU CHARBON

343 Commission fédérale du combustible, administration et enquêtes.................................. 36,880 00
344 Paiements au sujet des déplacements de charbon, d'après les conditions établies par le Gouverneur en conseil........ 4,500,000 00

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

345 Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches.......... 1,496,352 00
346 Recherches sur l'utilisation des récoltes de la ferme...... 587,000 00
347 Subvention à la Société Royale du Canada.............. 4,500 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

Division de l'aviation civile

883 Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire—Crédit supplémentaire.............. 17,200 00

Routes aériennes et aéroports—

Service et entretien—

884 Aviation civile—Crédit supplémentaire........... 386,000 00
885 Aviation—radio—Crédit supplémentaire.......... 48,580 00

Division de la radio

886 Application de la loi et des règlements de radiotélégraphie—Crédit supplémentaire..................... 12,680 00
887 Postes de radiogoniométrie, radio-phares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien—Crédit supplémentaire 21,900 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

604 Administration 5,991,500 00
605 Pour pourvoir à la liquidation de contrats, y compris les engagements des années antérieures à l'égard de l'acquisition de biens administrés par le ministère ou un organisme du ministère; diverses dépenses imprévues, et pour des avances recouvrables 29,900,000 00
606 Projets de reconstruction, sous réserve d'allocation du Conseil du Trésor 10,000,000 00
607 Entreprise de logements, y compris les engagements des années antérieures 42,000,000 00
608 Commission de la production du charbon en période de crise —Subventions de production, prêts et loyers qui pourront être approuvés par le gouverneur en conseil..........12,000,000 00
609 Administration, reconversion et exploitation des compagnies de la Couronne et/ou des établissements de la Couronne..20,000,000 00
610 Expiration de contrats 50,000,000 00

611 Pour fournir des avances remboursables pour fonds de roulement et permettre, sous réserve des règlements à approuver par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du Conseil du Trésor, d'avancer de nouveau, pour fonds de roulement, toute somme reçue en remboursement des avances pour fonds de roulement prévues au présent crédit ou dans les crédits de guerre et de démobilisation des années précédentes 10,000,000 00

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

612 Travaux spéciaux du Conseil national de recherches 4,291,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

940 Pour pourvoir à la liquidation de contrats, y compris les engagements des années antérieures à l'égard de l'acquisition de biens administrés par le ministère ou un organisme du ministère; diverses dépenses imprévues, et pour des avances recouvrables—Crédit supplémentaire 6,500,000 00

941 Expiration de contrats—Crédit supplémentaire 25,000,000 00

942 Logements d'urgence—Administration—Crédit supplémentaire 750,000 00

943 Pour pourvoir à la liquidation des engagements courants pour l'achat d'approvisionnements de guerre livrés antérieurement à la victoire sur le Japon, dont le montant aurait été payable, si le compte avait été présenté durant les années financières précédentes, à même la Loi sur les crédits de guerre, No 1, 1945, ou les Lois sur les crédits de guerre (Aide mutuelle des Nations Unies) (à voter de nouveau) 5,000,000 00

TRANSPORTS

944 Administration—Crédit supplémentaire 3,800 00

945 Bureau du régisseur des transports—Crédit supplémentaire . . 14,300 00

946 Pour pourvoir aux installations et à l'exploitation confiées à l'administration du directeur des marins marchands et pour autoriser l'aide aux marins marchands qui suivent des cours de formation professionnelle ou technique dans le but de faire leur chemin dans la marine marchande en vertu de règlements qu'approuvera le gouverneur général en conseil et conformément au crédit 620 du budget principal des dépenses—Crédit supplémentaire 1 00

947 Pour permettre l'achat, la location ou autre mode d'acquisition de propriétés requises au Canada par le gouvernement des Etats-Unis sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, et le remboursement aux Chemins de fer nationaux du Canada des traitements et des dépenses du personnel des chemins de fer qui s'occupe de l'acquisition desdites propriétés—Crédit supplémentaire 127,000 00

SERVICE DE LA MARINE

948 Navires à vapeur du service de la marine, y compris les brise-glace 30,015 75

SERVICE DES CHEMINS DE FER ET DES NAVIRES À VAPEUR

949 Pour assurer l'aide du gouvernement canadien à la Compagnie des chemins de fer nationaux dans l'exploitation du gisement de minerai de fer possédé par la *Steep Rock Mines, Limited,* près d'Atikokan, Ontario (à voter de nouveau) —Crédit supplémentaire 217,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

FINANCES

SERVICE DU LOGEMENT

60 Pour pourvoir aux paiements des sommes dues en vertu de garanties données par le ministre des Finances conformément au poste 55 de l'annexe A de la Loi des subsides No 6, 1945 (et conformément aux postes correspondants dans les lois des subsides antérieures) aux institutions prêteuses agréées à l'égard des prêts consentis en vue de financer la transformation de maisons existantes en logements multiples pour familles, ces paiements devant être faits à même les deniers inutilisés au Fonds du revenu consolidé.......... 1 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

FINANCES

503 Plan de transformation d'habitations 500,000 00
504 Logements d'urgence—Administration 1,547,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

TRANSPORTS

871 Administration—Crédit supplémentaire.......... $ 22,042 00

SERVICE DES CANAUX

872 Service des canaux—Administration—Crédit supplémentaire. 885 00
873 Canaux—Exploitation et entretien—Crédit supplémentaire.. 145,200 00
874 Canaux—Améliorations—Crédit supplémentaire.......... 27,500 00
875 Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du Saint-Laurent—Crédit supplémentaire 25,000 00

SERVICE DE LA MARINE

876 Administration du matériel flottant—Crédit supplémentaire.. 2,345 00
877 Navires du service de la marine, y compris les brise-glace—Entretien, service et réparations—Crédit supplémentaire 125,000 00
878 Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares—Crédit supplémentaire.......... 132,500 00
879 Pour pourvoir à la contribution du Canada au coût de la patrouille des glaces du Nord de l'Atlantique.......... 8,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

880	Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels de chemin de fer relevant du ministère—Crédit supplémentaire..	10,000 00
881	Service de transbordement des wagons et terminus de l'Ile du Prince-Edouard—Pour pourvoir à la construction d'un brise-glace et d'un bac-transbordeur des wagons de chemins de fer, des camions et des passagers pour le service de transbordement des wagons de l'Ile du Prince-Edouard—Crédit supplémentaire..	200,000 00

LOI D'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ETAT

882	Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat—Crédit supplémentaire..	3,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

CRÉDITS GÉNÉRAUX

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Port de Halifax—

959	Reconstruction des locaux de l'Immigration dans le hangar 21..	111,000 00
960	Exploitation et entretien du remorqueur à incendie *Rouille*..	51,775 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et cinq minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures du matin, demain.

No 114

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI, 27 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Glen, membre du Conseil privé du Roi, présente, pour M. Mitchell, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Copie du cinquième rapport annuel de la Commission d'assurance-chômage pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

M. Saint-Laurent, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé de la liste des arrêtés en conseil dont l'autorité émane de la Loi des mesures de guerre et de la Loi sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales et à l'égard desquels on a recommandé les mesures qui s'imposent en vue de révoquer tous ceux qui ne sont plus jugés essentiels à une transition ordonnée de la guerre à la paix, à savoir:

Arrêtés en conseil pris en vertu des pouvoirs transitoires et qui ont donné lieu à la présentation de mesures législatives au cours de cette session du Parlement.

Arrêtés en conseil dont on a recommandé la remise en vigueur en vertu de statuts n'ayant aucun caractère d'urgence.

Arrêtés en conseil dont la continuation a été recommandée en vertu de la prolongation de la Loi sur les pouvoirs transitoires.

Arrêtés en conseil à être révoqués sur le champ à la demande des ministères intéressés.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-septième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1945.

Il dépose aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 août 1946,—Etat montrant:—1. Quelle priorité accorde-t-on aux femmes ayant servi outre-mer qui désirent obtenir une maison en vertu de quelque programme du gouvernement?

2. Une femme, ayant appartenu aux forces armées, peut-elle, lors de son mariage, ajouter le nombre de points de sa priorité à ceux de son mari en vue d'obtenir un logement?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 19 août 1946,—Etat montrant:—1. Quelle était la production totale de ciment au Canada pour les années 1943, 1944, 1945 et 1946?

2. Combien en a-t-on exporté au cours de chacune de ces années, y compris 1946?

3. Quelque groupe de l'industrie de la construction jouissait-il de quelque priorité pour l'achat de ciment?

4. Combien a-t-on importé de ciment de l'étranger au Canada au cours des années 1945 et 1946?

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Saint-Laurent propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'élevant;

M. Nicholson propose en amendement, appuyé par M. Knowles,—Que l'on retranche de la motion tous les mots qui suivent "Que" et qu'on les remplace par les suivants:

"La Chambre désire consigner son opinion qu'on devrait prendre en considération la question de continuer la subvention sur le lait de façon à assurer aux producteurs de lait un revenu suffisant et à rendre possible la consommation du lait dans l'alimentation du peuple canadien sans autre augmentation de prix aux consommateurs."

Après plus ample débat, ladite motion d'amendement est mise aux voix et elle est agréée sur le vote suivant:

POUR:

Messieurs

Archibald,
Bentley,
Bertrand (Prescott),
Black (Cumberland),
Blackmore,
Blair,
Blanchette,
Boivin,
Bourget,
Bowerman,
Bracken,
Bradette,
Bryce,
Burton,
Campbell,
Casselman,
Castleden,
Charlton,
Cloutier,
Coldwell,
Coyle,
Cruickshank,
Daniel,
Dion (Lac St-Jean-Roberval),
Dorion,
Drope,
Fontaine,
Fraser,
Gibson (Comox-Alberni),
Gillis,
Gladstone,
Gour (Russell),
Graydon,
Hansell,
Herridge,
Irvine,
Jaenicke,
Jaques,
Knight,
Knowles,
Kuhl,
Lafontaine,
Léger,
Lesage,
Low,
McCuaig,
Macdonnell (Muskoka-Ontario),
MacInnis,
McKay,
MacLean,
MacNicol,
Massey,
Menary,
Moore,
Nicholson,
Probe,
Quelch,
Raymond (Beauharnois-Laprairie),
Reid,
Richard (Ottawa-Est),
Ross (Hamilton-Est),
Sinnott,
Stephenson,
Stirling,
Stokes,
Townley-Smith,
Tucker,
Wylie,
Zaplitny.—69.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,	Gauthier (Nipissing),	McCubbin,	Michaud,
Arsenault,	Gauthier (Portneuf),	McCulloch (Pictou),	Mitchell,
Chevrier,	Gibson (Hamilton-Ouest),	Macdonald (Brantford City),	Nixon,
Cleaver,	Gourd (Chapleau),	Macdonald (Halifax),	Pinard,
Côté (Verdun),	Harris (Grey-Bruce),	McIlraith,	Robinson (Simcoe-Est),
Croll,	Howe,	MacKinnon,	St-Laurent,
Dechêne	Isnor,	MacNaught,	Sinclair (Ontario),
Denis,	Jean,	Maloney,	Warren,
Emmerson,	Kirk,	Martin,	Winkler,
Eudes,	McCann,	Mayhew,	Winters.—41.
Gariépy,			

Et comme on met aux voix la motion principale, telle que modifiée, elle est agréée.

M. Saint-Laurent propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité des Subsides.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Saint-Laurent propose alors,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité des Subsides.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉFENSE NATIONALE

568 Services aériens (Engagements, $29,855,110) $118,124,753 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

DÉFENSE NATIONALE

924 Services aériens—Crédit supplémentaire 7,866,909 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

MINES ET RESSOURCES

132 Administration 173,255 00

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

133	Administration	33,150 00
	Bureau des mines—	
134	Administration	22,800 00
135	Etudes des ressources minérales	555,000 00
136	Loi des explosifs	29,500 00
137	Pour la fabrication, l'érection et l'outillage d'une usine d'hydrogénation dans les laboratoires de recherches en combustibles—Etude technique, projet, etc.	50,000 00
	Bureau de géo. et de topo.—	
138	Administration et services divers	149,000 00
139	Etudes géologiques	500,000 00
140	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Comsion de géologie du Canada	550,000 00
141	Dessin et reproduction de cartes	150,000 00
142	Musée national du Canada	72,000 00

DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS

143	Administration	25,150 00
	Gouvernement des territoires du Nord-Ouest—	
144	Administration générale, exploitation, entretien des services, y compris le parc Wood Buffalo	338,000 00
145	Expédition dans l'Arctique oriental	75,000 00
146	Conservation de la forêt et de la faune, y compris le parc Wood Buffalo	252,500 00
	Aéroports, routes, immeubles et canalisation d'eau—	
	Construction et améliorations—	
147	Aéroport de Yellowknife	514,000 00
148	Immeubles	375,700 00
149	Routes	351,250 00
150	Canalisation d'eau et égouts pour le nouvel emplacement de Yellowknife	245,000 00
	Gouvernement du Territoire du Yukon—	
151	Administration	100,000 00
152	Aéroports—Arpentages et études	60,000 00
	Service fédéral de sylviculture—	
153	Services scientifiques, économiques et administratifs d'ordre général	373,890 00
154	Stations d'expérimentation sylvicole	252,010 00
155	Laboratoires des produits forestiers	324,100 00
156	Subvention à l'Association forestière du Canada	1,620 00
	Enregistrement des terres—	
157	Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires et de l'amirauté et des terres publiques	85,340 00
	Bureau des parcs nationaux—	
158	Service des parcs nationaux et des sites historiques	2,069,000 00
159	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs	52,500 00
160	Préservation des forêts et du gibier	40,000 00
161	Allocation à la *Jack Miner Migratory Bird Foundation*	5,000 00

Division des levés et du génie

162	Administration	24,590 00
163	Observatoire fédéral d'Ottawa	126,835 00
164	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.	36,273 00
165	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres	272,000 00
166	Etudes hydrographiques du bassin du fleuve Columbia au Canada	300,000 00
167	Commission de contrôle du Lac des Bois	8,950 00
168	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées en grande partie	20,650 00
169	Pour acquérir des servitudes d'écoulement et désintéresser les propriétaires de terres riveraines en Ontario en aval des décharges du Lac des Bois, lésés par les règlements d'exécution de la Loi de la Commission de contrôle du Lac des Bois. (A voter de nouveau)	500 00
170	Service du Génie et de la construction	106,880 00
171	Chemin Grimshaw-Grand Lac des Esclaves—Montant requis pour la construction d'une section du chemin provincial en 1946-47, en vertu des dispositions de l'entente avec l'Alberta	450,000 00
172	Service géodésique	197,960 00
173	Indemnité à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin	240 00
174	Commission des frontières internationales	39,475 00
	Service hydrographique et cartographique—	
175	Service hydrographique	794,350 00
176	Arpentage et service cartographique, y compris subvention de $350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs	360,908 00
177	Somme nécessaire pour payer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs, ainsi que pour frais de déplacement, papeterie, impressions, loyer, etc., (les honoraires de MM. F. H. Peters, J. E. R. Ross, et R. H. Montgomery, membres du jury, et de A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)	1,900 00

Division des affaires indiennes

178	Administration	61,005 00
179	Agences indiennes	1,131,753 00
	Réserves et fiducies—	
180	Administration	347,325 00
	Assistance et enseignement—	
181	Assistance aux Indiens	1,216,115 00
182	Education des Indiens	1,046,241 00
183	Subvention aux pensionnats	1,692,355 00

184 Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les sommes mentionnées aux Détails des services.. .. .. 6,725 00
185 Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique.. .. .. 100,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

MINES ET RESSOURCES

Bureaux de l'administration

537 Pour la préparation et l'impression d'un rapport sur les ressources naturelles et la mise en valeur du Nord-Ouest canadien, et dépenses imprévues.. .. .. 5,000 00

Division des mines et de la géologie

538 Photographie aérienne.. .. .. 1,350,000 00
539 Administration de projets financés à même les crédits de démobilisation et de reconversion.. .. .. 10,800 00
540 Entretien de l'usine de l'*Abasand Oils Limited*.. .. .. 50,000 00
541 Pour l'exploration des gisements pétrolifères et des régions à ressources pétrolières potentielles au Canada.. .. .. .. 50,000 00
542 Pour travaux spéciaux d'exploration et de mise en valeur en ce qui concerne l'approvisionnement en métaux de valeur stratégique.. .. .. 5,000 00

Bureau des mines—
543 Loi des explosifs.. .. .. 30,000 00
544 Division des minéraux métalliques—Services spéciaux.. 330,000 00
545 Recherches sur les minerais radioactifs.. .. .. 60,000 00
546 Recherche en économie minérale.. .. .. 30,000 00
547 Construction et aménagement d'une annexe au laboratoire métallurgique, rue Booth, Ottawa, y compris les honoraires d'ingénieurs, d'ingénieurs consultants et de dessinateurs.. .. .. 545,000 00

Division des terres, parcs et forêts

Service forestier du Canada—
548 Internement et service des prisonniers de guerre.. .. .. 8,500 00
549 Camps de travail du Service alternatif.. .. .. 41,000 00

Enregistrement des terres—
550 Route de l'Alaska—Frais d'avocats, d'arpentage et autres, relatifs à l'acquisition de l'emprise et au loyer des terres affermées à la Couronne.. .. .. 36,000 00

Bureau des parcs nationaux—
551 Camps de travail du Service alternatif.. .. .. 75,000 00

Division des levés et du génie

Programme de reconstruction d'après-guerre—Elaboration des plans—
552 Administration des divisions.. .. .. 5,500 00
553 Observatoire fédéral, Ottawa.. .. .. 18,000 00
554 Service fédéral des forces hydrauliques.. .. .. 62,500 00

555	Service du génie et de la construction..............	225,000 00
556	Emploi de personnes de race japonaise et/ou de ressortissants du Japon..............................	240,000 00
557	Traitements et dépenses d'ingénieurs observant l'état et les travaux d'entretien de la route de l'Alaska..........	15,000 00
	Programme de reconstruction d'après-guerre—Etudes—	
558	Service géodésique..........................	163,100 00
	Service hydrographique et cartographique—	
559	Service hydrographique......................	84,500 00
560	Arpentages cadastraux et service cartographique......	201,460 00
561	Arpentages cadastraux de la route de l'Alaska..........	21,797 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

MINES ET RESSOURCES

Division des mines et de la géologie

752	Administration—Crédit supplémentaire..............	500 00
	Bureau des mines—	
753	Administration du Bureau des mines—Crédit supplémentaire..................................	7,080 00
754	Etudes des ressources minérales—Crédit supplémentaire..	18,030 00
	Bureau de géologie et de topographie—	
755	Administration et services divers du Bureau de géologie et de topographie—Crédit supplémentaire........	3,040 00
756	Levées géologiques—Crédit supplémentaire..........	3,285 00
757	Relevés topographiques, y compris les dépenses de la Commission géographique du Canada—Crédit supplémentaire..............................	4,155 00
758	Dessin et reproduction de cartes—Crédit supplémentaire	3,020 00
759	Musée national du Canada—Crédit supplémentaire......	18,765 00

Division des terres, parcs et forêts

	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—Aéroports, routes, bâtisses et canalisations des eaux—Construction et améliorations—	
760	Routes—Crédit supplémentaire..................	18,500 00
	Service fédéral de sylviculture—	
761	Laboratoires des produits forestiers—Crédit supplémentaire..................................	40,000 00
	Bureau des parcs nationaux—	
762	Services des parcs nationaux et des sites historiques—Crédit supplémentaire..................	21,000 00
763	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs—Crédit supplémentaire......	2,870 00

Division des levés et du génie

764	Observatoire fédéral d'Ottawa—Crédit supplémentaire....	11,200 00
765	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.—Crédit supplémentaire..............................	3,770 00

766 Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres et y compris une subvention de $350 au Conseil exécutif international, Conférence mondiale de l'énergie—Crédit supplémentaire.. .. .. 9,140 00
767 Commission de contrôle du lac des Bois—Crédit supplémentaire.. .. .. 585 00
768 Pour subvenir aux frais de la Couronne dans le litige résultant des dommages censés avoir été causés aux terres riveraines en aval des décharges du Lac des Bois visées par les règlements émis en vertu de la Loi de la Commission de contrôle du Lac des Bois, ces deniers devant être remboursés en grande partie.. .. .. 6,000 00
769 Service du génie et de la construction—Crédit supplémentaire 3,405 00
770 Chemin minier de Snow-Lake, Manitoba—Montant requis pour la contribution du Dominion en 1946-47 pour construction, aux termes de l'entente conclue avec la province du Manitoba.. .. .. 150,000 00
771 Pour faire le relevé, dans la division du territoire du Yukon, d'une route allant depuis la Route de l'Alaska jusqu'à Atlin, C.-B.. .. .. 15,000 00
772 Service géodésique—Crédit supplémentaire.. .. .. 6,100 00
773 Commission des frontières internationales—Crédit supplémentaire 825 00

Service hydrographique et cartographique—

774 Arpentages et service cartographique—Crédit supplémentaire 1,455 00
775 Pour pourvoir à la construction, dans le bassin de drainage de la rivière Snare, territoires du Nord-Ouest, d'un aménagement combiné d'emmagasinage et d'installation hydroélectrique pour desservir la région de Yellowknife, et pour autoriser le ministre des Mines et ressources, avec l'approbation du gouverneur général en conseil, à se munir des services du génie et à entreprendre tous travaux connexes, à la journée ou au contrat 950,000 00

Division des Affaires Indiennes

776 Administration—Crédit supplémentaire 9,300 00
777 Agences indiennes—Crédit supplémentaire 36,806 00

Réserves et fiducies—

778 Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. 385,506 00

Bien-être et formation—

779 Bien-être des Indiens—Crédit supplémentaire.. .. .. .. 75,000 00
780 Education des Indiens—Crédit supplémentaire 35,730 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

MINES ET RESSOURCES

Division des mines et de la géologie

922 Pour l'exploration des gisements pétrolifères et des régions à ressources pétrolières potentielles au Canada—Crédit supplémentaire 100,000 00

DIVISION DE L'IMMIGRATION

923	Pour pourvoir aux dépenses relatives au retour dans les pays étrangers de marins qui étaient membres des équipages de navires dont l'Etat a pris possession pendant la guerre	15,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement:

Bill No 253, Loi modifiant la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales.

Comme il est passé onze heures, exactement onze heures et six minutes p.m., M. l'Orateur lève la séance, sans mettre la motion aux voix, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à onze heures du matin, demain.

No 115

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI, 28 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

Par consentement, M. Saint-Laurent propose,—Que la suspension de la séance, aujourd'hui, soit de deux heures à quatre heures de l'après-midi, nonobstant les dispositions de la résolution adoptée par la Chambre à ce sujet le 22 juillet 1946.

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 22 juillet 1946,—Etat montrant:—1. Quel était, le 1er juillet 1946, le nombre de fonctionnaires civils *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin, à l'emploi du gouvernement fédéral?

2. Combien de ces fonctionnaires *a*) de sexe masculin, *b*) de sexe féminin sont des anciens combattants de la première ou de la seconde guerre mondiale?

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 15 août 1946,—Etat montrant:—1. Combien en a-t-il coûté au ministère de la Défense nationale pour maintenir l'ordre sur les terrains de la Société agricole de Woodstock depuis la fermeture de l'école de pilotage et d'entretien en mars 1946?

2. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour maintenir l'ordre sur les terrains de la société agricole de Woodstock depuis que la Corporation des biens de guerre a acquis cette propriété du ministère de la Défense nationale?

3. Quel était le devis estimatif préparé par le ministère de la Défense nationale en rapport avec la réfection de la propriété et des édifices de la Société agricole de Woodstock?

4. La Société agricole de Woodstock avait-elle soumis une estimation relativement à la réfection de sa propriété pour servir à l'exposition et, le cas échéant, quel montant avait-elle convenu d'accepter en argent comptant?

5. Quel loyer annuel payait-on pour les terrains d'exposition suivants: *a*) les édifices et terrains de la Société agricole de Woodstock, à Woodstock, Ontario; *b*) les édifices et terrains d'exposition, à Woodstock, Nouveau-Brunswick?

6. Combien de terrains d'exposition au Canada ont été loués pour des fins de défense au cours de la guerre?

7. Des terrains et édifices d'exposition ainsi loués, combien ont été remis avec le règlement suivant des réclamations: *a*) le paiement au comptant effectué par le gouvernement sans que ce dernier enlève les édifices et autres fournitures construits; *b*) aucun paiement comptant, mais la réfection des édifices et terrains à la satisfaction des autorités de l'exposition?

8. *a*) En effectuant le règlement des réclamations ou de la réfection affectant quelque propriété d'exposition, le gouvernement a-t-il enlevé des édifices ou des fournitures construits pour des fins de guerre? *b*) Le cas échéant, où?

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 7 août 1946,—Etat montrant:—1. Quelle était, par maison construite, sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, à Haney, Mission, Chilliwack, Kamloops, Edmonton et Ottawa, la moyenne du coût *a*) du bois de construction, *b*) du ciment, *c*) des briques, *d*) des accessoires électriques, *e*) de la plomberie, *f*) de la surveillance, *g*) des frais d'administration, *h*) des faux frais?

2. Quelle était la moyenne du coût du terrain par bien-fonds?

3. Quel était le coût de la construction par pied cube?

La question suivante qui figurait au Feuilleton a été changée en ordre de rapport, en vertu du paragraphe 4 de l'article 44 du Règlement, et l'officier compétent en a été averti, à savoir:

Par M. Hazen—1. Combien y a-t-il d'établissements de pisciculture dans les Provinces maritimes?

2. Où est situé chacun de ces établissements?

3. Combien en a-t-il coûté l'an dernier pour entretenir et exploiter chacun de ces établissements?

4. Combien escompte-t-on dépenser au cours de la présente année financière pour l'entretien et l'exploitation de chaque établissement?

M. Bridges, membre du Conseil privé du Roi, dépose immédiatement le rapport de l'ordre ci-haut mentionné.

A l'appel de l'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Saint-Laurent propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DE L'IMMIGRATION

186	Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise	$ 218,866 00
187	Service ambulant et d'inspection au Canada	1,693,694 00
188	Service ambulant et d'inspection à l'étranger	253,845 00

Pensions et autres indemnités

189 Mme Alice Morson Smith 600 00

Crédit spécial

Division des affaires indiennes

190 Conservation des animaux à fourrure et développement de l'artisanat, et pour autoriser, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires supplémentaires qui pourront être requis aux fins du présent poste 200,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

MINES ET RESSOURCES

Division de l'immigration

562 Pour pourvoir aux dépenses relatives à la surveillance des intérêts canadiens à l'étranger 775,000 00
563 Examen médical des familles de membres des Forces armées et du Corps (civil) canadien des pompiers outre-mer .. 90,000 00
564 Dépenses relatives aux enfants évacués des Iles britanniques 10,000 00
565 Dépenses relatives aux marins étrangers retenus à terre 4,000 00
566 Dépenses générales au Canada et aux Iles britanniques.. .. 5,000 00
567 Rapatriement d'épouses et de familles de membres des Forces armées du Canada outre-mer 2,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

MINES ET RESSOURCES

Division de l'immigration

781 Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise—Crédit supplémentaire 9,500 00
782 Service ambulant et d'inspection au Canada—Crédit supplémentaire 47,000 00
783 Service ambulant et d'inspection à l'étranger—Crédit supplémentaire 55,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures et 5 minutes de l'après-midi, M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans mettre la motion aux voix, en vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement, jusqu'à demain matin à onze heures.

No 116

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI, 29 AOÛT 1946

Onze heures du matin.

PRIÈRES.

M. Abbott, membre du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:

ALEXANDER DE TUNIS,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes supplémentaires additionnelles requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1947, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 29 août 1946.

Sur motion de M. Abbott, lesdits message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsides.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 juin 1946,—Etat montrant:—1. Dans combien de chantiers au Canada a-t-on construit des navires au cours de la guerre?

2. Quels étaient les propriétaires de chacun de ces chantiers?

3. Quels navires a-t-on construits dans chacun de ces chantiers depuis le 1er septembre 1939, par qui ont-ils été construits et quel a été le coût de chacun?

4. Combien de ces navires le gouvernement a-t-il aliénés, à qui chacun l'a-t-il été et à quel prix dans chaque cas?

M. McCann, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 26 août 1946,—Copie du rapport financier de la Commission du port de Belleville, Ontario, pour les années 1941, 1942, 1943, 1944 et 1945.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

PÊCHERIES

76	Administration..	$ 170,340 00
77	Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries..	1,518,150 00
78	Construction de passes mig. et déblaiement des rivières..	25,000 00
79	Service de propagande et d'éducation..	78,780 00
80	Pisciculture..	230,000 00
81	Ostréiculture..	36,280 00
	Commission canadienne de recherches sur les pêcheries—	
82	Fonctionnement et entretien..	740,610 00
83	Construction et améliorations..	162,500 00
84	Pour pourvoir à la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du traité du 2 mars 1923 entre le Canada et les Etats-Unis pour la préservation des pêcheries de flétan du Pacifique-nord..	30,000 00
85	Pour pourvoir à la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique en vertu du traité entre le Canada et les Etats-Unis pour la protection, la préservation et l'extension des pêcheries de saumon sockeye du bassin du Fraser..	42,000 00
86	Pour pourvoir à la part du Canada dans les dépenses de la Commission internationale des pêcheries de saumon du Pacifique pour surmonter les obstructions à la montée du saumon sockeye à Hell's Gate Canyon, et pour conduire des recherches et surmonter les obstructions en ce qui concerne ce saumon aux autres points de la ligne des eaux du fleuve Fraser. (A voter de nouveau)..	400,000 00
87	Subvention à la United Maritime Fishermen's Association..	3,000 00
88	Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et au séchage, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque revenant au Canada d'après l'accord provisoire sur les phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis par l'échange de notes en date des 8 et 19 décembre 1942..	300,000 00
89	Pour pourvoir au paiement d'une prime pour la destruction des phoques de port..	30,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

90 Extension de la propagande relative à la production et à la vente coopérative parmi les pêcheurs.. .. .. 56,000 00
91 Pour pourvoir aux frais d'application de la Loi de 1944 sur le soutien des prix des produits de la pêche.. .. .. 60,000 00
92 Pour pourvoir à la construction d'un navire de type particulier, destiné à la pêche d'expérimentation du hareng et du maquereau. (A voter de nouveau).. .. .. 25,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

PÊCHERIES

506 Pour aider à la construction de bateaux du type chalutiers à longues lignes et à la transformation de goélettes de pêche en chalutiers de ce type 150,000 00
507 Pour pourvoir à la construction de radeaux-pontons pour les pêcheurs, Prince-Rupert, C.-B. 32,000 00
508 Règlements régissant l'exportation des poissons d'eau salée—Administration 25,000 00
509 Pour pourvoir aux dépenses relatives à l'application des Règlements régissant la mise en conserve du poisson 25,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

PÊCHERIES

729 Inspection des pêcheries, y compris les fonctionnaires et gardiens, les services de patrouille et de protection des pêcheries—Crédit supplémentaire.. .. .. 370,000 00
730 Pour pourvoir au transport, à l'apprêt et à la teinture, et à d'autres frais ayant trait à la réception et à la vente des peaux de phoque revenant au Canada, d'après l'accord provisoire sur les phoques à fourrure, conclu entre le Canada et les Etats-Unis par l'échange de notes en date des 8 et 19 décembre 1942—Crédit supplémentaire.. .. .. 125,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

731 Pour pourvoir à la construction et à l'équipement d'un navire de type particulier, destiné à la pêche d'expérimentation du hareng et du maquereau—Crédit supplémentaire.. .. 22,000 00
732 Pour pourvoir aux dépenses du technologue des pêcheries représentant le gouvernement canadien au Japon, et de l'observateur canadien aux réunions du Conseil international pour l'exploration de la mer, à Stockholm, Suède 5,500 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

PÊCHERIES

910 Pour autoriser et faciliter la construction de bateaux du type chalutier à longues lignes, côte de l'Atlantique, aux conditions qu'approuvera le gouverneur général en conseil—Crédit supplémentaire 150,000 00
911 Pour pourvoir à la construction de radeaux-pontons pour les pêcheurs, Prince-Rupert, C.-B.—Crédit supplémentaire. 28,000 00

912 En vue du service des intérêts découlant de l'achat du saumon conservé en boîtes pendant 1945, pour le compte du gouvernement britannique.. .. .. 6,000 00

913 En vue du paiement d'une indemnité pour la diminution de valeur causée par les dommages de guerre aux bateaux et engins de pêche.. .. .. 2,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

FINANCES

57 Administration 803,954 00

58 Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques) 27,694 00

59 Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais 583,650 00

Pensions et indemnités de retraite

61 Application des lois de pension et de retraite.. .. .. 187.398 00

62 Contribution de l'Etat au fonds de pension 3,350,000 00

63 Allocations de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la papeterie publiques 943 00

Service de la dette publique

Service de la dette publique—

64 Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, les services d'agents du fisc, les timbres d'effets à Londres, l'enregistrement, etc. 377,650 00

Subsides et compensation spéciale aux provinces

Compensation spéciale aux provinces

65 Pour permettre au ministre des Finances, sous réserve d'une entente devant être conclue avec chaque province, de garantir aux provinces contractantes les revenus provinciaux provenant de la vente de liqueurs, conformément à l'offre faite par le ministre des Finances aux premiers ministres provinciaux le 2 mars 1943, suivant laquelle, vu la hausse par les provinces du prix de détail des spiritueux d'un montant au moins suffisamment élevé pour absorber l'augmentation de $2.00 par gallon de preuve dans le droit d'accise, prélevé en vertu d'une modification à la Loi de l'accise, chapitre 9, Statuts du Canada, 1943, et d'un montant supplémentaire correspondant à $2.00 par gallon de preuve, le gouvernement fédéral garantit, tant que demeureront en vigueur les restrictions de guerre concernant le contrôle des liqueurs, les revenus que chaque province tire des liqueurs d'après les revenus reçus durant les 12 mois se terminant le 30 juin 1942; toutefois, les paiements nécessaires à l'observation des garanties données sous la présente autorité seront faits à même les deniers disponibles du revenu consolidé.. .. .. 1 00

Diverses subventions et contributions

66	Conseil général canadien des Scouts	9,000 00
67	Conseil fédéral des Guides	4,860 00
68	Société royale d'astronomie	1,620 00
69	Académie royale canadienne des arts	2,025 00
70	Fondation des Ecrivains canadiens	2,500 00

Généralités

71	Commission du tarif, y compris la Commission fédérale du commerce et de l'industrie—Paiement autorisé nonobstant toute disposition contraire de la Loi ou des règlements du service civil	75,200 00
72	Dépenses du bureau du contrôleur du Trésor	6,966,745 00
73	Application de la Loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers, 1943, et de la Loi pour favoriser les améliorations municipales, 1938	151,515 00
74	Subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, traitements, indemnité de vie chère, reclassements et augmentations	100,000 00
75	Dépenses imprévues, sujettes à l'approbation du Conseil du Trésor, dont un état détaillé doit être soumis au Parlement dans les quinze jours qui suivront l'ouverture de la prochaine session	80,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

FINANCES

487	Contrôleur du Trésor	6,333,280 00
	Plan des employés—Emprunts de la Victoire—	
491	Administration	265,080 00
492	Remplacement de bons perdus dans le courrier et remboursement de comptes portés payés par erreur	5,000 00
493	Dépenses du Comité ministériel des relations fédérales-provinciales	120,000 00
494	Paiement des primes sur les valeurs sterling du Dominion du Canada	20,000 00
495	Pour combler les pertes de remises de certificats d'épargne de guerre et les pertes de timbres d'épargne de guerre ou du produit de la vente des susdits	8,000 00
496	Pour combler les menues pertes découlant inévitablement du mode de vente et de distribution des timbres d'épargne de guerre, des certificats d'épargne de guerre ou des obligations de la Victoire	2,000 00
497	Dépenses du Service du rajustement des chèques outre-mer	3,000 00
498	Pour pourvoir à certains travaux dans le parc national des champs de bataille	65,000 00
499	Contribution à l'exploitation de l'Old Vancouver Hotel comme refuge pour anciens militaires	90,000 00
	Explosion dans la région d'Halifax et dommages subis le Jour de la Victoire en Europe—	
500	Dépenses d'administration relatives aux enquêtes	85,000 00
501	Paiement des réclamations	1,800,000 00
502	Réclamations relatives aux pertes occasionnées par le dommage de guerre	5,000 00

505 Pour pourvoir, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, à diverses dépenses imprévues; supplément des affectations prévues dans les prévisions de Démobilisation et de reconversion; provision temporaire relativement aux avances recouvrables faites aux fins du capital de roulement et de tout nouvel emprunt de deniers remboursés 10,000,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

FINANCES

722 Inspection des banques (Bureau de l'Inspecteur général des banques)—Crédit supplémentaire.. .. .. 4,000 00

723 Monnaie royale du Canada, y compris le Bureau fédéral des essais—Crédit supplémentaire.. .. .. 64.385 00

SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE

Service de la dette publique—

724 Commission pour le paiement des intérêts sur la dette publique, les services des agents du fisc, Londres, les honoraires du registraire, etc.—Crédit supplémentaire 90,000 00

725 Pour pourvoir aux pertes subies dans le rachat des obligations d'économie du Canada, sans qu'il y ait faute ou négligence de la part de l'agent de rachat 5,000 00

GÉNÉRALITÉS

726 Pour pourvoir aux dépenses du bureau du contrôleur du Trésor—Crédit supplémentaire.. .. .. 347,000 00

727 Commission de contrôle du change étranger—Administration 57.500 00

728 Pour pourvoir, subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, aux traitements, indemnité de vie chère, reclassements et augmentations—Crédit supplémentaire.. .. 5,000.000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

FINANCES

906 Explosion dans la région d'Halifax et dégats le Jour de la victoire en Europe. Dépenses d'administration relatives aux enquêtes—Crédit supplémentaire.. .. .. 25,000 00

907 Paiement de réclamations—Crédit supplémentaire.. .. 650,000 00

908 Pour autoriser la liquidation du plan d'assurance de risques de guerre, le paiement à même le compte spécial de l'assurance des dommages de guerre, aux assurés, y compris Sa Majesté du droit du Canada, à l'égard des polices émises conformément à l'arrêté en conseil C.P. 2/8917 du 30 septembre 1942, du remboursement de 47.1% des contributions nettes de primes telles que définies au décret du conseil C.P. 11039 du 3 décembre 1942, et le versement au Fonds du revenu consolidé de tout solde restant audit compte spécial.. .. .. 1 00

909 Pour pourvoir aux paiements, à l'époque de la livraison par la Commission canadienne du blé, aux producteurs de blé d'hiver ontarien, au taux de neuf cents le boisseau, sous réserve de règlements à être approuvés par le Gouverneur général en conseil.. .. .. 630,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

38 Traitements et dép. de bureau.. .. .. 457,656 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL

483 Vérification des dépenses de démobilisation et de reconversion 232,500 00

ASSURANCE

94 Administration.. .. .. 195,795 00
95 Dépenses de la campagne pour la prévention des incendies .. 13,650 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

ASSURANCES

733 Administration—Crédit supplémentaire.. .. .. 7,700 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

FINANCES

Commission des prix et du commerce en temps de guerre—
488 Administration 11,575,000 00
489 Corporation de la stabilisation du prix des denrées 90,000,000 00
490 Avances à la Commision canadienne du blé pour paiements aux minotiers et autres fabricants de produits du blé ..18,000,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

FINANCES

Commission des prix et du commerce en temps de guerre—
905 Administration—Crédit supplémentaire.. .. ..$1,675,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir plus tard aujourd'hui, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui même.

Sur motion de M. St-Laurent, il est résolu,—Que l'article 7 du Règlement soit suspendu, et qu'à compter de ce jour jusqu'à la fin de la présente session, M. l'Orateur ajourne la Chambre à minuit, au lieu de onze heures p.m., et que l'ajournement soit jusqu'à dix heures de l'avant-midi du jour suivant, au lieu de onze heures, nonobstant la résolution adoptée en Chambre le 22 juillet dernier.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant, sans amendement:

Bill No 368, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Aussi.—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 195, Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non-résidents, avec les amendements suivants:

1. *Page 3, ligne 17.*—Retrancher le mot "écrite".

2. *Page 4, ligne 19.*—Aux mots "La Commission", substituer "Le gouverneur en conseil".

3. *Page 7, lignes 5 et 6.*—Aux mots "à la Chambre des Communes", substituer "au Parlement".

4. *Page 7, ligne 30.*—Aux mots "Un membre de la Commission exerce", substituer "Les membres de la Commission exercent".

5. *Page 7, lignes 34 à 38 inclusivement.*—A la sous-clause (4) de la clause 11, substituer la suivante:

> (4) Le gouverneur en conseil peut, en tout temps et au besoin, nommer une personne pour agir à la place d'un membre de la Commission, et ce remplaçant possède les mêmes pouvoirs, lorsqu'il agit ainsi, que le membre qu'il remplace.

6. *Page 8, lignes 27 et 28.*—Retrancher les mots "et dans le contrôle desdites exportations et importations".

7. *Page 8, lignes 30 et 31.*—Retrancher les mots "du contrôle des exportations de biens par la poste et".

8. *Page 8, ligne 33.*—Aux mots "La Commission", substituer "Le gouverneur en conseil".

9. *Page 8, ligne 36.*—Aux mots "qu'elle détermine, et elle peut", substituer "qu'il détermine, et il peut".

10. *Page 11, lignes 37 à 49.*—A la clause 22 (1), substituer la suivante:

> 22 (1) Tout résident, autre qu'un négociant autorisé, qui a ou qui acquiert la propriété ou la possession de devises étrangères, ou qui a ou qui devient admis à un droit au paiement de devises étrangères en vertu d'un effet négociable payable sur demande ou payable immédiatement de quelque autre manière, ou par suite d'un dépôt, doit déclarer sans délai à un négociant autorisé qu'il possède ou a en sa possession lesdites devises ou qu'il est admis au droit en question; toutefois, le présent paragraphe ne s'applique pas à l'égard
>
> *a*) de devises étrangères d'une valeur ne dépassant pas cent dollars en la propriété ou en la possession d'un résident, à moins qu'un règlement n'en stipule autrement; ou
>
> *b*) de devises étrangères, ou d'un droit à leur paiement, acquis ou détenus par un résident aux termes d'un règlement ou permis alors que ces devises étrangères sont requises par le résident pour les fins, et détenus dans le délai que spécifie le règlement ou permis.

11. *Page 13, ligne 19.*—Aux mots "La Commission", substituer "Le gouverneur en conseil".

12. *Page 14, ligne 3.*—Aux mots "La Commission", substituer "Le gouverneur en conseil".

13. *Page 14, ligne 19.*—Aux mots "à la Commission", substituer "au gouverneur en conseil".

14. *Page 14, lignes 31, 32 et 33.*—Aux trois premières lignes de la clause 25 (1), substituer ce qui suit:

> 25. (1) Subordonnément au paragraphe trois du présent article, nulle personne ne doit, sauf en conformité d'un permis,
>
> *a*) exporter du Canada des biens, valeurs ou devises ou un effet négociable prescrits par règlement;

15. *Page 14, lignes 42 et 43.*—Aux mots "la Commission", substituer "règlement".

16. *Page 15, ligne 9.*—Aux mots "la Commission", substituer "règlement".

17. *Page 15, ligne 14.*—Aux mots "la Commission", substituer "règlement".

18. *Page 15, après la ligne 25.*—Ajouter ce qui suit, comme nouvelle sous-clause (3) à la clause 25:

(3) Un permis n'est pas requis pour exporter du Canada, par un touriste non-résident ou un visiteur de passage au Canada,

a) des bagages et effets personnels, un navire, un avion, une automobile ou un autre véhicule, ou des articles de voyage, de camp et de sport qu'il a apportés avec lui au Canada;

b) des objets qu'il a achetés alors qu'il était au Canada pour son usage personnel ou pour usage domestique et qui ne sont pas exportés pour fins de vente; et

c) à moins qu'un règlement n'en stipule autrement, des devises étrangères et canadiennes ne dépassant pas en valeur la somme des devises étrangères et canadiennes qu'il a apportées au Canada.

19. *Page 15, lignes 26, 27 et 28.*—Aux trois premières lignes de la clause 26(1), substituer ce qui suit:

26(1) Subordonnément au paragraphe trois du présent article, nulle personne ne doit, sauf en conformité d'un permis,

a) importer des biens au Canada; ou.

20. *Page 15, ligne 34.*—Aux mots "la Commission", substituer "règlement".

21. *Page 15, ligne 40.*—Aux mots "la Commission", substituer "règlement".

22. *Page 15, après la ligne 41.*—Ajouter ce qui suit comme sous-clause (3) à la clause 26:

(3) Un permis n'est pas requis pour importer au Canada des bagages et effets personnels, un navire, un avion, une automobile ou un autre véhicule, et des articles de voyage, de camp et de sport, qu'un touriste non-résident ou qu'un visiteur de passage au Canada a apportés au Canada pour son propre usage et non pour fins de vente au Canada".

23. *Page 16, ligne 35.*—Aux mots "la Commission", substituer "Le gouverneur en conseil".

24. *Page 17, lignes 23 et 24.*—Aux mots "la Commission", substituer "règlement".

25. *Page 17, ligne 30.*—Après le chiffre "32", insérer "(1)".

26. *Page 17, lignes 35 et 36.*—Aux mots "la Commission", substituer "règlement".

27. *Page 17, après la ligne 36.*—Ajouter ce qui suit comme sous-clause (2) à la clause 32:

(2) Le présent paragraphe ne s'applique pas à des services personnels accomplis au Canada pour le confort ou la commodité d'un touriste non-résident ou d'un visiteur de passage au Canada ni, à moins qu'un règlement n'en stipule autrement, aux services professionnels rendus au Canada à l'égard d'un non-résident.

28. *Page 18, ligne 25.*—Aux mots "la Commission", substituer "règlement".

29. *Page 18, ligne 41.*—Aux mots "la Commission", substituer "règlement".

30. *Page 18, ligne 43.*—Après le chiffre "34", insérer "(1)".

31. *Page 18, ligne 45.*—Retrancher le mot "dirige".

32. *Page 19, après la ligne 9.*—Ajouter ce qui suit comme nouvelle sous-clause (2):

(2) Rien au présent article n'autorise la Commission à exiger qu'un résident obtienne un paiement ou un partage à même un revenu gagné par une compagnie, une association, une firme, un commerce ou une entreprise antérieurement à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

33. *Page 19, après la ligne 9.*—Retrancher le titre "POUVOIRS DE LA COMMISSION".

34. *Page 19, ligne 10.*—Aux mots "La Commission", substituer "Le gouverneur en conseil".

35. *Page 19, ligne 44.*—Retrancher "approuvé par le gouverneur en conseil et".

36. *Page 20, lignes 27 et 28.*—Au sous-alinéa (iii) de l'alinéa (*c*) de la clause 36(1), substituer ce qui suit:

(iii) la juste valeur de tout bien exporté, transféré, reçu ou importé par une compagnie, association ou succursale résidente à ou d'une compagnie, association ou succursale, mère, filiale, affiliée ou jointe, non-résidente, ou de toute créance, obligation ou réclamation au débit ou au crédit d'une compagnie, association ou succursale résidente en faveur ou de la part d'une compagnie, association ou succursale, mère, filiale, affiliée ou jointe, non-résidente, ou pour des services rendus par ou pour une compagnie, association ou succursale résidente en faveur ou de la part d'une compagnie, association ou succursale, mère, filiale, affiliée ou jointe, non-résidente.

37. *Page 23, ligne 28.*—Aux mots "reçu l'ordre", substituer "été requis".

38. *Page 23, ligne 30.*—Après le mot "omet", insérer "sans excuse légitime".

39. *Page 23, ligne 33.*—Après le mot "refuse", insérer "sans excuse légitime".

40. *Page 23, ligne 49, et page 24, ligne 1.*—Retrancher les mots "ou à tel endroit que la Commission peut désigner".

41. *Page 24, lignes 30 à 46.*—Retrancher la clause 43.

42. *Page 26, ligne 7.*—Retrancher les mots "se présenter devant un préposé des douanes et".

42A. *Page 26, ligne 9.*—Aux mots "ledit préposé", substituer "un préposé des douanes".

43. *Page 26, ligne 22.*—Adjoindre ce qui suit comme sous-clauses (3) et (4) à la clause 48:

(3) Avant qu'une personne puisse être fouillée par un préposé des douanes sous l'autorité du présent article, cette personne peut exiger que le préposé la conduise devant un magistrat de police ou juge de paix, ou devant le percepteur des douanes ou le principal fonctionnaire du port ou de la localité, lequel devra, s'il n'estime pas raisonnables les motifs de la fouille, libérer la personne; mais s'il estime raisonnables les motifs, il devra ordonner que cette personne soit fouillée. Toutefois, si cette personne est du sexe féminin, elle devra être fouillée par une femme, et tout pareil magistrat, juge de paix, percepteur des douanes ou fonctionnaire principal pourra, si aucune femme n'est commise à ces recherches à corps, employer une femme convenable et l'autoriser à opérer dans un cas ou des cas particuliers.

(4) Tout préposé requis de conduire une personne devant un magistrat de police, un juge de paix, un percepteur des douanes ou un fonctionnaire principal sous l'autorité du présent article, devra obtempérer à pareille requête avec toute la diligence raisonnable.

44. *Page 26, lignes 33 à 35.*—Retrancher les mots "en tout temps avant que cette personne soit déclarée en faillite en vertu de l'article cinquante-deux de la présente loi".

45. *Page 26, lignes 36 à 38.*—Retrancher les mots "dès qu'il est convaincu qu'il n'existe aucun motif raisonnable de prononcer l'interdiction".

46. *Page 27, lignes 44 à 48, et page 28, lignes 1 à 14.*—Retrancher la clause 52.

47. *Page 29, ligne 4.*—Aux mots "de soupçonner", substituer "plausibles et probables pour croire".

48. *Page 30, ligne 9.*—Après le mot "qui", insérer "sciemment et volontairement".

49. *Page 30, lignes 32 et 33.*—Retrancher "dans la preuve de l'infraction".

50. *Page 30, lignes 35 et 36.*—Retrancher "dans la preuve de l'infraction".

51. *Page 30, ligne 48 et 49.*—Retrancher "dans la preuve de l'infraction".

52. *Page 31, ligne 16.*—Insérer ce qui suit comme nouvelle clause A:

Nouvelle clause A

Aucune poursuitee pour une infraction visée par la présente loi ne pourra être intentée après l'expiration de trois années à compter de la date à laquelle elle a été commise.

53. *Page 31, ligne 22.*—Aux mots "cette amende et de cet", substituer "l'amende et de l' ".

54. *Page 31, lignes 28 et 29.*—Aux mots "cette amende et de cet", substituer "l'amende et de l' ".

55. *Page 31, ligne 29.*—Un amendement, apporté à la version anglaise du Bill, ne concerne pas la version française.

56. *Page 31, ligne 36.*—Aux mots "cette amende et de cet", substituer "l'amende et de l' ".

57. *Page 32, ligne 2.*—Après le mot "détenus", insérer "par un inspecteur ou préposé".

58. *Page 32, ligne 14.*—Après le mot "termes", insérer "du premier paragraphe".

59. *Page 33, ligne 3.*—Au mot "trente", substituer "quatre-vingt-dix".

60. *Page 33, ligne 9.*—Au mot "trente", substituer "quatre-vingt-dix".

61. *Page 34, ligne 14.*—Après le mot "d'après", insérer "le premier paragraphe de".

62. *Page 34, lignes 46 et 47.*—Retrancher "et des frais estimatifs des procédures en confiscation de biens".

63. *Page 35, ligne 33.*—Au mot "péremptoire", substituer "*prima facie*".

64. *Page 35, ligne 40.*—Au mot "péremptoire", substituer "*prima facie*".

65. *Page 37, ligne 21.*—Après le mot "par", insérer "le gouverneur en conseil ou".

66. *Page 37, lignes 32 et 33.*—A la clause 74, substituer la suivante:

74. (1) La présente loi entrera en vigueur le premier jour de janvier mil-neuf-cent-quarante-sept, ou à telle autre date antérieure qui pourra être fixée par proclamation, et elle demeurera en vigueur et sera effective jusqu'à soixante jours après le début de la première session du Parlement commençant au cours de l'année mil-neuf-cent-quarante-neuf.

(2) L'article dix-neuf de la *Loi d'interprétation* s'appliquera à l'expiration de la présente Loi comme si la présente Loi n'avait pas été abrogée.

67. Rénuméroter les clauses et changer les renvois à ces clauses en conformité des amendements.

Aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 372, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, avec les amendements suivants:

1. *Page 1, ligne 14.*—Après le mot "dividendes", insérer "versés ou crédités aux assurés".

2. *Page 3, immédiatement après la ligne 37.*—Adjoindre ce qui suit comme paragraphe du nouvel article 59:

> (3) Lorsque a été acquittée la taxe d'accise imposée par le premier paragraphe du présent article sur un acte de vente d'une obligation ou action ou du droit de recevoir une obligation ou action, aucune taxe n'est payable en vertu dudit paragraphe sur une transmission ou cession opérée conformément à l'acte de vente.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 392, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice, avec les amendements suivants:

1. *Page 13, ligne 12.*—Un amendement apporté à la version anglaise du bill ne concerne pas la version française.

2. *Page 13, ligne 34.*—Après le mot "en", insérer le mot "telle"

3. *Page 13, ligne 34.*—Après le mot "permission", insérer "sans solde".

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

COMMERCE

369	Administration	$ 199,115 00
	Services du commerce étranger—	
370	Division des relations commerciales et des tarifs étrangers, y compris une contribution de $2,800 au Bureau international des tarifs douaniers (autrefois Division des tarifs étrangers)	64,838 00
371	Division de l'exportation	206,365 00
372	Division de l'importation	70,662 00
373	Service du Commissaire du commerce (antérieurement Service des renseignements commerciaux)	1,721,890 00
374	Publicité et annonces commerciales au Canada et à l'étranger	459,000 00
375	Division du blé et des céréales	28,532 00
376	Services d'inspection de l'électricité et du gaz, y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides	302,400 00
377	Loi du poinçonnage des métaux précieux	20,004 00
378	Service d'inspection des poids et mesures	454,801 00
379	Expositions	329,652 00

Bureau fédéral de la statistique

380	Administration	143,140 00
381	Statistiques, y compris une contribution de $2,530.00 à l'Institut statistique inter-américain	2,090,670 00
382	Recensement démographique	1,219,685 00

SUBVENTION AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

383	Administration	18,333 00

Océan Atlantique

384	Service entre le Canada et l'Afrique du Sud	100,000 00

Services locaux de l'Ouest

385	Service entre Prince-Rupert (C.-B.) et les îles de la Reine-Charlotte	22,000 00
	Service entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique	15,000 00
	Service entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway	10,000 00
	Service entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver	10,000 00

Services locaux de l'Est

386	Service entre Baddeck et Iona	12,000 00
	Service entre Campobello, N.-B., et LuBec, Maine	1,000 00
	Service d'hiver entre Chester et l'île Tancook	2,500 00
	Service entre Dalhousie, N.-B., et Miguasha, P.Q	12,000 00
	Service entre Grand-Manan et la terre ferme	33,000 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro	10,000 00
	Service entre Halifax, la Have et les ports de la rivière la Have	3,000 00
	Service entre Halifax, Sherbrooke, Spry Bay et Tor Bay	6,500 00
	Service entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras d'Or et la baie St-Laurent	7,500 00
	Service entre Halifax et les ports du littoral occidental du Cap-Breton	6,000 00
	Service entre l'Ile-aux-Coudres et les Eboulements	3,500 00
	Service entre l'Ile-aux-Coudres et Québec ou Lévis	4,000 00
	Service entre l'Ile-aux-Grues et Montmagny, P.Q	2,500 00
	Service entre Mulgrave et Arichat	25,000 00
	Service entre Mulgrave et Canso	64,000 00
	Service entre Mulgrave et Guysboro, avec escale aux ports intermédiaires	14,000 00
	Service d'hiver entre la Malbaie et la rive nord du St-Laurent	50,000 00
	Service entre Owen-Sound et les ports de l'île Manitoulin et de la Baie Georgienne	35,000 00
	Service entre l'Ile Pelée et la terre ferme	11,000 00
	Service entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp	11,000 00
	Service entre Pictou, Souris et les Iles de la Madeleine	60,000 00
	Service entre Prescott, Ontario, et Ogdensburg, New-York	11,640 00
	Service entre l'Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve	54,000 00
	Service entre l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse	37,000 00
	Service entre Québec, Natashquan et Harrington	127,500 00
	Service entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale	90,000 00
	Service entre Rimouski et Matane et endroits sur la rive nord du St-Laurent	75,000 00
	Service entre Rivière-du-Loup et St-Siméon et/ou Tadoussac	21,000 00

386	Service entre St-Jean et les ports du bassin des Mines.. ..	10,000 00
	Service entre St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale	23,500 00
	Service entre Sydney et la baie St-Laurent, avec escale aux ports intermédiaires	35,000 00
	Service entre Sydney et les ports du lac Bras d'Or et du littoral occidental du Cap-Breton, et l'Ile du Prince-Edouard	22,500 00
	Service entre Sydney et Whycocomagh, avec escale aux ports intermédiaires	20,500 00
	Service entre Yarmouth, N.-E., et Boston, Maine	43,000 00

Loi des grains du canada

387	Application	105,344 00
388	Fonctionnement et entretien, y compris l'inspection, le pesage, l'enregistrement, etc.	1,829,800 00
389	Elévateurs de l'Etat, y compris l'outillage	740,923 00

Office du tourisme du gouvernement canadien

390	Pour encourager l'industrie touristique du Canada	650,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, les résolutions adoptées au cours de la séance d'aujourd'hui, en comité des Subsides, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

CONCOURS

Du consentement de la Chambre, M. St-Laurent propose,—Que soient reçues maintenant, lues la deuxième fois et agréées, les résolutions rapportées du comité des Subsides, les 10, 16, 17, 28, 29, 30 mai, les 7, 14, 17, 21, 24, 28 juin, le 5 juillet et les 6, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 19, 23, 24, 26, 27 et 28 août (moins les sommes votées en subsides intérimaires).

Et ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Lesdites résolutions sont alors lues la première et la deuxième fois et agréées, comme suit:

Vendredi, le 10 mai 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

Services de l'Administration

1	Administration	163,190 00
2	Division de la publicité et de la propagande	154,804 00
3	Comité consultatif des services agricoles	3,000 00
4	Contribution aux *Empire Bureaux*	47,397 00

JEUDI, le 16 mai 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

SERVICES TECHNIQUES

5	Administration des services techniques	32,487 00
6	Pathologie animale et avicole	177,560 00
7	Bactériologie et recherches en industrie laitière	64,775 00
8	Botanique et phytopathologie	534,121 00
9	Chimie agricole	171,910 00
	Entomologie—	
10	Entomologie agricole	680,375 00
11	Entomologie forestière	721,916 00

VENDREDI, le 17 mai 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

SERVICES TECHNIQUES

12	Protection des plantes	431,540 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

13	Administration des fermes expérimentales	70,755 00
14	Ferme expérimentale centrale	972,867 00
15	Fermes régionales, stations et stations de démonstration	1,960,886 00
16	Amendement des prairies (travaux de culture autrefois régis par la Loi du rétablissement agricole des Prairies, y compris les nominations pouvant être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil)	451,340 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

17	Administration	38,865 00

MARDI, le 28 mai 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

SERVICE DE LA PRODUCTION

	Santé des animaux—	
18	Application de la Loi des épizooties viandes et conserves alimentaires	2,103,508 00
19	Dédommagement pour les animaux abattus	373,036 00
20	Bétail et volaille	839,625 00
21	Produits végétaux—Contrôle des semences, fourrages, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention de $25,000 à l'Association canadienne des producteurs de semences	708,256 00

22 Subventions aux foires et expositions, selon les montants mentionnés aux Détails des services. 30,000 00
23 Subventions aux organismes agricoles, selon les montants mentionnés aux Détails des services 38,500 00

Service des marchés

24 Administration 113,322 00
25 Economie agricole, y compris les enquêtes régies autrefois par la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies. 245,520 00
26 Produits laitiers 438,652 00
27 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants mentionnés aux Détails des services 694,221 00

Mercredi, le 29 mai 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

Service des marchés

28 Fruits, légumes, produits de l'érable et miel, y compris une subvention de $5,000 au Conseil canadien d'horticulture 683,764 00
29 Animaux de ferme et produits des animaux de ferme 721,521 00
30 Vente des produits agricoles, y compris les nominations temporaires pouvant être nécessaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, le montant affecté à cette fin ne devant pas excéder $15,000. . . . . 25,000 00

Jeudi, le 30 mai 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

AGRICULTURE

Crédits spéciaux

31 Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et l'emmagasinage de l'eau. (Compte non tenu du coût des études et des ouvrages techniques à l'égard des entreprises d'irrigation de Medicine-Hat et de dérivation de Red-Deer en Alberta et de l'entreprise sur la rivière Saskatchewan du sud, lequel coût a été prévu au crédit de $10,000,000, No 606, du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements) 3,000,000 00
32 Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies. 250,000 00
33 Primes à la réduction des emblavures—Engagements inexécutés des années antérieures 25,000 00
34 Subventions pour encourager l'amélioration du fromage et des fromageries 2,000,000 00
35 Aide pour le remplacement du matériel de fabrication des produits de l'érable. 200,000 00
36 Frais d'administration, Loi de 1944 sur le soutien des prix agricoles 50,000 00
37 Projets spéciaux de recherches agricoles 200,000 00

VENDREDI, le 7 juin 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

200	Administration	422,774 00

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE

201	Administration de la division, y compris subvention de $1,134 au Bureau International de la Santé publique	212,986 00
202	Aliments et drogues	365,032 00
203	Opium et drogues narcotiques	87,832 00
204	Médicaments brevetés	19,832 00
205	Quarantaine et léproserie	226,710 00
206	Laboratoire d'hygiène	197,166 00
207	Inspection médicale des immigrants	84,905 00
208	Hygiène infantile et maternelle	108,709 00
209	Génie sanitaire	138,443 00
210	Traitement des marins malades	332,065 00
211	Hygiène industrielle	103,151 00

VENDREDI, le 14 juin 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE

212	Division de la santé du Service public (y compris Division des investigations médicales)	180,078 00
213	Service d'hygiène alimentaire	142,992 00
	Lutte contre les maladies vénériennes—	
214	Administration	36,970 00
215	Aide aux provinces dans la lutte contre les maladies vénériennes, en vertu des règlements approuvés par le Gouverneur en conseil	175,000 00
216	Distribution de drogues en vertu des règlements approuvés par le Gouverneur en conseil	50,000 00
217	Direction des études sur l'assurance-santé	43,555 00
218	Division de l'hygiène dentaire	56,785 00
219	Division des projets d'hôpitaux	72,516 00
220	Division de l'hygiène mentale	32,285 00
221	Division de la lutte contre la cécité	42,566 00
222	Division de la lutte contre la tuberculose	32,051 00

LUNDI, le 17 juin 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE

223	Division de la publicité et de l'étiquetage	70,463 00
224	Subventions aux institutions d'aide aux marins, selon les sommes indiquées aux Détails des services	2,400 00
225	Services médicaux—Indiens et Esquimaux	4,103,390 00
226	Subvention aux hôpitaux qui prennent soin des Indiens et des Esquimaux	204,320 00

DIVISION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

227	Administration (Division du bien-être)	37,635 00

VENDREDI, le 21 juin 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

JUSTICE

96	Administration.	199,970 00
97	Service des pardons, y compris rémunération aux membres de la Royale gendarmerie à cheval (à répartir par arrêté du conseil et ne devant pas dépasser $1,600) pour aide au service, et une somme de $10,900 pour rembourser la Royale gendarmerie à cheval des sommes qu'elle a déboursées en solde et allocations ordinaires à ses gendarmes prêtés au service.	55,945 00
98	Administration de la justice—Dépenses diverses.	6,000 00
99	Dépenses occasionnées par les questions litigieuses	25,000 00
100	Contribution annuelle à la *Canada Law Library*, de Londres, Angleterre	500 00
	Cour Suprême du Canada—	
101	Administration	84,530 00
	Cour de l'Echiquier du Canada—	
102	Administration	48,540 00
	Cour territoriale du Yukon—	
103	Administration	5,040 00
104	Gratifications aux veuves et autres personnes à la charge des juges décédés pendant la durée de leurs fonctions . .	15,000 00
105	Division des enquêtes sur les coalitions	67,430 00

LUNDI, le 24 juin 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

DIVISION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

	Pensions de vieillesse (y compris les pensions aux aveugles)—	
229	Administration	47,410 00

	Programme national d'aptitude physique—	
230	Dépenses d'administration	50,000 00
231	Aide aux provinces	150,000 00
232	Aide aux écoles d'aide sociale	100,000 00

SUBVENTIONS DIVERSES

233	Conseil canadien du bien-être	8,100 00
234	Comité national canadien d'hygiène mentale	10,000 00

VENDREDI, le 28 juin 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

SUBVENTIONS DIVERSES

235	Ligue de la Santé au Canada	10,000 00
236	L'Institut national canadien des aveugles	18,000 00
237	L'Association canadienne-française des aveugles	4,050 00
238	L'Institut Nazareth de Montréal	4,050 00
239	Montreal Association for the Blind	4,050 00
240	Association canadienne contre la tuberculose	20,250 00
241	Victorian Order of Nurses	13,100 00
242	Association ambulancière de Saint-Jean	4,050 00
243	Société canadienne de la Croix-Rouge	10,000 00

DIVISION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

	Division des allocations familiales—	
228	Administration	1,961,250 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

572	Pensions de vieillesse et pensions aux aveugles	9,274,050 00
573	Traitement des pêcheurs et marins canadiens	15,000 00
574	Entretien, marins étrangers	30,000 00
575	Unité sanitaire, Prince-Rupert, C.-B.	4,080 00
576	Services sanitaires, Halifax, N.-E.	30,000 00
	Chloruration des canalisations d'eau—	
577	Nanaïmo, Victoria et Prince-Rupert	11,000 00
578	Grand Vancouver, Cité et district de Vancouver-Nord	35,000 00
579	Traitement de marins marchands rapatriés	5,000 00
580	Services volontaires féminins	7,000 00

VENDREDI, le 5 juillet 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

JUSTICE

DIVISION DES PÉNITENCIERS

106 Administration 133,499 00

107 Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'administration, la construction, l'achat de terrains, de fournitures, de matériel et de bestiaux; entretien, libération et transfert des détenus; compensations aux détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération 4,022,487 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

108 William Tatton 564 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

JUSTICE

510 Pour pourvoir aux dépenses des Cours des prises 10,000 00

511 Pour pourvoir à une rémunération supplémentaire au juge J. C. A. Cameron, juge de la Cour du comté de Hastings, Ontario, relativement à l'accomplissement de ses fonctions de juge suppléant de la Cour de l'Echiquier du Canada 3,000 00

MARDI, le 6 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

POSTES

259 Administration.. .. .. 1,175,465 00

260 Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau central et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission. .24,410,534 00

261 Inspection et investigations.. .. .. 990,140 00

262 Service ambulant 13,299,000 00

263 Service du transport des dépêches par air et par terre.. .. .. ..18,571,767 00

264 Vérification de la recette, mandats de poste, bons de poste et caisse d'épargne; émission de timbres-poste et de bons de poste 1,991,151 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

265 Allocations de commisération aux employés blessés dans l'exercice de leurs fonctions, ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant de quelque façon au service postal, ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de ces

	employés ou autres personnes qui peuvent se faire tuer dans l'exercice de leurs fonctions; les versements ne devant s'effectuer qu'avec l'autorisation expresse du Gouverneur en conseil	5,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

POSTES

587	Pour pourvoir à l'entretien des services postaux de l'armée	2,580 00
588	Achat d'étiquettes de tabac destinées au Plan d'achat de cigarettes pour les militaires	500 00

TRAVAUX PUBLICS

276	Administration	206,035 00

Division de l'architecte en chef

277	Administration	240,290 00
278	Ottawa—Entretien et service des édifices et terrains fédéraux, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	4,275,986 00
279	Entretien et service d'autres édifices et terrains fédéraux, situés hors d'Ottawa, y compris loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.	6,140,084 00
	Construction, réparation et amélioration d'édifices publics—	

Nouvelle-Ecosse

280	Edifice public de Canso—Reconstruction. (A voter de nouveau)	23,000 00
	Halifax—Station postale du North-End	25,000 00
	Halifax—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau, $50,000)	100,000 00

Nouveau-Brunswick

281	Edmunston—Edifice pour la douane. (A voter de nouveau $8,000)	57,000 00
	Saint-Jean—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau, $50,000)	100,000 00
	Saint-Jean — Bureau de poste — Modifications et améliorations. (A voter de nouveau, $8,000)	40,300 00
	Sussex—Edifice public—Rajout et installations. (A voter de nouveau, $5,000)	15,000 00

Ile du Prince-Edouard

282	Charlottetown—Edifice public	50,000 00
	Summerside—Annexe à édifice public. (A voter de nouveau, $7,000)	30,000 00

Provinces Maritimes en général

283	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	100,000 00

Québec

	Armstrong—Edifice de la Douane et de l'Immigration. (A voter de nouveau, $10,000)	35,000 00
	Beauport—Réparations à l'arsenal—(A voter de nouveau, $2,000)	9,700 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	225,000 00
	Aéroport de Dorval—Installation postale—(A voter de nouveau)	25,000 00
	Lacolle — Edifice de la Douane — (A voter de nouveau, $10,000)	33,000 00
	Lac Mégantic—Edifice public—Agrandissement, réparations et améliorations—(A voter de nouveau, $7,000)	19,000 00
	La Tuque — Edifice — Réparations et agrandissement — (A voter de nouveau, $3,000)	6,500 00
	Montréal—Edifice destiné aux postes britannique et étrangère	300,000 00
	Montréal—Entrepôt pour inspection de douane—Réparations	70,000 00
	Montréal—Hochelaga, station postale — Agrandissement et peinturage—(A voter de nouveau, $3,000)	20,000 00
	Montréal—Edifice de l'Immigration—Réparations et améliorations. (A voter de nouveau, $20,000)	75,000 00
284	Montréal — Ancien entrepôt d'inspection — Agrandissement, réparations et améliorations	210,000 00
	Montréal—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau, $50,000)	300,000 00
	Montréal—Station postale "B"—Agrandissement	200,000 00
	Montréal—Station postale "S"—Agrandissement, réparations et peinturage. (A voter de nouveau, $4,000)	12,500 00
	Montréal—Terminus postal—Agrandissement	250,000 00
	Montréal—Terminus postal—Système d'entreposage de colis (A voter de nouveau, $5,000)	50,000 00
	Noranda—Edifice public	41,000 00
	Phillipsburg—Edifice de la Douane et de l'Immigration	33,000 00
	Québec—Edifice de l'ancien Bureau de poste—Remplacement de l'ascenseur	45,000 00
	Saint-Jérôme—Edifice public — Agrandissement et réparations. (A voter de nouveau, $10,000)	27,500 00
	Saint-Joseph d'Alma—Edifice public—Agrandissement, mur d'appui, installation, etc. (A voter de nouveau, $8,000)	19,000 00
	Sherbrooke—Edifice public	75,000 00
	Trois-Rivières—Edifice public—Agrandissement. (A voter de nouveau, $5,000)	60,000 00
	Valleyfield—Edifice public—Agrandissement, réparations et installation. A voter de nouveau, $10,000)	50,000 00

Ontario

	Belleville—Edifice public—Agrandissement, réparations et installation. (A voter de nouveau, $12,000)	42,000 00
	Bracebridge—Edifice public—Agrandissement et réparations. (A voter de nouveau, $5,000)	14,000 00
285	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	225,000 00
	Hamilton—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau, $50,000)	100,000 00
	Leamington—Edifice public—Agrandissement, réparations et installation. (A voter de nouveau, $10,000)	22,000 00
	Ottawa—Agrandissement du Laboratoire de métallurgie physique. (A voter de nouveau, $5,000)	60,000 00

285	Ottawa—Edifice à bureaux administratifs	100,000 00
	Ottawa—Edifice de l'Est—Améliorations. (A voter de nouveau, $3,000)	17,000 00
	Ottawa—Amélioration du système de ventilation de la Chambre des communes	30,000 00
	Ottawa—Edifice Langevin—Amélioration de l'éclairage. (A voter de nouveau, $30,000)	100,000 00
	Ottawa—Office national du film—Agrandissement, réparation et climatisation du local de la rue John	35,000 00
	Ottawa—Nouvel édifice de la Cour suprême—Rénovation, fin des travaux et fournitures. (A voter de nouveau, $100,000)	300,000 00
	Ottawa—Nouvel édifice de l'Imprimerie	100,000 00
	Ottawa—Edifice de l'Imprimerie—Installation d'un système avertisseur d'incendie. (A voter de nouveau)	8,000 00
	Edifice de la monnaie royale à Ottawa—Renouvellement de l'ascenseur et réparations à l'édifice. (A voter de nouveau, $5,000)	12,000 00
	Ottawa—Entrepôt pour l'Office national du film. (A voter de nouveau)	35,000 00
	Ottawa—Entrepôt pour la Galerie nationale. (A voter de nouveau)	20,000 00
	Ottawa—Laboratoire d'essais pour le ministère des Travaux publics	50,000 00
	Ottawa—Prévisions visant la préparation de plans et devis d'édifices pour le ministère des Mines et ressources	25,000 00
	Sarnia—Edifice public—Agrandissement et réparations, etc. (A voter de nouveau, $10,000)	35,000 00
	Sault Ste-Marie—Edifice public	75,000 00
	Toronto—Edifice Distribution urbaine—Agrandissement	250,000 00
	Toronto—Edifice Distribution urbaine—Restauration et outillage mécanique. (A voter de nouveau, $100,000)	300,000 00
	Waterloo—Edifice public—Agrandissement et réparations, etc. (A voter de nouveau, $10,000)	28,000 00
	Welland—Edifice public—Agrandissement et installation, etc. (A voter de nouveau, $10,000)	50,000 00
	Woodstock—Edifice public—Agrandissement, installation et amélioration du système de chauffage. (A voter de nouveau, $10,000)	54,000 00
	Manitoba	
286	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	40,000 00
	Saskatchewan	
287	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	40,000 00
	North-Battleford—Agrandissement et réparations. (A voter de nouveau, $2,000)	6,500 00
	Alberta	
288	Calgary—Edifice à bureaux. (A voter de nouveau, $50,000)	100,000 00
	Coutts—Edifice pour la Douane et l'Immigration	126,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	30,000 00
	Edmonton—Terminus postal. (A voter de nouveau, $150,000)	350,000 00
	Edmonton—Edifice public	100,000 00
	Lethbridge—Edifie public—Agrandissement, etc. (A voter de nouveau, $5,000)	16,000 00

Colombie-Britannique

289	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	85,000 00
	Douglas—Edifice pour la Douane et l'Immigration..	104,000 00
	Hazelton—Edifice public	21,400 00
	Kamloops—Edifice public—Agrandissement et réparations..	36,000 00
	Vancouver—Entrepôt d'examen—Installation d'un ascenseur	25,000 00
	Vancouver — Edifice Winch — Améliorations au système d'éclairage. (A voter de nouveau)	8,000 00
	Victoria—Edifice public. (A voter de nouveau, $50,000) . ..	200,000 00

Généralités

290	Edifices fédéraux de l'Immigration—Réparations, améliorations ,etc.	35,000 00
291	Stations fédérales de quarantaine—Entretien et réparations..	25,000 00
292	Laboratoires scientifiques et fermes expérimentales—Remplacement, réparation et amélioration d'édifices..	180,000 00
293	Drapeaux pour les édifices fédéraux..	12,000 00
294	Edifices publics, en général—Réparations, réfections, garnitures et améliorations..	300,000 00
295	Hôpitaux des anciens combattants—Réparations, améliorations et modifications..	175,000 00

SAMEDI, le 10 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

296	Administration	245,100 00
297	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc.	580,050 00

Dragage

298	Direction générale	10,963 00
299	Provinces Maritimes	769,020 00
300	Ontario et Québec	583,840 00
301	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest	269,550 00

LUNDI, le 12 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'ingénieur en chef

Dragage

302	Colombie-Britannique et Yukon..	386,080 00
303	Nouvelle drague pour les Grands Lacs—(A voter de nouveau, $50,000)..	162,000 00

Entretien et service de bassins de radoub, écluses, digues, etc.

304	Bassin de radoub de Champlain	335,532 00
305	Bassin de radoub d'Esquimalt	142,180 00
306	Bassin de radoub de Lorne	46,043 00
307	Selkirk—Cale de réparations	9,834 00
308	Ecluses et digues	255,000 00
309	Entretien et service de bateaux déblayeurs	61,209 00

Entretien et service de routes et ponts

310	Pont du chenal de Burlington	27,310 00
311	Kingston, chaussée La Salle	18,291 00
312	Pont de New-Westminster	44,400 00
313	Généralités	65,000 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

314	Boudreauville—Prolongement du brise-lames	9,000 00
	Breen's Pond—Améliorations au port (A voter de nouveau, $10,000)	32,000 00
	Bridgewater—Réparations au quai du chemin de fer	23,000 00
	Brooklyn—Dragage	210,000 00
	Canso—Reconstruction du quai	27,000 00
	Caribou—Salle d'attente sur le quai	10,300 00
	Clarkes Harbour—Reconstruction et prolongement du quai (A voter de nouveau $35,000)	84,000 00
	Cow Bay (Port-Morien)—Pour la reconstruction du brise-lames et dragage	170,000 00
	Culloden—Réparations au brise-lames (A voter de nouveau, $6,000)	13,000 00
	Digby—Réparations aux jetées (A voter de nouveau, $4,000)	22,000 00
	Dingwall—Améliorations au port	300,000 00
	Glace-Bay—Reconstruction du quai et dragage (A voter de nouveau, $75,000)	350,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services, et réparations et reconstruction pour cause des très fortes tempêtes en 1944 et 1945; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	715,000 00
	Ingonish Ferry—Réparations au quai et améliorations	33,000 00
	Iona—Reconstruction du quai	101,000 00
	Little Anse—Remplacement de brise-lames	52,000 00
	Little Judique Harbour—Améliorations	6,000 00
	Lockeport—Reconstruction du quai	16,000 00
	Metegan—Remplacement du brise-lames	100,000 00
	New-Harbour—Reconstruction du brise-lames	100,000 00
	Parker's Cove—Réparations et améliorations au port	125,000 00
	Pictou Island—Brise-lames—Remplacement du quai (A voter de nouveau, $25,000)	75,000 00
	Port Beckerton (Ouest)—Reconstruction du quai	17,000 00
	Port Hood Island—Quai (A voter de nouveau, $4,000)	10,000 00
	Port Maitland—Reconstruction du brise-lames	100,000 00
	Sandford—Prolongement du brise-lames	110,000 00
	Ship Harbour—Remplacement du quai	15,000 00
	Three Fathom Harbour—Chaussée	50,000 00
	Trout Cove (Centreville)—Reconstruction du brise-lames	100,000 00
	Upper Whitehead—Reconstruction du quai	21,000 00
	West Head—Reconstruction du quai	62,000 00

Ile du Prince-Edouard

315	Charlottetown—Reconstruction du quai et améliorations (A voter de nouveau, $50,000)	275,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services—Il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	80,000 00
	Montague—Reconstruction du quai	30,000 00
	Naufrage Harbour—Mur de soutènement	6,000 00
	Red Head—Améliorations au port (A voter de nouveau, $3,500)	11,500 00
	Rockey-Point—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $20,000)	47,000 00
	Souris—Réparations au brise-lames	45,000 00
	Summerside—Réparations au quai du chemin de fer (A voter de nouveau, $18,000)	18,000 00
	Tignish—Réparations au brise-lames	45,000 00
	Wood Islands—Améliorations au quai	30,000 00

Nouveau-Brunswick

316	Caissie's Cape—Reconstruction du brise-lames et dragage	50.000 00
	Caraquet (Young Wharf) Dragage (A voter de nouveau, $5,000)	40,000 00
	Cocagne Cape—Prolongement du quai et réparations	18,700 00
	Cocagne Church—Prolongement du quai et réparations	16,900 00
	Dalhousie—Reconstruction du quai et dragage (A voter de nouveau, $7,500)	30,000 00
	Dipper Harbour—Améliorations au brise-lames	45,000 00
	Grande Aldouane—Réparations au quai et améliorations	11,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	130,000 00
	Leonardville—Reconstruction du quai	50.000 00
	Little Cape—Remplacement du brise-lames	50.000 00
	Lorneville—Remplacement du quai	50,000 00
	McEachern's Point—Prolongement du quai	9,000 00
	Miscou—Prolongement du quai et réparations	13,000 00
	Neguac Church—Quai (A voter de nouveau, $5,000)	26,000 00
	Richibucto Cape—Réparations aux ouvrages du port et améliorations	20.800 00
	Welchpool—Remplacement du quai	75,000 00

Québec

317	Bagotville—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $25,000)	245,000 00
	Beauharnois—Reconstruction du quai	15.000 00
	Bonaventure—Prolongement du quai	10.000 00
	Grande Rivière—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $25.000)	195,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	345.000 00
	Ile aux Coudres—Améliorations aux quais	137.000 00
	Ile Verte—Réparations du quai	17.000 00
	Kamouraska—Reconstruction du quai	40,400 00
	L'Anse St-Jean—Réparations au quai	25,000 00
	Matane—Reconstruction du brise-lames de l'ouest (A voter de nouveau, $25.000)	235.000 00
	Méchins—Réparation et reconstruction du quai	50,300 00

	Miguasha—Améliorations au quai et brise-lames (A voter de nouveau, $10,000)	52,000 00
	Québec—Achèvement de la reconstruction de l'égout-syphon—Pour donner suite à l'entente conclue en 1939..	1,140,000 00
	Rimouski—Reconstruction de l'ancien quai	200,000 00
	Rivière-du-Loup—Reconstruction du quai	125,000 00
317	Ste-Félicité—Réparations au quai (A voter de nouveau, $5,000)	47,000 00
	St-Siméon—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $40,000)	190,000 00
	Sept-Iles—Travaux de rectification..	15,000 00
	Sorel—Réparations et améliorations au port..	61,000 00

Ontario

	Bronte—Reconstruction de la jetée (A voter de nouveau, $30,000..	115,000 00
	Cobourg—Reconstruction des ouvrages du port (A voter de nouveau, $35,000)	95,000 00
	Collingwood—Reconstruction du port et améliorations.. ..	250,000 00
	Fort-William—Dragage (A voter de nouveau, $22,000)	190,000 00
	Grand Bend—Réparations à la jetée nord..	50,000 00
	Griffiths Island—Prolongement jusqu'à Groyne..	8,000 00
	Gull Bay—Quai..	6,300 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	275,000 00
	Hudson—Barrage de brise-lames..	6,500 00
	Kenora—Réparations au quai..	30,000 00
	Meaford—Mur de revêtement..	36,000 00
	Midland—Améliorations au quai (A voter de nouveau, $60,000)	165,000 00
318	Oakville—Reconstruction de la jetée est..	123,000 00
	Oshawa—Reconstruction du brise-lames (A voter de nouveau, $10,000)	33,000 00
	Ottawa—(Rivière Rideau)—Réparations aux murs..	18.500 00
	Parry Sound—Quai (A voter de nouveau, $5,500)	8.500 00
	Pelée Island—Améliorations au quai..	20,000 00
	Port Bruce—Reconstruction de la jetée..	25,000 00
	Port Hope—Réparations au port (A voter de nouveau, $20,000)	110.000 00
	Port Arthur—Dragage..	26,000 00
	Port Arthur—Réparation du brise-lames..	200,000 00
	Rainy River—Reconstruction du quai..	17,100 00
	Sault-Ste-Marie—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $10,000)	35,000 00
	South Baymouth—Reconstruction et prolongement du quai	34.200 00
	Thames River—Redragage..	60,000 00
	Tobermory—Quai et dragage..	91.000 00

Manitoba

	Gimli—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $10.000)	85.000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	40.000 00
319	Hecla—Reconstruction du quai..	50,000 00
	Hnausa—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $25,000)	100.000 00
	Selkirk—Reconstruction du quai (A voter de nouveau, $10,000)	100,000 00

319	St. Andrews—Brise-lames de la rivière (A voter de nouveau, $5,000)	7,500 00
	St. Andrews—Ecluse et digue—Redressement de l'accès ouest	65,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

320	Great Bear River Road, T. du N.-O.—Achèvement d'un prolongement, reconstruction d'un ancien tronçon et achat d'outillage d'entretien	425,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	25,000 00
	Waterways—Quai (A voter de nouveau, $10,000)	15,000 00
	Yellowknife—Améliorations à la navigation (A voter de nouveau)	7,200 00
	Yellowknife—Quai	41,000 00

Colombie-Britannique et Yukon

321	Bamfield (Ouest)—Réparations et améliorations au radeau et à l'atterrage	10,000 00
	Bella Bella—Remplacement du quai	34,000 00
	Bella Coola—Réparations et améliorations au quai (à voter de nouveau, $10,000)	95,300 00
	Brownsville—Améliorations au port (à voter de nouveau, $8,000)	20,000 00
	Brunette River (Sapperton)—Radeau et atterrage (à voter de nouveau, $7,000)	10,000 00
	Capilano River—Protection du chenal	8,500 00
	Fraser River—Améliorations	175,000 00
	Fraser River—Ouvrages de protection aux îles Lulu et Sea	40,000 00
	Fraser River—Reconstruction de la jetée de North Arm (à voter de nouveau, $50,000)	225,000 00
	Fraser River—Chaloupe hydrographe	15,000 00
	Gibson's Landing—Reconstruction du quai	50,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	325,000 00
	Horseshoe Bay—Reconstruction du quai	24,000 00
	Ladysmith—Radeau et brise-lames (à voter de nouveau)	7,700 00
	Nahun (Caesar's Point)—Remplacement du quai	11,000 00
	Nanaïmo—Améliorations au port	60,000 00
	Nanaïmo—Remplacement d'une grue au quai de montage	52,500 00
	North Galiano—Quai	6,000 00
	Port Alberni—Améliorations au port (à voter de nouveau, $9,000)	15,000 00
	Prince Rupert—Renouvellement des radeaux à pontons (à voter de nouveau, $5,000)	22,000 00
	Prince Rupert (Digby Island)—Réparations au quai	18,000 00
	Queen Charlotte City—Réparations au quai et agrandissement (à voter de nouveau, $5,000)	16,000 00
	Refuge Cove (Redonda Island)—Radeau (à voter de nouveau, $5,900)	6,000 00
	Stewart—Réparations au quai (à voter de nouveau)	32,000 00
	Ucluelet-Ouest—Améliorations au quai Vananda—Prolongement du quai, hangars à marchandises et réparations (à voter de nouveau, $4,200)	7,900 00
	Victoria—Dragage	100,000 00
	Victoria—Port de pêche	67,000 00

321 Westview—Améliorations au port (à voter de nouveau, $20,000)	35,000 00
Westview—Remplacement d'un port de pêche (à voter de nouveau, $25,000)	305,000 00
Winter Harbour—Améliorations (à voter de nouveau, $5,000)	24,000 00

DIVISION DU TÉLÉGRAPHE

322 Administration	27,750 00
323 Service de téléphone à Ottawa	165,000 00
324 Service de téléphone ailleurs qu'à Ottawa	8,000 00
Services de télégraphe et de téléphone—service et entretien	
325 Lignes et câbles télégraphiques—Bas Saint-Laurent et provinces Maritimes, y compris le service des bateaux faisant l'inspection des câbles	170,000 00
326 Alberta et Saskatchewan	120,500 00
327 Bureau du surintendant du district de Vancouver	18,100 00
328 Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon	171,000 00
329 Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver	138,500 00
330 Services télégraphiques et téléphoniques en général	5,000 00

Reconstruction, réparations et améliorations

331 Provinces Maritimes et Bas St-Laurent	12,000 00
332 Alberta et Saskatchewan	12,000 00
333 Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon	19,500 00
334 Colombie-Britannique—District de l'île Vancouver	14,000 00
335 Ile Bowen—Port de Pender, C.-B.—Ligne téléphonique	25,000 00
336 Câble pour le district de la Baie de Fundy	28,000 00
337 Achat et installation d'un câble sous-marin pour relier Shippigan et les îles Miscou à la terre ferme. (A voter de nouveau)	11,000 00
338 Ligne téléphonique du Lac Peter Pond à Portage-la-Loche	7,000 00

GÉNÉRALITÉS

339 Galerie nationale du Canada	80,000 00
340 Travaux divers non dénommés, chaque montant individuel limité à $5,000	75,000 00
341 Crédits supplémentaires sur autorisation du Conseil du Trésor, sauf quand la somme requise par le ministère des Travaux publics est inférieure à $200	100,000 00
342 Pour fournir les soldes nécessaires pour compléter les projets entrepris au cours des années financières précédentes et pour lesquels il n'est fait aucune provision spéciale dans le budget de 1946-47	20,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

594 London, Ontario—Achat de l'immeuble Garvey pour le ministère des Affaires des anciens combattants, et remaniements	90,000 00
595 Ville de Québec—Construction d'un immeuble temporaire à bureaux	9,000 00

596	Vancouver, C.-B.—Construction d'un immeuble temporaire à bureaux pour le ministère des Affaires des anciens combattants	300,000 00
597	Programme d'après-guerre—Dépenses occasionnées par la préparation de plans, devis, etc.	275,000 00
598	Réparations, modifications, administration et entretien des immeubles	2,000,000 00
599	Loyer de locaux	825,000 00
600	Meubles, etc.	300,000 00

Division de l'ingénieur en chef

601	Programme de construction d'après-guerre—Dépenses encourues pour levés, préparation de plans et devis	350,000 00

Division du télégraphe

602	Ottawa—Service téléphonique	260,000 00

Généralités

603	Dépenses imprévues	10,000 00

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

348	Administration	266,379 00
349	Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	8,965,749 94
350	Services de la marine—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général et autres dépenses imprévues	1,402,953 00
351	Services de l'aviation—en conformité de la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales, et autres dépenses imprévues	410,207 00
352	Subvention à la *Chief Constables Association of Canada*	500 00

Pensions et autres indemnités

353	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions	12,750 00
354	Pensions aux familles de membres de la Gendarmerie à cheval qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions—	
	Mme Mary Emma Bossange	456 25
	Mme Margaret Johnson Brooke	821 25
	Mme Margaret Cox	410 63
	Mme Victoria Desjardins	411 00
	Mme Georgina Harrison	676 50
	Mme Letitia Kennedy	423 50
	Mme Nora Jean Massan	300 00
	Mme Margaret Nicholson	547 50
	Mme Catherine Mildred Ralls	675 25
	Mme Vera M. Ryder	907 50
	Mme Doris Freda Sampson	816 00
	Mme Amy Lillian Searle	406 98
	Mme Madelaine Mary Shoebotham	810 00
	Mme Eunice Wainwright	602 50
355	Pension à Basil Burke Currie	684 20

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

613 Pour élargir le champ d'activité de la Gendarmerie 2,599,728 00

MERCREDI, le 14 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AGRICULTURE

479 Office des viandes. 5,168,799 00
478 Office des produits laitiers 2,029,102 00

JEUDI, le 15 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AGRICULTURE

476 Office des produits alimentaires agricoles 53,462,029 00
477 Office des approvisionnements en produits agricoles 31,657,785 00
480 Office des produits spéciaux 280,279 00
481 Office d'exportation des graines de semence 35,688 00
482 Entreprise de recherches à Grosse-Ile 80,000 00

COMMERCE

Service du commerce étranger

375 Division du blé et des céréales. 28,532 00

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

444 Administration 1,554,712 00
445 Administration régionale 3,489,288 00
446 Services de rétablissement 6,184,080 00
447 Services de traitements 13,761,079 00
448 Services prosthétiques 817,758 00

Commission canadienne des pensions—
449 Frais d'administration, y compris le Président de la Commission canadienne des pensions à $2,000 et treize Commissaires canadiens des pensions à $1,000 chacun, en plus des traitements prévus au chapitre 157, S.R.C., 1927, modifié.
450 Bureau des anciens combattants 1,403,473 00
451 Commission d'allocation aux anciens combattants—Administration 187,331 00
452 Assurance des anciens combattants. 143,540 00

VERSEMENTS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX PERSONNES À LEUR CHARGE

453 Pensions de guerre européenne—Première guerre mondiale. . 37,500,000 00
454 Allocations aux anciens combattants—Première guerre mondiale 11,000,000 00

455 Assistance-chômage 100,000 00
456 Allocations d'hospitalisation et autres—Première guerre mondiale 750,000 00
457 Attributions de décorations 60,000 00
458 Allocations de commisération aux veuves—Première guerre mondiale 1,800,000 00
459 Allocations de commisération—Orphelins à charge—Première guerre mondiale 30,000 00
460 Indemnisation des employés de l'Etat 80,000 00
461 Pensions, rébellion du Nord-Ouest, 1885, et généralités 15,000 00

SUBVENTIONS DIVERSES

462 Allocation à la Caisse des frais funéraires 100,000 00
463 Allocation à la Légion canadienne 9,000 00

VENDREDI, le 16 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS ET LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

464 Administration—Etablissement de soldats, établissement de familles britanniques, établissement général sur des terres, Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, compris les dépenses concernant des projets de génie et de recherches ainsi que des frais subdivisionnaires qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière 5,443,400 00
465 Pour rembourser le gouvernement britannique des pertes subies dans la réalisation du projet d'établissement de 3,000 familles britanniques, entente conclue le 20 août 1924, et dans l'établissement de 500 familles britanniques au Nouveau-Brunswick, ententes du 4 août 1927 et du 27 août 1935 .... 25,000 00
466 Pour pourvoir aux paiements d'octrois aux anciens combattants établis sur des terres provinciales en vertu d'ententes avec les gouvernements provinciaux sous l'empire de l'article 35 de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, modifiée 6,000,000 00
467 Pour pourvoir au paiement d'octrois aux anciens combattants de race indienne établis sur des terres des réserves indiennes en vertu de l'article 35A de la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants, modifiée .. 2,000,000 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Etablissement de soldats et Loi sur les terres destinées aux anciens combattants

474 Pour pourvoir à la sécurité—Etablissement de soldats 70,000 00
475 Pour pourvoir à l'achat de terres et aux améliorations, au coût des améliorations permanentes à effectuer; au dégrèvement des propriétés; à l'achat de machines agricoles et outillage; au remboursement de surplus aux anciens

combattants (article 19); et à la sécurité sous le régime de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.. .. ..72,000,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

639 Examens pour traitements et pension—Deuxième guerre mondiale 44,020,000 00
640 Pensions—Deuxième grande guerre mondiale 31,000,000 00
641 Commission des allocations aux anciens combattants—Pensions en vertu de l'ordonnance concernant la pension pour double service et allocations prévues par la loi concernant les allocations aux anciens combattants pour les anciens combattants de la deuxième guerre mondiale et de la Rébellion du Nord-Ouest, 1885.. .. .. 350,000 00
642 Enquête du Bureau des allocations familiales militaires.. .. 30,000 00
643 Comité de démobilisation.. .. .. 5,000 00
644 Prestations de réadaptation après licenciement.. .. ..100,950,000 00
645 Caisse extraordinaire de secours temporaires aux membres libérés des forces armées 10,000 00
646 Gratifications—Services auxiliaires 70,000 00
647 Lits et installations d'hôpital.. .. ..22,818,620 00

TRANSPORTS

391 Administration.. .. .. 494,958 00

Application de la loi des transports

392 Commission des Transports—Administration, entretien et fonctionnement.. .. .. 329,940 00

Service des canaux

393 Administration.. .. .. 51,000 00
394 Canaux—Service et entretien.. .. .. 2,740,000 00
395 Canaux—Améliorations.. .. .. 225,700 00
396 Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du St-Laurent.. .. .. 5,000 00
397 Pour procéder aux mesurages du débit et autres dépenses découlant de la surveillance et du contrôle du développement de l'énergie hydroélectrique de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company Limited*.. .. .. .. 2,500 00

Service de la marine

398 Administration.. .. .. 15,542 00
399 Administration du matériel flottant.. .. .. 26,175 00
400 Services nautiques—Administration.. .. .. 31,525 00
401 Navires du service de la marine,y compris les brise-glace—Entretien, service et réparations.. .. .. 1,760,000 00
402 Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares.. .. .. 2,562,330 00
403 Agences, traitements et dépenses de bureau.. .. .. 294,275 00
404 Entretien et réparation des quais.. .. .. 5,000 00
405 Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, au lac Supérieur, et en d'autres endroits où l'intérêt de la navigation l'exige.. .. .. 30,000 00

406 Administration du pilotage, y compris autorisation de fournir des avances temporaires recouvrables à certains districts de pilotage.. .. .. 167,770 00
407 Service de sauvetage, y compris les récompenses pour sauvetage de vie humaine.. .. .. 44,430 00
408 Subvention pour l'outillage de renflouement—Québec et Colombie-Britannique.. .. .. 45,000 00
409 Subventions de $200 chacune aux Royal Arthur Sailors Institute, à Port-Arthur, Kingston et Toronto, qui fournissent l'assistance médicale et l'hospitalisation aux marins nécessiteux sur les Grands Lacs.. .. .. 600 00
410 Divers services concernant la navigation et le transport maritimes, y compris les allocations de $500 à l'école de navigation de l'Université Queen et de $1,500 à l'école de navigation de Vancouver, C.B., et le règlement de réclamations par le Board of Trade de Londres, Angletelle, pour secours apportés aux marins canadiens nécessiteux de navires britanniques immatriculés hors du Canada.. .. .. 66,895 00
411 Inspection des navires à vapeur et application des dispositions des Conventions pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et les lignes de charge.. .. .. 255,280 00
412 Service des signaux maritimes.. .. .. 110,600 00
413 Chenal maritime du St-Laurent—Dragage à forfait du St-Laurent et du port de Montréal, y compris le coût d'administration—Capital 992,780 00
414 Chenal maritime du St-Laurent—Service et entretien.. .. 221,660 00

SERVICES DES CHEMINS DE FER

415 Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels de chemin de fer sous la juridiction du ministère.. .. .. 42,000 00
416 Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Construction et améliorations—Capital 15,500 00
417 Chemin de fer de la Baie d'Hudson—Pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et la recette d'exploitation durant l'année financière se terminant le 31 mars 1947, sans excéder.. .. .. 525,000 00

SAMEDI, le 17 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRANSPORTS

SERVICE DES CHEMINS DE FER

Service de transbordement des wagons et termini de l'Ile du Prince-Edouard—
418 Construction et amélioration des installations terminales—Capital (coût estimatif $4,500,000, somme requise pour 1946-47) 2,350,000 00
419 Pour subvenir à la construction d'un brise-glace et d'un bac-transbordeur des wagons de chemins de fer des camions et des passagers pour le service de transbordement des wagons de l'Ile du Prince-

Edouard. Coût estimatif $5,000,000. Somme requise pour 1946-47 (à voter de nouveau, $598,180)—Capital 2,000,000 00

420 Détroit de Canso—Levés et investigations 60,000 00

421 Chemins de fer du gouvernement canadien—Construction et amélioration des ouvrages de drainage à Fairview Subway, Halifax, N.-E.—Capital 40,000 00

Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes—

422 Pour autoriser par ces présentes et solder, au besoin, pendant l'année financière 1946-47, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, la différence (évaluée par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et certifiée par les vérificateurs des comptes de ladite Compagnie au ministre des Transports, à la demande de ce dernier), occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les tarifs normaux (d'après les prescriptions de l'article 9 de ladite Loi, à l'égard des compagnies y mentionnées) sur toutes les marchandises transportées en 1946, sous le régime des tarifs approuvés, sur les lignes de l'Est (mentionnés à l'article 2 de ladite Loi) des chemins de fer Nationaux du Canada 3,042,000 00

423 Pour solder, au besoin, pendant l'année financière 1946-47, la différence (évaluée par la Commission des transports et par elle certifiée au ministre des Transports, à la demande de ce dernier) occasionnée par l'application de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes, entre les taux de tarifs et les taux normaux (mentionnés à l'article 9 de ladite Loi) sur toutes les marchandises transportées en 1946 sous le régime des tarifs approuvés par les compagnies suivantes: *Canada & Gulf Terminal Railway*; Chemin de fer Canadien du Pacifique, y compris: *Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Company*, et *New Brunswick Coal and Railway Company; Cumberland Railway and Coal Company; Dominion Atlantic Railway and Power Company; Maritime Coal, Railway and Power Company; Sydney & Louisbourg Railway;* Chemin de fer de Témiscouata.. .. 900,000 00

INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ETAT

424 Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat 36,235 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

425 Allocation de commisération pour rembourser la *Workmen's Compensation Board* de la Colombie-Britannique, qui doit maintenir et payer une pension de $40.00 par mois jusqu'au 31 mars 1947 à la veuve de feu E. J. McCoskrie, autrefois employé comme gardien de port à Prince-Rupert, C.-B., et qui fut tué dans l'exercice de ses fonctions 480 00

426 Somme requise pour verser des pensions de $300 chacune à d'anciens pilotes: Alphonse Asselin, Joseph Pouliot, Raoul Lachance, Jules Asselin, Arthur Paquet, Adélard Delisle, George Larochelle, Wilhelm Langlois et Arthur Baquet 2,575 00

427 Caisse de prévoyance des cheminots—Pour ajouter aux allocations de pension en vertu des dispositions de la Loi de la caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, de manière à effectuer les versements minima pendant la période comprise entre le 1er janvier 1946 et le 31 mars 1947 à raison de $30 par mois, au lieu de $20, selon les prévisions de ladite Loi 19,200 00

Crédit spécial

Service des chemins de fer

428 Pour assurer l'exécution des engagements pris avant le 31 mars 1946, en vertu du crédit 383, Annexe "A" à la Loi des subsides n° 6, 1945, concernant les passages à niveau (à voter de nouveau) 6,300 00

ENTREPRISES DE L'ÉTAT

Comptes non productifs

Conseils des ports nationaux

468 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1946 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:

a) Remboursement d'obligations sur le point d'échoir—Saint-Jean. 241,995 00

b) Reconstruction et dépenses de capital—
Québec. . . . .$ 49,000
Généralités—
Imprévus et divers. 200,000 249,000 00

Déficits

Transports

469 Somme requise pour effectuer le paiement au cours de l'année financière 1946-47 à la *Canadian National Railway Company* (ci-après appelée la "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, que la Compagnie du National pourra de temps à autre soumettre au ministre des Finances et à affecter par la Compagnie du National au paiement du déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie du National) résultant de l'exploitation du bac transbordeur et des termini de l'Ile du Prince-Edouard au cours de l'année civile 1946 707,000 00

Conseil des ports nationaux

470 Pour verser au Conseil des ports nationaux le montant ci-après spécifié et devant servir à liquider les déficits (mais à l'exclusion des intérêts sur les avances du gouvernement fédéral et la dépréciation sur immobilisations) de l'année civile 1946, dans l'exploitation du port de Churchill. . . 84,569 00

471 Avances au Conseil des ports nationaux, avec intérêt au taux que fixera le Gouverneur en conseil, pour le temps et aux conditions que ce dernier pourra déterminer, lesdites avances devant servir à liquider les déficits résultant de l'exploitation du pont Jacques-Cartier.. .. .. 620,071 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

Conseil des ports nationaux

472 Avances au Conseil des ports nationaux, sous réserve des dispositions de l'article 29 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, pour acquitter les dépenses de l'année civile 1946 pour l'un ou l'ensemble des item suivants:

Reconstruction et dépenses de capital—		
Montréal..	373,800	
Vancouver	143,000	
Moins montant à débourser à même le fonds de remplacement	116,100	
		400,700 00

Transports

473 Prêt au village de Dawson Creek, C.-B., pour la construction d'un système d'égouts.. .. .. 20,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

618 Administration.. .. .. 62,800 00

619 Bureau du régisseur des transports 52,200 00

620 Pour les installations et l'exploitation confiées à l'administration du Directeur des marins marchands 5,877,000 00

621 Pour permettre l'achat, la location ou autre mode d'acquisition de propriétés requises au Canada par le Gouvernement des Etats-Unis, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, et le remboursement, aux chemins de fer Nationaux du Canada, des traitements et des dépenses du personnel des chemins de fer Nationaux du Canada qui s'occupe de l'acquisition desdites propriétés 93,000 00

Service de la marine

Services nautiques—

622 Pour permettre d'ajouter au personnel et de solder les dépenses, y compris ce qui a trait aux conseils consultatifs, au Comité de délivrance des patentes et à divers services nautiques 105,915 00

623 Pour permettre le paiement de réclamations d'indemnités aux capitaines de navire et membres d'équipages de navires d'immatriculation ou de patente canadienne, qui par suite d'une opération de l'ennemi ou d'une contre-opération, ont perdu leurs effets personnels à bord de leurs navires respectifs.. .. .. .. 10,000 00

SERVICES DES CHEMINS DE FER ET DES NAVIRES À VAPEUR

624	Pour payer le coût de la démagnétisation de tous les navires d'immatriculation canadienne ainsi que des navires battant pavillon étranger saisis comme prise de guerre ou réquisitionnés par le gouvernement canadien, et qui ont pu être ou sont encore munis de ce dispositif de défense	150,000 00
625	Pour assurer l'aide du gouvernement canadien à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada dans l'exploitation du gisement de minerai de fer possédé par la *Steep Rock Mines, Limited,* près d'Atikokan, Ontario (A voter de nouveau)	250,000 00
626	Quote-part concernant la réduction des taux de transport du minerai de fer à expédier de la *Steep Rock Mines, Limited*	240,000 00

INDEMNISATION À DES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

627	Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat	37,000 00

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

(Régie et surveillance attribuées au ministre de la Reconstruction et des approvisionnements en vertu des arrêtés en conseil C.P. 7995 du 13 octobre 1944 et C.P. 8207 du 24 octobre 1944.)

429	Commission des transports aériens—Traitements et dépenses de bureau	193,090 00
430	Administration—Service aérien	11,135 00
431	Pour assurer une aide à la *M. and C. Aviation Company, Limited,* comme l'autorise l'article 16 de la Loi de l'aéronautique, modifiée	12,000 00

Division de l'aviation civile

432	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et ses règlements d'exécution	388,200 00

LUNDI, le 19 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

DÉFENSE NATIONALE

570	Services navals	72,817,856 00
571	Etudes de défense, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor	14,495,861 00

VENDREDI, le 23 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

DÉFENSE NATIONALE

(CRÉDITS AUTRES QUE LES CRÉDITS DE DÉMOBILISATION ET DE RECONVERSION)

SERVICES ORDINAIRES

191	Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services	10,675 00
192	Entretien et rajustements divers—guerre 1914-18	22,595 00
193	Monuments des champs de bataille	54,635 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

	Pensions civiles—	
194	Robert Allen	192 50
195	Walter Pettipas	515 90
196	Florence Walker	360 00
197	Arnold Truman Townsend	420 00
198	Michael Mountain	420 00
199	Mme Alice Smuck	480 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

DÉFENSE NATIONALE

569	Armée et services connexes (Engagements, $25,843,524) . . .	283,170,171 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

DÉFENSE NATIONALE

(CRÉDITS AUTRES QUE LES CRÉDITS DE DÉMOBILISATION ET DE RECONVERSION)

784	Subventions aux associations et instituts militaires selon les montants mentionnés aux Détails des services—Crédit supplémentaire	102,675 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

DÉFENSE NATIONALE

925	Services navals—Crédit supplémentaire	4,869,252 00
926	Rente à la veuve de feu Laurence Whittington, à compter du 1er avril 1946.	200 00

SAMEDI, le 24 août 1946.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

888	Administration—Crédit supplémentaire	484,923 00
889	Administration régionale—Crédit supplémentaire.	2,559,361 00
890	Services de réadaptation—Crédit supplémentaire	315,920 00
891	Service de traitement—Crédit supplémentaire	8,025,960 00

892	Service prothétiques—Crédit supplémentaire	55,336 00
893	Commission canadienne des pensions—Administration—Crédit supplémentaire	118,173 00
894	Bureau des vétérans—Crédit supplémentaire	72,392 00
895	Commission des allocations aux anciens combattants—Administration—Crédit supplémentaire	7,753 00

PAIEMENTS AUX ANCIENS COMBATTANTS ET AUX PERSONNES À LEUR CHARGE

896	Pensions de guerre européenne—Première guerre mondiale—Crédit supplémentaire	250,000 00
897	Allocations aux anciens combattants—Première guerre mondiale—Crédit supplémentaire	1,000,000 00
898	Allocations d'hospitalisation et autres—Première guerre mondiale—Crédit supplémentaire	100,000 00
899	Attribution de décorations—Crédit supplémentaire	10,000 00

ETABLISSEMENT DE SOLDATS ET LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

900	Administration de la Loi d'établissement des soldats, du plan d'établissement des familles britanniques, de l'établissement sur les terres en général et de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, y compris les travaux techniques et frais de recherche et de subdivision qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété—crédit supplémentaire	1,135,160 00
901	Pour pourvoir au paiement de subsides aux anciens combattants établis sur des terres provinciales, conformément aux accords avec les gouvernements provinciaux en vertu des dispositions de l'article 35 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 1942, et au paiement de subsides aux anciens combattants établis sur des terres du Dominion, conformément à un accord avec le ministre des Mines et ressources, en vertu des dispositions de l'article 35 de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants, 1942, modifiée par l'arrêté en conseil C.P. 1550 du 18 avril 1946, et du crédit 466 du budget principal des dépenses—Crédit supplémentaire	1 00

PRÊTS ET PLACEMENTS

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LOI SUR L'ÉTABLISSEMENT DE SOLDATS ET SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

902	Pour pourvoir à l'achat de terres et à des travaux d'amélioration; coût des améliorations permanentes à effectuer; amortissement de charges; bétail et outillage; remboursements de surplus aux anciens combattants (article 19); et à la protection de sécurité en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants—crédit supplémentaire	10,000,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

961	Examens pour traitements et pension—Seconde guerre mondiale—Crédit supplémentaire	7,471,250 00
962	Pensions—Seconde guerre mondiale—Crédit supplémentaire	6,000,000 00
963	Prestations de réadaptation après licenciement—Crédit supplémentaire	18,130,000 00
964	Allocations de détention, marins canadiens	26,000 00

LUNDI, le 26 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

Division de l'aviation civile

433	Routes aériennes et aéroports—Construction et améliorations, y compris l'éclairage et les installations radiophoniques (A voter de nouveau, $562,200). Capital	3,837,425 00
	Routes aériennes et aéroports—Service et entretien—	
434	Aviation civile	1,269,930 00
435	Aviation—Radio	1,100,000 00
436	Aviation—Météorologie	671,500 00
437	Subventions pour instruction aéronautique avancée et aux clubs d'aviation, y compris une allocation de $5,000 à l'Association canadienne des clubs d'aviateurs	33,000 00

Division météorologique

438	Service météorologique	581,300 00
439	Subvention à l'observatoire de Kingston	500 00

Division de la radio

440	Application de la Loi et des règlements de radiotélégraphie	169,200 00
441	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien	860,800 00
442	Elimination du brouillage provenant d'appareils électriques	265,850 00
443	Emission de licences de réception—(Ministère des Transports seulement)	223,515 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

SERVICE AÉRIEN

Division de l'aviation civile

	Routes aériennes et aéroports—	
628	Construction et améliorations, y compris les installations radiophoniques—Capital	8,163,000 00

	Routes aériennes et aéroports—Exploitation et entretien—	
629	Service et entretien d'aéroports municipaux et autres..	531,325 00
630	Régie de la circulation sur les routes aériennes et aux aéroports	666,130 00
631	Aviation—Radio	1,625,000 00
632	Aviation—Météorologie	1,102,275 00
633	Soin, service et entretien des champs d'aviation du Corps d'aviation royal canadien transférés au ministère des Transports	275,000 00
634	Route du fleuve Mackenzie—Utilisation, entretien et acquisition d'outillage	527,700 00
635	Route à relais du nord-est (Crimson)—Entretien des champs d'aviation	65,000 00

Division météorologique

636	Service météorologique	1,024,925 00

Division de la radio

637	Application de la loi et des règlements de radiotélégraphie	223,410 00
638	Postes de radiogoniométrie, radiophares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien	226,565 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

Service aérien

950	Service aérien transatlantique du gouvernement canadien—Pour pourvoir au coût de modifications et améliorations à huit avions de bombardement "Lancaster" pour les rendre propres au service aérien transatlantique—Capital	1,670,000 00

Division de l'aviation civile

	Routes aériennes et aéroports—	
951	Constructions et améliorations, y compris les installations radiophoniques—Capital—Crédit supplémentaire ..	425,000 00
	Routes aériennes et transports—	
952	Service et entretien d'aéroports municipaux et autres—Crédit supplémentaire	35,000 00
953	Régie de la circulation sur les routes aériennes et aux aéroports—Crédit supplémentaire............	117,000 00
954	Aviation—Radio—Crédit supplémentaire	205,000 00
955	Aviation—Météorologie—Crédit supplémentaire......	126,000 00
956	Soin, service et entretien des champs d'aviation du Corps d'aviation royal canadien transférés au ministère des Transports—Crédit supplémentaire	300,000 00
957	Route à relais du Nord-Est (Crimson)—Entretien des champs d'aviation—Crédit supplémentaire	40,000 00

Division météorologique

958	Service météorologique—Crédit supplémentaire	123,300 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

Bureau du régisseur du charbon

343	Commission fédérale du combustible, administration et enquêtes	36,880 00
344	Paiements au sujet des déplacements de charbon, d'après les conditions établies par le gouverneur en conseil..	4,500,000 00

Conseil national de recherches

345	Traitements et autres dépenses du Conseil national de recherches	1,496,352 00
346	Recherches sur l'utilisation des récoltes de la ferme..	587,000 00
347	Subvention à la Société Royale du Canada	4,500 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

TRANSPORTS

Service aérien

Division de l'aviation civile

883	Contrôle de l'aviation civile, y compris l'application de la Loi de l'aéronautique et les règlements établis sous son empire—Crédit supplémentaire..	17,200 00
	Routes aériennes et aéroports— Service et entretien—	
884	Aviation civile—Crédit supplémentaire	386,000 00
885	Aviation—Radio—Crédit supplémentaire	48,580 00

Division de la radio

886	Application de la loi et des règlements de radiotélégraphie—Crédit supplémentaire	12,680 00
887	Postes de radiogoniométrie, radio-phares et stations de radiotélégraphie—Service et entretien—Crédit supplémentaire	21,900 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

604	Administration	5,991,500 00
605	Pour pourvoir à la liquidation de contrats, y compris les engagements des années antérieures à l'égard de l'acquisition de biens administrés par le ministère ou un organisme du ministère; diverses dépenses imprévues, et pour des avances recouvrables	29,900,000 00
606	Projets de reconstruction, sous réserve d'allocation du Conseil du Trésor	10,000,000 00
607	Entreprise de logements, y compris les engagements des années antérieures	42,000,000 00

608 Commission de la production du charbon en période de crise—Subventions de production, prêts et loyers qui pourront être approuvés par le gouverneur en conseil.. .. ..12,000,000 00
609 Administration, reconversion et exploitation des compagnies de la Couronne et/ou des établissements de la Couronne.20,000,000 00
610 Expiration de contrats 50,000,000 00
611 Pour fournir des avances remboursables pour fonds de roulement et permettre, sous réserve des règlements à approuver par le gouverneur en conseil, sur la recommandation du Conseil du Trésor, d'avancer de nouveau, pour fonds de roulement, toute somme reçue en remboursement des avances pour fonds de roulement prévues au présent crédit ou dans les crédits de guerre et de démobilisation des années précédentes 10,000,000 00

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

612 Travaux spéciaux du Conseil national de recherches.. .. .. 4,291,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47
DÉMOBILISATION ET RECONVERSION
RECONSTRUCTION ET APPROVISIONNEMENTS

940 Pour pourvoir à la liquidation de contrats, y compris les engagements des années antérieures à l'égard de l'acquisition de biens administrés par le ministère ou un organisme du ministère; diverses dépenses imprévues, et pour des avances recouvrables—Crédit supplémentaire 6,500,000 00
941 Expiration de contrats—Crédit supplémentaire 25,000,000 00
942 Logements d'urgence—Administration—Crédit supplémentaire 750,000 00
943 Pour pourvoir à la liquidation des engagements courants pour l'achat d'approvisionnements de guerre livrés antérieurement à la victoire sur le Japon, dont le montant aurait été payable, si le compte avait été présenté durant les années financières précédentes, à même la Loi sur les crédits de guerre, No 1, 1945, ou les Lois sur les crédits de guerre (Aide mutuelle des Nations Unies) (à voter de nouveau) 5,000,000 00

TRANSPORTS

944 Administration—Crédit supplémentaire 3,800 00
945 Bureau du régisseur des transports—Crédit supplémentaire.. 14,300 00
946 Pour pourvoir aux installations et à l'exploitation confiées à l'administration du directeur des marins marchands et pour autoriser l'aide aux marins marchands qui suivent des cours de formation professionnelle ou technique dans le but de faire leur chemin dans la marine marchande en vertu de règlements qu'approuvera le Gouverneur général en conseil et conformément au crédit 620 du budget principal des dépenses—Crédit supplémentaire 1 00
947 Pour permettre l'achat, la location ou autre mode d'acquisition de propriétés requises au Canada par le gouvernement des Etats-Unis sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, et le remboursement aux chemins de fer Nationaux du Canada des traitements et des dépenses du personnel des chemins de fer qui s'occupe de l'acquisition desdites propriétés—Crédit supplémentaire 127,000 00

SERVICE DE LA MARINE

948 Navires à vapeur du service de la marine, y compris les brise-glace 30,015 75

SERVICE DES CHEMINS DE FER ET DES NAVIRES À VAPEUR

949 Pour assurer l'aide du gouvernement canadien à la Compagnie des chemins de fer Nationaux dans l'exploitation du gisement de minerai de fer possédé par la *Steep Rock Mines, Limited,* près d'Atikokan, Ontario (à voter de nouveau) —Crédit supplémentaire 217,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

FINANCES

SERVIDE DU LOGEMENT

60 Pour pourvoir aux paiements des sommes dues en vertu de garanties données par le ministre des Finances conformément au poste 55 de l'annexe A de la Loi des subsides No 6, 1945 (et conformément aux postes correspondants dans les lois des subsides antérieures) aux institutions prêteuses agréées à l'égard des prêts consentis en vue de financer la transformation de maisons existantes en logements multiples pour familles, ces paiements devant être faits à même les deniers inutilisés au Fonds du revenu consolidé 1 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

FINANCES

503 Plan de transformation d'habitations 500,000 00
504 Logements d'urgence—Administration 1,547,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47
TRANSPORTS

871 Administration—Crédit supplémentaire 22,042 00

SERVICE DES CANAUX

872 Service des canaux—Administration—Crédit supplémentaire 885 00
873 Canaux—Exploitation et entretien—Crédit supplémentaire.. 145,200 00
874 Canaux—Améliorations—Crédit supplémentaire 27,500 00
875 Dépenses relatives aux levés et investigations sur le canal maritime du Saint-Laurent—Crédit supplémentaire.. .. 25,000 00

SERVICE DE LA MARINE

876 Administration du matériel flottant—Crédit supplémentaire.. 2,345 00
877 Navires du service de la marine, y compris les brise-glace—Entretien, service et réparations—Crédit supplémentaire 125,000 00
878 Construction, entretien et surveillance du balisage des eaux, y compris traitements et allocations des gardiens de phares—Crédit supplémentaire 132,500 00
879 Pour pourvoir à la contribution du Canada au coût de la patrouille des glaces du Nord de l'Atlantique.. .. .. .. 8,000 00

SERVICE DES CHEMINS DE FER

880 Réparations et dépenses découlant de l'usage et de l'entretien des wagons officiels de chemin de fer relevant du ministère—Crédit supplémentaire 10,000 00
881 Service de transbordement des wagons et terminus de l'Ile du Prince-Edouard—Pour pourvoir à la construction d'un brise-glace et d'un bac-transbordeur des wagons de chemins de fer, des camions et des passagers pour le service de transbordement des wagons de l'Ile du Prince-Edouard—Crédit supplémentaire 200,000 00

LOI D'INDEMNISATION DES EMPLOYÉS DE L'ETAT

882 Application de la Loi d'indemnisation des employés de l'Etat —Crédit supplémentaire 3,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRANSPORTS

CRÉDITS GÉNÉRAUX

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

Port de Halifax—
959 Reconstruction des locaux de l'Immigration dans le hangar 21 . . . . 111,000 00
960 Exploitation et entretien du remorqueur à incendie *Rouille* 51,775 00

MARDI, le 27 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

DÉFENSE NATIONALE

568 Services aériens (Engagements, $29,855,110) 118,124,753 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

DÉFENSE NATIONALE

924 Services aériens—Crédit supplémentaire 7,866,909 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

MINES ET RESSOURCES

132 Administration 173,255 00

DIVISION DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

133 Administration 33,150 00

	Bureau des mines—	
134	Administration	22,800 00
135	Etudes des ressources minérales	555,000 00
136	Loi des explosifs	29,500 00
137	Pour la fabrication, l'érection et l'outillage d'une usine d'hydrogénation dans les laboratoires de recherches en combustibles—Etude technique, projet, etc.	50,000 00
	Bureau de géo. et de topo.—	
138	Administration et services divers	149,000 00
139	Etudes géologiques	500,000 00
140	Levés topographiques, y compris les dépenses de la Commission de géologie du Canada	550,000 00
141	Dessin et reproduction de cartes	150,000 00
142	Musée national du Canada	72,000 00
	DIVISION DES TERRES, PARCS ET FORÊTS	
143	Administration	25,150 00
	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—	
144	Administration générale, exploitation, entretien des services, y compris le parc Wood Buffalo	338,000 00
145	Expédition dans l'Arctique oriental	75,000 00
146	Conservation de la forêt et de la faune, y compris le parc Wood Buffalo	252,500 00
	Aéroports, routes, immeubles et canalisation d'eau—	
	Construction et améliorations—	
147	Aéroport de Yellowknife	514,000 00
148	Immeubles	375,700 00
149	Routes	351,250 00
150	Canalisation d'eau et égouts pour le nouvel emplacement de Yellowknife	245,000 00
	Gouvernement du Territoire du Yukon—	
151	Administration	100,000 00
152	Aéroports—Arpentages et études	60,000 00
	Service fédéral de sylviculture—	
153	Service scientifiques, économiques et administratifs d'ordre général	373,890 00
154	Stations d'expérimentation sylvicole	252,010 00
155	Laboratoires des produits forestiers	324,100 00
156	Subvention à l'Association forestière du Canada	1,620 00
	Enregistrement des terres—	
157	Enregistrement des terres, collection de semences, administration des terrains militaires et de l'amirauté et des terres publiques	85,340 00
	Bureau des parcs nationaux—	
158	Service des parcs nationaux et des sites historiques	2,069,000 00
159	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs	52,500 00
160	Préservation des forêts et du gibier	40,000 00
161	Allocation à la Jack Miner Migratory Bird Foundation	5,000 00

Division des levés et du génie

162	Administration	24,590 00
163	Observatoire fédéral d'Ottawa	126,835 00
164	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.	36,273 00
165	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres	272,000 00
166	Etudes hydrographiques du bassin du fleuve Columbia au Canada	300,000 00
167	Commission de contrôle du Lac des Bois	8,950 00
168	Pour subvenir aux dépenses effectuées sous le régime de l'entente intervenue entre le Dominion et les provinces d'Ontario et du Manitoba et confirmée par la Loi de conservation du lac Seul, 1928, ces dépenses devant être remboursées en grande partie	20,650 00
169	Pour acquérir des servitudes d'écoulement et désintéresser les propriétaires de terres riveraines en Ontario en aval des décharges du Lac des Bois, lésés par les règlements d'exécution de la Loi de la Commission de contrôle du Lac des Bois. (A voter de nouveau)	500 00
170	Service du génie et de la construction	106,880 00
171	Chemin Grimshaw-Grand Lac des Esclaves—Montant requis pour la construction d'une section du chemin provincial en 1946-47, en vertu des disposition de l'entente avec l'Alberta	450,000 00
172	Service géodésique	197,960 00
173	Indemnité à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin	240 00
174	Commission des frontières internationales	39,475 00
	Service hydrographique et cartographique—	
175	Service hydrographique	794,350 00
176	Arpentages et service cartographique, y compris subvention de $350 pour aider à l'impression de la publication de l'Institut canadien des arpenteurs	360,908 00
177	Somme nécessaire pour payer les honoraires du jury d'examen des A.T.F., du secrétaire et des sous-examinateurs, ainsi que pour frais de déplacement, papeterie, impressions, loyer, etc. (Les honoraires de MM. F. H. Peters, J. E. R. Ross, et R. H. Montgomery, membres du jury, et de A. W. W. Cole, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)	1,900 00

Division des affaires indiennes

178	Administration	61,005 00
179	Agences indiennes	1,131,753 00
	Réserves et fiducies—	
180	Administration	347,325 00
	Assistance et enseignement—	
181	Assistance aux Indiens	1,216,115 00
182	Education des Indiens	1,046,241 00
183	Subvention aux pensionnats	1,692,355 00

184	Subventions aux expositions agricoles et aux foires indiennes selon les sommes mentionnées aux Détails des services	6,725 00
185	Subvention en vue de fournir des services supplémentaires aux Indiens de la Colombie-Britannique	100,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

MINES ET RESSOURCES

Bureaux de l'administration

537	Pour la préparation et l'impression d'un rapport sur les ressources naturelles et la mise en valeur du Nord-Ouest canadien, et dépenses imprévues	5,000 00

Division des mines et de la géologie

538	Photographie aérienne	1,350,000 00
539	Administration de projets financés à même les crédits de Démobilisation et de reconversion	10,800 00
540	Entretien de l'usine de l'*Abasand Oils Limited*	50,000 00
541	Pour l'exploration des gisements pétrolifères et des régions à ressources pétrolières potentielles au Canada	50,000 00
542	Pour travaux spéciaux d'exploration et de mise en valeur en ce qui concerne l'approvisionnement en métaux de valeur stratégique	5,000 00
	Bureau des mines—	
543	Loi des explosifs	30,000 00
544	Division des minéraux métalliques—Services spéciaux	330,000 00
545	Recherches sur les minerais radioactifs	60,000 00
546	Recherche en économie minérale	30,000 00
547	Construction et aménagement d'une annexe au laboratoire métallurgique, rue Booth, Ottawa, y compris les honoraires d'ingénieurs, d'ingénieurs consultants et de dessinateurs	545,000 00

Division des terres, parcs et forêts

	Service forestier du Canada—	
548	Internement et service des prisonniers de guerre	8,500 00
549	Camps de travail du Service alternatif	41,000 00
	Enregistrement des terres—	
550	Route de l'Alaska—Frais d'avocats, d'arpentage et autres, relatifs à l'acquisition de l'emprise et au loyer des terres affermées à la Couronne	36,000 00
	Bureau des parcs nationaux—	
551	Camps de travail du Service alternatif	75,000 00

Division des levés et du génie

	Programme de reconstruction d'après-guerre—Elaboration des plans—	
552	Administration des divisions	5,500 00
553	Observatoire fédéral, Ottawa	18,000 00
554	Service fédéral des forces hydrauliques	62,500 00
555	Service du génie et de la construction	225,000 00

556	Emploi de personnes de race japonaise et/ou de ressortissants du Japon	240,000 00
557	Traitements et dépenses d'ingénieurs observant l'état et les travaux d'entretien de la route de l'Alaska	15,000 00
	Programme de reconstruction d'après-guerre—Etudes—	
558	Service géodésique	163,100 00
	Service hydrographique et cartographique—	
559	Service hydrographique	84,500 00
560	Arpentages cadastraux et service cartographique	201,460 00
561	Arpentages cadastraux de la route de l'Alaska	21,797 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

MINES ET RESSOURCES

Division des mines et de la géologie

752	Administration—Crédit supplémentaire	500 00
	Bureau des mines—	
753	Administration du Bureau des mines—Crédit supplémentaire	7,080 00
754	Etudes des ressources minérales—Crédit supplémentaire	18,030 00
	Bureau de géologie et de topographie—	
755	Administration et services divers du Bureau de géologie et de topographie—Crédit supplémentaire	3,040 00
756	Levées géologiques—Crédit supplémentaire	3,285 00
757	Relevés topographiques, y compris les dépenses de la Commission géologique du Canada—Crédit supplémentaire	4,155 00
758	Dessin et reproduction de cartes—Crédit supplémentaire	3,020 00
759	Musée national du Canada—Crédit supplémentaire	18,765 00

Division des terres, parcs et forêts

	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—Aéroports, routes, bâtisses et canalisations des eaux—Construction et améliorations—	
760	Routes—Crédit supplémentaire	18,500 00
	Service fédéral de sylviculture—	
761	Laboratoires des produits forestiers—Crédit supplémentaire	40,000 00
	Bureau des parcs nationaux—	
762	Services des parcs nationaux et des sites historiques—Crédit supplémentaire	21,000 00
763	Application de la Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs—Crédit supplémentaire	2,870 00

Division des levés et du génie

764	Observatoire fédéral d'Ottawa—Crédit supplémentaire	11,200 00
765	Observatoire astrophysique fédéral de Victoria, C.-B.—Crédit supplémentaire	3,770 00
766	Bureau fédéral des forces hydrauliques, y compris l'application des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres et y compris une subvention de $350 au Conseil exécutif international, Conférence mondiale de l'énergie—Crédit supplémentaire	9,140 00

767	Commission de contrôle du lac des Bois—Crédit supplémentaire	585 00
768	Pour subvenir aux frais de la Couronne dans le litige résultant des dommages censés avoir été causés aux terres riveraines en aval des décharges du Lac des Bois visées par les règlements émis en vertu de la Loi de la Commission de contrôle du Lac des Bois, ces derniers devant être remboursés en grande partie	6,000 00
769	Service du génie et de la construction—Crédit supplémentaire	3,405 00
770	Chemin minier de Snow-Lake, Manitoba—Montant requis pour la contribution du Dominion en 1946-47 pour construction, aux termes de l'entente conclue avec la province du Manitoba	150,000 00
771	Pour faire le relevé, dans la division du territoire du Yukon, d'une route allant depuis la Route de l'Alaska jusqu'à Atlin, C.-B.	15,000 00
772	Service géodésique—Crédit supplémentaire	6,100 00
773	Commission des frontières internationales—Crédit supplémentaire	825 00
	Service hydrographique et cartographique—	
774	Arpentages et service cartographique—Crédit supplémentaire	1,455 00
775	Pour pourvoir à la construction, dans le bassin de drainage de la rivière Snare, Territoires du Nord-Ouest, d'un aménagement combiné d'emmagasinage et d'installation hydroélectrique pour desservir la région de Yellowknife, et pour autoriser le ministre des Mines et ressources, avec l'approbation du Gouverneur général en conseil, à se munir des services du génie et à entreprendre tous travaux connexes, à la journée ou au contrat	950,000 00

Division des affaires indiennes

776	Administration—Crédit supplémentaire	9,300 00
777	Agences indiennes—Crédit supplémentaire	36,806 00
	Réserves et fiducies—	
778	Administration—Crédit supplémentaire	385,506 00
	Bien-être et formation—	
779	Bien-être des Indiens—Crédit supplémentaire	75,000 00
780	Education des Indiens—Crédit supplémentaire	35,730 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

MINES ET RESSOURCES

Division des mines et de la géologie

922	Pour l'exploration des gisements pétrolifères et des régions à ressources pétrolières potentielles au Canada—Crédit supplémentaire	100,000 00

Division de l'immigration

923	Pour pourvoir aux dépenses relatives au retour dans les pays étrangers de marins qui étaient membres des équipages de navires dont l'Etat a pris possession pendant la guerre	15,000 00

MERCREDI, le 28 août 1946.

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DE L'IMMIGRATION

186	Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise	218,866 00
187	Service ambulant et d'inspection au Canada	1,693,694 00
188	Service ambulant et d'inspection à l'étranger	253,845 00

PENSIONS ET AUTRES INDEMNITÉS

189	Mme Alice Morson Smith	600 00

CRÉDIT SPÉCIAL

DIVISION DES AFFAIRES INDIENNES

190	Conservation des animaux à fourrure et développement de l'artisanat, et pour autoriser, sous réserve de l'approbation du Gouverneur en conseil, la nomination de fonctionnaires, commis et employés temporaires supplémentaires qui pourront être requis aux fins du présent poste	200,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DE L'IMMIGRATION

562	Pour pourvoir aux dépenses relatives à la surveillance des intérêts canadiens à l'étranger	775,000 00
563	Examen médical des familles de membres des Forces armées et du Corps (civil) canadien des pompiers outre-mer	90,000 00
564	Dépenses relatives aux enfants évacués des Iles britanniques	10,000 00
565	Dépenses relatives aux marins étrangers retenus à terre	4.000 00
566	Dépenses générales au Canada et aux Iles britanniques	5,000 00
567	Rapatriement d'épouses et de familles de membres des Forces armées du Canada outre-mer	2,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

MINES ET RESSOURCES

DIVISION DE L'IMMIGRATION

781	Application de la Loi de l'immigration et de la Loi de l'immigration chinoise—Crédit supplémentaire	9,500 00
782	Service ambulant et d'inspection au Canada—Crédit supplémentaire	47,000 00
783	Service ambulant et d'inspection à l'étranger—Crédit supplémentaire	55,000 00

Sur motion de M. St-Laurent, la Chambre s'ajourne alors, à minuit et neuf minutes, jusqu'à dix heures de l'avant-midi, aujourd'hui, en conformité de l'ordre spécial passé aujourd'hui.

No 117

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI, 30 AOÛT 1946

Dix heures du matin.

PRIÈRES.

M. Martin, membre du Conseil privé du Roi, dépose,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 12 août 1946,—Etat montrant:—1. La *Canadian-Soviet Friendship League* a-t-elle tenu des réunions dans la salle des conférences de l'édifice du Conseil national de recherches au cours des années 1944, 1945 et 1946?

2. Dans l'affirmative, combien et à quelles dates?

3. Quel était le sujet de discussion lors de chacune de ces réunions et qui présidait ces réunions?

4. Y avait-il des frais pour l'usage de la salle des conférences lors de ces réunions? Dans le cas de l'affirmative, quels frais exigeait-on pour chaque réunion et à qui les payait-on?

5. Quel était le nom de la personne qui, chaque fois, a demandé l'usage de cette salle de conférences?

6. Quel est le nom du fonctionnaire ou des fonctionnaires de qui relevait la location de la salle des conférences à l'association susmentionnée?

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

COMMERCE

614	Division des licences d'exportation—Administration	$ 198,400 00
615	Commission canadienne de la marine marchande—Administration	138,400 00
616	Commission canadienne d'exportation—Administration	251,000 00
617	Fonds de stabilisation des subsides aux navires à vapeur ..	500,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

COMMERCE

858	Administration—Crédit supplémentaire	24,166 00
	Services du commerce étranger—	
859	Division des Relations commerciales et des Tarifs étrangers—Crédit supplémentaire	18,810 00
860	Division de l'Importation, y compris une contribution de $2,500 au Comité consultatif international du coton —Crédit supplémentaire	30,070 00
861	Publicité et réclame commerciales au Canada et à l'étranger—Crédit supplémentaire	16,750 00
862	Division du blé et des céréales—Crédit supplémentaire	2,255 00
863	Services d'inspection de l'électricité et du gaz y compris l'application de la Loi d'exportation de l'électricité et des fluides—Crédit supplémentaire	46,720 00

Bureau fédéral de la statistique

864	Administration—Crédit supplémentaire	5,810 00
865	Statistique—Crédit supplémentaire	196,718 00
866	Recensement démographique—Crédit supplémentaire	86,680 00

Subventions aux paquebots-poste et aux navires

867	Administration—Crédit supplémentaire	5,200 00

Océan Pacifique

868	Service entre Prince-Rupert, C.-B., et le Royaume-Uni, et/ou la terre ferme	60,000 00

Services locaux de l'Ouest

869	Service entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine Charlotte—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Service entre Vancouver et les ports du Nord de la Colombie-Britannique—Crédit supplémentaire	22,000 00

Services locaux de l'Est

870	Service entre Grand-Manan et la terre ferme—Crédit supplémentaire	52,000 00
	Service entre Halifax, Canso et Guysboro—Crédit supplémentaire	16,000 00
	Service entre Owen-Sound et les ports de l'île Manitoulin et de la baie Georgienne—Crédit supplémentaire	30,000 00
	Service entre l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse—Crédit supplémentaire	45,000 00
	Service entre Saint-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports d'escale—Crédit supplémentaire	7,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

REVENU NATIONAL

Douane et accise

247	Administration générale	1,040,595 00
248	Inspection, investigation et vérification	1,526,185 00

249	Section de mésestimation du service de surveillance	56,425 00
250	Ports, ports secondaires et stations de surveillance, y compris la rénumération du travail supplémentaire des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil; et bâtiments temporaires et loyers ..	8,804,898 00
251	Pour pourvoir au paiement des dépenses, frais juridiques, remboursements et gratifications à la suite de saisies et d'accusations de contravention aux lois des douanes ou de l'accise	300,000 00

DIVISION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

252	Administration générale, y compris l'autorisation de créer des emplois et de faire des nominations dans la division, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service, civil, et ces emplois et le personnel ainsi nommé sont, par les présentes, totalement soustraits à l'application de ladite Loi	955,695 00
253	Inspection et vérification internes	437,293 00
254	Bureaux de district..	11,594,826 00

GÉNÉRALITÉS

255	Montant à payer au ministère de la Justice pour les services secrets d'enquête de la douane et de l'accise et de l'impôt sur le revenu, qui lui en rendront compte	15,000 00
256	Contrôle des économies de bureau de l'Administration—Administration	10,910 00
	Poste à ondes courtes de Radio-Canada—	
257	Entretien et exploitation	1,232,700 00
258	Immobilisation	75,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

REVENU NATIONAL

GÉNÉRALITÉS

	Société Radio-Canada—Poste à ondes courtes—	
801	Entretien et exploitation—Crédit supplémentaire	81,154 75
802	Immobilisations—Crédit supplémentaire	101,514 83

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Saint-Laurent, il est résolu,—Que, nonobstant les dispositions de l'article 2 du Règlement et de la résolution du 22 juillet dernier, la suspension de la séance, ce midi, soit de une heure à deux, au lieu de une heure à trois heures de l'après-midi.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Howe, la Chambre revient aux "Motions".

M. Howe, membre du Conseil privé du Roi, dépose alors sur la Table,—Copie d'un Accord entre le Canada et l'Australie visant les services de transport aérien entre les deux pays, signé à Ottawa le 11 juillet 1946. (Recueil des Traités, 1946, No 22).

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et après avoir rapporté progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. St-Laurent, il est résolu,—Que, nonobstant les dispositions de l'article 6 du Règlement, lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à six heures p.m. aujourd'hui, la suspension de la séance ne dure que jusqu'à sept heures, au lieu de huit heures du soir.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le Bill No 251, Loi instituant la Corporation commerciale canadienne, avec les amendements suivants:

1. *Page 2, ligne 30.*—Après le mot "Canada;", insérer "et".
2. *Page 2, ligne 32.*—Retrancher le mot "et".
3. *Page 2, lignes 33 et 34.*—Retrancher "*c*) L'emmagasinage et la transformation de marchandises ou de denrées".
4. *Page 3, ligne 34.*—Aux mots "un relevé de ces comptes", substituer "son rapport".
5. *Page 4, ligne 18.*—Retrancher les mots "sous la forme que celui-ci peut prescrire".
6. *Page 4, ligne 20.*—Après le mot "mars", insérer "contenant un état de ses finances, ainsi que les renseignements que la *Loi des compagnies, 1934*, exige qu'une compagnie constituée en corporation fournisse aux actionnaires, et telle autre information que le Ministre peut prescrire".
7. *Page 5, ligne 45.*—Insérer ce qui suit comme clause 17:

> 17. (1) La présente loi prendra fin soixante jours après l'ouverture de la première session du Parlement commençant au cours de l'année mil-neuf-cent-quarante-neuf.
>
> (2) L'article dix-neuf de la *Loi de l'interprétation* s'appliquera dès l'expiration de la présente loi, comme si la présente loi avait été alors abrogée".

Les amendements apportés par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération et agréés individuellement, à savoir:

Bill No 370, Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Bill No 372, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Bill No 392, Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

A l'appel de l'ordre pour l'adoption des amendements apportés par le Sénat au Bill No 195, Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non-résidents;

M. St-Laurent propose,—Que lesdits amendements soient lus la deuxième fois et agréés.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, lesdits amendements sont lus la deuxième fois et agréés.

A six heures, M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à sept heures, conformément à l'ordre spécial passé aujourd'hui.

Sept heures du soir.

(Appel des ordres pour les bills privés et publics en vertu des dispositions de l'article 15 du Règlement.)

Après l'appel respectif de tous les ordres pour les bills privés et publics, lesdits bills sont laissés au Feuilleton.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. St-Laurent, les amendements apportés par le Sénat au Bill No 251, Loi instituant la Corporation commerciale canadienne, sont pris en considération et agréés individuellement.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

NOUVEAU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

PRÊTS ET PLACEMENTS

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

965 Prêts à la Société Radio-Canada, remboursables avec intérêt à un taux qui fixera le gouverneur en conseil et aux termes et conditions qu'il pourra déterminer, lesquels prêts devront être affectés au paiement des frais pour la construction, l'agrandissement ou l'amélioration d'ouvrages d'établissement relatifs aux facilités d'émission de la Société au Canada. Ces prêts, avec l'intérêt, constituent une charge sur les revenus de la Société Radio-Canada qui prend rang immédiatement après la charge imposée par les dispositions de l'article 17 de la Loi canadienne sur la radiodiffusion, 1936.. .. ..$2,000,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

785 Administration du ministère—Crédit supplémentaire 102,226 00

DIVISION DE LA SANTÉ NATIONALE

786 Administration de la division de la santé nationale, y compris une contribution de $5,131 à l'Office international de la santé publique—Crédit supplémentaire 13,551 00
787 Aliments et drogues—Crédit supplémentaire 20,208 00
788 Opium et drogues narcotiques—Crédit supplémentaire 6,988 00
789 Quarantaine et léproserie—Crédit supplémentaire 37,597 00
790 Laboratoire d'hygiène—Crédit supplémentaire 14,274 00
791 Inspection médicale des immigrants—Crédit supplémentaire 40,000 00
792 Hygiène infantile et maternelle—Crédit supplémentaire 11,734 00
793 Génie sanitaire—Crédit supplémentaire 35,400 00
794 Traitement des marins malades—Crédit supplémentaire 9,758 00
795 Hygiène industrielle—Crédit supplémentaire 10,000 00

796	Service d'hygiène alimentaire—Crédit supplémentaire	20,000 00
797	Lutte contre les maladies vénériennes—Administration—Crédit supplémentaire	9,540 00
798	Services médicaux—Indiens et Esquimaux—Crédit supplémentaire	300,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées en subsides intérimaires)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

GÉNÉRALITÉS

	Office national du film (y compris le Bureau de la cinématographie)—	
244	Administration générale	94,369 00
	Services techniques—	
245	Administration	152,096 00
246	Prise et distribution de films et autres matières de projection et d'illustration	860,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

SERVICES NATIONAUX DE GUERRE

584	Administration.	43,341 00
585	Division des secours de guerre—Administration.	31,606 00
586	Division des secours volontaires de guerre.	15,250 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

DIVISION DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

799	Pensions de vieillesse (y compris pensions aux aveugles)—Administration—Crédit supplémentaire	6,285 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

927	Pensions de vieillesse et pensions aux aveugles—Crédit supplémentaire	600,000 00
928	Traitement des pêcheurs et des marins canadiens—Crédit supplémentaire	5,000 00
	Transformation, emmagasinage et distribution du sang pour la transfusion—	
929	Laboratoires Connaught, Toronto.	17,000 00
930	Laboratoires de l'Université de Montréal, Montréal. . . .	4,000 00
931	Subvention à la *Canadian Nurses' Association*	25,535 00
932	Prince-Rupert, C.-B.—Achat et installation d'une pompe à eau	2,498 00
933	Services d'hygiène, Halifax, N.-E.—Crédit supplémentaire . .	3,400 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Office national du film

581 Administration.. .. .. 88,014 00

Services techniques—

582 Administration des services techniques.. .. .. 21,669 00

583 Production et distribution de films et autres matières de projection et d'illustration.. .. .. 921,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Généralités

Office national du film, y compris le bureau de cinématographie

Services techniques—

800 Production et distribution des films et autres matériels visuels—Crédit supplémentaire 153,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

39 Traitements et dépenses de bureau.. .... 34,730 00

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

40 Traitements et dépenses imprévues de la Commission, y compris le président de la Commission du service civil à $2,000 et deux commissaires du service civil à $1,000 chacun, en supplément au chap. 22, S.R. 1927.. .. .. .. 539,950 00

ARCHIVES PUBLIQUES

269 Administration et services techniques.. .. .. 132,947 00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

356 Administration.. .. .. 106,210 00

357 Division de la naturalisation.. .. .. 65,020 00

358 Division des compagnies.. .. .. 49,660 00

359 Division des marques de commerce.. .. .. 39,205 00

360 Bureau des traductions.. .. .. 492,150 00

361 Loi de tempérance du Canada.. .. .. 1,500 00

362 Application de la Loi de faillite.. .. .. 32,820 00

363 Division de la citoyenneté.. .. .. 58,465 00

Bureau des brevets et du droit d'auteur

364 Administration.. .. .. 35,630 00
365 Division des brevets.. .. .. 176,630 00
366 Division du droit d'auteur et des dessins industriels.. .. .. 12,495 00
367 Division de la *Gazette des brevets*.. .. .. 42,025 00
368 Contributions à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, à l'Union internationale du droit d'auteur et à l'Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.. .. .. 2,000 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

270 Administration.. .. .. 40,490 00
271 Impression, reliure et distribution des Statuts annuels.. .. .. 8,500 00
272 *Gazette du Canada*.. .. .. 30,089 00
273 Matériel—Matériel et renouvellements.. .. .. 20,000 00
274 Distribution des documents officiels.. .. .. 55,490 00
275 Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public.. .. .. 50,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

812 Impression, reliure et distribution des Statuts annuels—Crédit supplémentaire 6,500 00
813 *Gazette du Canada*—Crédit supplémentaire 20,000 00
814 Outillage—Matériel et renouvellements—Crédit supplémentaire 10,000 00
815 Impression et reliure des publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public—Crédit supplémentaire 20,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

484 Attribution de personnel pour services de démobilisation et de reconversion 658,508 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

714 Traitements et dépenses imprévues de la Commission—Crédit supplémentaire 36,290 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

904 Personnel pour les services de démobilisation et de reconversion—Crédit supplémentaire.. .. .. 180,206 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

856 Loi de tempérance du Canada—Crédit supplémentaire 1,000 00

BUREAU DES BREVETS ET DU DROIT D'AUTEUR

857 Division du droit d'auteur et des dessins industriels—Crédit supplémentaire 3,500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

591 Service d'information canadien 640,700 00
592 Comité d'information sur la réadaptation 242,000 00
593 Comité d'information sur l'alimentation 110,000 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

935 Comité d'information sur l'alimentation—Crédit supplémentaire 25,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

SAMEDI, 31 août 1946.

TRAVAIL

109 Administration 755,967 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Saint-Laurent, la Chambre s'ajourne alors, à minuit et vingt minutes, jusqu'à dix heures de l'avant-midi, aujourd'hui, en conformité de l'ordre adopté le 29 août 1946.

No 118

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU SAMEDI, 31 AOÛT 1946

Dix heures du matin.

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:

HÔTEL DU GOUVERNEMENT
OTTAWA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 21 août 1946.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat samedi le 31 août, à quatre heures de l'après-midi, en vue de proroger la présente session du Parlement.

Veuillez agréer,

Monsieur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,
Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

L'honorable

L'ORATEUR de la Chambre des communes,

Ottawa.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

TRAVAIL

110	Loi des rentes viagères	$ 448,006 00
111	Justes salaires, conciliation et enquêtes en matière de différends industriels	188,974 00
112	Conférence internationale du Travail	42,000 00
113	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail	76,247 00
	Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle—	
114	Payements aux provinces en vertu d'accords, y compris les engagements inexécutés des années antérieures	1,000,000 00
115	Dépenses du Conseil consultatif	5,000 00
	Loi de 1940 sur l'assurance-chômage	
116	Administration—Moins le montant proportionnel consacré au placement progressif et autres initiatives et dépenses occasionnées par la démobilisation et la réadaptation incombant au ministère du Travail, suivant les instructions du Ministre (démobilisation et reconversion)	7,881,850 00
117	Contribution du gouvernement à la Caisse d'assurance-chômage	12,500,000 00
118	Avances aux ouvriers en vertu de l'article 91 de la Loi	50,000 00
	Crédit spécial	
119	Pour acquitter le coût des projets de secours (Engagements inexécutés)	25,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAIL

512	Administration de l'Organisation du placement de la main-d'œuvre; Coordination de la formation; accélération de la démobilisation des travailleurs spécialisés; Loi du rétablissement civil, et consolidation et achèvement de cas et de dossiers de mobilisation	550,000 00
513	Unité des statistiques de capital humain	125,910 00
514	Inscription nationale—Administration	324,625 00
515	Conseil national du travail en temps de guerre et Conseils régionaux	445,000 00
516	Office du personnel technique en temps de guerre	100,000 00
517	Paiement aux provinces à l'égard de la formation d'ouvriers spécialisés ou semi-spécialisés pour des emplois connexes à l'effort de guerre, y compris les engagements inexécutés des années antérieures	50,000 00

518	Pour aider les universités à faire face au coût accru des cours accélérés de médecine et d'art dentaire, et pour fournir de l'aide financière aux étudiants n'ayant pas droit à l'aide prévue par le Plan fédéral-provincial d'aide aux étudiants	5,000 00
	Formation professionnelle—	
519	Administration	94,428 00
520	Paiements aux provinces en vertu de conventions relatives à l'aide aux écoles de formation professionnelle, y compris les engagements inexécutés des années antérieures	2,500,000 00
521	Formation de chefs d'équipe et de directeurs	50,000 00
522	Formation professionnelle de membres libérés des Forces armées du Canada, y compris les engagements inexécutés des années antérieures..	10,000,000 00
523	Pour pourvoir à la contribution fédérale quant au remplacement par une province ou municipalité, de machines servant à l'instruction d'urgence de guerre	1,250,000 00
524	Versements aux provinces en vertu d'accords concernant la formation et la nouvelle formation des anciens ouvriers de guerre et les immobilisations relatives aux bâtiments et à l'aménagement d'écoles de formation professionnelle..	4,500,000 00
525	Coordination des opérations de chargement et déchargement de navires, au port d'Halifax, N.-E..	52,830 00
526	Versements aux provinces en vertu d'accords relatifs aux frais d'organisation et de service, lorsqu'il y a lieu, de pouponnières, crèches, centres d'amusement et autres installations semblables..	300,000 00
527	Personnel de direction du programme de formation..	10,000 00
528	Conseil national mixte de conférence de l'industrie de la construction..	5,000 00
529	Frais des conférences avec les représentants de groupements d'employeurs et d'employés sur la politique de la main-d'œuvre en temps de guerre..	5,000 00
530	Conseil des relations ouvrières en temps de guerre..	125,000 00
531	Dispersion, entretien et déplacement des ressortissants japonais et autres personnes de race japonaise..	4,000,000 00
532	Commission de collaboration en matière de production industrielle..	148,000 00
533	Aide aux provinces dans le recrutement et le placement d'ouvriers agricoles..	675,000 00
534	Versements à l'Office national du film pour films d'enseignement à montrer aux employés d'usines industrielles.. ..	24,000 00
	COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE	
535	Transfert de main-d'œuvre générale aux industries et à l'agriculture..	650,000 00
536	Service national de placement—Frais subis par la Commission d'assurance-chômage..	11,538,150 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

TRAVAIL

740	Administration—Crédit supplémentaire..	21,216 00
741	Loi des rentes viagères—Crédit supplémentaire..	120,189 00
742	Justes salaires, conciliation et enquêtes en matière de différends industriels—Crédit supplémentaire..	3,720 00
743	*Gazette du Travail* et autres publications autorisées par la Loi du ministère du Travail—Crédit supplémentaire....	4,526 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAIL

914	Administration: plan de placement de main-d'œuvre; coordination de la formation; accélération de la démobilisation des ouvriers spécialisés; Loi du rétablissement dans la vie civile et codification et achèvement des causes et dossiers —Crédit supplémentaire	50,000 00
915	Conseil national du travail en temps de guerre et conseils régionaux—Crédit supplémentaire..	3,239 00
916	Bureau du service technique en temps de guerre—Crédit supplémentaire..	27,900 00
917	Formation professionnelle—Administration—Crédit supplémentaire..	8,329 00
918	Formation professionnelle pour les membres licenciés des forces armées du Canada, y compris les engagements inexécutés des années antérieures—Crédit supplémentaire	2,300,000 00
919	Conseil national mixte de l'industrie de la construction—Crédit supplémentaire..	1,000 00
920	Dispersion, entretien et évacuation des ressortissants japonais et autres personnes de race japonaise—Crédit supplémentaire..	300,000 00
921	Pour pourvoir aux dépenses qui peuvent être encourues du fait de l'obtention de travailleurs en dehors du Canada et leur transport pour travailler sur les fermes ainsi que dans d'autres industries essentielles, là où des travailleurs canadiens ne sont pas disponibles pour faire face aux besoins..	350,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger plus tard aujourd'hui.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. St-Laurent, il est résolu,—Qu'il n'y ait pas de suspension de la séance aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

41	Administration	767,480 00
42	Bureau des passeports—Administration	81,000 00
43	Représentation à l'étranger, y compris les traitements des hauts commissaires, des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications	2,436,325 00
44	Pour la réception des visiteurs étrangers	25,000 00
45	Somme requise pour combler les pertes sur le change	60,000 00
46	Subvention à l'Union canadienne pour la Société des Nations (anciennement la Société des nations au Canada)	3,000 00
47	Organisation internationale provisoire de l'aviation civile—Frais administratifs	25,000 00
48	Section canadienne de la Commission permanente canado-américaine de défense	2,500 00
49	Représentation du Canada aux prochaines conférences internationales	200,000 00

CONTRIBUTION DU CANADA AU MAINTIEN D'ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU DU COMMONWEALTH

50	Subvention au comité de la Croix-rouge internationale	10,000 00
51	Dépenses de la Société des Nations pour 1946, y compris le Secrétariat, le maintien de l'Organisation internationale du Travail et le coût de la dissolution de la Cour permanente de justice internationale	346,000 00
52	Partie des dépenses du Comité économique impérial	7,900 00
53	Comité maritime impérial	750 00
54	Partie des dépenses du Conseil international du blé	3,000 00
55	Organisation internationale provisoire de l'aviation civile	65,000 00
56	Organisme de l'alimentation et de l'agriculture des Nations-Unies	210,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AFFAIRES EXTÉRIEURES

485	Paiement des réclamations des employés pour perte ou dommages occasionnés aux effets personnels qu'ils ont dû abandonner lorsqu'ils durent quitter leur poste à cause de la guerre	10,000 00
486	Contribution à la Commission des Nations Unies des crimes de guerre	1,800 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

AFFAIRES EXTÉRIEURES

715	Bureau des passeports—Administration—Crédit supplémentaire	25,000 00
716	Représentation à l'étranger, y compris les traitements des hauts commissaires, des ambassadeurs, des ministres plénipotentiaires, des consuls, des secrétaires et des fonctionnaires, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de l'une quelconque de ses modifications—Crédit supplémentaire	361,380 00

Contribution du Canada au maintien d'organisations internationales ou du Commonwealth

717	Subvention au comité de la Croix-Rouge internationale—Crédit supplémentaire	30,000 00
718	Organisme interallié de réparations	12,500 00
719	Comité de sécurité sociale interaméricain	4,500 00
720	Organisation internationale provisoire de l'aviation civile—Crédit supplémentaire	33,000 00
721	Commission internationale de la navigation aérienne—Souscriptions pour 1941 à 1945 inclusivement	8,300 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-GOUVERNEURS

93	Secrétariat du Gouverneur général, y compris le traitement de $6,600, au secrétaire du Gouverneur général, en plus du traitement prévu au chap. 182, S.R.C.	106,546 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

POSTES

803	Administration du ministère—Crédit supplémentaire	15,000 00
804	Bureaux de poste, y compris les traitements et autres dépenses du bureau principal et des bureaux urbains ainsi que les fournitures et le matériel des bureaux à commission—Crédit supplémentaire	3,511,018 00
805	Inspection et investigation—Crédit supplémentaire	51,500 00
806	Service ambulant—Crédit supplémentaire	769,196 00
807	Service du transport des dépêches par air et par terre—Crédit supplémentaire	50,000 00
808	Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pouvoir à des allocations aux sténographes classe 2, employés dans les divers services du ministère des Postes, et qui atteignent en sténographie et en dactylographie les normes exigées par les règlements qui devront être approuvés par le Gouverneur général en conseil	2,500 00

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

809 Administration générale—Crédit supplémentaire 12,980 00

GÉNÉRALITÉS

La Commission du District fédéral—

810 Entretien et amélioration des terrains entourant les édifices du Gouvernement à Ottawa, et améliorations du réseau des boulevards sous le contrôle de la Commission du District fédéral—Crédit supplémentaire 55,000 00

811 En prévision des dépenses du Comité national d'urbanisme pour la Capitale 75,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

934 Bureau du Commissaire spécial pour les projets de défense dans le Nord-Ouest du Canada—Crédit supplémentaire 1,673 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Moins les sommes votées en subsides intérimaires*)

CABINET DU PREMIER MINISTRE

266 Traitements du personnel, indemnité de vie chère et autres détails de la feuille de paie. 78,073 00

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

267 Administration générale. 96,202 00

GÉNÉRALITÉS

Commission du district fédéral—

268 Entretien et amélioration des terrains contigus aux édifices du Parlement, Ottawa, et amélioration du réseau de promenades relevant de la Commission du district fédéral. 350,800 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

589 Décrets, ordonnances et règlements—Administration 26,608 00

590 Bureau du Commissaire spécial pour les projets de défense dans le Nord-Ouest du Canada 24,692 00

SERVICE LÉGISLATIF

SÉNAT

Président du Sénat—

120 Indemnité de logement 3,000 00

121 Pour pourvoir au service technique et au service d'écritures nécessaires aux recherches préparatoires aux travaux des Comités du Sénat, et pour autoriser l'emploi d'un tel personnel pour les périodes requises, aux taux de rémunération approuvés par le Conseil du Trésor 10,000 00

122 Administration générale. 240,040 00

Chambre des communes

	Président de la Chambre des communes—	
123	Indemnité de logement	3,000 00
	Vice-président de la Chambre des communes—	
124	Indemnité de logement	1,500 00
125	Administration—Crédit du greffier	563,710 00
126	Crédits du sergent d'armes	346,107 00
127	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire britannique pour distribution aux députés	2,000 00
128	Pour pourvoir, nonobstant les dispositions de la Loi du Revenu consolidé et de la vérification ou les dispositions de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, concernant l'indépendance du Parlement, au paiement, à même le fonds du revenu consolidé à chaque membre de la Chambre des communes nommé par le Gouverneur en conseil comme adjoint parlementaire (cette nomination ne devant pas rendre ce membre inéligible ni le priver de son titre de membre de la Chambre des communes) pour aider un ministre de la Couronne en la manière et dans la mesure que ce ministre peut déterminer, et représenter le ministère à la Chambre des communes en l'absence du ministre de ce ministère, d'un traitement de quatre mille dollars par année et d'une rémunération proportionnelle pour toute période inférieure à une année . .	40,000 00

Généralités

129	Impressions du Parlement, y compris traitement du personnel du service conjoint de la distribution	87,000 00

Bibliothèque du Parlement

130	Administration	88,391 00

Pensions et autres indemnités

131	Pension à la sœur célibataire de feu le colonel Harry Baker, député	700 00

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE, 1946-47

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat

744	Administration générale—Crédit supplémentaire.	14,120 00
745	Pour pourvoir au paiement intégral de l'indemnité pour la session de 1946, aux membres du Sénat, pour jours perdus par suite d'absence occasionnée par les affaires publiques, la maladie, ainsi que par suite de décès. A être payé selon les instructions du Conseil du Trésor.	25,000 00
746	Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes, au paiement, à chaque membre du Sénat qui a assisté à la première partie de la session actuelle commencée le 14 mars 1946, et terminée le 17 avril 1946, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsis-	

tance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques le 17 avril 1946, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession commencée à ladite date, ou à quelque autre époque pendant la session actuelle.. .. .. 5,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES

747 Administration générale—Budget du greffier—Crédit supplémentaire 22,000 00

748 Budget du sergent d'armes—Crédit supplémentaire......... 28,000 00

749 Pour payer l'indemnité complète aux députés—jours perdus en raison d'absence causée par maladie, affaires publiques officielles, ou un ordre de la Chambre, ou en raison de décès pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés, 1927. Loi du Sénat et de la Chambre des communes ou de lois modificatrices. Les paiements devront s'effectuer selon que le prescrira le Conseil du Trésor 15,000 00

750 Pour pourvoir, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Sénat et de la Chambre des communes, au paiement, à chaque membre de la Chambre des communes qui a assisté à la première partie de la session actuelle, commencée le 14 mars 1946, et terminée le 17 avril 1946, d'une somme représentant ses frais réels de déplacement et de subsistance au cours de son voyage entre Ottawa et le lieu de sa résidence après l'ajournement du Parlement à Pâques, le 17 avril 1946, et de son voyage de retour entre le lieu de sa résidence et Ottawa à la fin de l'intersession, commencée à ladite date, ou à quelque autre époque pendant la session actuelle.. .. .. 12,000 00

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

751 Administration générale—Crédit supplémentaire 2,390 00

TRAVAUX PUBLICS

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

Construction, réparation et amélioration d'édifices publics.

Nouvelle-Écosse

816 { Edifice fédéral à Halifax — Améliorations et réparations 14,000 00
Halifax—Station postale à Armdale.. .. .. 30,000 00 }

Nouveau-Brunswick

817 St-Jean—Edifice du bureau de poste—Emplacement.. .. .. .. 200,000 00

Ile du Prince-Edouard

818 Summerside—Edifice public—Emplacement 10,000 00

Québec

819	Armstrong—Edifice de la douane et de l'immigration—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Beauport—Réparations à l'arsenal—Crédit supplémentaire	15,300 00
	Drummondville—Emplacement d'un édifice public	6,000 00
	Hull—Edifice public—Agrandissement et modifications	10,000 00
	Joliette—Edifice public—Agrandissement de l'emplacement	15,000 00
	Lacolle—Edifice des douanes—Crédit supplémentaire	12,000 00
	Magog—Edifice public—Modifications et améliorations	10,000 00
	Montmagny—Emplacement d'un édifice public	5,600 00
	Montréal—Station postale Delorimier—Agrandissement de l'emplacement	20,000 00
	Montréal—Station postale Notre-Dame de Grâce—Agrandissement de l'emplacement	11,250 00
	Montréal—Ancien entrepôt d'examen—Agrandissement, modifications et améliorations—Crédit supplémentaire	20,000 00
	Montréal—Station postale de St-Henri—Emplacement	15,000 00
	Phillipsburg—Edifice de la Douane et de l'Immigration—Crédit supplémentaire	59,000 00
	Plessisville—Edifice public—Modifications	6,500 00
	Québec—Ancien édifice du bureau de poste—Améliorations	10,000 00

Ontario

820	Belleville—Edifice public—Agrandissement, modifications et installations—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Fort-William—Ancien édifice du bureau de poste—Modifications—(A voter de nouveau)	13,000 00
	Leamington—Edifice public—Agrandissement, modifications et installations—Crédit supplémentaire	6,000 00
	Oshawa—Agrandissement de l'emplacement d'un édifice public	5,000 00
	Ottawa—Agrandissement du Laboratoire de métallurgie physique—Crédit supplémentaire	20,000 00
	Ottawa—Edifice Daly—Amélioration du système de ventilation	15,000 00
	Ottawa—Edifices du Parlement et terrains—Améliorations	90,000 00
	Ottawa—Achat de propriété sur l'île Green	10,000 00
	Ottawa—Rideau Hall—Protection contre les incendies—(A voter de nouveau $22,000)	38,000 00
	Ottawa—Rideau Hall—Améliorations et modifications	35,000 00
	Ottawa—Entrepôt pour la Galerie nationale—Crédit supplémentaire	12,000 00
	Port Arthur—Edifice public—Achat d'un emplacement	50,000 00
	Sudbury—Emplacement d'édifice public	105,000 00
	Toronto—Edifice public fédéral—Améliorations et réparations	10,750 00
	Toronto—Edifice pour bureaux et entreposage	175,000 00
	Toronto—Terminus postal "A"—Outillage pour charger les piles électriques	17,000 00
	Toronto—Emplacement d'une station postale, avenue St. Clair	40,000 00

Manitoba

821	St-Boniface—Edifice public—Agrandissement et modifications	18,000 00
	Winnipeg—Edifice public—Emplacement	300,000 00

Saskatchewan

822	Prince-Albert—Edifice public—Agrandissement et modifications	65,000 00
	Regina—Logement pour le ministère du Commerce	14,300 00

Alberta

823	Calgary—Logement pour le ministère du Commerce	27,000 00
	Calgary—Achat d'édifices de la Corporation des biens de guerre	8,000 00
	Lethbridge, Edifice public—Agrandissement et modifications, etc—Crédit supplémentaire	8,000 00
	Rivière à la Paix—Edifice public—Améliorations locales, taxes	7,200 00

Colombie-Britannique

824	Chilliwack—Edifice public—Agrandissement	40,000 00
	Vancouver-Nord—Station postale	50,000 00
	Vancouver—Edifice postal—Emplacement	750,000 00
	Vancouver—Edifice public—Améliorations et réparations	14,000 00
	Station de quarantaine de William-Head—Modification, améliorations et réparations	66,000 00

DIVISION DE L'INGÉNIEUR EN CHEF

825	Génie, y compris les traitements des ingénieurs, commis, etc—Crédit supplémentaire	40,650 00

DRAGAGE

826	Ontario et Québec—Crédit supplémentaire	50,000 00
827	Colombie-Britannique et Yukon—Crédit supplémentaire	80,000 00

Entretien et service des routes et ponts

828	Pont du chenal de Burlington—Crédit supplémentaire	10,000 00
829	Généralités—Crédit supplémentaire	21,500 00

Construction, réparations et améliorations—Ports et rivières

Nouvelle-Ecosse

830	Bay St-Lawrence—Pour réparations et améliorations du port	60,000 00
	Creignish—Reconstruction du quai brise-lames	10,000 00
	Débarcadères pour bacs à Tiverton, East-Ferry—Freeport et Westport	300,000 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services, et réparations et construction pour cause de très fortes tempêtes en 1944 et 1945; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux—Crédit supplémentaire	30,000 00
	L'Ardoise Beach—Prolongement du brise-lames	14,000 00
	McDonald's Cove—Pour brise-lames	20,000 00
	Pictou—Pour restauration des facilités du port	150,000 00
	Port-Mouton—Pour dragage	30,000 00

Ile du Prince-Edouard

831	North-Lake—Prolongement de la jetée	13,000 00

Nouveau-Brunswick

832	Dalhousie—Reconstruction du quai et dragage—Crédit supplémentaire	3,500 00
	Ports et rivières en général—Maintien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux—Crédit supplémentaire	20,000 00
	McEachern's Point—Prolongement du quai—Crédit supplémentaire	5,000 00

Québec

833	Rivière Batiscan—Dragage	40,000 00
	Beauharnois—Reconstruction du quai—Crédit supplémentaire	7,000 00
	Desjardins—Améliorations du quai	15,000 00
	Ile-Verte—Réparation du quai—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Matane—Dragage	130,000 00
	Méchins—Réparations et reconstruction du quai—Crédit supplémentaire	15,000 00
	Ruisseau-Leblanc—Pour reconstruction de la jetée	30,000 00
	Ste-Félicité—Réparation du quai—Crédit supplémentaire	7,500 00

Ontario

834	Belleville—Améliorations du port	65,000 00
	Bronte—Reconstruction de la jetée—Crédit supplémentaire	12,000 00
	Cobourg—Reconstruction des ouvrages du port—Crédit supplémentaire	15,000 00
	Grand-Bend—Réparations à la jetée nord—Crédit supplémentaire	6,000 00
	Gros-Cap—Brise-lames et quai	14,300 00
	Meaford—Dragage	58,000 00
	North-Bay—Prolongement du quai	48,000 00
	Ile-Pelée—Améliorations du quai—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Port-Arthur—Pour brise-lames	200,000 00
	Port-Hope—Réparations au port—Crédit supplémentaire	125,000 00
	Stanley-House—quai (A voter de nouveau)	4,000 00
	Wolfe Island (Marysville)—Prise en charge et reconstruction du quai	25,000 00

Manitoba

835	Hecla—Reconstruction du quai—Crédit supplémentaire	19,000 00

Saskatchewan, Alberta et Territoires du Nord-Ouest

836	Lac Waskesiu—Pour améliorations au port	15,000 00

Colombie-Britannique

837	Alert-Bay—Brise-lames	30,000 00
	Davis-Bay—Réparations et améliorations au quai	16,000 00
	Fleuve Fraser (Kirkland-Island)—Protection du chenal	75,000 00
	Kanaka-Landing—Radeaux (A voter de nouveau, $4,900)	5,500 00
	Ladysmith—Radeau et brise-lames—Crédit supplémentaire	4,000 00
	Nanaïmo—Réparations et améliorations au quai	61,000 00
	Port-Alberni—Amélioration du port—Crédit supplémentaire	140,000 00
	Steveston—Route No 2—Aménagement du quai	16,000 00
	Westview—Amélioration du port—Crédit supplémentaire	40,000 00

Division du télégraphe

838 Administration—Crédit supplémentaire 13,000 00

Services de télégraphe et de téléphone, exploitation et entretien

839 Bureau du surintendant de la division—Vancouver—Crédit supplémentaire 15,100 00
840 Colombie-Britanique—Districts du Nord et du Yukon—Crédit supplémentaire 218,000 00
841 Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver—Crédit supplémentaire 64,000 00

Reconstruction, réparations et améliorations

842 Moyens de communication pour les îles au large de la côte du comté de Lunenburg, N.-E. 1,650 00
843 Ligne téléphonique de Catalone à Bateston (A voter de nouveau) 700 00
844 Ligne téléphonique du lac Peter-Pond à Portage-La-Loche—Crédit supplémentaire 10,000 00
845 Réparations et renouvellement de câbles sous-marins sur la côte du Pacifique (A voter de nouveau) 6,600 00
846 Ile Bowen—Port de Pender, C.-B.—Ligne téléphonique—Crédit supplémentaire 25,000 00
847 Pour l'achat et l'installation d'un outillage radiophonique à l'île Ministrel et sur l'île de Vancouver, à Kelsey-Bay (A voter de nouveau) 9,000 00
848 Pour l'achat de la partie du système de communications du Pacifique expropriée par le gouvernement fédéral 1,255,000 00
849 Achat de câble sous-marin pour remplacement et dépôt de réserve (A voter de nouveau) 12,100 00
850 Colombie-Britannique—Districts du Nord et du Yukon—Crédit supplémentaire 21,300 00
851 Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver—Crédit supplémentaire 8,700 00

Généralités

852 Travaux divers non autrement dénommés, le coût de chaque entreprise ne devant excéder $5,000—Crédit supplémentaire 35,000 00
853 Galerie nationale du Canada—Crédit supplémentaire 25,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

TRAVAUX PUBLICS

Division de l'architecte en chef

936 Halifax,N.-E.—Pour compléter les paiements relatifs au contrat pour l'immeuble temporaire du ministère des Affaires des anciens combattants 2,200 00
937 London, Ontario—Achat de l'immeuble Garvey pour le ministère des Affaires des anciens combattants et modification —Crédit supplémentaire 30,000 00
938 Programme d'après-guerre—Dépenses occasionnées par la préparation de plans, devis, etc.—Crédit supplémentaire 30,000 00

DIVISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

692 Waterways, Alberta—Pour compléter les paiements relatifs au contrat de dragage dans les rivières Athabasca et Clearwater 6,000 00

AGRICULTURE

SERVICE DE L'ADMINISTRATION

693 Administration—Crédit supplémentaire 5,640 00

SERVICE TECHNIQUE

694 Administration des services techniques—Crédit supplémentaire 976 00
695 [illegible]—Crédit supplémentaire 19,628 00
696 Bactériologie et recherches en industrie laitière — Crédit supplémentaire 10,860 00
697 Botanique et phytopathologie—Crédit supplémentaire 102,412 00
698 Chimie agricole—Crédit supplémentaire 41,318 00

Entomologie—

699 Entomologie agricole—Crédit supplémentaire 78,053 00
700 Entomologie forestière—Crédit supplémentaire 122,430 00
701 Protection des plantes—Crédit supplémentaire 49,200 00

FERMES EXPÉRIMENTALES

702 Ferme expérimentale centrale—Crédit supplémentaire 12,500 00
703 Fermes régionales, stations et stations de démonstrations—Crédit supplémentaire 334,250 00

SERVICE DE LA PRODUCTION

704 Administration—Crédit supplémentaire 3,870 00
705 Santé des animaux—Pour pourvoir au versement d'une compensation aux propriétaires d'animaux, atteints de maladies visées par la Loi des épizooties et morts ou abattus dans des circonstances non prévues par la Loi précitée, ni par les règlements édictés sous son empire, selon les montants détaillés dans le budget des dépenses 200 66
706 Produits végétaux—Contrôle des semences, fourrages, engrais, insecticides et fongicides, y compris une subvention supplémentaire de $6,000 à l'Association canadienne des producteurs de semences—Crédit supplémentaire 6,000 00
707 Subventions aux foires et expositions, selon les montants détaillés dans le budget des dépenses—Crédit supplémentaire 90,900 00

SERVICE DES MARCHÉS

708 Economie agricole, y compris les enquêtes régies autrefois par la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies—Crédit supplémentaire 39,967 00
709 Produits laitiers—Crédit supplémentaire 42,000 00
710 Subventions aux entrepôts frigorifiques en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, et subventions selon les montants détaillés dans le budget des dépenses—Crédit supplémentaire 253,894 00

Crédits spéciaux

711	Application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies—Crédit supplémentaire	50,000 00
712	Pour drainer certaines bonnes terres arables de la vallée de la rivière Lillooet près de Pemberton, C.-B., et en prévenir l'inondation	100,000 00
713	Pour pourvoir à une partie du coût, ne dépassant pas un tiers, des réparations nécessaires aux digues et aboiteaux protégeant les terres agricoles côtières, à entreprendre par les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick	60,000 00

DÉMOBILISATION ET RECONVERSION

AGRICULTURE

903	Office du ravitaillement en produits agricoles—Crédit supplémentaire	1,500,000 00

ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

854	Services sur terre—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses imprévues—Crédit supplémentaire	154,954 00
855	Services aériens—en conformité de la Loi de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, pour l'application des lois fédérales en général, et autres dépenses imprévues—Crédit supplémentaire	14,995 00

JUSTICE

734	Administration de la justice—dépenses diverses—Crédit supplémentaire	4,000 00
735	Cour Suprême du Canada—Administration—Crédit supplémentaire	2,000 00
736	Cour de l'Echiquier du Canada—Administration—Crédit supplémentaire	9,000 00
737	Division des enquêtes sur les coalitions—Crédit supplémentaire	38,593 00

Généralités

738	Pour pourvoir aux dépenses occasionnées par les poursuites relatives à l'espionnage	150,000 00
739	Pour pourvoir aux dépenses relatives à la Commission royale enquêtant sur la divulgation de renseignements secrets aux agents d'une puissance étrangère	37,000 00

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre, lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du service public au compte de l'exercice financier se termi-

nant le 31 mars 1947, les sommes de $888,954,394.10, de $142,644,296.99 et de $2,000,000.00, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Du consentement de la Chambre, M. Saint-Laurent présente alors un Bill, No 393, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1947, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant:

Bill No 393, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1947.

Un message est reçu de l'honorable Thibaudeau Rinfret, juge en chef de la Cour Suprême du Canada, agissant comme Député de Son Excellence le Gouverneur général, exprimant le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:

Loi pour faire droit à Marie-Olivette-Marthe Pépin Giguère.
Loi pour faire droit à Evelyn Helen Deeb Kouri.
Loi pour faire droit à Rose Dawson Brady.
Loi pour faire droit à Shirley Boyd Fuller Dichow.
Loi pour faire droit à Beatrice Emily Young Crane.
Loi pour faire droit à Martin Thomas Walsh.
Loi pour faire droit à Anna Blumenthal Gillman.
Loi pour faire droit à Annie Solomon Birnbaum.
Loi pour faire droit à Katherina Demidovich Zouikin.
Loi pour faire droit à Herbert Beatson de Gruchy.
Loi pour faire droit à Luc Chadillon.
Loi pour faire droit à Mary Innocent Gorman Martin Gillean.
Loi pour faire droit à Maurice Olivier Singfield.
Loi pour faire droit à Myrtle Ethel Anderson Hamill.
Loi pour faire droit à Allan Reginald Duncan Woolley.
Loi pour faire droit à Ida Portnoff Clarke.
Loi pour faire droit à May Andria Thistle Shirres Richardson.
Loi pour faire droit à Florence Margaret Louise Jekill Wiggett.
Loi pour faire droit à Pauline Frances Beaton Bridgeman.
Loi pour faire droit à Mildred Helen Cavers Watson.
Loi pour faire droit à Paul-Martial Chevalier.
Loi pour faire droit à Dorothy Catherine Benson Hunter.
Loi pour faire droit à Pauline Francesca Evans Gladwish.
Loi pour faire droit à Mary MacDonald Short Browne.
Loi pour faire droit à Solomon Shulman.

Loi pour faire droit à Robert Patrick Warren.
Loi pour faire droit à Elsie Alvina Hirsch Sidaway.
Loi pour faire droit à Sadie Joseph Saikaley Charles.
Loi pour faire droit à Arthur Corey Thomson.
Loi pour faire droit à Jean Wilbur Cassils Dawes.
Loi pour faire droit à Jean St. Claire Macdonald Routledge.
Loi pour faire droit à John Anderson Hutchins.
Loi pour faire droit à Ivy May Baylis Larivière.
Loi pour faire droit à Muriel Gertrude McKnight Carroll.
Loi pour faire droit à Erminia Taccani Roncarelli.
Loi pour faire droit à Violet May Armour Smith.
Loi pour faire droit à Beatrice Caroline Lock Norman.
Loi pour faire droit à Blanche Bélanger Mullin.
Loi pour faire droit à Alfred Goodman.
Loi pour faire droit à Charles Thomson.
Loi pour faire droit à Hannah Green Turton.
Loi pour faire droit à Ida Solomon Caplan.
Loi pour faire droit à Jessie Violet Louise Stargratt Burton.
Loi pour faire droit à Helen Louise Mitchell Meyer.
Loi pour faire droit à Donald Dale Carr-Harris.
Loi pour faire droit à Eugene Ernest Hubert George Colnaghi Williams Waterfield.
Loi pour faire droit à Gratia Lauzon Rousseau.
Loi pour faire droit à Laura Olive Byers Manley.
Loi pour faire droit à Vera Gertrude Horder Fournier.
Loi pour faire droit à Julia Patricia Byrne Côté.
Loi pour faire droit à Dorothy Adelaide Grace Vennor O'Toole.
Loi pour faire droit à Lillian Doris Howard Clark.
Loi pour faire droit à Helen Agnes Stuart Colt.
Loi pour faire droit à Alma Gosselin Carbonneau.
Loi pour faire droit à Florence Cleveland Smith des Baillets.
Loi pour faire droit à Florence Winnifred Dunlop Starkey.
Loi pour faire droit à Francis John Stone.
Loi pour faire droit à Mary McCallum McNamara.
Loi pour faire droit à Leah Helen Shute Main.
Loi pour faire droit à Cécile-Simonne Robert Turgeon.
Loi pour faire droit à Edward Cotapschi.
Loi pour faire droit à Catherine Young Rivard.
Loi pour faire droit à Mary Jane Michelle Ahern de Brabant.
Loi pour faire droit à Jean Ethelwyn Marshall Ross.
Loi pour faire droit à Frank Ernest Smith.
Loi pour faire droit à Cleora Elizabeth Doyle Mastine.
Loi pour faire droit à Elizabeth Carr Johnstone.
Loi pour faire droit à Marie-Rose-Yvette Breton Philips.
Loi pour faire droit à Barbara Laing Robertson MacNab.
Loi pour faire droit à Anne Goldsmith Glick.
Loi pour faire droit à Jean Alexandra Oughtred Scott.
Loi pour faire droit à Charles Horatio Baldwin.
Loi pour faire droit à Mary Slobodzian.
Loi pour faire droit à Edward Charles McKerness.
Loi pour faire droit à Ivy Anderson Lobb.
Loi pour faire droit à Yvonne-Rachel Mayer Richard.
Loi pour faire droit à Nellie Izbitsky Abracen.
Loi pour faire droit à Ellen Margaret Price Garvie.
Loi pour faire droit à Sophie Shoob Natovitch.
Loi pour faire droit à Madge Aileen Hunter Parker.

Loi pour faire droit à Claire Yaroslawa Lytwyn Pendiuk.
Loi pour faire droit à Henry Wallace Argall.
Loi pour faire droit à Mary Norma Wickens Baker.
Loi pour faire droit à Mildred Emily Rogers Thoms.
Loi pour faire droit à Pauline Grégoire Girard.
Loi pour faire droit à Marjorie Maxwell Cleghorn Pope.
Loi pour faire droit à Marie-Charlotte Arsenault Léonard.
Loi pour faire droit à Joseph Alphonse Christen.
Loi pour faire droit à Edmund Lionel Hurd.
Loi pour faire droit à Gladys Elsie Larivière Doyle.
Loi pour faire droit à Ernestine Anne Lothrop MacNaughton.
Loi pour faire droit à Irving Vengroff.
Loi pour faire droit à Robert Malcolm Dickenson.
Loi pour faire droit à Gwendolyn Edith Edson.
Loi pour faire droit à Bernice Mae Skidmore Weale.
Loi pour faire droit à George Christie Henderson.
Loi pour faire droit à Marie-Lauretta-Eliennette (Rita) Vallerand Barraclough.
Loi pour faire droit à William Thomas Bennett.
Loi pour faire droit à Edna Marjorie Pitts Wellington.
Loi pour faire droit à Josephine Isabelle Nicholls Broglie Geoffrion.
Loi pour faire droit à Rose Hannah Colbeck Grant.
Loi pour faire droit à Marie-Jeanne-Augusta Clément Lajeunesse.
Loi pour faire droit à Jeanne-d'Arc Guilmette Henchey.
Loi pour faire droit à James Arthur Bellows.
Loi pour faire droit à Charles Howard Alexander.
Loi pour faire droit à Alfred Wade.
Loi pour faire droit à Inga Mary Frances Kitching.
Loi pour faire droit à Harold Clayton Webb Clout.
Loi pour faire droit à Phyllis Thorburn Rice Colby.
Loi pour faire droit à Fania Pustopedskaites Sobolevicius, autrement connue sous le nom de Fanny Pustopedsky Sobolevicius.
Loi pour faire droit à Frances Mary Fisk Irwin.
Loi pour faire droit à Lilias Clark Watt James.
Loi pour faire droit à Michael Gibson.
Loi pour faire droit à Azarie Trottier.
Loi pour faire droit à Elizabeth Sharp Hamelin.
Loi pour faire droit à Lucille-Aimée Cadieux Lacombe.
Loi pour faire droit à Mary Wetstein Szabo.
Loi pour faire droit à Brandla Lylberberg Guz, autrement connue sous le nom de Bertha Silverberg Gass.
Loi pour faire droit à Natalie Kathleen Fearon Kirouac.
Loi pour faire droit à Anita Spinner Starr.
Loi pour faire droit à Fay Podolne Litwin.
Loi pour faire droit à Gregoire (Hryhory) Hyss, autrement connu sous le nom de Harry Hys.
Loi pour faire droit à James Lamb Runciman.
Loi pour faire droit à Joseph-Wilfrid-Lionel-Anecie St-Denis.
Loi pour faire droit à Emily Kathleen Mennie Thissen.
Loi pour faire droit à Robert Frederick Ring.
Loi pour faire droit à Walter Vernon Lewis.
Loi pour faire droit à Leonard Ferdinan Raymond.
Loi pour faire droit à Mildred Cohen Share.
Loi pour faire droit à Muriel Elizabeth Clarke Gagnon.
Loi pour faire droit à Margaret Fern Hobbs Burns.

Loi pour faire droit à Joseph-Euclide Beaudoin.
Loi pour faire droit à Mary Rose Ellement Boulet.
Loi pour faire droit à Jean Stewart Lavery Martin.
Loi pour faire droit à Catherine Edith Thompson Williamson.
Loi pour faire droit à Joseph McCaffery.
Loi pour faire droit à Marian Pearl Dunfield.
Loi pour faire droit à Dollard Charest.
Loi pour faire droit à Kerttu Helvi Helen Fascio.
Loi pour faire droit à Anne Shacket Payne.
Loi pour faire droit à Gaston-Marcel Chapdelaine
Loi pour faire droit à Ross-David Chartier.
Loi pour faire droit à John Boosamra.
Loi pour faire droit à Dawz Sims.
Loi concernant *The Canadian Indemnity Company.*
Loi concernant *The Canadian Fire Insurance Company.*
Loi concernant le développement et le contrôle de l'énergie atomique.
Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.
Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires.
Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage.

Loi sur la convention relative à l'impôt sur le revenu conclue entre le Canada et le Royaume-Uni et signée, à Londres, le cinquième jour de juin 1946.

Loi sur la convention relative aux droits successoraux conclue entre le Canada et le Royaume-Uni et signée, à Londres, le cinquième jour de juin 1946.

Loi modifiant la Loi nationale de 1944 sur l'habitation.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi modifiant la Loi de 1942 sur les terres destinées aux anciens combattants.

Loi modifiant la Loi de 1944 sur les allocations familiales.

Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants (Sommes octroyées aux universités).

Loi modifiant la Loi sur la réadaptation des anciens combattants.

Loi concernant les pensions et allocations de guerre destinées à des civils.

Loi modifiant la Loi de la Commission du district fédéral, 1927.

Loi modifiant la Loi de l'immigration.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi de 1944 sur les indemnités de service de guerre.

Loi concernant les allocations aux anciens combattants et aux personnes à leur charge.

Loi concernant les anciens combattants des forces alliées au Canada.

Loi sur les prestations destinées à certaines personnes recrutées au Canada par les autorités du Royaume-Uni pour des missions spéciales dans les zones de guerre.

Loi concernant l'indemnisation des marins marchands.

Loi concernant des prestations aux pompiers qui ont servi dans le Royaume-Uni.

Loi concernant les prestations destinées à certains surveillants des services auxiliaires.

Loi pourvoyant à la réintégration, dans les emplois civils, des membres licenciés des forces de Sa Majesté et d'autres catégories désignées de personnes.

Loi sur les crimes de guerre.

Loi concernant les commissaires du havre de Toronto.

Loi modifiant la Loi de l'accise, 1934.

Loi modifiant la Loi des enquêtes sur les coalitions.

Loi concernant des prêts aux anciens combattants pour les aider à s'établir dans les affaires ou des professions.

Loi concernant les Vétérans de l'armée et de la marine au Canada.
Loi concernant l'Association canadienne de bienfaisance des Travailleurs.
Loi concernant les juges des cours fédérales et provinciales.
Loi concernant la construction, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer depuis Barraute jusqu'aux chutes Kiask, sur la rivière Bell, dans la province de Québec.
Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir des dépenses d'établissement effectuées et des dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer nationaux du Canada pendant l'année civile 1946, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.
Loi modifiant la Loi fédérale sur les droits successoraux.
Loi modifiant la Loi de 1945 sur les pouvoirs transitoires résultant de circonstances critiques nationales.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères et sur celui des opérations concernant les devises étrangères ou les non-résidents.
Loi instituant la Corporation commerciale canadienne.
Loi modifiant la Loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.
Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.
Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

A ces bills la sanction royale est prononcée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills".

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

"Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1947."

"Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général, qui a déclaré:

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la deuxième session du vingtième Parlement du Canada, par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat,
Membres de la Chambre des communes,

Un an s'est écoulé depuis la cessation des hostilités lors de la reddition du Japon. Lentement, le monde se remet du tumulte et des ravages de la guerre. Les problèmes domestiques des diverses nations sont devenus inséparablement liés à ceux de tous les peuples.

Parmi tous les problèmes internationaux, celui de la rareté universelle des vivres nous a causé les soucis les plus pressants. Le peuple canadien éprouve une vive satisfaction à la pensée que notre pays a fourni plus du cinquième des vivres destinés à soulager la famine la plus grave de l'histoire. Le Gouvernement a continué de donner une expression tangible à l'ardent désir du peuple canadien d'alléger les souffrances humaines et de contribuer à la tranquillité internationale.

Mes ministres continuent de travailler à la restauration et à l'expansion des marchés offerts en temps de paix à l'excédent de production de notre pays. Pendant la période de transition, le Parlement a voté des crédits en vue de financer une partie des exportations destinées à nos Alliés de la dernière guerre. Conformément à cette politique, vous avez approuvé un accord financier avec le Royaume-Uni et apporté de nouvelles modifications à la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

Nous semblons maintenant assurés d'une récolte abondante qui aidera à répondre à la demande de vivres. Nous avons conclu avec le Royaume-Uni un accord en vue de la vente de notre blé. Cet accord, joint aux marchés déjà en voie d'exécution à l'égard d'autres denrées alimentaires, sera pour le Gouvernement un précieux appoint dans sa politique de stabilisation des cours agricoles.

Jamais, au Canada ni à l'étranger, la demande de produits ouvrés de fabrication canadienne n'a été aussi grande. Un niveau élevé de production s'impose tant pour répondre à cette demande que pour réprimer la tendance à l'inflation.

La lutte du temps de guerre contre l'inflation s'est poursuivie avec un succès marqué pendant toute la période de transition. Malgré l'abandon graduel des réglementations et le passage à un régime sélectif de plafond des prix, on a réussi à contenir la hausse des cours. En ce domaine, il faut mentionner, à titre de mesure d'une extrême importance, le rétablissement de la parité entre notre dollar et celui des Etats-Unis.

L'adaptation de nos industries de guerre à la production du temps de paix s'est réalisée avec plus de rapidité et moins de heurts et de bouleversements qu'on ne l'aurait prévu. Le marché de la main-d'œuvre reste ferme et la réintégration dans les emplois civils des travailleurs de guerre déplacés ainsi que des anciens combattants démobilisés s'effectue avec célérité et efficacité.

Au cours de ces dernières semaines, l'arrêt du travail dans certaines industries de base a ralenti la production essentielle et aggravé les dangers d'inflation. Mes ministres conviennent avec le comité permanent des relations industrielles que la régie des prix ne saurait se prolonger sans une régie appropriée des salaires. Le Gouvernement a la ferme conviction que la modération et la réserve chez toutes les parties en cause sont essentielles au règlement satisfaisant des différends ouvriers et au maintien de la production à un haut niveau, sans quoi les offres d'emploi ne sauraient être abondantes.

Le rapatriement des troupes est aujourd'hui à peu près achevé. On prévoit que les épouses et les enfants des anciens combattants seront presque tous arrivés au Canada à la fin de l'année. De même, la démobilisation de l'armée, de la marine et de l'aviation du temps de guerre tire à sa fin. On a jeté les bases des forces de défense permanentes du temps de paix.

Plusieurs mesures ont été adoptées en vue d'assurer aux anciens combattants et aux familles de ceux qui sont tombés un sort digne des services et des sacrifices de nos troupes.

Au Canada, comme dans les autres pays, la pénurie d'habitations a pris une tournure plus critique depuis la fin de la guerre, en dépit de la construction d'un nombre plus considérable de logements. Pour rendre plus efficace l'action du Gouvernement, on a, dans une large mesure, confié à un seul ministre de la couronne la responsabilité en matière d'habitation. On a modifié la Loi nationale sur l'habitation de façon à favoriser davantage la construction de maisons.

Le Parlement du Royaume-Uni a modifié l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à la suite de la demande exprimée dans une adresse conjointe des deux Chambres du Parlement. L'amendement aura pour effet d'assurer plus efficacement, dans la représentation du peuple à la Chambre des communes, le maintien du principe historique de la représentation fondée sur le chiffre de la population.

Vous avez adopté une loi pour élucider et définir la citoyenneté canadienne et créer un statut distinctif à notre peuple. La loi de l'immigration a aussi subi des modifications la rendant conforme à la définition revisée de la citoyenneté canadienne.

Les autres bills adoptés comprennent des mesures relatives aux forces armées, à l'exploitation et à la régie de l'énergie atomique, au Conseil national de recherches, au ministère des Affaires extérieures, au fonctionnement des sociétés de la couronne, à la Cour de l'Echiquier, à la rémunération des juges, aux enquêtes sur les coalitions, au contrôle du change étranger, à l'assurance-chômage, aux crimes de guerre et à la Commission du district fédéral.

La conférence fédérale-provinciale a repris ses séances le 25 avril et les a suspendues le 3 mai. La conférence n'ayant pas abouti à un accord unanime, on a présenté des propositions fiscales susceptibles d'être adoptées par chaque province. Trois gouvernements provinciaux les ont acceptées en principe. Des discussions préliminaires se poursuivent avec d'autres provinces. On espère en arriver à un accord général s'étendant à toutes les provinces.

Vous avez appouvé la participation du Canada à l'Organisation mondiale de la santé et à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le Canada a continué de donner son appui le plus entier aux divers organismes des Nations Unies.

Au début de la session, le premier ministre s'est rendu au Royaume-Uni pour prendre part à des conversations sur des sujets d'intérêt commun avec les premiers ministres des autres nations du Commonwealth ou leurs représentants.

Le premier ministre a dirigé au début la délégation qui représente le Canada à la conférence convoquée pour examiner les traités de paix avec l'Italie et les satellites de l'Axe en Europe méridionale et orientale, et dont les délibérations ont commencé à Paris le 29 juillet.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des dispositions financières que vous avez prises à l'intention de tous les services essentiels.

La nouvelle réduction des impôts de guerre, à compter du début de l'an prochain, sera cordialement accueillie.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos travaux et guider les nations dans l'établissement d'une paix juste et durable.

Son Honneur le Président du Sénat dit alors:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir de l'honorable Député du Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé au jeudi, dixième jour d'octobre prochain, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement, en conséquence, est prorogé au jeudi, dixième jour d'octobre prochain.

INDEX

DU

QUATRE-VINGT-SEPTIÈME VOLUME

10 GEORGE VI

Journaux de la Chambre des communes

(Deuxième session du vingtième Parlement)

A

D

Divorces, Bills de:

Divorces, Bills de:—*Suite*

Divorces, Bills de:—*Suite*

Divorces, Bills de:—*Suite*

Divorces, Bills de:—*Suite*

E

F

I

J

P

R

LISTE DES APPENDICES—SESSION 1946

No 1—Comité spécial des affaires des anciens combattants. Avant-projet soumis à la Chambre pour modifier la loi des pensions. *N'a pas été imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 322 des Journaux.

No 2—Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes. Sujet du bill No 3, loi modifiant la loi des chemins de fer. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 467 des Journaux.

No 3—Comité mixte spécial d'un drapeau national distinctif pour le Canada. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 480 des Journaux.

No 4—Comité permanent de la banque et du commerce. Bill No 195, loi sur le contrôle de l'acquisition et de l'aliénation de devises étrangères. *Non imprimé sous forme d'appendice mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 545 des Journaux.

No 5—Comité spécial des affaires des anciens combattants. a) Liste de treize avant-projets de loi qui ont été soumis à la Chambre au cours de la présente session; b) liste des recommandations formulées au cours de la présente session; et c) liste de recommandations additionnelles. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 550 des Journaux.

No 6—Comité permanent des affaires extérieures. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 504 des Journaux.

No 7—Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes. Bill No 345, loi concernant la construction par la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada d'une ligne de chemin de fer depuis Barraute jusqu'aux chutes Kiask, sur la rivière Bell, dans la province de Québec. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés.* Voir page 687 des Journaux.

No 8—Comité mixte spécial sur la loi des Indiens. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 703 des Journaux.

No 9—Comité spécial de la radiodiffusion. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 717 des Journaux.

No 10—Comité spécial des dépenses et économies de guerre. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 732 des Journaux.

No 11—Comité permanent des relations industrielles. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 735 des Journaux.

No 12—Comité sessionnel des chemins de fer et des lignes de navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle. *Non imprimé sous forme d'appendice, mais les procès-verbaux et les témoignages ont été imprimés au jour le jour.* Voir page 742 des Journaux.



